Projet éolien de Nouhant

Commune de Nouhant
Communauté de communes Creuse Confluence
Département de la Creuse (23)

VOLET PAYSAGER

DE L'ÉTUDE D'IMPACT



Maître d'ouvrage :
Energie 131
32-36 Rue de Bellevue
92 100 Boulogne-Billancourt

Décembre 2024

PARC EOLIEN DE NOUHANT

Communes de Nouhant, Lamaids et Saint-Martinien
Creuse – Nouvelle-Aquitaine | Allier – Auvergne-Rhône-Alpes



Energie 131
Dossier de demande d'autorisation environnementale

VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

novembre 2024

Pour le compte de :	
Maître d'ouvrage :	**Energie 131**
Maîtrise d'ouvrage déléguée / assistance à maîtrise d'ouvrage : 	Camille Martin Responsable d'études environnementales c.martin@wpd.fr 32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt +33 (0)1 84 86 05 44

Éoliennes :	3 éoliennes
Puissance du parc :	Entre 12,6 et 16,8 MW
Localisation :	Nouhant, Lamaids et Saint-Martinien (Allier, Région Auvergne-Rhône-Alpes | Creuse, Région Nouvelle-Aquitaine)

Citation recommandée Enviroscop, novembre 2024. Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant (Communes de Nouhant, Lamaids et Saint-Martinien, Allier – Auvergne-Rhône-Alpes | Creuse – Nouvelle-Aquitaine).
Dossier de demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien de la société Energie 131.

Sommaire

A. Note méthodologique ---- 4
A.I. Préambule ... 4
A.I-1. Objectifs et déroulé du volet paysager ... 4
A.I-2. Auteurs de l'étude ... 4
A.II. Méthodologie relative à chaque chapitre ... 5
A.II-1. Définition des aires d'étude ... 5
A.II-2. Description de l'état initial paysager et patrimonial ... 6
A.II-3. Variantes d'implantations et élaboration du projet ... 8
A.II-4. Analyse des impacts visuels ... 8
A.II-5. Détermination des mesures ERC ... 11
A.III. Outils engagés ... 12
A.III-1. Coupes topographiques et blocs-diagramme ... 12
A.III-2. Zone d'Influence Visuelle ... 13
A.III-3. ZIV cumulée et risque d'encerclement ... 14
A.III-4. Photomontages ... 16
A.IV. Glossaire ... 19
A.IV-1. Décrire le paysage ... 19
A.IV-2. Qualifier les impacts du projet éolien ... 19
B. État initial du paysage et du patrimoine ---- 21
B.I. Contexte régional et aires d'étude ... 21
B.I-1. Contexte paysager et éolien ... 21
B.I-2. Aires d'étude ... 24
B.II. Structure du paysage ... 26
B.II-1. Climat et socle physique ... 26
B.II-2. Occupation du sol ... 27
B.II-3. Ambiances paysagères ... 28
B.II-4. Contexte éolien ... 29
B.II-5. Paysages du quotidien ... 32
B.II-6. Paysages reconnus et patrimoines ... 35
B.III. Unités paysagères ... 45
B.III-1. Bas Berry et vallée de la Petite Creuse ... 46
B.III-2. Basse Combraille ... 72
B.III-3. Combraille Bourbonnaise ... 79
B.III-4. Forêt et bocage Bourbonnais ... 84
B.III-5. Boischaut-Marche ... 89
B.III-6. Bassin de Gouzon ... 91
B.III-7. Vallée du Cher ... 95
B.III-8. Massif de Toulx-Sainte-Croix ... 104
B.III-9. Collines d'Aubusson ... 108
B.IV. Synthèse de l'état initial ... 110
B.IV-1. Contexte et structure du paysage ... 110
B.IV-2. Synthèse des sensibilités ... 110
C. Choix de l'implantation du projet ---- 116
C.I. Pertinence du site retenu et préconisations paysagères ... 116
C.II. Analyse des variantes ... 118
C.II-1. Photomontages des variantes ... 120
C.II-2. Synthèse de l'analyse des variantes ... 128
C.III. Historique du projet et concertation ... 128
C.III-1. Historique ... 128
C.III-2. Actions de concertation ... 129
C.IV. Projet retenu ... 130
D. Impacts visuels et cumulés ---- 133
D.I. Bassin de visibilité du projet ... 134
D.I-1. Prégnance visuelle attendue ... 134
D.I-2. Emprise sur l'horizon ... 144
D.II. Impacts cumulés ... 145
D.II-1. Contexte éolien ... 145
D.II-2. Zone d'influence cumulée ... 146
D.III. Risque d'Encerclement des lieux de vie et photomontages du territoire d'étude ... 148
D.III-1. Sélection des sites d'analyse ... 148
D.III-2. Carnet de modélisation ... 154
D.III-3. Synthèse du carnet de modélisation ... 284
D.IV. Synthèse des impacts ... 287
D.IV-1. Impacts visuels du projet ... 287
D.IV-2. Impacts cumulés ... 297
D.IV-3. Evolution probable du paysage ... 297
E. Mesures ---- 298
E.I. Mesures « Eviter, Réduire, Compenser » ... 298
E.I-1. PAY-MER1 : Mesures lors de la définition du projet ... 298
E.I-2. PAY-MR2 : Identification des sensibilités archéologiques du site en amont du chantier ... 298
E.I-3. PAY-MR3 : Insertion paysagère des aménagement connexes au projet ... 298
E.I-4. PAY-MR4 : Mesures en phase de chantier de construction ... 298
E.II. Mesures d'accompagnement ... 299
Accompagnement paysager en centre-bourg de Nouhant ... 299
Accompagnement paysager sur la commune de Lamaids ... 301
E.III. Récapitulatif des mesures et leur coût ... 303
E.IV. Bilan des impacts résiduels ... 304
F. Conclusion ---- 305
G. Annexes ---- 306
G.I. Etat initial ... 306
G.I-1. Points de vue d'illustration de l'état initial ... 306
G.II. Impacts visuels et cumulés ... 309
G.II-1. Compléments sur le risque d'encerclement ... 309
G.II-2. Localisation des coupes des photomontages ... 310
G.III. Table des illustrations ... 315
G.III-1. Liste des figures ... 315
G.III-2. Liste des photos ... 315
G.III-3. Liste des tableaux ... 316
G.III-4. Liste des cartes ... 317
G.I. Bibliographie ... 320
G.I-1. Bibliographie générale ... 320
G.I-2. Bibliographie propre à l'étude ... 320

A. NOTE METHODOLOGIQUE

A.I. PREAMBULE

A.I-1. Objectifs et déroulé du volet paysager

Le projet de parc éolien de Nouhant s'insère dans la politique de transition énergétique. Il vise à contribuer aux objectifs nationaux et régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

L'objectif de qualité paysagère est aujourd'hui au centre des préoccupations d'aménagement du territoire. La France, en ratifiant en décembre 2006 la Convention européenne du paysage de Florence, a « *reconnu juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité* ». Ainsi, la France s'est engagée à intégrer le paysage dans les politiques publiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage. Le but est de répondre aux attentes de la société en termes de qualité paysagère.

Le paysage est continuellement en changement : il est le reflet des sociétés passées et présentes. Par exemple, les paysages champêtres reflètent les besoins anciens en fourrage et bois de chauffage, les parcelles cultivées la mécanisation de l'agriculture, les passerelles ferroviaires en acier le développement du train, les lignes haute-tension la démocratisation de l'électricité, etc.

Transformer le paysage, c'est porter une attention particulière à la qualité de vie des populations et à la préservation des patrimoines, tout en permettant le développement de nouveaux usages, de nouvelles activités, pour contribuer à l'épanouissement des êtres humains. Les parcs éoliens font partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique, industriel et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction d'éléments monumentaux.

Les éoliennes participent à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. Le volet paysager est constitué d'un ensemble d'éléments qui ont pour objectif de permettre d'élaborer un projet de moindre impact paysager. L'étude paysagère cherche ainsi à établir les rapports entre les éoliennes du projet et leur site d'accueil.

Dans ce contexte, le présent document constitue le **VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)** du parc éolien de Nouhant. Sa réalisation suit le cadre de recherche d'une qualité paysagère préconisée par le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020 (Ministère de la Transition écologique) et des différentes préconisations émises par la DREAL lors de la réunion de cadrage du 06 octobre 2022. L'étude d'impact globale reprend les points clés de l'analyse du volet paysager.

L'expertise sur site pour le volet paysage et patrimoine s'est déroulée aux dates suivantes : 09/10/2020, 23/02/2021, 24/02/2021, Les prises de vue faites lors de ces journées ont été utilisées pour réaliser les photomontages.

L'étude est organisée en quatre grands chapitres (voir tableau ci-après) qui suivent la trame du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens rédigé par le Ministère de l'Environnement dans sa dernière version de 2020.

Tableau 1 : Cadre réglementaire du volet paysager

Réglementation	Éléments à prendre en compte dans le volet paysager
Code du Patrimoine	Livre VI : Protection du patrimoine mondial (Titre Ier), Monuments historiques et leurs abords et sites patrimoniaux remarquables (titre II) Livre V : archéologie (Zone de présomption de prescription archéologique)
Code de l'environnement	Sites classés (Loi de 1930), Sites inscrits, Grands Sites de France
Code de l'urbanisme	Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), Plan local d'Urbanisme (PLU), notamment article L. 151-19

Tableau 2 : Composition du volet paysager

Titre de chapitre dans le guide de l'étude d'impact	Titre de chapitre dans le volet paysager	Objectifs
Définition des aires d'étude, état initial	Etat initial du paysage et du patrimoine	Mettre en évidence les qualités paysagères, les enjeux, du territoire dans les différentes aires d'étude et définir un scénario d'évolution de référence
		Recenser et hiérarchiser les impacts visuels existants du parc à renouveler
		Identifier les sensibilités patrimoniales et paysagères au regard du renouvellement
Présentation des variantes et des raisons du choix du projet	Elaboration du projet	Composer un projet d'aménagement de paysage
Evaluation des effets et Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus	Impacts visuels et cumulés	Mesurer les effets visuels produits (impacts), ainsi que les effets sur la perception du territoire par la population, notamment par le biais de photomontages
Mesures « Eviter, Réduire, Compenser » et mesures d'accompagnement	Mesures	Composer des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les effets sur le paysage et accompagner la mise en place du projet, des mesures.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2020. Ministère de l'Environnement.

A.I-2. Auteurs de l'étude

La rédaction du volet paysager ainsi que les modélisations (zones d'influence visuelle, saturations et photomontages) ont été réalisées par :

27 rue André Martin, 76710 MONTVILLE
Tél. +33 (0)952 081 201 / contact@Enviroscop.fr

Réalisation : Elise Cassagnabère, paysagiste DPLG

Contrôle qualité : Fanny Martinon, paysagiste DPLG

L'équipe d'Enviroscop est constituée de 10 profils complémentaires : environnementalistes, écologues, hydrogéologues, sigistes, paysagistes :

- Élise CASSAGNABERE (paysagiste DPLG de l'ENSP Versailles-Marseille – paysagiste conceptrice), Fanny MARTINON (paysagiste DPLG de l'ENSP Versailles-Marseille et diplômée de l'IUAR d'Aix-en-Provence – paysagiste conceptrice) et Thibaud PARMENTIER (ingénieur paysagiste de l'HEPIA à Genève et titulaire d'un master en géographie).
- Nathalie BILLER et Philippe SAUVAJON, consultants seniors d'Enviroscop, rédacteurs de nombreuses évaluations environnementales dont des volets paysagers (parcs éoliens, carrières…).
- Camille BARON, Yvonnick HOLTZER et Blandine LETIENNE, environnementalistes, formés aux modélisations informatiques (SIG, photomontages, ZIV…).
- Émilie BREANT et Etienne PEYRAS, environnementalistes avec une spécialisation dans les études eau, sol et agricoles.

Le bureau d'études, conseils et expertises **ENVIROSCOP** est un bureau d'étude indépendant qui capitalise plus de 25 ans en assistance à maîtrise d'ouvrage, études et conseils en environnement et développement durable, en concertation ainsi qu'en évaluation environnementale de projets, plans et programmes, en intégration paysagère et en cartographie et bases de données sous SIG. Enviroscop est une société coopérative et participative (SCOP) ayant signé la Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale. Le bureau d'études a contribué à l'autorisation de plus de 615 MW éoliens en France.

A.II. METHODOLOGIE RELATIVE A CHAQUE CHAPITRE

A.II-1. Définition des aires d'étude

La perception d'un élément dans le paysage (dont les éoliennes) dépend de la **distance** de celui-ci avec l'observateur, de la **nébulosité et de l'heure de la journée**, de **l'échelle du paysage**, (voir Figure 1) mais aussi du relief et de l'occupation du sol. Tous ces éléments jouent sur la prégnance des éoliennes sur le territoire et vont être déterminants pour la définition des aires d'études.

L'importance visuelle, ou **prégnance visuelle**, des éléments dans un paysage diminue très vite dès que l'on s'en éloigne, selon une courbe asymptotique. Pour les éoliennes, cette prégnance décroit de manière exponentielle avec la distance, car elle est liée à l'angle de vue mais aussi à la hauteur de l'éolienne. La notion de vue « proche » et de vue « éloignée » est donc liée aux dimensions de la machine. Ainsi, **trois aires sont définies autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) en fonction de bassins de vision, qui reflètent la prégnance** attendue des éoliennes :

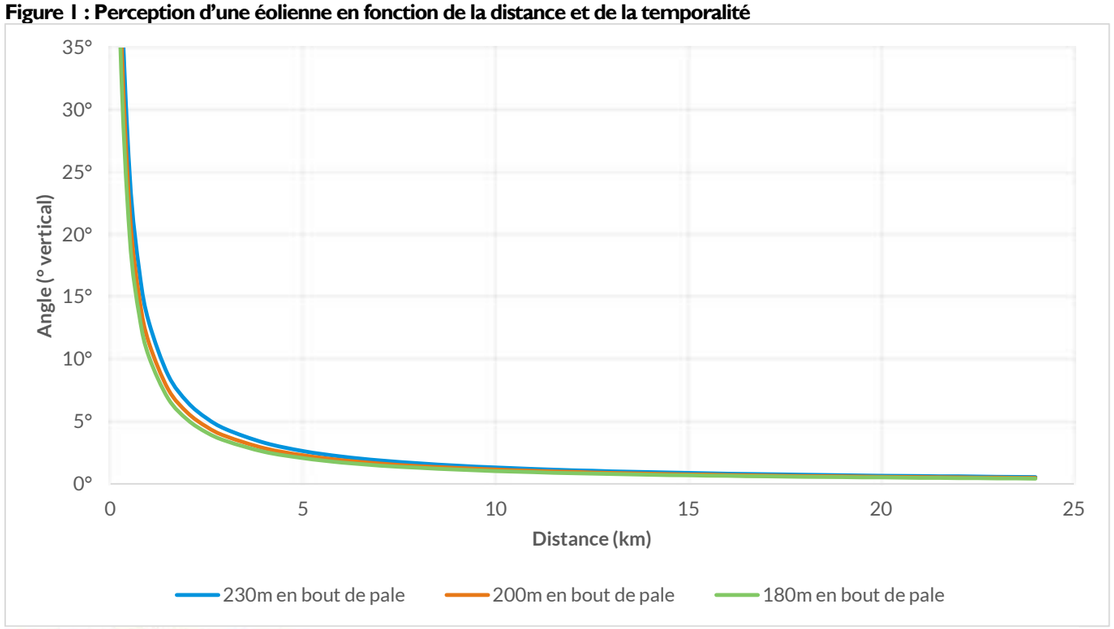
- L'aire immédiate, sur 1 à 2 km environ autour de la ZIP,
- L'aire rapprochée, sur 6 km à 10 km,
- L'aire éloignée sur 15 à 25 km.

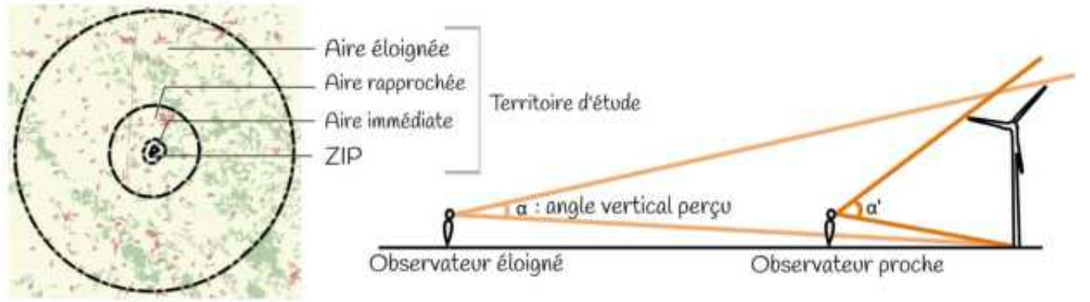
.Les éoliennes influencent de manière importante les vues les plus proches tandis qu'elles n'impactent qu'à la marge les perceptions les plus lointaines. L'effet de la distance est modulé en fonction du relief et de l'occupation du sol pour obtenir trois grandes zones de perception : immédiate, rapprochée et éloignée. Ces aires sont présentées au chapitre B.I-2 en page 24.

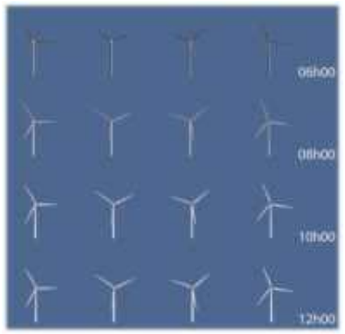
Autant que faire se peut, les échelles sont mises en cohérence avec les aires d'études de l'EIE, qui couvre tous les champs de l'environnement physique, naturel, humain et patrimonial.

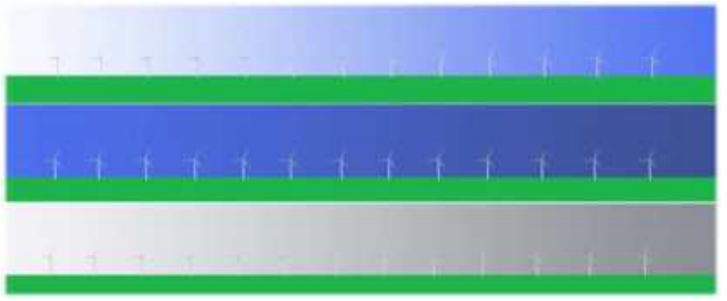
> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de paysage et de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et des aménagements connexes. C'est également là que se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. Elle permet de décrire le contexte […], les aménagements […] et le traitement du projet. […] L'aire d'étude rapprochée correspond à un périmètre de quelques kilomètres autour de la zone d'implantation possible (de l'ordre de six à dix kilomètres, en fonction de la hauteur des éoliennes). Elle s'appuie sur la description des structures paysagères (de la ou des unités paysagères concernées), qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. […] Les aires d'étude immédiate et rapprochée constituent les zones dans lesquelles la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante. En conséquence, ce sont les aires dans lesquelles l'impact est susceptible d'être le plus élevé pour les riverains proches du projet dans la mesure où il modifie l'environnement qui composait jusqu'alors leur paysage de référence. […] Les effets sur le paysage ont une portée visuelle telle qu'il est nécessaire de mener l'étude d'impact paysager au sein du périmètre d'étude éloigné. L'aire d'étude éloignée est ainsi la zone d'impact potentiel (ou bassin visuel) maximum du projet […] (et) permet de localiser la zone de projet dans son environnement large.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.3.7 en page 46.

Figure 1 : Perception d'une éolienne en fonction de la distance et de la temporalité













Sources : Enviroscop, Guide du développeur de parc éolien (ADEME - ABIES, 2004)

A.II-2. Description de l'état initial paysager et patrimonial

Afin d'assurer une bonne intégration du projet éolien dans son site d'accueil, une analyse poussée du territoire est nécessaire. L'objectif est de comprendre comment sont organisés et perçus les paysages et le patrimoine autour de la zone où s'implante le projet.

L'organisation du paysage est **définie par sa structure, ses ambiances et ses dynamiques d'évolution**. Ces caractéristiques définissent des ambiances paysagères particulières : intimistes, bucoliques, naturelles, urbaines, etc. La structure du paysage fait émerger des **lignes de forces**, qui viennent guider le regard, et des **points d'appel** verticaux qui viennent accrocher l'œil de l'observateur.

Figure 2 : Structure du paysage au sud de Fécamp et son parc éolien

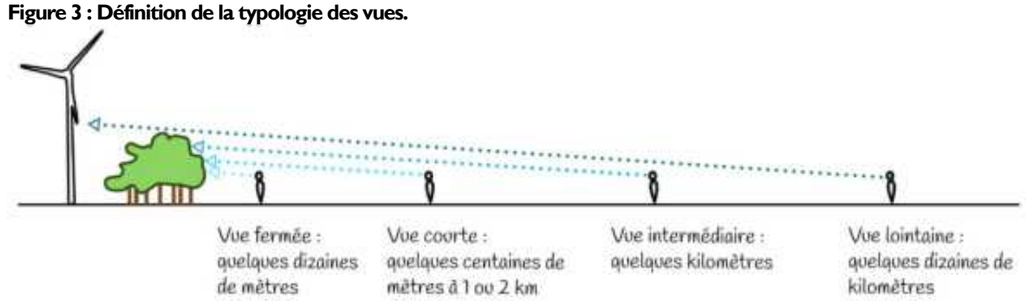


Réalisation : Enviroscop.

Enfin, la structure d'un paysage permet également de mettre en exergue les **différents types de vues sur le territoire**, en fonction de la distance de visibilité maximale.

- Les vues sont dites **fermées** si un obstacle vient arrêter le regard au bout de quelques mètres à quelques dizaines de mètres. C'est le cas en cœur de bourg dense où les bâtiments masquent les vues en direction de l'extérieur au-delà de la rue où se situe l'observateur.
- Les vues **courtes et intermédiaires** sont de l'ordre de la centaine de mètres à quelques kilomètres. Elles sont souvent présentes dans les territoires de bocage où le regard ne va pas au-delà de la parcelle agricole, les haies masquant les perceptions plus lointaines.
- Les vues **lointaines** donnent à voir le paysage sur une dizaine de kilomètres, voire au-delà. Elles sont caractéristiques des territoires d'openfield par exemple.

Figure 3 : Définition de la typologie des vues.



Réalisation : Enviroscop

La composition du paysage influe sur la typologie des vues du territoire d'étude qui vont définir, en complémentarité de l'éloignement, le bassin de visibilité du projet. Elle permet de déterminer des éléments paysagers forts pouvant présenter un enjeu vis-à-vis de l'éolien.

A.II-2a. Caractérisation des enjeux

Un ensemble, un site ou un élément paysager ou patrimonial présente un enjeu vis-à-vis de l'éolien quand il réunit les critères suivants :

- Il est situé dans un **environnement présentent des vues ouvertes ou des percées visuelles.**
- Ses caractéristiques paysagères et/ou patrimoniales sont **de nature à être perturbées par un projet éolien**.
- Il possède un **intérêt particulier** (en fonction de la perception sociale qui lui est attachée, de ses caractéristiques physiques et esthétiques, etc.).

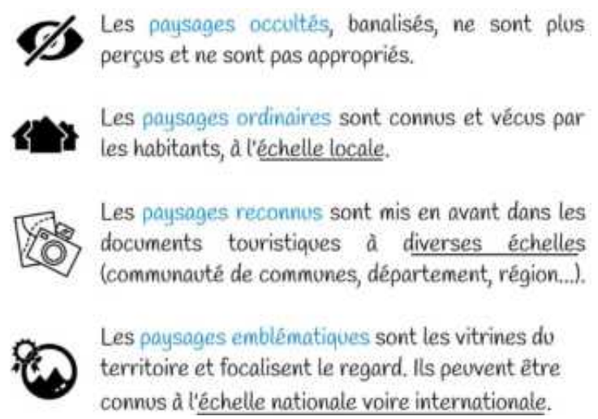
Si les deux premiers critères sont définis par l'analyse des structures et ambiances paysagères, le dernier critère se base sur la **perception sociale du paysage**. En effet, les différents paysages d'un territoire, au-delà de leurs caractéristiques structurelles, peuvent être plus ou moins appréciés ou reconnus, que ce soit par les habitants, les personnes de passage, les touristes… Cette perception sociale du paysage **reflète l'attachement d'une société à un certain type de paysage** et se base sur ses représentations culturelles.

De ce fait, elle permet de définir une **typologie de paysage présentant des enjeux plus ou moins forts**.

Sont ainsi définis des **paysages « reconnus »** à partir

- des protections réglementaires et des labels paysagers ou patrimoniaux,
- des points d'intérêt mentionnés dans les documents de référence comme le Schéma Régional Eolien ou les Atlas de Paysage mais aussi dans les documents touristiques,
- des données de fréquentation d'un paysage (si la donnée est disponible),
- des iconographies anciennes et récentes (peintures, photos…).

Figure 4 : Perception sociale des grands paysages



La perception sociale d'un paysage fait émerger une dichotomie entre paysages du quotidien, faisant l'objet d'usages de la part des habitants, et les paysages reconnus par les personnes extérieures au territoire. Ainsi, elle permet de mettre en avant des usages partagés ou particuliers des différents paysages dans chaque aire d'étude.
Une fois la perception sociale déterminée, le niveau d'enjeu d'un ensemble, site ou élément paysager ou patrimonial est déterminé : il est d'autant plus important que la perception sociale est forte et que son accessibilité au grand public est aisée.

Figure 5 : Définition du niveau d'enjeu paysager

Échelle d'analyse	Niveau d'enjeu	Perception sociale	Élément
Ensemble du territoire d'étude : aires immédiate à éloignée	Exceptionnel	Vitrine du territoire national	**Site emblématique** (protégé ou non) : site du patrimoine Mondial de l'UNESCO, grand site de France, patrimoine européen, parc national…
	Principal	Vitrine d'une région	**Protection patrimoniale réglementaire** : site inscrit ou classé, Site Patrimonial Remarquable (SPR), monument historique (MH)
			Paysage reconnu à une vaste échelle : Ensemble paysager, parc naturel régional, grand itinéraire de randonnée, véloroute
		Fréquentation importante	**Paysages du quotidien à rayonnement national** : métropole, pôle autoroute, route principale, ligne TGV…
	Significatif	Représentation d'un pays, d'une commune…	**Paysage labellisé** : site remarquable, jardin remarquable, petite cité de caractère, panorama, etc
		Fréquentation significative	**Paysage du quotidien à fort rayonnement** : ville, route secondaire, grand itinéraire de randonnée pays (GRP)
		Fréquentation modérée	**Paysage singulier** : site singulier
		Large bassin de vision	**Contexte éolien**
Aires immédiate et rapprochée	Local	Fréquentation modérée	**Paysages du quotidien partagé** : village, petite route
Aire immédiate	Particulier	Faible fréquentation	**Paysage du quotidien privé ou à usage limité** : hameau, maison isolée, petite boucle de promenade
			Petit patrimoine : élément du PLU
		Absence d'usage mais concerné par les travaux	**Zone de présomption archéologique**

Réalisation : Enviroscop, d'après Charte de cadrage des projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté, DREAL BFC, 2020.

A.II-2b. Hiérarchisation des sensibilités au projet éolien

Un **enjeu est indépendant du projet éolien sur lequel porte le volet paysager** : un élément paysager ou patrimonial présentera ainsi un enjeu vis-à-vis de l'éolien en général, ou de toute autre thématique d'aménagement territorial, et non d'un parc éolien en particulier, au contraire de la **sensibilité**. En effet, celle-ci est déterminée au regard de la zone d'implantation potentielle et de la hauteur maximale envisagée pour les éoliennes au stade de l'état initial.

Au stade de l'état initial, un enjeu est dit « sensible » quand la localisation de la ZIP vis-à-vis de cet élément – associée à une hauteur maximale envisagée pour les éoliennes définie au lancement de l'étude – implique une incidence visuelle potentielle pour une implantation fictive recouvrant l'ensemble de la ZIP.

Dans le cadre d'un projet éolien, les grands types d'éléments considérés à enjeux et étudiés par le volet paysager sont d'une part les **paysages du quotidien** « partagés » ou « privés », et d'autre part les **« grands paysages »** et leurs éléments ponctuels d'intérêt, patrimoniaux ou reconnus (voir ci-contre).

- La sensibilité de **VISIBILITE** est liée aux effets potentiels du projet sur les vues qu'un observateur peut avoir depuis l'élément paysager ou patrimonial (projet visible ou non depuis l'élément).
- La sensibilité de **COVISIBILITE** est liée aux effets potentiels du projet sur les vues qu'un observateur peut avoir sur cet élément (projet vu en simultané ou non avec l'élément).

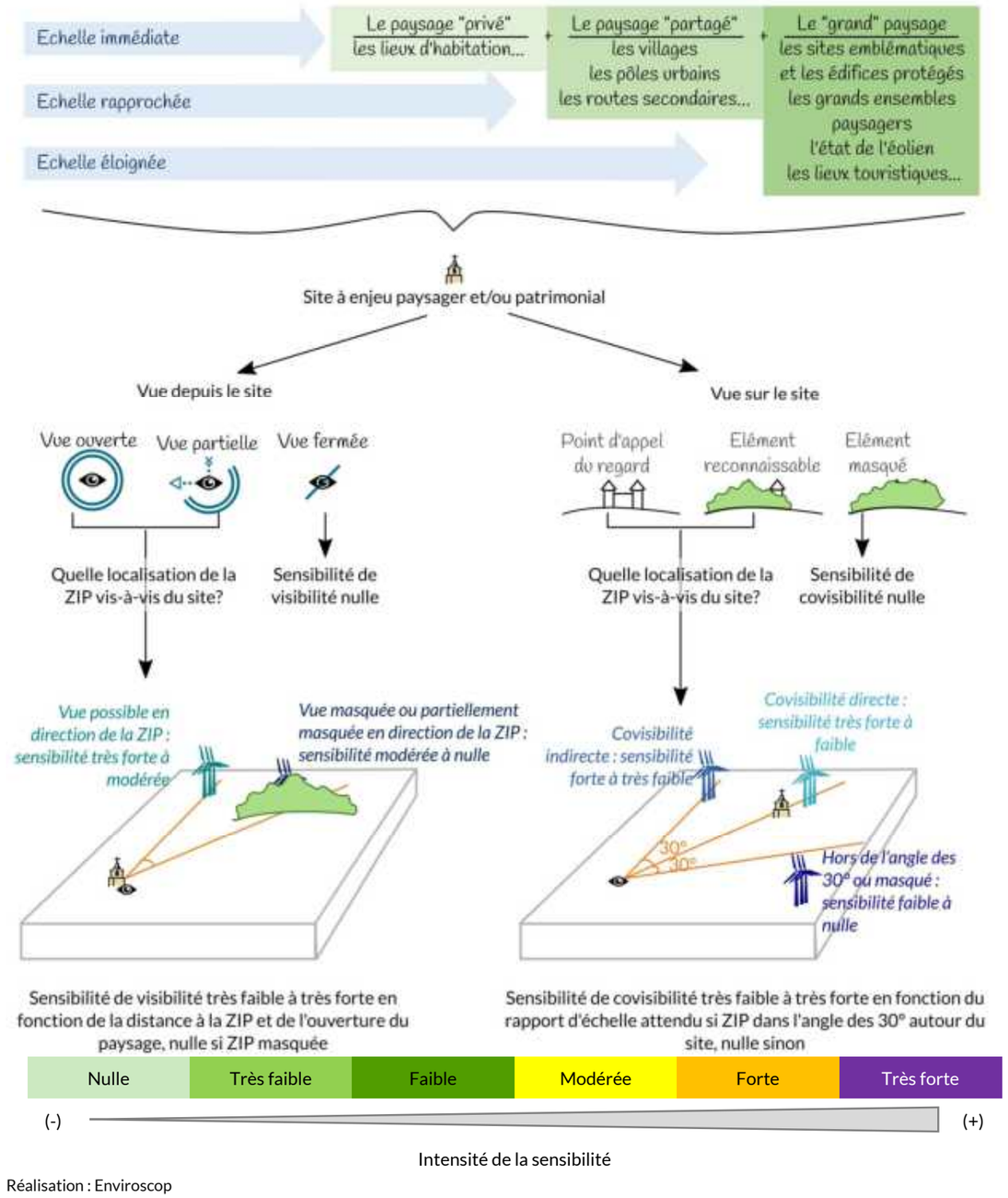
La notion de visibilité ou de covisibilité peut s'appliquer à n'importe quel élément du paysage ou du patrimoine. Appliquée au projet éolien, elle permet de définir le niveau de sensibilité.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *Plus spécifiquement, cette étude du paysage et du patrimoine a pour objectifs principaux de mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire en lien avec le sujet éolien (il n'est pas nécessaire de tout décrire, il convient de qualifier notamment les structures paysagères dominantes, et les éléments de paysage, qui vont compter pour les populations, pour chaque unité paysagère considérée) et identifier les paysages protégés, ainsi que les structures paysagères protégées ; recenser et hiérarchiser les valeurs portées aux paysages et les sensibilités patrimoniales et paysagères induites vis-à-vis de l'éolien […].* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.1 en page 32.

Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont inventoriés dans la première partie de l'étude, au chapitre B.II en page 26. Il s'agit ensuite d'étudier leur sensibilité au projet éolien au vu de la localisation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). La caractérisation des sensibilités et leur hiérarchisation est développée au chapitre B.III en page 45. Cet inventaire, repris en fin d'état initial dans une carte de synthèse, constitue une base pour la définition des grandes orientations d'aménagement qui guideront l'élaboration du projet éolien et le choix des points de vue des photomontages pour l'analyse des impacts du projet. La synthèse de l'état initial (B.IV en page 110) conduit à la définition de recommandations pour l'élaboration des variantes. Ces éléments font l'objet du chapitre C.I en page 116.

Figure 6 : Définition des sensibilités dans l'état initial

Description de l'état initial



Réalisation : Enviroscop

A.II-3. Variantes d'implantations et élaboration du projet

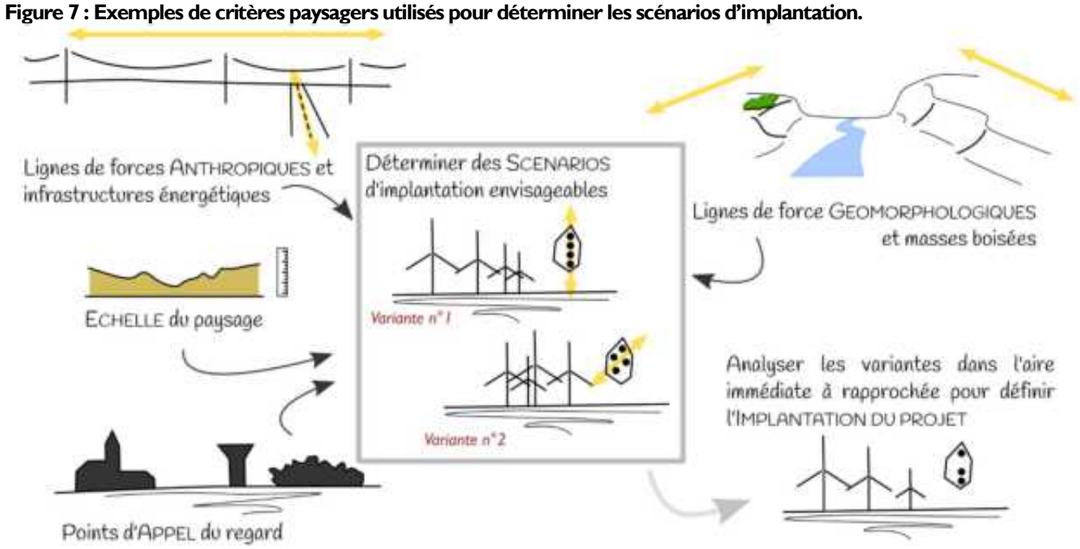
L'élaboration du projet s'inscrit dans une démarche de qualité paysagère. Elle se base sur la formulation de préconisations paysagères et/ou patrimoniales issues des sensibilités de l'état initial. Plusieurs scénarios d'implantations sont présentés et analysés au regard de toutes les contraintes de l'évaluation environnementale.

En ce qui concerne les critères paysagers, le choix **des variantes d'implantation** découle des éléments suivants :

- la cohérence des variantes avec les **lignes de forces** anthropiques et géomorphologiques issues du relief, de l'hydrographie, de l'occupation du sol, des infrastructures, du contexte éolien...
- le **rapport d'échelle** entre les éoliennes et le paysage (vallées…) mais aussi entre les variantes et **les points d'appel du regard** (silhouette de bourg, abbaye…),
- la qualité des vues depuis les **axes de perceptions proches** (rues tournées en direction du projet…).

Après une analyse cartographique des variantes et une comparaison par photomontage, la ou les implantations ayant la meilleure insertion paysagère est identifiée, en cohérence avec les autres enjeux environnementaux, techniques et sociaux.

Figure 7 : Exemples de critères paysagers utilisés pour déterminer les scénarios d'implantation.



Réalisation : Enviroscop

La variante retenue peut faire l'objet de mesures d'évitement et de réduction si les impacts environnementaux attendus demeurent malgré tout trop importants. L'implantation retenue peut être légèrement adaptée en fonction des contraintes techniques du projet (aires de survol, pistes d'accès, etc.).

La variante identifiée comme ayant la meilleure capacité d'insertion paysagère contribue à la définition du projet retenu, en cohérence avec les autres enjeux techniques et environnementaux. En effet, l'optimum paysager peut ne pas être retenu : le projet est le fruit d'une analyse multicritère (biodiversité, contraintes techniques et réglementaires, concertation, etc.).
L'analyse des variantes et le choix du projet sont l'objet du chapitre C.II en page 118. Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre à cette étape sont synthétisées dans le chapitre E.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *Sur la base de la présentation de l'état initial, le pétitionnaire pourra proposer un premier niveau de réflexion sur la stratégie d'intégration paysagère du projet éolien […] si dans l'étude paysagère et patrimoniale, la partie justifiant du choix du projet et présentant les variantes met en avant principalement les éléments relatifs au paysage et au patrimoine ayant conduit au choix du projet retenu, c'est dans le volet principal de l'étude d'impact que sera conduite l'analyse multicritères justifiant du projet final.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphes 4.5.3 et 3.7 en pages 50 et 53.

A.II-4. Analyse des impacts visuels

Une fois les caractéristiques de l'implantation retenue décrites, le volet paysager s'attache à évaluer les impacts visuels :

- aux abords immédiats du projet,
- sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial,
- au regard des effets cumulatifs avec l'éolien existant et les autres projets connus.

Cette évaluation des impacts se base sur l'analyse des changements induits par l'intégration du projet dans son paysage d'accueil, via les outils de modélisation tels que les zones d'influences visuelles et les photomontages. Elle permet de déterminer **le niveau d'impact visuel et la participation du projet aux impacts cumulés pour chaque élément défini comme sensible à l'état initial**.

A.II-4a. Impacts visuels

Un IMPACT VISUEL correspond à l'effet visuel projeté du projet sur un paysage. En effet, l'analyse ne se réduit pas à identifier les lieux où le projet sera visible et les endroits où il sera masqué : son objectif est de qualifier l'insertion du projet dans le paysage et le rapport qu'il entretient avec les différents éléments préexistants de ce paysage.

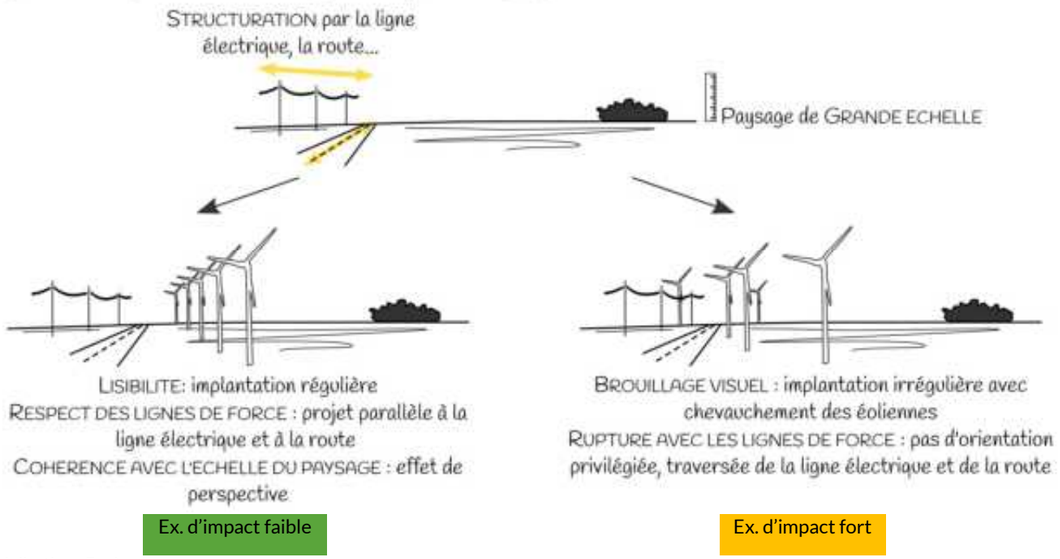
Ces trois critères permettent de définir la cohérence du projet avec les structures paysagères, ambiances et points d'appel environnants, mais aussi d'identifier des effets de surplomb ou de rupture d'échelle, des effets de perspective, etc.

> Une prégnance importante des éoliennes seule due à des vues proches n'induit pas forcément des impacts forts : elle doit être mise au regard des caractéristiques du paysage existant et de la composition du parc éolien.
> L'analyse du rapport d'échelle et de la proximité du projet éolien aux éléments structurants du paysage conduira à déterminer si les éoliennes entrent en concurrence visuelle avec ceux-ci ou non. L'effet de surplomb associe covisibilité directe avec un point d'appel du regard et effet de concurrence visuelle. Cf. Tableau 3

La hiérarchisation du niveau d'impact visuel s'étend de nul à très fort.

Niveau d'impact		Interprétation
Nul	-	Projet non visible
Très faible		Projet très peu prégnant
Faible		Projet cohérent avec les structures paysagères et bien équilibré
Modéré		Projet avec un manque de lisibilité ou un léger déséquilibre d'échelle
Fort		Projet non cohérent avec la structure du paysage, créant un effet de rupture d'échelle ou une concurrence visuelle
Très fort	+	Projet entraînant un changement très fort des caractéristiques du paysage d'accueil

Figure 8 : Exemple de critères d'analyse des impacts d'un projet éolien



Réalisation : Enviroscop

De manière générale, un impact va être modéré à très fort si le projet modifie la nature ou la cohérence d'un paysage ; nul à très faible si le projet n'a pas d'influence significative. Ainsi est caractérisée la cohérence entre les structures paysagères environnantes et les points d'appels d'une part et le projet d'autre part.

A.II-4b. Impacts cumulés

Un **IMPACT CUMULE** correspond à une situation où l'implantation de plusieurs éléments/projets de nature similaire renforce leur effet visuel sur l'environnement. Pour l'analyse des impacts cumulés avec le contexte éolien sont pris en compte **tous les parcs éoliens connus** soit : les parcs construits, les parcs autorisés et les parcs en instruction ayant reçu un avis de l'autorité environnementale (AE).

Si un parc éolien en cours d'instruction est développé par le même porteur de projet, ce parc doit être pris en compte même s'il n'a pas encore reçu un avis de l'AE.

Les impacts cumulés se déterminent grâce à l'utilisation d'outils dédiés, notamment par la réalisation et l'analyse d'une zone d'influence cumulée et de photomontages. L'évaluation du niveau d'impact cumulé repose sur différents critères :

- La **cohérence d'implantation et de gabarit** des parcs éoliens visibles, définie par la lisibilité des éoliennes dans le paysage et des potentiels effets de brouillage ;
- L'**occupation de l'horizon** par les parcs éoliens, liée à la prégnance des éoliennes et aux espaces de respirations.

EFFET DE SATURATION VISUELLE ET ENCERCLEMENT DES VILLAGES : Les parcs éoliens se multipliant et se densifiant, cette dynamique peut conduire, à terme, à des effets de saturation visuelle et d'encerclement des lieux de vie proches. Les effets d'encerclement correspondent aux situations où il y a « une occupation totale ou très forte de l'horizon par des parcs éoliens […]. L'enjeu est d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace le plus intime du village. » Source : Note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens, Annexe 3, 2015. DREAL et DRAC Centre

* »le plus intime du village » dans l'étude signifie les vues les plus ouvertes de certains jardins de particuliers avec peu de végétation. Afin d'illustrer ce type de vue, les illustrations de ces vues s'appuient sur des prises de vues en frange urbaine les plus ouvertes ou au niveau de dents creuses .

Ces deux critères permettent de définir le niveau d'impact cumulé, hiérarchisé de nuls à très forts.

Niveau d'impact		Interprétation
Nul	-	Aucun parc éolien visible ou un seul parc éolien visible
Très faible		Parcs éoliens très peu prégnants et implantations cohérentes
Faible		Disposition harmonieuse des éoliennes dans le paysage Espaces de respiration conséquents
Modéré		Présence assez marquée de l'éolien sur l'horizon avec très peu d'effet de brouillage visuel ou présence d'effets de brouillage visuel notables avec des espaces de respiration conséquents
Fort		Présence marquée de l'éolien avec des effets de brouillage et/ou de saturation
Très fort	+	Omniprésence de l'éolien avec effets de brouillage et de saturation visuelle de parcs très prégnants

A ces critères s'ajoutent l'analyse des impacts visuels des parcs éoliens sur les structures paysagères et les points d'appel. Au-delà du projet, si un autre parc éolien implique un impact sur un élément paysager, le niveau d'impact cumulé sera au même niveau, même si le projet seul engendre un impact différent. C'est pourquoi il est important de préciser la **participation du projet aux impacts cumulés,** notamment lorsque le contexte éolien est dense.

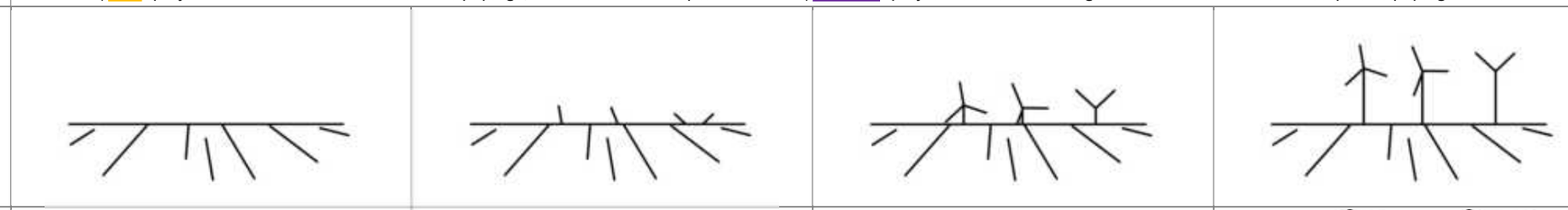
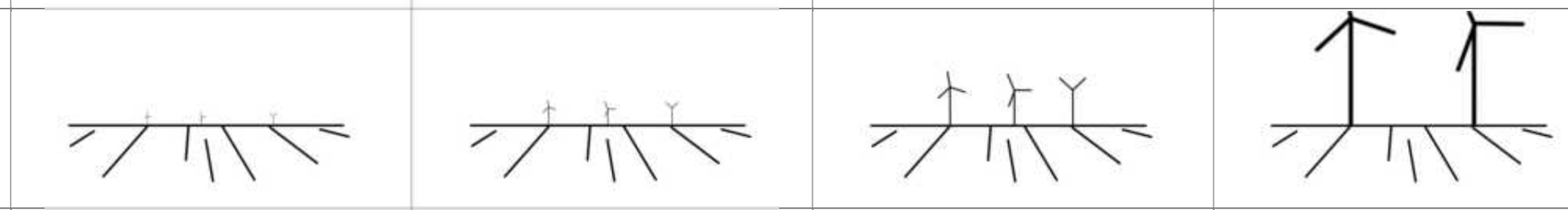
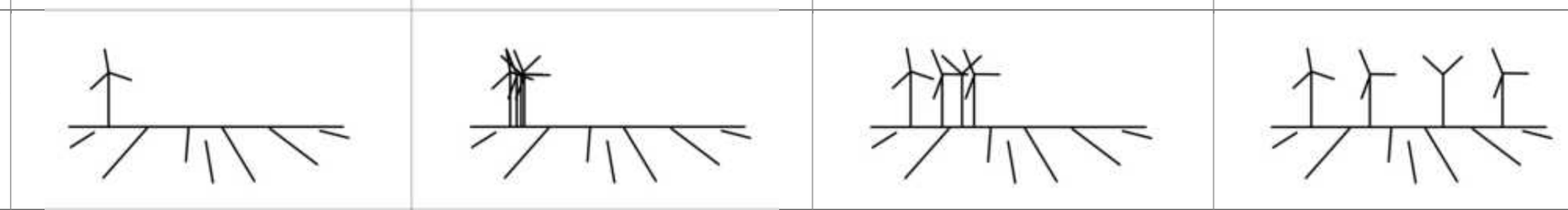
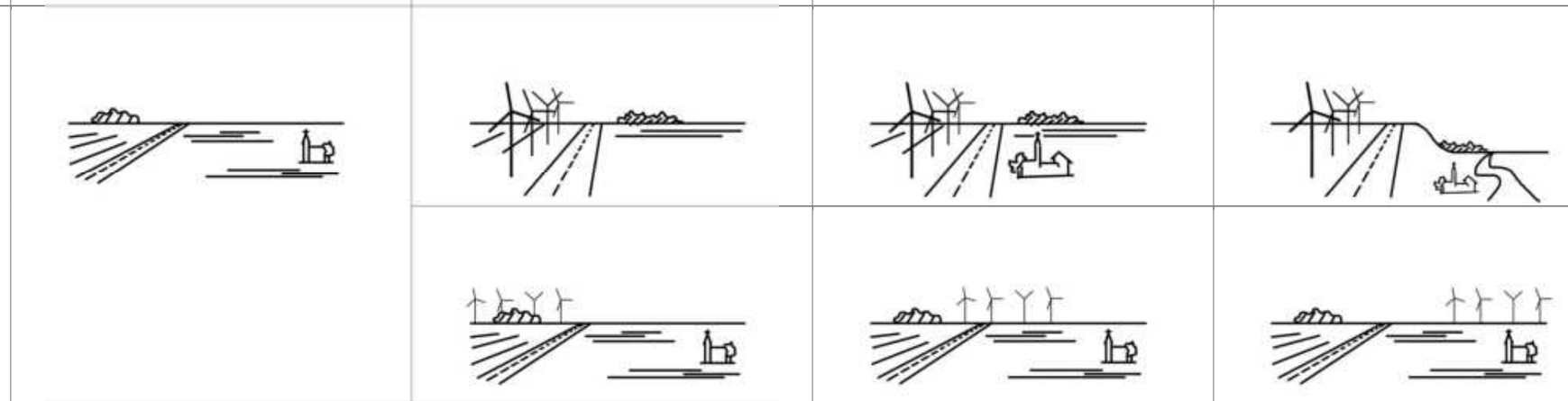
Cette participation se hiérarchise de la manière suivante :

- 0 Aucune contribution
- ~ Contribution peu significative
- + Contribution significative
- ++ Contribution importante

Faisant suite au choix d'une implantation, l'analyse des impacts est détaillée à partir de la page 154, au chapitre D.III-2. Elle permet de définir quelle relation le projet entretient avec les éléments sensibles du paysage et du patrimoine, déterminés à l'état initial, et de caractériser l'insertion paysagère des éoliennes. Les mesures ERC qui découlent de cette analyse sont décrites au chapitre E.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact :* « *L'évaluation des impacts repose sur un principe de comparaison entre l'état initial du paysage et l'état projeté. Elle se fait au moyen d'une modélisation graphique du projet (photomontages, plans, coupes et croquis). L'objectif est : de vérifier la pertinence de la stratégie d'intégration paysagère proposée et d'ajuster, le cas échéant, le projet initial ; d'analyser les effets de cumul induits par le parc projeté pour éviter de générer des situations de saturation ; d'informer le public avec la plus grande objectivité possible de l'impact du projet sur le paysage.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 4.8, page 53.

Tableau 3. Tableau de synthèse de l'analyse des impacts visuels du projet et des impacts cumulés

Caractérisation des impacts	
IMPACT VISUEL	Nul à très faible : Projet non visible à très peu prégnant | Faible : Projet cohérent avec les structures paysagères et bien équilibré | Modéré : Projet avec un manque de lisibilité ou un léger déséquilibre d'échelle | Fort : projet non cohérent avec la structure du paysage, créant un effet de rupture d'échelle | Très fort : projet entraînant un changement très fort des caractéristiques du paysage d'accueil
Visibilité du projet La visibilité d'un élément dépend de la topographie (qui conditionne le type de vue, rasante, plongeante ou frontale) et des effets de masques visuels dus au relief, à la végétation, au bâti…	
Prégnance visuelle La hauteur perçue (ou prégnance) d'un objet dans le paysage décroit de manière exponentielle avec la distance.	
Emprise visuelle L'identification des éléments par l'œil humain qui regarde un paysage est au maximum de 40° tandis que le champ de perception maximal théorique est de 120°.	
Cohérence paysagère et covisibilité La structure, l'ambiance et l'échelle d'un paysage détermine sa capacité à accueillir un projet éolien, en fonction des caractéristiques visuelles de celui-ci (hauteur, implantation…). La préservation de l'ambiance paysagère autour des éléments patrimoniaux nécessite une analyse fine des vues depuis et sur ces sites.	
IMPACTS CUMULES AVEC LES AUTRES PARCS EOLIENS	Nul : aucun autre parc éolien visible | Très faible à faible : disposition harmonieuse des éoliennes dans le paysage | Modéré : présence assez marquée de l'éolien sur l'horizon avec très peu d'effet de brouillage visuel | Fort à très fort : présence marquée de l'éolien avec des effets de brouillage et/ou de saturation visuels
Insertion dans le contexte éolien local De par la taille importante des éoliennes, la multiplication des éoliennes sur un territoire modifie fortement le paysage. Elle induit une analyse fine des effets visuels cumulés des différents parcs et projets dans les territoires les plus dynamiques.	

A.II-5. Détermination des mesures ERC

Les **MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER »** (ERC) concernent les éoliennes et leurs équipements connexes. Ces mesures sont mises en œuvre s'il existe des impacts résiduels qui ont été analysés et qui nécessitent d'être évités, réduits ou compensés. « En termes de paysage, la compensation est par principe impossible : un paysage modifié par un projet d'aménagement ne peut pas être recréé ailleurs. La notion d' «équivalence » n'existe pas en paysage. » (Séquence Eviter, Réduire, Compenser. Les Rencontres Hauts-de-France 2019). Ainsi, les mesures dans le volet paysager concernent surtout des mesures d'évitement et de réduction. Elles peuvent être :

- le déplacement d'éoliennes,
- la réduction du nombre d'éoliennes,
- la plantation d'arbres devant des habitations ou des établissements publics,
- le choix du gabarit, etc.

Au vu de leur hauteur, il est difficile d'envisager de masquer les éoliennes. Seul un traitement ponctuel des abords de certains sites sensibles peut être envisagé pour renforcer la cohérence paysagère, comme l'indique le guide de l'étude d'impact sur l'environnement.

Les mesures pour les équipements connexes concernent :

- **l'intégration environnementale des pistes d'accès** par des mesures simples comme par exemple le choix d'un tracé respectant la topographie et le parcellaire agricole, ou l'utilisation de matériaux dans une gamme de couleur compatible avec les ambiances du paysage d'accueil.
- **l'habillage des locaux techniques** afin qu'ils soient peu perceptibles dans le paysage, en accord avec les préconisations émises par l'étude naturaliste.

En l'absence de mesures de compensation, des **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT** peuvent également être définies et sont adaptées au volet paysager car elles permettent de proposer des actions de valorisation du patrimoine et du cadre de vie en offrant des aménagements paysagers et environnementaux de qualité au territoire et aux habitants. C'est le cas par exemple des mesures de création de chemins de découverte autour du parc éolien, qui permettent l'émergence de nouveaux usages dans le paysage d'accueil du projet. « *Certaines caractéristiques du paysage telles que les haies brise-vent, des alignements caractéristiques, une texture particulière de l'occupation du sol, la présence forte d'une activité, peuvent être reprises dans le cadre de l'accompagnement paysager du projet. Des plantations (alignements d'arbres, etc.) ou des aménagements rappelant ces caractéristiques faciliteront ainsi la compréhension du site.* » (Les mesures pour réduire les effets du parc éolien sur le paysage. Guide de l'étude d'impact sur l'Environnement, Actualisation 2016. MEDDM. 2017)

Présentées au chapitre E en page 298, les mesures ERC et d'accompagnement visent à optimiser l'insertion paysagère du projet éolien et à améliorer son acceptabilité.

> *Ce que dit le guide de l'étude d'impact* : « *Comme pour tout aménagement, des mesures doivent être prises et présentées pour éviter, réduire et, le cas échéant, compenser les impacts négatifs des installations sur les différentes composantes de l'environnement. Ces mesures sont étudiées et définies aussi précisément que possible dans le cadre de l'étude d'impact, en fonction des enjeux locaux. Elles sont complétées par des mesures d'accompagnement et/ou de suivi. Dans le cas où les mesures compensatoires ne peuvent pas permettre de compenser les impacts résiduels, l'hypothèse d'abandon du projet éolien pourra être envisagée. Ces principaux impacts et leurs mesures associées sont développés au sein du présent guide via les grandes thématiques suivantes : paysage et patrimoine, milieu physique, milieu naturel, milieu humain. Chacune de ces parties suit la démarche d'une étude d'impact : description et analyse de l'état initial, variantes possibles, évaluation des impacts et élaboration de mesures et de suivis des effets.* » Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Octobre 2020, paragraphe 2.5 en page 17.

A.III. OUTILS ENGAGES

Pour cette étude, les principaux outils utilisés sont les **photographies, les cartographies,** les coupes topographiques, schémas ou autre document graphique, la modélisation et simulation de l'influence visuelle du projet.

Les illustrations du présent document, hors mention contraire, sont réalisées par Enviroscop, à partir de données sous les licences suivantes :

Tableau 4 : Sources et licences des illustrations

Nom	Source	Licence
Ortho HR®	©IGN PARIS	copie et reproduction interdites
Scan 100®	©IGN PARIS	copie et reproduction interdites
Scan 25®	©IGN PARIS	copie et reproduction interdites
Admin Express®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
BD Alti 250®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
BD Alti 75®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
OCS GE®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
PCI Express®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
Routes 500®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
Scan Express 250®	©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
France Raster 100, 250 et 500	©IGN PARIS , ©ESRI France	licence ouverte ETALAB
Registre parcellaire graphique agricole	Agence de services et de paiement	licence ouverte ETALAB
Corine Land Cover 2012/2018	European Environment Agency	license Copernicus data and information policy Regulation (EU)
EU-DEM 25 v1.1	European Environment Agency	license Copernicus data and information policy Regulation (EU)
BD Carthage®	ONEMA, ©IGN PARIS	licence ouverte ETALAB
Open Street Map	Open Street Map	license libre ODbL

Les photographies sont réalisées par ©Enviroscop sauf mention du contraire. Le cas échéant, les photos intégrées sont libres de droit (licence creative commons).
Par défaut, les cartes de l'étude sont orientées au nord, sauf mention contraire.

A.III-1. Coupes topographiques et blocs-diagramme

Les éventuels coupes topographiques et blocs-diagramme de l'étude permettent de réaliser des modélisations respectivement planes et en 3D du relief. Ces outils permettent de présenter le contexte géographique du territoire voire d'analyser les visibilités attendues sur les éoliennes pour les coupes topographiques.

Les **coupes topographiques** sont réalisées via le module Profil Tool (version 4.1.8 ou supérieur) du logiciel QGIS 3.16 (ou version supérieure). Cet outil permet de créer le profil topographique en fonction du Modèle Numérique de Terrain (MNT) et du paramètre de modélisation pris en compte (ici Matplotlib). Afin de faciliter la lecture du relief dont les variations peuvent parfois être trop petites pour être identifiées par rapport à l'échelle horizontale, le profil topographique utilise un facteur d'exagération. Ainsi, les mesures verticales sont 10 fois supérieures aux mesures horizontales.

Dans la partie analyse des impacts, celui-ci est le même que pour les ZIV et les photomontages, soit l'IGN BD ALTI25 au pas de 25 m. Dans l'état initial, le MNT IGN BD ALTI 75 peut éventuellement être utilisé. Le MNT pris en compte est identifié dans les sources de chaque coupe topographique.

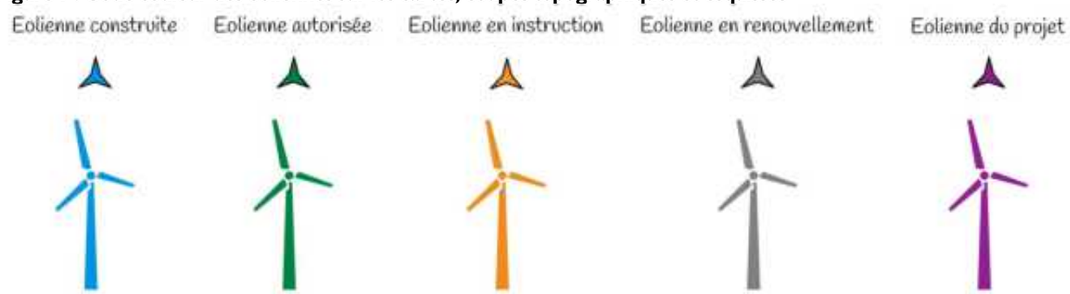
Une fois le profil topographique créé, celui-ci est exporté en format vectoriel (.SVG) pour être intégré à un logiciel de dessin (Inskscape version 1.0.2 ou supérieur). Il est ainsi associé à l'occupation du sol tirée des fonds Géoportail (Plan IGN v2 et orthophoto 25 ou 50) pour réaliser la coupe topographique habillée. Le placement des éoliennes est identifié soit grâce à l'orthophoto pour les éoliennes construites, soit grâce aux **données SIG de la DREAL**. Cette source de donnée est également utilisée pour déterminer la hauteur des éoliennes représentées.

Les autres éléments apparaissant sur le fond de plan de la coupe topographique sont :

- les patrimoines protégés dont l'emplacement est identifié via **l'Atlas des Patrimoines** (ou à défaut par Open Street Map ou Wikipédia ou toute autre source pertinente lorsque la donnée n'existe pas sur l'atlas des patrimoines)
- les paysages reconnus hors grands ensembles emblématiques grâce aux données SIG de la DREAL et aux **atlas des paysages** ainsi qu'aux **offices de tourisme** ;
- les itinéraires touristiques identifiés par les offices de tourisme, le site **GR-Info**, la **carte topographique IGN**, le **PDIPR** et les **données régionales**.

Les éoliennes sont représentées selon le même code couleur que les cartes soit bleu pour les parcs construits, vert pour les parcs autorisés, orange pour les parcs en instruction ayant un avis de l'AE, gris pour le parc à renouveler et violet pour le projet.

Figure 9 : Code couleur des éoliennes sur les cartes, coupes topographiques et esquisses



Les éventuels **blocs-diagramme** reprennent les mêmes sources de données et sont réalisés avec le module Qgis2threejs de QGIS.

A.III-2. Zone d'Influence Visuelle

Une **ZONE D'INFLUENCE VISUELLE (ZIV)** permet de définir, théoriquement, les vues sur les éoliennes. C'est une modélisation informatique SIG en 3 dimensions qui reflète, pour une implantation donnée, l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur le territoire d'étude. La simulation matricielle utilise les données suivantes :

Tableau 5 : Données utilisées pour le calcul de la ZIV et caractéristiques associées

Donnée	Source	Caractéristique
Relief	IGN BD ALTI 25	Pas de 25 m
Boisements	MOS	Hauteur de 15 m associée
Contexte éolien	DREAL, Windpower, BD ortho	Gabarit adapté à chaque éolienne (hauteur du mât et diamètre du rotor)
Projet	Maître d'ouvrage	
Visibilité d'une ou plusieurs éolienne(s) calculée en chaque point du territoire (pas de 25 m) pour une hauteur des yeux de 1,70 m		

Cet outil donne une **image quantitative, maximaliste** de la zone de perception visuelle du projet, mais pas une lecture de la qualité des perceptions. Les ZIV doivent être couplées à une analyse qualitative de l'insertion du projet dans le paysage, notamment via le photomontage pour définir les visibilités réelles qui tiennent compte des masques visuels de types bâti et végétation.

La ZIV peut être représentée de manière à délivrer plusieurs types d'information comme :

- la prégnance des éoliennes, modélisée via **l'angle vertical de visibilité** du projet ;
- l'emprise horizontale du parc en projet, modélisé via **l'angle horizontal de visibilité** ;
- le nombre d'éoliennes visibles en tout point du territoire ;
- la part des éoliennes visibles (bouts de pales, rotor, mât).

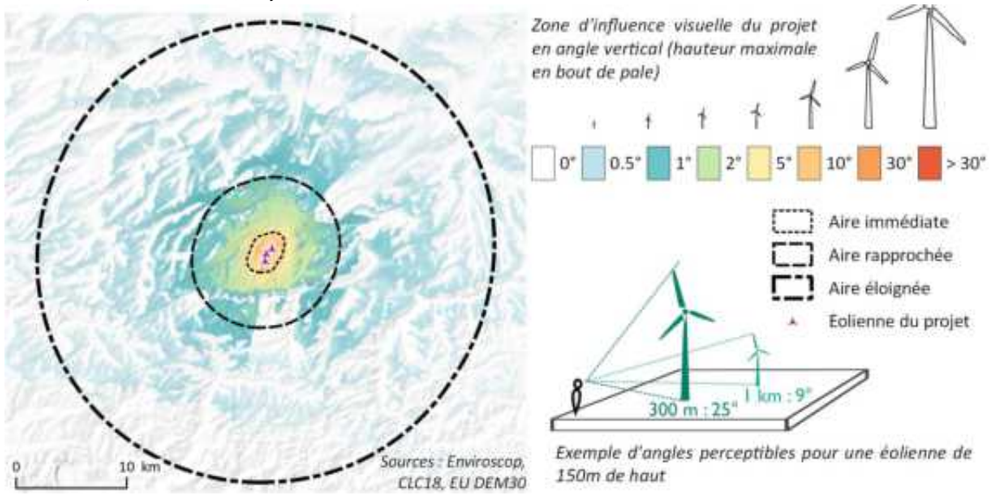
ZIV maximale : Au stade de l'état initial, une ZIV maximale – **ZIVmax** - est calculée en prenant en compte la hauteur maximale envisagée pour les éoliennes (ici 230 m en bout de pale). Comme l'implantation du projet n'est pas connue à ce stade de l'étude, le calcul est réalisé avec un nuage de points sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle (ZIP). L'indicateur utilisé est l'angle vertical maximal de l'ensemble des implantations possibles sur la ZIP. La ZIVmax induit la définition des aires d'études et aide à la détermination des sensibilités des différents éléments analysés.

ZIV du projet : Au stade de l'analyse des impacts visuels, le projet est modélisé en tenant compte du gabarit des éoliennes (hauteur du mât, diamètre) et de leur localisation précise. Le calcul de la ZIV du projet- **ZIVpro -** prend en compte la hauteur en bout de pale soit 200 m maximum. Au final le logiciel calcule, pour chaque point du territoire selon un pas de 25 m, si au moins une éolienne est visible à hauteur des yeux (1,70 m) en fonction de différents indicateurs.

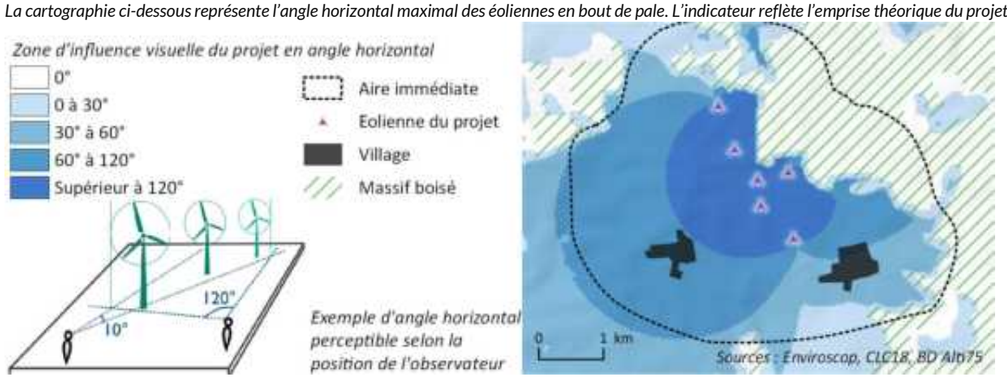
La ZIV du projet donne une idée de la visibilité, ou inversement de la non-visibilité, des éoliennes sur le territoire d'étude. Les ZIV doivent être couplées à une analyse qualitative de l'insertion du projet dans le paysage, notamment via le photomontage pour définir les visibilités réelles.

Figure 10 : Exemples de différentes ZIV

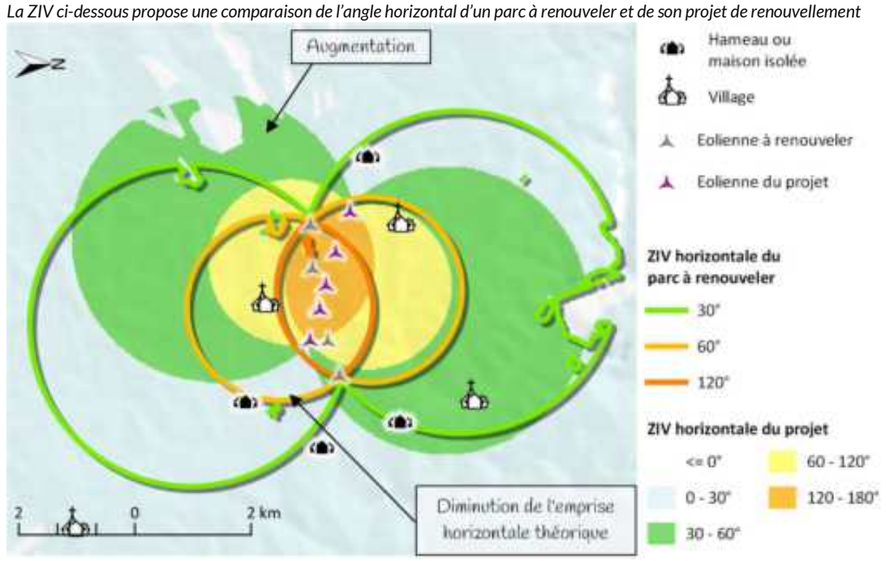
La cartographie ci-dessous représente l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale. L'indicateur reflète la prégnance maximale des éoliennes. En dessous de 0,5° la prégnance est minimale. Entre 0.5° et 1° elle est très peu importante, entre 1° et 2° elle est faible, entre 2° et 5° elle est modérée, entre 5° et 20° elle est forte et au-delà elle est majeure



La cartographie ci-dessous représente l'angle horizontal maximal des éoliennes en bout de pale. L'indicateur reflète l'emprise théorique du projet sur l'horizon.



La ZIV ci-dessous propose une comparaison de l'angle horizontal d'un parc à renouveler et de son projet de renouvellement



A.III-3. ZIV cumulée et risque d'encerclement

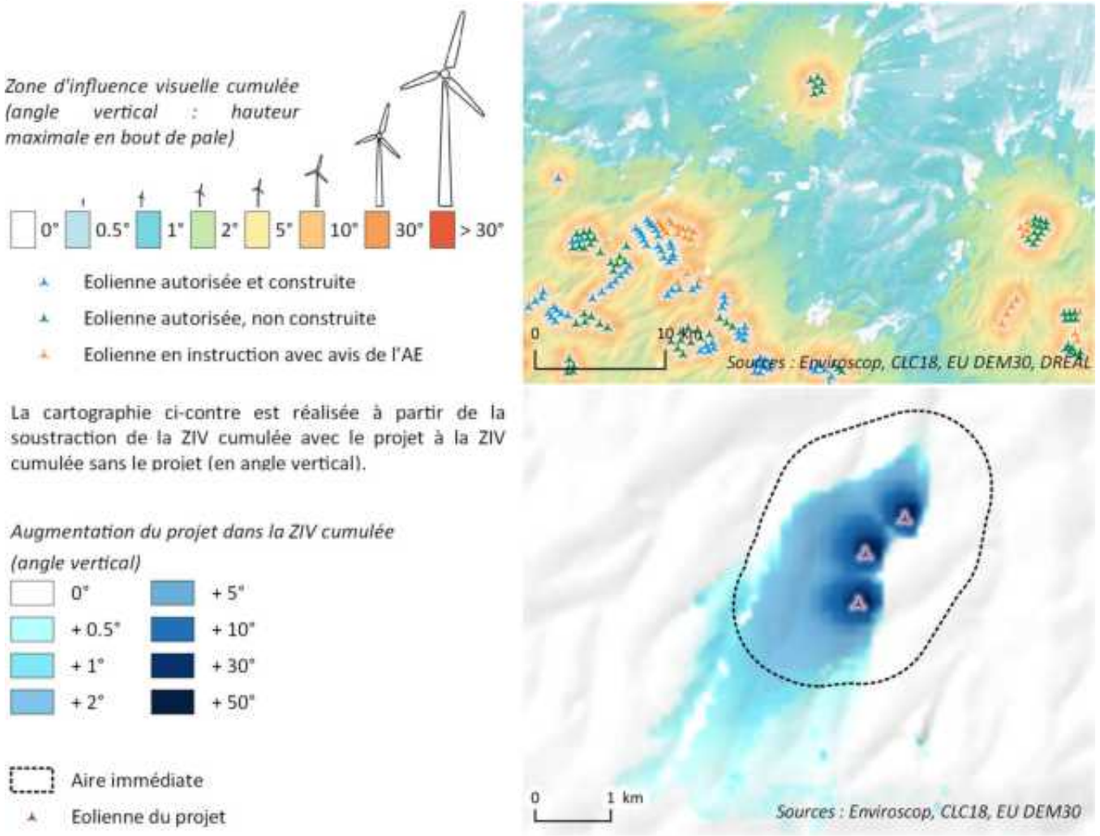
Au stade de l'analyse des impacts, la **ZIV cumulée** est calculée pour prendre en compte la visibilité maximale des éoliennes construites, autorisées, en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale (AE) ainsi que du projet. Le calcul prend en compte la hauteur en bout de pale de chaque éolienne du contexte éolien (source : DREAL, Windpower, dossiers mis à disposition lors de l'enquête publique ou arrêtés d'autorisation) et du projet (200 m). Pour les autres paramètres, elle a les mêmes caractéristiques que les ZIV du projet (relief, boisements, etc.)

La ZIV cumulée permet de rendre compte, à l'échelle de l'aire éloignée, des espaces de respiration sans éolien et des zones où une prégnance importante de l'éolien est attendue.

Une **ZIV différentielle** de la ZIV cumulée de tous les parcs connus sans le projet et avec le projet est présentée afin de rendre compte de la participation du projet à la ZIV cumulée.

Figure 11 : Exemple de ZIV cumulée

La cartographie ci-dessous reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé. L'indicateur est l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale des parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'autorité environnementale (AE).

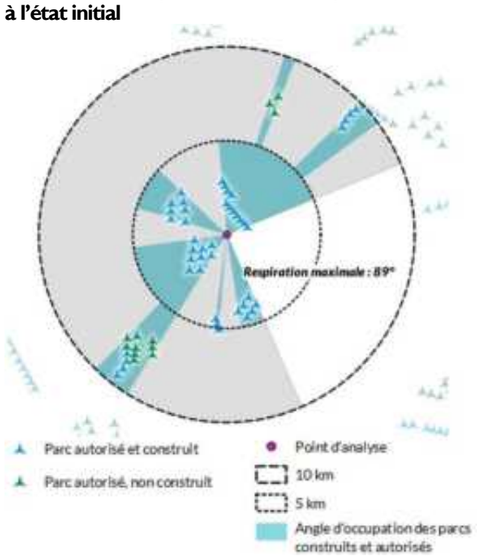


Réalisation : Enviroscop.

Au vu du contexte éolien proche sur le territoire d'étude et de l'analyse de la ZIV cumulée, une **analyse du risque d'encerclement** pour certains lieux de vie est présentée dans le carnet de modélisation.

La modélisation du risque d'encerclement se base sur les préconisations de la **DREAL Centre-Val de Loire**, reprises dans le guide actualisé de l'étude d'impact.

Figure 12 : Exemple de Carte du risque d'encerclement à l'état initial



Réalisation : Enviroscop | Source : DREAL

Le risque d'encerclement engendré par la présence d'éoliennes est mesurable par deux indices principaux ainsi que leur seuil d'alerte :

Indice de saturation visuelle	Seuil d'alerte
Occupation des horizons par l'éolien visible	Au-delà de 120°
Espace maximal de respiration sans éolienne visible	En dessous de 160°

D'après la DREAL Centre, les indices sont mesurés « *sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage. […] On comptera en deux classes les angles de visibilité des éoliennes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps "normal"). Pour simplifier, on ignore les éoliennes distantes de plus de 10 km, bien qu'elles restent visibles à cette distance par temps clair.*»(Source : Eoliennes et risques de saturation visuelle. Conclusions de trois études de cas en Beauce., 2007).

Le niveau de risque d'encerclement s'établit en fonction du rayon d'analyse pris en compte et du dépassement des seuils :

Tableau 6 : Niveau de risque de l'effet d'encerclement

Condition	Niveau de risque
Aucune éolienne visible	Nul
Des éoliennes sont visibles mais aucun seuil n'est dépassé	Très faible
Un seuil est dépassé	Faible
Deux seuils sont dépassés	Modéré
Trois seuils sont dépassés	Fort
Quatre seuils sont dépassés	Très fort

Remarque : les seuils dépassés sont notés en gras. | Réalisation : Enviroscop d'après la DREAL Hauts-de-France & DREAL CVdL

Les seuils sont les suivants :

- Occupation des horizons supérieure à 120° dans le périmètre 0 à 5 km
- Occupation des horizons supérieure à 120° dans le périmètre 5 à 10 km
- Respiration maximale inférieure à 160° et supérieure à 60° dans le périmètre 0 à 10 km
- Respiration maximale inférieure à 60° dans le périmètre 0 à 10 km

La **densité sur les horizons occupés** est un autre indice d'analyse qui complète celui d'occupation de l'horizon. En effet, l'impact visuel est majoré par la densité d'éolienne. Il correspond au ratio du nombre d'éolienne dans les 10 km par les km2 du rayon de 10 km (nombre d'éolienne/314 km2). Le seuil d'alerte est le dépassement de 0,25 d'après la méthode de la DREAL Hauts-de-France. Elle précise d'ailleurs que *« comme l'indiquait déjà la note de la région Centre, il est important de souligner que l'indice de densité doit être lu en complément des deux autres (occupation des horizons et espace de respiration). Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon. »*

Le calcul des indices décrits ci-dessus est basé sur une **modélisation par Système d'Information Géographique,** et plus précisément l'application dédiée compatible Map Info® développée par le CEREMA à la demande de la DREAL Centre. 4 cartes de risque de saturation visuelle sont présentées avec les calculs associés selon le contexte éolien pris en compte :

- 1/ Etat initial : parcs construits et autorisés
- 2/ Etat initial et le projet
- 3/ Etat initial et parcs en instruction avec avis de l'AE
- 4 / Etat initial, parcs en instruction avec avis de l'AE et le projet

Lorsqu'un parc éolien chevauche la limite entre les périmètres de 5 et 10 km, il est considéré comme faisant partie de « *la classe majorant l'impact* », soit 0 à 5 km, afin de prendre en compte le fait que « *le regard est attiré par l'éolienne la plus proche mais il embrasse l'ensemble du parc* ». Les espaces de respiration sont calculés entre chaque parc. De ce fait, les espaces de respiration entre plusieurs éoliennes d'un même parc ne sont pas prises en compte, peu importe la distance qui les sépare.

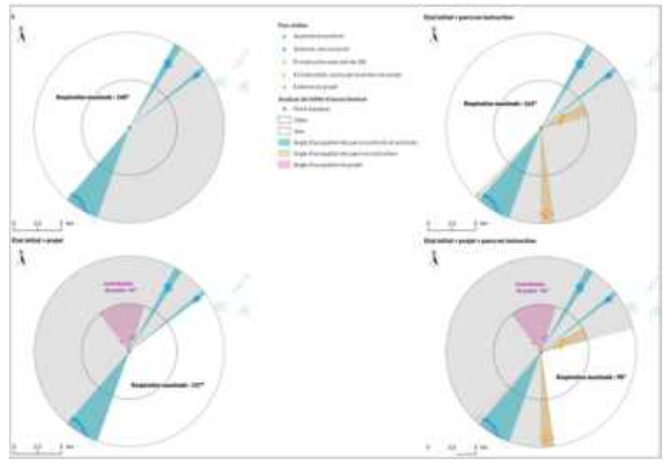
La modélisation prend en compte les masques visuels créés par le relief (IGN BD Alti25 et hauteur maximale en bout de pale de chaque éolienne). Cependant, elle ne prend pas en compte les masques visuels végétaux et bâtis : les visibilités de l'éolien ainsi modélisées sont « surestimées » par rapport aux vues réelles (cas défavorable), qui peuvent être masquées par la présence de haies de haut-jet à proximité des villages et par le bâti. En outre, la perception réelle tient également compte des effets de perspective, d'écrasement, tels que les photomontages les mettent en évidence.

Ainsi, un **photomontage à 360°** au même emplacement que le point d'analyse est réalisé afin de **vérifier les visibilités réelles sur les parcs éoliens pris en compte dans le calcul du risque d'encerclement.** Ces photomontages permettent de mettre en évidence la présence ou non d'effet d'encerclement et la participation du projet à ces effets en prenant en compte le relief et les masques visuels végétaux et bâtis. Pour plus de lisibilité, les parcs éoliens de l'aire éloignée ne sont modélisés sur les photomontages à 360° que s'ils font partie du rayon d'analyse de 10 km autour du lieu de vie. Les analyses de saturation visuelle sont détaillées sur 3 pages pour les lieux de vie sélectionnés.

Un extrait de **photomontage à 120°** issu du 360° et orienté vers le projet est ensuite présenté. Il permet d'analyser les impacts visuels du projet mais également les impacts cumulés en analysant la saturation visuelle qui peut être liée à des effets de brouillages qui ne sont pas qualifiés par l'analyse du photomontage à 360°.

Le risque d'encerclement est défini en synthétisant l'occupation de l'horizon par l'éolien connu et l'espace de respiration maximal. Il est présenté au chapitre D.III-2a, en même temps que les photomontages afin d'affiner l'étude.

Figure 13 : Mise en page de l'analyse des effets d'encerclement

Page	Contenu de la page	Exemple de mise en page
N°1	▪ Description du contexte et carte de localisation du point d'analyse ▪ 2 tableaux et analyses correspondantes sur le risque d'encerclement lié à 4 calculs comprenant : - les parcs construits et autorisés - les parcs construits, autorisés et le projet - les parcs construits, autorisés et en instruction - les parcs construits, autorisés, en instruction et le projet	
N°2	▪ 4 cartes d'analyse de risque de saturation visuelle correspondant aux calculs de la page n°1	
N°3	▪ Photomontage à 360° découpé en trois panoramas à 120°. Sur ce photomontage, les parcs éoliens sont modélisés en couleur (même code que sur les cartes) sur une photo en noir et blanc pour bien les distinguer. Les parcs compris dans le rayon de 10km du périmètre d'analyse du risque d'encerclement sont annotés en couleur. Aucun gommage n'est effectué et la trame du relief apparait en blanc pour mettre en évidence les masques liés au relief, au bâti et à la végétation présente.	

A.III-4. Photomontages

A.III-4a. Choix des points de vue

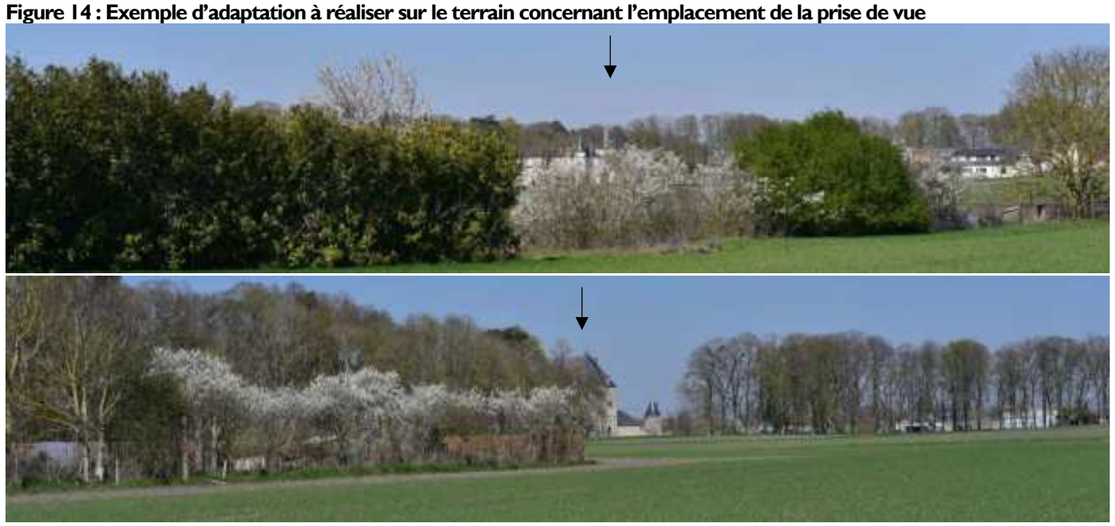
L'étude traite **du point de vue des habitants** des communes d'accueil et riveraines, mais aussi du point de vue du passant, **du voyageur** qui traverse et visite la région et ses patrimoines. Pour représenter ce que verront différents observateurs une fois le projet construit, des photomontages sont réalisés à des points représentatifs du territoire, en fonction des sensibilités définies dans l'état initial. Les points de vue sélectionnés privilégient les secteurs fréquentés, où les éoliennes sont potentiellement visibles, et le nombre de photomontages présentés est proportionné aux secteurs les plus prégnants.

L'emplacement de prises de vue doit être adapté sur le terrain de manière à :

- Éviter les masques visuels très ponctuels et non représentatifs du paysage en premier plan (pylône, buisson…),
- Avoir un maximum d'éléments intéressants sur la photographie (église, position de belvédères, coteau opposé de la vallée),
- Être dans le sens de circulation si cela n'empêche pas de remplir les deux critères précédents.

Les prises de vue en sortie de village peuvent être réalisées avec le panneau de sortie d'agglomération en second plan si aucune maison n'est visible sur le panorama pour situer le photomontage.

Figure 14 : Exemple d'adaptation à réaliser sur le terrain concernant l'emplacement de la prise de vue



Source : Enviroscop

Ces photos prises à environ une centaine de mètres d'écart sur une petite route. La première vue est prise avant un hameau. Les jardins arborés masquent en grande partie le château dont on ne voit que les toits. En dépassant le hameau, la seconde vue propose un paysage où le château est beaucoup plus visible, entre deux alignements d'arbres.

A.III-4b. Réalisation des prises de vue et des photomontages

Tableau 7 : Outils et méthodes utilisés pour la réalisation des photomontages

Étape	Outils et méthode	Auteur
Prises de vue	Prises de vue à 360° avec un reflex numérique plein format Canon EOS 6D (GPS intégré et objectif de focale 50 mm)	Enviroscop
Assemblage	Panorama assemblé grâce à une projection cylindrique sur 160-180° avec le logiciel ICE 2	
Modélisation	Découpage des panoramas à 120° avec le logiciel WindPRO 3.6 Modélisation des éoliennes connues et du projet avec ce même logiciel en fonction du relief (BD ALTI 25) et de la géolocalisation intégrée aux photos	

Les photomontages ont été réalisés à partir de prises de vue réalisées le 09/10/2020, 23/02/2021, 24/02/2021, à feuille tombée. Le choix de photos hivernales permet en effet de montrer la situation où les visibilités potentielles sont les plus importantes, lorsque les masques visuels issus de la végétation sont les plus faibles. L'orientation du soleil a été prise en compte pour le choix de l'heure de prise de vue afin d'éviter les contre-jours. L'appareil photo utilisé est un réflex numérique plein format équipé d'un objectif à focale fixe 50 mm. Chaque photo est géolocalisée.

Les points de vue font l'objet d'une prise de vue à 360° avec un chevauchement de 30° entre deux photos, afin de pouvoir ajuster au mieux les panoramas intégrés à l'étude. Chaque prise de vue est réalisée à l'aide d'un trépied. Celui-ci est équipé d'une rotule 360° crantée et mis à niveau sur le plan horizontal. La rotation est effectuée au point nodal pour éviter l'erreur de parallaxe et ainsi faciliter l'assemblage de la vue panoramique.

Figure 15 : Exemple de prises de vue



Réalisation : Enviroscop

Les photos sont assemblées sur un angle plus large selon une projection cylindrique. Ces assemblages sont ensuite redécoupés à 120°. Les éoliennes et la ligne du relief sont ensuite simulées.

En fonction de l'intérêt du panorama, le projet éolien ne sera pas forcément situé au milieu du panorama.

- Il devra cependant être présent en entier (sauf pour les vues très proches).
- Les axes de déplacement (routes, canaux, …) qui ont justifié le choix du photomontage ou les éléments dont sont étudiées les covisibilités avec le projet (monument historique, silhouette de bourg, …), pourront être placés au centre du panorama.
- Pour l'étude des visibilités depuis les sites patrimoniaux ou en sortie de bourg, il est préférable d'intégrer une petite partie de ceux-ci sur la photo ou à minima son panneau indicateur afin que le lecteur puisse bien les situer.

A.I.1.a Mise en page guide 2020

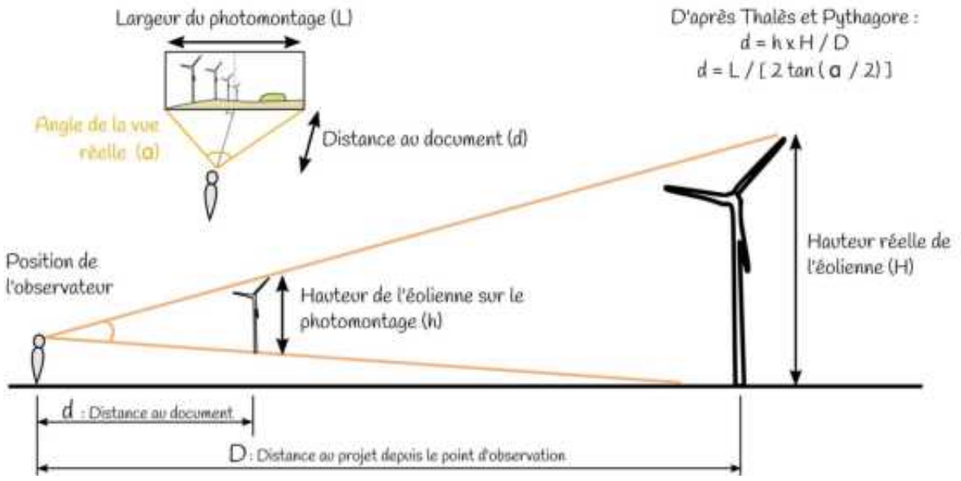
Les photomontages sont mis en page dans un carnet de photomontages annexe au volet paysager. Une partie de ce document est intégrée au volet paysager.

L'analyse des photomontages repose sur **deux types de vues** en adéquation avec le guide éolien actualisé en 2020 :

- Le premier type de vu consiste en un **assemblage de 3 photos de 40°** faisant un angle total de 120° pour situer le projet sur un large champ de vision. L'angle de 120° correspond au champ de vision périphérique d'un observateur statique : les mouvements sont perceptibles mais pas les détails des objets. Ces assemblages sont intégrés au volet paysager.
- Le second type de vue est la **vue dite « réelle »** qui a pour but de reproduire la vision humaine en respectant les rapports d'échelle. Il s'agit d'une succession de 6 photomontages mis en pleine page et occupant un angle de 40°. Les 3 premiers photomontages correspondent à l'état initial du paysage et du patrimoine (voir tableau ci-après) et les 3 autres au paysage avec le projet. Pour éviter les difficultés de lecture dans le volet paysager dû à ce nombre de page conséquent, ces vues sont présentées uniquement en annexe.

Cette mise en page respecte les préconisations du dernier guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres de 2020. Pour que la vue dite « réelle » retranscrive les rapports d'échelle existant sur le terrain, il est important de respecter la distance de lecture indiquée et le format de reproduction du carnet de photomontage.

Figure 16 : Distance de lecture et de l'angle horizontal pour une vue « réelle »



Réalisation : Enviroscop d'après Thalès et Pythagore

Les photomontages dans le volet paysager sont accompagnés d'un texte analysant les impacts du projet sur le paysage et le patrimoine ainsi que les impacts cumulés. Après une justification de l'emplacement du point de vue, ce texte caractérise :

- La structure du paysage d'accueil, ses éléments forts du paysage (points d'appel, patrimoines, …) ainsi que la lisibilité du contexte éolien pris en compte sans le projet ;
- La lisibilité du projet, ses rapports d'échelle avec le paysage d'accueil ainsi que son articulation avec les éléments forts du paysage et du patrimoine ;
- L'intégration du projet au contexte éolien (lisibilité ou brouillage visuel, espaces de respiration, …).

Les photos à 40° sont accompagnées par une **coupe topographique** entre le point de vue et le projet, des cartes de localisation à plusieurs échelles ainsi qu'un ou deux tableaux reprenant les caractéristiques de la prises de vue.

Afin de mieux situer les éléments du paysage, le projet ainsi que les parcs éoliens pris en compte, une **esquisse** est réalisée et placée en-dessous des assemblages de l'état sans le projet et avec le projet. Cette esquisse est constituée d'un assemblage de 3 photos atténuées et en noir et blanc sur lequel ont été modélisées les éoliennes situées à moins de 20 km en couleur. Le code couleur des éoliennes sur l'esquisse est le même que l'ensemble des cartes du volet paysager où apparaît l'état de l'éolien et/ou le projet ainsi que les coupes topographiques. Pour certains photomontages, éloignés ou lorsque le relief masque en grande partie les éoliennes, la silhouette de ces dernières est esquissée afin d'avoir une meilleure compréhension de la visibilité des parcs éoliens et des masques visuels.

Figure 17 : Exemple d'une esquisse avec les silhouettes des éoliennes visibles

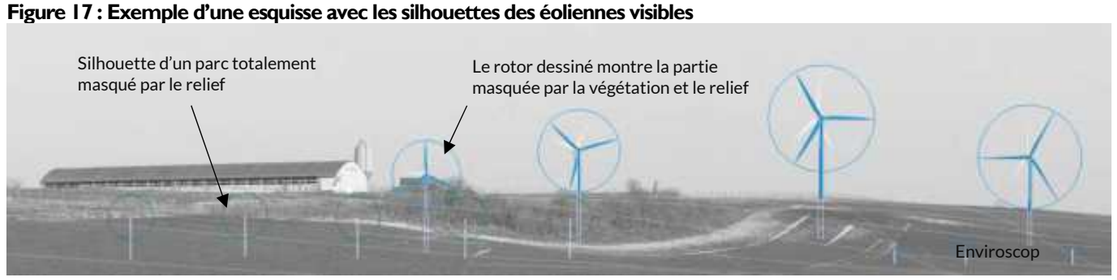


Tableau 8 : Détail de la mise en page des photomontages

Pages	Éléments compris dans la page	Intégration aux documents
Page 1	▪ A : titre du photomontage, carte de localisation et tableau reprenant les caractéristiques du point de vue ▪ B : coupe topographique facultative pour les points de vue sélectionnés (vallée – patrimoine…)	▪ Phase impact du volet paysager avec un texte d'analyse sur la page 1. ▪ Annexe du volet paysager sans texte d'analyse sur la page 1.
Page 2	Succession d'assemblages de 3 photos présentant : ▪ C : l'état initial avec les parcs construits et autorisés. ▪ D : l'état avec le projet, les parcs construits, autorisés et en instruction avec avis de l'AE. ▪ E : l'esquisse avec les éoliennes en couleur, la trame du relief et les éléments clés du paysage.	
Pages 3 à 5	▪ F : 3 photos en vues réelles de l'état initial	▪ Annexe du volet paysager
Pages 6 à 8	▪ G : 3 photos en vues réelles de l'état avec le projet et l'éolien connu	

Des pages supplémentaires peuvent être rajoutées pour étendre les assemblages et/ou les vues réelles sur l'ensemble du projet si nécessaire.

Figure 18 : Gabarit de mise en page des photomontages dans la phase impact du volet paysager

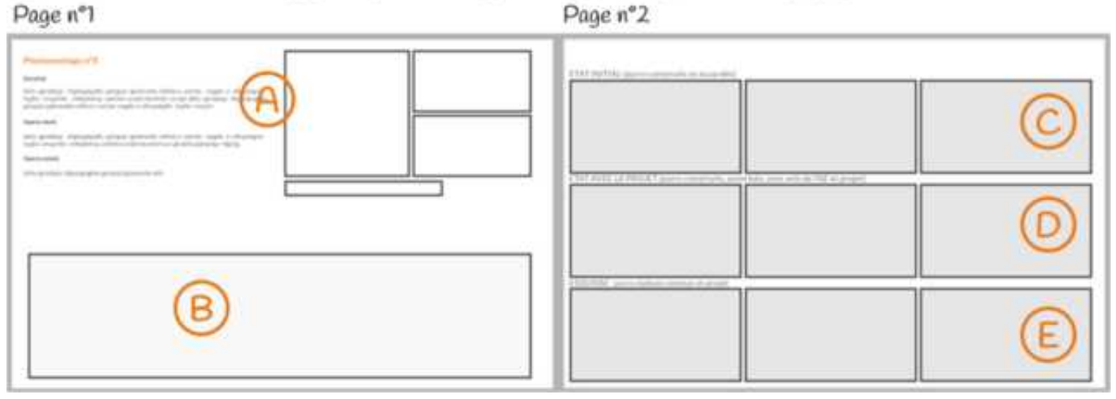
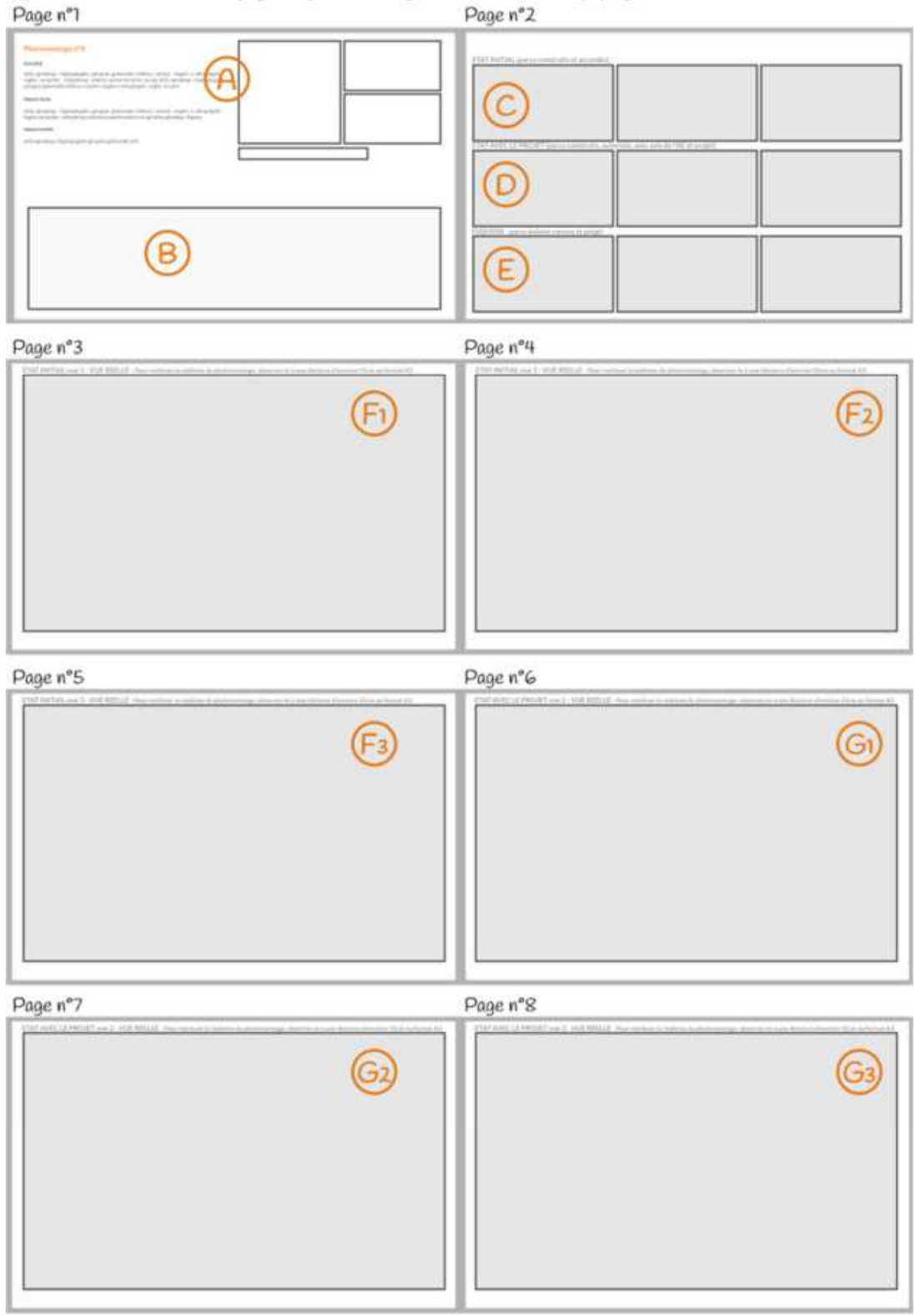


Figure 19 : Gabarit de mise en page des photomontages en annexe du volet paysager



Le carnet de photomontages se termine par une synthèse des impacts visuels du projet sur le paysage et le patrimoine ainsi que des impacts cumulés.
Les simulations paysagères permettent de décrire les paysages tels qu'ils seront une fois le projet réalisé. Ils sont présentés dans le carnet de photomontages, en chapitre D.III-2 et en annexe.

A.IV.GLOSSAIRE

A.IV-1. Décrire le paysage

DYNAMIQUE PAYSAGERE : « processus selon lequel un espace donné présentant certaines formes naturelles ou artificielles connaît une transformation liée tant à l'évolution des espèces et des milieux vivants qui les composent qu'à l'activité humaine qui s'y déploie ».

- **Scénario de référence :** description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de son évolution probable.

ENJEU : « élément de paysage dont la prise en compte est nécessaire pour préserver et développer l'identité des lieux dans les aménagements futurs ou le développement du secteur. L'identification d'un enjeu cadrera et fédèrera les interventions sur l'ensemble du territoire d'une entité ou d'un lieu particulier ».

- **Point d'appel :** « élément de paysage [qui] attire le regard qui prend plus de temps pour les examiner et revient malgré lui. Ainsi une verticale comme celle de ce clocher, la silhouette de ce château, situé en crête, sont autant de points de repère que tout le monde remarquera. Ces points d'appels sont à prendre en compte afin de ne pas les dénaturer et, au contraire, de renforcer leur influence visuelle. »
- **Silhouette de bourg :** « […] certains villages, visibles de loin, contribuent à structurer le paysage. Par leur silhouette caractéristique ils révèlent une manière particulière d'occuper l'espace, adaptée aux spécificités du site d'implantation. Ces silhouettes sont reconnaissables et participent à l'identité de la commune. »

PAYSAGE PERÇU : La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. De même, le regard que porte l'observateur sur un parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.

- **Quotidien :** « Qui relève de l'habitude, de l'inattention [voire] du désintérêt. »
- **Singulier :** « Se différencie des paysages voisins par son caractère unique. La singularité d'un lien s'apprécie toujours par rapport à ce qui l'entoure ; elle est variable selon les échelles d'observation (vallée, ville, région, pays). »
- **Exceptionnel :** « Qui fait exception, qui sort de la règle habituelle par la haute valeur qu'on lui attribue. Le caractère d'exception peut provenir de ses caractéristiques naturelles, de modes d'occupation et de gestion, ou encore de l'adéquation entre les deux qui magnifie le lieu. »
- **Remarquable :** « Qui est susceptible d'attirer l'attention, d'être signalé de par la spécificité de ses caractéristiques paysagères. »

PAYSAGE VISIBLE : Correspond à ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.

- **Vue fermée :** vue pour laquelle le regard est arrêté au bout de quelques mètres à quelques dizaines de mètres par un obstacle.
- **Vue courte :** vue pour laquelle le regard ne porte qu'à quelques centaines de mètres
- **Vue intermédiaire :** vue où le regard porte à quelques kilomètres
- **Vue lointaine ou à longue distance :** vue où le regard porte à plus d'une dizaine de kilomètres.

UNITE PAYSAGERE : « partie de pays présentant suffisamment d'homogénéité de composantes et d'ambiance pour lui conférer une certaine spécificité ».

- **Ambiance paysagère :** « impression donnée par le milieu dans lequel une personne évolue ».
- **Structure paysagère :** « mode d'enchaînement des motifs constitutifs d'un paysage en fonction de sa charpente naturelle et de l'organisation de ses composantes bâties, cultivées et naturelles ».

A.IV-2. Qualifier les impacts du projet éolien

TERRITOIRE D'ETUDE : Partie de territoire regroupant la ZIP, l'aire immédiate, l'aire rapprochée et l'aire éloignée.

- **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :** elle est constituée par l'emprise technique du projet. Cette échelle permet : de rechercher l'insertion fine du projet éolien dans son environnement le plus proche, d'apprécier la qualité et les impacts des équipements connexes comme le poste de livraison, et des emprises au sol (pistes d'accès et de chantier, plateforme de montage) et d'étudier le traitement des abords du site et les conséquences du chantier.
- **Aire d'étude éloignée :** zone qui englobe tous les impacts potentiels du projet. Elle correspond à l'aire de visibilité notable potentielle. Elle permet d'inscrire le projet dans l'unité paysagère concernée et de restituer le parc éolien dans les grandes logiques d'organisation du territoire (lignes structurantes du paysage).
- **Aire d'étude immédiate :** elle est définie comme la zone où les études environnementales sont les plus poussées. Les impacts y sont souvent directs et permanents. Cette aire d'étude est concernée par les aménagements connexes au projet. L'aire immédiate correspond à l'échelle d'analyse paysagère où la hauteur perçue des éoliennes est potentiellement importante vis-à-vis de celle des éléments de paysage en place. Le projet éolien est susceptible d'introduire des transformations significatives dans les paysages.
- **Aire d'étude rapprochée :** elle correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition d'un projet de paysage, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Elle est liée à la qualité du cadre de vie et à l'organisation des paysages de proximité (perspectives visuelles, qualité architecturale des abords du parc et des éoliennes). Le projet y est perceptible dans sa globalité, et s'inscrit dans le paysage comme un ensemble. Il forme un élément du paysage, au sein d'une structure paysagère.

SENSIBILITE : élément de paysage dont l'appréciation paysagère est susceptible d'être modifiée par un projet localisé dans la zone d'implantation potentielle.

IMPACT VISUEL : effet projeté du projet sur un paysage. L'analyse ne se réduit pas à identifier les lieux où le projet sera visible et les endroits où il sera masqué : son objectif est de qualifier l'insertion du projet dans le paysage et le rapport qu'il entretient avec les différents éléments préexistants de ce paysage.

VISIBILITE D'UN PARC EOLIEN : « La visibilité se définit dès lors qu'un observateur a la possibilité de voir tout ou partie des éoliennes d'un parc depuis un espace donné. La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres : la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ; la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.). Ainsi la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc. »

- **Lisibilité :** « La lisibilité découle de rapports harmonieux qui s'établissent entre [les] différentes composantes [d'un paysage], […] traduit un certain sentiment de confort visuel chez l'observateur d'un paysage […] » On parle de brouillage du paysage quand celui-ci n'est plus lisible.
- **Prégnance :** « La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Ainsi, la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance ») ».

COVISIBILITE : « Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est « directe » […] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère ou un site donné, se superposent visuellement [ou] « indirecte »: […] [quand] tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 60° (30° de part et d'autre de l'axe central de vision) ». La covisibilité peut être très fréquente, depuis plusieurs directions, ou bien très rare et ponctuelle en fonction des éléments et des caractéristiques du territoire.

- **Rapport d'échelle :** « Examen des rapports de proportionnalité existants entre des éléments de paysage ou entre des éléments et le grand paysage. Le rapport d'échelle permet d'identifier les types de relations entre les éléments du paysage : discrétion, domination, concurrence, équilibre, repère… »
- **Effet de surplomb :** L'effet de surplomb est lié à une covisibilité où des éléments sont « perçus comme hors échelle par rapport à un élément donné, avec un très fort contraste entre les différentes tailles apparentes. Cet effet de domination ne préjuge pas nécessairement d'une dépréciation paysagère. » Le relief peut accentuer ces effets de domination et de contrastes d'échelle.
- **Effet de rupture d'échelle :** lié à la notion d'effet de surplomb, il est employé lorsqu'il y a un contraste d'échelle par rapport à un relief : « déstructuration du paysage […] par effet d'écrasement visuel d'un dénivelé. »
- **Concurrence visuelle :** « On parle de concurrence visuelle lorsque deux éléments de paysage (ou davantage) apparaissent dans la même portion du champ visuel, multipliant les points d'appel et / ou contrastant fortement au niveau de leur vocabulaire paysager (élément industriel proche d'une entité patrimoniale par exemple) ». Cette concurrence peut être directe, par superposition entre les éléments, ou indirecte lorsqu'il y a un écart entre eux.

IMPACT CUMULE : situation où l'implantation de plusieurs éléments/projets de nature similaire renforce leur effet sur l'environnement.

- **Ensemble éolien :** regroupement de parcs éoliens sur une même part de l'horizon et dans un même plan.
- **Occupation des horizons :** « somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre. »
- **Respiration paysagère :** « surface visuellement ouverte située entre des espaces plus fermés. Opposition entre des modes d'occupation du sol qui alternent : espace agricole au sein de l'urbanisation dense d'une ville, clairière au sein de la forêt, prairies entre les villages et la forêt… ». Appliqué à l'éolien, il s'agit d'un « espace continu sans éolienne. »
- **Saturation visuelle des paysages liée à l'éolien :** « Le phénomène de saturation visuelle du paysage par l'implantation éolienne est lié à une perception partagée, un ressenti collectif d'un territoire sur lequel la densité éolienne devient insupportable, ou encore sur lequel la présence de l'éolien s'impose dans tous les champs de vision. » La saturation visuelle dépend donc de l'emprise des parcs sur l'horizon où la distance est un paramètre important : plus les éoliennes sont proches et plus l'effet de saturation est prégnant. Cependant, la notion de saturation visuelle ne revêt pas qu'une dimension quantitative, mais également qualitative. Elle est liée à la perception de la densité des éoliennes et de leur lisibilité. « La cohérence de la distribution et de la composition des éoliennes implantées sur le territoire, leur dialogue avec les composantes structurantes du paysage local, influencent également le degré à partir duquel on basculera dans un ressenti de saturation. »
- **Effet d'encerclement :** cet effet est un phénomène de saturation visuelle lorsqu'on adopte le point de vue de l'habitant. On parle d'encerclement lorsque l'éolien s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains, dans l'espace plus intime du lieu de vie et dans plusieurs directions. Pour déterminer l'effet d'encerclement on étudie donc la proportion entre l'occupation des parcs à l'horizon et les espaces de respiration. Dans le cadre d'un projet éolien, l'étude d'impact examine si le projet, ajouté aux parcs construits, autorisés et aux projets en cours d'instruction, viendra fermer les vues depuis les villages. Ainsi, s'il s'implante totalement dans l'emprise de parcs existants, il ne participe pas aux effets d'encerclement. Par contre, il peut produire du brouillage visuel et accentuer toutefois les impacts cumulés liés aux covisibilités entre les parcs éoliens.
- **Mitage :** banalisation des caractéristiques visuelles du territoire ayant pour origine le morcellement du paysage par l'éparpillement d'infrastructures de même nature (ex : zones d'activités, lotissements, routes…).

Sources :

- Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne (Département du Lot-et-Garonne, 2016)
- Atlas des Paysages du Morbihan, lexique (Département, Préfecture et CAUE 59, Région Bretagne, AMPM, 2011)
- Code de l'Environnement, Contenu de l'étude d'impact (Légifrance, 2021)
- Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens (DREAL et région Hauts-de-France, 2019)
- Glossaire (Centre de Ressource régionale des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes, 2018)
- Guide de l'étude d'impact des parcs éoliens terrestres actualisation 2016 (Ministère de l'Environnement, 2016)*
- L'éolien : l'apport d'un nouveau motif dans le paysage (GOURAUD, 2019)
- Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle (Préfecture de Moselle, 2006).
- Villages de caractères (PNR du Pilat, 2021)

**La plupart des définitions liées au paysage n'ayant pas été reprises dans le guide éolien version 2020, le glossaire fait référence à la version 2016 du guide.*

B. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

RAPPEL METHODOLOGIQUE

La description de l'état initial du paysage et du patrimoine se fait en 3 étapes : la définition des aires d'étude au regard du contexte environnemental, l'inventaire des paysages et patrimoines présents dans ces aires d'étude et l'analyse de la sensibilité des éléments répertoriés. La méthode utilisée pour ce chapitre est décrite plus précisément en page 5.

La **définition des aires** immédiate, rapprochée et éloignée se fait en fonction de la hauteur maximale envisagée en bout de pale pour le projet au stade de l'état initial et de la structure des paysages autour de la ZIP (relief, occupation du sol, localisation des sites emblématiques…).

Une fois le territoire d'étude fixé, l'étude **inventorie les éléments présents jusque dans l'aire éloignée** en se basant sur le repérage de terrain et la bibliographie existante (atlas des paysages, réponses aux consultations, base de données géographiques, etc.). La perception sociale des éléments référencés est analysée. L'inventaire du paysage et du patrimoine décrit également comment sont agencés les paysages et aboutit à la définition d'unités paysagères aux caractéristiques distinctes. Celles-ci vont guider l'analyse des sensibilités.

La **détermination de la sensibilité ou de l'absence de sensibilité** d'un paysage ou d'un patrimoine se fait en fonction de ses caractéristiques visuelles, mais aussi des types de vues existantes au regard de la localisation de la ZIP aux abords de l'élément étudié (**visibilité**) ou dans les alentours (**covisibilité**). Les sensibilités sont hiérarchisées de très forte à nulle (voir ci-dessous).

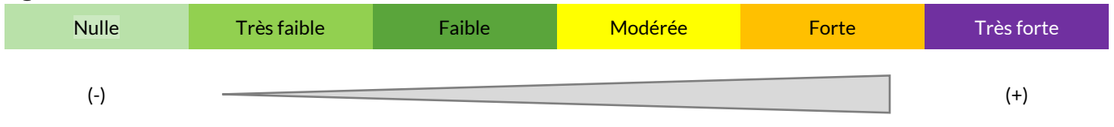
Le chapitre « état initial » se termine par une synthèse reprenant les grandes caractéristiques identifiées des paysages et du patrimoine ainsi que l'ensemble des sensibilités du territoire d'étude. Celles-ci sont cartographiées.

Figure 20 : Définition du niveau d'enjeu paysager

Échelle d'analyse	Niveau d'enjeu	Perception sociale	Élément
Ensemble du territoire d'étude : aires immédiate à éloignée	Exceptionnel	Vitrine du territoire national	**Site emblématique** (protégé ou non) : site du patrimoine Mondial de l'UNESCO, grand site de France, patrimoine européen, parc national…
	Principal	Vitrine d'une région	**Protection patrimoniale réglementaire** : site inscrit ou classé, Site Patrimonial Remarquable (SPR), monument historique (MH)
			Paysage reconnu à une vaste échelle : Ensemble paysager, parc naturel régional, grand itinéraire de randonnée, véloroute
		Fréquentation importante	**Paysages du quotidien à rayonnement national** : métropole, pôle autoroute, route principale, ligne TGV…
	Significatif	Représentation d'un pays, d'une commune…	**Paysage labellisé** : site remarquable, jardin remarquable, petite cité de caractère, panorama, etc
		Fréquentation significative	**Paysage du quotidien à fort rayonnement** : ville, route secondaire, grand itinéraire de randonnée pays (GRP)
		Fréquentation modérée	**Paysage singulier** : site singulier
			Contexte éolien
Aires immédiate et rapprochée	Local	Fréquentation modérée	**Paysages du quotidien partagé** : village, petite route
Aire immédiate	Particulier	Faible fréquentation	**Paysage du quotidien privé ou à usage limité** : hameau, maison isolée, petite boucle de promenade
			Petit patrimoine : élément du PLU
		Absence d'usage mais concerné par les travaux	**Zone de présomption archéologique**

Réalisation : Enviroscop, d'après Charte de cadrage des projets éoliens en Bourgogne-Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 2020

Figure 21 : Hiérarchisation des sensibilités



B.I. CONTEXTE REGIONAL ET AIRES D'ETUDE

B.I-1. Contexte paysager et éolien

Le site d'accueil du projet de parc éolien de Nouhant se situe à cheval sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine (départements de l'Allier et de la Creuse).

La zone d'implantation potentielle (ZIP) correspond au secteur considéré pour élaborer le projet et où il est techniquement possible d'implanter des éoliennes au regard de certaines contraintes. Celle-ci est définie notamment par un éloignement de 500 m aux habitations et villages alentours.

- Elle est localisée sur les communes de Nouhant (23), Lamaids (03) et Saint Martinien (03)
- Elle s'insère sur des plateaux ondulés et est bordée par la vallée du Cher à l'est et les massifs de Toulx à l'ouest, avec des altitudes variant de 340m à 570m sur les plateaux, 175m au point le plus bas dans la vallée et 654m au plus haut sur le massif. La maille bocagère est le motif principal de ce territoire.
- Quelques bosquets sont présents à l'intérieur de la ZIP.
- Le parc éolien du Plateau de Savernat est situé juste au-delà de la limite est de la ZIP.
- La ville de Montluçon est localisée à environ 8 km à l'est de la ZIP.

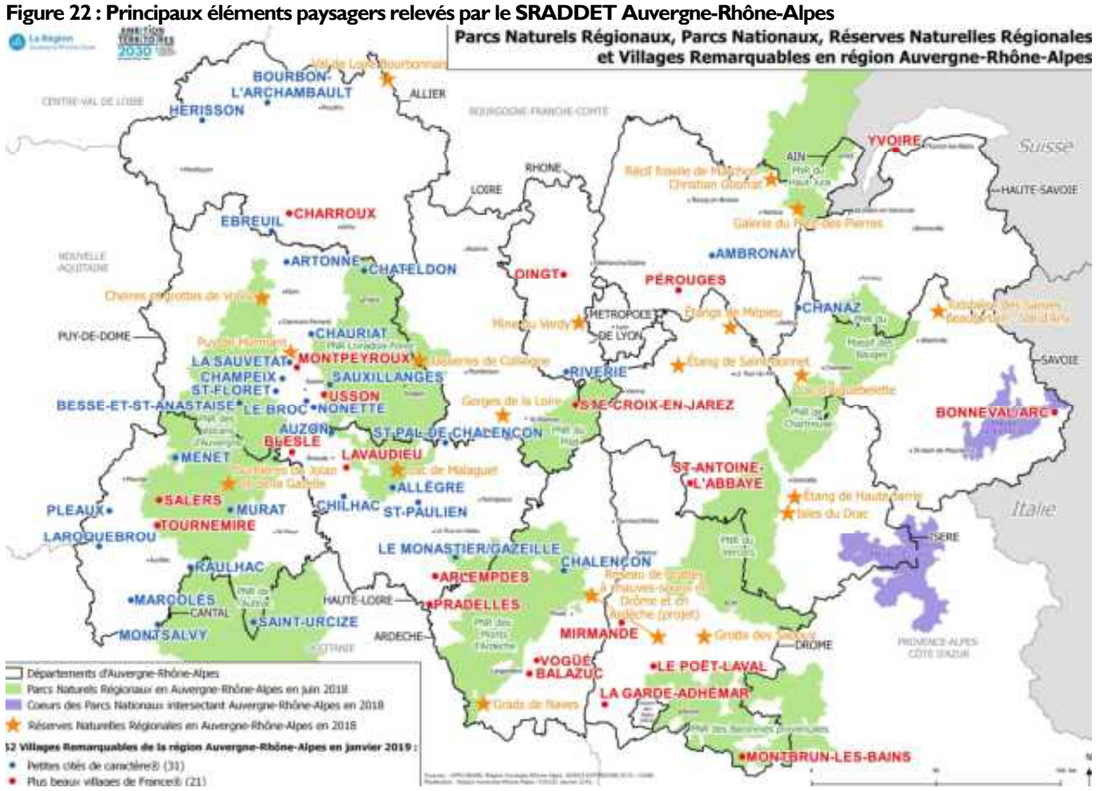
Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle nationale



B.I-1a. SRADDET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne-Rhône-Alpes est approuvé depuis le 28 juin 2020. Il définit des règles pour le développement éolien sur la région. Celles-ci concernent notamment l'acceptation sociale et la concertation (Source : Fascicule des Règles, SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes. Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2020).

Figure 22 : Principaux éléments paysagers relevés par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes



Des paysages de montagne. La chaîne des Puys, le volcan du Cantal (plus grand volcan d'Europe), le massif du Jura et le massif alpin se caractérisent par des effets de masse entrecoupés de vallées plus ou moins étroites et couronnées par les estives en Auvergne, dans le Jura ou les alpages dans les Alpes, avant la montagne minérale. D'autres espaces de moyenne montagne complètent ce paysage accidenté un peu partout sur le territoire : Pilat, Bugey, Livradois, monts d'Ardèche, Cézallier, Aubrac, monts du Lyonnais, etc.

Des grandes vallées. Ce sont principalement la vallée du Rhône et le sillon alpin, qui sont également des axes structurants pour les déplacements.

Des grands ensembles agro-paysagers homogènes. On y recense des grands espaces de plaine (les Limagnes, la Bresse, la plaine du Forez, etc.), des terres d'estives (du Cézallier, de l'Aubrac, etc.) ou de bocage plus ou moins dense (bocage bourbonnais, bressan, les Dombes, la Margeride, etc.).

Ces trois grands paysages emblématiques sont complétés par des éléments paysagers qui donnent toute son identité à la région : les paysages agraires composent le socle de l'identité des territoires de la région […], les paysages naturels sont des ensembles paysagers remarquables très marqués par le tourisme […], les paysages ruraux sont parfois très marqués par les grands aménagements […], les paysages urbains marqués par des patrimoines architecturaux riches […] et péri-urbains qui s'étalent autour des villes […].

Sources : Objectifs, SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes. Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.

Un objectif du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes est de « *valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables et ordinaires de la région et ainsi offrir à chacun des habitants et des territoires la possibilité de perpétuer les valeurs et les identités dont ils sont les fondements.* » Concernant l'éolien, il est indiqué qu'il est nécessaire de « *Penser* **l'intégration paysagère des aménagements** *et constructions (et notamment les installations de production d'énergie renouvelable) à plusieurs échelles (du paysage de proximité à la vue lointaine).* »

Du côté de la Nouvelle Aquitaine, le SRADDET a été adopté en décembre 2019. Le secteur du projet appartient au secteur paysager de la marche et des bas plateaux limousins (sources : Portrait des paysages en Nouvelle Aquitaine, SRADDET – Annexes. Région Nouvelle Aquitaine, 2019). Les enjeux identifiés sont :

- de maintenir une agriculture capable de conserver et gérer la trame bocagère ;
- de tendre vers des bâtiments nouveaux, d'activités ou d'habitations de qualité
- de maîtriser l'urbanisation au sein des principales villes
- de permettre à l'arbre et à la haie de continuer à jouer leur rôle dans le paysage
- de lutter contre l'étalement urbain sur les espaces agricoles voire naturels.

Figure 23 : Principaux éléments paysagers relevés en Nouvelle-Aquitaine

« La diversité paysagère et écologique régionale est à l'origine d'une grande richesse faunistique, floristique (2ème région pour les espèces animales ou végétales endémiques) et d'une biodiversité remarquable. […]. La région est caractérisée par des **paysages singuliers marqués par la présence importante de l'eau** (façade atlantique, estuaires, rivières, zones humides…), de **milieux naturels ou semi-naturels** (forêt, bocages, plaines agricoles…) et de **contreforts montagneux** (Massif central, Pyrénées). Elle constitue l'un des axes majeurs de migration de l'avifaune en Europe. Les espaces agricoles (cultures permanentes, terres arables, zones agricoles hétérogènes et prairies) occupent 60 % du territoire »

Sources :
Rapport d'objectifs, SRADDET Nouvelle-Aquitaine. Région Nouvelle-Aquitaine, 2019.
Atlas cartographique 2018. Région Nouvelle-Aquitaine 2019.



Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine fixe comme objectifs :

- de développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique (objectif 51) ;
- de préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité (objectif 42) ;
- de maîtriser l'artificialisation des terres afin de préserver les paysages (objectif 31) ;
- de préserver les éléments fixes du paysage, par exemple la sous-trame bocagère (objectifs 40 et 42).

B.I-1b. Grands paysages régionaux, patrimoine et tourisme

Au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, l'atlas cartographique 2018 identifie plusieurs paysages et patrimoines emblématiques :

- le littoral atlantique ;
- le parc naturel régional des Pyrénées ;
- les parcs naturels régionaux des Landes de Gascogne, du Périgord Limousin, des Millevaches, du Marais Poitevin ;
- le Parc Naturel Régional du Médoc ;
- la Dune du Pilat,
- les vignobles de Bordeaux et de Cognac ;
- l'estuaire de la Gironde ;
- les grandes vallées de la Dordogne, la Vézère, la Charente, la Vienne et la Sèvre Niortaise ;
- le patrimoine historique que sont les abbayes de la route de Compostelle, les bastides du Moyen-Âge, le patrimoine roman autour de Poitiers, l'ensemble architectural des 17 et 18ème siècles à Bordeaux, les sites préhistoriques et les châteaux du Périgord et du Limousin ;
- les 7 sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

S'ajoutent à cela les sites labellisés villes et pays d'Art et d'Histoire (27), villages remarquables (41) et plus beaux détours de France (10). Tous ces éléments sont éloignés du projet. De plus, les hébergements touristiques se concentrent sur la façade littorale et autour de Sarlat-la-Canéda. Ainsi, la Creuse totalisait environ 1% du volume des nuitées dans les hôtels et les campings en 2015.

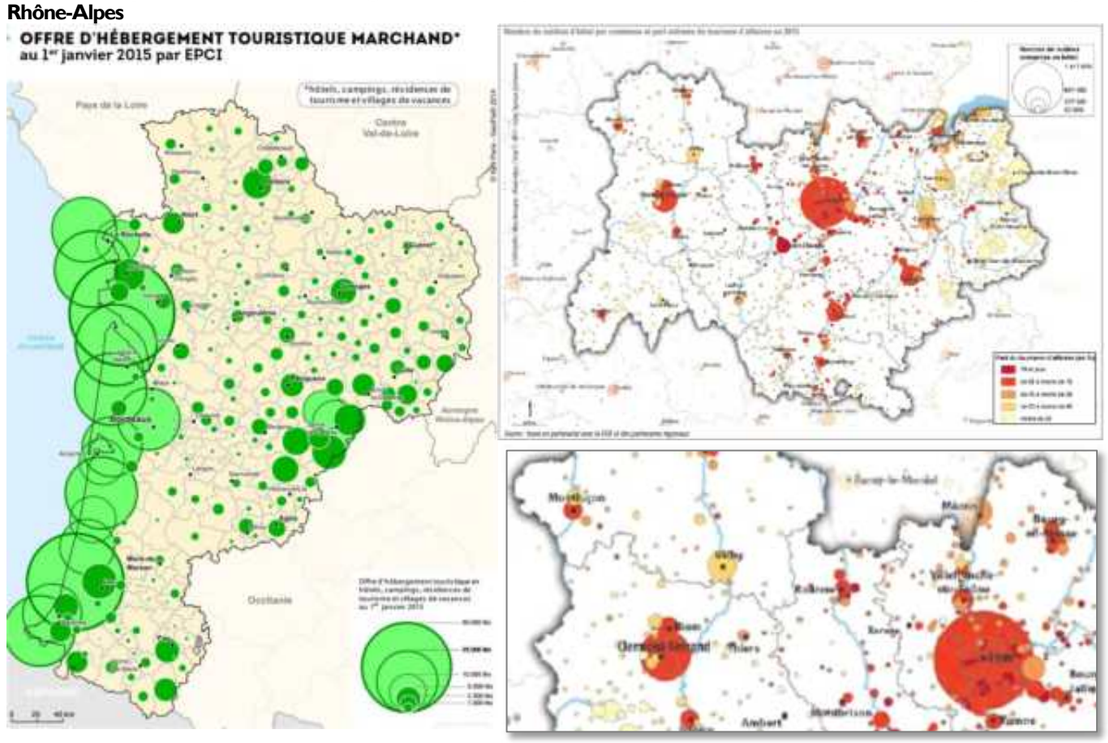
> On note cependant la présence de la station thermale (à Evaux-les-Bains) et de nombreux itinéraires touristiques de randonnées (véloroutes du *Trans-Massif central* ou de *l'est de la Creuse*, GR 41, GR46, GR303) dans le territoire d'étude.

Les paysages emblématiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont identifiés dans le SRADDET (voir ci-avant). Ce document mentionne également des sites d'intérêt régional :

- 69 villages reconnus par des marques nationales : 52 villages « Villages remarquables », et 17 villages/villes « Les plus beaux détours de France » ;
- 2 parcs nationaux (Écrins et Vanoise), 10 Parcs naturels régionaux (PNR), 32 Réserves Naturelles Nationales, 19 Réserves Naturelles Régionales ainsi que 231 sites classés et 688 sites inscrits ;
- des sites naturels inscrits à l'UNESCO (le haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne, faille de Limagne), des sites culturels inscrits à l'UNESCO (la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet, le site historique de Lyon, les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, l'œuvre architecturale de Le Corbusier soit la Maison de la Culture de Firminy et le couvent de la Tourette à Eveux) ainsi qu'un site sur la liste indicative, Vichy (« Grandes villes d'eau d'Europe ») et 4 géoparcs mondiaux reconnus par l'UNESCO : Monts d'Ardèche, Beaujolais, Massif des Bauges, Chablais.
- 5 sites labellisés (ou en cours de labellisation) « Grand Site de France » (Gorges de l'Ardèche, Aven d'Orgnac, Le Volcan du Cantal – Puy Mary, Puy de Dôme, cirque de Sixt-Fer-à-Cheval) ;
- Des sites touristiques majeurs : le Massif du Mont-Blanc, l'Aventure Michelin, Vulcania, le Panoramique des Dômes, le parc des oiseaux, la Basilique de Fourvière, les lacs d'Annecy et du Bourget, Le Puy-en-Velay, le projet d'une vallée de la gastronomie, les territoires de stations et de pleine nature, etc.

Le tourisme est une activité importante de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les sites et hébergements se concentrent principalement dans les montagnes – notamment les Alpes – pour les activités de sports d'hiver, randonnée, alpinisme… ainsi que le long de la vallée du Rhône (vignobles, patrimoine architectural…). Ainsi « *à eux seuls, les deux départements savoyards dégagent près de la moitié de la richesse touristique régionale* » (sources : État des lieux. SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes).

Figure 24 : Répartition des nuitées en région Nouvelle-Aquitaine et du chiffre d'affaire lié au tourisme en région Auvergne-Rhône-Alpes



Sources : Atlas cartographique 2018 Nouvelle-Aquitaine, état des lieux du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes

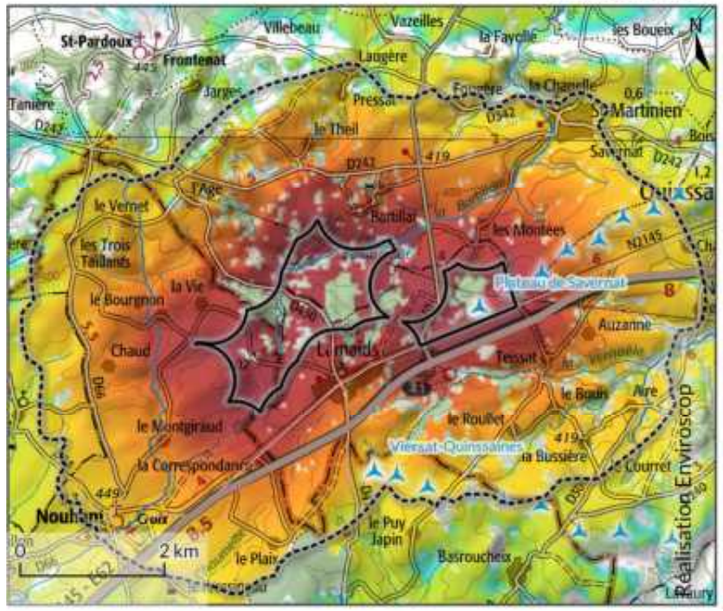
La ZIP est localisée au croisement des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine qui sont vecteurs d'une forte activité touristique. Cependant le site du projet s'installe dans un espace rural éloigné des grands sites touristiques et emblématiques au niveau régional. Côté Auvergne-Rhône-Alpes parmi les principaux sites touristiques importants les plus proches, on trouve les gorges des Chouvigny à 46km et le parc Vulcania se situant à 65km au sud-est. Côté Nouvelle Aquitaine, Montmorillon est à 120km et Rochechouart à 160km de la ZIP.

Le développement d'un parc éolien est cohérent avec les objectifs régionaux concernant le développement des énergies renouvelables. Il s'agira toutefois d'élaborer un projet préservant les qualités paysagères du paysage d'accueil.

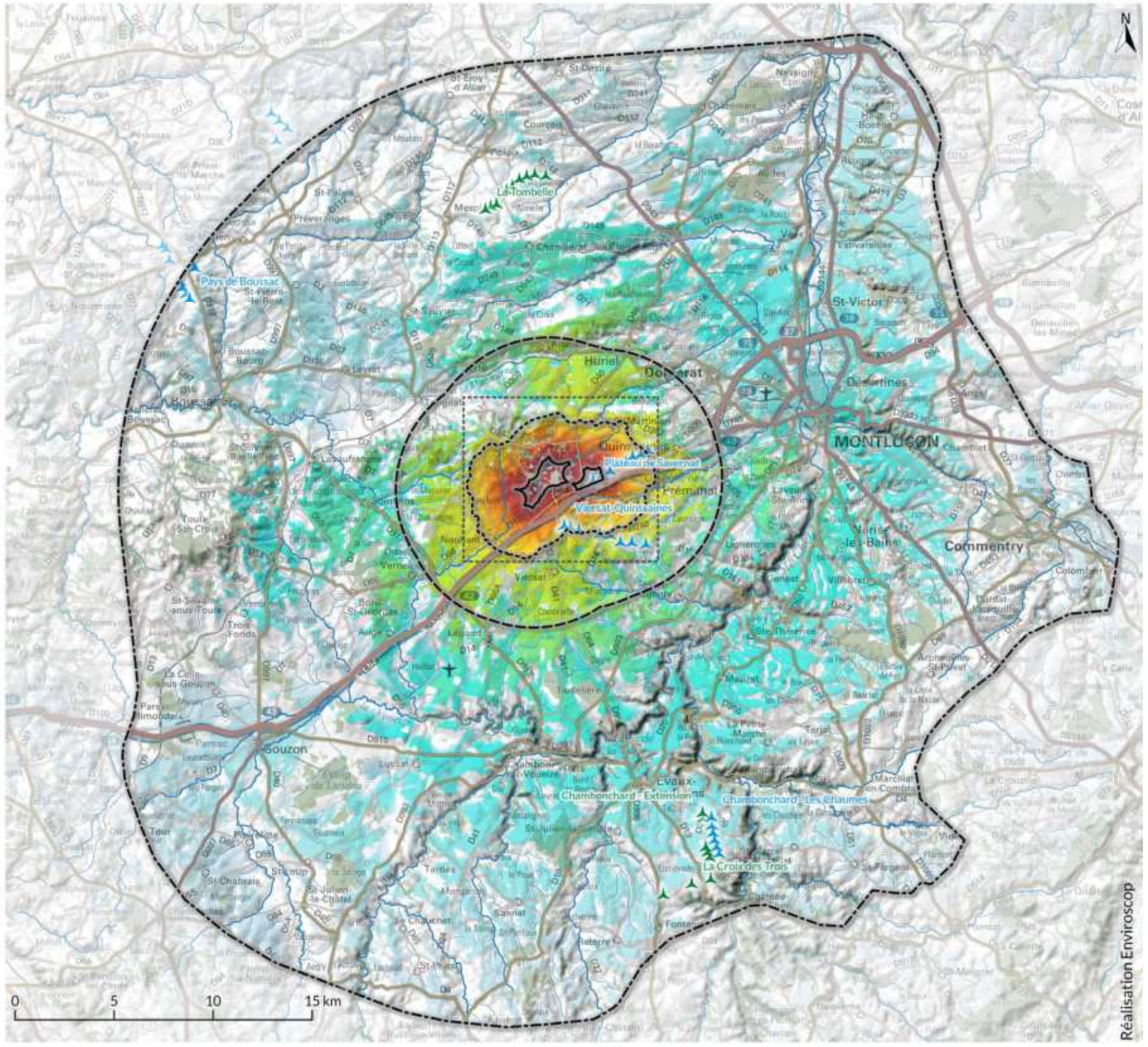
B.I-2. Aires d'étude

Carte 2 : Présentation des aires d'étude

Aire immédiate



Aire éloignée



Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Occupation du sol

- Boisement
- Rivière
- Petit cours d'eau

Infrastructure

- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale

Parc éolien

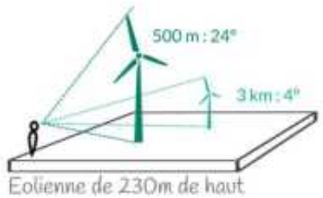
- Construit
- Autorisé, non construit

ZIV max. (H=230m)

- 0°
- 0.5°
- 1°
- 2°
- 5°
- 10°
- 20°
- =>20 °

ZIV de la Zone d'Implantation du Projet en angle vertical

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements. L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet. Cette cartographie reflète sa prégnance maximale.



Angle perceptible pour une éolienne de 230 m de haut

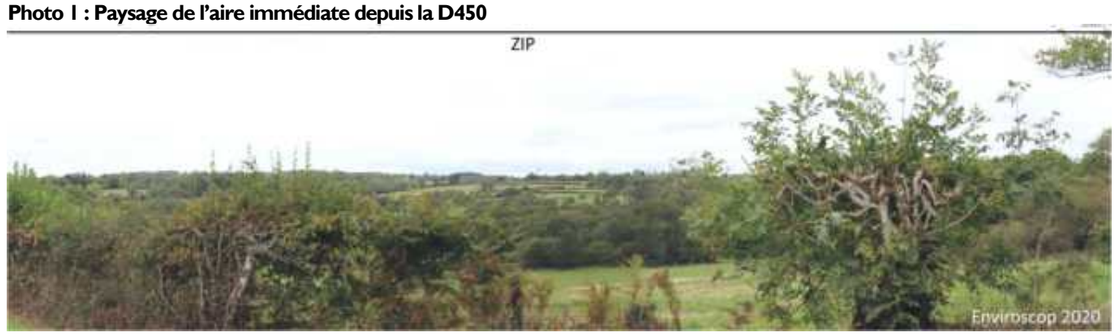
Un parc éolien est un objet visible à plusieurs kilomètres alentours, du fait de ses grandes dimensions. Sa prégnance visuelle varie en fonction de la distance et de la hauteur des machines. La définition des aires d'étude se base sur l'aire d'influence visuelle maximale (ZIVmax) pour une éolienne située en n'importe quel point de la ZIP avec une hauteur en bout de pale de 230 m. Le territoire d'étude recouvre l'ensemble des aires du volet paysager. Il se localise dans l'Allier (03) mais également dans le département de la Creuse (23).

B.I-2a. Aire d'étude immédiate

L'aire immédiate correspond au secteur où le parc devrait être un élément central du paysage puisque la ZIVmax prévoit une échelle importante des éoliennes : plus de 10° d'angle vertical. Cette aire d'étude permet notamment d'étudier la composition du projet et de ses aménagements connexes dans son paysage d'accueil.

Cette aire d'étude est constituée d'un rayon allant de 2 km à 2,65 km environ autour de la ZIP. Elle s'intègre dans un espace rural du Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse comprenant les villages de Lamaids, Saint-Martinien et Nouhant, ainsi que de nombreux hameaux et maisons isolées. L'aire immédiate est traversée par des dessertes locales, ainsi que la D40, route secondaire et surtout la N145 alias E62, reliant Bellac à Saint-Victor, au nord de Montluçon, traversant l'aire d'étude du sud-ouest à l'est. Elle vient scinder en deux le réseau et maillage bocager dense de part et d'autre de la voie. L'aire immédiate est aussi densément irriguée, avec de nombreux petits cours d'eau qui alimentent les affluents du Cher. Trois monuments historiques sont présents dans l'aire immédiate, ainsi que le parc éolien du Plateau de Savernat à l'est et un second parc éolien, le parc de Viersat-Quinssaines, au sud.

Photo 1 : Paysage de l'aire immédiate depuis la D450



B.I-2b. Aire d'étude rapprochée

Dans l'aire rapprochée le projet devrait apparaitre comme un nouvel élément paysager visible au second ou à l'arrière-plan. Les éoliennes sont encore prégnantes lorsqu'elles sont visibles : l'angle vertical de la ZIVmax s'étale de 5° à 10° environ. Ainsi l'aire rapprochée s'étend sur une surface allant jusqu'à 6 km environ.

La totalité de cette aire d'étude est également comprise dans le Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse. Elle présente un paysage d'élevages, avec ses pâtures, prairies et nombreuses haies bocagères. Le réseau hydraulique est toujours densément présent, d'autant que les cours d'eau présents n'alimentent plus seulement le Cher et ses affluents situés à l'est et au sud, mais aussi à l'ouest la rivière de la petite Creuse. 6 villages sont répartis dans cette aire. Hormis la N145 qui continue de traverser transversalement pour rejoindre Montluçon et la D40 de Lamaids, vers le nord en direction de Huriel, aucun axe majeur n'est présent dans l'aire rapprochée. Néanmoins, à ce réseau routier s'ajoute une ligne de chemin de fer, qui traverse brièvement en limite nord cette aire.

Photo 2 : Paysage de l'aire rapprochée, en direction de la ZIP



B.I-2c. Aire d'étude éloignée

L'aire éloignée prend en compte l'aire de visibilité potentielle maximale, allant de 5°à 0,5° pour la ZIVmax. C'est l'échelle du grand paysage où le projet se fondra peu à peu dans l'arrière-plan. Cette aire s'étend de 5 à 26 km au plus éloigné de la zone d'implantation potentielle.

Elle est composée de plusieurs entités paysagères, principalement de paysages bocagers marqués par la présence de prairies et de bocage du Bas-Berry et de la vallée de la petite Creuse, du Boischaut-Marche, du bassin de Gouzon, de la Basse-Combraille, de la Combraille bourbonnaise, de la Forêt et bocage bourbonnais. Aussi elle présente trois autres paysages bien distincts, avec à l'ouest l'élévation du massif de Toulx-Sainte-Croix, à l'est la dépression de la vallée du Cher et au sud les Collines d'Aubusson.

La ville de Domérat ainsi que les pôles de Montluçon et Commentry sont présents dans l'aire d'étude éloignée. De nombreux patrimoines sont recensés autour de Montluçon et de Néris-les-Bains, ce qui leur vaut d'avoir chacune un Site de Patrimoine Remarquable (SPR). Ailleurs sur le territoire, les sites inscrits et classés se sont soit concentrés autour du Cher et de ses affluents soit inscrits de manière disparate sur le territoire.

Les routes principales traversant l'aire éloignée partent pratiquement toutes de Montluçon et permettent de distribuer le territoire. L'autoroute A714, assure la liaison de la N145 entre Domérat et l'autoroute A71, qui passe en limite extérieure nord-est de l'aire d'étude éloignée. La D943 dessert le nord. La D2371 s'oriente vers l'est en direction de Montmarault. La D2144 continue en direction du sud-est. Trois routes principales permettent la jonction entre diverses voies. Depuis Montluçon, la D745 vers l'ouest va à la rencontre de la N145 et la D301, vers le nord en allant rejoindre l'autoroute A714. Alors que la D39 à l'est connecte la D94 et l'autoroute A714 à la D2371.

La ligne de chemin de fer reliant Montluçon à Guéret traverse l'aire éloignée depuis l'est vers le sud-ouest, en passant en limite d'aire rapprochée. Aussi, une autre ligne part de Montluçon en direction de l'est, vers Commentry et au-delà.

5 parcs éoliens sont présents dans l'aire éloignée. 3 au sud, avec un parc éolien construit (celui de Chambonchard-Les Chaumes) et 2 autre autorisés mais non construits (celui de Chambonchard-Extension et La Croix des Trois). Un parc éolien construit se trouve au nord-est (parc éolien du Pays de Boussac). Enfin le dernier se situe au nord et est autorisé mais non construit (parc éolien de la Tombelle).

Photo 3 : Paysage de l'aire éloignée, à l'ouest depuis la Tour à Toulx-Sainte-Croix



B.II. STRUCTURE DU PAYSAGE

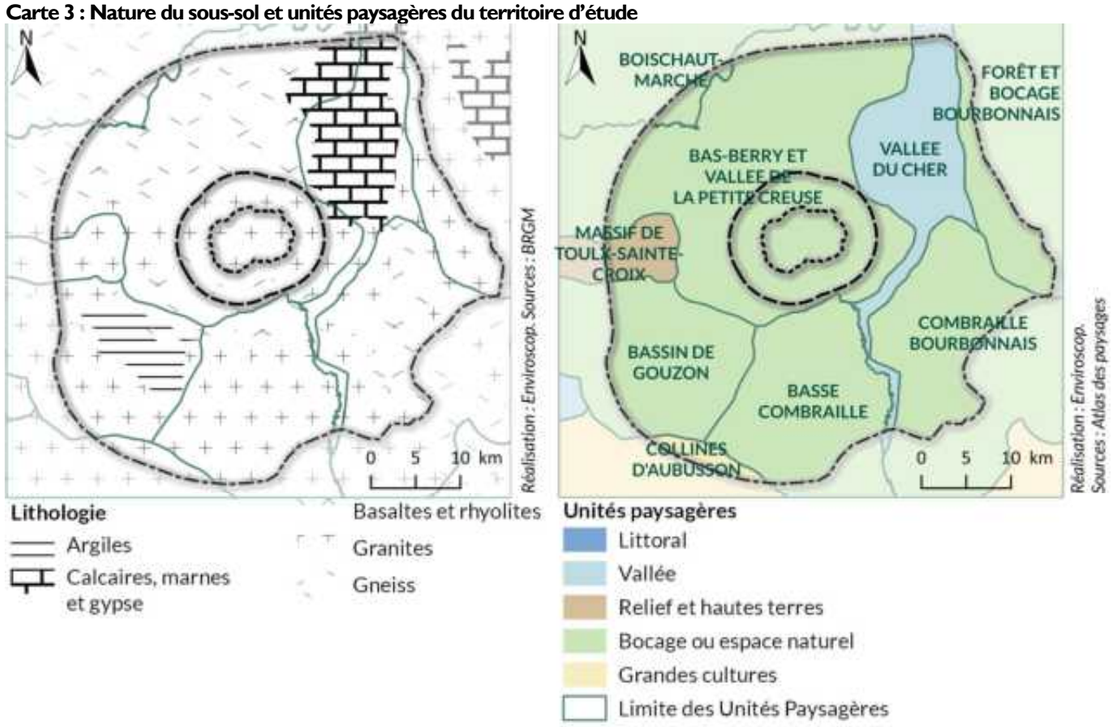
B.II-1. Climat et socle physique

Le climat est de type océanique dégradé, dans une zone de transition avec les climats de montagne au sud. La température moyenne annuelle est de 11,2°C tandis que la pluviométrie est de 750 à 780 mm/an. Le brouillard s'installe en moyenne 35 jours par an et est surtout présent à l'automne et en hiver. Au nord du Massif central, les sous-sols du territoire d'étude sont formés essentiellement de granites d'âge hercynien, avec ponctuellement des roches métamorphiques (gneiss). À l'ère primaire, le Massif central correspondait à une immense chaîne, qui s'est amenuisée au fil du temps. Cela a permis une résurgence des granites sous forme magmatique, avant leur solidification au milieu des gneiss. Enfin au tertiaire (Oligocène), des dépressions se sont formées, notamment celle de la vallée du Cher et le bassin de Gouzon. Elles ont rapidement été comblées par des matériaux venus du Massif central ou par leurs propres sédiments lacustres. De ces grandes entités lithologiques, découlent le relief et l'ossature des paysages. Les granits apportent des modelés collinaires aux versants plus redressés, au sol plus filtrant. Les gneiss offrent de doux plateaux, aux sols profonds, limoneux et argileux et donc plus fertiles. Les argiles vont offrir une retenue d'eau plus marquée. Enfin les calcaires, les marnes et gypse sensibles à l'eau vont plus facilement raviner et vont dessiner les vallées étroites.

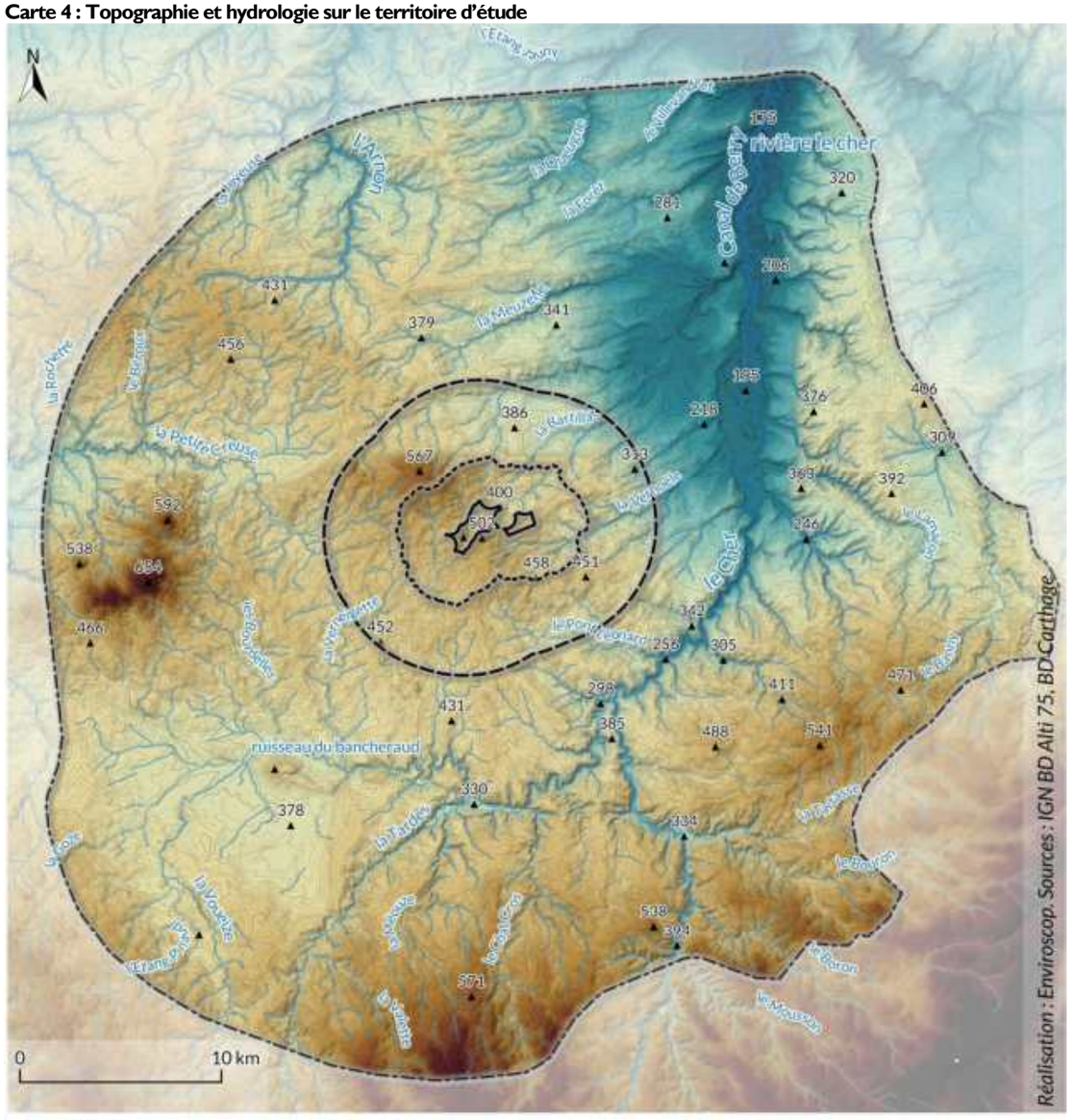
Quatre grandes ambiances paysagères se distinguent donc sur le territoire d'étude :

- Les Monts et le massif de Toulx-Sainte-Croix ; présentant les points les plus élevés du territoire (dans l'aire rapprochée à 567m au nord au Signal de l'Âge, dans l'aire éloignée, à 654m à l'ouest à Toulx-Sainte-Croix) ;
- Les campagnes-parcs, paysage de culture, pâtures et bocages (situés en moyenne entre 350m et 450m, sur le quart nord-ouest et entre 350m et 550m sur le quart sud-est) ;
- La vallée du Cher aux identités multiples, entre des ripisylves abruptes boisées, bordées par des prairies et l'urbanité de Montluçon (variation entre 195m au plus bas)
- Les Collines d'Aubusson.

Carte 3 : Nature du sous-sol et unités paysagères du territoire d'étude



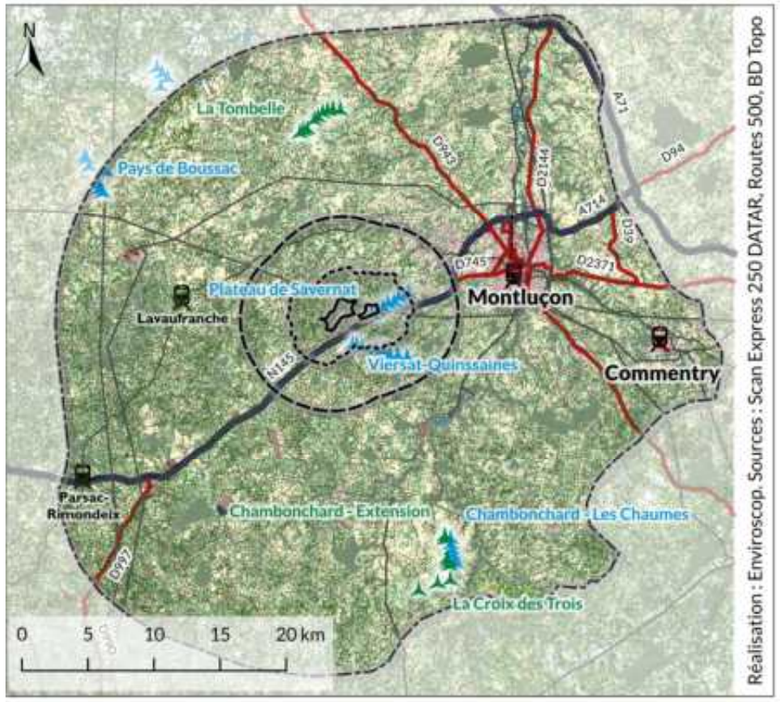
Carte 4 : Topographie et hydrologie sur le territoire d'étude



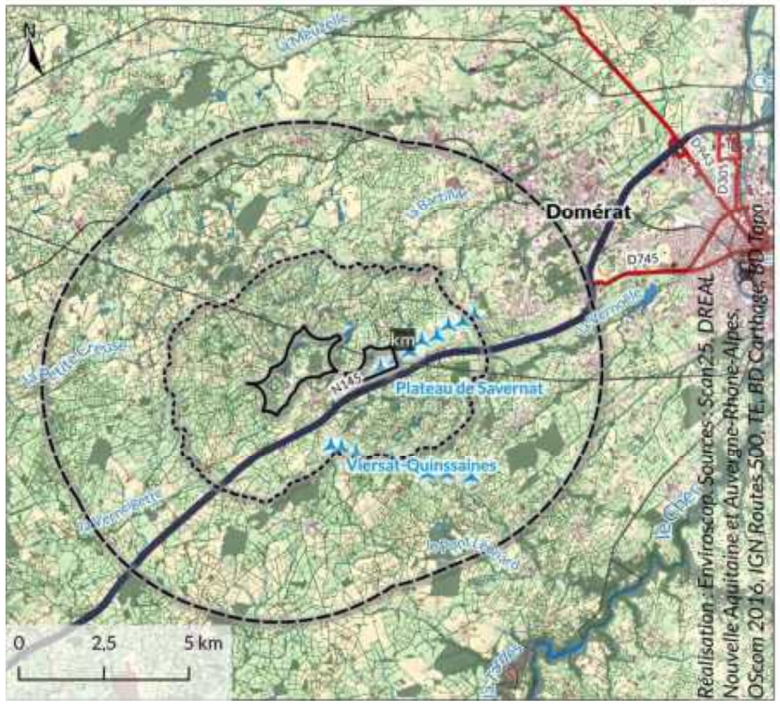
B.II-2. Occupation du sol

Carte 5 : Occupation du sol

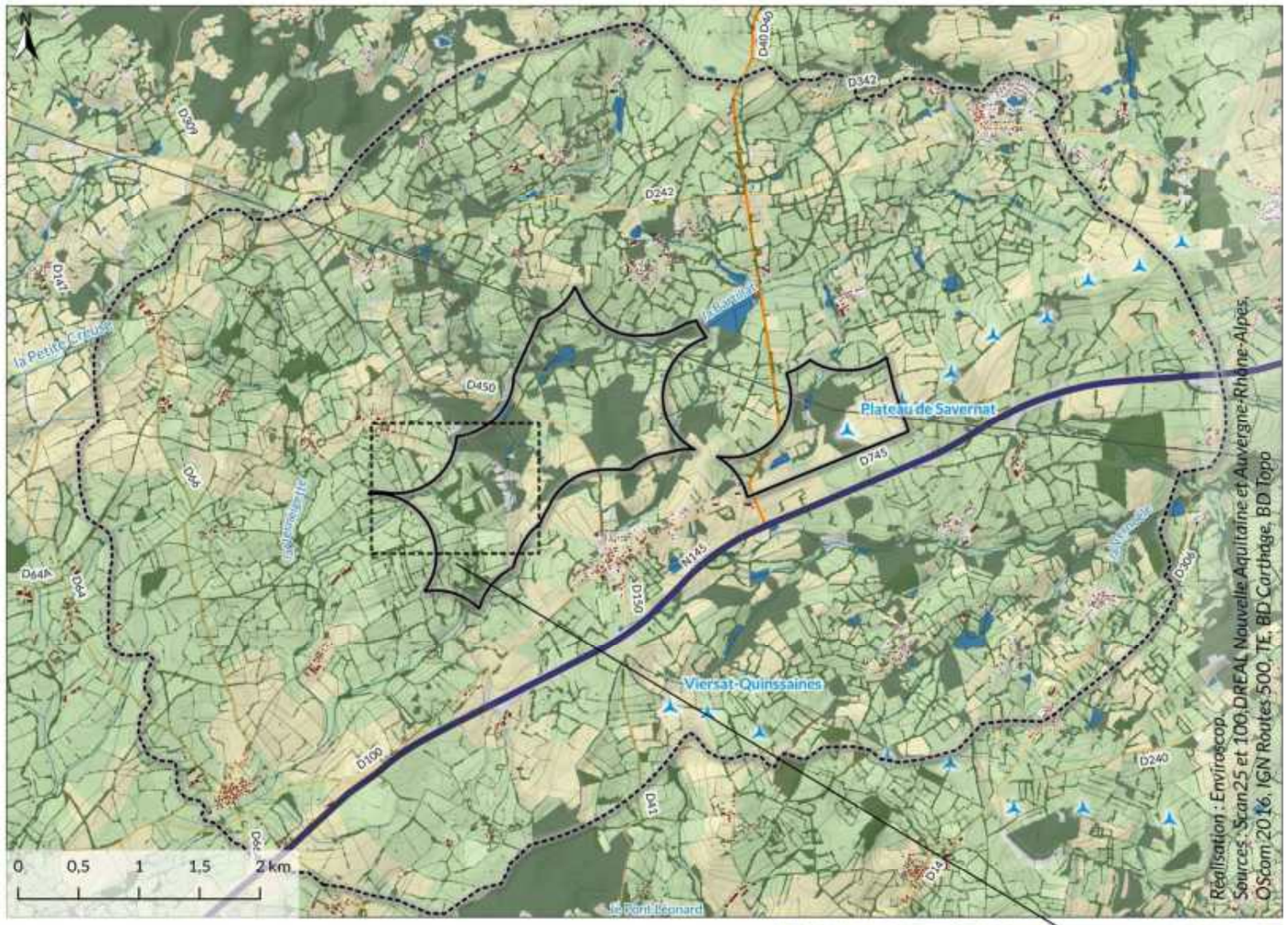
Aire éloignée



Aire rapprochée



Aire immédiate



Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

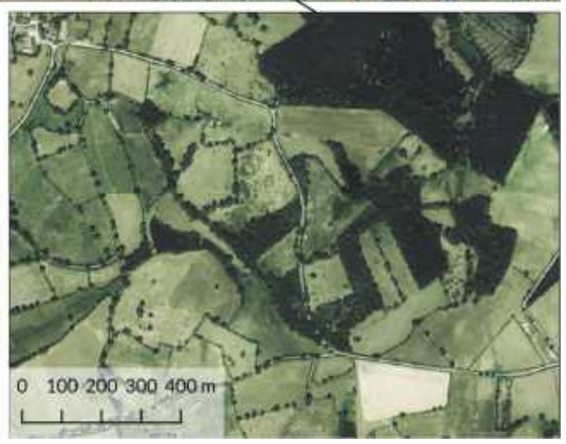
Parc éolien
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée

Occupation des sols
- Zone urbaine
- Verger, vignoble
- Prairie, pelouse, lande
- Surface en eau
- Culture
- Boisement
- Haie
- Rivière
- Petit cours d'eau

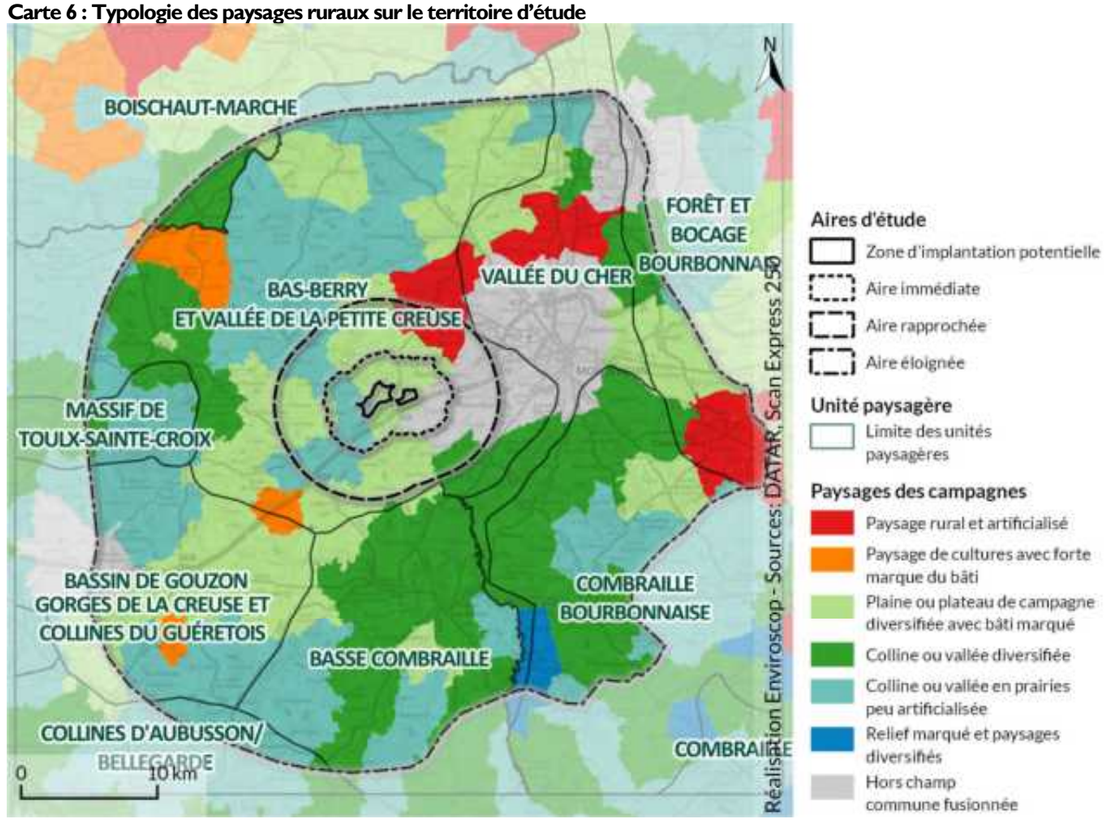
- Ligne électrique haute-tension

Infrastructure de transport
- Autoroute
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale

Voie ferrée
- Réseau ferré



Carte 6 : Typologie des paysages ruraux sur le territoire d'étude



Les secteurs reconnus par la DATAR comme ruraux et artificialisés sont ceux soumis aux pôles urbains de Montluçon ou Commentry. En dehors de ces espaces, de manière générale, le territoire alterne entre :

- les paysages de plaine ou plateau de campagne ;
- les paysages de colline ou vallée diversifiée ou peu artificialisée.

B.II-3. Ambiances paysagères

Les paysages s'accommodent de pâture et d'élevage avec ses nombreuses prairies, pelouses et landes, soulignées par un maillage dense de haies bocagères. Celles-ci sont caractéristiques des paysages berrichons. Ils s'inscrivent aussi dans la notion paysagère de « campagne-parc ».

« Bien souvent en effet, et bien qu'il soit uniquement le produit de l'activité agricole, le paysage rural des plateaux limousins évoque un vaste parc "à l'anglaise" : de longues ouvertures sur de vastes prairies encadrées par des arbres en alignement ou isolés. L'arbre et la pelouse se mettent en valeur l'un l'autre. (…)

Vers le milieu du XIXe siècle, des grands propriétaires de la région ont d'ailleurs su profiter de ces dispositions naturelles pour créer des parcs paysagers, en cherchant avant tout à intégrer les abords de leurs demeures dans l'environnement naturel. (…)

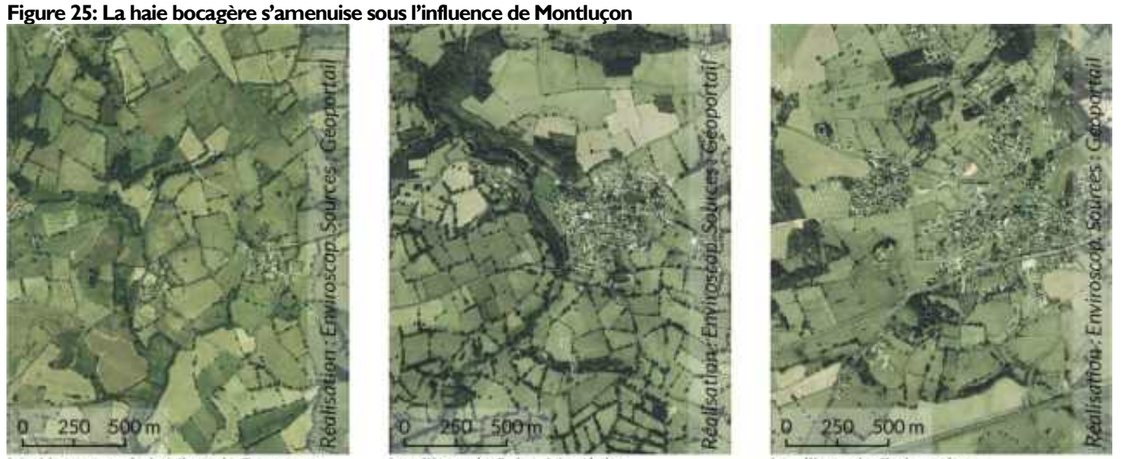
Le relief doucement vallonné qui marque le plus souvent les paysages du Limousin contribue largement à l'impression de parc : les ondulations permettent de dégager les vues, d'accentuer les profondeurs, de dessiner des perspectives souples et d'inviter à la promenade. L'histoire nous montre que là où cette campagne-parc s'est le plus développée, c'est sur les espaces où le bocage ancien était discontinu ; en effet, dans ces secteurs, au moins depuis le Moyen Age, de vastes espaces cultivés ("coutures", "réserve", …) côtoyaient les espaces herbagers des vallées au dense réseau de haies. »

Paysage en Limousin, de l'analyse aux enjeux, Deuxième partie : Identité et force du paysage Limousin, DIREN Limousin – Agence Folléa Gautier – Université de Limoges, 2006

En effet, le croissant formé par la bordure du Bas-Berry et la Basse-Combraille présente un bocage inégalement conservé. Toutes les parcelles sont encloses de haies, quel que soit leurs tailles. Celles-ci peuvent disparaitre lors de remembrement et d'agrandissement du parcellaire. Bien souvent, certains bosquets ou arbres isolés sont toutefois conservés. Néanmoins, on constate sur le territoire d'étude que la maille bocagère se dissout à mesure que l'on se rapproche du paysage plus urbain de Montluçon. (Voir Figure 25, ci-dessous).

Le relief collinaire et ondulant, associé à la forte présence du bocage, ferment l'horizon et masquent en général les silhouettes des lieux de vie (voir Figure 26 ci-dessous). Le paysage est surtout lisible à partir des hauteurs.

Figure 25: La haie bocagère s'amenuise sous l'influence de Montluçon



Les Hameaux de la Vie et le Bourgnon — Le village de Saint-Martinien — Le village de Quinssaines

Photo 4 : Sur la D450, au cœur de la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP)



Figure 26 : Paysages de bocage de la vallée de la Voueïze vers Peyrat-la-Nonnière, dans la Combraille



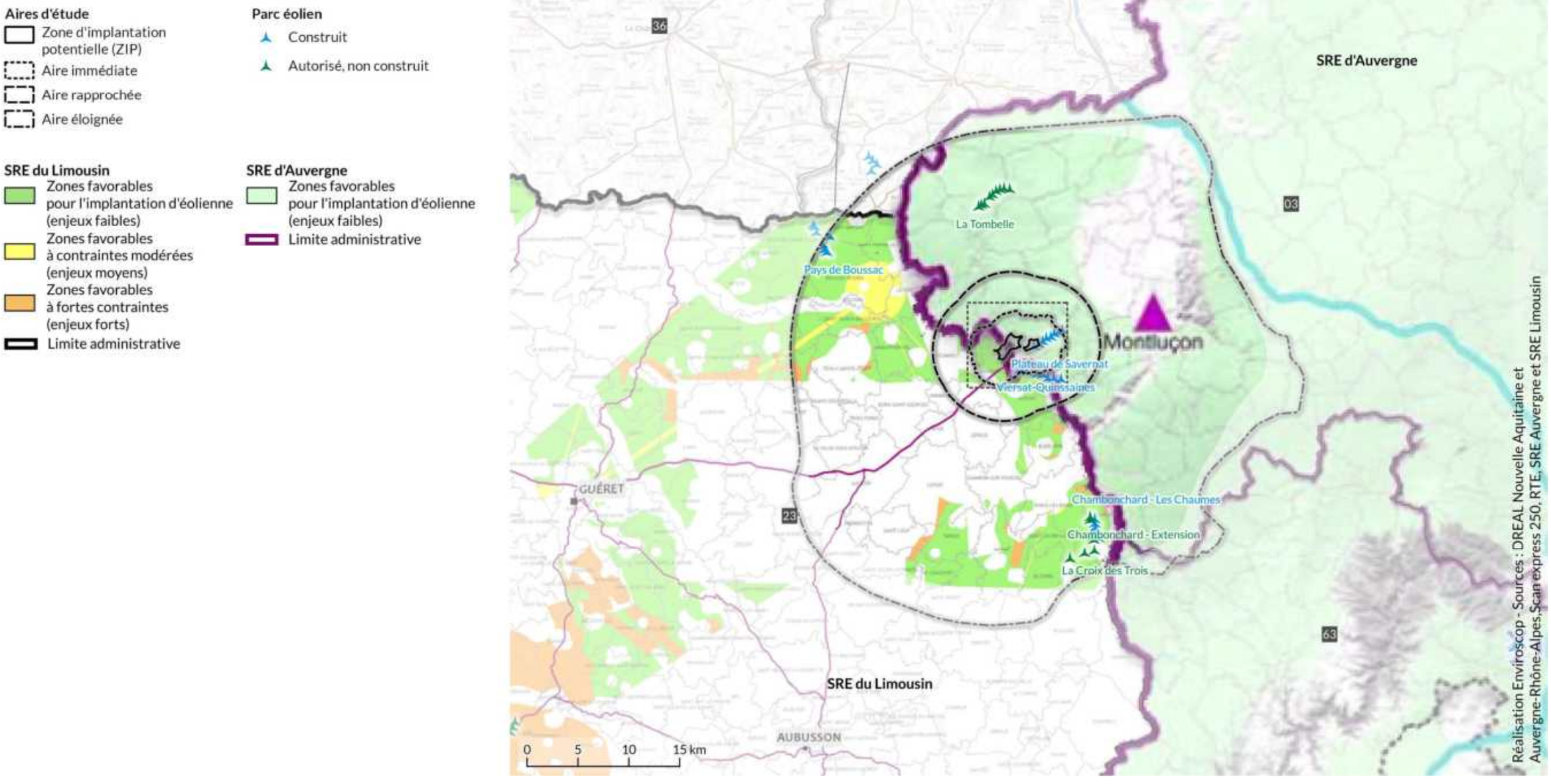
Source: P. Igor, Wikimedia Commons, 2018

B.II-4. Contexte éolien

B.II-4a. État de l'éolien

Bien que ces documents soient caducs, la ZIP est située dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne identifiée dans les SRE du Limousin, ainsi que celui d'Auvergne.

Carte 7 : SRE du Limousin et de l'Auvergne et territoire d'étude, avec un contexte éolien au 30/04/2024

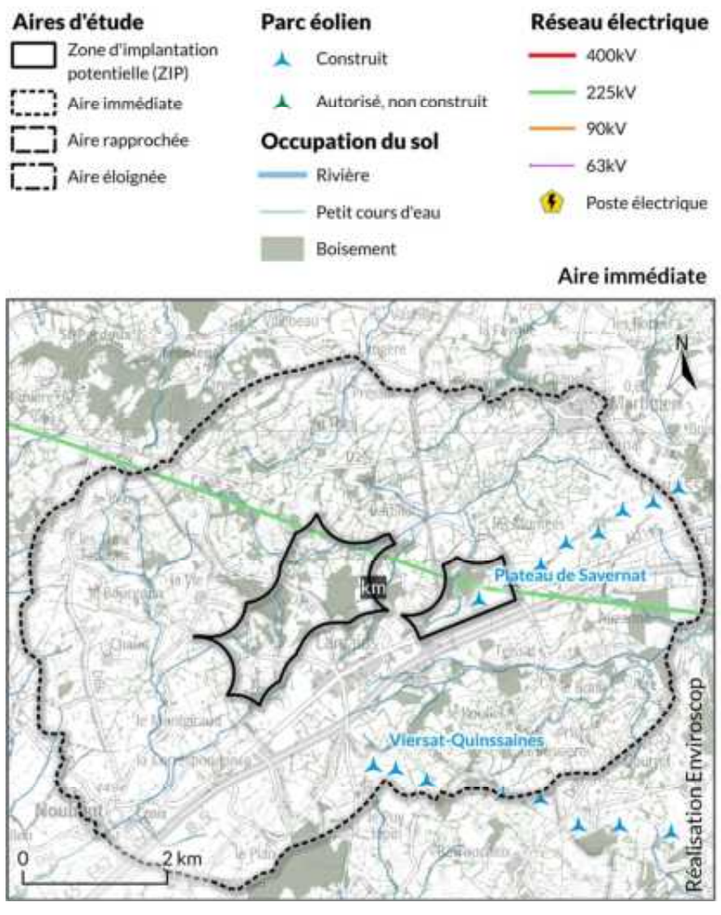


Peu de parcs éoliens sont présents sur le territoire d'étude, on en dénombre 7 au total :

- 4 parcs construits ;
- 3 parcs autorisés et non construits.

Deux sont localisés dans l'aire immédiate : le parc construit de Viersat-Quinssaines au sud-est et le parc construit du Plateau de Savernat à l'est. Une des éoliennes de ce dernier est située dans la ZIP.

Carte 8 : Contexte éolien et infrastructures électriques au 30/04/2024



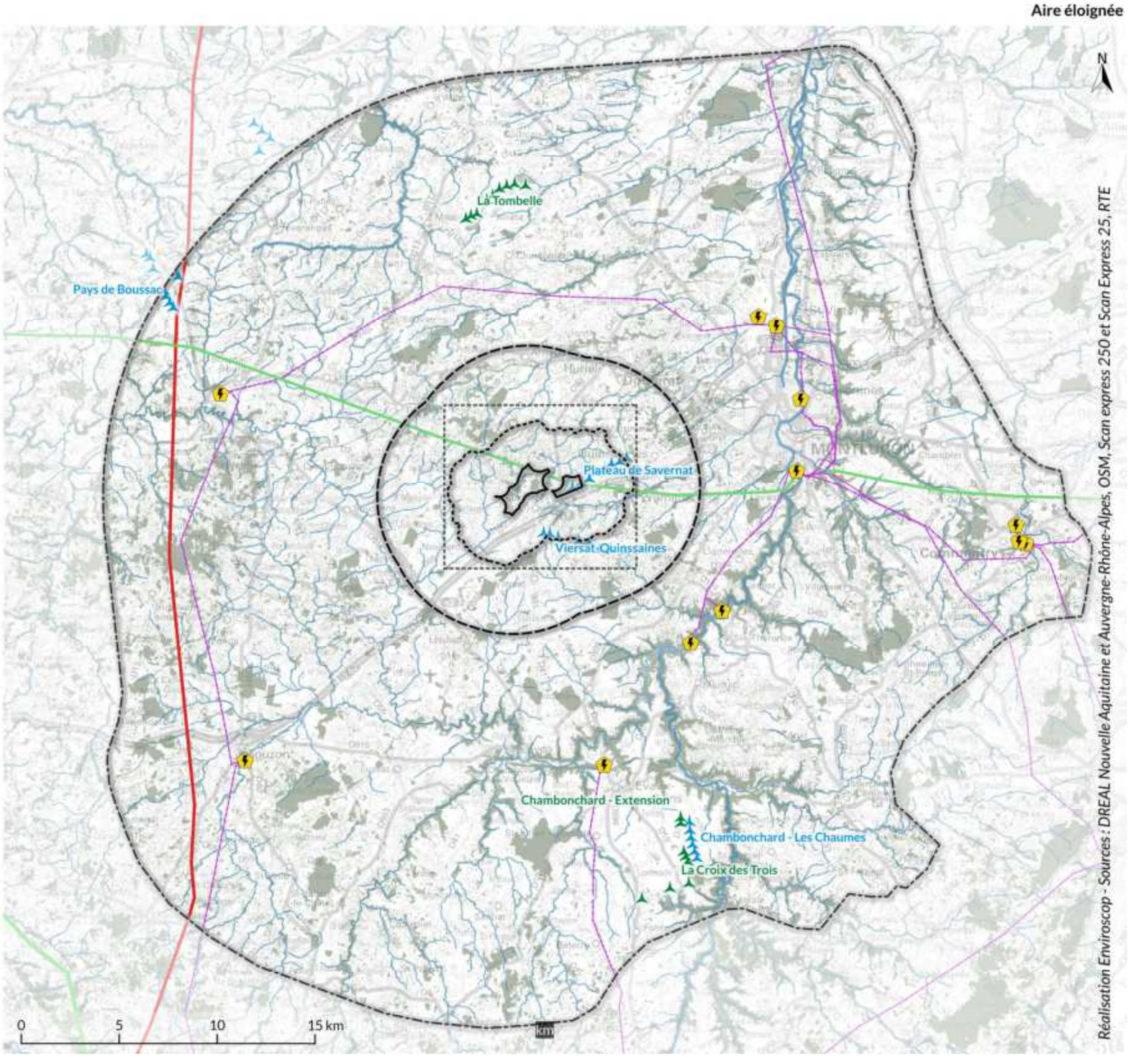


Figure 27 : Parcs éoliens du territoire d'étude au 30/04/2024

N°	Nom du parc	Etat	Commune	Aire	Distance de la ZIP	Niveau d'enjeu
1	Parc éolien du Plateau de Savernat	Construit	Lamaids, Saint-Martinien, Quinssaines	ZIP	0,0 km	Significatif
2	Parc éolien de Viersat-Quinssaines	Construit	Viersat, Quissaines	AEI	1,7 km	
3	Parc éolien de la Tombelle	Autorisé	Mesles, Viplaix	AEE	12,9 km	
4	Parc éolien de Chambonchard - Extension	Autorisé	Chambonchard		17,5 km	
5	Parc éolien de Chambonchard - Les Chaumes	Construit	Chambonchard		17,8 km	
6	Parc éolien de Pays de Boussac	Construit	Bussière-Saint-Georges, Saint-Marien		19,1 km	
7	Parc la Croix des Trois	Autorisé	Evaux-les-Bains et Fontanières		20,5 km	

Les sensibilités des parcs éoliens situés dans le territoire d'étude sont présentées dans la partie B.III Unités paysagères ci-après.
Source : Enviroscop, 2024
Sources : DREAL Aquitaine et Rhône-Alpes

Photo 5 : Parc éolien du plateau Savernat



Source : TC, Wikimedia commons, 2016

B.II-4b. Préconisations des documents d'urbanisme

Schéma Directeur de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) 'Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher' (PVMC) est structure porteuse d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son périmètre (5 EPCI, 90 communes). Les communes de Saint-Martinien et de Lamaids s'inscrivent dans cette communauté de communes.

Elle a approuvé sa version initiale par délibération le 18 mars 2013 et sa version SCOT n°2 décembre 2021, devenue exutoire depuis février 2022. Les dernières évolutions législatives et en particulier la loi 'Climat et Résilience' d'août 2021, rendent nécessaires la réalisation d'une révision complète du SCoT n°2.

Lors de sa délibération du 11 octobre 2022 le Conseil Syndical du PETR a approuvé le lancement de la révision générale du SCoT. Le SCoT n°3 intégrera à nouveau un volet environnemental fort avec notamment un Schéma 'Énergies Renouvelables et Paysages' visant à mieux organiser le développement des Énergies Renouvelables sur le territoire du PETR.

Le diagnostic du SCOT n°2 rappelle :

« Le potentiel éolien

De par son climat de type continental à forte influence continentale, l'ensemble du Pays constitue selon l'atlas de développement de l'éolien un site potentiel pour le développement de l'éolien (vitesse des vents supérieure à 6m/s pour une hauteur par rapport au sol de 100 m). Plusieurs projets de Zone de Développement Eolien (ZDE) sont actuellement à l'étude sur certaines communes à l'ouest du territoire du SCOT et notamment sur la Communauté de communes du Pays d'Huriel. Renouvelable et écologique, l'éolien offre un potentiel énergétique majeur pour l'alimentation de vastes secteurs isolés de très faible densité dans le respect de l'environnement. »

SCoT du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, RP Volume 4, EIE, approuvé en décembre 2021, document exutoire en février 2022.

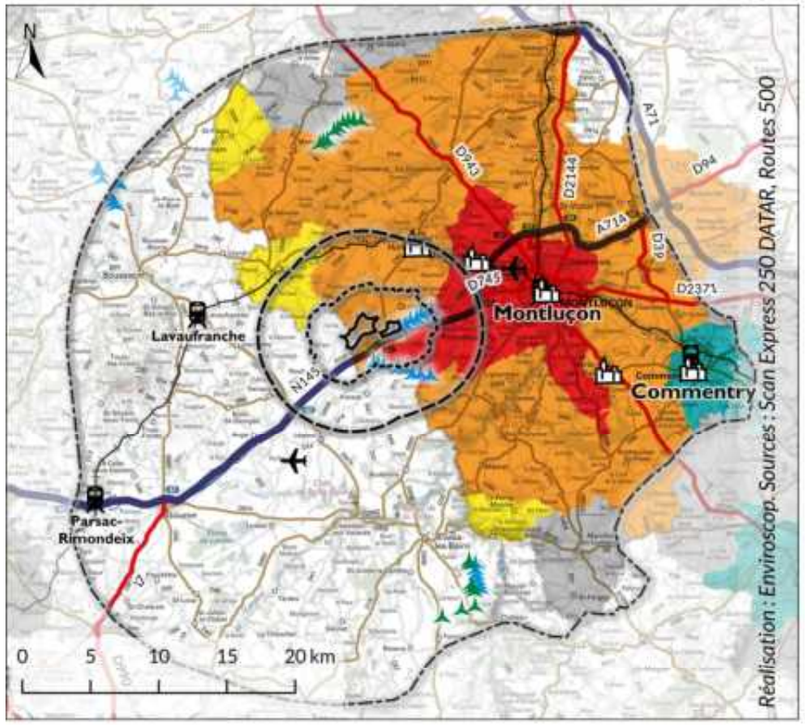
Le territoire d'étude accueille 4 parcs construits et 3 parcs autorisés. Les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont implantés dans l'aire immédiate et rapprochée tandis que tous les autres sont situés dans l'aire éloignée. La ZIP se situe dans une zone comme identifié favorable au développement éolien dans les SRE du Limousin et d'Auvergne.

B.II-5. Paysages du quotidien

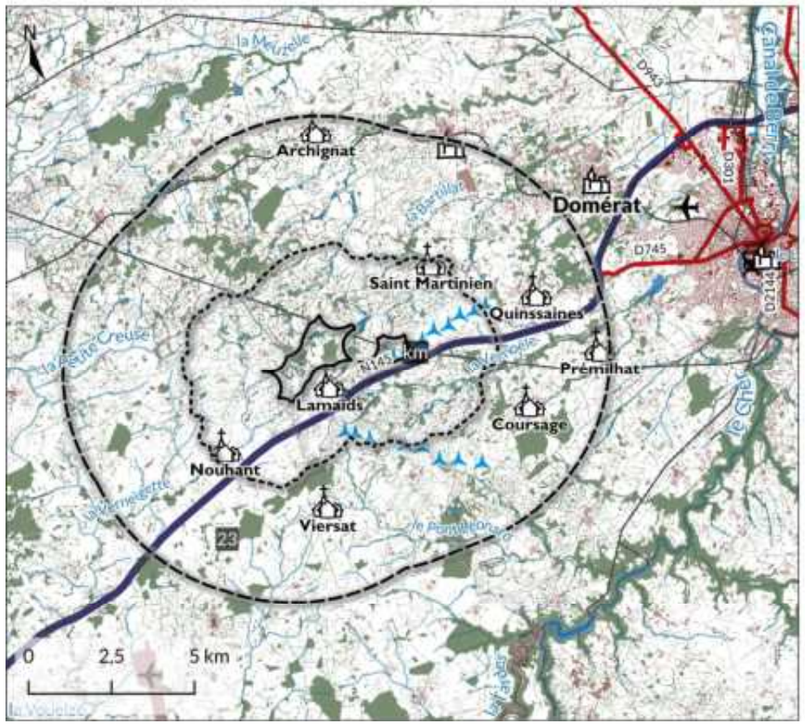
B.II-5a. Lieux de vie et axes de déplacement

Carte 9: Localisation des lieux de vie et des axes de déplacements dans les trois aires d'études

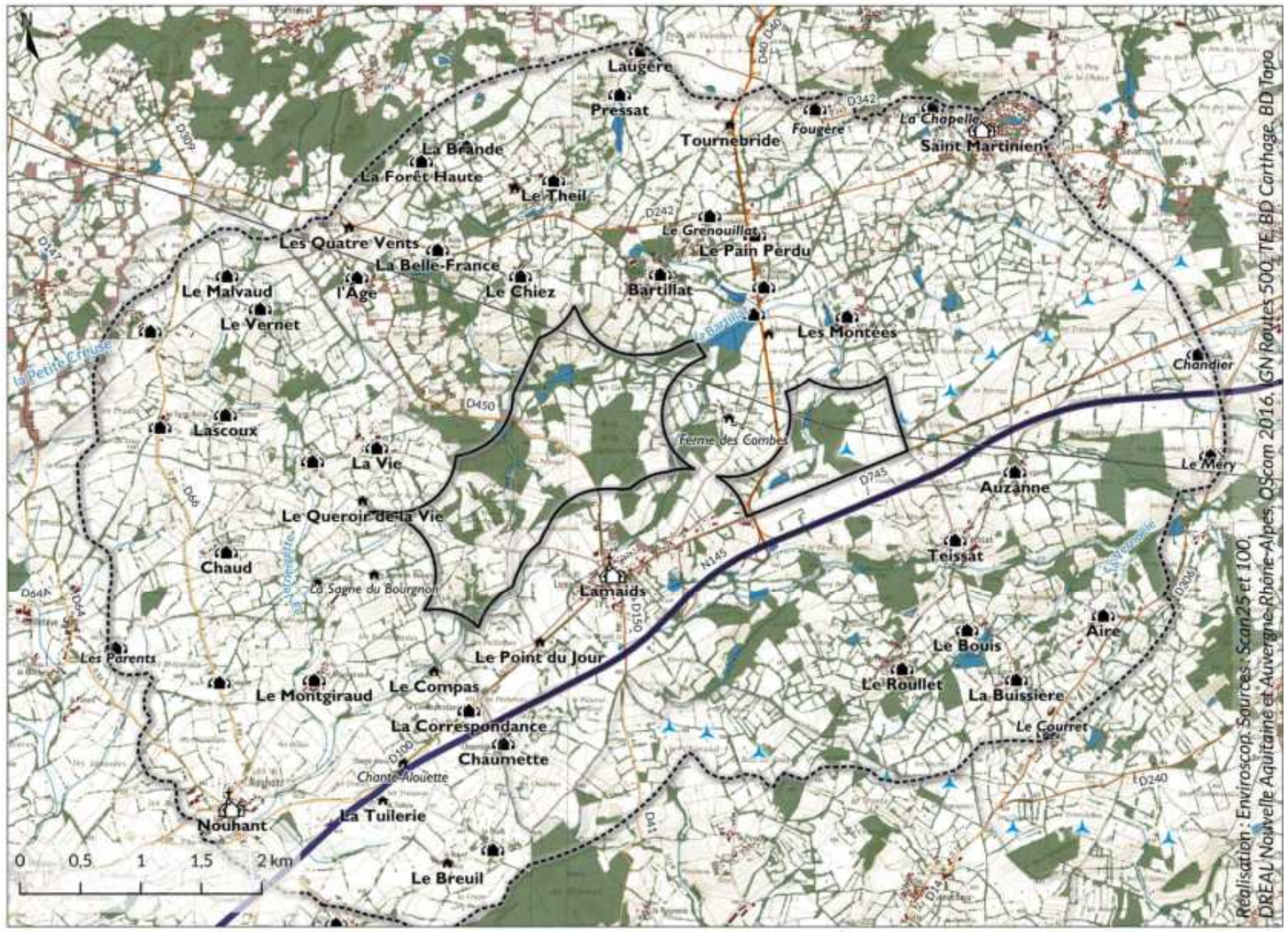
Aire éloignée



Aire rapprochée



Aire immédiate



Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien
- Construit
- Autorisé

Aires urbaines (2010)
- Grands pôles
- Couronnes des grands pôles
- Com. multipolar. des gdes aires urb.
- Petits pôles
- Couronnes des petits pôles
- Autres communes multipolarisées
- Com. isolée hors influence de pôle

Lieux de vie
- Habitation isolée
- Hameau
- Village ou bourg
- Ville
- Pôle urbain

Occupation des sols
- Zone urbaine
- Zone urbaine
- Boisement
- Espace ouvert
- Surface en eau
- Rivière
- Petit cours d'eau
- Ligne électrique haute-tension

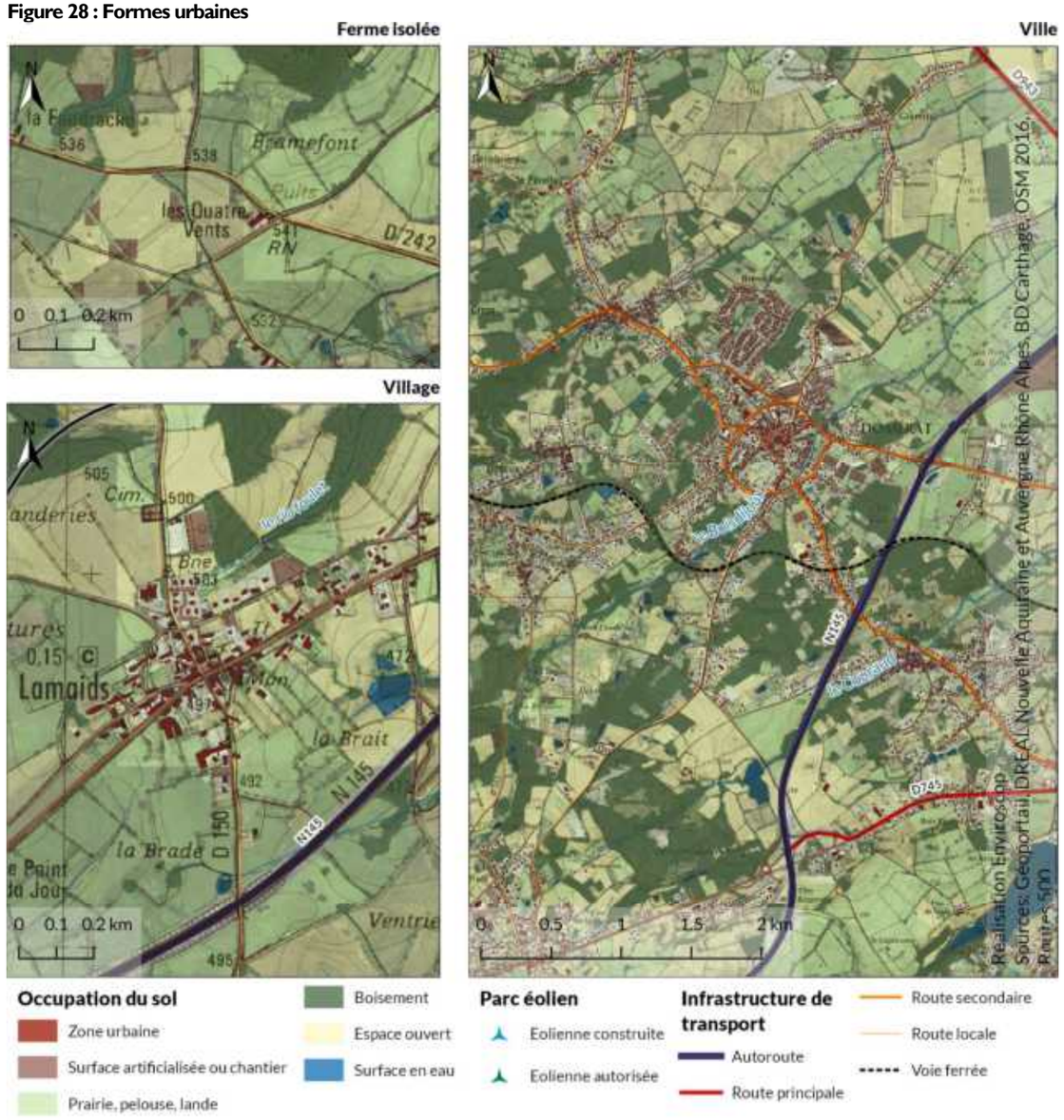
Infrastructure de transport
- Autoroute ou voie rapide
- Route principale
- Route secondaire
- Route locale
- Réseau ferré
- Gare
- Aérodrome

Le territoire d'étude s'inscrit dans **le bassin de vie de Montluçon** et **subit son influence en tant que grand pôle urbain**. (Voir Carte 5 ci-dessus)

Ainsi, la ville de Domérat s'inscrit en conurbation de celui-ci. De plus, il présente un petit pôle urbain, relai, à l'est dans l'aire éloignée avec la ville de Commentry. Côté Allier, les communes autour de ces villes sont sous leur influence et se retrouvent donc dans la couronne de Montluçon. C'est notamment le cas des communes de Lamaids et Saint-Martinien, sur lesquelles est situé le projet. Au-delà de la limite départementale, côté Creuse, les communes sont isolées, hors influence de ces pôles.

La répartition de l'habitat est régulière sur le territoire d'étude. Les hameaux sont nombreux, principalement compacts et de petite taille. Autrement la croissance résidentielle est faible, voire en déprise sur le territoire d'étude, en dehors de Montluçon.

Figure 28 : Formes urbaines



L'aire immédiate présente de nombreux lieux de vie avec :

- 13 habitations isolées ;
- 40 hameaux ;
- 3 villages, tous trois différents :
  - Lamaids s'inscrit sur une crête le long de voies, avec une extension de bourg de type pavillonnaire vers l'est.
  - Saint-Martinien s'insère sur un éperon dessiné par la Bartillat.
  - Nouhant s'est installé dans la pente, non loin du ruisseau du Compas.

L'aire rapprochée comporte :

- 5 villages (Viersat, Coursage, Prémilhat, Quinssaines et Archignat).
- 1 ville (Huriel).

Tous sont répartis sur la moitié est de l'aire rapprochée. Ils s'inscrivent généralement soit sur un plateau, soit dans un coteau non loin d'un cours d'eau.

L'aire éloignée présente :

- Le grand pôle urbain de Montluçon, au nord-est de la ZIP ;
- La ville de Domérat à l'ouest de Montluçon, qui finissent par se joindre ;
- La ville de Néris-les-Bains à l'est de la ZIP ;
- Le petit pôle urbain de Commentry, à l'est à la limite de l'aire éloignée.

De manière générale, elles prennent une forme concentrique et vont s'étendre en étoile.

Tableau 9 : Lieu de vie autour du projet

Aire d'étude	Type	Lieu de vie	Niveau d'enjeu	Unité paysagère
Immédiate	Maison isolée	Ferme des Combes, Le Queroir de La Vie, La Sagne du Bourgnon, Le Compas, CancagnolLe, Chante-Alouette, La TuiLerie, Le Breuil, Beauséjour, La Brande, Tournebride, Les Quatre Vents, Le Point du Jour	Particulier	Bas-Berry et vallée de La petite Creuse
	Hameau	La Vie, Le Bourgnon, La Correspondance, Le Montgiraud, Chaud, Lascoux, La Plaix, Les Terres Noires, Le Vernet, Le Malvaud, Les Trois Taillants, Le Chiez, Le Moulin de Bartillat, Les Montées, Bartillat, La Tuilerie de Bartillat, Le Pain Perdu, Le Grenouillat, Le Theil, La Belle-France, La Forêt, l'Âge, La Forêt Haute, Pressat, Laugère, Chaumette, Teissat, Auzanne, Le Bouis, Le Roullet, La Buissière, Aire, La Bregère, Le Fressineau, Le Courret, Le Méry, Chandier, La Chapelle, Fougère, Les Parents	Particulier	
	Village	Nouhant, Saint-Martinien, Lamaids	Local	
Rapprochée	Village	Viersat, Coursage, Quinssainnes, Archignat, Prémillat	Local	
	Ville	Huriel	Significatif	
Eloignée	Ville	Domérat		
	Ville	Néris-lès-Bains		Combraille Bourbonnaise
	Pôle	Montluçon	Principal	Vallée du Cher
	Pôle	Commentry		Fôret et bocage bourbonnais

Remarque : Dans l'aire éloignée sont étudiés seulement les pôles et villes. Dans l'aire rapprochée sont ajoutés aux pôles l'analyse des villages et dans l'aire immédiate, tous les types de lieux de vie sont pris en compte, y compris les hameaux et maisons isolées.

B.II-5b. Axes de déplacement

Le réseau viaire du territoire d'étude est constitué de **routes principales qui partent en étoile de Montluçon.**

- La N145 est transversale au territoire. Elle traverse depuis Montluçon dans l'aire éloignée, l'aire rapprochée et l'aire immédiate, dans un axe nord-est / sud-ouest.
- Se greffe au bout de la N145, l'A714, qui la prolonge vers le nord-est et permet la jonction à l'A71, située hors périmètre.

D'autres grands axes traversent l'aire éloignée :

- La D943 vers le nord en direction de Châteaumeillant, en dehors de l'aire d'étude.
- La D2371 s'oriente vers l'est en direction de Montmarault, au-delà de l'aire éloignée.
- La D2144 arrive depuis le nord de Montluçon, y passe et court jusqu'à Riom au sud-est.
- La D745 qui part du carrefour viaire au centre de Montluçon vers l'ouest à la rencontre de la N145, en limite de l'aire rapprochée.
- De la même manière, la D301, part depuis Montluçon vers le nord, rejoignant l'A714.
- La D39 à l'est crée une connexion entre la D94 et l'autoroute A714, au nord-est et à la D2371, à l'est.
- La D997 est la seule route qui ne rallie pas Montluçon mais Gouzon. Elle se situe en limite sud-ouest de l'aire éloignée.

Dans l'aire rapprochée traversée depuis l'est vers le sud-ouest par la N145, s'ajoute **un réseau de routes secondaires** :

- La D916 passe dans l'extrémité nord de l'aire, sur un axe ouest-est, le long d'Archignat et Huriel, vers Domérat.
- Deux autres itinéraires secondaires viennent à la rencontre de la N145. Il s'agit de :
  - La D917, à l'extrémité sud-ouest de l'aire rapprochée ;
  - La D40, qui connecte Huriel, depuis le nord vers Lamaids et la N145. Elle traverse aussi l'aire immédiate et la ZIP.

L'aire immédiate est parcourue par **des petites routes**, qui s'organisent selon une **logique traditionnelle reliant les lieux de vie entre eux** :

- La D450, qui traverse également la ZIP ;
- La D745 ;
- La D450 ;
- La D150 ;
- La D41 ;
- La D100 ;
- La D66 ;
- La D242.

En ce qui concerne le train, deux voies ferrées sont situées sur le territoire d'étude, toutes deux rejoignent Montluçon. La première traverse le territoire d'étude depuis le sud-ouest dans l'aire éloignée, en suivant une courbe vers le nord-est, en direction de Montluçon. Elle traverse aussi le nord de l'aire rapprochée. Il s'agit de la ligne permettant de faire Guéret – Montluçon. L'autre ligne permet la connexion entre Commentry et Montluçon par la voie ferrée du sud-est vers l'est.

Le territoire d'étude compte deux aérodromes, tous deux situés dans l'aire éloignée. L'aérodrome de Montluçon-Guéret, sur la commune de Lépaud, au sud-est de la ZIP à 9,2 km. Parallèlement, Montluçon possède un second aérodrome, plus proche, qui s'inscrit sur la commune de Domérat, l'aérodrome Montluçon-Domérat, à l'est de la ZIP à 9,3 km.

Photo 6 : Paysage de la D40 dans l'aire immédiate

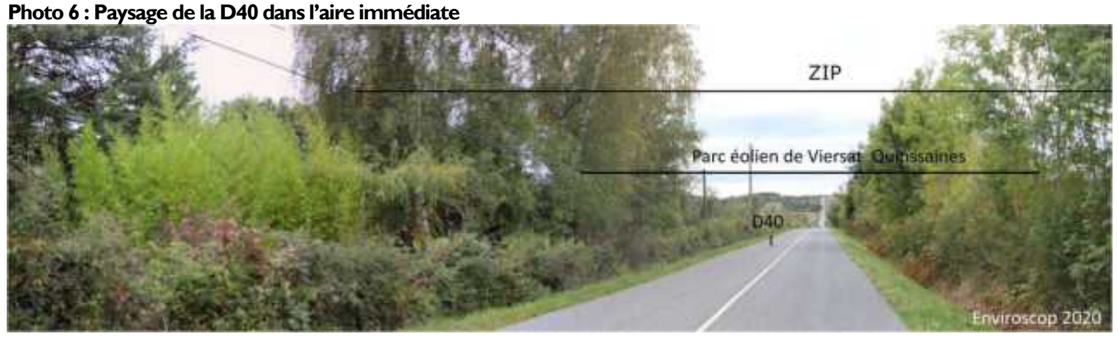


Photo 7 : Paysage de la D745



Photo 8 : Paysage de la N145 en direction de Montluçon



Tableau 10 : Axes de déplacements autour du projet

Aire d'étude	Type	Nom	Niveau d'enjeu
Traversant la ZIP	Petite route	D450	Local
Immédiate	Petite route	D745, D150, D41, D100, D66, D242	Local
	Route secondaire	D40	Significatif
Rapprochée	Route secondaire	D916, D917	Significatif
Eloignée	Route principale	D943, D2371, D2144, D745, D301, D39, D997	Principal
	Voie rapide	A714, N145	Principal
	Voie ferrée	Montluçon-Guéret, Montluçon-Commentry	Principal
	Aérodrome	Montluçon-Guéret, Montluçon-Domérat	Principal

Les sensibilités des axes de déplacement situés dans le territoire d'étude sont présentées dans la partie B.III Unités paysagères ci-après.
Source : Enviroscop, 2020

Deux pôles urbains sont localisés dans les aires d'étude. Il s'agit de Montluçon, grand pôle et de Commentry, petit pôle. Domérat et Huriel constituent les deux seules villes du territoire d'étude, situées respectivement dans l'aire éloignée et l'aire rapprochée. Les communes de l'Allier sont majoritairement sous l'influence des pôles urbains, par rapport aux communes plus isolées du côté de la Creuse. La répartition de l'habitat est régulière et dispersée entre les villages, les hameaux et les maisons isolées. 40 hameaux et 13 maisons isolées et 3 villages sont localisés dans l'aire immédiate. 5 autres villages se situent dans l'aire rapprochée. Les silhouettes de bourgs se repèrent très peu dans le paysage en Bas-Berry, du fait du maillage bocager assez dense.

Le réseau viaire est composé d'axes importants dans l'aire éloignée comme l'A714, la D943, la D2144, la D2371, la D39 et la D997. Des routes secondaires distribuent l'espace, dans l'aire rapprochée. Il s'agit de la D916, la D917 et la D40. Des plus petites routes irriguent tout le territoire, dont D745, la D450, la D150, la D41, la D100, la D66 et la D242 dans l'aire immédiate. La N145 est transversale au territoire (axe nord-est / sud-ouest) : elle traverse les trois aires, immédiate, rapprochée, éloignée. La D40 et la D450 traversent la ZIP. Depuis les routes du Bas-Berry, le regard ne porte pas toujours loin, les boisements limitent les visibilités lointaines, tandis que le relief peut tantôt renforcer la fermeture des vues, tantôt ouvrir un peu plus l'horizon.

B.II-6. Paysages reconnus et patrimoines

B.II-6a. Histoire des paysages

La ZIP est dans le Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse. Paysage rural, son économie a toujours reposé sur l'exploitation des terres.

L'arbre y demeure une constante. Présent depuis l'Âge de Fer sous forme de forêt, il a cédé peu à peu du terrain pour laisser place aux landes et cultures. Pour autant, la Creuse n'est pas le site ayant le taux de boisement le plus important, comparativement à sa voisine sud, la Corrèze. Néanmoins ils sont conservés sur et en limite des parcelles.

À l'époque médiévale, chaque village comprend ses terres de culture (céréales) et d'« espaces incultes » du type landes (« fraus », « brosses ») ou bois. Les jardins nourriciers sont accolés à la maison, l'élevage est présent mais diversifié avec peu d'animaux, du fait de pâture de petite échelle. Les arbres fruitiers existent mais ne s'inscrivent pas dans des vergers, demeurant dans les jardins des abbayes.

Le XXème siècle marque une des périodes de plus forte évolution du paysage. En effet, dans l'entre-deux-guerres, deux évolutions sont notables : le système agricole et la place donnée à l'arbre. La polyculture, pratique agricole commune à l'époque, est peu à peu abandonnée au profit de l'élevage. La diversité des cultures des différentes céréales ou de légumes a disparu. Les paysages aux multiples facettes, panachées et variées se sont appauvris, laissant place à l'uniformité du vert des prairies. Malgré cela, l'arbre garde sa place prépondérante dans ce milieu et est conservé, qu'il soit en haie, isolé, ou en bosquet au milieu de la parcelle. Cela participe grandement au dessin de la campagne-parc limousine et qui rejoint la projection collective, d'un espace vert, calme, apaisant.

Le paysage du Berry a moins stimulé les artistes que la Haute-Vienne ou la Corrèze. A l'est vers le Berry, Combraille, le massif de Toulx et le bourbonnais, Georges Sand, dans *Jeanne* (1844) dépeint ce territoire oublié et notamment dans ce passage, le massif de Toulx-Sainte-Croix :

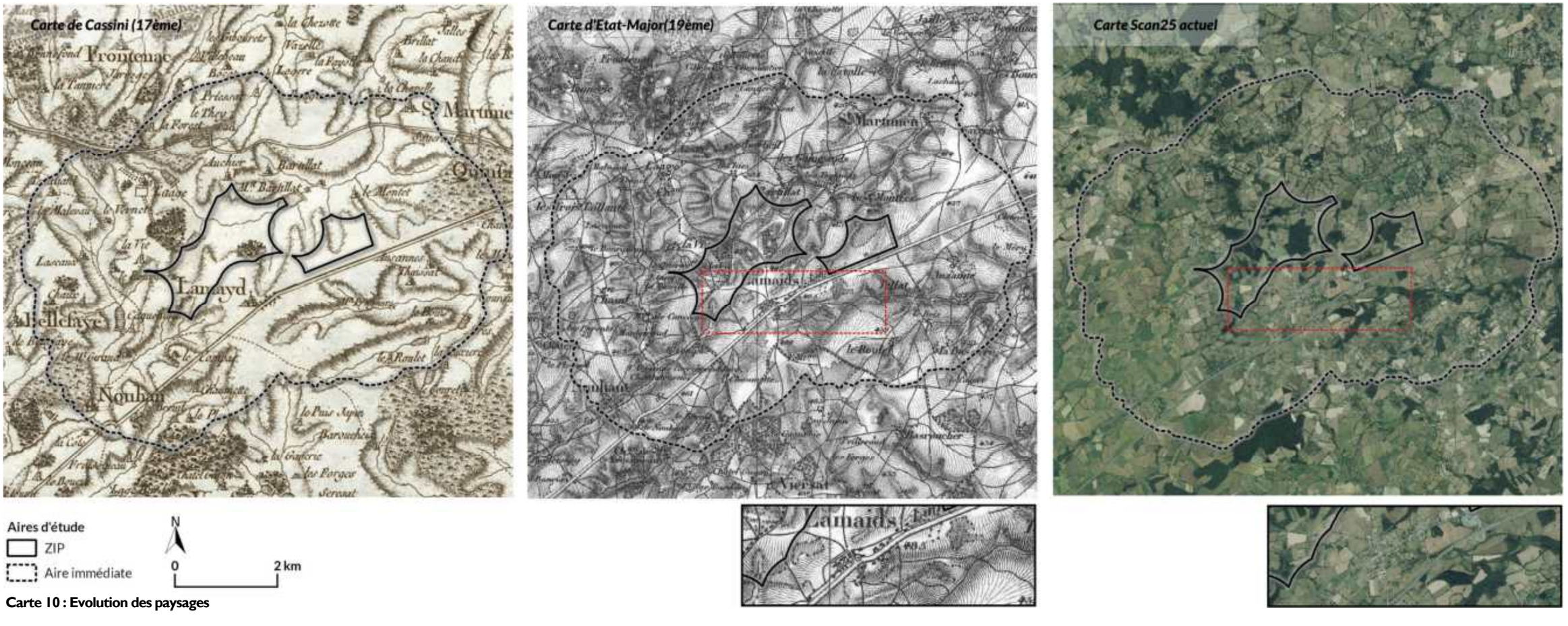
« Dans les montagnes de la Creuse, en tirant vers le Bourbonnais et le pays de Combraille, au milieu du site le plus pauvre, le plus triste, le plus désert qui soit en France, le plus inconnu aux industriels et aux artistes, vous voudrez bien remarquer, si jamais vous y passez, une colline haute et nue, couronnée de quelques roches qui ne frapperaient guère votre attention sans l'avertissement que je vais vous donner. »

Elle y décrit le site des Pierres Jaunâtres, le village lui-même avant de passer à Boussac et son château (voir Carte 11).

A contrario, dans les années 1850, la vallée de la petite Creuse a attiré, notamment autour de la commune de Crozant, moultes peintres-paysagistes, créant de manière informelle l'école de Crozant. Le secteur a même gardé ce toponyme, qualifiant la vallée, comme « la Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin ». En somme, la vallée de la petite Creuse, située à l'ouest du territoire d'étude a conquis de célèbres peintres tels que Claude Monet (voir Figure 29 ci-contre), Armand Guillaumin et même Francis Picabia.

Figure 29 : La Petite Creuse – Monet



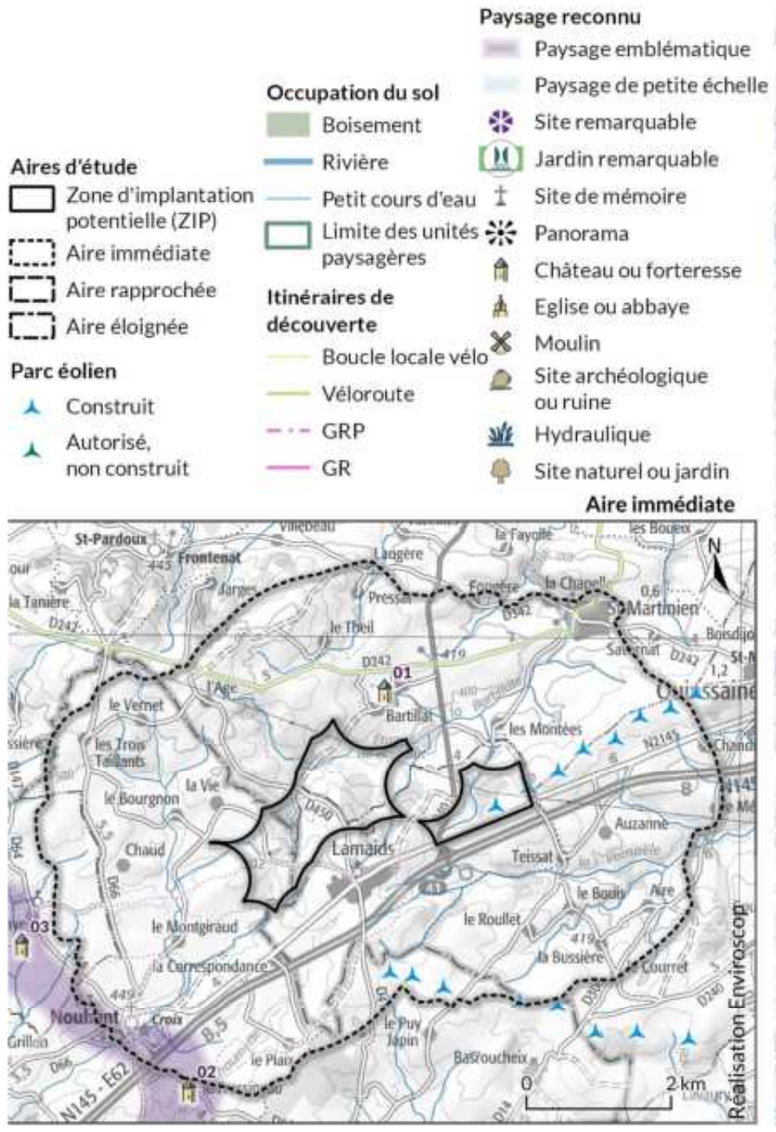


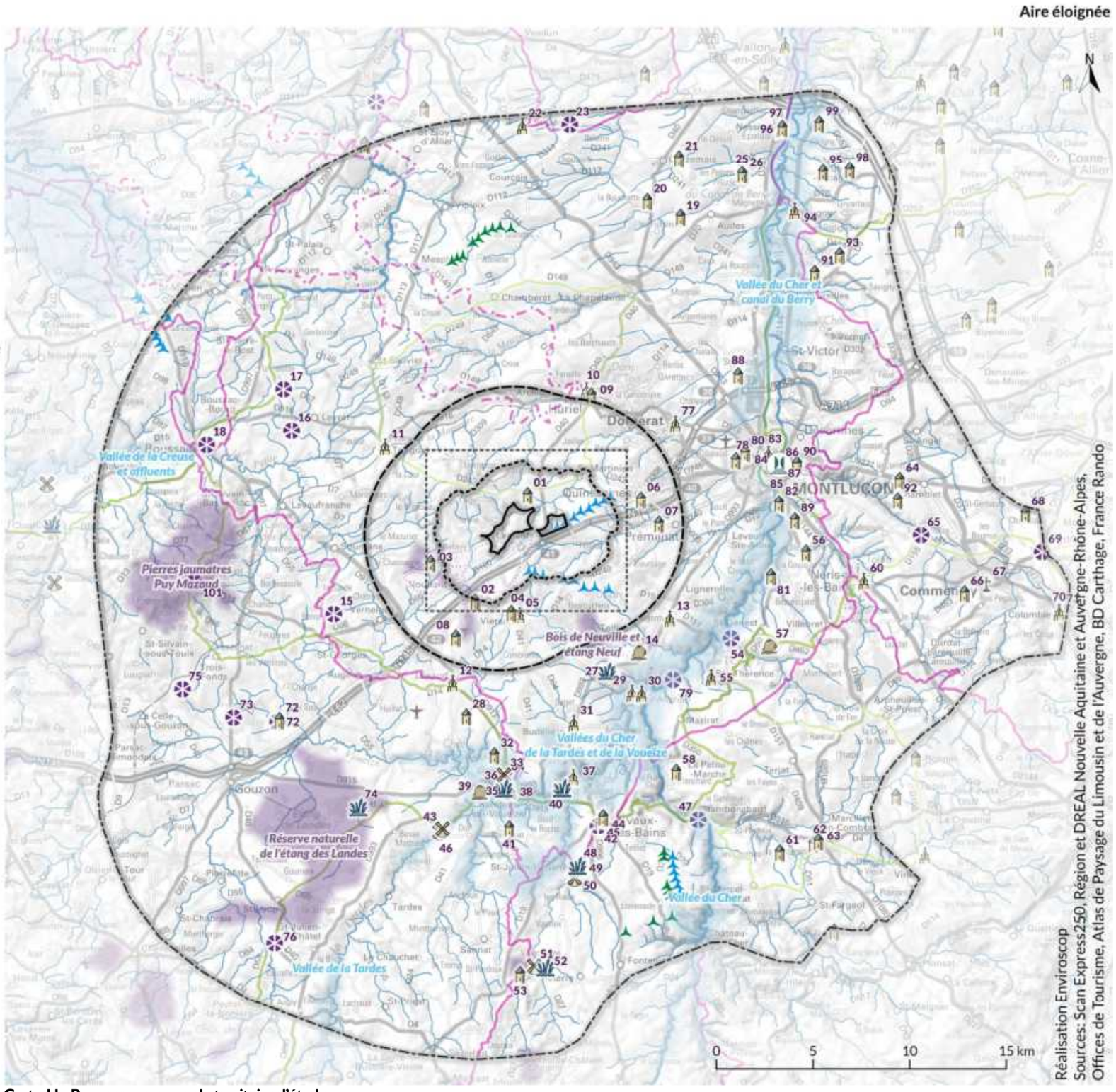
Carte 10 : Evolution des paysages

B.II-6b. Paysages reconnus

Les paysages reconnus sont des paysages distingués socialement, historiquement, culturellement ou institutionnellement. Certains paysages du territoire d'étude sont appréciés par les habitants et les touristes. Ils sont mis en avant dans les documents touristiques à diverses échelles. Ils focalisent le regard et représentent les vitrines du territoire.

L'identification des paysages emblématiques et reconnus est issue de **l'inventaire de la DRAE du Limousin** (1980-1985), de **l'Atlas des paysages en Limousin** (2005) et de **l'Atlas des paysages de l'Auvergne** (2014). Les sites internet des offices de tourisme sont aussi une bonne source d'information pour déterminer les paysages reconnus.





Carte 11 : Paysages reconnus du territoire d'étude

Pour simplifier, ces paysages emblématiques sont cartographiés sur deux niveaux d'échelles : **les grands ensembles remarquables** et **les sites singuliers.**

Ensembles paysagers remarquables

Les paysages remarquables correspondent à des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire commune ou d'une activité. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle.

Les ensembles paysagers remarquables du territoire d'étude s'organisent en trois typologies :

- Les **paysages liés à l'eau qui ont entaillé le socle granitique** (la vallée du Cher et le canal du Berry, la vallée du Cher de la Tardes et de la Voueize, Vallée de la Tardes, la Réserve Naturelle de l'étang des Landes, la vallée de la Creuse et ses affluents, le bois Neuville et l'étang Neuf) ;
- Les **paysages de montagnes** (Les Pierres Jaumâtres et le Puy Mazaud) ;
- L'ensemble formé par les Châteaux de Bellefaye, du Clos, de Fressineau avec le bourg de Nouhant et le bois de la Mazeire du Prieur.

Le Cher s'écoule dans la partie est de l'aire d'étude éloignée. Il prend sa source dans le Massif central, parcourt le département qui porte son nom avant de se jeter dans la Loire. Cette vallée est reconnue pour la diversité paysagère qu'elle apporte aux territoires qu'elle traverse. Elle instaure un dialogue entre ses bocages et boisements et les plaines qu'elle tutoie.

Photo 9 : Chambon-sur-Voueïze nichée entre les gorges du Tarbes et de la Voueïze



Source : Chadel, Wikimedia Commons, 2009

Photo 10 : Réserve naturelle de l'étang des Landes



Source : M.L. Caillaud, Wikimedia commons, 2017

Tableau 11 : Paysages remarquables du territoire d'étude

Nom	Type	Distance à la ZIP	Aire	Niveau d'enjeu
Châteaux de Bellefaye, du Claud, de Fressineau Bourg de Nouhant Bois de la Mazeire du Prieur	Remarquable	1,88 km	Immédiate à rapprochée	Principal
Bois de Neuville et étang Neuf	Remarquable	4,20 km	Rapprochée à éloignée	
Vallées du Cher de la Tardes et de la Voueïze	Remarquable	7,41 km	Eloignée	
Vallée du Cher et canal du Berry	Remarquable	9,26 km		
Pierres jaumatres Puy Mazaud	Remarquable	12,27 km		
Réserve naturelle de l'étang des Landes	Remarquable	12,97 km		
Vallée de la Creuse et affluents	Remarquable	15,35 km		
Vallée du Cher	Remarquable	15,98 km		
La Ville du Bois	Remarquable	20,65 km		
Vallée de la Tardes	Remarquable	21,71 km		

Les sensibilités des paysages remarquables situés dans le territoire d'étude sont présentées dans la partie B.III Unités paysagères ci-après.
Source : Enviroscop, 2020

Points d'intérêt

101 sites singuliers ont été répertoriés dont **3 panoramas d'intérêt**. Le territoire d'étude accueille un patrimoine riche en châteaux, donjons et autres monuments (églises, abbaye...), et particulièrement aux châteaux « mottes » qui ont profité du relief collinaire du territoire. Une partie de ces monuments est protégée au titre des Monuments Historiques, mais ne représente pas une grosse majorité.

Certains sites présentent par ailleurs une reconnaissance particulière pour certaines raisons :

- Liés au patrimoine et à l'architecture, qui ont été reconnus particuliers et intéressants (la ferme et village du Bouchereau au nord-ouest, les Châteaux de la Grande Jupille au nord-ouest, de Boussac à l'ouest, de Périgord au sud-ouest, de St Julien le Chatel au sud, les ruines du Château de l'Ours au sud-est et la chapelle Sainte-Agathe, au nord.)
- Liés aux espaces naturels (le Bois de Bort Saint-Georges et Toulx-Sainte-Croix et sa tour panoramique à l'ouest, le Bois du Rateau, l'étang de la Forêt au sud-ouest, les villages de Chambon-sur-Voueize et sa silhouette dans le coteau, Evaux-les-Bains et Chambonchard village inachevé au sud, le barrage de Rochebut et les terrils de Ferrières à l'est.)

Tableau 12 : Sites singuliers du territoire d'étude

N°	Nom	Type	Distance à la ZIP	Aire	Commune	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
R01	Château de Bartillat	Fortifié	0,73 km	Immédiate	St Martinien	Bas-Berry et vallée de la petite Creuse	Significatif
R02	Maison forte	Fortifié	2,71 km	Rapprochée	Le Fressineau		Principal
R03	Château de Bellefaye	Fortifié	2,92 km		Bellefaye		Significatif
R04	Château de Châtel-Guyon	Fortifié	3,12 km		Viersat		Significatif
R05	Eglise Saint Sulpice et Saint Blaise	Religieux	3,32 km				Significatif
R06	Le Château	Fortifié	4,03 km		Quinssaines		Significatif
R07	Le Château du Mas	Fortifié	4,72 km		Le Mas		Significatif
R08	Château du Claud	Fortifié	4,74 km		Le Clos		Significatif
R09	Château d'Huriel	Fortifié	6,26 km	Eloignée	Huriel		Principal
R10	Eglise Notre Dame	Religieux	6,49 km				Principal
R11	Eglise Saint-Julien	Religieux	6,75 km		Treignat		Significatif
R12	Eglise Saint Nicolas	Religieux	7,08 km		Lépaud		Principal
R13	Eglise Saint Blaise	Religieux	7,15 km		Teillet-Argenty		Principal
R14	Restes du Château du Mas	Ruines	7,49 km				Principal
R15	Bois de Bort St Georges	Remarquable	7,67 km		–		Significatif
R16	Ferme et village du Boucheraux	Remarquable	10,54 km		–		Significatif
R17	Château de la Grande Jupille et ses environs	Remarquable	12,02 km		–		Significatif
R18	Château de Boussac	Remarquable	15,54 km		Boussac		Principal
R19	Château de la Crête	Fortifié	16,37 km		Audes		Principal
R20	Château de la Bouchatte	Fortifié	16,71 km		Chazemais		Significatif
R21	Château-Chauvière	Fortifié	19,28 km				Significatif
R22	Eglise Saint Désiré	Religieux	19,46 km		Saint-Désiré		Principal
R23	Chapelle Sainte-Agathe	Remarquable	19,76 km				Principal
R24	Vue panoramique depuis la Chapelle Sainte-Agathe	Panorama	19,76 km				Principal
R25	Ruines de Preuille	Ruines	19,81 km		Audes		Significatif
R26	La Preuille	Fortifié	19,81 km				Significatif
R27	Puits et lavoir	Hydro	7,73 km	Eloignée	Richeboeuf	Basse Combraille	Significatif
R28	Château de Lépaud	Fortifié	8,56 km		Lépaud		Significatif
R29	Chapelle Sainte Radegonde	Religieux	9,27 km		Budeliere		Significatif
R30	Chapelle Sainte Marien	Religieux	9,49 km		Evaux les bains		Significatif
R31	Eglise Saint Martial	Religieux	9,55 km		Budeliere		Significatif
R32	Château de Leyrat dit de Barbe Bleue	Fortifié	10,40 km		Chambon sur Voueize		Significatif
R33	Moulin Girardy	Moulin	11,43 km				Significatif
R34	Moulin Ferraie	Moulin	11,61 km				Significatif
R35	Chambon-sur-Voueize et sa silhouette	Remarquable	11,96 km				Significatif
R36	Pont sur la Voueize	Hydro	12,08 km				Principal
R37	Ancienne église Saint Martial du Châtelet	Religieux	12,24 km		Budeliere		Principal
R38	Abbatiale Sainte Valérie	Religieux	12,26 km		Chambon sur Voueize		Principal
R39	Vestiges du Château Guillaume	Ruines	12,32 km				Significatif
R40	Viaduc sur la Tardes	Hydro	12,45 km		Évaux-les-Bains		Principal
R41	Château de Villemoleix	Fortifié	14,17 km		Chambon sur Voueize		Principal
R42	Évaux-les-Bains	Remarquable	14,27 km		Évaux-les-Bains		Significatif
R43	Moulin	Moulin	14,50 km		Badassat		Significatif
R44	Château de Budelle	Fortifié	14,60 km		Évaux-les-Bains		Significatif
R45	Abbatiale Saint Pierre - Saint Paul	Religieux	14,64 km				Principal
R46	Moulin de Farouille	Moulin	14,69 km		Lussat		Significatif
R47	Chambonchard, village inachevé	Remarquable	16,49 km		Chambonchard		Significatif
R48	Fontaine et oratoire	Hydro	16,61 km		Saint-Julien-la-Genète		Significatif
R49	Eglise Saint Julien-de-Brioude	Religieux	16,76 km				Significatif
R50	Moulin	Moulin	17,23 km		La Ville du Bois		Significatif
R51	Moulin de la Ville du Bois	Moulin	21,38 km		La Chirade		Significatif
R52	Ecluse	Hydro	21,46 km		La Ville du Bois		Significatif
R53	Château de Sannat	Fortifié	21,74 km		Sannat		Significatif
R54	Vestiges du Château de l'Ours	Remarquable	10,25 km	Eloignée	Sainte-Thérence	Combraille bourbonnaise	Principal
R55	Eglise et tombeau de Sainte-Thérence	Religieux	10,81 km		Sainte-Thérence		Principal
R56	Les Modières	Fortifié	12,41 km		Villebret		Significatif
R57	Mallerée	Ruines	12,50 km		Saint-Genest		Significatif
R58	Château du Chézeau	Fortifié	13,89 km		La Petite Marche		Significatif
R59	Panorama depuis la Chapelle Saint-Joseph	Panorama	15,35 km		Bois de Marcoing		Significatif
R60	Eglise Saint Georges	Religieux	15,59 km		Néris les Bains		Principal
R61	La Romagère	Fortifié	20,13 km		Romagère-aux-Osiers		Significatif
R62	Le Ludais	Fortifié	20,78 km		Marcillat-en-Combraille		Significatif
R63	Courtioux	Fortifié	20,84 km				Significatif
R64	Bellechassagne	Fortifié	17,24 km	Eloignée	Chamblet	Forêt et bocage bourbonnais	Significatif
R65	Terrils des Ferrières	Remarquable	18,21 km		Les Ferrières		Significatif
R66	Château Les Forges	Fortifié	20,81 km		Commentry		Significatif
R67	Monuments aux morts	Religieux	21,88 km				Principal
R68	Château d'Ancinet	Fortifié	23,60 km		Doyet		Principal
R69	Malicorne et son urbanisme circulaire	Remarquable	24,30 km		Malicorne		Significatif
R70	Prieuré Saint-Patrocle	Religieux	25,89 km		Colombier		Principal
R71	Eglise Saint-Patrocle	Religieux	25,86 km				Principal
R72	Château de Périgord	Remarquable	13,66 km	Eloignée	Gouzon	Bassin de Gouzon	Significatif
		Fortifié	13,92 km		Périgord		Significatif
R73	Bois du Rateau	Remarquable	14,71 km		La-Celle-Sous-Gouzon		Significatif
R74	Digue de l'étang	Hydro	14,84 km		Lussat		Significatif
R75	Etang de la Forêt	Remarquable	16,53 km		–		Significatif
R76	Château de Saint-Julien-le-Châtel	Remarquable	22,49 km		Saint-julien-Le-Châtel		Significatif
R77	Eglise Notre Dame	Religieux	7,44 km	Eloignée	Domérat	Vallée du Cher	Principal
R78	Château de Bien Assis	Fortifié	9,31 km		Montluçon		Principal
R79	Barrage de Rochebut	Remarquable	9,61 km		Rochebut		Significatif
R80	Château des Etourneaux	Fortifié	9,90 km		Montluçon		Principal
R81	Château de Gouttière	Fortifié	10,84 km		Saint-Genest		Significatif
R82	Château Saint-Jean	Fortifié	10,99 km		Montluçon		Significatif
R83	Eglise Saint-Paul	Religieux	11,02 km				Principal
R84	Eglise Saint-Pierre	Religieux	11,21 km				Principal
R85	Le château des Ducs	Fortifié	11,24 km				Principal
R86	Anciens remparts jardin et trois Tours	Jardin Remarquable	11,28 km				Principal
R87	Eglise Notre-Dame	Religieux	11,38 km				Principal
R88	Passat	Fortifié	11,48 km	Eloignée	Saint-Victor		Significatif
R89	Château de Bisseret	Fortifié	11,74 km		Lavault Sainte Anne		Principal
R90	Château de la Louvière	Fortifié	12,24 km		Montluçon		Principal
R91	Château du Cluzeau	Fortifié	16,95 km		Estivareilles		Principal
R92	Le Plaix	Fortifié	17,12 km		Chamblet		Significatif
R93	Château de Chouvigny	Fortifié	19,48 km		Haut-Bocage (Givarlais)		Principal
R94	Prieuré Notre-Dame	Religieux	19,70 km		Reugny		Principal
R95	La Bourse	Fortifié	22,30 km		Haut-Bocage-Maillet		Significatif
R96	Eglise Saint-Martin	Religieux	22,88 km		Nassigny		Significatif
R97	Château de Nassigny	Fortifié	22,87 km				Principal
R98	Château de Beauregard	Fortifié	23,10 km		Haut-Bocage-Maillet		Significatif
R99	Château de Champigny	Fortifié	24,09 km				Significatif
R100	Panorama depuis la Tour	Panorama	14,77 km	Eloignée	Toulx-Sainte-Croix	Massif de Toulx-Sainte-Cfroix	Significatif
R101	Toulx-Sainte-Croix	Remarquable	14,85 km				Significatif

Les sensibilités des sites singuliers situés dans le territoire d'étude sont présentées dans la partie B.III Unités paysagères ci-après.
Source : Enviroscop, 2023

Figure 30 : Boussac en 1656



Source : Topographie Galliae – Bibliothèque municipale de Reims, G. Caritan & Wikimedia commons

Photo 11 : Eglise de la Toulx-Sainte-Croix



Source : Mossot, Wikimedia commons, 2012

B.II-6c. Itinéraires touristiques

Le territoire d'étude est parcouru par plusieurs circuits de tourisme :

- Le GR 41 et le GR46 empruntent le même itinéraire sur la partie sud du territoire, jusqu'à se diviser à l'ouest ;
- Le GR463 depuis le sud, à Evaux-les-Bains vers l'est va rejoindre le GR303 à Néris-les-Bains ;
- Le GR303, depuis Néris-les-Bains, à l'est de la ZIP s'en va vers le nord, direction Limoise ;
- Le GRP du « Tour des Maîtres Sonneurs » traverse le quart nord-ouest du territoire d'étude. Il rejoint le GR41 dans l'aire éloignée et le GR46 en dehors du territoire d'étude ;
- La véloroute Est de la Creuse, entre Berry Combraille et Plateau de Millevaches traverse le nord-ouest, l'ouest puis le sud-ouest du territoire dans l'aire éloignée.
- La véloroute V87 du « Trans-Massif Central » traverse depuis le sud-ouest dans l'aire éloignée, rejoint la vallée de la Tardes au sud de la ZIP, puis Néris-les-Bains au sud-est pour enfin rejoindre Montluçon.
- La véloroute V75 du Bourbonnais passe à l'est du territoire d'étude, et lie Montluçon à Moulin et Diou, à l'est dans l'aire éloignée et au-delà.

Au sein de l'aire immédiate, on note la présente de la petite boucle à vélo n°18 - Sur les traces des Maîtres Sonneurs à 650m de la ZIP au nord, ainsi que la petite boucle pédestre « De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers », qui traversent même la ZIP, en direction du sud-ouest.

Tableau 13 : Itinéraires touristiques du territoire d'étude

Aire d'étude	Type	Nom	Niveau d'enjeu
Traversant la ZIP	Petite boucle	De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers	Particulier
Immédiate	Petite boucle	Boucle 18 - Sur les traces des Maîtres sonneurs	Particulier
Rapprochée	GRP	Tour des Maîtres Sonneurs	Significatif
Eloignée	GR	GR41, GR46, GR463, GR303	Principal
	Véloroute	Véloroute Est de la Creuse : entre Berry, Combraille et Plateau de Millevaches V87 - Véloroute du "Trans-Massif Central" V75 - Véloroute du Bourbonnais Liaison Véloroute Creuse-Est / Véloroute Creuse ouest	Principal

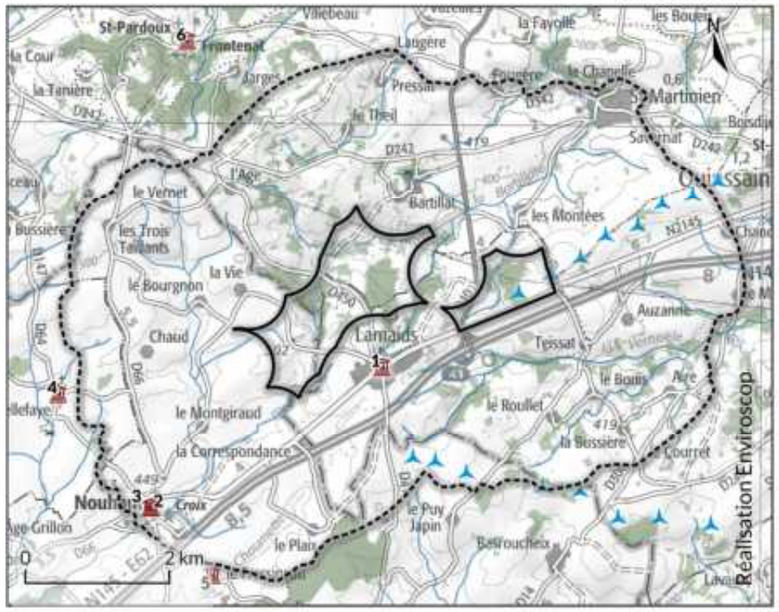
Les sensibilités des itinéraires touristiques situés dans le territoire d'étude sont présentées dans la partie B.III Unités paysagères ci-après.
Source : Enviroscop, 2023

Photo 12 : GRP Tour des Maîtres Sonneurs

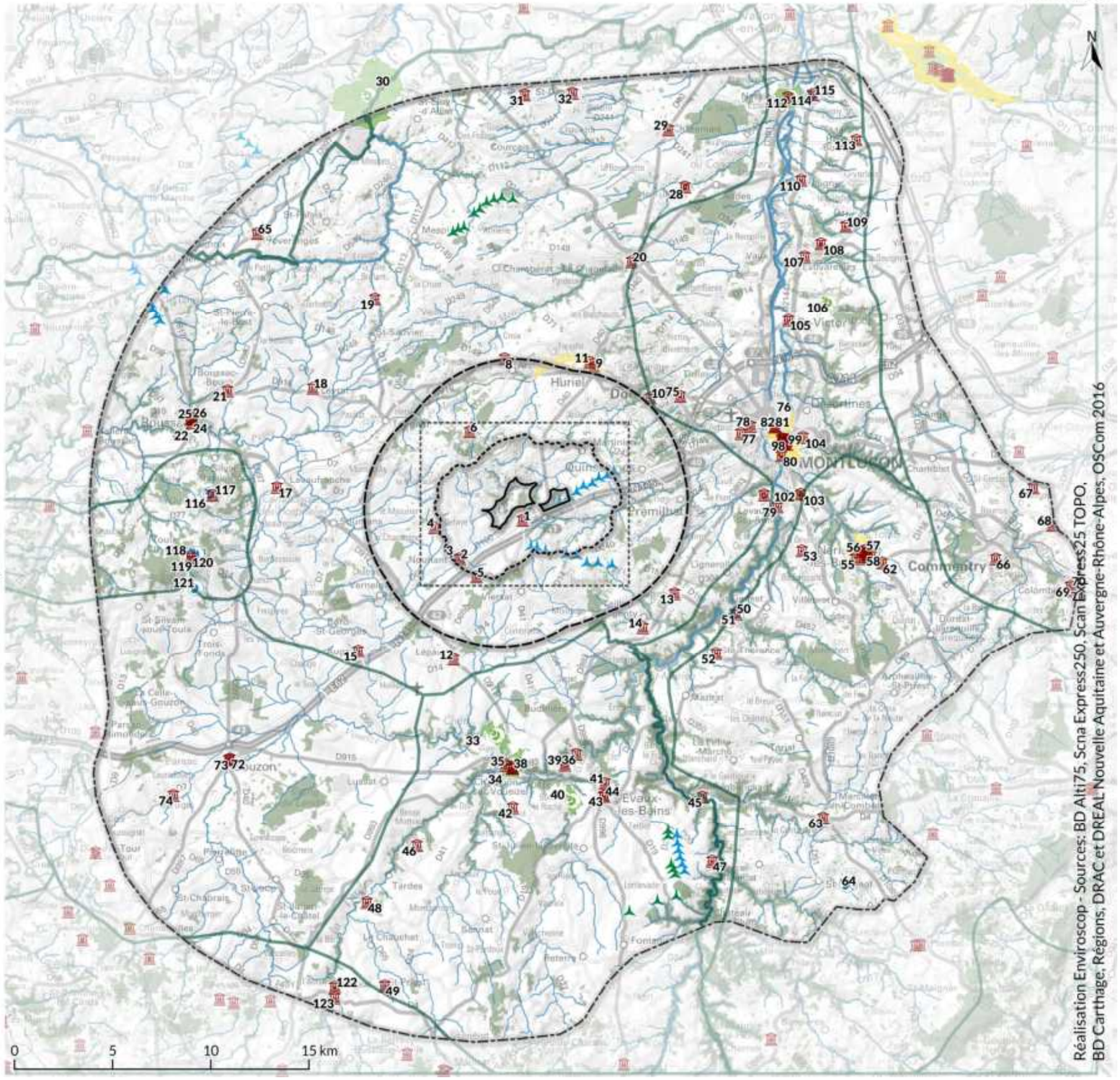


B.II-6d. Inventaire du patrimoine protégé

Aire immédiate



Aire éloignée



Aires d'étude
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Occupation du sol
- Boisement
- Rivière
- Petit cours d'eau
- Unité paysagère

Patrimoine
- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable (SPR)
- Monument historique

Parc éolien
- Construit
- Autorisé, non construit

De nombreux éléments patrimoniaux protégés se situent dans le territoire d'étude :

- 103 monuments historiques classés et/ou inscrits (MH), dont 9 situés à Néris-les-Bains et 23 à Montluçon ;
- 17 sites loi 1930 (7 sites classés et 10 sites inscrits) ;
- 3 sites patrimoniaux remarquables (SPR, Huriel dans l'aire rapprochée et Montluçon et Néris-les-Bains dans l'aire éloignée).

Parmi les patrimoines recensés sur le territoire d'étude, les églises et bâtiments religieux, ainsi que les châteaux, sont majoritaires. Les églises sont généralement implantées en cœur de bourg où les visibilités sont courtes. Cependant, les clochers sont ponctuellement des points d'appels du regard dans le paysage. Les châteaux sont bordés de végétation, de haies bocagères ou à l'arrière des ripisylves. Montluçon et Néris-les-Bains accueillent aussi de nombreux monuments dans leurs centres où les visibilités sont très courtes. Ainsi, peu d'éléments patrimoniaux se situent isolés en zone rurale où les visibilités portent loin.

Carte 12 : Patrimoines du territoire d'étude

Il convient de noter que sur 123 éléments, seulement 3 se situent dans l'aire immédiate et 4 sont localisés dans l'aire rapprochée (voir le détail ci-dessous). Aucun site UNESCO ou Grand Site n'est localisé dans le territoire d'étude.

Tableau 14 : Patrimoines du territoire d'étude

N°	Nom	Type	Distance à la ZIP	Aire	Commune	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
1	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	0,69 km	Immédiate	Lamaids	Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse	Principal
2	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	2,30 km		Nouhant		
3	Croix sculptée	MH CLassé	2,32 km		Nouhant		
4	Eglise Saint-André-de-Bellefaye	MH Inscrit	2,58 km	Rapprochée	Soumans		
5	Maison forte	MH Inscrit (part.)	2,71 km		Nouhant		
6	Eglise Saint-Pardoux	MH Inscrit	3,26 km		Archignat		
7	Huriel	SPR	5,09 km		Huriel		
8	Croix des âges	MH Classé	6,01 km	Eloignée	Archignat		
9	Château d'Huriel	MH Classé	6,26 km		Huriel		
10	Château de Vignoux	MH Inscrit (parti.)	6,27 km		Domérat		
11	Eglise Notre-Dame	MH Classé	6,49 km		Huriel		
12	Eglise Saint-Nicolas	MH Inscrit (part.)	7,08 km		Lépaud		
13	Eglise Saint-Blaise à Argenty (ancienne)	MH Inscrit	7,15 km		Teillet-Argenty		
14	Château du Mas	MH Inscrit	7,49 km		Teillet-Argenty		
15	Eglise Saint-Symphorien	MH Inscrit	9,31 km		Auge		
16	Hôpital de la Charité	MH Inscrit	9,77 km		Lavault-Sainte-Anne		
17	Commanderie (ancienne)	MH Classé (part.)	10,47 km		Lavaufranche		
18	Eglise Saint-Désiré	MH Inscrit (part.)	10,62 km		Leyrat		
19	Chapelle Saint-Rémy	MH Inscrit	11,53 km		Saint-Sauvier		
20	Eglise Saint-Nicolas	MH Classé	11,99 km		Chapelaude		
21	Eglise Saint-Martin et chapelle Notre-Dame	MH CLassé	14,30 km		Boussac-Bourg		
22	Site de Boussac (extension)	Site inscrit	15,26 km		Saint-Silvain-Bas-le-Roc; Boussac		
23	Bourg de Boussac	Site inscrit	15,38 km		Saint-Silvain-Bas-le-Roc; Boussac		
24	Pont ancien	MH Inscrit	15,41 km		Boussac		
25	Maison à tourelles	MH Inscrit (part.)	15,45 km		Boussac		
26	Immeuble	MH Inscrit (part.)	15,50 km		Boussac		
27	Château de Boussac	MH CLassé	15,54 km		Boussac		
28	Château de la Crête	MH Inscrit	16,38 km		Audes		
29	Eglise Saint-Denis	MH Inscrit	19,00 km		Chazemais		
30	Lac de Sidiailles	Site inscrit	19,14 km		Sidiailles, Saint-Eloy-d'Allier		
31	Eglise Saint-Désiré	MH Classé	19,46 km		Saint-Désiré		
32	Chapelle Sainte-Agathe	MH Inscrit	19,76 km		Saint-Désiré		
33	Gorges de la Voueize	Site inscrit	9,80 km	Eloignée	Chambon-sur-Voueize	Basse Combraille	
34	Bourg du Chambon-sur-Voueize	Site inscrit	11,23 km		Chambon-sur-Voueize		
35	Pont sur la Voueize	MH CLassé	12,08 km		Chambon-sur-Voueize		
36	Eglise Saint-Martial du Châtelet (ancienne)	MH CLassé	12,15 km		Budelière		
37	Eglise paroissiale Sainte-Valérie	MH CLassé	12,20 km		Chambon-sur-Voueize		
38	Monastère (ancien)	MH Inscrit (part.)	12,24 km		Chambon-sur-Voueize		
39	Viaduc sur la Tarde	MH Inscrit	12,45 km		Évaux-les-Bains		
40	Gorges du Chat Cros	Site inscrit	13,50 km		Evaux-les-Bains		
41	Thermes (restes des)	MH CLassé	14,02 km		Évaux-les-Bains		
42	Domaine de Villemoleix	MH Inscrit (part.)	14,26 km		Chambon-sur-Voueize		
43	Couvent des Génovéfains (restes de l'ancien)	MH Inscrit	14,62 km		Évaux-les-Bains		
44	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	MH CLassé	14,64 km		Évaux-les-Bains		
45	Eglise Saint-Martin-de-Tours	MH Classé - Inscrit (part.)	16,60 km		Chambonchard		
46	Eglise de l'Assomption-de-la-Vierge	MH Inscrit	16,74 km		Tardes		
47	Château de Ligondeix	MH Inscrit (part.)	19,81 km		Chambonchard		
48	Château de Montflour	MH Inscrit (part.)	20,24 km		Tardes		
49	Ancienne église du Tromp	MH Classé (part.)	24,04 km		Saint-Priest		
50	Château de l'Ours	MH Inscrit	10,25 km	Eloignée	Sainte-Thérence	Combraille Bourbonnaise	
51	Vestiges du Château de l'Ours	Site classé	10,25 km		Sainte-Thérence		
52	Eglise Sainte-Thérence	MH Inscrit (parti.)	10,81 km		Sainte-Thérence		
53	Eglise Saint-Sulpice de Polier	MH Inscrit	12,10 km		Villebret		
54	Néris-les-Bains	SPR	14,13 km		Néris-les-Bains		
55	Gare	MH Inscrit (parti.)	14,84 km		Néris-les-Bains	Combraille Bourbonnaise	
56	Thermes du camp des Chaudes	MH Classé	15,06 km		Néris-les-Bains		
57	Amphithéâtre	MH Classé	15,20 km		Néris-les-Bains		
58	Casino	MH Inscrit (parti.)	15,27 km	Eloignée	Néris-les-Bains	Combraille Bourbonnaise	Principal
59	Thermes	MH Inscrit (parti.)	15,38 km		Néris-les-Bains		
60	Monument aux morts	MH Inscrit	15,40 km		Néris-les-Bains		
61	Eglise Saint-Georges	MH Classé	15,59 km		Néris-les-Bains		
62	Villa gallo-romaine de Cheberne	MH Inscrit	16,18 km		Néris-les-Bains		
63	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit (parti.)	20,73 km		Marcillat-en-Combraille		
64	Tilleuls	Site classé	23,08 km		Saint Fargeol		
65	Maison Châtelet - 2 rue des Ecoles	MH Inscrit (part.)	18,03 km	Eloignée	Préveranges	Boischaut-Marche	
66	Monument aux morts	MH Inscrit	21,89 km	Eloignée	Commentry	Forêt et bocage Bourbonnais	
67	Château d'Ancinet	MH Inscrit (parti.)	23,60 km		Doyet		
68	Eglise Saint-Prejet	MH Classé-Inscrit (parti.)	24,59 km		Malicorne		
69	Eglise Saint-Patrocle	MH Classé	25,86 km		Colombier		
70	Prieuré Saint-Patrocle	MH Inscrit	25,89 km		Colombier		
71	Croix	MH Inscrit	25,90 km		Colombier		
72	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	17,84 km	Eloignée	Gouzon	Bassin de Gouzon	
73	Ancienne maison Bussière	MH Classé (part.)	17,92 km		Gouzon		
74	Eglise Saint-Nicolas des Forges	MH Classé - Inscrit (part.)	21,23 km		Gouzon		
75	Eglise Notre-Dame	MH Classé (parti.)	7,44 km	Eloignée	Domérat	Vallée du Cher	
76	Montluçon	SPR	9,08 km		Montluçon		
77	Château de Bien Assis	MH Inscrit	9,31 km		Montluçon		
78	Château des Etourneaux	MH Inscrit (parti.)	9,90 km		Montluçon		
79	Eglise Sainte-Anne	MH Inscrit (parti.)	10,56 km		Lavault-Sainte-Anne		
80	Rotonde de la gare	MH Inscrit	10,89 km		Montluçon		
81	Eglise Saint-Paul	MH Classé	11,02 km		Montluçon		
82	Maison communale	MH Inscrit	11,09 km		Montluçon		
83	Ensemble urbain de Montluçon	Site inscrit	11,10 km		Montluçon		
84	Maison	MH Inscrit	11,21 km		Montluçon		
85	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,22 km		Montluçon		
86	Maison	MH Classé (parti.)	11,22 km		Montluçon		
87	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,24 km		Montluçon		
88	Château de Montluçon	MH Inscrit	11,24 km		Montluçon		
89	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	11,24 km		Montluçon		
90	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,25 km		Montluçon		
91	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,27 km		Montluçon		
92	Anciens remparts, jardins et trois Tours	Site classé	11,28 km		Montluçon		
93	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,29 km		Montluçon		
94	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,31 km		Montluçon		
95	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,33 km		Montluçon		
96	Eglise Notre-Dame	MH Classé	11,37 km		Montluçon		
97	Passage voûté du Doyenné	MH Inscrit	11,40 km		Montluçon		
98	Maison du doyen	MH Inscrit (parti.)	11,40 km		Montluçon		
99	Maison	MH Inscrit (parti.)	11,41 km		Montluçon		
100	Chapelle Saint-Louis	MH Inscrit	11,41 km		Montluçon		
101	Maison des Condé	MH Inscrit (parti.)	11,45 km		Montluçon		
102	Château de Bisseret et ses abords	Site inscrit	11,49 km		Lavault-Sainte-Anne		
103	Château de Bisseret	MH Inscrit	11,65 km		Lavault-Sainte-Anne		
104	Villa de la Louvière	MH Inscrit	12,24 km		Montluçon		
105	Eglise Saint-Victor	MH Inscrit	14,17 km		Saint-Victor		
106	Ruines du Château de Thizon	Site inscrit	16,36 km		Saint-Victor		
107	Lanterne des Morts	MH Classé	16,92 km		Estivareilles		
108	Château du Cluzeau	MH Inscrit	17,87 km		Estivareilles		
109	Château de Chouvigny	MH Inscrit (parti.)	19,48 km		Haut-Bocage		
110	Prieuré Notre-Dame	MH Inscrit	19,70 km		Reugny		
111	Eglise Saint-Martin, Château , Domaine des Bergers et bourg de Nassigny	Site inscrit	22,42 km		Nassigny		
112	Château de Nassigny	MH Inscrit	22,87 km		Nassigny		
113	Eglise Saint-Denis à Maillet	MH Inscrit	23,07 km		Haut-Bocage		
114	Château de la Guerche et ses abords	Site classé	23,62 km		Nassigny		
115	Château de la Guerche	MH Inscrit (parti.)	23,64 km		Nassigny		
116	Les Pierres Jaumâtres	Site classé	13,62 km	Eloignée	Toulx-Sainte-Croix	Massif de Toulx-Sainte-Croix	Principal
117	Mégalithes dits Les Pierres Jaumatres	MH Classé	13,67 km		Toulx-Sainte-Croix		
118	Site de la Tour de Toulx Sainte Croix	Site classé	14,25 km		Toulx-Sainte-Croix		
119	Chapelle Saint-Martial	MH Inscrit	14,95 km		Toulx-Sainte-Croix		
120	Eglise Saint-Martial	MH Classé	15,00 km		Toulx-Sainte-Croix		

121	Groupe de rochers dits Pinelles	Site classé	15,06 km	Eloignée	Toulx-Sainte-Croix	Massif de Toulx-Sainte-Croix	Principal
122	Ancienne abbaye de Bonlieu	MH Inscrit (part.)	24,80 km	Eloignée	Peyrat-la-Nonière	Collines d'Aubusson / Bellegarde	Principal
123	Pont de Bonlieu	MH Inscrit	25,37 km		Saint-Priest		

Les sensibilités des éléments patrimoniaux situés dans le territoire d'étude sont présentées dans la partie B.III Unités paysagères ci-après.

Photo 13 : Eglise de Lamaids vers 1930



Source : Ministère de la Culture

Photo 14 : Eglise de Nouhant



Source : AGarnierWC2017

Photo 15 : Tour de Tulx-Sainte-Croix

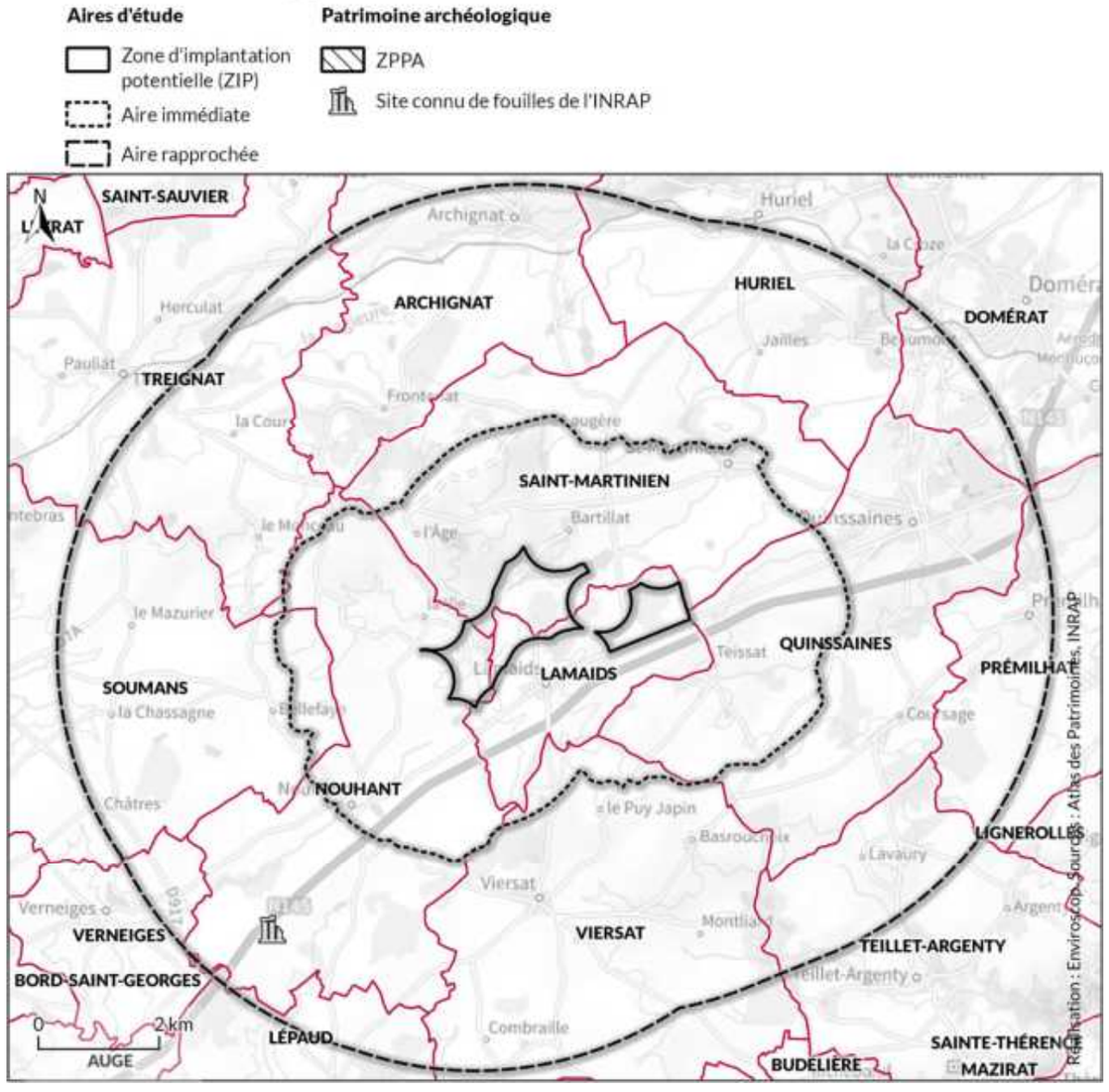


Source : Enviroscop, 2020

B.II-6e. Patrimoine archéologique

D'après l'atlas des patrimoines, aucune zone de présomption archéologique n'est identifiée dans la ZIP et l'aire immédiate. La sensibilité archéologique est donc faible. En adéquation avec la loi du 17 janvier 2001 qui traduit notamment les engagements internationaux pris par la France pour la protection du patrimoine archéologique, codifiée dans le Livre V du Code du patrimoine, le dossier d'étude d'impact sera transmis au préfet de région. Ce dernier pourra éventuellement prescrire la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif en fonction des enjeux connus sur le secteur du projet.

Carte 13 : Patrimoine archéologique connu



B.II-6f. Préconisations paysagères des documents d'urbanisme

Schéma Directeur de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)

Les communes de Saint-Martinien et de Lamaids font partie du PETR – PVMC. Ce dernier applique depuis février 2022 son SCOT homonyme. Dans la synthèse générale du document approuvée le 06/12/2021, exutoire le 15/02/2023, au sein du thème Environnement axé sur la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et paysager, il est nécessaire de préserver et valoriser la qualité paysagère du PETR :

« (…) 18_1 : S'appuyer sur les éléments identifiés de l'étude paysagère du SCoT pour mettre en avant et préserver les marqueurs paysagers identifiés (zones inventoriées, sites classés et inscrits, bocage, haies, cheminements doux, réseaux d'espaces verts en milieu urbain).
P18_2 : Prévoir une considération paysagère forte dans les documents d'urbanisme notamment dans les zones d'habitat futur (études des cônes de vues, mise en place de RLP communaux et intercommunaux).
R18_1 : S'appuyer sur les éléments du Plan Paysage 'Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise' pour mettre en valeur la qualité paysagère.
R18_2 : Veiller à la préservation des chemins de randonnée dans les projets d'aménagements. »

Le SCOT précise au sein de son diagnostic que :

« (…) le Pays dispose d'éléments paysagers qui dessinent un cadre de vie souvent remarquable. Le bocage bourbonnais, le relief des Combrailles, les gorges du Cher, la Forêt de Tronçais ou encore le canal de Berry apparaissent en effet comme autant d'atouts exceptionnels qui donnent au Pays une identité commune. Mieux valorisés, ils pourraient contribuer à promouvoir une nouvelle image plus attractive du Pays et constituer ainsi un levier de développement du territoire.

(…) La morphologie du territoire : les bocages Bourbonnais et Combraillais, image de marque du terroir

Paysage caractéristique progressivement façonné par l'agriculture, en lien avec la spécialisation bovine de la région et le développement de la race charolaise, le bocage bourbonnais marque profondément de son empreinte les paysages ruraux du territoire du SCOT. L'omniprésence des talus et des haies plantées participent ainsi d'une image verte, voire boisée de la région. Témoin des structures agraires héritées et de la richesse agricole actuelle de la région, le bocage a fortement contribué à structurer le territoire autour de petits espaces agricoles et d'un habitat dispersé en lieudit, villages ou hameau

SCoT du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, RP Volume 4, EIE, approuvé en décembre 2021, document exutoire en février 2022.

Pour rappel, le SCOT est en cours de révision et aura pour objectif de mieux organiser le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Plan de paysage « Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise »

Le Plan Paysage « Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise » a été élaboré en concertation avec les divers acteurs du territoire (élus, associations, agriculteurs, habitants, usagers, gestionnaires…). Il a la spécificité de placer au centre des réflexions, le développement de l'écomobilité comme vecteur de développement touristique du territoire.

« Le Plan paysage porte sur deux des quatre ensembles paysagers présents sur le territoire : «Vallée du Cher» et «Combraille Bourbonnaise». Il concerne ainsi 40 communes et les 5 EPCI du PETR Vallée de Montluçon et du Cher, et a vocation à rayonner sur un territoire élargi, au-delà de ce périmètre. »

Plan Paysage, Phase 1 Diagnostic, Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise, Equipe miAm03
pour le PETR Vallée de Montluçon et du Cher Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, janvier- mai 2021.

Les communes de Lamaids et de Saint-Martinien sont limitrophes mais extérieures au périmètre du Plan Paysage et ne font pas parties des 40 communes identifiées en son sein. Cependant, la carte de l'assemblage des orientations présentent en prolongement des communes comprises dans le Plan paysage, quelques orientations telles que :

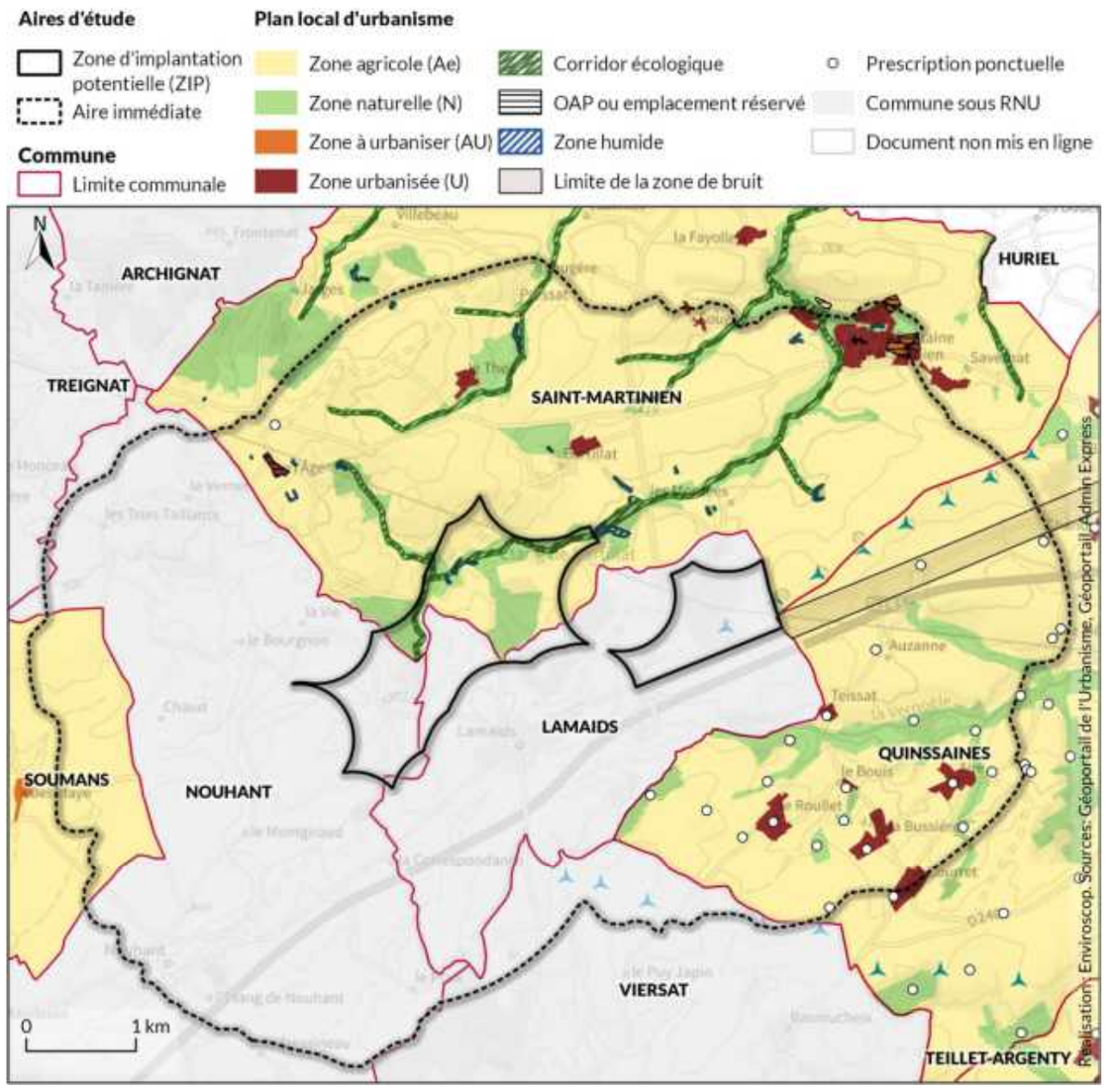
- Orientation 4 : mettre en scène le paysage des principales entrées de villes et de villages, par les principaux axes liés aux tracés historiques et notamment lié à la N145,
- Orientation 5 : révéler les richesses culturelles des paysages et la proximité du monde sauvage ;
  - préserver, mettre en scène et reconquérir les principaux reliefs et le vues majeures qu'ils offrent sur les lignes de crêtes majeures au nord-est de Lamaids,
  - accompagner la mise en valeur du bâti et des sites patrimoniaux en prenant en compte leur inscription dans le paysage, notamment le château de Bartillat.
- Orientation 6 : augmenter la capillarité du territoire et son rayonnement par le maillage vélo sur routes de campagne notamment le long de la D242

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Parmi les communes où se situe la ZIP, seule la commune de Saint-Martinien est concernée par un Plan Local d'Urbanisme. Les zonages ne sont pas disponibles pour les autres communes qui sont sous le régime du Règlement National d'Urbanisme. Un corridor écologique traversant le nord de la ZIP est noté sur la commune. Aucun élément paysager ou patrimonial à préserver n'est identifié sur la ZIP ou dans l'aire immédiate.

Un projet de PLU Habitat intercommunal existe sur l'EPCI de Montluçon, communauté dont Lamaids fait partie. Il n'est pas approuvé par le Conseil communautaire (échéance prévisionnelle 2023). Ce sont les PLU des communes qui restent applicables.

Carte 14 : Plans locaux d'urbanisme connus dans l'aire immédiate



De nombreux paysages remarquables sont localisés dans le territoire d'étude. Seul l'ensemble formé par les Châteaux de Bellefaye, du Clos, de Fressineau, le Bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur se situe en limite sud-ouest des aires immédiate et rapprochée. En dehors du Bois de Neuville et de l'étang Neuf, les autres se trouvent dans l'aire éloignée. Le territoire d'étude présente des sites reconnus et appréciés par les touristes tels que les châteaux, les églises et les villes/villages pittoresques. Ainsi, de nombreux itinéraires touristiques, tels que les GR 41, GR46, GR463 et GR303, le GRP des Maîtres Sonneurs, différentes véloroutes (Trans-Massif central, V87, V75) ou des boucles plus locales sillonnent le territoire autour de la ZIP afin de faire découvrir ces sites et les paysages dans lesquels ils s'insèrent.

Bien souvent les sites reconnus sont aussi protégés, notamment au titre des monuments historiques. Le territoire d'étude contient 123 patrimoines protégés (103 monuments historiques, 17 sites loi 1930 et 3 sites patrimoniaux remarquables). L'église Saint Jean-Baptiste à Lamaids, l'église et la croix sculptée de Nouhant se situe dans l'aire immédiate, tandis que l'église Saint-André-de-Bellefaye à Soumans, la maison forte à Nouhant, l'église Saint-Pardoux à Archignat et le SPR d'Huriel sont situées au sein de l'aire rapprochée. Tous les autres éléments sont situés dans l'aire éloignée.

La sensibilité archéologique est faible du fait de l'absence de zone de présomption archéologique.

B.III. UNITES PAYSAGERES

Le territoire d'étude est composé de 9 unités paysagères (UP).

Il s'inscrit dans un paysage majoritairement de **prairies et de bocage** ; entre le Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse, centrale par rapport à la ZIP, la Basse Combraille au sud, la Combraille Bourbonnaise au sud-est, le bassin de Gouzon au sud-ouest, le Boischaut-Marche à l'extrémité nord-ouest et la forêt et bocage du bourbonnais, à l'extrémité est. Il est animé par deux autres typologies de paysage : à l'ouest par les **reliefs du Massif de Toulx-Sainte-Croix** et à l'est la **vallée du Cher**. Aucune entité paysagère urbaine n'est présente au sein du territoire d'étude, malgré la présence du pôle urbain de Montluçon.

La ZIP s'insère dans le Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse. Cette unité paysagère s'inscrit avec le bassin de Gouzon et la Basse-Combraille à une échelle régionale plus vaste dans la Marche et les bas plateaux ondulés du Limousin. Elle regroupe de bas plateaux, aux reliefs amples et arrondis avec ses nombreuses collines.

La Basse Combraille côté Nouvelle Aquitaine et la Combraille bourbonnaise côté Auvergne séparées par la vallée du Cher sont relativement proches en termes de structure. Elles se situent respectivement au sud et au sud-est de l'aire d'étude et sont encore des pays de bocages et de prairies, transition vers les Hautes Combrailles, les plateaux cultivés.

Le bassin de Gouzon est lui aussi un paysage de prairies et de bocage. Particularité géologique du territoire, des sables, limons et argiles ont été piégés à l'époque géologique du Tertiaire. Il dessine une cuvette triangulaire dont Gouzon serait le centre. Longtemps paysages pauvres de brandes et de landes humides, il est aujourd'hui un territoire de culture céréalière et d'élevage, souligné par un bocage géré et soigné.

Le massif de Toulx-Sainte-Croix fait partie des îlots montagneux limousins, émergeant et dominant les plateaux ondulés.

La vallée du Cher est une vallée qui comprend 3 grandes séquences, présentant chacune des caractéristiques qui lui sont propres ; les gorges en amont de Montluçon, paysage préservé et secret, la zone de réseaux de communications entremêlés à l'aval de Montluçon, paysage de rencontres anthropiques, entre infrastructures (réseaux routiers, canal du Berry désaffecté et la forêt de Tronçais qui lui est associé) et exploitations (étang de Goule pour alimenter le canal de Berry, les carrières de Nassigny) et enfin l'agglomération de Montluçon, elle-même.

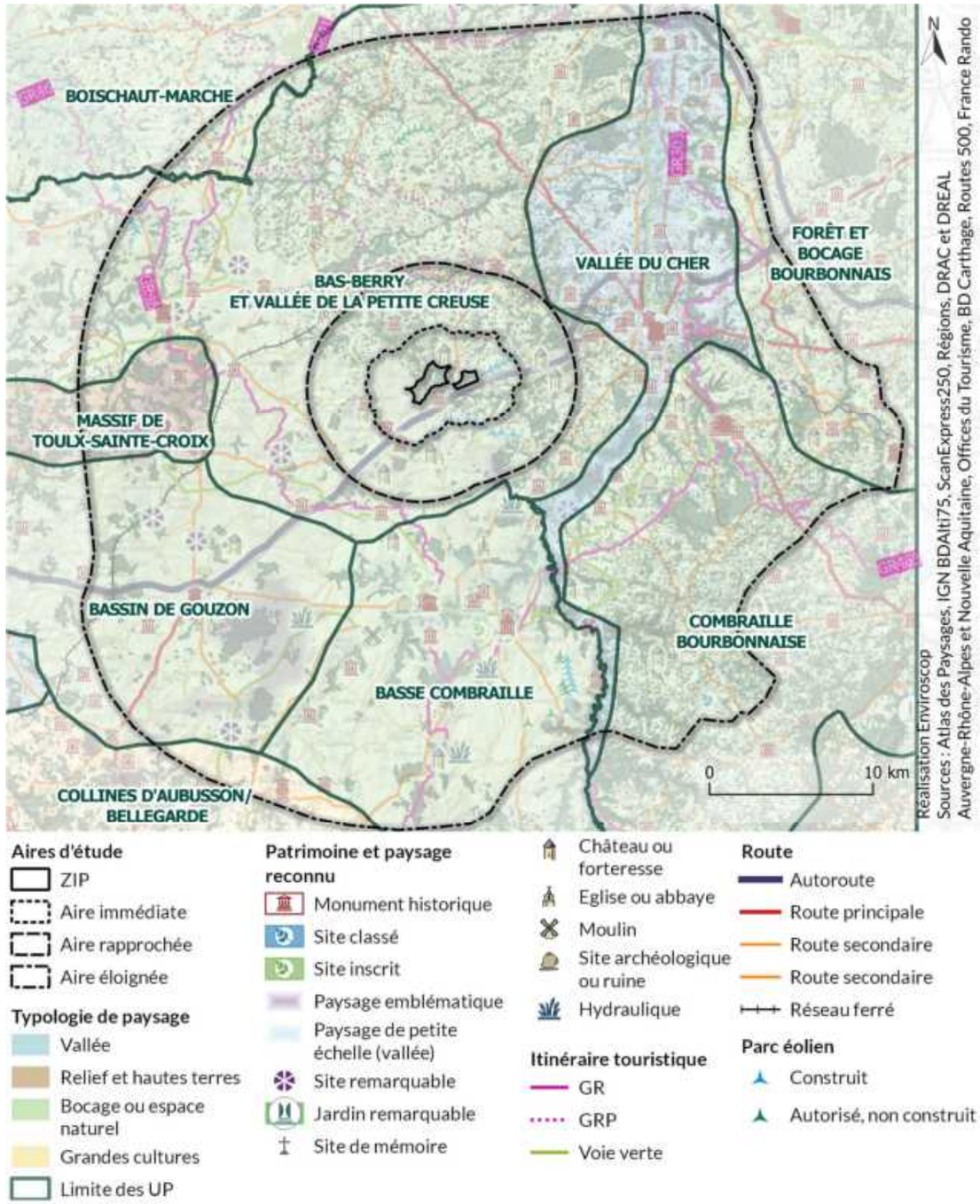
La forêt et le bocage Bourbonnais représentent un territoire plutôt hétérogène et déterminé comme bocager dans un souci de simplification. Néanmoins il reste dominé par le bocage et comprend de nombreuses forêts.

Les collines d'Aubusson-Bellegarde sont les prémices de la montagne limousine, avec des paysages de collines pâturées, ponctuées de beaux arbres.

Tableau 15 : Unités paysagères du territoire d'étude

N°	Nom de l'unité paysagère	Type de paysage	Aire d'étude
1	Bas-Berry et vallée de la petite Creuse	Bocage et prairie	Aire immédiate à aire éloignée
2	Basse Combraille	Bocage et prairie	Aire éloignée
3	Combraille Bourbonnaise	Bocage et prairie	
4	Forêt et bocage bourbonnais	Bocage et prairie	
5	Boischaut-Marche	Bocage et prairie	
6	Bassin de Gouzon	Bocage et prairie	
7	Vallée du Cher	Vallée	
8	Massif de Toulx-Sainte-Croix	Relief et hautes-terres	
9	Collines d'Aubusson - Bellegarde	Grandes cultures	

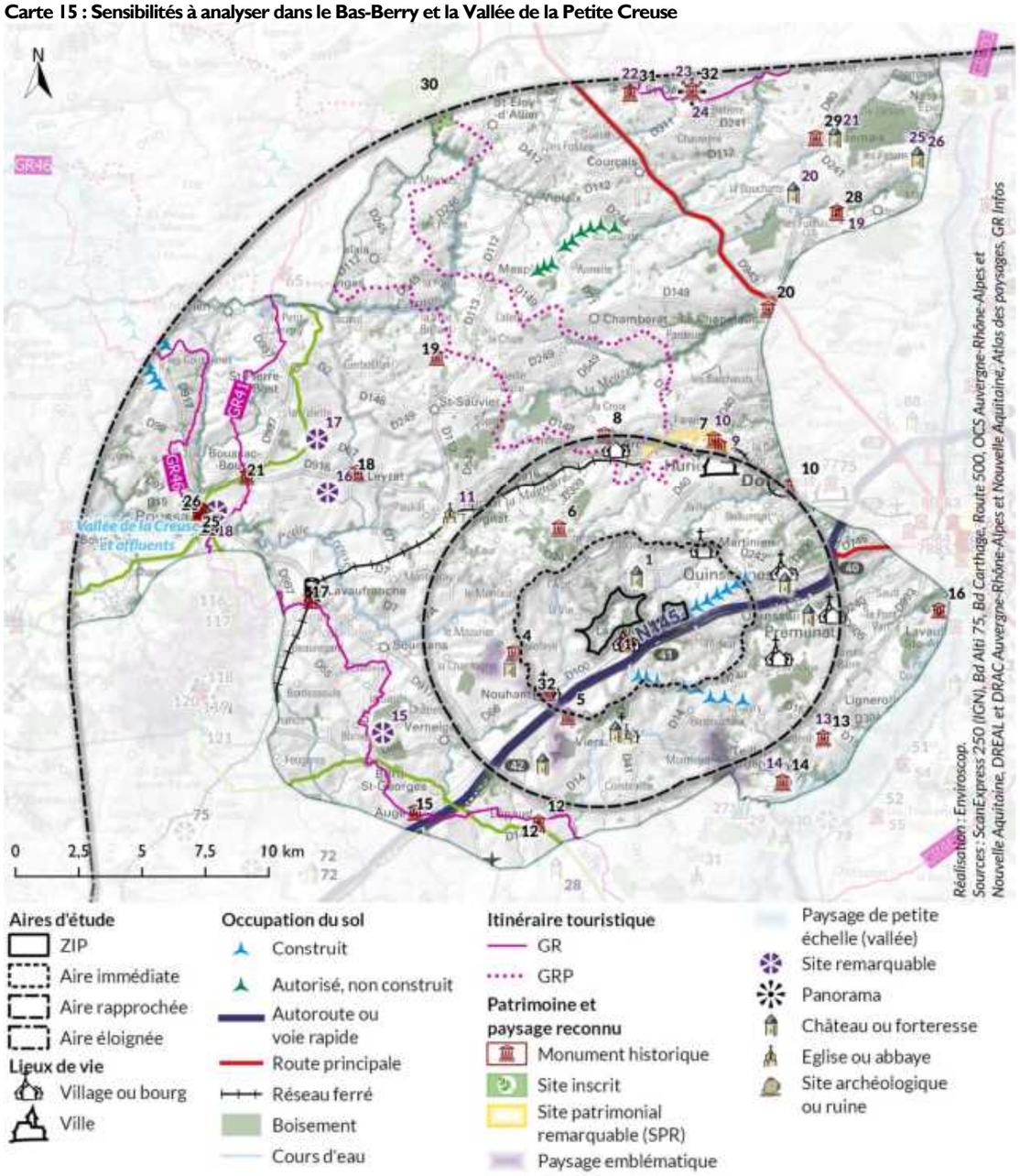
Carte 15 : Unités paysagères du territoire d'étude



B.III-1. Bas Berry et vallée de la Petite Creuse

B.III-1a. Composition

Carte 15 : Sensibilités à analyser dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse



Le **Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse** est l'unité d'accueil du projet.

Elle s'étend du sud-est vers le nord-ouest du territoire d'étude. Elle constitue une **large frange de transition paysagère** entre 3 grands pays et 3 régions, le **pays de Berry** au nord (Centre-Val-de-Loire), le **pays du Limousin** à l'ouest (Nouvelle Aquitaine) et le **pays de Bourbonnais** (Auvergne-Rhône-Alpes). La Vallée du Cher à l'est vient façonner sa limite est. Aux profils distincts entre le nord et le sud de Montluçon, deux reliefs sont identifiables. Au nord il est chahuté par de nombreuses vallées, variant entre des vues ouvertes au sommet, plus limitées dans les fonds de vallées. Bien que peu profondes, les vallées sont étroites. Au sud le relief est plus doux et plus vallonné. Les vues deviennent plus rasantes et ouvertes. Alors que la Vallée de la petite Creuse, traversant transversalement l'unité s'écoule plus paisiblement dans une vallée ample.

Les prairies de fauche ou de pâturage couvrent l'ensemble de cette unité, bien que les grandes cultures y soient aussi présentes et en plus grand nombre en transition vers l'ouest et le sud-ouest. Les parcelles sont de grandes surfaces mais sont encadrées par des haies basses entretenues. La très forte densité de trames bocagères offre une identité particulière à cette unité. Elles structurent le paysage et organisent les vues. En effet, elles forment un quadrillage dense et régulier qui donne au paysage un aspect géométrique et soulignent le relief. Très dense aux abords des groupements bâtis, le bocage masque généralement les silhouettes des habitations et villages.

La RN145 transformée en 2x2 voies en 2011 participe à la RCEA (Route Centre-Europe Atlantique). C'est un axe est-ouest majeur du territoire. D'autres axes de communications de plus petites échelles maillent l'unité.

Cette unité se caractérise par une faible densité bâtie. Les hameaux sont dispersés et les principaux villages sont de taille réduite. Cependant, l'influence de Montluçon commence à se ressentir, en termes de développement urbain en limite est de l'unité. Les lotissements et zones industrielles commencent à coloniser les coteaux ouest de Montluçon.

Le Bas-Berry comprend en intégralité les aires immédiate et rapprochée et s'étend jusque dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 13 habitations isolées, 40 hameaux, 8 villages et 2 villes ;
- 5 sites ponctuels, 1 panorama, 5 sites remarquables et 20 sites touristiques ;
- 1 SPR, 28 monuments historiques et 3 sites inscrits ;
- 6 itinéraires touristiques ;
- 4 parcs éoliens.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …) une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 16 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P01	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	Lamaids	0,69 km	Imm.	16,82°	*Tous les éléments présents dans l'aire immédiate sont détaillés ci-après*			
P02	Eglise	MH Inscrit	Nouhant	2,30 km		5,69°				
P03	Croix sculptée	MH CLassé		2,32 km		5,60°				
P04	Eglise Saint-André-de-Bellefaye	MH Inscrit	Bellefaye	2,58 km	Rap.	3,72°	*Tous les éléments présents dans l'aire rapprochée sont détaillés ci-après*			
P05	Maison forte	MH Inscrit (part.)	Le Fressineau	2,71 km		3,92°				
P06	Eglise Saint-Pardoux	MH Inscrit	Frontenat	3,26 km		0,00°				
P07	Site patrimonial remarquable d'Huriel	SPR	Huriel	5,09 km		2,35°				
P08	Croix des âges	MH Classé	Archignat	6,01 km	Eloi.	1,89°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P09	Château d'Huriel	MH Classé	Huriel	6,26 km		1,78°				
P10	Château de Vignoux	MH Inscrit (parti.)	Domérat	6,27 km		0,88°				
P11	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Huriel	6,49 km		1,54°				
P12	Eglise Saint-Nicolas	MH Inscrit (part.)	Lépaud	7,08 km		1,25°				
P13	Eglise Saint-Blaise à Argenty (ancienne)	MH Inscrit	Argenty	7,15 km		0,87°				
P14	Restes du Château du Mas	MH Inscrit	Vilatte	7,49 km		1,21°				
P15	Eglise Saint-Symphorien	MH Inscrit	Auge	9,31 km		1,04°	Contexte arboré avec linéaire de haies bocagères	Silhouette visible	*Voir ci-après*	
P16	Hôpital de la Charité	MH Inscrit	Lavault-Sainte-Anne	9,77 km		1,04°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P17	Commanderie (ancienne)	MH Classé (part.)	Lavaufranche	10,47 km		0,00°	Contexte arboré et présence de haies bocagères	Silhouette peu remarquable et peu identifiable	Nulle	Nulle
P18	Eglise Saint-Désiré	MH Inscrit (part.)	Leyrat	10,62 km		0,64°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P19	Chapelle Saint-Rémy	MH Inscrit	Saint-Sauvier	11,53 km		0,00°	Contexte arboré et ripisylve à l'ouest de Vignoux	Edifice non visible, en retrait masqué par le bâti ou les haies et bosquets	Nulle	Nulle
P20	Eglise Saint-Nicolas	MH Classé	Chapelaude	11,99 km		0,65°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P21	Eglise Saint-Martin et chapelle Notre-Dame	MH CLassé	Boussac-Bourg	14,30 km		0,68°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P22	Site de Boussac (extension)	Site inscrit	Saint-Silvain-Bas-le-Roc; Boussac	15,26 km		0,48°	Contexte en fond de vallée	Reliefs et ripisylve de la vallée de la Creuse	Nulle	Nulle
P23	Bourg de Boussac	Site inscrit		15,38 km		0,00°		Reliefs et ripisylve de la vallée de la Creuse	Nulle	Nulle
P24	Pont ancien	MH Inscrit	Boussac	15,41 km		0,00°	Contexte bâti de Boussac	Reliefs et ripisylve de la vallée de la Creuse	Nulle	Nulle
P25	Maison à tourelles	MH Inscrit (part.)		15,45 km		0,61°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P26	Immeuble	MH Inscrit (part.)		15,50 km		0,59°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P27	Château de Boussac	MH CLassé		15,54 km		0,00°	Contexte bâti de Boussac	Reliefs et ripisylve de la vallée de la Creuse	Nulle	Nulle
P28	Château de la Crête	MH Inscrit	Audes	16,38 km		0,00°	Contexte boisé de la ripisylve du cours de la Forêt	Element non visible, masqué par les boisements	Nulle	Nulle
P29	Eglise Saint-Denis	MH Inscrit	Chazemais	19,00 km		0,67°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P30	Lac de Sidiailles et ses abords	Site inscrit	Saint-Eloy-d'Allier	19,11 km		0,45°	En contrebas des reliefs du Mont Plaisir	Site fondue dans le paysage	Nulle	Nulle
P31	Eglise Saint-Désiré	MH Classé	Saint-Désiré	19,46 km		0,00°	Contexte arboré et bâti de Saint-Désiré	Edifice non visible, masqué par les boisements du nord au sud-ouest de Saint-Désiré	Nulle	Nulle
P32	Chapelle Sainte-Agathe	MH Inscrit		19,76 km		0,65°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1° / 1°<2° / 2°<5°/5°<10°/10°<20°/<20°

Tableau 17 : Analyse préalable des sites singuliers dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse

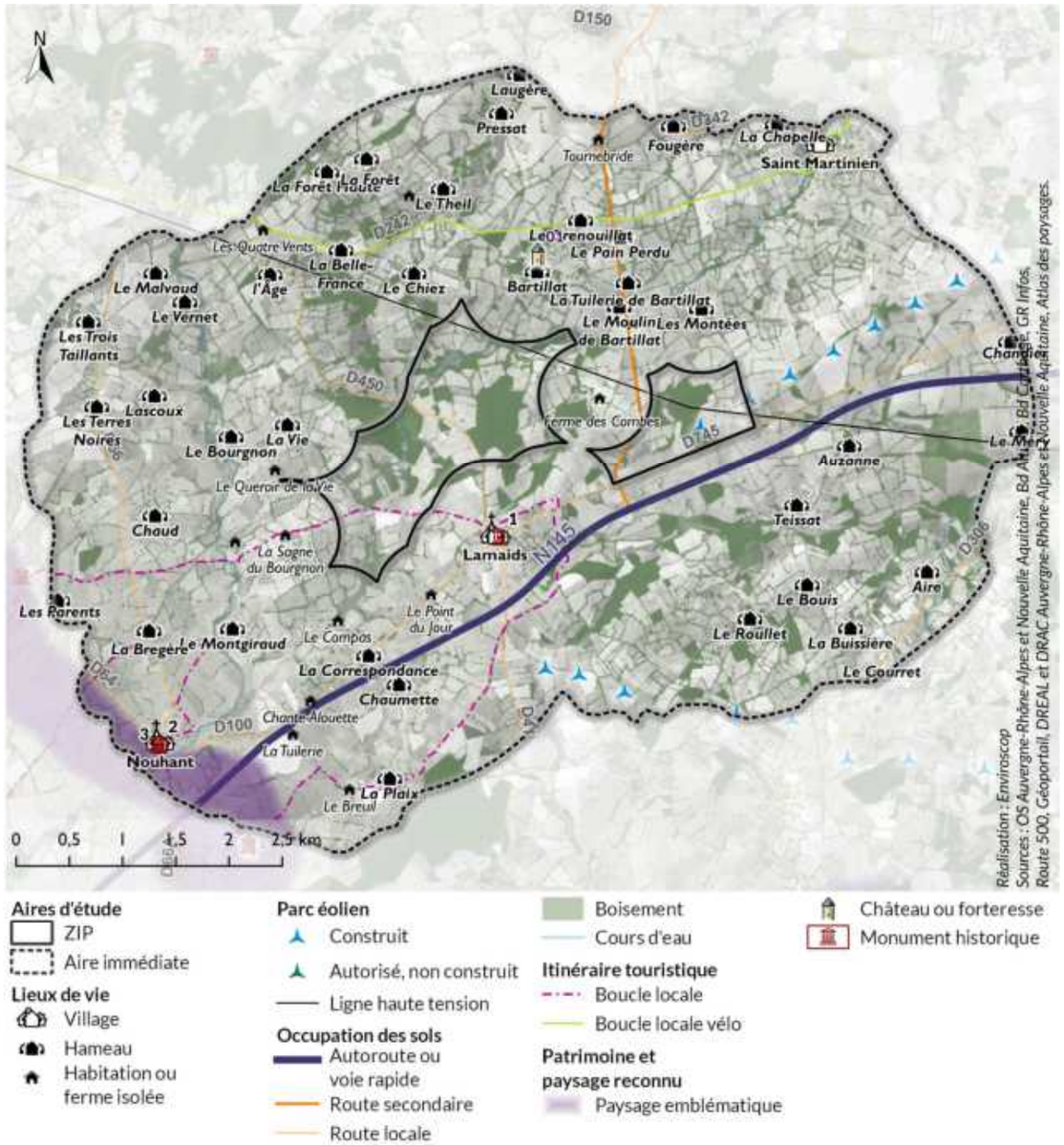
N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R01	Château de Bartillat	Fortifié	St Martinien	0,73 km	Imm.	16,62°	*Tous les éléments présents dans l'aire immédiate sont détaillés ci-après*			
R02	Maison forte	Fortifié	Le Fressineau	2,71 km	Rap.	3,92°	*Tous les éléments présents dans l'aire rapprochée sont détaillés ci-après*			
R03	Château de Bellefaye	Fortifié	Bellefaye	2,92 km		3,46°				
R04	Château de Châtel-Guyon	Fortifié	Viersat	3,12 km		2,52°				
R05	Eglise Saint Sulpice et Saint Blaise	Religieux		3,32 km		2,54°				
R06	Le Château	Fortifié	Quinssaines	4,03 km		3,25°				
R07	Le Château du Mas	Fortifié	Prémilhat	4,72 km		1,94°				
R08	Château du Claud	Fortifié	Le Clos	4,74 km		2,64°				
R09	Château d'Huriel	Fortifié	Huriel	6,26 km	Eloi.	*Cf. voir P09 ci-dessus*				
R10	Eglise Notre Dame	Religieux		6,49 km		*Cf. voir P11 ci-dessus*				
R11	Eglise Saint-Julien	Religieux	Treignat	6,75 km		0,67°	Contexte bâti de Treignat	Edifice non visible, situé sur un coteau, masqué par le relief et le bâti	Nulle	Nulle
R12	Eglise Saint Nicolas	Religieux	Lépaud	7,08 km		*Cf. voir P12 ci-dessus*				
R13	Eglise Saint Blaise	Religieux	Argenty	7,14 km		*Cf. voir P13 ci-dessus*				
R14	Restes du Château du Mas	Ruines	Vilatte	7,52 km		*Cf. voir P14 ci-dessus*				
R15	Bois de Bort St Georges	Remarquable	—	7,67 km		1,60°	Contexte boisé de la Forêt de Favant	Massif boisé qui se fond en arrière-plan parmi les haies bocagères	Nulle	Nulle
R16	Ferme et village du Boucheraux	Remarquable	—	10,54 km		0,63°	Contexte arboré et ripisylve du ruisseau du Chézeau	Site non visible, masqué par les boisements périphériques	Nulle	Nulle
R17	Château de la Grande Jupille et ses environs	Remarquable	—	12,02 km		0,68°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R18	Château de Boussac	Remarquable	Boussac	14,18 km		*Cf. voir P27 ci-dessus*				
R19	Château de la Crête	Fortifié	Audes	16,38 km		*Cf. voir P28 ci-dessus*				
R20	Château de la Bouchatte	Fortifié	Chazemais	16,71 km		0,00°	Contexte boisé du domaine	Silhouette non visible, masqué par le bâti et les arbres des haies	Nulle	Nulle
R21	Château-Chauvière	Fortifié		19,28 km		0,00°	Contexte en fond de vallée	Reliefs de la vallée du Villevandret	Nulle	Nulle
R22	Eglise Saint-Désiré	Religieux	Saint-Désiré	19,42 km		*Cf. voir P31 ci-dessus*				
R23	Chapelle Sainte-Agathe	Remarquable		19,76 km		*Cf. voir P32 ci-dessus*				
R24	Vue panoramique depuis la Chapelle Sainte-Agathe	Panorama		19,76 km						
R25	Ruines de Preuille	Fortifié	Audes	19,81 km		0,00°	Reliefs entre le ruisseau de la Forêt et le Bois du Dela et contexte boisé du Bois de la Simate	ZIP masquée par les reliefs formés par le ruisseau de la Forêt et celui du Bois du Dela	Nulle	Nulle
R26	La Preuille	Fortifié		19,81 km		0,00°			Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1° / 1°<2° / 2°<5°/5°<10°/10°<20°/<20°

B.III-1b. Analyse des sensibilités

Sensibilités dans l'aire immédiate

Carte 16: Aire immédiate dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse



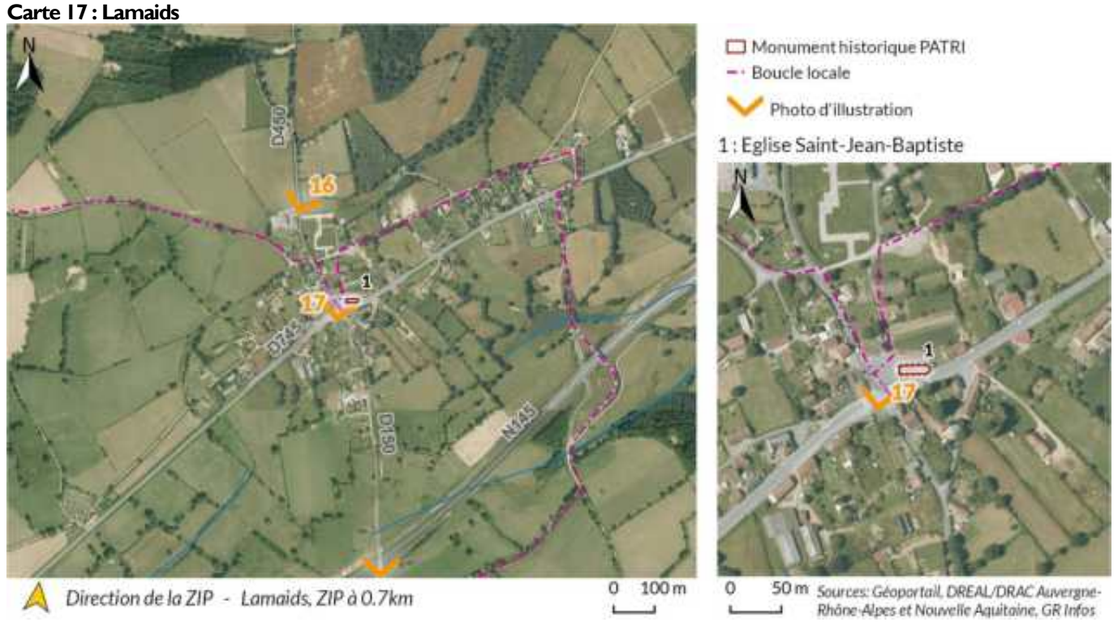
Le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse occupent complétement l'aire immédiate. Cette unité présente :

- 1 paysage reconnu et 1 site singulier ;
- 3 monuments historiques ;
- 13 fermes ou habitations isolées et 40 hameaux ;
- 3 villages ; Lamaids, Nouhant et Saint-Martinien ;
- 2 itinéraires touristiques ;
- 1 voie rapide, 1 route secondaire et 9 routes locales ;
- 2 parcs éoliens.

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

LAMAIDS

Carte 17 : Lamaids



Lamaids est un village qui s'est installé sur un léger relief, qui suit une orientation nord-est / sud-ouest. La D745 s'inscrit aussi dans cette direction et est devenue support au développement du bourg. De forme linéaire au départ, le village commence à s'étoffer et à prendre en épaisseur. En effet, le lotissement d'Aufragne au nord repousse les limites du bourg dans les terres. A l'intersection de la D745 et de la D150 le bâti ancien historique est serré et continu. Lorsque l'on s'éloigne de cet espace, le tissu urbain se détend, laissant de nombreux espaces de respirations. Les habitations relativement basses (R+1) et distendues offrent des vues possibles vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est très forte du fait de la proximité de la ZIP et du renforcement de la présence de l'éolien avec le parc du Plateau de Savernat, malgré les masques visuels bâtis ou végétaux.

Photo 16 : Vues en direction de la ZIP depuis le lotissement nord de Lamaids



Aussi, le village comprend un monument historique, **l'église de Saint-Jean-Baptiste** (MH n°1). Celle-ci, construite au 13ème siècle, était le siège d'une commanderie de l'ordre de Malte. Elle est inscrite par arrêté dans son intégralité depuis le 21 juin 1994. Elle se situe au cœur du bourg. Bien qu'elle soit entourée de bâtis, les constructions sont basses (R+1) et le paysage est ouvert au nord de l'édifice. Sa sensibilité de visibilité à la ZIP est forte.

Photo 17 : Vues en direction de la ZIP depuis le parvis de l'Eglise Saint Jean-Baptiste à Lamaids



De manière générale, au sud du village sur la D41, le clocher de l'église Saint Jean-Baptiste ne se distingue pas dans le paysage. La silhouette du bourg et le monument historique ne présentent pas de sensibilité de covisibilité à la ZIP.

Photo 18 : Vues en direction du village et vers la ZIP depuis la D41 au sud de Lamaids



Carte 18 : Le Point du Jour



Le **Point du Jour** est une habitation isolée correspondant à une casse automobile. Le bâtiment est orienté nord-ouest / sud-est et ne présente pas d'ouverture de vue en direction de la ZIP. Celui-ci a une sensibilité de visibilité nulle.

Carte 19 : Chaumette



Chaumette est un hameau qui se situe au sud de la ZIP, derrière la N145. Les bâtiments s'insèrent tous du nord-ouest / vers le sud-est. Les vues ne s'organisent pas en direction de la ZIP. En revanche, certaines parcelles de jardins sont peu arborées et rendent la sensibilité de visibilité tout de même forte étant donné la proximité à la ZIP.

Carte 20 : Ferme des Combes



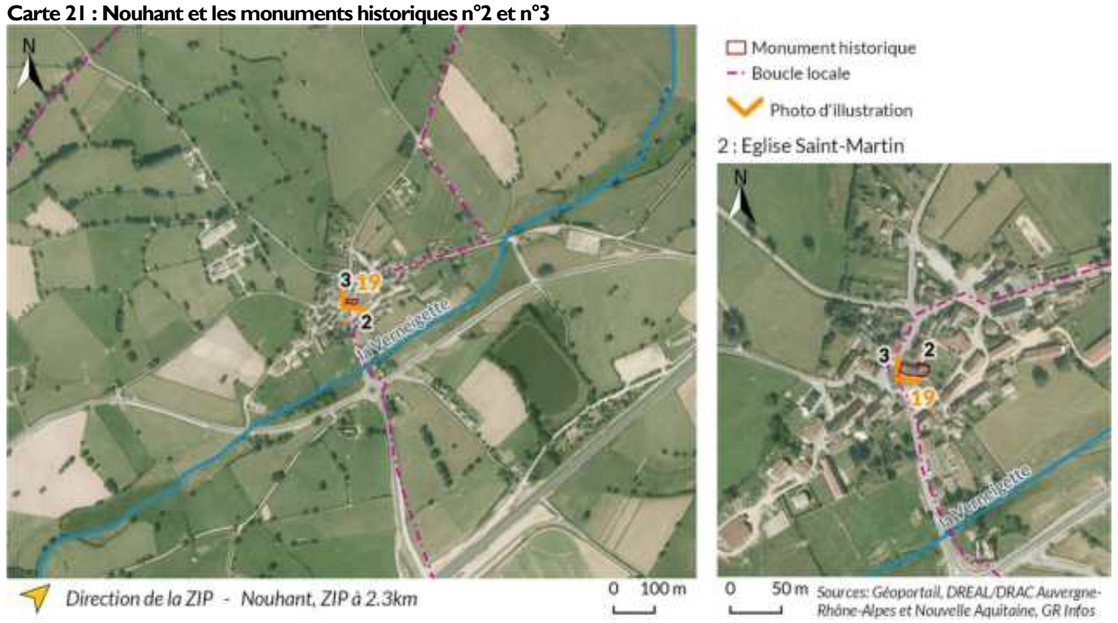
La **Ferme des Combes** est une habitation isolée qui est actuellement inoccupée. Bien que bordé par un important boisement au sud-ouest, des vues ouvertes sont offertes en direction de la ZIP à l'ouest ainsi qu'à l'est. Du fait de la proximité du projet, la sensibilité de visibilité est très forte.

Photo 19 : Vues de la ferme des Combes, en direction du nord-ouest



Nouhant

Carte 21 : Nouhant et les monuments historiques n°2 et n°3



Nouhant est un village concentrique au maillage serré, qui a gardé sa forme originelle. Il se situe au sud-ouest de la ZIP, non loin de la N145. Le bâti commence néanmoins à s'étendre en étoile le long des axes. Au nord-est le long de la D66 et à l'est le long de la rue des écoles, les habitations s'insèrent sur un axe sud-ouest/nord-est. En revanche, au nord le long de la D64 et de la rue de l'étang de Nouhant au sud-ouest, les habitations s'insèrent avec des vues en direction de la ZIP. Dans le cœur du bourg, le maillage bâti crée des masques visuels, les vues sont courtes et la sensibilité de visibilité est nulle. Sur les contours du village en revanche, certaines habitations présentent des vues en direction de la ZIP, notamment celles le long de l'étang de Nouhant au sud-est. Les vues s'ouvrent en direction de la ZIP, comparativement

à celles le long de la D64 au nord, où de hautes haies ferment les vues sur l'horizon. La sensibilité de visibilité est modérée, en frange sud-est, malgré la présence du masque végétal autour de l'étang.

Aussi, le village comprend deux monuments historiques, **l'église de Saint Martin** (MH n°2) et une **croix sculptée** du 15ème siècle (MH n°3). L'église présente deux périodes de construction, le 12ème et le 15ème siècle. Au 15ème siècle est ajouté à l'édifice roman une chapelle voûtée d'ogives, ainsi que la croix sculptée à cette même période. Cette dernière a été classée par arrêté le 1er septembre 1922, tandis que l'édifice religieux est inscrit depuis le 4 mars 1935. Inscrit dans le cœur du village au maillage serré, les visibilités sont très courtes du fait des masques bâtis. Cependant, étant donné la proximité à la ZIP, leurs sensibilités de visibilité sont très faibles.

Photo 20 : Vues depuis le parvis de l'Eglise Saint-Martin à Nouhant



Depuis les D66 et D450 au sud-ouest, la silhouette du bourg est soulignée par le clocher de l'église Saint-Martin (MH n°2). La ZIP se situe derrière le village depuis cette vue. Bien que les haies et boisements limitent les visibilités sur la ZIP, du fait d'une concurrence visuelle avec le monument historique et de la covisibilité ponctuellement directe, la sensibilité de covisibilité est forte, ainsi que pour la silhouette du bourg. En revanche la croix sculptée (MH n°3) est de petite échelle et masquée par le bâti, donc sans covisibilité possible.

Photo 21 : Vues en direction de la ZIP depuis la D450 au sud-ouest de Nouhant



D'autres lieux de vie, 11 hameaux et 7 maisons isolées, se localisent sur la commune de Nouhant. Ces derniers ne sont pas identifiables dans le paysage donc leur sensibilité de covisibilité est nulle.
De manière générale, ils présentent une forte densité végétale autour de leur parcelle et en direction de la ZIP, du fait du réseau de haies bocagères relativement dense de cette unité paysagère.

Carte 22 : Le Quéroir de la Vie



Carte 23 : Chante-Alouette



Le Quéroir de la Vie est une habitation isolée qui s'implante en limite ouest de la ZIP, tandis que **Chante-Alouette** se situe plus au sud-ouest Celles-ci, très isolées sur leurs pourtours par du végétal, ne présentent que peu de visibilités vers la ZIP.
La sensibilité de visibilité reste faible étant donné leur proximité à la ZIP.

Carte 24 : La Sagne du Bourgnon



Carte 25 : Le Compas



Carte 26 : Cancagnolle



Carte 27 : La Tuilerie



Carte 28 : Le Malvaud



Les habitations isolées de **la Sagne du Bourgnon, Cancagnolle, la Tuilerie** et **le Compas** petit hameau, sont situés au sud-ouest de la ZIP et de Lamaids, alors que **le Malvaud** se situe au nord-ouest. La végétation est dense à proximité directe des habitations. Les bâtis s'orientent dans le sens opposé à la ZIP.

Les situations où les vues sont ouvertes sont peu courantes. En effet l'orientation des habitations sont nord-ouest / sud-est et ne donnent pas vers la ZIP. La sensibilité de visibilité pour ces lieux de vie reste faible du fait de leur proximité à la ZIP et nulle pour le Malvaud, situé en limite d'aire immédiate.

Photo 22 : Vues en direction de la ZIP depuis la Sagne du Bourgnon



Carte 29 : La Correspondance



La **Correspondance** est un hameau qui s'étiole au sud-ouest de la ZIP, le long de la D100. Peu boisé, en dehors d'arbres le long de la D100 et avec des parcelles agricoles ouvertes à proximité, la sensibilité de visibilité est forte pour ce lieu de vie.

Photo 23 : Vues en direction de la ZIP depuis la D100 à la Correspondance



Carte 30 : La Vie



Carte 31 : Chaud



Carte 32 : Lascoux



Les hameaux de **la Vie**, de **Chaud** et de **Lascoux** se situent à l'ouest de la ZIP.

Les haies bocagères présentes sur leurs pourtours créent des masques visuels partiels qui limitent les vues sur la ZIP. La sensibilité de visibilité est pour autant forte pour La Vie, Chaud et Lascoux étant donné leurs proximités à la ZIP.

Photo 24 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue principale de Lascoux



Carte 33 : Le Bourgnon



Le **Bourgnon** se situe à l'ouest de la ZIP. Il s'est dispersé le long de voies perpendiculaires à la route. Pour autant, les habitations s'insèrent de manière générale sur une orientation nord-ouest / sud-est. Leurs vues ne s'orientent pas vers la ZIP. De plus, les trames bocagères présentes créent des masques visuels partiels sur la ZIP. Néanmoins une habitation au sud présente des vues orientées vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible dans le lieu de vie et forte en frange sud, étant donné sa proximité à la ZIP.

Photo 25 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue principale du Bourgnon



Carte 34 : Le Montgiraud



Le **Montgiraud** se situe au sud-ouest de la ZIP. Les bâtis s'insèrent parallèlement à la voie, en dehors d'une ferme et des habitations situées au nord, sur lequel en bout de voie, le regard s'arrête.

De manière générale, l'orientation du bâti ainsi que les haies bocagères présentes rendent la sensibilité de visibilité modérée, sauf pour la ferme installée dans l'axe de la route et de la ZIP, qui est de sensibilité forte.

Photo 26 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue de Montgiraud



Carte 35 : La Plaix



Carte 36 : Les Terres Noires



Carte 37 : Le Breuil



Carte 38 : La Bregère



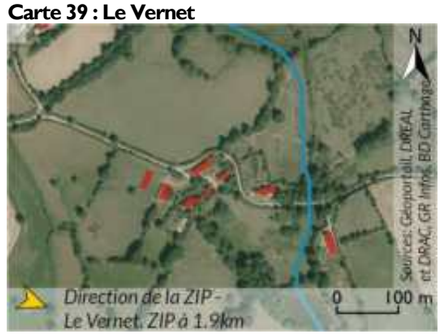
Les habitations du lieu-dit les **Terres Noires** forment un hameau situé à l'ouest de la ZIP, le hameau **La Bregère** est situé au sud-ouest et **La Plaix** avec l'habitation isolée du **Breuil**, proches l'un de l'autre, se situent au sud/sud-ouest, derrière la N145.

Ces lieux de vie sont légèrement plus surélevés, avec une vue ouverte en direction de la ZIP, malgré la présence d'arbres ponctuels. Au vu de la distance à la ZIP et de l'ouverture visuelle vers celle-ci, la sensibilité de visibilité est modérée.

Photo 27 : Vues en direction de la ZIP depuis les Terres Noires



Carte 39 : Le Vernet



Le **Vernet** est un hameau desservi par une route axée vers la ZIP. Les habitations s'y insèrent perpendiculairement. Elles présentent des vues très courtes, fermées par des haies, la sensibilité de visibilité est faible à nulle. Au sud-est, un champ laisse un espace de respiration où le regard porte plus loin, en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est modérée, pour ces habitations.

Carte 40 : Les Trois Taillants

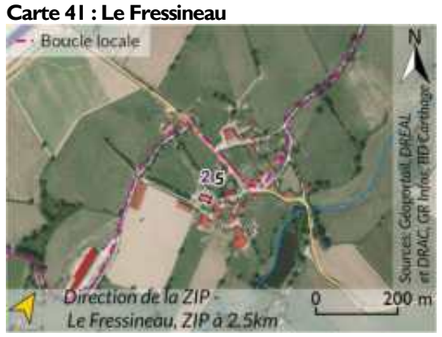


Les **Trois Taillants** se situent au nord-ouest de la ZIP, en limite de l'aire immédiate à 2,3 km. Le hameau s'est constitué autour d'une voie, avec des habitations et fermes qui s'y insèrent perpendiculairement. Celles-ci ont des vues orientées vers la ZIP. Néanmoins, malgré le surplomb du hameau par rapport à la ZIP et des grandes parcelles agricoles, la végétation présente sur le bord de la D66 crée un masque visuel vers la ZIP. Celle-ci est visible ponctuellement à travers des trouées. La sensibilité de visibilité varie de très faible à modérée.

Le paysage reconnu de l'ensemble des Chateaux Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur

Ce paysage reconnu est présent en partie dans l'aire immédiate. Il regroupe différents éléments paysagers (châteaux bourg et boisements) identifiés comme à protéger dans l'Atlas des Paysages du Limousin. Sa sensibilité notamment pour le bourg de Nouhant reprend les sensibilités présentées ci-dessus, soit une sensibilité de visibilité et de covisibilité modérée.

Carte 41 : Le Fressineau



Le **Fressineau** est un hameau qui s'insère au sud-ouest de la ZIP, à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée. Les haies bocagères restent présentes et limitent les vues au sein du village mais tendent à se déliter en frange du hameau, où les parcelles agricoles sont ouvertes et certaines habitations ayant des vues orientées vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est modérée pour ce lieu de vie.

La **Maison forte** (Monument Historique n°5 et site singulier n°02) se situe sur la commune de Nouhant, au Fressineau, au sud-ouest de la ZIP. Elle est l'exemple des maisons fortes à plan type de la France centrale, construite au cours du 15ème siècle. Cela lui a valu une inscription par arrêté en mars 2002. Elle est entourée sur son pourtour par un linéaire boisé continu, qui rend les vues courtes en direction de la ZIP et masque l'édifice depuis les environs. Ses sensibilités de visibilités et de covisibilités sont donc nulles.

> Ce patrimoine se situe dans l'aire rapprochée, en limite d'aire immédiate. Il est étudié ici au lieu de vie auquel il se rattache à des fins de cohérence. En revanche, il est présenté dans le tableau de synthèse Tableau 19, en page 65.

Saint Martinien

Carte 42 : Saint Martinien



Saint Martinien s'insère sur les reliefs en amont de la vallée du Bartillat, en rive droite. En effet, le village historiquement concentré s'inscrit sur un éperon qui s'avance vers la vallée, en direction du nord-ouest. Il s'est peu à peu diffusé, gagnant un peu plus encore les coteaux. Les habitations de type pavillonnaire se sont installées. En contraste avec le cœur historique, celles-ci sont beaucoup plus lâches. Le relief et les jardins permettent d'importantes ouvertures sur l'horizon. La sensibilité de visibilité y est alors forte.

L'église du village se situe à l'ouest du village, dans le bas de la pente. Depuis le nord-est, l'ensemble de maisons pavillonnaires ne rend pas la silhouette de Saint Martinien distinctive. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Photo 28 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue des Tilleuls au sud de Saint-Martinien



14 hameaux et 4 maisons isolées se localisent sur la commune de Saint-Martinien. Ces lieux de vie ne sont pas identifiables dans le paysage donc leur sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 43 : Les Montées



Les Montées sont un petit hameau qui se situe au nord-est de la ZIP. Comme Saint Martinien, le hameau se situe sur un relief en surplomb de la Bartillat et d'un petit cours d'eau affluent à celui-ci. Le relief associé à des habitations plutôt basses (R+1) avec des jardins ouverts et une distance à 0,6 km de la ZIP, renforce la présence de l'éolien en plus du parc du Plateau de Savernat. La sensibilité de visibilité très forte.

Photo 29 : Vues en direction de la ZIP depuis les Montées



Carte 44 : La Brande



Carte 45 : La Forêt Haute



Carte 46 : Les Quatre Vents



La Brande se compose d'une habitation avec ses bâtiments agricoles, **la Forêt Haute** est un petit hameau et **les Quatre vents** sont une habitation isolée, en limite d'aire immédiate. Ces trois lieux de vie s'insèrent au nord-ouest, en surplomb par rapport à la ZIP. Les vues sont ponctuellement ouvertes, lorsque les haies sont légèrement plus basses et laissent des percées visuelles. La sensibilité de visibilité est faible.

Photo 30 : Vues en direction de la ZIP depuis la D242, au sud des Quatre vents



Carte 47 : Le Moulin de Bartillat



Carte 48 : La Forêt



Le Moulin de Bartillat est un hameau qui se situe au nord-est de la ZIP et de l'étang de Bartillat, tandis que **la Forêt** se situe à proximité du hameau la Forêt Haute, au nord-ouest. Les habitations s'inscrivent dans un espace très boisé. Cela ferme les vues en direction de la ZIP, rendant les sensibilités de visibilité nulle.

Carte 49 : Le Chiez



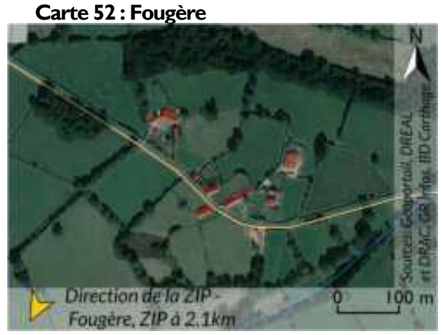
Carte 50 : L'Âge



Carte 51 : Pressat



Carte 52 : Fougère



Carte 53 : La Chapelle



Le Chiez et **l'Âge** sont des hameaux situés au nord-ouest de la ZIP alors que **Pressat, Fougère et La Chapelle** sont au nord.
Les habitations présentent une densité boisée importante sur leurs limites. Elle crée des masques visuels qui réduisent la visibilité vers la ZIP. Cependant ces trois lieux de vie sont situés en hauteur sur un léger promontoire. La vue porte au loin malgré la présence de végétal sur les habitations situées au sud du **Chiez** et depuis le sud du hameau depuis **Pressat** et au sud-est pour **l'Âge**. La sensibilité de visibilité est très forte par la proximité à la ZIP et à son emprise pour Le Chiez, forte pour **Pressat** et **l'Âge et Fougère** et modérée pour **La Chapelle** par le végétal.

Carte 54 : Beauséjour



Carte 55 : La Tuilerie de Bartillat



Beauséjour et **la Tuilerie de Bartillat** s'insèrent le long de la D40, au nord / nord-ouest de la ZIP. Le premier lieu de vie est une habitation isolée, avec ses corps de ferme sur un axe nord-ouest/sud-est. Le second se compose de 3 unités bâties, dont deux d'entre elles sont groupées au bord de la voie et la dernière est une habitation associée à des corps de ferme en retrait de la voie. Une haie plutôt basse borde la partie ouest de la D40, masquant en partie les vues sur l'horizon, en direction du sud-ouest. Cependant, la ZIP est proche et est visible dans l'axe de la voie et au sud-est. Elle renforce la présence de l'éolien du parc du Plateau de Savernat. La sensibilité de visibilité pour Beauséjour où la vue est plus largement ouverte est très forte, tandis que pour la Tuilerie de Bartillat elle est forte.

Carte 56 : Bartillat



Bartillat est un hameau contenu par la végétation. De nombreuses haies bocagères au sud du bourg participent à créer des masques visuels. Cependant le bourg est en surplomb sur la ZIP. Avec les haies basses, des vues vers celle-ci s'ouvrent, notamment pour les habitations situées au sud de la rue du Château, dont les fonds de jardins bien qu'arborés, sont orientés vers la ZIP et cette dernière présente une grande emprise horizontale. La sensibilité de visibilité est forte.

Le hameau comprend aussi un château reprenant le nom du village (R01) datant du 18ème siècle, réaménagé au 19ème siècle, imitant l'architecture médiévale, avec son donjon crénelé. Du fait de la densité boisée du domaine qui encadre le monument du nord à l'est, les sensibilités de visibilité sont faibles. La silhouette du Château est visible dans une trouée en arrivant sur le Hameau depuis le nord-ouest. Sa silhouette pourrait entrer en covisibilité indirecte avec la ZIP. La sensibilité de covisibilité faible.

Photo 31 : Vues en direction de la ZIP depuis Bartillat



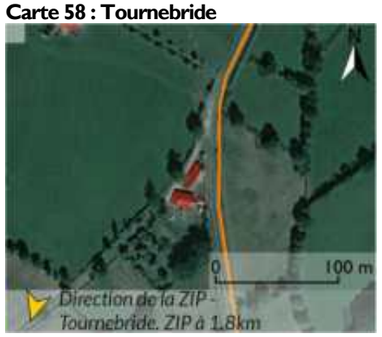
Photo 32 : Vues en direction de la ZIP et du château en arrivant sur Bartillat



Carte 57 : La Belle-France

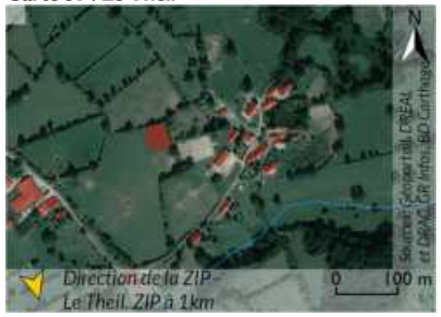


Carte 58 : Tournebride



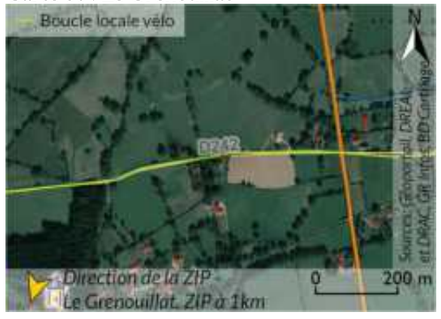
La Belle-France est un hameau situé au nord-ouest de la ZIP et l'habitation isolée de **Tournebride** s'installe au nord/nord-est. Tous les deux présentent des jardins orientés vers la ZIP, comprenant des boisements sur et en bout de terrain des habitations. Les haies bocagères présentes en bordure de parcelles ajoutent des masques visuels. La sensibilité de visibilité à la ZIP est modérée pour la Belle-France et pour Tournebride.

Carte 59 : Le Theil



Le Theil se situe au nord-ouest de la ZIP. Les habitations de ce hameau s'organisent autour d'une placette. Les vues sont plutôt courtes, sauf pour les bâtis situés au sud, où les vues s'ouvrent en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est forte.

Carte 60 : Le Grenouillat



Le Grenouillat est un hameau dispersé au nord-est de la ZIP. Certaines habitations s'inscrivent dans des espaces très boisés aux vues fermées, tandis que d'autres s'insèrent dans des espaces aux horizons ouverts, notamment en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité de ce hameau varie de faible à forte selon les foyers, vu la proximité de la ZIP et son emprise horizontale.

Carte 61 : Le Pain Perdu



Le Pain Perdu se situe au nord-est de la ZIP. Il s'est développé de part et d'autre de la D40. Les deux parties sont bordées par des haies et boisements. Cependant, du fait de la proximité de la ZIP et de son emprise horizontale, la sensibilité de visibilité reste forte.

Carte 62 : Laugère

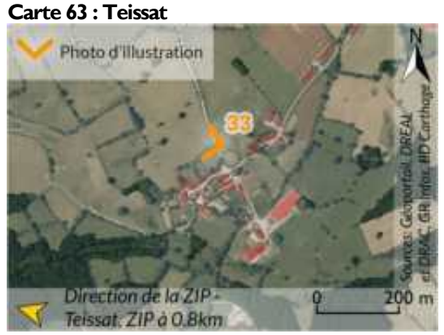


Laugère se situe au nord de la ZIP en limite d'aire immédiate. Situé sur un coteau dont le relief est descendant vers le nord, ce dernier masque une grande partie de la ZIP à l'est. La sensibilité de visibilité reste cependant modérée pour la partie ouest.

Quinssaines

6 hameaux se localisent sur la commune de Quinssaines. Ces lieux de vie ne sont pas identifiables dans le paysage donc leur sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 63 : Teissat



Teissat est un hameau situé au sud-est de la ZIP, qui s'inscrit dans la pente de la vallée de la Vernoële. Les habitations situées au nord présentent des vues plus ou moins masquées en direction de la ZIP. En effet, certaines ont des jardins clos, tandis que d'autres donnent directement sur les champs ouverts. Situé en aval sur le coteau de la Vernoële, la sensibilité de visibilité varie de forte au niveau des habitations aux vues ouvertes, tandis qu'elle est modérée à faible pour celles aux haies en limite de parcelle.

Photo 33 : Vues en direction de la ZIP en sortie nord de Teissat



Carte 64 : Auzanne



Carte 65 : Le Roullet



Auzanne est un hameau situé à l'est de la ZIP et Le Roullet se situe plus au sud-est. Dans un secteur où les haies bocagères sont encore très représentées, celles-ci forment un maillage dense et des masques visuels importants en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est modérée pour Auzanne du fait de sa proximité à la ZIP et faible par la distance et la maille végétale pour Le Roullet.

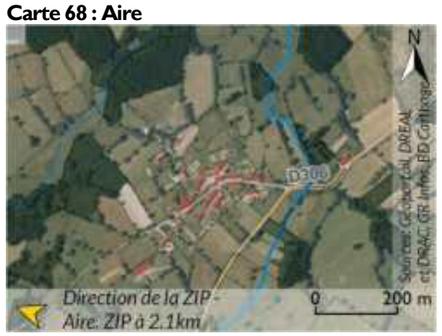
Carte 66 :Le Bouis



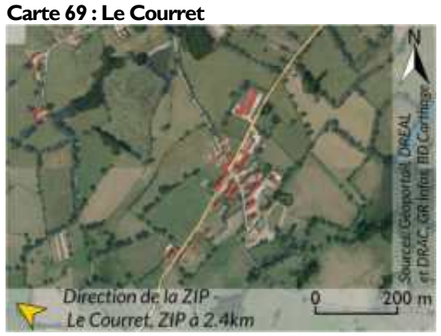
Carte 67 : La Buissière



Carte 68 : Aire



Carte 69 : Le Courret



Le Bouis, la Buissière, Aire et Le Courret sont quatre hameaux situés au sud-est de la ZIP. Le Bouis se situe non loin d'un petit cours d'eau alimentant la Vernoële. Il s'inscrit dans un creux. La Buissière est un hameau dispersé, situé au sud-est de la ZIP, Les lotissements se sont implantés de manière disparate, formant un ensemble très aéré, avec des vues portant loin sur les espaces de respirations. Aire s'inscrit dans le coteau en amont de la Vernoële. Le Courret se situe en limite d'aire immédiate de part et d'autre de la D306, sur un vallonnement aux vues orientées vers la ZIP. Bien que la ZIP se situe sur un plateau, le relief et les haies présentes créent des masques visuels partiels en direction de la ZIP. Les sensibilités de visibilités sont modérées pour ces 4 hameaux notamment pour les habitations situées en frange nord-ouest, en direction de la ZIP.

Photo 34 : Vues en direction de la ZIP sur la route du Bouis, au nord de la Buissière



Carte 70 : Chandier



Carte 71 :Le Méry



Chandier et Le Méry sont des hameaux situé à l'est de la ZIP, le premier au nord de la N145 et le second au sud de celle-ci le long de la D360. Tous deux s'insèrent sur les coteaux voire en tête de vallonnements, où les vues sont ouvertes sur les horizons. Au vu de la distance à la ZIP et de l'ouverture visuelle vers celle-ci, la sensibilité de visibilité est modérée.

Soumans

1 hameau se localise sur la commune de Soumans. Ce lieu de vie n'est pas identifiable dans le paysage donc sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 72 : Les Parents



Les Parents est un hameau composé de deux habitations, une habitation isolée au nord et une ferme. Les vues depuis la ferme habitée ne sont pas orientées vers la ZIP, contrairement à l'autre habitation, contenue par le végétal. Bien qu'entourée de végétation, cette dernière est discontinue et des vues s'échappent en direction de la ZIP, à travers la végétation proche ainsi que le réseau de haies. La sensibilité de visibilité est modérée.

Vues dynamiques

Le réseau viaire de l'aire immédiate est constitué d'un axe important, d'une route secondaire et de plus petites routes irriguant tout le territoire dans l'aire immédiate.

- La N145 traverse sur un axe nord-est / sud-ouest. Elle passe en limite sud de l'aire immédiate ;
- La D40 et la D450 traversent la ZIP, du nord au sud jusqu'à la N145 pour la première et du nord-ouest au sud dans l'aire rapprochée pour la seconde.
- Un réseau dense de routes locales irrigue le reste du territoire. La D745, la D450, la D41, la D100, la D66, la D66A, la D64, la D242 et la D342 parcourent l'aire immédiate.
    - La D41 s'inscrit à partir de Lamaids dans le prolongement de la D450, sur un axe nord/sud. La D66 suit un axe nord-sud comme la D40 mais se situe à l'extrémité ouest de la ZIP. Elle relie Nouhant et se prolonge plus au sud en D66A. ;
    - La D242 traverse de l'ouest vers l'est, en limite nord de la ZIP ;
    - La D745 passe parallèlement à la N145, de manière plus rectiligne, jusque Lamaids. Puis la D100 prend le relai jusqu'au sud de Nouhant

De manière générale, les horizons varient, tantôt lointains avec un surplomb, tantôt courts avec des haies plus au moins hautes qui ferment les vues. La sensibilité de visibilité de ces axes orientés vers la ZIP, ou même traversants la ZIP, varie de forte à nulle. Seules la D64 située en limite sud-ouest et la D342 située en limite nord-est ne sont pas orientés vers la ZIP et sont donc de sensibilité de visibilité nulle.

Photo 35 : A l'intersection de la D40 et de la rue des Guingauds



L'aire immédiate comprend aussi des axes touristiques : deux boucles locales, une à vélo et une autre à pied.

- La petite boucle « De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers » traverse le sud-ouest de l'aire immédiate ainsi que le sud de la ZIP. Elle suit des petites routes, voire des chemins agricoles, et permet de rallier Bellefaye dans l'aire rapprochée à la limite de l'aire immédiate, à Lamaids, puis à Nouhant, en passant par le hameau du Plaix.
- Suivant des routes et limites de parcelles, de nombreuses haies bocagères accompagnent le cheminement. Néanmoins certains tronçons laissent des visibilités potentielles sur la ZIP, d'autant que le cheminement la traverse. Les sensibilités de visibilités varient de fortes à très faibles.
- La petite boucle à vélo « Sur les traces des Maîtres sonneurs » s'appuie sur une grande partie de la D242 depuis Treignat (limite d'aire rapprochée au nord-ouest) jusqu'à Saint-Martinien et plus au nord-est encore.
  Suivant des routes, de nombreuses haies bocagères accompagnent celles-ci, en plus des jeux de reliefs. Certains tronçons laissent des visibilités potentielles sur la ZIP tandis que d'autres pas du tout. Les sensibilités de visibilités varient de forte à nulle.

Photo 36 : Sur la petite boucle « Dans les pas des Templiers, en sortie de la Sagne du Bourgnon



Parcs éoliens

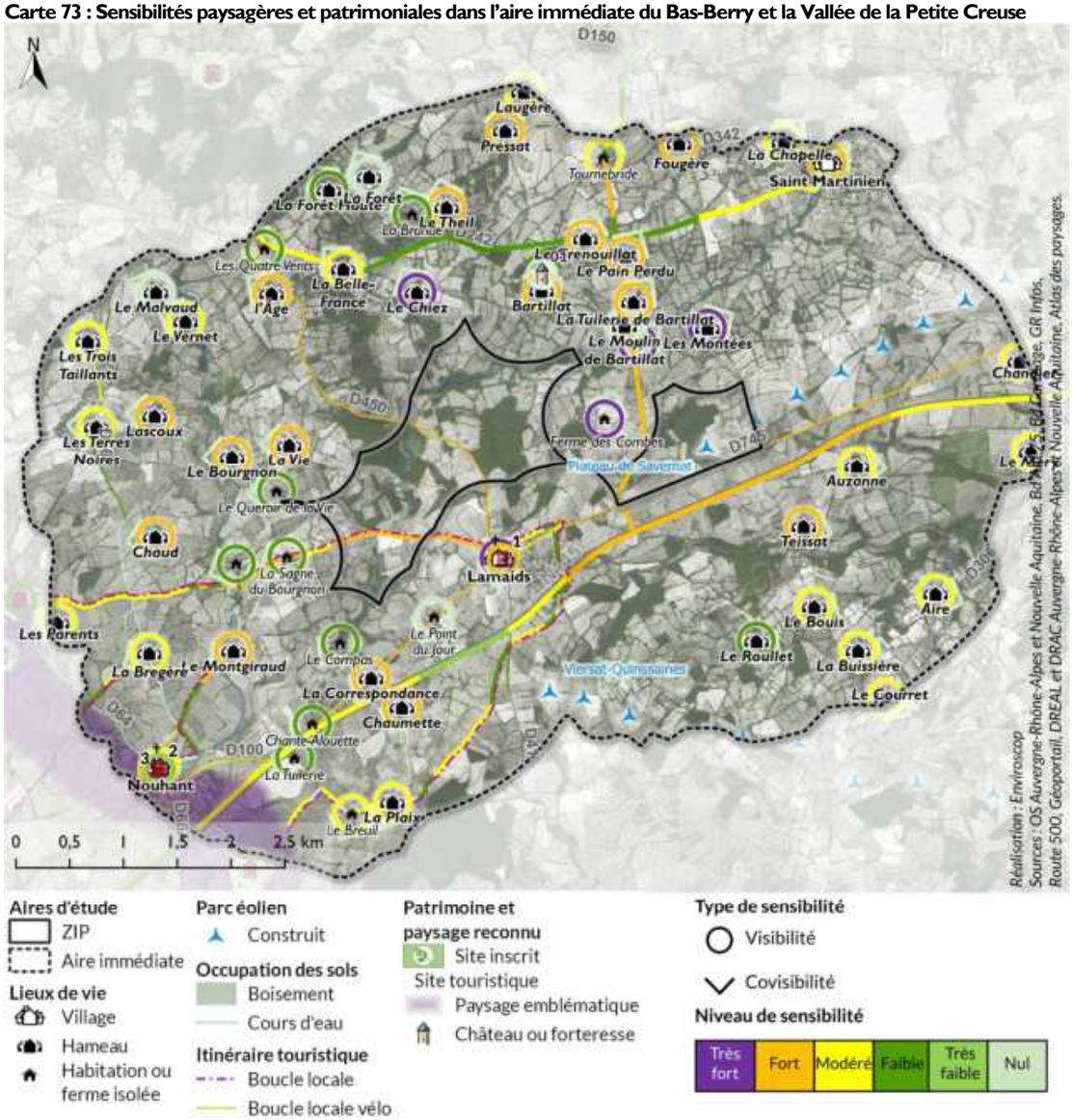
On dénombre deux parcs éoliens concomitants à l'aire immédiate et l'aire rapprochée. Il s'agit du parc éolien du Plateau de Savernat, composé de 8 éoliennes (dont 1 dans la ZIP et 5 dans l'aire immédiate) et le parc éolien de Viersat-Quinssaines, composé de 8 éoliennes (dont 3 dans l'aire immédiate).

Le plus proche est celui du Plateau de Savernat. Les éoliennes s'inscrivent sur un axe nord-est / sud-ouest, une éolienne est même incluse dans la ZIP. La sensibilité de covisibilité est forte avec ce parc car le projet en est proche et pourra être en covisibilité avec ce parc. Son implantation devra être cohérente avec les éoliennes existantes.

Le second parc est celui de Viersat-Quinssaines. Il s'insère plus au sud-est, sur un axe approximativement est / ouest. Ses 3 éoliennes présentes dans l'aire immédiate sont situées sur un plateau. Limitrophe à l'aire immédiate, les éoliennes situées en hauteur présentent une sensibilité de covisibilité forte. Elles sont perceptibles à l'horizon du fait de leur insertion sur un plateau et ce malgré la présence de nombreuses haies bocagères qui masquent ponctuellement l'horizon vers la ZIP ou ces éoliennes, le parc de Viersat-Quinssaines reste proche de la ZIP.

Synthèse de l'aire immédiate

Carte 73 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire immédiate du Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse



L'unité paysagère du Bas-Berry et de la Vallée de la Petite Creuse est l'unité d'accueil du projet. Elle occupe la totalité de l'aire immédiate.

Elle présente un socle au relief constamment varié, avec de nombreux vallonnements dessinés par les cours d'eau et animés par les haies bocagères. Ceux-ci créent une variation continue entre vue ouverte sur l'horizon, vue en partie ouverte et vue fermée. En raison des haies bocagères, les vues lointaines sont limitées.

Cela réduit la sensibilité au projet pour les lieux de vie proches. 20 hameaux et maisons isolées ont une sensibilité de visibilité modérée, 10 sont de sensibilité faible et 4 de sensibilité nulle.

On dénombre 15 hameaux ou habitations isolées de sensibilité forte. Par exemple certains avec des vues ouvertes en direction de la ZIP, tels que la Correspondance, le Bourgnon, Chaud, Lascoux, Montgiraud, Chaumette et Teissat ou un peu plus éloignés sur des hauteurs comme le Theil, Pressat ou l'Âge où les vues portent loin.

4 hameaux et maisons isolées ont une sensibilité très forte. Ils sont très proches de la ZIP, avec des vues ouvertes et/ou orientées sur la ZIP et un risque de rupture d'échelle en cas de projet en limite de ZIP. Cette dernière y présente une emprise horizontale importante à laquelle s'impose un peu plus la présence de l'éolien, entre la ZIP et le parc du Plateau de Savernat. Il s'agit de Beauséjour, Le Chiez et les Montées.

Le village de Nouhant est de sensibilité modérée, celui de Saint-Martinien de sensibilité forte tandis que le dernier, Lamaids est de sensibilité très forte, notamment pour les habitations en frange nord et nord-est, où l'éolien est alors très présent entre la ZIP et le parc du Plateau de Savernat. Près du parvis de l'église Saint Jean-Baptiste (MH n°1) des vues donnent directement sur la ZIP qui encadre le village de l'ouest à l'est.

Les vues dynamiques, qu'elles soient de promenade ou de circulation routière, sont généralement fortement sensibles à proximité de la ZIP et moins sensibles sur les secteurs où les haies sont beaucoup présentes et prononcées.

Le parc éolien du Plateau de Savernat est présent dans l'axe dynamique donné par la D745 et la N145, sur un axe nord-est / sud-ouest et le parc de Viersat-Quinssaines s'implante quasiment perpendiculairement à la ZIP. Leur sensibilité de covisibilité est forte. Il demande à penser le projet en cohérence avec leur logique d'implantation en ligne.

Tableau 18 : Sensibilités dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse dans l'aire immédiate

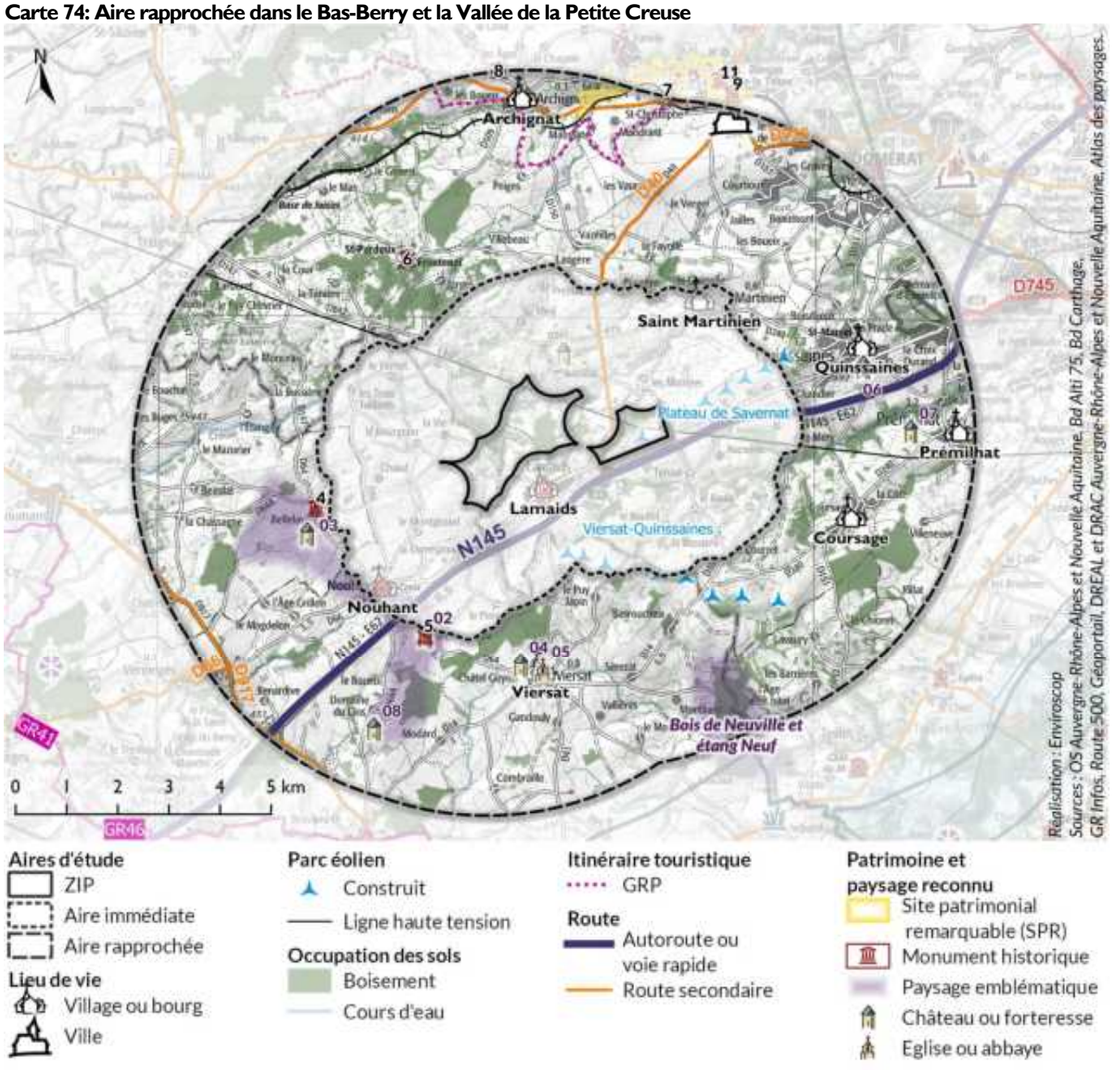
N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
Lieux de vie						
Nouhant						
	Habitation isolée	Le Queroir de la Vie	0,1 km	Faible	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	La Sagne du Bourgnon	0,5 km	Faible	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Le Compas	0,5 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	La Vie	0,5 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Bourgnon	0,6 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	La Correspondance	0,7 km	Forte	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Cancagnolle	0,7 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Montgiraud	1,1 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Chaud	1,2 km	Forte	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Chante-Alouette	1,3 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	Lascoux	1,4 km	Forte	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	La Tuilerie	1,6 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	La Bregère	1,8 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	La Plaix	1,8 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Les Terres Noires	1,8 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Vernet	1,9 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Le Breuil	1,9 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Malvaud	2,3 km	Nulle	Nulle	Particulier
	Village	Nouhant	2,3 km	Modérée	Forte	Local
	Hameau	Les Trois Taillants	2,3 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Fressineau	2,5 km	Modérée	Nulle	Particulier
Saint-Martinien						
	Habitation isolée	Beauséjour	0,5 km	Très forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Chiez	0,5 km	Très forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Moulin de Bartillat	0,5 km	Nulle	Nulle	Particulier
	Hameau	Les Montées	0,6 km	Très forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Bartillat	0,6 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	La Tuilerie de Bartillat	0,7 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Pain Perdu	1,0 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Grenouillat	1,0 km	Forte	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	La Brande	1,0 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Theil	1,0 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	La Belle-France	1,1 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	La Forêt	1,5 km	Nulle	Nulle	Particulier
	Hameau	l'Âge	1,6 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	La Forêt Haute	1,7 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	Pressat	1,8 km	Forte	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Tournebride	1,8 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Les Quatre Vents	1,8 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	Fougère	2,1 km	Forte	Nulle	Particulier
	Hameau	La Chapelle	2,2 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Laugère	2,2 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Village	Saint Martinien	2,2 km	Forte	Nulle	Local

Lamaids						
	Habitation isolée	Ferme des Combes	0,5 km	Très forte	Nulle	Particulier
	Habitation isolée	Le Point du Jour	0,5 km	Nulle	Nulle	Particulier
	Village	Lamaids	0,6 km	Très forte	Nulle	Local
	Hameau	Chaumette	1,0 km	Forte	Nulle	Particulier
Quissaines						
	Hameau	Teissat	0,8 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Auzanne	0,9 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Bouis	1,5 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Roullet	1,6 km	Faible	Nulle	Particulier
	Hameau	La Buissière	2,1 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Aire	2,1 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Courret	2,4 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Le Méry	2,5 km	Modérée	Nulle	Particulier
	Hameau	Chandier	2,5 km	Modérée	Nulle	Particulier
Soumans						
	Hameau	Les Parents	2,3 km	Modérée	Nulle	Particulier
Patrimoine						
P01	MH Inscrit	Eglise Saint-Jean-Baptiste	0,7 km	Forte	Nulle	Principal
P02	MH Inscrit	Eglise Saint-Martin	2,3 km	Très faible	Forte	
P03	MH Classé	Croix sculptée	2,3 km	Très faible	Nulle	
Paysage reconnu						
R01	Fortifié	Château de Bartillat	0,7 km	Faible	Faible	Significatif
	Remarquable	Les Châteaux Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur	1,9 km	Modérée	Modérée	Principal
Parc éolien						
		Parc éolien du Plateau de Savernat	0,0 km		Forte	Local
		Parc éolien de Viersat-Quinssaines	1,7 km		Forte	
Vues dynamiques						
	Petite boucle	De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers		Forte à nulle		Particulier
	Petite boucle à vélo	Boucle 18 - Sur les traces des Maîtres sonneurs		Modérée à nulle		Particulier
	Autoroute ou voie rapide	N145		Forte à très faible		Principal
	Route secondaire	D40		Forte à nulle		Significatif
	Petite route	D450		Forte à faible		Local
		D745		Forte à très faible		
		D150		Modérée		
		D41		Faible		
		D100		Forte à modérée		
		D66		Modérée à nulle		
		D66A		Modérée à nulle		
		D64		Nulle		
		D242		Modérée à nulle		
		D342		Nulle		

Les localisations plus précises des différentes sensibilités des vues dynamiques sont visibles sur la Carte 73 en page 58.

Sensibilités dans l'aire rapprochée

Carte 74: Aire rapprochée dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse



Dans l'aire rapprochée, cette unité présente :

- 2 paysages reconnus et 7 sites singuliers ;
- 5 monuments historiques et un SPR* ;
- 5 villages ;
- 1 itinéraire touristique ;
- 1 voie rapide, 4 routes secondaires et 1 voie ferrée ;
- 2 parcs éoliens.

**Le Château d'Huriel (MH n°9) et l'Eglise Notre-Dame (MH n°11) initialement présents dans l'aire éloignée seront, pour plus de cohérence, analysés avec la ville d'Huriel, à laquelle ils sont rattachés.*

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

VIERSAT

Carte 75 : Viersat



Viersat est un village sur un coteau en rive droite du cours d'eau le Pont Léonard. Il s'est développé en deux parties avec à l'ouest le Château de Châtel Guyon et à l'est quelques maisons. Le village s'est alors développé de manière concentrique sur ces maisons à l'est, avant de continuer le long des voies, avec notamment des petits groupements d'habitations comme au sud-est et un quartier pavillonnaire au sud-ouest. Les vues depuis la partie la plus dense du village sont courtes. En effet la végétation et la situation géographique du village en contre-bas, presque dans une petite vallée, créé des masques visuels. La sensibilité de visibilité varie de faible à nulle.

Photo 37 : Vues en direction de la ZIP depuis la D41 au nord de Viersat



Aussi, le village comprend deux monuments reconnus, le **Château de Châtel Guyon** (site singulier n°04) situé en limite ouest du village et l'**église Saint Sulpice et Saint Blaise** (site singulier n°05), en cœur de bourg.

Le château présente de la végétation sur ses abords, ce qui limite les visibilités vers la ZIP. En revanche, au sud, il présente une tourelle qui aurait assez de hauteur pour avoir une visibilité vers la ZIP. La sensibilité de visibilité y est faible. L'église est bordée au nord par une épaisseur boisée importante qui clôt la visibilité vers la ZIP. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Au sud-ouest depuis les hauteurs de la rue de la Brande, ni la tourelle ni le clocher de l'église Saint Sulpice et Saint Blaise ne se distinguent dans le paysage. En effet, la végétation des bords de route et des jardins masquent ces éléments, situés en contrebas dans la pente. La silhouette du bourg et les monuments singuliers ne présentent pas de sensibilité de covisibilité à la ZIP.

Photo 38 : Vues en direction du village et vers la ZIP depuis la rue de Brande au sud-ouest de Viersat



Coursage

Carte 76 : Coursage



Coursage se situe à l'est de la ZIP. Aussi, il s'insère le long d'une ligne de crête, en suivant le long de voies de communication, sur un axe sud-ouest / nord-est. Le bâti est plutôt régulier et s'inscrit parallèlement aux voies de manière générale. La présence d'arbres dans les jardins mais surtout d'un important boisement à l'ouest permettent de créer des masques visuels en direction de la ZIP, rendant la sensibilité de visibilité très faible.

L'église du village se situe à l'ouest du village dans le bourg. Depuis l'est, sur le chemin des Communaux, le clocher de l'église situé dans la pente est masqué par les habitations et la végétation des jardins. La silhouette n'est pas remarquable dans le paysage. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Photo 39 : Vues en direction de la ZIP et du parc du Plateau de Savernat depuis la D151 en sortie sud-ouest de Coursage



Quinssaines

Carte 77 : Quinssaines



Quinssaines est un village situé au nord-est de la ZIP, sur un plateau. Il a continué de se développer en étoile le long d'axes de communication notamment du nord-ouest à l'est. Le village présente des poches d'habitations réparties de manière disparates, plus particulièrement au nord-ouest et au nord. Néanmoins des boisements situés à l'ouest viennent créer des masques visuels vers la ZIP, leur laissant une sensibilité de visibilité très faible voire nulle. La D745 traverse le village et dessine un axe orienté vers le linéaire du parc du Plateau de Savernat, dans lequel la ZIP s'inscrit en continuité. La sensibilité de visibilité du village côté sud, en revanche est légèrement plus sensible avec des fermetures visuelles moins continues mais reste néanmoins modérée par la distance à la ZIP.

Photo 40 : Vues en direction de la ZIP depuis la D440 au sud de Quinssaines



Aussi, le village comprend un site singulier, le **Château** (site singulier n°06) excentré au sud.

Celui-ci se situe au sud de la D745, à la limite du plateau. La cour du château s'oriente vers l'est. Des visibilités sont aussi possibles depuis le bâtiment à l'ouest. Un massif boisé tend à masquer la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible.
Le château pourrait entrer en covisibilité avec le projet depuis la D440. Cependant, bien que visible dans le paysage depuis cet axe, il se mêle aux habitations environnantes sans être remarquable. Sa sensibilité de covisibilité est faible.

Bien qu'étalé, le village présente des poches d'habitations regroupées sur le plateau dont les éléments repères comme le clocher de l'église sont bien inscrits dans le bâti et peu visibles. Seul le Château se distingue légèrement depuis la D440, dont la sensibilité de covisibilité est faible, rendant celle de la silhouette du bourg faible.

Archignat

Carte 78 : Archignat



Archignat s'insère sur un relief qui surplombe la vallée de la Magieure, en rive gauche. Le village historiquement concentrique a gardé son aspect dense, bien qu'il y ait eu un début d'extension, route de Boussac vers le sud-est et route de Frontenat au sud-ouest en descendant dans la vallée. Le cœur historique du village ne présente pas de visibilité sur la ZIP, du fait des masques bâtis. A contrario, les habitations situées à flanc de coteau ont des ouvertures visuelles. La sensibilité de visibilité reste cependant faible, du fait de la distance à la ZIP.

La ZIP se situe sur des reliefs plus élevés que le village. Depuis la D150 au nord, celle-ci entre en covisibilité avec la silhouette du bourg et notamment l'église du village. En effet, les bâtis créent tout de même des masques visuels. La sensibilité de covisibilité est très faible.

Premilhat

Carte 79 : Prémilhat



Prémilhat s'insère à l'est de la ZIP, sur une pente douce et régulière qui glisse vers le nord-est, à l'opposé de la ZIP. Le village s'est plutôt étendu en direction de la vallée vers l'est, ne présentant pas de sensibilité à la ZIP du fait du contexte bâti orienté vers la vallée et du relief. Des habitations type pavillonnaire se sont installées en limite ouest, secteur le plus élevé de Prémilhat, qui présente ici une sensibilité de visibilité très faible. Les haies bordant les propriétés et la route font écrans partiels.

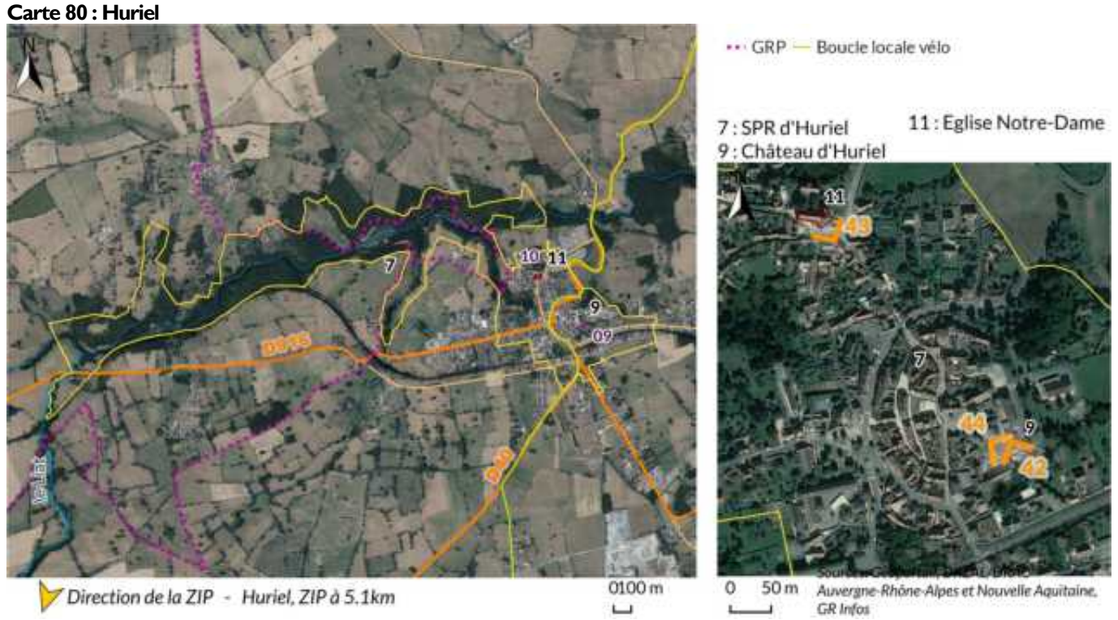
Avec son bâti dense et serré, où s'entremêlent les éléments, la silhouette du bourg ne présente pas d'éléments distinctifs visibles, depuis l'est et le sud-est. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Photo 41 : Vues en direction de la ZIP depuis la D240 en sortie ouest de Prémilhat



Huriel

Carte 80 : Huriel



Huriel est une petite ville située au nord-est de la ZIP, en bord du plateau qui donne sur la vallée de la Magieure. De prime abord contenu dans les remparts, le bâti a continué de se développer à l'extérieur de ceux-ci, en suivant les axes de communications sur le plateau mais aussi sur le coteau au nord, vers la vallée. Le cœur historique ne présente pas de sensibilité de visibilité du fait des masques bâtis. Les maisons pavillonnaires plus récentes présentent de nombreuses haies en limite de parcelle, en plus des linéaires arborés présents le long des voies routières ou ferrée. Ceux-ci créent des masques visuels en plus de l'enchevêtrement formé par les différentes haies bocagères à l'horizon, rendant la sensibilité de visibilité d'Huriel très faible.

**Le Château d'Huriel (MH n°9) et l'Eglise Notre-Dame (MH n°11) sont situés dans l'aire éloignée. Pour plus de cohérence, ils ont été analysés avec la ville d'Huriel, à laquelle ils sont rattachés.*

Le Donjon de la Toque représente le dernier vestige du **Château d'Huriel** (MH n°9). Classé en 1886 Monument Historique, il est l'exemple type d'un donjon roman (période médiévale). Aujourd'hui il abrite un musée narrant l'histoire des seigneuries d'Huriel et du passé viticole de la cité.

L'**Eglise Notre-Dame** (MH n°11) est une église qui daterait du 11ème siècle et dont la construction a été modifiée sous l'influence architecturale romane. Elle a été classée Monument Historique en 1862.

Tous deux se situent dans des espaces au maillage bâti serré, ne laissant pas de visibilité en direction de la ZIP en pied de bâti. Leur sensibilité de visibilité est nulle. En revanche, le Donjon de la Toque présente une terrasse ouverte au public qui offre une vue panoramique allant des Combrailles à la région Montluçonnaise. La sensibilité de visibilité depuis cet édifice classé reste toutefois faible par la distance.

Photo 42 : Vues en direction de la ZIP depuis le Donjon de la Toque d'Huriel



Photo 43 : Le Donjon de la Toque



Photo 44 : L'église Note-Dame



Le **Site Patrimoniale Remarquable** (SPR n°7, ancienne ZPPAUP de 2004), se compose en trois tranches, le cœur historique ancien intra-muros et extra-muros, le faubourg situé en périphérie, ainsi que la zone paysagère qui comprend la vallée de la Magieure et ses coteaux (depuis la confluence de la Magieure et son affluent le Liat, jusqu'au lieu-dit Champ Maigre.)
La tranche du cœur historique, du fait des masques bâtis, ne présente pas de sensibilité de visibilité, en dehors de la sensibilité faible associée à la terrasse du donjon de la Toque. La tranche du faubourg ne présente que de très faibles sensibilités de visibilité, du fait des linéaires de haies en bout de parcelles, croisées aux haies bocagères. Enfin la partie paysagère du SPR ne présente aucune visibilité en direction de la ZIP du fait des reliefs et de la végétation.

La ZIP pourrait être en covisibilité avec Huriel depuis le nord, nord-est. Depuis la D71 au nord, sur le coteau opposé au sud de Chanon, seul le clocher de l'église de Notre-Dame se défini à l'horizon. Néanmoins situé à plus de 7 km de la ZIP, celle-ci est très faiblement visible et engendre une sensibilité de covisibilité très faible, pour l'Eglise Notre-Dame, le SPR (dont elle fait partie) et la silhouette de bourg. Le Donjon de la Toque n'étant pas visible, sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Le paysage reconnu des Chateaux Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur

Ce paysage reconnu (cf. Carte 74) représente un des éléments complémentaires au bourg de Nouhant, présent et analysé dans l'aire immédiate (cf. Carte 16). Ceux-ci participent à un paysage emblématique reconnu dans l'Atlas du Paysage du Limousin. Leurs sensibilités individuellement ont été présentées ci-dessus. A cela s'ajoute aussi le Bois de la Mazeire du Prieur. De manière générale, ce site présente une sensibilité de visibilité faible pour les sites où les vues sont plus ouvertes à nulle pour le bois et les espaces boisés et de covisibilité nulle, du fait de la présence de nombreuses haies bocagères et petits boisements qui préservent les édifices.

Bellefaye

La commune de Bellefaye qui se situe au sud-ouest de la ZIP comprend deux sites reconnus, l'**église Saint-André de Bellefaye** et le site singulier du **Château de Bellefaye**.

Carte 81 : Monument historique n°4



L'**Eglise Saint-André de Bellefaye** (Monument Historique n°4) se situe en limite nord du bourg. Sa construction remonte au 13ème siècle et fut inscrite par arrêté le 14 octobre 1963. Les haies bocagères présentes entre la ZIP et l'édifice créent des masques visuels, rendant la sensibilité de visibilité faible.

Cet édifice de petite taille n'a pas une silhouette qui se démarque des autres habitations. Sa sensibilité de covisibilité est donc nulle.

Carte 82 : Site singulier n°03



Le **Château de Bellefaye** (Site singulier n°03) se situe au sud du bourg. Il est bordé du nord à l'est par des boisements qui créent un masque visuel en direction de la ZIP, rendant sa sensibilité de visibilité nulle.

Aussi, les boisements présents de l'ouest au sud masquent l'édifice depuis les environs. La sensibilité de covisibilité est donc nulle.

Le Clos

Carte 83 : Site singulier n°08



Le **Château du Claud** (Site singulier n°08) se situe au sud-ouest de la ZIP. La cour du Château est fermée et s'oriente vers le nord. L'aile est du Château semble présenter des vues en direction de la ZIP. Cependant le boisement de la Mazeire au Prieur, les Bois Veillauds et la ripisylve du ruisseau de Chaumette croisés aux différents plans de haies bocagères, créent des masques visuels rendant la sensibilité de visibilité nulle.

Du fait du relief vallonné et des nombreux plans boisés ou de haies bocagères, la ZIP est masquée depuis le su. Elle n'entre donc pas en covisibilité avec le site. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Frontenat

Carte 84 : Monument historique n°6



L'**Eglise Saint-Pardoux** (Monument Historique n°6) se situe à Frontenat, sur la commune d'Archignat, au nord-ouest de la ZIP. Construite au Moyen-Âge, elle était l'église paroissiale du hameau, avant d'être vendue comme bien national à la Révolution puis rachetée par la commune. Aujourd'hui c'est une propriété privée. Elle a été inscrite aux Monuments Historiques en mars 1970. Une continuité boisée s'étalant du Bois les Coupes au Bois du Riants masque intégralement les vues en direction de la ZIP. Le monument ne présentant pas de clocher, il ne se distingue pas de l'horizon bâti de Frontenat. Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont donc nulles.

Le Mas

Carte 85 : Site singulier n°07



Le **Château du Mas** (Site singulier n°07) se situe dans la commune de Prémilhat, à l'est de la ZIP. Vestige du 15ème et 16ème siècle, il se situe à l'ouest du bourg. Aussi, il est bordé par des bâtisses sur tout son flanc ouest, qui en plus des haies bocagères et des épaisseurs boisées de la vallée de la Vernoële ferment en grande partie les vues vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible depuis ce site.

Depuis la D240 en sortie de Prémilhat, le Château se mêle aux habitations qui l'entourent et ne se distingue pas particulièrement dans le paysage. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Le paysage reconnu du Bois de Neuville et l'etang Neuf

Ce paysage reconnu comprend un ensemble boisé traversé par le cours du Pont Léonard et au cœur duquel se trouve l'étang Neuf. Cet ensemble ne présente pas de sensibilité de visibilité par rapport à la ZIP, du fait de la densité boisée. Epais linéaire boisé continu à l'horizon, il s'identifie au loin dans le paysage où peu de grands boisements sont présents. Malgré les masques visuels dus à la densité boisée, il est situé à un niveau topographique légèrement moins élevé que la ZIP, ce qui engendre une sensibilité de covisibilité très peu marquée soit très faible.

Vues dynamiques

L'aire rapprochée continue d'être traversée par l'axe important qu'est la **N145** et la voie principale **D40**, analysés dans l'aire immédiate. La première suit le même axe nord-est / sud-ouest et perd en sensibilité de visibilité à mesure que la route s'éloigne de la ZIP, allant de modérée à nulle. La deuxième prend la direction d'Huriel au nord-est. Elle présente des sensibilités de visibilité allant de faibles à nulles, selon les variations de reliefs (traversées de vallons et vallées) et les densités de haies bocagères qui ferment plus ou moins les vues sur l'horizon.

Les 3 autres routes secondaires se situent en bordure d'aire rapprochée :

- L'une d'entre elles, la **D916**, dessert Huriel et s'oriente sur un axe est / ouest. La sensibilité est nulle, du fait de son orientation n'offrant pas de vues sur la ZIP et de la distance à ce dernier.
- Deux autres routes se croisent au sud-ouest de l'aire rapprochée, la D917 et la D66. La **D917** provient de Soumans à l'ouest de la ZIP dans l'aire éloignée et rejoint la N145 au sud-ouest de l'aire rapprochée. Tout comme la D916, elle ne s'oriente pas vers la ZIP. Sa sensibilité de visibilité est nulle. La **D66** en revanche provient du sud-ouest en direction de Nouhant. Seul le tronçon à partir du carrefour avec la D917 est considéré comme route secondaire. Aussi, elle s'oriente vers la ZIP. Néanmoins sa distance (plus de 5 km de la ZIP) ainsi que les haies bocagères présentes à proximité rendent la sensibilité de visibilité très faible.

Une voie ferrée dessert le territoire, au nord, sur la **ligne Montluçon – Guéret**, en passant par Huriel. Celle-ci suit la vallée de la Magieure, sur bord du coteau. Elle ne présente pas de sensibilité de visibilité aux vues du relief.

L'aire rapprochée comprend un seul axe touristique, le **GRP des Maîtres Sonneurs**. Ce dernier traverse la partie nord de l'aire rapprochée. Il suit depuis les plateaux la vallée de la Magieure, puis la traverse en direction du sud afin d'atteindre le hameau de Peiges. Ensuite il s'en va à travers champs rejoignant Huriel son faubourg, son cœur historique puis les limites du SPR d'Huriel, le long de la rive gauche de la vallée de la Magieure. De manière générale, le relief et les haies bocagères le long des voies et dans les champs viennent contraindre les visibilités. Celles-ci sont faibles pour les espaces les plus ouverts à nulles, dans le fond de vallée ou dans les traversées plus arborées.

Parcs éoliens

Les deux parcs éoliens présents dans l'aire immédiate, celui du **Plateau de Savernat** et celui de **Viersat-Quinssaines**, se prolongent dans l'aire rapprochée. Il s'agit du parc éolien du Plateau de Savernat, composé de 8 éoliennes (dont 2 éoliennes dans l'aire rapprochée) et le parc éolien de Viersat-Quinssaines, composé de 8 éoliennes (dont 5 dans l'aire rapprochée).

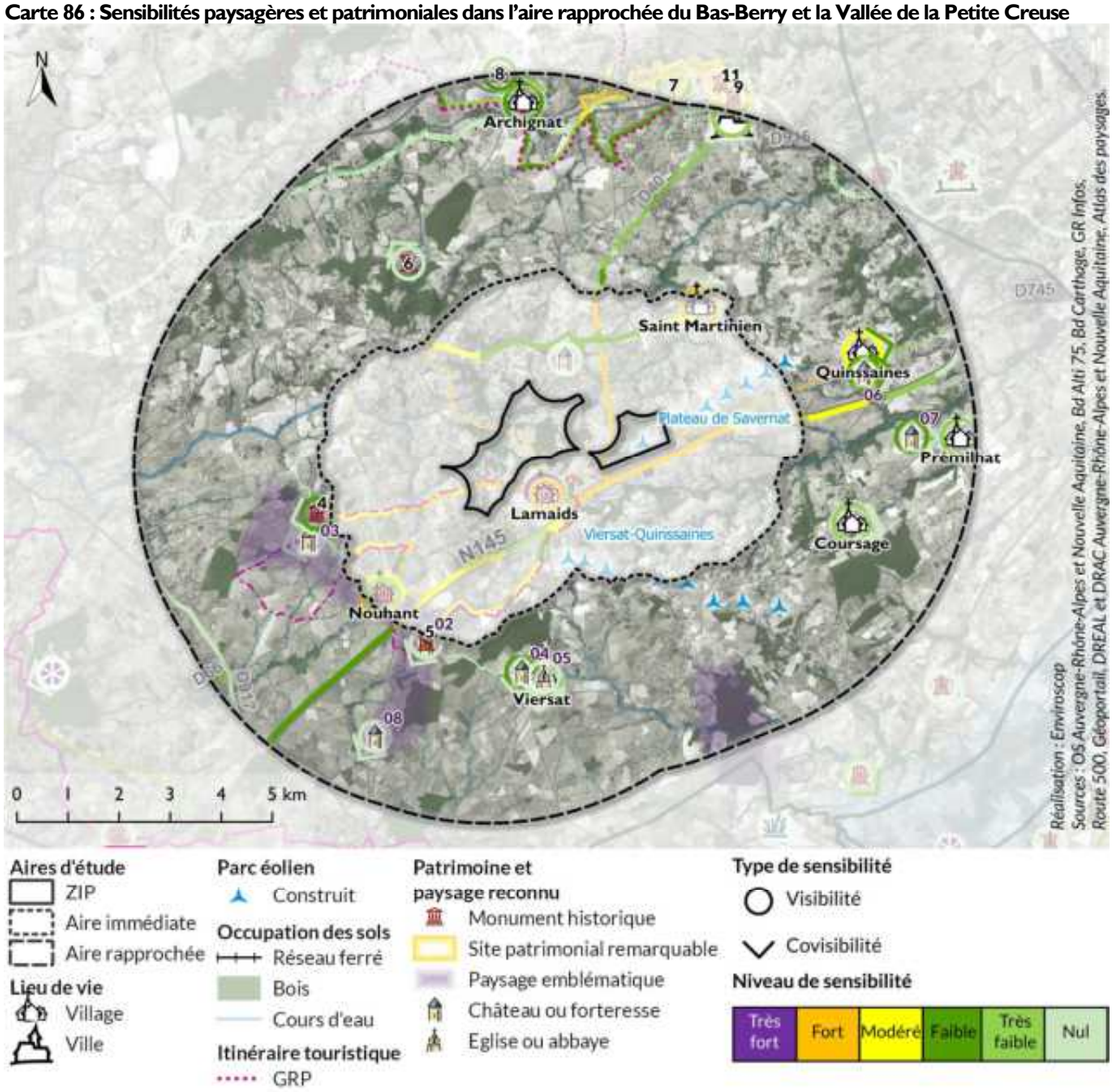
Photo 45 : La D745 en sortie ouest de Quinssaines



.

Synthèse de l'aire rapprochée

Carte 86 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire rapprochée du Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse



Les lieux de vie dans l'aire rapprochée présentent une sensibilité de visibilité allant généralement de faible à très faible et de covisibilité de faible à nulle. Les villages de Viersat et Archignat présentent une sensibilité de visibilité faible et Prémilhat, Coursage et Huriel très faible. Le village de Quinssaines présente la sensibilité de visibilité la plus importante, qui est modérée du fait de ses vues plus ouvertes en direction de la ZIP et de la présence du parc du Plateau de Savernat au premier plan.

Quelques éléments patrimoniaux présentent une sensibilité de visibilité faible, il s'agit de l'église Saint-André de Bellefaye (MH n°4), du Château d'Huriel (MH n°9) et par extension le SPR d'Huriel (MH n°7). Ceux-ci présentent des vues ouvertes en direction de la ZIP. Aussi, certains sites singuliers présentent les mêmes sensibilités. Il s'agit du paysage reconnu des Châteaux de Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de Mazeire du Prieur comprenant certains monuments sensibles (MH n°4) ainsi que le Château de Châtel-Guyon ; le Château du Mas et le Château situé au sud de Quinssaines.

Tableau 19 : Sensibilités dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse dans l'aire rapprochée

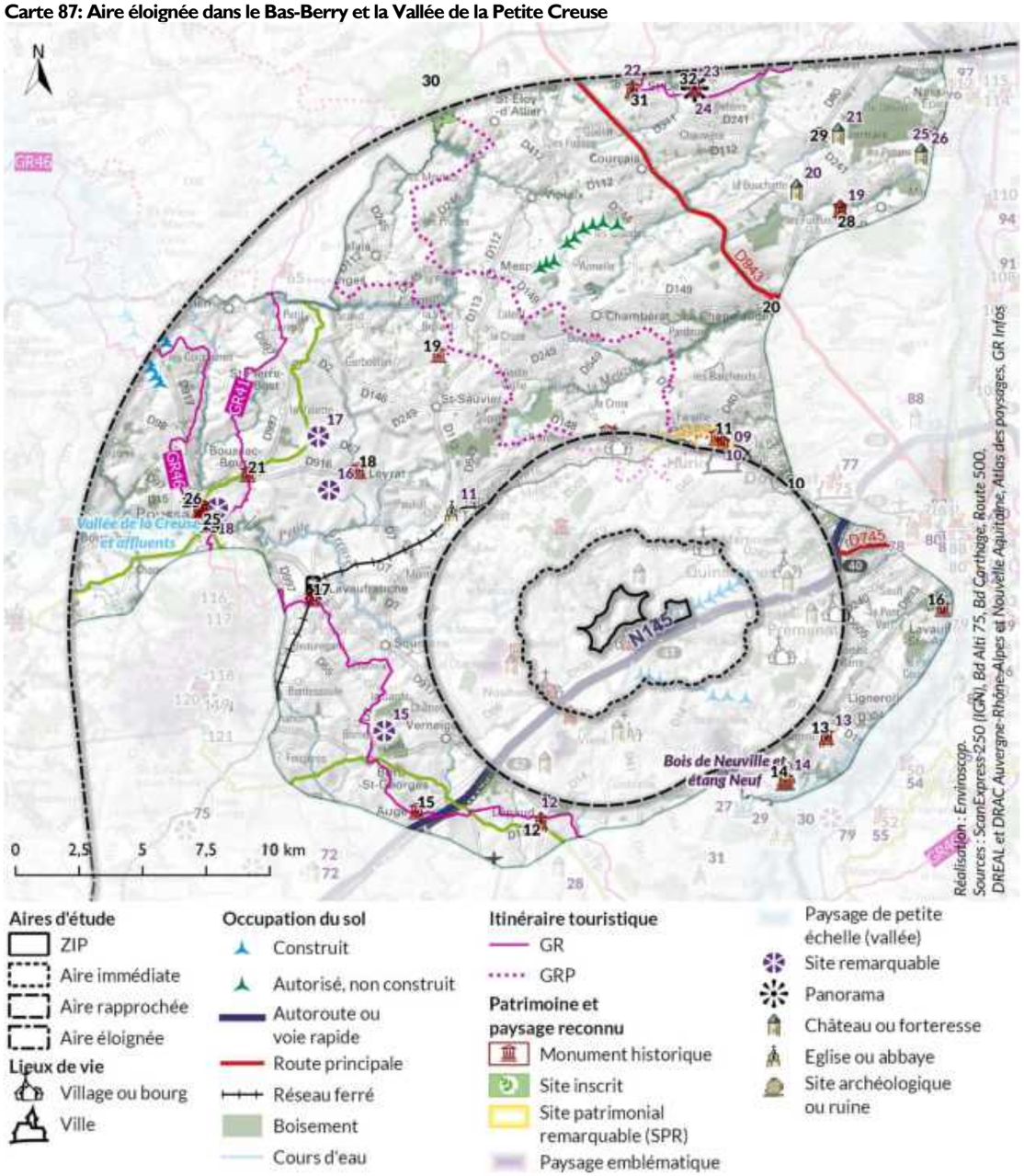
N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
		Lieux de vie				
	Village	Viersat	3,35 km	Faible	Nulle	Local
	Village	Coursage	3,92 km	Très faible	Nulle	Local
	Village	Quinssaines	4,10 km	Modérée	Faible	Local
	Village	Archignat	5,44 km	Faible	Très faible	Local
	Village	Prémilhat	5,67 km	Très faible	Nulle	Local
	Ville	Huriel	5,86 km	Très faible	Très faible	Significatif
		Patrimoine				
P04	MH Inscrit	Eglise Saint-André-de-Bellefaye	2,58 km	Faible	Nulle	Principal
P05	MH Inscrit (part.)	Maison forte	2,71 km	Nulle	Nulle	
P06	MH Inscrit	Eglise Saint-Pardoux	3,26 km	Nulle	Nulle	
P07	SPR	Site patrimonial remarquable d'Huriel	5,09 km	Faible	Très faible	
P09	MH Classé	Château d'Huriel*	6,26 km	Faible	Nulle	
P11	MH Classé	Eglise Notre-Dame*	6,49 km	Nulle	Nulle	
		Paysage reconnu				
	Remarquable	Les Châteaux Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur	*Cf. Aire imm.*	Faible	Nulle	Principal
	Remarquable	Bois de Neuville et étang Neuf	4,20 km	Nulle	Très faible	Principal
R02	Fortifié	Maison forte	2,71 km	*Cf. P05*		Principal
R03	Fortifié	Château de Bellefaye	2,92 km	Nulle	Nulle	Significatif
R04	Fortifié	Château de Châtel-Guyon	3,12 km	Faible	Nulle	Significatif
R05	Religieux	Eglise Saint Sulpice et Saint Blaise	3,32 km	Nulle	Nulle	Significatif
R06	Fortifié	Le Château	4,03 km	Faible	Faible	Significatif
R07	Fortifié	Le Château du Mas	4,72 km	Faible	Nulle	Significatif
R08	Fortifié	Château du Claud	4,74 km	Nulle	Nulle	Significatif
		Parcs éoliens				
		Parc éolien du Plateau de Savernat	*Cf. Aire imm.*		*Cf. Aire imm.*	Significatif
		Parc éolien de Viersat-Quinssaines				
		Vues dynamiques				
	GRP	Tour des Maîtres Sonneurs		Faible à très faible		Significatif
	Autoroute ou voie rapide	N145		Modérée à nulle		Principal
	Route secondaire	D40		Faible à très faible		Significatif
		D916		Nulle		
		D917		Nulle		
		D66		Très faible		
	Voie ferrée	Montluçon - Guéret		Nulle		Principal

Les localisations plus précises des différentes sensibilités des vues dynamiques sont visibles sur la Carte 86 ci-contre.

**Pour rappel, le Château d'Huriel (MH n°9) et l'Eglise Notre-Dame (MH n°11) sont situés dans l'aire éloignée. Ils ont été, pour plus de cohérence, analysés avec la ville d'Huriel à laquelle ils sont rattachés.*

B.III-1c. Sensibilités dans l'aire éloignée

Carte 87: Aire éloignée dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse



Dans l'aire éloignée, cette unité présente :

- 1 paysage reconnu et 18 sites singuliers dont 1 panorama ;
- 22 monuments historiques et 3 sites inscrits ;
- 3 itinéraires touristiques ;
- 1 voie rapide, 2 routes principales et une voie ferrée ;
- 2 parcs éoliens.

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée (cf. Tableau 16 et Tableau 17).

Archignat

Carte 88 : Monument historique n° 8



La **Croix des Âges** (Monument historique n°8) se situe en dehors du bourg, au nord-est d'Archignat et au nord de la ZIP. Aussi dénommée Croix du Roi, elle correspond à une croix de chemin réalisée en gré houiller. Elle date de la fin du 15ème siècle. Elle a été classée Monument Historique en 1969. Elle se dresse sur le bord d'une route de crête, la vue s'ouvre sur un grand panorama en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est faible du fait de la distance à la ZIP.

La Croix n'est pas identifiable dans le paysage. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Vignoux

Carte 89 : Monument historique n° 10

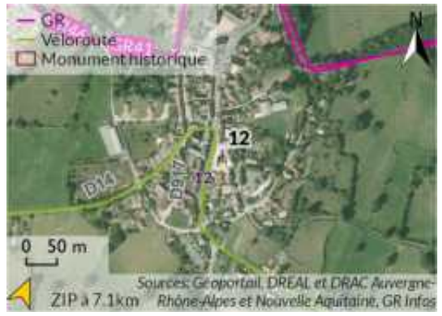


Le **Château de Vignoux** (Monument historique n°10) se situe à l'ouest de Domérat, à Vignoux et au nord-est de la ZIP. Edifice datant du 17ème siècle, il a été construit à l'emplacement d'une ancienne forteresse datant du 13ème siècle. Il a aussi été modifié au cours du 18ème siècle avec l'agrandissement des baies. Seules la chambre dite chambre d'Hercule et le vestibule la précédant sont inscrits par arrêté depuis le 26 décembre 1980. Le château se localise dans un contexte bâti qui, au-delà de la végétation qui entoure la cour, ferme les vues sur le lointain. La sensibilité de visibilité est nulle depuis ce monument situé à plus de 6 km de la ZIP.

Il en va de même quant à sa sensibilité de covisibilité. En effet, le Château est masqué par de grands amas boisés qui bordent le parc du nord au sud-est, rendant sa sensibilité de covisibilité nulle.

Lepaud

Carte 90 : Monument Historique n°12 et site singulier n°12



L'**Eglise Saint-Nicolas** (Monument Historique n°12 et site singulier n°12) et plus particulièrement le portail de l'église, date du 13ème siècle. Unique vestige de l'édifice ancien, seul celui-ci est inscrit par arrêté depuis octobre 1963.

Localisé en cœur du bourg de Lépaud, au sud-ouest de la ZIP, il ne présente ni de sensibilité de visibilité ni de covisibilité en raison de la densité bâtie qui masque les vues vers la ZIP et rendent le portail non identifiable dans le paysage.

Argenty

Carte 91 : Monument Historique n°13 et site singulier n°13



L'**ancienne église Saint Blaise d'Argenty** (Monument Historique n°13 et site singulier n°13) est une église romane datant du 12ème siècle, localisée à Argenty, au sud-est de la ZIP. Le monument a été inscrit par arrêté dans son entièreté le 7 mai 1934. Localisée dans le centre-bourg, le bâti crée un masque visuel, ne permettant pas de percevoir la ZIP située à plus de 7 km. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

L'édifice de style Roman est bas et ne présente pas de clocher. Il se fond dans le linéaire bâti. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Vilatte

Carte 92 : Monument historique n°14 et site singulier n°14

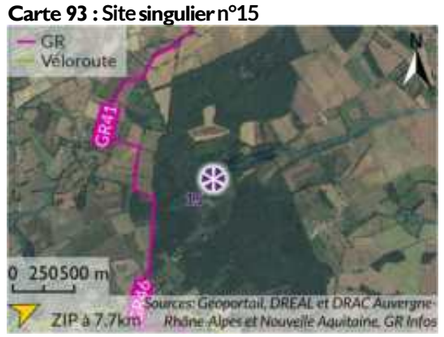


Les **Restes du Château du Mas** (Monument Historique n°14 et site singulier n°14) se situe au sud-est de la ZIP. Le Château datait du 15ème siècle. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un corps de logis, flanqué de quatre tours d'angles. Il a été inscrit par arrêté le 11 mars 1935. Installé sur un doux coteau qui glisse vers le nord, l'espace est assez ouvert. Quelques boisements en bord du cours d'eau et autour de Neuville limitent les visibilités en direction de la ZIP. Cependant, le corps bâti n'a pas de vue orientée vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

Ne restant que peu d'éléments du Château, le corps de logis est peu remarquable et se fond dans le paysage. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Bord-Saint-Georges

Carte 93 : Site singulier n°15



La **Forêt de Favant** (Site singulier n°15) se situe sur le bourg Bord-Saint-Georges, au nord-est de la commune et au sud-ouest de la ZIP. Les horizons sont courts et clos par les boisements qui les recouvrent. La sensibilité de visibilité est nulle.

Les grands bois se mêlent à la densité de haies bocagères et leurs silhouettes s'effacent et se fondent dans le paysage. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Auge

Carte 94 : Monument historique n°15



L'**Eglise Saint-Symphorien** (Monument Historique n°15) se situe sur le bourg d'Auge, au sud-ouest de la ZIP. De l'église du 12ème siècle ne reste que l'abside et la première travée formant le chœur roman. Une deuxième période de construction vient compléter le bâti, au 19ème siècle. Celui-ci est inscrit entièrement depuis le 12 août 1988. Des haies bocagères entourent le bourg. Associées aux autres haies entre la ZIP et l'édifice, la sensibilité de visibilité devient nulle.

Une courte flèche recouverte d'ardoise officie comme clocher. Celle-ci est visible depuis le sud-ouest. Elle pourrait être en légère covisibilité avec la ZIP. La sensibilité de covisibilité est très faible.

Lavault-Sainte-Anne

Carte 95 : Monument historique n°16



L'**Hôpital de la Charité** (Monument Historique n°16) est enclavé avec à l'est le Cher et le bourg du Theil et au nord-ouest le Bois de la Brosse. Il se trouve à l'est de la ZIP. Constructions philanthropiques du 19ème siècle, il regroupe les fonctions d'hôpital et d'orphelinat. Sa conception architecturale prend en compte les progrès de la médecine et les principes hygiénistes alliés à un environnement confortable. Celui-ci est inscrit depuis septembre 2006. Des haies bocagères limitent les vues à l'ouest en plus du relief déclinant vers le Cher. Associées aux autres haies et bois entre la ZIP et l'édifice, la sensibilité de visibilité devient nulle.

Il en va de même quant à sa sensibilité de covisibilité nulle aussi. En effet, l'Hôpital est masqué par ce réseau de haies bocagères et bois qui l'entourent du nord-ouest à l'est.

Leyrat

Carte 96 : Monument historique n°18



L'**Eglise Saint-Désiré** (Monument Historique n°18) se situe au sein du bourg de Leyrat, au nord-ouest de la ZIP. Inscrit partiellement depuis juin 1926, l'édifice du 12ème siècle comprend en son sein le mobilier protégé. Le bâti du bourg masque visuellement la ZIP située à plus de 10 km. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Le clocher de l'église est visible depuis la petite route D67 au nord, mais la ZIP est masquée par les haies bocagères. Il apparait aussi à travers le bâti depuis la D916 à l'ouest, sans pour autant entrer en covisibilité avec le projet depuis cet axe, ce dernier étant situé au sud-ouest de l'église et le projet au sud-est. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Chapelaude

Carte 97 : Monument historique n°20



L'**Eglise Saint-Nicolas** (Monument Historique n°20) se situe au sein du bourg de la Chapelaude, au nord-est de la ZIP. Classé depuis le 2 mars 1981, l'édifice du 12ème siècle se compose d'une nef à trois travées, flanquée de collatéraux, d'un transept saillant sur chaque bras duquel s'ouvre une absidiole en hémicycle précédée d'un chœur. Le bâti du bourg masque visuellement la ZIP située à plus de 12 km. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Le clocher de l'église n'est pas visible depuis la D943 au nord-ouest mais apparait sur la petite route D149 à l'est de l'église et au nord le long du cimetière. La covisibilité avec le projet n'existe pas depuis le nord, du fait du relief présent. Aussi la silhouette visible depuis l'est n'est pas orientée dans le même axe que le projet. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

La Grande Jupille

Carte 98 : Site singulier n°17



Le **Château de la Grande Jupille et ses environs** (site singulier n°17) se situe au lieu-dit la Grande Jupille, au nord-ouest de Leyrat et de la ZIP. Il s'agit d'un manoir de style 19ème siècle, associé à ses dépendances agricoles tout autour de la bâtisse. Une haie bocagère limitrophe à la parcelle sud-ouest, ainsi que les reliefs boisés au loin, notamment du Bois de la Pierre, du Bois Raby et du Bois de la Coussette, créent des masques visuels importants, fermant en grande partie les vues vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est très faible.

Le Château est masqué par des boisements attenants du nord au sud-ouest. Ne se distinguant pas dans le paysage, la sensibilité de covisibilité est nulle.

Boussac-Bourg

Carte 99 : Monument historique n°21



L'**Eglise Saint-Martin et chapelle Notre-Dame** (Monument Historique n°21) se situent au sein de Boussac-Bourg, au nord-ouest de la ZIP. Bâties à la même époque au 12ème siècle, parallèlement l'une à l'autre, elles furent reliées par un passage. Il semble que la plus petite, munie d'un clocher, était à la paroisse, l'autre, plus grande et sans clocher, devait être l'église du prieuré dépendant de la prévôté d'Evaux. Elles ont été classées en novembre 1930. Situées légèrement à l'aplomb de la rue, la vue est ouverte en direction de l'est mais plus fermée par le bâti au sud-est par les habitations situées en frange de village. La sensibilité de visibilité est donc nulle.

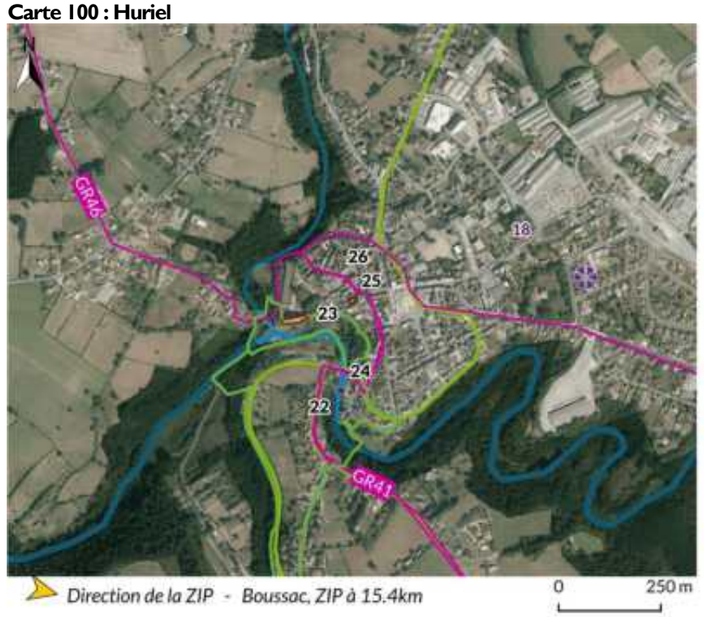
Depuis la D98 au nord-ouest, les silhouettes des édifices ne sont pas visibles du fait des masques végétaux ou bâtis. La sensibilité de covisibilité du Monument Historique est nulle.

La Vallee de la Creuse et ses affluents

Ce paysage reconnu représente un paysage de vallée emblématique, très inspirant pour les artistes (cf. Histoire des paysages). Située à l'ouest de la ZIP, dans l'aire éloignée, le relief de la vallée lui vaut de ne pas présenter de vue en direction de la ZIP. Sa sensibilité de visibilité est donc nulle. La sensibilité de covisibilité de la vallée est nulle en raison du relief, de la ripisylve et de la distance à plus de 15,3 km de la ZIP.

Boussac

Carte 100 : Huriel





Boussac



La **Maison à tourelles** et **un immeuble** (Monuments Historiques n°25 et n°26) se situent au sein du bourg de Boussac, à l'ouest de la ZIP, avec bien d'**autres éléments patrimoniaux protégés** (n°22, 23, 24, 27), dont la ZIVmax actuelle est soit nulle soit inférieure à 0,5° (cf. Tableau 16,en page 47).

Le premier est une maison de plan rectangulaire édifiée au 15ème - 16ème siècle, dont les ouvertures ont été repercées au 18ème siècle, cantonnée en ses angles est et ouest par deux élégantes tourelles. Elle a été inscrite partiellement par arrêté en décembre 1986. Le second est un Immeuble correspondant aux bureaux et logements des fonctionnaires de la perception et du service vicinal. Datant du 18ème siècle, il a été inscrit partiellement en octobre 1963, essentiellement pour ses ferronneries d'art de l'époque.

Localisés dans le centre-bourg, le bâti crée un masque visuel, ne permettant pas de percevoir la ZIP située à plus de 15 km. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

La silhouette bâtie de la maison à tourelles et de l'immeuble se mêle à ceux des autres habitations et n'est pas visible dans l'horizon. Leur sensibilité de covisibilité est nulle.

Chazemais

Carte 101 : Monument Historique n°29



L'**Eglise Saint-Denis** (Monument Historique n°29) se situe au nord-est de la ZIP, sur le village de Chazemais. Cette église romane date en partie du 12ème siècle, bien qu'elle existait déjà depuis le 9ème siècle. Aussi, une partie de celle-ci a été construite au 15ème siècle. Elle est inscrite par arrêté depuis le 27 mai 1952. Située en hauteur et en retrait du village, elle offre un vaste panorama de l'est vers le sud-est. En revanche, les habitations situées à proximité, au sud-ouest, ferment les vues vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

Les bâtis forment un écran visuel, en plus du regard en direction de la ZIP qui porte aussi loin. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Saint-Desire

Carte 102 : Monument historique n°32



La **Chapelle Sainte-Agathe** (Monument Historique n°32 et site singulier n°23 et panorama n°24) se situe à l'est de Saint Désiré, au nord de la ZIP. Construite au 12ème siècle, semblant remonter à l'époque romane, elle sert de lieu de pèlerinage. Elle a été inscrite par arrêté le 29 octobre 1971. Installée tout en haut d'un mont, elle domine le paysage et offre un panorama à 360° (site singulier n°26). La sensibilité de visibilité reste néanmoins très faible, du fait de la distance à la ZIP, située à plus de 19 km.

La maille bocagère présente au nord rend les vues sur le monument courte et imperceptible depuis les routes locales et du chemin de promenade GR41. Les sensibilités de covisibilités sont nulles.

Vues dynamiques

L'aire éloignée est traversée par l'axe important la **N145** et est complétée par les routes principales **D745** et la **D943**.

- La N145 continue de suivre l'axe nord-est / sud-ouest et perd en sensibilité de visibilité à mesure qu'elle s'éloigne de la ZIP. Sa sensibilité devient alors ponctuellement très faible à nulle.
- L'une des routes principales, la D745, se situe en bord d'aire rapprochée. En effet, elle part de l'ouest de Montluçon et s'en va rejoindre la N145 à l'échangeur n°40. Elle se prolonge en route locale au-delà le long de la N145. Le tronçon en route principale situé à l'est de la N145 traverse des espaces péri-urbains, dont les vues sont masquées par du bâti ou par la végétation des jardins. Lorsque des vues sont légèrement plus ouvertes, les boisements du terrain d'exercices de Quinssaines créent des masques visuels sur la ZIP. La sensibilité est nulle, du fait des masques visuels présents.
- La dernière route principale, la D943 traverse l'aire éloignée, du nord depuis Culan (hors périmètre d'étude, à l'ouest vers Montluçon. Elle ne s'oriente pas vers la ZIP et ne présente donc pas de visibilité vers celle-ci. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Une voie ferrée dessert le territoire, à l'ouest, sur **la ligne Montluçon – Guéret**, en passant par Chanon puis Treignat, avant de rejoindre la vallée de la Magieure, sur bord du coteau. Elle suit de manière générale les pieds de coteau ou fond de vallée. Elle ne présente pas de sensibilité de visibilité au vu du relief intermédiaire entre son dessin et la ZIP.

L'aire éloignée comprend aussi des axes touristiques, le **GRP des Maîtres Sonneurs** qui continue vers le nord-ouest, ainsi que les **GR41** et **GR46** à l'ouest et une brève incursion du **GR41**en limite d'aire éloignée au nord.

- Le GRP des Maîtres Sonneurs continue de cheminer en direction du nord-ouest. Il alterne entre traverser de vallée, comme celle de la Meuzelle puis suit finalement son affluent le Py, avant de nouveau traverser la vallée de l'Arnon. De manière générale, le relief et les haies bocagères le long des voies et dans les champs viennent contraindre les visibilités. Celles-ci sont très faibles pour les espaces les plus ouverts à nulles, dans le fond de vallée ou dans les traversées plus arborées.

- Le GR41 permet de rallier Tours (Indre-et-Loire) à Evaux-les-Bains (Creuse). Le GR46 connecte Pérassay (Indre) à Saint-Pardoux-le-Neuf (Creuse). Tous deux arrivent de l'ouest et se rejoignent à Boussac. Ils continuent sur le même tracé jusqu'à Evaux-les-Bains. Le GR46 suit la vallée du Béroux, jusqu'au Puy de Larousse où il s'en va traverser un plateau, avant de rejoindre Boussac en fond de vallée de la Creuse. Tandis que le GR41 descend depuis le nord, depuis Saint-Désiré, en passant par la Chapelle Sainte-Agathe, le GR46 traverse Saint-Pierre-le-Bost, suit un plateau puis rejoint Boussac et la vallée par l'est. Ces deux itinéraires présentent beaucoup de végétations entre ripisylves et haies bocagères, qui depuis ces parcours à l'ouest ne présentent pas de sensibilité de visibilité. En revanche, en continuant entre Saint-Martial et Chazeix, les GR traversent une succession d'ondulations entre petites vallées et des points hauts aux vues ouvertes. Les vues peuvent ponctuellement porter loin en direction de la ZIP mais la sensibilité de visibilité est faible par rapport à la distance à celle-ci (7,5 km). Les autres linéaires communs des GR sont en revanche de sensibilités nulles, du fait des masques visuels dus à la végétation (ripisylve, boisement, haies bocagères) ainsi qu'aux variations des reliefs.

Parcs éoliens

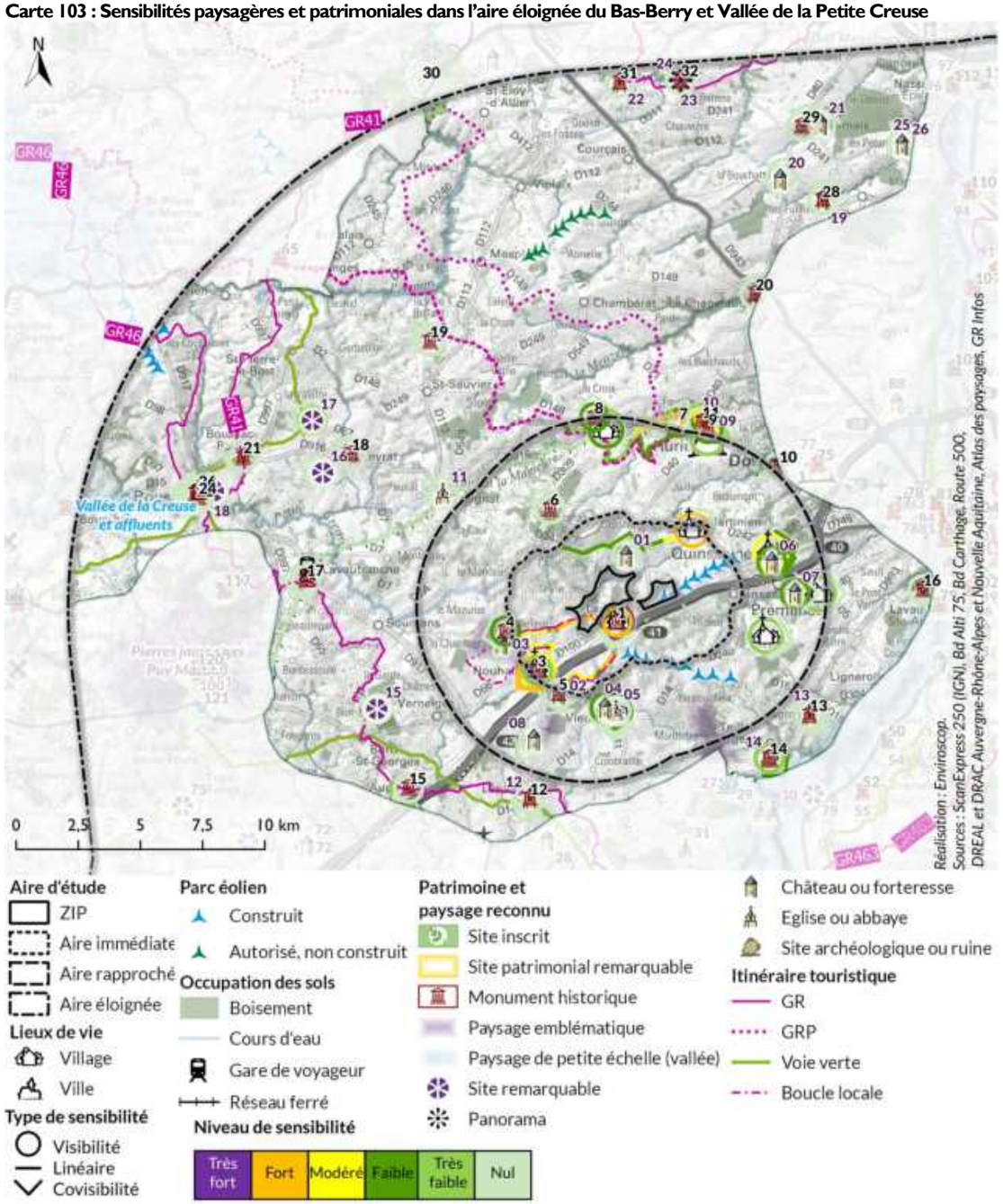
Deux parcs éoliens sont présents dans l'aire éloignée. Il s'agit du parc éolien autorisé non construit de la Tombelle, composé de 7 éoliennes, et le parc éolien construit du Pays de Boussac, également composé de 9 éoliennes.

Le plus proche est celui de **La Tombelle**, à 12.9 km de la ZIP. Les éoliennes s'inscrivent sur un plateau 100m plus bas que celui de la ZIP. Du fait des variations de reliefs et végétations intermédiaires, les sensibilités de covisibilité sont nulles.

Le second parc est celui de **Pays de Boussac**, à 19,1 km de la ZIP. Il est en limite d'aire éloignée, avec des éoliennes comprises hors territoire d'étude. Les nombreux reliefs plus ou moins boisés associés à la distance à la ZIP de plus de 19 km rendent les sensibilités de covisibilité nulles.

Synthèse de l'aire éloignée

Carte 103 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire éloignée du Bas-Berry et Vallée de la Petite Creuse



Les nombreux cours d'eau et petites vallées forment des reliefs variés et très vallonnés. Ceux-ci sont animés par un maillage de haies bocagères assez régulier, ainsi que les nombreuses ripisylves. Seuls quelques éléments s'inscrivant en point haut dans des espaces ouverts présentent des sensibilités allant de faible à très faible. En effet, c'est le cas pour la Croix des âges, positionnée sur une butte qui domine l'horizon, ainsi que les deux GR41 et 46 sur les hauteurs des plateaux au sud-ouest de la ZIP, entre Saint-Martial et Chazeix, qui présentent des sensibilités de visibilité faibles. Les sensibilités de visibilité sont quelques peu atténuées par la végétation, qui ne masquent pas en totalité la ZIP pour les restes du Château du Mas, le Château de la Grande Jupille et laissent le regard s'échapper ponctuellement sur le GRP du Tour des Maîtres Sonneurs, ainsi que sur la N145. Leur sensibilité de visibilité est très faible. Aussi, la sensibilité de covisibilité est très faible pour la Croix des âges et l'Eglise Saint-Symphorien, pour lesquels la végétation est présente mais pas suffisante pour masquer complétement la ZIP. Les autres monuments quant à eux ne présentent aucune sensibilité de visibilité ou de covisibilité, tout comme les parcs éoliens et axes dynamiques, en raison de la végétation, au relief ou au bâti.

Tableau 20 : Sensibilités dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse dans l'aire éloignée

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
Patrimoine						
P08	MH Classé	Croix des âges	6,01 km	Faible	Nulle	Principal
P09	MH Classé	Château d'Huriel	6,26 km	*Cf. Aire rapp.*		Principal
P10	MH Inscrit (parti.)	Château de Vignoux	6,27 km	Nulle	Nulle	Principal
P11	MH Classé	Eglise Notre-Dame	6,49 km	*Cf. Aire rapp.*		Principal
P12	MH Inscrit (part.)	Eglise Saint-Nicolas	7,08 km	Nulle	Nulle	Principal
P13	MH Inscrit	Eglise Saint-Blaise	7,15 km	Nulle	Nulle	Principal
P14	MH Inscrit	Restes du Château du Mas	7,49 km	Nulle	Nulle	Principal
P15	MH Inscrit	Eglise Saint-Symphorien	9,31 km	Nulle	Très faible	Principal
P16	MH Inscrit	Hôpital de la Charité	9,77 km	Nulle	Nulle	Principal
P17	MH Classé (part.)	Commanderie (ancienne)	10,47 km	Nulle	Nulle	Principal
P18	MH Inscrit (part.)	Eglise Saint-Désiré	10,62 km	Nulle	Nulle	Principal
P19	MH Inscrit	Chapelle Saint-Rémy	11,53 km	Nulle	Nulle	Principal
P20	MH Classé	Eglise Saint-Nicolas	11,99 km	Nulle	Nulle	Principal
P21	MH CLassé	Eglise Saint-Martin et chapelle Notre-Dame	14,30 km	Nulle	Nulle	Principal
P22	Site inscrit	Site de Boussac (extension)	15,26 km	Nulle	Nulle	Principal
P23	Site inscrit	Bourg de Boussac	15,38 km	Nulle	Nulle	Principal
P24	MH Inscrit	Pont ancien	15,41 km	Nulle	Nulle	Principal
P25	MH Inscrit (part.)	Maison à tourelles	15,45 km	Nulle	Nulle	Principal
P26	MH Inscrit (part.)	Immeuble	15,50 km	Nulle	Nulle	Principal
P27	MH CLassé	Château de Boussac	15,54 km	Nulle	Nulle	Principal
P28	MH Inscrit	Château de la Crête	16,38 km	Nulle	Nulle	Principal
P29	MH Inscrit	Eglise Saint-Denis	19,00 km	Nulle	Nulle	Principal
P30	Site inscrit	Lac de Sidiailles et ses abords	19,11 km	Nulle	Nulle	Principal
P31	MH Classé	Eglise Saint-Désiré	19,46 km	Nulle	Nulle	Principal
P32	MH Inscrit	Chapelle Sainte-Agathe	19,76 km	Très faible	Nulle	Principal
Paysage reconnu						
	Remarquable	Vallée de la Creuse et ses affluents	15,35 km	Nulle	Nulle	Principal
R09	Fortifié	Château d'Huriel	6,26 km	*Cf. P09*		Principal
R10	Religieux	Eglise Notre Dame	6,49 km	*Cf. P11*		Principal
R11	Religieux	Eglise Saint-Julien	6,75 km	Nulle	Nulle	Significatif
R12	Religieux	Eglise Saint Nicolas	7,08 km	*Cf. P12*		Principal
R13	Religieux	Eglise Saint Blaise	7,15 km	*Cf. P13*		Principal
R14	Fortifié	Restes du Château du Mas	7,49 km	*Cf. P14*		Principal
R15	Singulier	Bois de Bort St Georges	7,67 km	Nulle	Nulle	Significatif
R16	Singulier	Ferme et village du Boucheroux	10,54 km	Nulle	Nulle	Significatif
R17	Singulier	Château de la Grande Jupille et ses environs	12,02 km	Très faible	Nulle	Significatif
R18	Singulier	Château de Boussac	15,54 km	*Cf. P27*		Principal
R19	Fortifié	Château de la Crête	16,38 km	*Cf. P28*		Principal
R20	Fortifié	Château de la Bouchatte	16,71 km	Nulle	Nulle	Significatif
R21	Fortifié	Château-Chauvière	19,28 km	Nulle	Nulle	Significatif
R22	Religieux	Eglise Saint Désiré	19,46 km	*Cf. P31*		Principal
R23	Singulier	Chapelle Sainte-Agathe	19,76 km	*Cf. P32*		Principal
R24	Panorama	Vue panoramique depuis la Chapelle Sainte-Agathe	19,76 km			Principal

R25	Fortifié	Ruines de Preuille	19,81 km	Nulle	Nulle	Significatif
R26	Fortifié	La Preuille	19,81 km	Nulle	Nulle	Significatif
Parcs éoliens						
		Parc éolien de Mesles, Viplaix et Courçais	12,9 km		Nulle	Significatif
		Parc éolien du Pays de Boussac	19,1 km		Nulle	
Vues dynamiques						
	GRP	Tour des Maîtres Sonneurs		Très faible à nulle		Significatif
	GR	GR41		Faible à nulle		Principal
		GR46		Faible à nulle		
	Autoroute ou voie rapide	N145		Très faible à nulle		Principal
	Route principale	D745		Nulle		Principal
		D943		Nulle		
	Voie ferrée	Montluçon - Guéret		Nulle		Principal

Les localisations plus précises des tronçons à minima très faibles des vues dynamiques sont visibles sur la Carte 103.

B.III-1d. Synthèse des sensibilités

Le Bas Berry et vallée de la Petite Creuse intègre dans son ensemble l'aire immédiate et rapprochée, jusqu'à s'étendre dans l'aire éloignée. Elle présente un socle au relief constamment varié, avec de nombreux vallonnements dessinés par les cours d'eau et animés par les haies bocagères. Ceux-ci créent une variation continue entre vue ouverte sur l'horizon, vue en partie ouverte et vue fermée. En raison des haies bocagères, les vues lointaines sont limitées.

Pour *les nombreux lieux de vie* du territoire d'étude que concentre cette unité, la présence de haie réduit la sensibilité de visibilité à la ZIP. Ainsi sur les 62 lieux de vie de l'unité, les sensibilités de visibilités sont très fortes pour 4 hameaux et maisons isolées et 1 villages, avec soit un risque d'encerclement visuel, soit un risque de rupture d'échelle du fait de leur proximité à la ZIP. Elles sont fortes pour 15 hameaux ou maisons isolées et 1 village et sont modérées pour 20 hameaux et maisons isolées et 2 villages. Elles s'amenuisent avec les masques végétaux et la distance et deviennent faibles pour 10 hameaux et maisons isolées et 2 villages, très faibles pour 3 villages et nulles pour les derniers.

Les *silhouettes des lieux de vie* sont généralement peu, voire très peu sensibles aux covisibilités. Il s'agit alors localement de covisibilités directes comme pour la seule forte, celle du village de Nouhant et son église protégée. *Les autres* sont peu voir ne sont pas remarquables ou identifiables dans le paysage. Elles sont alors faiblement à aucunement sensibles.

En ce qui concerne les *patrimoines et sites reconnus, la majorité d'entre eux* se situent dans un contexte urbain fermé par le bâti, un contexte de fond de vallée ou val ou un contexte végétalisé. Les sensibilités de visibilité varient alors de faibles à nulle. Quelques sensibilités de visibilité sont importantes pour les sites dont les vues sont ouvertes, orientées vers la ZIP. Cela concerne avec une sensibilité forte *1 patrimoine*, l'église Saint-Jean-Baptiste à Lamaids dans l'aire immédiate. Elle est modérée pour *1 site* dans l'aire rapprochée, le paysage remarquable formé par les châteaux Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur. Pour les covisibilités seule la silhouette de l'église Saint-Martin à Nouhant est concernée par un niveau fort. Les autres patrimoines et sites présentent des niveaux faibles à nuls.

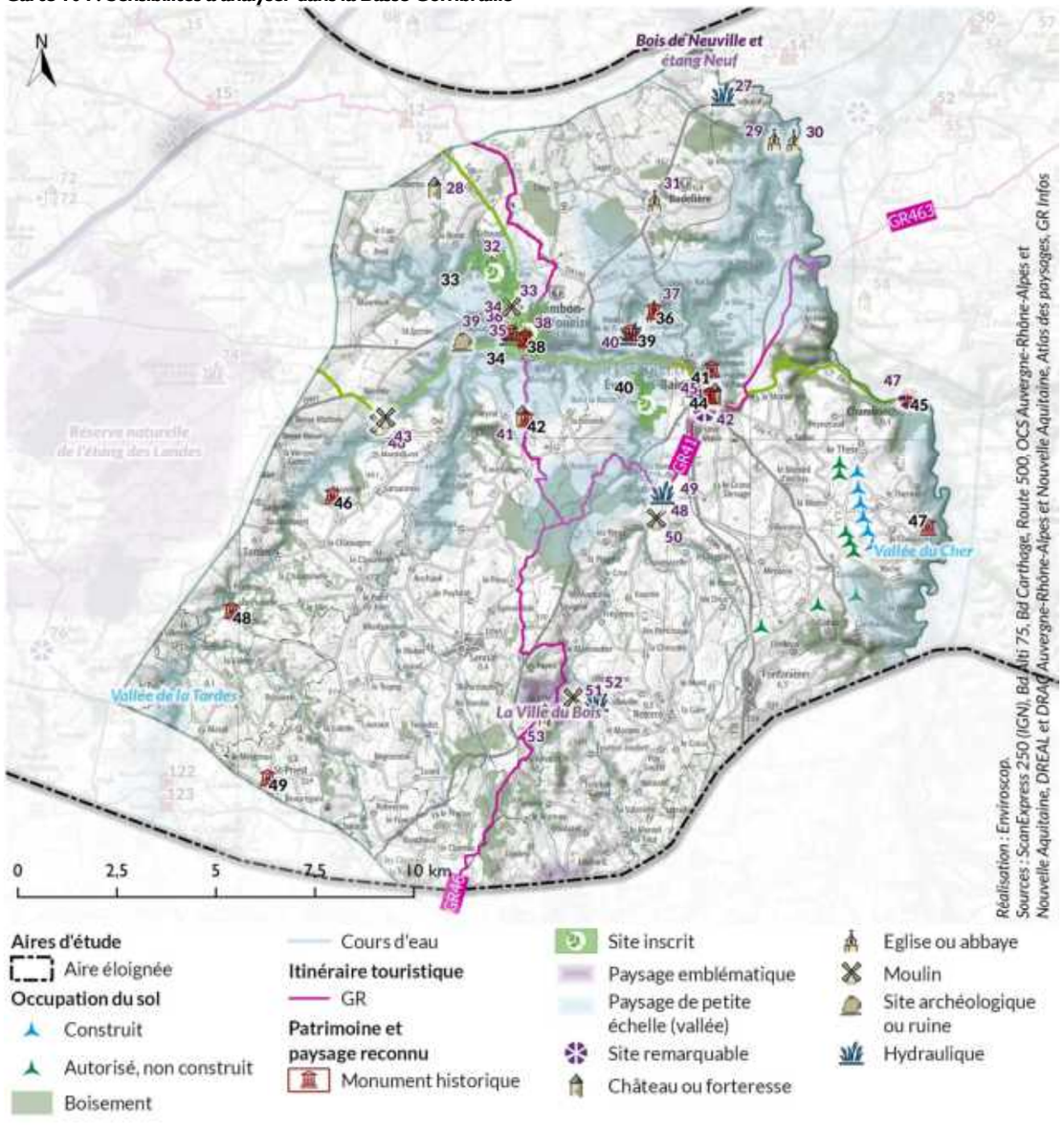
Le parc éolien du Plateau de Savernat est présent dans la partie est de la ZIP et le parc de *Viersat-Quinssaines* à proximité de l'aire immédiate. *Lorsque les vues sont ouvertes ou plus lointaines, la ZIP est généralement visible en même temps que ces parcs éoliens, engendrant potentiellement du brouillage visuel*. Sa sensibilité de covisibilité est forte et le projet devra tenir compte de la cohérence globale les parcs pour une meilleure lisibilité et des impacts cumulés depuis les lieux de vie et patrimoine réduits. *2 autres parcs éoliens* sont localisés respectivement dans l'aire éloignée. Les situations de covisibilité avec le projet n'existeront pas du fait de la distance au projet, des masques visuels et des reliefs, donc les sensibilités de covisibilité sont nulles.

En ce qui concerne les *axes dynamiques*, les sensibilités varient selon la présence de haies plus ou moins prononcées. Les sensibilités les plus fortes se concentrent dans l'aire immédiate où les niveaux sont forts à nuls pour les itinéraires touristiques, comme les petites boucles, la voie rapide N145, la route secondaire D40 et les autres petits axes qui sillonnent la campagne. Quelques tronçons de la N145 sont modérés dans l'aire rapprochée, autrement les sensibilités sont majoritairement faibles à nulles dans cette aire et dans l'aire éloignée pour les vues dynamiques.

B.III-2. Basse Combraille

B.III-2a. Composition

Carte 104 : Sensibilités à analyser dans la Basse Combraille



La **Basse Combraille** s'inscrit en continuité des unités paysagères voisines, autant sur le département voisin de l'Allier au nord avec le Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse que du Puy-de-Dôme, avec la Combraille Bourbonnaise. Le bocage reste un élément structurant de cette unité.
Le relief est chahuté. Entre Fontanières / Reterre et Evaux-les-Bains / Chambon-sur-Voueize, l'altitude varie entre 400 et 550 mètres. Les rivières, Cher, Voueize, Chat-Cros et Tardes s'enfoncent profondément, en gorges. Celles-ci concentrent les forêts dans cette unité paysagère, qui se cantonnent aux pentes fortes des vallées. Les plateaux en revanche se présentent comme un ensemble de collines douces, bocagères, peu habitées.

L'élevage est largement dominant, mêlant les vaches blanches charolaises aux vaches rouges limousines. Cela a permis la préservation d'un bocage relativement serré, entre haie de taille basse et arbres au port libre, structurant les vues et soulignant les courbes collinaires.

Cette unité se caractérise par une faible densité bâtie (moins de 20 hab / km²). L'habitat est dispersé, en gros villages et hameaux. Quelques bourgs émaillent le territoire, anciennes châtellenies : Evaux-les-Bains et Chambon-sur-Voueize qui s'insèrent généralement en fond de vallée.

La Basse Combraille se situe en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 3 paysages reconnus, 3 sites remarquables et 24 sites touristiques ;
- 14 monuments historiques et 3 sites inscrits ;
- 3 itinéraires touristiques ;
- 3 parcs éoliens.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …) Une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 21 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Basse Combraille

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P33	Gorges de la Voueize	Site inscrit	Chambon-sur-Voueize	9,80 km	Eloi.	1,16°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P34	Bourg du Chambon-sur-Voueize	Site inscrit		11,23 km		0,84°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P35	Pont sur la Voueize	MH Classé		12,08 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Nulle	Nulle
P36	Eglise Saint-Martial du Châtelet (ancienne)	MH Classé		12,15 km		0,00°	Contexte bâti du bourg le Châtelet	Silhouette non visible masquée par les boisements de la ripisylve de la Tardes	Nulle	Nulle
P37	Eglise paroissiale Sainte-Valérie	MH Classé		12,20 km		0,00°	Contexte bâti de Chambon-sur-Voueize	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Nulle	Nulle
P38	Monastère (ancien)	MH Inscrit (part.)		12,24 km		0,00°			Nulle	Nulle
P39	Viaduc sur la Tarde	MH Inscrit	Évaux-les-Bains	12,45 km		0,14°	Contexte boisé de la vallée de la Tardes	Boisements de la Vallée de la Tardes	Nulle	Nulle
P40	Gorges du Chat Cros	Site inscrit		13,50 km		0,90°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P41	Thermes (restes des)	MH Classé		14,02 km		0,00°	Reliefs boisés du ruisseau de Moneix	Silhouette non visible masquée par les reliefs boisés du ruisseau de Moneix	Nulle	Nulle
P42	Domaine de Villemoleix	MH Inscrit (part.)	Chambon-sur-Voueize	14,26 km		0,00°	Reliefs de l'Arbre de Villemoleix	ZIP masquée par les reliefs de l'Arbre de Villemoleix	Nulle	Nulle
P43	Couvent des Génovéfains (restes de l'ancien)	MH Inscrit	Évaux-les-Bains	14,62 km		0,85°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P44	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	MH Classé		14,64 km		0,85°				
P45	Eglise Saint-Martin-de-Tours	MH Classé Inscrit (part.)	Chambonchard	16,60 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Nulle	Nulle
P46	Eglise de l'Assomption-de-la-Vierge	MH Inscrit	Tardes	16,74 km		0,76°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P47	Château de Ligondeix	MH Inscrit (part.)	Chambonchard	19,81 km		0,66°				
P48	Château de Montflour	MH Inscrit (part.)	Tardes	20,24 km		0,53°	Contexte boisé du domaine et de la vallée de la Tardes	ZIP masquée par les ripisylves, haies et boisements	Nulle	Nulle
P49	Ancienne église du Tromp	MH Classé (part.)	Saint-Priest	24,04 km		0,00°	Fond de vallée du Rio des Vergers	Silhouette non visible masquée par les boisements et les reliefs	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical :0°/ 0°<0.5°/ 0.5° <1° / 1°<2°

Tableau 22 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Basse Combraille

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R27	Puits et lavoir	Hydro	Richeboeuf	7,73 km	Eloi.	0,04°	Contexte bâti	Silhouettes non distinctives d'avec les habitations	Nulle	Nulle
R28	Château de Lépaud	Fortifié	Lépaud	8,56 km		1,29°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R29	Chapelle Sainte Radegonde	Religieux	Budeliere	9,27 km		0,00°	Contexte boisé de la ripisylve de la Tardes et de l'étang de Lascaux	Silhouette non visible masquée par les boisements	Nulle	Nulle
R30	Chapelle Sainte Marien	Religieux	Evaux les bains	9,49 km		0,00°	Contexte boisé de la ripisylve de la Tardes et du Cher	Silhouette non visible masquée par les boisements	Nulle	Nulle
R31	Eglise Saint Martial	Religieux	Budeliere	9,55 km		0,42°	Contexte bâti de la Budelière	ZIP masquée par le Bois de la Vernude	Nulle	Nulle
R32	Château de Leyrat dit de Barbe Bleue	Fortifié	Chambon sur Voueize	10,40 km		0,00°	Relief et contexte boisé de la vallée de la Voueize	Silhouette non visible masquée par les boisements	Nulle	Nulle
R33	Moulin Girardy	Moulin		11,43 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Nulle	Nulle
R34	Moulin Ferraie	Moulin		11,61 km		0,00°			Nulle	Nulle
R35	Chambon-sur-Voueize et sa silhouette	Remarquable		11,96 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Reliefs boisés de la vallée de la Voueize	Nulle	Nulle
R36	Vieux pont	Hydro		12,08 km		*Cf. voir P35 ci-dessus*				
R37	Ancienne église Saint Martial du Châtelet	Religieux	Budeliere	12,15 km		*Cf. voir P36 ci-dessus*				
R38	Abbatiale Sainte Valérie	Religieux	Chambon sur Voueize	12,26 km		*Cf. voir P38 ci-dessus*				
R39	Vestiges du Château Guillaume	Archéo		12,32 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Nulle	Nulle
R40	Viaduc sur la Tardes	Hydro	Évaux-les-Bains	12,45 km		*Cf. voir P39 ci-dessus*				
R41	Château de Villemoleix	Fortifié	Chambon sur Voueize	14,17 km		*Cf. voir P42 ci-dessus*				
R42	Évaux-les-Bains	Remarquable	Évaux-les-Bains	14,27 km		0,87°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R43	Moulin	Moulin	Badassat	14,50 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Nulle	Nulle
R44	Château de Budelle	Fortifié	Évaux-les-Bains	14,60 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Nulle	Nulle
R45	Abbatiale Saint Pierre - Saint Paul	Religieux		14,64 km		*Cf. voir P44 ci-dessus*				
R46	Moulin de Farouille	Moulin	Lussat	14,69 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Reliefs boisés de la vallée de la Tardes	Nulle	Nulle
R47	Chambonchard, village inachevé	Remarquable	Chambonchard	16,49 km		0,00°	Insertion du bourg en fond de vallée du Cher	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Nulle	Nulle
R48	Fontaine et oratoire	Hydro	Saint-Julien-la-Genète	16,61 km		0,00°	Contexte bâti de Saint-Julien-la-Genète	Silhouette non visible fonduee dans une haie bocagère	Nulle	Nulle
R49	Eglise Saint Julien-de-Brioude	Religieux		16,76 km		0,69°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R50	Moulin	Moulin		17,23 km		0,00°	Reliefs boisés du cours du Chat Cros et les haies bocagères	ZIP masquée par les reliefs du cours du Chat Cros et les haies bocagères	Nulle	Nulle
R51	Moulin de la Ville du Bois	Moulin	La Ville du Bois	21,38 km		0,09°	Relief et contexte boisé du Bois Grand	ZIP masquée par le relief et le contexte boisé du Bois Grand	Nulle	Nulle
R52	Ecluse	Hydro	La Chirade	21,46 km		0,00°	Contexte très arboré (réseau de haies bocagères)	Edifice non visible masqué les haies bocagères	Nulle	Nulle
R53	Château de Sannat	Fortifié	La Ville du Bois	21,74 km		0,43°	Contexte boisé du domaine	ZIP masquée par le contexte boisé	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/0°<0.5°/ 0.5° <1° / 1°<2°

B.III-2b. Sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines, paysages remarquables et sites reconnus

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée (cf. Tableau 21 et Tableau 22).

Les Vallées du Cher, de la Tardes et de la Voueize

Que ce soit **la vallée de la Voueize** au nord, **la vallée de la Tardes** à l'ouest, **la vallée du Cher** à l'est ou leur confluence, ces vallées profondes entaillent le socle et créent des contrastes forts dans le paysage. Elles se signifient par de grandes forêts. Celles-ci limitent toute sensibilité de visibilité en direction de la ZIP. Aussi, les reliefs boisés croisés au maillage bocager dense les rendent les sensibilités de covisibilité nulles.

La Ville du Bois

Le secteur de la Ville du Bois avec notamment le château (site singulier n°53) et le Moulin (site singulier n°51) représente un espace remarquable. Néanmoins il ne présente pas de sensibilité de visibilité du fait des boisements et haies bocagères présentes, ni plus de covisibilité, les reliefs et les boisements fondant cet élément dans le paysage global. Les sensibilités de visibilité et covisibilité sont nulles.

Lépaud

Carte 105 : Site singulier n°28



Le **château de Lépaud** (site singulier n°28) se situe au sud-est de Lépaud. Construit au 17ème siècle, celui-ci a été bâti sur les ruines du Château des Princes de Chambon et de Combraille. Il s'inscrit dans une pente déclinante vers l'est en direction du cours de la Gane de Boulerand. La variation des reliefs collinaires associée aux haies bocagères et au boisement du Grand Champ au nord-est de Lépaud participent à masquer la vue vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

La sensibilité de covisibilité est nulle, en effet la silhouette du Château est masquée par les haies bocagères à travers champs et le long des routes.

Chambon-sur-Voueize

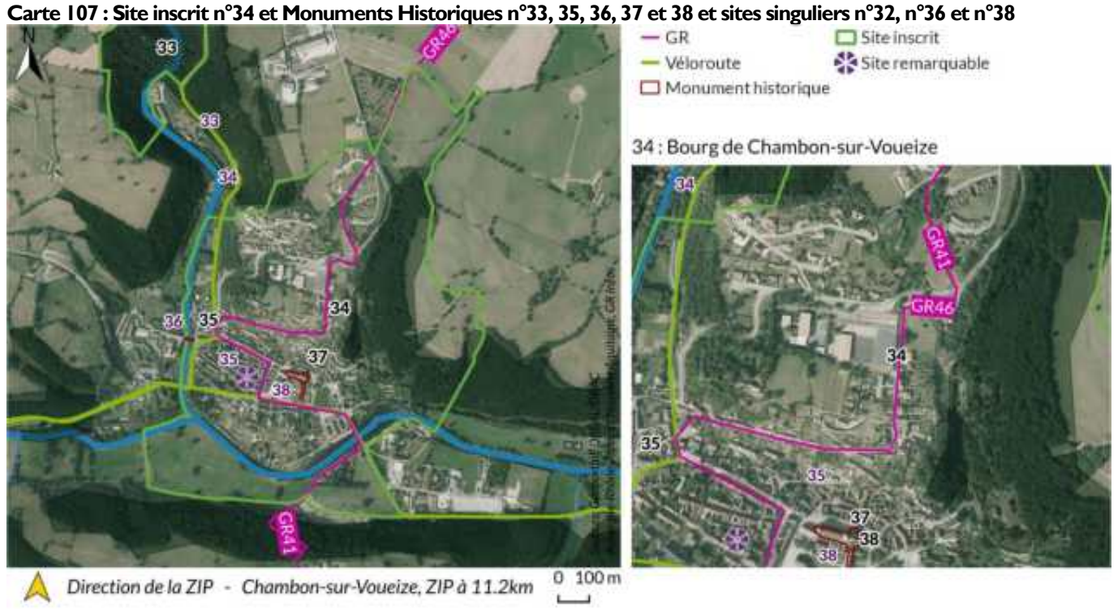
Carte 106 : Site inscrit n°33



Venant du bassin de Gouzon, la Voueize se dirige vers l'est en entaillant de plus en plus profondément le socle jusqu'à former la **Gorge de la Voueize** (Site inscrit n°33). Complétement boisée, elle se distingue du paysage agricole de bocage. La partie la plus pittoresque est aussi la plus encaissée. Elle a été inscrite au titre des sites depuis juin 1992. Du fait des masques boisés ainsi que des haies en limite nord-est, la sensibilité de visibilité est nulle.

Ce boisement se mêle aux autres reliefs boisés. Croisés au maillage bocager dense, il se fond dans le paysage, rendant sa sensibilité de covisibilité nulle.

Carte 107 : Site inscrit n°34 et Monuments Historiques n°33, 35, 36, 37 et 38 et sites singuliers n°32, n°36 et n°38



Le bourg de **Chambon-sur-Voueize** (site singulier n°35), autrefois appelé Chambon-Sainte-Valérie, fut un centre religieux important. Dans cette région de vastes plateaux sont entaillés par des vallées profondes. Le bourg est bâti immédiatement en aval du confluent de la Voueize et de son affluent la Tardes. A cet endroit l'élargissement progressif de la vallée et l'exposition du versant au sud ont constitué un site propice au développement d'un bourg. Chambon-sur-Voueize a été protégé pour son intérêt architectural, en particulier pour **l'abbatiale Sainte-Valérie** (MH n°37 et site singulier n°38). Au 10ème siècle l'abbaye de Saint-Martial y fonda **l'ancien Monastère** (MH n°38). Autour de ce monastère, se fonda une le premier faubourg, dont les petites rues sinueuses parfois en impasse, en témoignent. L'urbanisation s'est ensuite développée au 15ème siècle grâce au **Pont sur la Voueize** (MH n°35 et singulier n°36). Il ne reste aussi que peu de traces du Moyen-Âge, tels que **l'ancienne église Saint-Martial du Châtelet** (MH n°36) ou les **Vestiges du Château de Leyrat dit de Barbe Bleue** (site singulier n°32). En revanche, le patrimoine du 16ème siècle est très présent à Chambon-sur-Voueize, avec d'anciennes maisons de maîtres, typiques de l'architecture creusoise. Aux 19ème et 20ème siècles des rues remplacèrent les remparts et les coteaux supérieurs furent bâtis par paliers successifs. La ville a généré une diversité d'espaces publics. La place Saint-Eloy, ombragée grâce à son mail de platanes et la place de la halle présentent une composition très ordonnée et de larges dimensions qui mettent en scène l'abbatiale. A l'inverse, la place du Marché et la place de la Croix Verte, de typologie moyenâgeuse, sont plus réduites et confinées au cœur du bâti ancien. On distingue 2 types de jardins autour du bourg. Les premiers ont investi les coteaux sous forme de cultures modestes en terrasse, les seconds s'étendent au pied du bourg sur les berges de la Voueize.

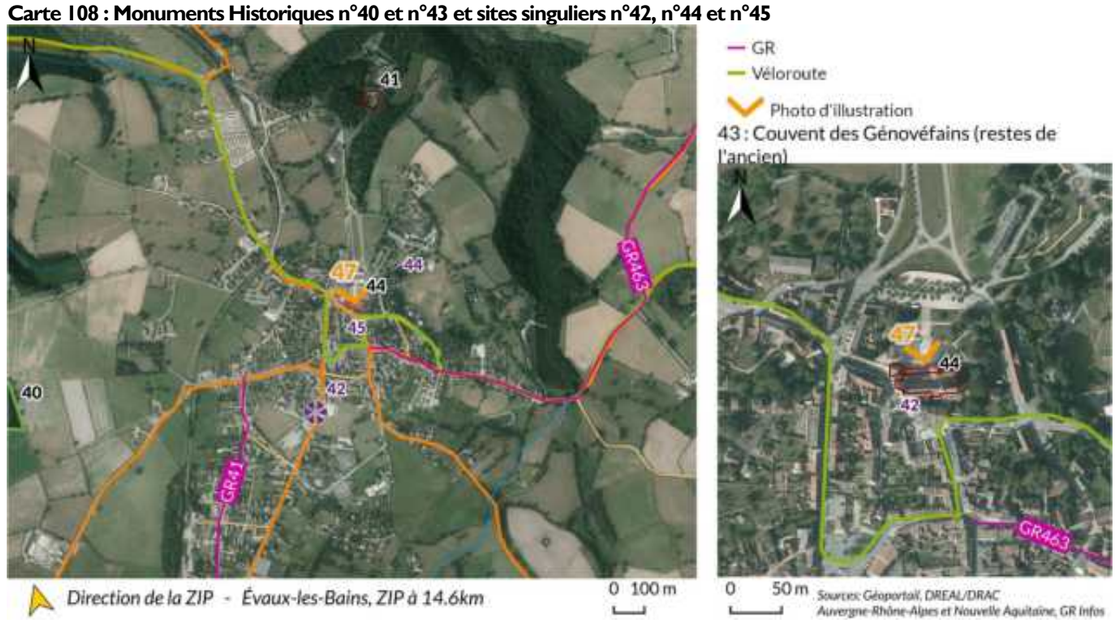
Le contexte bâti et le relief de la vallée de la Tardes rend les sensibilités de visibilités et de covisibilité nulles de ces monuments. En revanche, le **site inscrit de Chambon sur Voueize** (site inscrit n°34) comprend un périmètre étendu au-delà du lieu de vie et au-delà de la vallée, comprenant les abords de parcelles agricoles au nord-est, au nord et au sud. Malgré une ouverture visuelle en direction de la ZIP depuis ces espaces, du fait de la distance, la sensibilité de visibilité à la ZIP reste néanmoins très faible, pour ces secteurs du site inscrit. Ailleurs le relief de la vallée bordée de végétation ferme les vues en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité y est nulle, tout comme celle de la covisibilité, en l'absence d'une distinction nette du site inscrit qui se noie dans les autres masses boisées de la vallée.

Photo 46 : Depuis la D915 en fond de vallée de la Tardes, au sud-est de Chambon-sur-Voueize en direction du nord-ouest



Evaux-les-Bains

Carte 108 : Monuments Historiques n°40 et n°43 et sites singuliers n°42, n°44 et n°45



Evaux-les-Bains (site singulier n°42), bourg important avec Chambon-sur-Voueize dans cette unité, existe depuis l'Antiquité. En effet, son histoire remonte à l'époque gallo-romaine, où elle est déjà liée aux sources thermales. A l'époque du Moyen-Âge, elle fut la capitale de la Combraille, connaissant un renouveau au 17ème siècle.

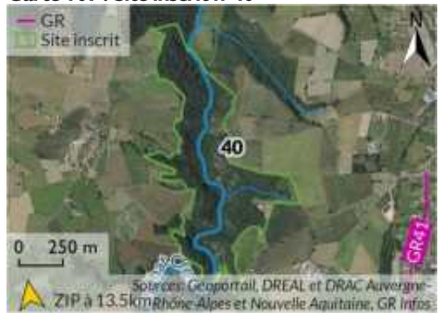
Le **Couvent des Génovéfains** (MH n°43) et l'**église Saint-Pierre et Saint-Paul** (MH n°44 et site singulier n°45) se situent tous deux en centre-bourg à proximité l'un de l'autre. Le Couvent datait des 17ème – 18ème siècles, cependant un incendie dans les années 1940 a ravagé le gros œuvre qui subsistait. Il a été inscrit en tant que Monument Historique en 1943 suite à cet événement. L'église Saint-Pierre et Saint-Paul quant à elle, a un ancrage plus ancien. Sa période de construction se serait étendue du 12ème siècle aux 15ème – 16ème siècles. Celle-ci est classée depuis octobre 1841.

Le contexte densément arboré autour du château rend ses sensibilités de visibilités et de covisibilité nulle. En revanche, les sites des MH n°43 et n°44 sont accolés l'un à l'autre et donnent sur une terrasse au nord. Celle-ci, bien qu'agrémentée d'arbres, présente un axe vers le Parc au Daims, laissant une grande ouverture en direction de la ZIP. Du fait de la distance, la sensibilité de visibilité à la ZIP reste néanmoins très faible, pour ces monuments et par extension aussi pour la ville d'Evaux-les-Bains (site singulier n°42). En revanche, bien que le clocher porche de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul soit atypique, celui-ci n'est pas visible dans le paysage depuis la D996, qui suit la ligne de crête du plateau. En effet, l'église se situe sur le coteau descendant vers le nord. L'ancien Couvent des Génovétains accolé à l'église n'est pas plus visible à l'horizon. La sensibilité de covisibilité des monuments et par extension d'Evaux-les-Bains est nulle.

Photo 47 : Depuis la terrasse nord accolée au Couvent et à l'église vers la ZIP



Carte 109 : Site inscrit n°40



Située à l'ouest d'Evaux-les-Bains, la **Gorge du Chat Cros** (Site inscrit n°40) présente tout comme la Gorge de la Voueize, un intérêt pittoresque qui contraste avec les plateaux pâturés de Combraille. Les roches de cette vallée torrentueuse témoignent d'une ambiance unique dans la région. Cela lui a valu d'être site inscrit en mars 1994. Les nombreux boisements ainsi que les haies en limite nord-est créent des masques visuels, y compris en limite de vallée, rendant la sensibilité de visibilité nulle.

Bien qu'important boisement dans une unité qui en présente peu, celui-ci se mêle aux autres reliefs boisés. Croisé au maillage bocager dense, il se fond dans le paysage, rendant sa sensibilité de covisibilité nulle.

Tardes

Carte 110 : Monument Historique n°46



L'**église de l'Assomption de la Vierge** (MH n°46) est située au sud-ouest de Chambon-sur-Voueize, sur le hameau de Mazeirat non loin de la Tardes. Edifice roman du 12ème siècle, elle a été inscrite par arrêté en mars 1935. De manière générale, la végétation de proximité (haies bocagères) associée au loin aux forêts qui bordent la vallée de la Tardes impliquent une sensibilité de visibilité nulle.

La sensibilité de covisibilité est nulle, en effet la silhouette de l'église est masquée par les boisements d'un affluent de la Tardes au sud-ouest du monument.

Chambonchard

Carte 111 : Monument Historique n°47

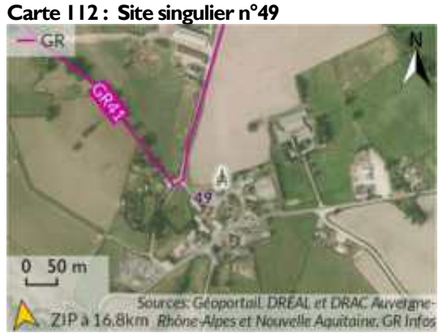


Le **château de Ligondeix** (MH n°47) se situe sur le plateau non loin du Cher, au sud-est d'Evaux-les-Bains. Sa construction s'est établie sous plusieurs époques, avec pour première période le 14ème siècle. Une deuxième campagne de construction a eu lieu au 15ème siècle. Seules ses façades et toitures sont inscrites par arrêté depuis le 8 décembre 1962. Les vues autour du monument sont fermées pas des haies et du bâtis. La sensibilité de visibilité est nulle.

La sensibilité de covisibilité est nulle, en effet la silhouette du château est masquée par des bâtis au sud, en plus d'être à plus large échelle masquée par les boisements d'un bras du Cher, au sud du monument.

Saint-Julien-la-Genête

Carte 112 : Site singulier n°49



L'**église Saint-Julien de Brioude** (site singulier n°49) se situe sur le bourg de Saint-Julien-la-Genête. Cette église datant du 19ème siècle, de taille modeste, surprend par sa décoration intérieure très riche. Bien qu'ayant une vue relativement ouverte vers le nord, la vue en direction de la ZIP ne porte pas aussi loin du fait des collines coiffées de haies bocagères. La sensibilité de visibilité est nulle.

La présence de reliefs ondulés habillés de haies bocagères crée des masques visuels sur le clocher de l'église, masquant celui-ci. Le site n'étant pas identifiable dans le paysage, la sensibilité de covisibilité à la ZIP est nulle.

Vues dynamiques

La Basse Combraille est parcourue par 3 itinéraires touristiques.

Le **GR41** et le **GR46** cheminent ensemble depuis l'est de Lépaud en direction de Chambon-sur-Voueize, traversent le bourg et continuent jusqu'au Bois d'Evaux. Le GR46 continue au sud en suivant les lignes de crêtes des collines en passant entre Sannat et Reterre. Tandis que le GR41 continue vers le nord-est direction Evaux-les-Bains. A partir d'Evaux-les-Bains, le **GR463** prend le relai pour continuer l'itinéraire touristique au nord-ouest, traversant le Cher au niveau du Gué de Sellat.

Les itinéraires de Grande Randonnée varient entre traversées de plateaux où se dégagent ponctuellement des vues (selon la densité de haies bocagères) et espaces de vallées profondes et boisées. La sensibilité de visibilité varie alors ponctuellement de très faible pour les espaces hauts et ouverts à nulle.

Photo 48 : GR46 et GR41 à proximité du lieu-dit l'Arbre de Villemoleix, au sud de Chambon-sur-Voueize



Parcs éoliens

Trois parcs éoliens sont présents dans cette unité paysagère. Il s'agit du parc éolien construit de Chambonchard – Les Chaumes, composé de 6 éoliennes, Chambonchard-Extension composé de 5 éoliennes et celui de La Croix des Trois, composé de 3 éoliennes.

Le plus proche est celui de **Chambonchard – Extension**, à 17,5 km de la ZIP, extension du parc **Chambonchard Les Chaumes** situé à 17,8km. Les éoliennes s'inscrivent sur un plateau plus élevé que la ZIP, descendant vers le nord. L'horizon est lointain, sauf lorsqu'il rencontre des haies bocagères qui l'organise. Les haies créent des masques visuels ponctuels, masquant partiellement les vues en direction de la ZIP. La sensibilité de covisibilité est très faible voire nulle.

Les autres parcs sont celui de **la Croix des Trois**, à plus de 20,5 km de la ZIP. Les nombreux reliefs habillés des haies bocagères associés à la distance à la ZIP de plus de 20 km, rendent les sensibilités de covisibilité nulles.

B.III-2c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

La morphologie du territoire avec de nombreuses collines coiffées d'une trame bocagère très développée rend les éléments présents dans cette unité paysagère peu sensibles. En effet, *seuls des endroits ponctuels et* ciblés offrent des sensibilités de visibilités qui restent tout de même très faibles. Il s'agit notamment des *monuments présents à Evaux les-Bains*, le Couvent des Génovéfains (MH n°43) et l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (MH n°44 et site singulier n°45) qui présentent une terrasse et un parc ouvert vers la ZIP. Aussi les *parcours touristiques GR41*, *GR46* et *GR463* présentent ces sensibilités. Enfin, seul le *parc éolien de Chambonchard – Les Chaumes*, localisé au sud-est sur un plateau déclinant vers la ZIP à environ 510m, présente une sensibilité de covisibilité très faible.

Carte 113 : Sensibilités paysagères et patrimoniales de la Basse Combraille

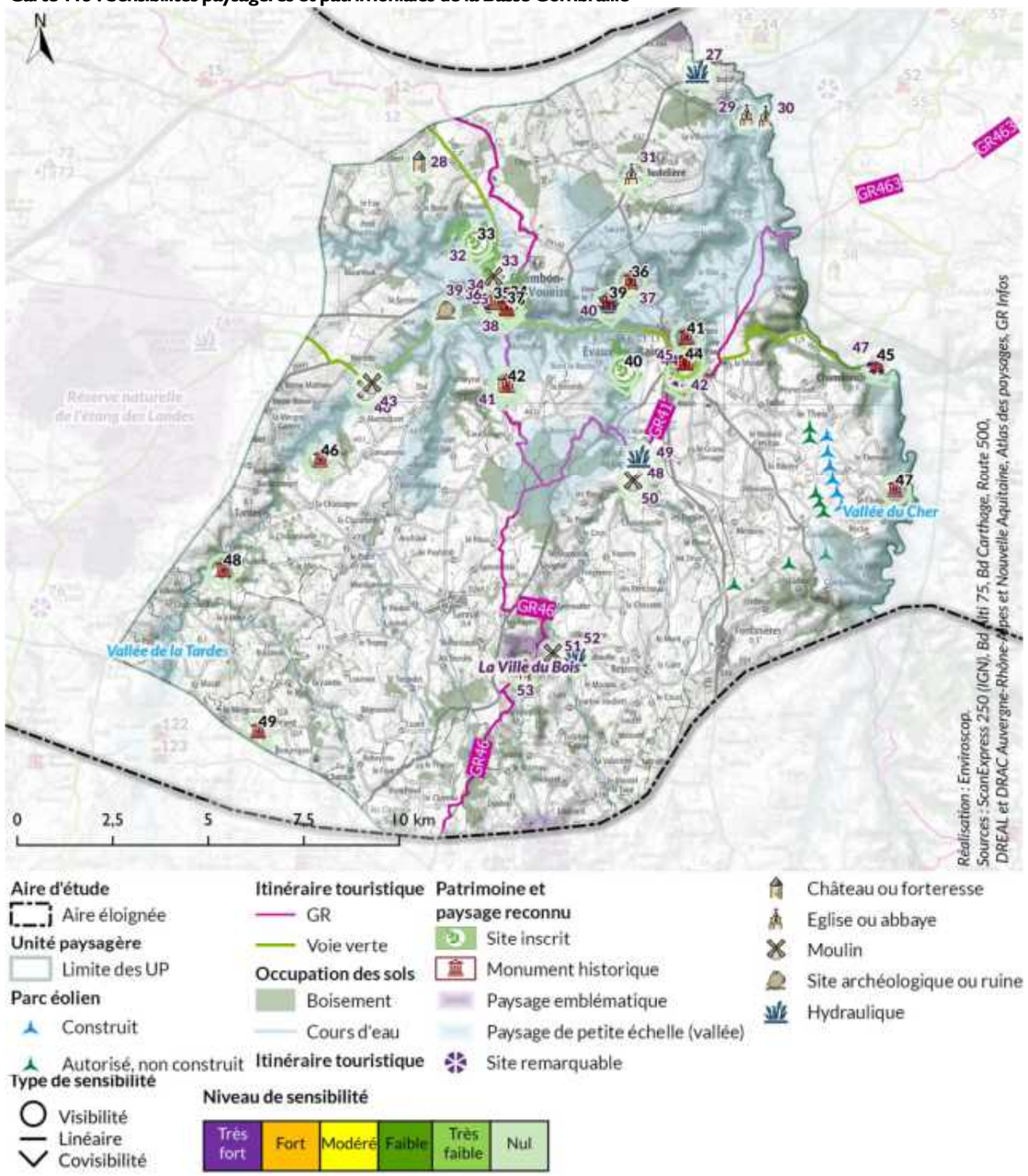


Tableau 23 : Sensibilités dans la Basse Combraille

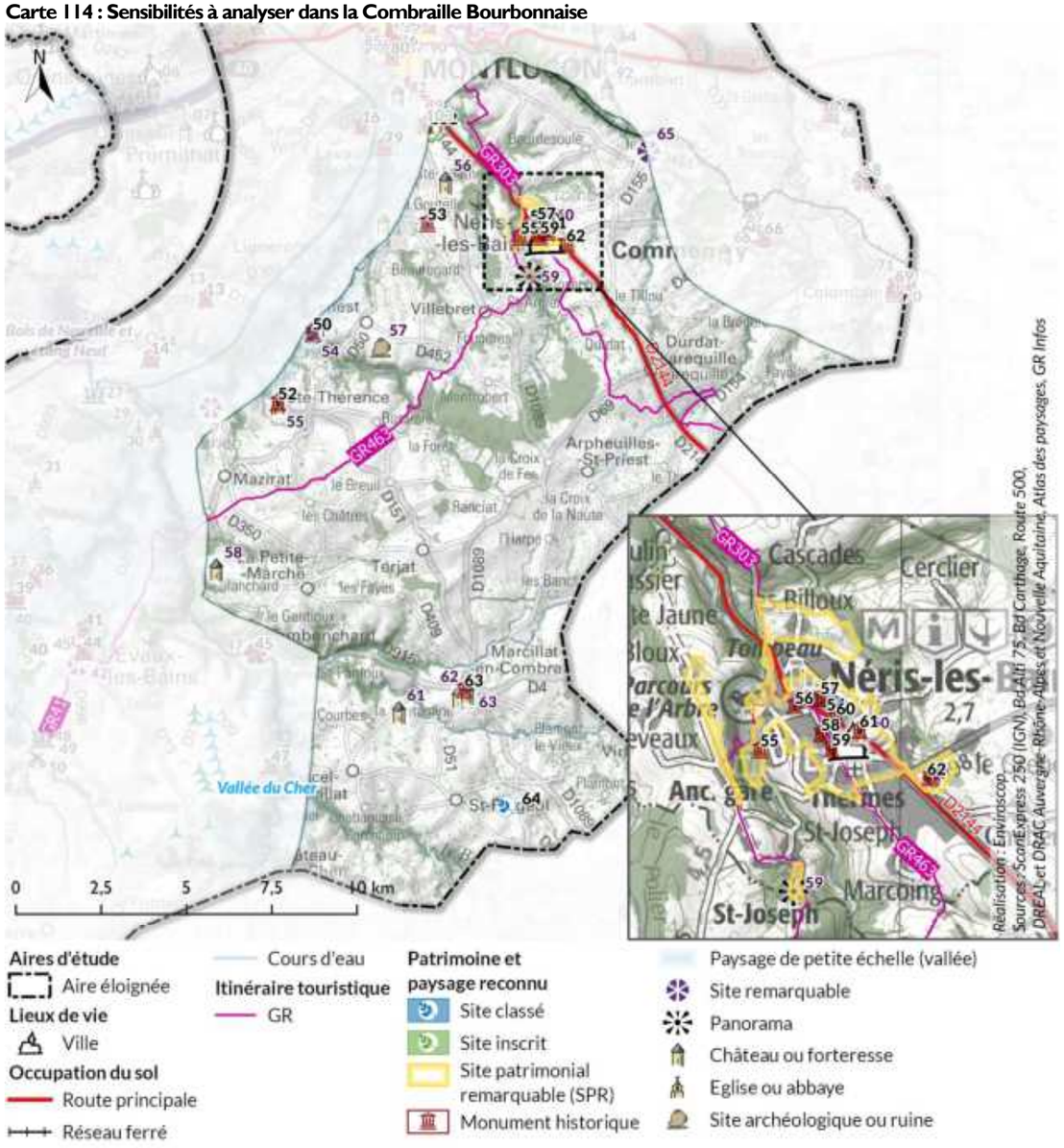
N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
		Patrimoine				
P33	Site inscrit	Gorges de la Voueize	9,80 km	Nulle	Nulle	Principal
P34	Site inscrit	Bourg du Chambon-sur-Voueize	11,23 km	Très faible	Nulle	
P35	MH Classé	Pont sur la Voueize	12,08 km	Nulle	Nulle	
P36	MH Classé	Eglise Saint-Martial du Châtelet (ancienne)	12,15 km	Nulle	Nulle	
P37	MH Classé	Eglise paroissiale Sainte-Valérie	12,20 km	Nulle	Nulle	
P38	MH Inscrit p.	Ancienne église Saint Martial du Châtelet	12,24 km	Nulle	Nulle	
P39	MH Inscrit	Viaduc sur la Tarde	12,45 km	Nulle	Nulle	
P40	Site inscrit	Gorges du Chat Cros	13,50 km	Nulle	Nulle	
P41	MH Classé	Thermes (restes des)	14,02 km	Nulle	Nulle	
P42	MH Inscrit p.	Domaine de Villemoleix	14,26 km	Nulle	Nulle	
P43	MH Inscrit	Couvent des Génovéfains	14,62 km	Très faible	Nulle	
P44	MH Classé	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	14,64 km	Très faible	Nulle	
P45	MH Classé Inscrit p.	Eglise Saint-Martin-de-Tours	16,60 km	Nulle	Nulle	
P46	MH Inscrit	Eglise de l'Assomption-de-la-Vierge	16,74 km	Nulle	Nulle	
P47	MH Inscrit p.	Château de Ligondeix	19,81 km	Nulle	Nulle	
P48	MH Inscrit p.	Château de Montflour	20,24 km	Nulle	Nulle	
P49	MH Classé p.	Ancienne église du Tromp	24,04 km	Nulle	Nulle	
		Paysage reconnu				
	Remarquable	Vallées du Cher de la Tardes et la Voueïze	8,74 km	Nulle	Nulle	Principal
	Remarquable	Vallées du Cher	15,98 km	Nulle	Nulle	Principal
	Remarquable	La Ville du Bois	20,65 km	Nulle	Nulle	Principal
	Remarquable	Vallée de la Tardes	21,71 km	Nulle	Nulle	Principal
R27	Hydro	Puits et lavoir	7,73 km	Nulle	Nulle	Significatif
R28	Fortifié	Château de Lépaud	8,56 km	Nulle	Nulle	Significatif
R29	Religieux	Chapelle Sainte Radegonde	9,27 km	Nulle	Nulle	Significatif
R30	Religieux	Chapelle Sainte Marien	9,49 km	Nulle	Nulle	Significatif
R31	Religieux	Eglise Saint Martial	9,55 km	Nulle	Nulle	Significatif
R32	Fortifié	Château de Leyrat dit de Barbe Bleue	10,40 km	Nulle	Nulle	Significatif
R33	Moulin	Moulin Girardy	11,43 km	Nulle	Nulle	Significatif
R34	Moulin	Moulin Ferraie	11,61 km	Nulle	Nulle	Significatif
R35	Singulier	Chambon-sur-Voueize et sa silhouette	11,96 km	Nulle	Nulle	Significatif
R36	Hydro	Pont sur la Voueize	12,08 km	*Cf. P35*		Principal
R37	Religieux	Ancienne église Saint Martial du Châtelet	12,24 km	*Cf. P36*		Principal
R38	Religieux	Abbatiale Sainte Valérie	12,26 km	*Cf. P38*		Principal
R39	Archéo	Vestiges du Château Guillaume	12,32 km	Nulle	Nulle	Significatif
R40	Hydro	Viaduc sur la Tardes	12,45 km	*Cf. P39*		Principal
R41	Fortifié	Château de Villemoleix	14,26 km	*Cf. P42*		Principal
R42	Singulier	Évaux-les-Bains	14,27 km	Très faible	Nulle	Significatif
R43	Moulin	Moulin	14,50 km	Nulle	Nulle	Significatif
R44	Fortifié	Château de Budelle	14,63 km	Nulle	Nulle	Significatif
R45	Religieux	Abbatiale Saint Pierre - Saint Paul	14,64 km	*Cf. P44*		Principal
R46	Moulin	Moulin de Farouille	14,69 km	Nulle	Nulle	Significatif
R47	Singulier	Chambonchard, village inachevé	16,49 km	Nulle	Nulle	Significatif
R48	Hydro	Fontaine et oratoire	16,61 km	Nulle	Nulle	Significatif
R49	Religieux	Eglise Saint Julien-de-Brioude	16,76 km	Nulle	Nulle	Significatif
R50	Moulin	Moulin	17,23 km	Nulle	Nulle	Significatif
R51	Moulin	Moulin de la Ville du Bois	21,38 km	Nulle	Nulle	Significatif
R52	Hydro	Ecluse	21,46 km	Nulle	Nulle	Significatif
R53	Fortifié	Château de Sannat	21,74 km	Nulle	Nulle	Significatif
		Parcs éoliens				
		Parc éolien de Chambonchard - Extension	17,8 km		Très faible	Significatif
		Parc de Chambonchard - Les Chaumes	17,5 km		Très faible	
		Parc les Croix des Trois	20,5 km		Nulle	
		Vues dynamiques				
	GR	GR41		Très faible à nulle		Principal
		GR46				
		GR463				

Les localisation plus précises des tronçons très faibles des vues dynamiques sont visibles sur la carte ci-contre.

B.III-3. Combraille Bourbonnaise

B.III-3a. Composition

Carte 114 : Sensibilités à analyser dans la Combraille Bourbonnaise



Sur ce secteur, la **Combraille Bourbonnaise** constitue la transition basse des paysages bocagers aux ondulations naissantes à des reliefs plus prononcés vers le Massif et les Hautes Terres. Il présente aussi un chevelu hydraulique dense, duquel émergent de nombreux étangs, petites mares et zones humides. Les arbres sont eux aussi plus présents et les bosquets et petits vergers se multiplient, bien que la maille bocagère soit toujours évidente.

L'habitat est dispersé, en gros villages et hameaux. La ville de Néris-les-Bains fait le pont entre Montluçon au nord-ouest et Commentry à l'est. Parfois près des hameaux ou des bourgs, pousse traditionnellement un pommier dans la haie bocagère.

La route principale D2144 traverse cette unité en partant de Montluçon, passant par Néris-les-Bains avant de continuer vers Clermont-Ferrand au sud-est. D'autres axes de communications de plus petites échelles maillent l'unité.

La Combraille Bourbonnaise se situe en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 2 paysages reconnus, 1 site remarquable, 8 sites touristiques et 1 panorama ;
- 1 ville, Néris-les-Bains ;
- 12 monuments historiques, 2 sites classés et 1 Site Patrimoniale Remarquable (SPR) ;
- 2 itinéraires touristiques ;
- 1 route principale.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …) Une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 24 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Combraille Bourbonnaise

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P50	Château de l'Ours	MH Inscrit	Sainte-Thérence	10,25 km	Eloi.	0,00°	Reliefs boisés de la Vallée du Cher	Reliefs boisés de la vallée du Cher et du ruisseau de l'Ours	Nulle	Nulle
P51	Vestiges du Château de l'Ours	Site classé		10,25 km		0,00°			Nulle	Nulle
P52	Eglise et tombeau de Sainte-Thérence	MH Classé et inscrit (parti.)		10,81 km		1,04°	Contexte bâti de Sainte-Thérence	Silhouette visible	*Voir ci-après*	
P53	Eglise Saint-Sulpice de Polier	MH Inscrit	Villebret	12,10 km		1,08°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P54	Site patrimonial remarquable de Néris-les-Bains	SPR	Néris-les-Bains	14,13 km		0,93°				
P55	Gare	MH Inscrit (parti.)		14,84 km		0,00°	Contexte arboré du Cournauron	Silhouette fondue dans le bâti de Néris-les-Bains	Nulle	Nulle
P56	Thermes du camp des Chaudes	MH Classé		15,06 km		0,00°	Contexte arboré de Néris-les-Bains et relief arboré du Cournauron	Relief arboré de la vallée du Cournauron	Nulle	Nulle
P57	Amphithéâtre	MH Classé		15,20 km		0,86°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P58	Casino	MH Inscrit (parti.)		15,27 km		0,06°	Contexte bâti de Néris-les-Bains	Silhouette fondue dans le bâti de Néris-les-Bains	Nulle	Nulle
P59	Thermes	MH Inscrit (parti.)		15,38 km		0,00°	Contexte bâti de Néris-les-Bains	Silhouette fondue dans le bâti de Néris-les-Bains	Nulle	Nulle
P60	Monument aux morts	MH Inscrit		15,40 km		0,85°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P61	Eglise Saint-Georges	MH Classé		15,59 km		0,84°				
P62	Villa gallo-romaine de Cheberne	MH Inscrit		16,18 km		0,20°	Contexte bâti de Néris-les-Bains	Silhouette des ruines non visible	Nulle	Nulle
P63	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit (parti.)	Marcillat-en-Combraille	20,73 km		0,57°	Contexte bâti de Marcillat-en-Combraille	Silhouette masquée par les reliefs et la végétation	Nulle	Nulle
P64	Tilleuls	Site classé	Saint-Fargeol	23,08 km		0,57°	Contexte bâti et végétalisé de Saint-Fargeol pour 1 sujet et de Mazérat pour les 3 autres	Silhouette non visible fondue dans l'horizon bâti et végétalisé	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1° / 1°<2°

Tableau 25 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Combraille Bourbonnaise

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R54	Ruines du Château de l'Ours	Remarquable	Sainte-Thérence	10,24 km	Eloi.	*Cf. voir P50 ci-dessus*				
R55	Eglise Sainte-Thérence	Religieux		10,74 km		*Cf. voir P52 ci-dessus*				
R56	Les Modières	Fortifié	Villebret	12,41 km		0,30°	Masque visuel par hangars agricoles dans l'axe du Château	Edifice masqué par le Bois de Sainte-Agathe	Nulle	Nulle
R57	Mallerée	Ruine	Saint-Genest	12,50 km		0,00°	Contexte arboré	Silhouette non visible masquée par la végétation présente autour de la ruine	Nulle	Nulle
R58	Château du Chézeau	Fortifié	La Petite Marche	13,89 km		0,86°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R59	Panorama depuis la Chapelle Saint-Joseph	Panorama	Bois de Marcoing	15,35 km		0,00°	Contexte arboré du Bois du Sout	Contexte arboré du Bois de Marcoing	Nulle	Nulle
R60	Eglise Saint Georges	Religieux	Néris les Bains	15,37 km		*Cf. voir P61 ci-dessus*				
R61	La Romagère	Fortifié	Romagère-aux-Osiers	20,13 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée de la Tartasse et du ruisseau du Bouron	Reliefs boisés de la vallée de la Tartasse et du ruisseau du Bouron	Nulle	Nulle
R62	Le Ludais	Fortifié	Marcillat-en-Combraille	20,78 km		0,57°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R63	Courtioux	Fortifié		20,84 km		0,22°	Contexte bâti de Marcillat-en-Combraille	Silhouette non visible masquée par le bâti et la végétation	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/0°<0,5°/ 0,5° <1°

B.III-3b. Analyse des sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée (cf. Tableau 24 et Tableau 25).

Sainte Thérence

Carte 115 : Monument Historique n°52 et site singulier n°55



L'**église et le tombeau de Sainte-Thérence** (MH n°52 et singulier n°55) se situent au sud-est de la ZIP dans le bourg homonyme. L'église, édifiée au 12ème siècle, est inscrite depuis mars 1995. L'extérieur du Tombeau est classé par arrêté en mai 1965. S'inscrivant dans le bourg, les bâtis créent des masques visuels. La sensibilité de visibilité est nulle.
La silhouette du clocher est perceptible depuis la D50 peu après le lieu-dit le Pouzerolle. Le relief vallonné masque en grande partie les vues vers la ZIP, rendant la sensibilité de covisibilité très faible.

Villebret

Carte 116 : Monument Historique n°53



Aussi dénommée chapelle de Pollet, l'**église Saint Sulpice de Polier** (MH n°53) se situe à l'est de la ZIP, au sud de Montluçon. Edifiée dans un premier temps au 12ème siècle, puis au 15ème siècle, cette chapelle a ses ferronneries et sculptures inscrites depuis juin 1935. Les habitations et la végétation des propriétés alentours créent des masques partiels vers la ZIP. Néanmoins le monument est situé en surplomb des habitations, laissant transparaitre des vues sur les lointains. La sensibilité de visibilité est très faible.

La silhouette de la Chapelle se fond dans le bâti alentour. La sensibilité de covisibilité est nulle puisque la chapelle n'est pas identifiable dans le paysage.

La Petite-Marche

Carte 117 : Site singulier n°58



Le **château du Chézeau** (site singulier n°58) est un château datant du 14ème siècle. De cette époque en réalité, il ne reste plus qu'une tour en ruine aujourd'hui. L'actuelle propriété a été réaménagée au siècle dernier. L'aile nord est bordée par de la végétation à proximité immédiate, fermant la vue en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.
Situé dans la pente descendante vers la vallée du Cher, les haies bocagères présentes en amont masquent le site. N'étant pas perceptible dans le paysage, la sensibilité de covisibilité à la ZIP est nulle.

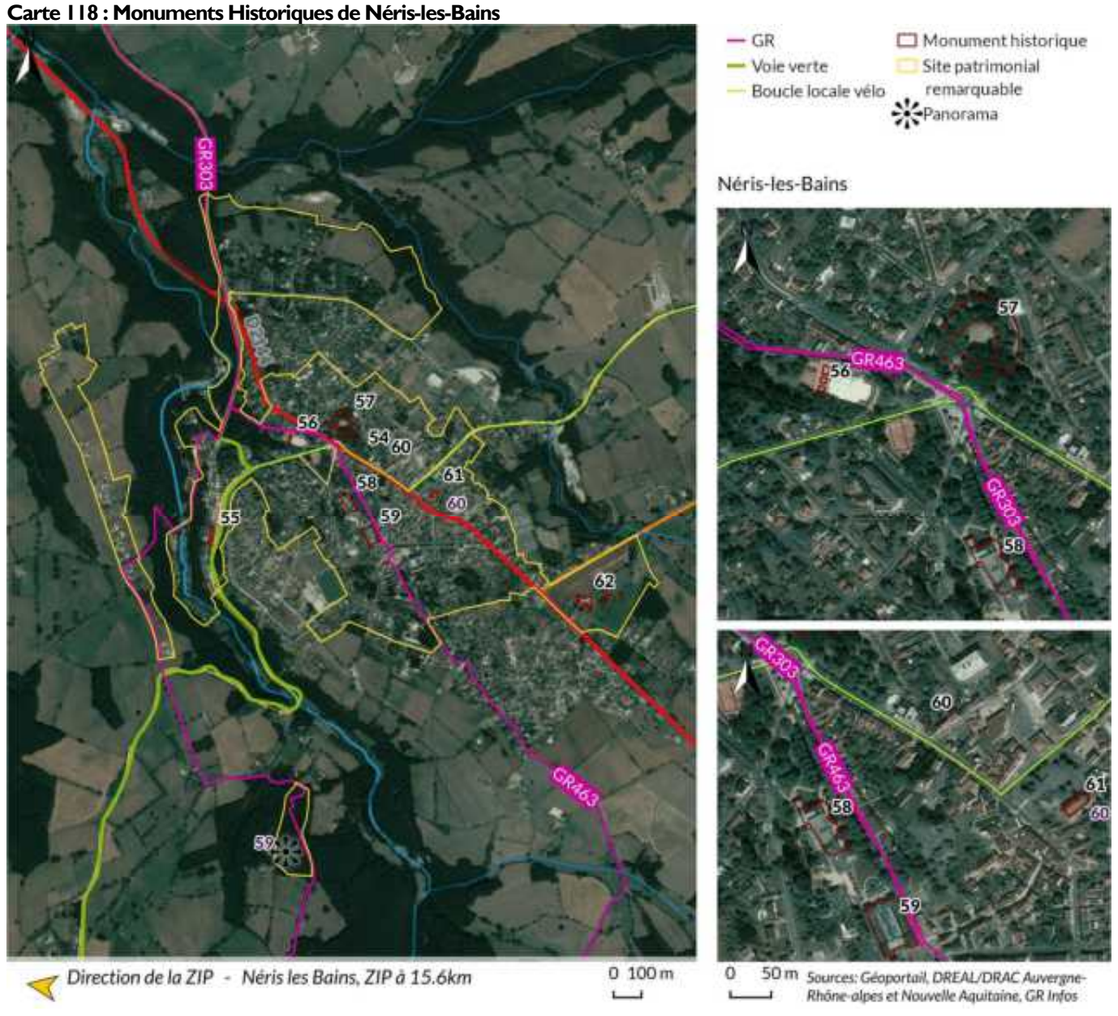
Néris-les-Bains

Néris-les-Bains est la seule ville dans cette aire d'étude. Célèbre cité thermale, elle concentre 9 monuments historiques et un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

De manière générale, le contexte bâti dense limite les vues depuis les monuments historiques. Ceux-ci sont masqués depuis la campagne alentours. En effet, soit le motif urbain crée des masques visuels, arrêtant le regard, soit les silhouettes elles-mêmes des monuments se fondent dans les habitations. Cela concerne en effet tous les monuments présents ; la **Gare** (MH n°55), les **Thermes du Camp des Chaudes** (MH n°56), l'**Amphithéâtre** (MH n°57), le **Casino** (MH n°58), les **Thermes** (MH n°59), le **Monument aux Morts** (MH n°60), l'**église Saint-Georges** (MH n°61 et singulier n°60) et la **Villa gallo-romaine de la Cheberne** (MH n°62).
Seule la silhouette de l'église Saint-Georges est ponctuellement perceptible à travers les haies bocagères, notamment depuis la D998 en venant de Commentry. La covisibilité avec ce monument est très ponctuelle, sa sensibilité de covisibilité est très faible. La sensibilité de covisibilité pour les autres monuments est nulle. Quant aux visibilités, les sensibilités sont nulles pour tous les monuments historiques.

En résumé, la sensibilité globale du SPR (MH n°54) est nulle pour la visibilité du fait des masques bâtis dans la ville et des boisements (ripisylves et haies bocagères) et la sensibilité de covisibilité est très faible, notamment vis-à-vis du clocher de l'église Saint-Georges très ponctuellement perceptible.

Carte 118 : Monuments Historiques de Néris-les-Bains



Marcillat-en-Combraille

Carte 119 : Site singulier n°62



Le **Ludais** (site singulier n°62) est un château datant du 19ème siècle, à tours rondes à campanile et tours carrées à mâchicoulis, construit à l'emplacement d'une gentilhommière du 15ème, qui avait elle-même remplacé une construction plus ancienne. Situé au sud-est de la ZIP à plus de 20km, le château est bordé de végétation à proximité immédiate, fermant la vue en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

Les boisements situés du sud au sud-est du château occultent la silhouette du château. N'étant pas perceptible dans le paysage, la sensibilité de covisibilité à la ZIP est nulle.

Vues dynamiques

La Combraille Bourbonnaise est parcourue par 2 itinéraires touristiques et une route principale.

Le **GR463** provient de l'ouest, depuis Evaux-les-Bains et continue en direction de Néris-les-Bains. Il coupe à travers les plateaux où le réseau bocager dense ferme les vues sur l'horizon. Une partie est plus ouverte non loin des hameaux le Bouis et Faix. Néanmoins les vues se referment vite après cela, avec le retour des haies bocagères et parfois de boisements plus importants comme le Bois des Crozes. Une fois Néris-les-Bains passé, il prend la direction du sud en direction de Durdat-Larequille. Les haies bocagères continuent d'accompagner l'itinéraire. Au niveau du Bouis et Faix, près de la D151, la vue est partiellement plus dégagée sur les lointains. La sensibilité de visibilité est très faible sur un tronçon localisé, sinon nulle.

Le **GR303** démarre de Néris-les-Bains en direction du nord. Celui-ci suit la vallée du Polier, avant de rejoindre Montluçon. A partir du hameau des Avelines, le GR quitte la vallée boisée et remonte sur le plateau. Sur celui-ci, les vues sont ouvertes sur l'horizon, qui porte très loin. La sensibilité de visibilité est très faible, du fait que la ZIP soit à plus de 13 km.

Enfin, la **D2144** qui distribue l'unité paysagère, du nord depuis Montluçon vers le sud-est, suit le coteau de la vallée du Polier. Les vues sont courtes, soit fermées par de grands boisements continus comme le Bois Sainte-Agathe, soit par le relief des plateaux à l'ouest, animés par des haies bocagères. La sensibilité de visibilité est nulle.

B.III-3c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

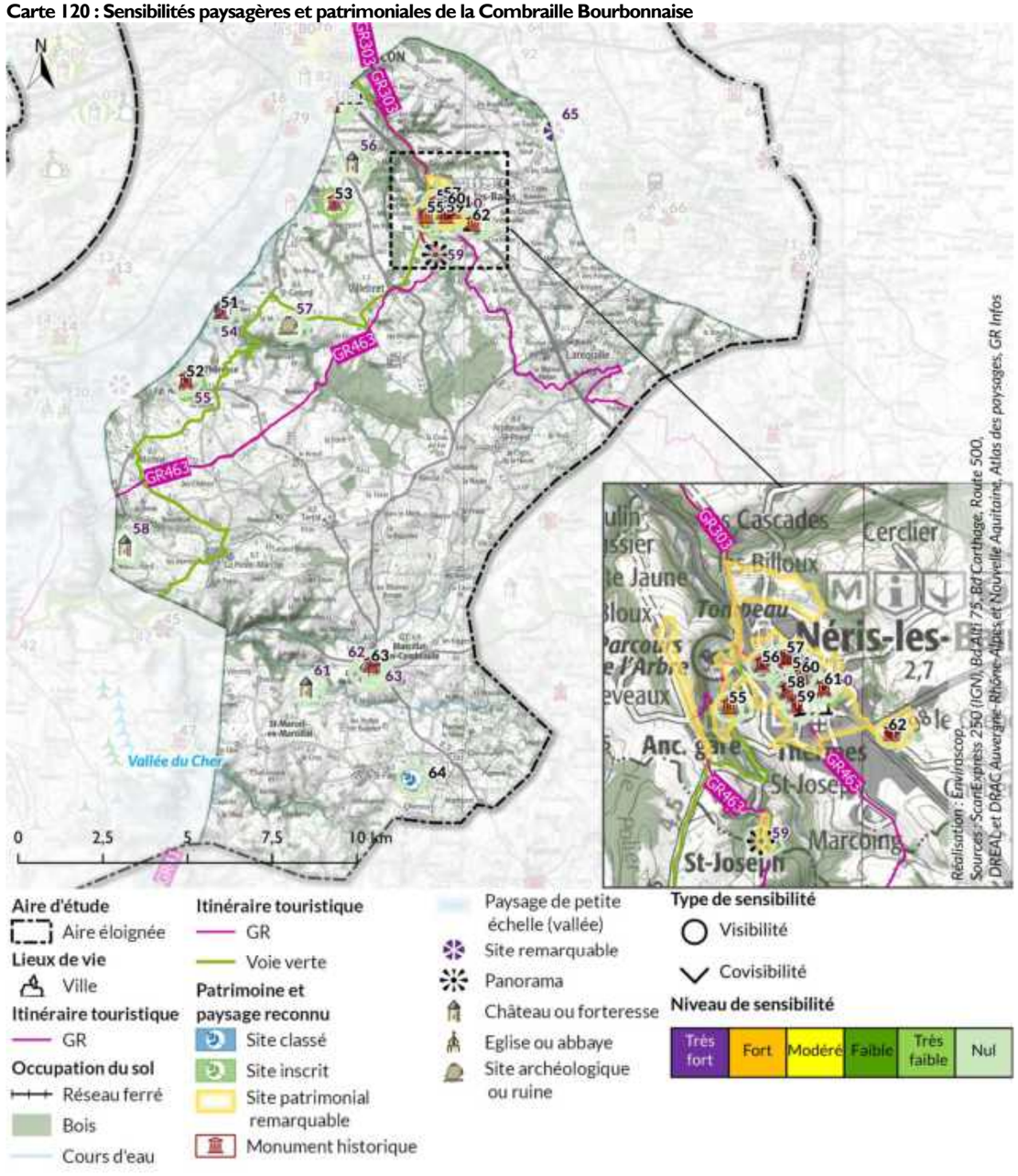
Les paysages, entre les vallées boisées fermées et les plateaux collinaires animés par un réseau de haies bocagères rendent les éléments présents dans cette unité peu sensibles. Seuls *quelques endroits ponctuels et ciblés* offrent des sensibilités de visibilités qui restent tout de même très faible. Il s'agit notamment de l'église Saint-Sulpice de Polier (MH n°53) et des points de vue ouverts sur les plateaux le long des *GR463* et *GR303*. Aussi, *certains monuments* présentent une sensibilité de covisibilité très faible, dans des contextes de point de vue ouvert en haut des plateaux, à travers ou en l'absence de haies bocagères. Il s'agit de l'église et tombeau de Sainte-Thérence (MH n°52) ainsi que de l'église Saint-Georges (MH n°60) et par extension du SPR de Néris-les-Bains (MH n°54).

Tableau 26 : Sensibilités dans la Combraille Bourbonnaise

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
		Lieux de vie				
	Ville	Néris-les-Bains	14,13 km	Nulle	Très faible	Significatif
		Patrimoine				
P50	MH Inscrit	Château de l'Ours	10,25 km	Nulle	Nulle	Principal
P51	Site classé	Vestiges du Château de l'Ours	10,25 km	Nulle	Nulle	
P52	MH Classé et inscrit (parti.)	Eglise et tombeau de Sainte-Thérence	10,81 km	Nulle	Très faible	
P53	MH Inscrit	Eglise Saint-Sulpice de Polier	12,10 km	Très faible	Nulle	
P54	SPR	Site patrimonial remarquable de Néris-les-Bains	14,13 km	Nulle	Très faible	
P55	MH Inscrit (parti.)	Gare	14,84 km	Nulle	Nulle	
P56	MH Classé	Thermes du camp des Chaudes	15,06 km	Nulle	Nulle	
P57	MH Classé	Amphithéâtre	15,20 km	Nulle	Nulle	
P58	MH Inscrit (parti.)	Casino	15,27 km	Nulle	Nulle	
P59	MH Inscrit (parti.)	Thermes	15,38 km	Nulle	Nulle	
P60	MH Inscrit	Monument aux morts	15,40 km	Nulle	Nulle	
P61	MH Classé	Eglise Saint-Georges	15,59 km	Nulle	Très faible	
P62	MH Inscrit	Villa gallo-romaine de Cheberne	16,18 km	Nulle	Nulle	
P63	MH Inscrit (parti.)	Eglise Notre-Dame	20,73 km	Nulle	Nulle	
P64	Site classé	Tilleuls	23,08 km	Nulle	Nulle	
		Paysage reconnu				
	Remarquable	Vallée du Cher, de la Voueize et de la Tardes		Nulle	Nulle	Principal
R54	Singulier	Vestiges du Château de l'Ours	10,25 km	*Cf. P50 ci-dessus*		Principal
R55	Religieux	Eglise et tombeau de Sainte-Thérence	10,81 km	*Cf. P52 ci-dessus*		Principal
R56	Fortifié	Les Modières	12,41 km	Nulle	Nulle	Significatif
R57	Fortifié	Château de Mallerée	12,50 km	Nulle	Nulle	Significatif
R58	Fortifié	Château du Chézeau	13,89 km	Nulle	Nulle	Significatif
R59	Panorama	Panorama depuis la Chapelle Saint-Joseph	15,35 km	Nulle	Nulle	Significatif
R60	Religieux	Eglise Saint Georges	15,59 km	*Cf. P60 ci-dessus*		Principal
R61	Fortifié	La Romagère	20,13 km	Nulle	Nulle	Significatif
R62	Fortifié	Le Ludais	20,78 km	Nulle	Nulle	Significatif
R63	Fortifié	Courtioux	20,84 km	Nulle	Nulle	Significatif
		Vues dynamiques				
	GR	GR463		Très faible à nulle		Principal
		GR303				
	Route principale	D2144		Nulle		Principal

Les localisations plus précises des tronçons à minima très faibles des vues dynamiques sont visibles sur la Carte 120.

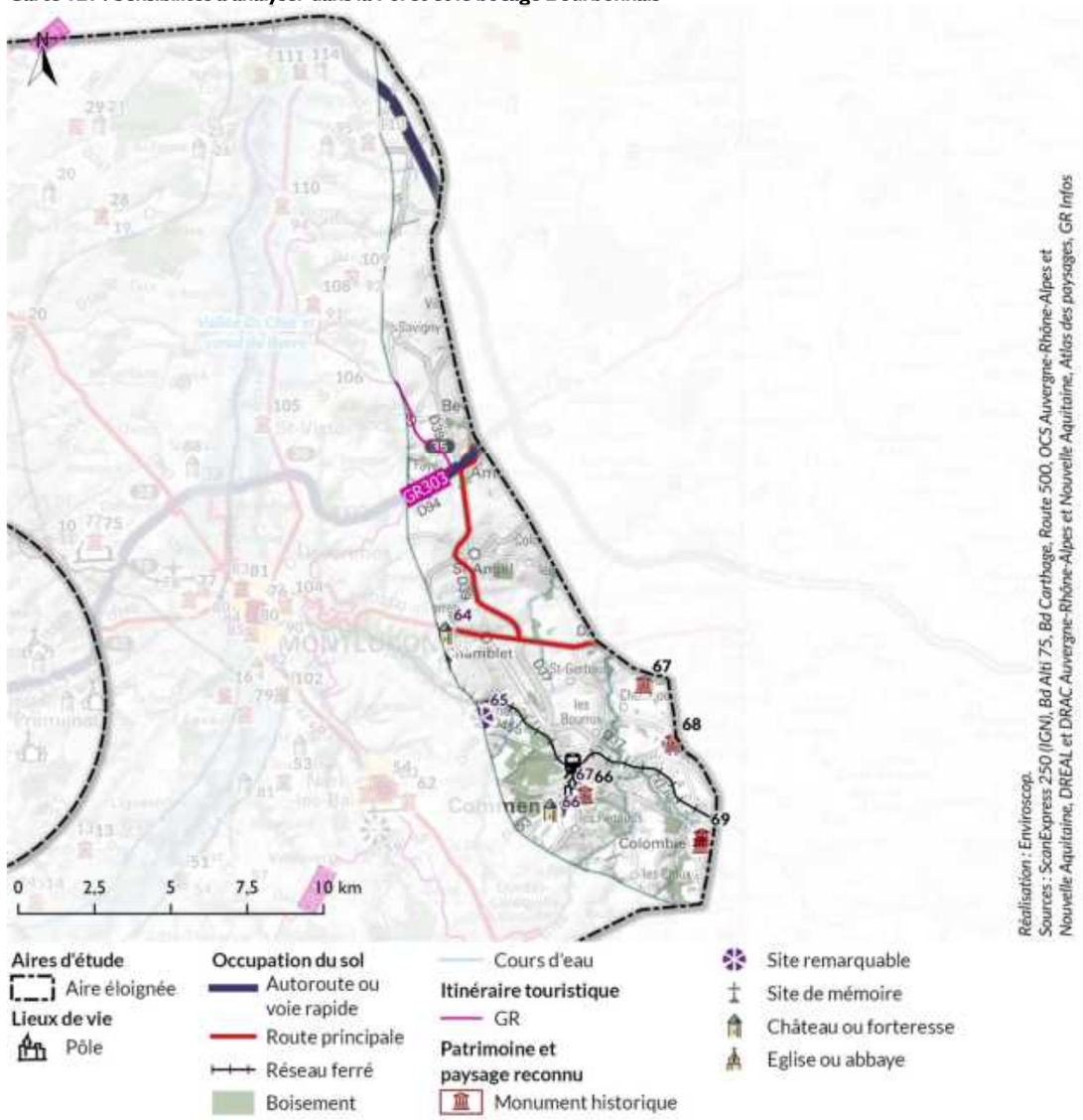
Carte 120 : Sensibilités paysagères et patrimoniales de la Combraille Bourbonnaise



B.III-4. Forêt et bocage Bourbonnais

B.III-4a. Composition

Carte 121 : Sensibilités à analyser dans la Forêt et le bocage Bourbonnais



La **Forêt et le bocage Bourbonnais** est présent en limite est du territoire d'étude. L'arbre est un motif paysager récurrent et décliné sous plusieurs formes. Celui-ci prend tantôt la forme de boisements groupés, tantôt de « bouchure » (terme vernaculaire équivalent dans le centre de la France de haie bocagère) mais cette dernière tend à disparaître de plus en plus du paysage. En effet, le remembrement des années 60 et la mécanisation a eu raison des bocages. Il reste parfois pour seuls résidus des séries de chênes isolés ou alignés au pied desquels la haie a disparu, offrant alors des vues très ouvertes.

Ce territoire est traversé par de nombreuses infrastructures servant à la desserte de Montluçon. En effet, on retrouve l'A714, la D237, la D39 les reliant toutes les deux et la voie ferrée Montluçon – Commentry.

La densité bâtie de cette unité est faible avec un habitat dispersé, organisé autour de « locateries » du Bourbonnais. Les « locateries » consistent en des micro-exploitations de journaliers et de métayers à la retraite disséminés sur le territoire.

La Forêt et le bocage Bourbonnais se situent en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 2 sites remarquables et 6 sites singuliers ;
- 6 monuments historiques ;
- 1 petit pôle, Commentry ;
- 1 itinéraire touristique ;
- 1 autoroute, 2 routes principales et 1 voie ferrée.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …) Une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités

Tableau 27 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Forêt et le bocage Bourbonnais

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P66	Monument aux Morts	MH Inscrit	Commentry	21,89 km	Eloi.	0,60°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P67	Château d'Ancinet	MH Inscrit (parti.)	Doyet	23,60 km		0,56°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P68	Eglise Saint-Prejet	MH Classé-Inscrit (parti.)	Malicorne	24,59 km		0,53°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P69	Eglise Saint-Patrocle	MH Classé	Colombier	25,86 km		0,35°	Contexte bâti	Silhouette non visible masquée par la végétation	Nulle	Nulle
P70	Prieuré Saint-Patrocle	MH Inscrit	Colombier	25,89 km		0,35°	Contexte bâti	Silhouette non visible masquée par le bâti	Nulle	Nulle
P71	Croix	MH Inscrit	Colombier	25,90 km		0,51°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

Tableau 28 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Forêt et le bocage Bourbonnais

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R64	Bellechassagne	Fortifié	Chamblet	17,24 km	Eloi.	0,76°	Contexte boisé	Silhouette non visible masquée par la végétation	Nulle	Nulle
R65	Terrils des Ferrières	Remarquable	Les Ferrières	18,21 km		0,00°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R66	Château Les Forges	Fortifié	Commentry	20,81 km		0,02°	Contexte boisé du Bois des Forges	ZIP masquée par le Bois des Forges	Nulle	Nulle
R67	Monuments aux morts	Mémoire		21,88 km		*Cf. voir P66 ci-dessus*				
R68	Château d'Ancinet	Fortifié	Doyet	23,60 km		*Cf. voir P67 ci-dessus*				
R69	Malicorne et son urbanisme circulaire	Remarquable		24,30 km		0,54°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R70	Prieuré Saint-Patrocle	Religieux	Colombier	25,89 km		*Cf. voir P70 ci-dessus*				
R71	Eglise Saint-Patrocle	Religieux		25,86 km		*Cf. voir P69 ci-dessus*				

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

B.III-4b. Analyse des sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, ...), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée (cf. Tableau 27 et Tableau 28).

Chamblet

Carte 122 : Site singulier n°64

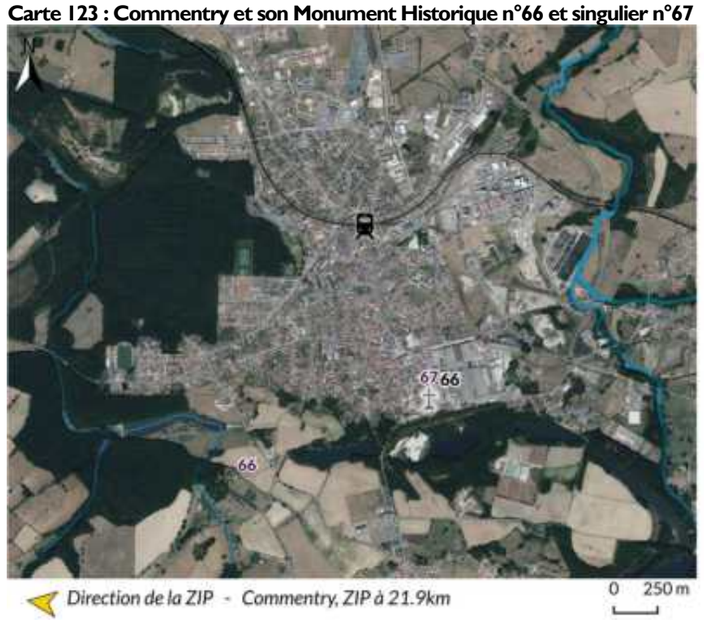


Le château de **Bellechassagne** (site singulier n°64) se situe au nord-est de la ZIP, de la commune de Chamblet, au sein du hameau Bellechassagne. Il s'agit d'un château fort datant du 15ème siècle, correspondant aussi à une maison forte vassale de la châtellenie de Murat. Les horizons sont courts et clos par les bâtisses et les boisements qui entourent. La sensibilité de visibilité est nulle.

Il s'efface et se fondent dans le paysage parmi la masse boisée. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Commentry

Carte 123 : Commentry et son Monument Historique n°66 et singulier n°67





Commentry est un petit pôle urbain au passé fortement lié à l'industrie minière, qui s'est aussi construite sur le modèle des corons, une urbanisation organisée autour des voies ferrées et des usines.

Elle comprend en son sein le Monument Historique n° 66 et site singulier n°67, qui correspond au **monument aux morts**. Celui-ci s'inscrivant dans l'espace urbain de Commentry, la masse bâtie ferme toutes les vues sur les lointains et masque aussi le monument. Les sensibilités de visibilité et de covisibilité sont nulles.

Doyet

Carte 124 : Monument Historique n°67 et singulier n°68

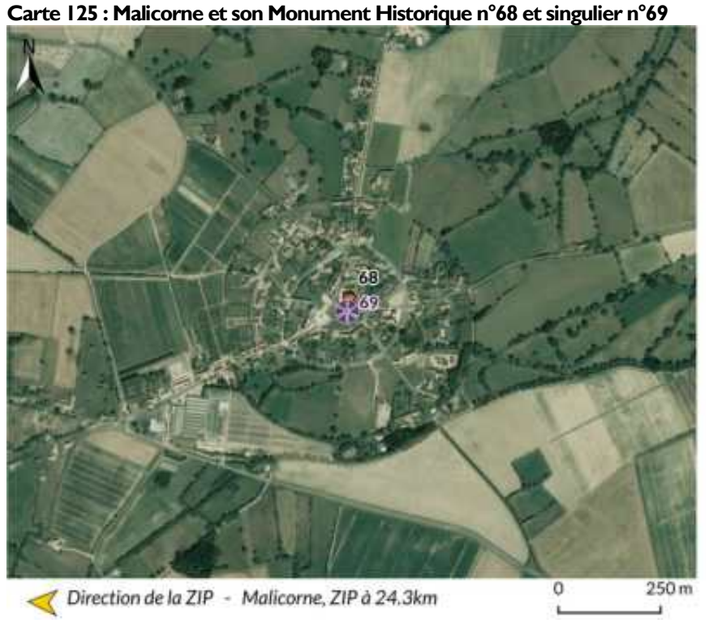


Le **château d'Ancinet** (Monument Historique n°67 et singulier n°68) se situe à l'est de la ZIP, au nord-est de Commentry. Il s'agit d'un manoir du 15ème siècle de plan rectangulaire, flanqué de deux tours à l'angle nord et à l'angle ouest et d'une tour d'escalier au milieu de la façade sud-est. Sa cheminée de la grande pièce du rez-de-chaussée, lui a valu d'être inscrit partiellement en février 1923. Cet édifice présente la particularité d'être construit sur une butte rocheuse, affleurant au pied de la tour d'escalier. Pour autant, ses horizons sont limités par de la végétation à proximité et la ZIP est situé à plus de 23km la rendant imperceptible à l'œil nu. La sensibilité de visibilité est nulle.

Entouré de toute part de végétal, le château s'efface dans le paysage parmi la masse boisée auquel s'ajoute les réseaux de haies bocagères. La sensibilité de covisibilité est nulle

Malicorne

Carte 125 : Malicorne et son Monument Historique n°68 et singulier n°69





Malicorne est un bourg qui a une reconnaissance locale pour **son urbanisme circulaire** (site singulier n°69) qui est bien lisible en vision aérienne. Il se situe à plus de 24km à l'est de la ZIP et au nord-est de Commentry. Ce lieu de vie comprend en son centre **l'église Saint-Prejet** (Monument Historique n°68). Il s'agit d'une ancienne église prieurale et seigneuriale construite à la fin du 12ème siècle, appartenant à la fin de l'époque romane et au début du gothique. Son clocher a été reconstruit en 1884 suite à la disparition du précédent. Elle a été classée partiellement en octobre 1932 pour sa façade et en juin 1939 pour l'église (hors étage supérieur du clocher reconstruit, la couverture et le clocheton) et inscrit partiellement en décembre 2004 pour les parties hautes du clocher.

Insérée au cœur du maillage bâti circulaire, les visibilités sont closes par celui-ci. La sensibilité de visibilité de l'église est nulle. Au niveau du bourg reconnu, les franges ouest sont limitées par les haies bocagères et la végétation en limite de propriétés. A cela s'ajoute la distance à la ZIP qui est de plus de 24km, où la ZIP n'est alors plus visible. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

La silhouette de Malicorne est visible par le clocheton de l'église Saint-Prejet, mais reste discrète depuis la route de Montvicq à l'est. Le maillage bocager du territoire, ainsi qu'en frange des habitations masque la ZIP. Les sensibilités de de covisibilité sont alors nulles.

Colombier

Carte 126 : Monument Historique n°71



La **croix** (Monument Historique n°71) se situe au sein de la commune de Colombier, au sud-est de de la ZIP à 25,9 km. De base rectangulaire, surmonté d'une croix qui paraît postérieure. Le piédestal est daté de 1529. Elle a été inscrite en juin 1931. Située au sein du lieu de vie, les vues sont courtes et fermées par le bâti en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

De petite échelle, sa silhouette n'est pas identifiable dans le paysage et est masquée par la masse bâtie. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Vues dynamiques

La Forêt et bocage Bourbonnais sont parcourus par différents axes dynamiques.

Le **GR303** passe au nord-est de Montluçon, en longeant dans un premier temps l'A714, avant de la traverser en direction du nord vers Verneix. Ce tronçon se situe sur un plateau dégagé, offrant des vues très lointaines. La sensibilité de visibilité depuis ce plateau reste très faible, en effet il se situe à plus de 18,3 km de la ZIP.

L'**A714** provient de Montluçon, en direction du nord-est. Orientée dans l'axe de la ZIP et en surplomb de Montluçon, la vue est relativement ouverte. La sensibilité depuis cette route varie de nulle lorsqu'elle s'inscrit dans des reliefs plus creux à très faible sur des reliefs hauts, du fait de sa distance à plus de 18 km de la ZIP.

La **D2371** est une route principale qui provient elle aussi de Montluçon et part vers l'est en direction de Montmarault. Elle s'inscrit dans un relief descendant vers l'est. Celui-ci masque les vues en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

La **D39** est une route principale importante qui permet la liaison entre la D2371 et l'A714. Elle s'oriente sur un axe nord / sud-est. N'étant pas orientée vers la ZIP, sa sensibilité de visibilité est nulle.

La **voie ferrée Montluçon – Commentry** suit le dessin de la vallée du Lamaron, avant de traverser le Bois des Forges et de rejoindre l'espace urbain de Commentry. Les vues sont fermées par les reliefs et/ou la végétation. La sensibilité de visibilité est nulle.

B.III-4c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

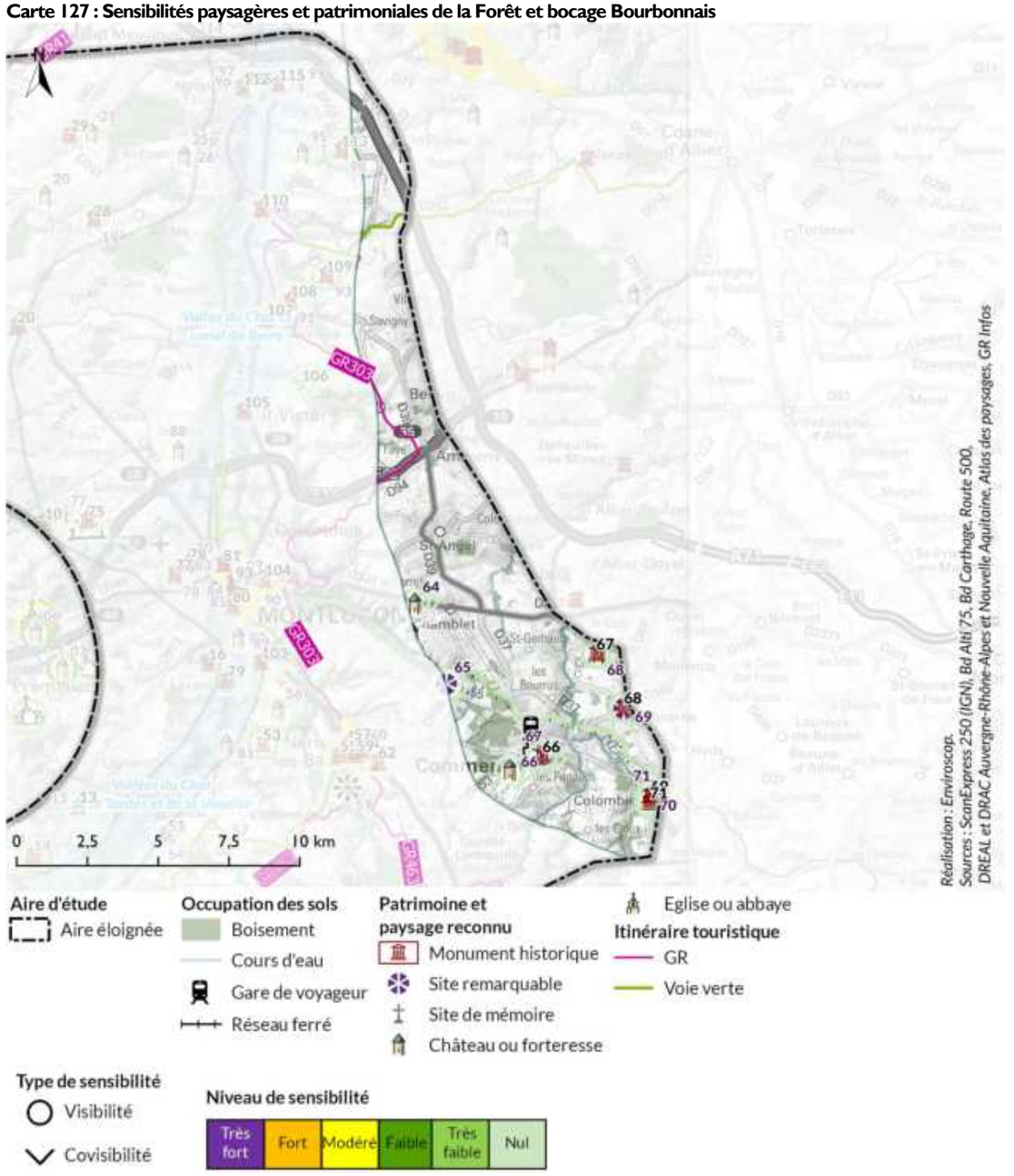
L'unité paysagère de la Forêt et bocage bourbonnais présente *peu d'éléments sensibles*. Seuls des tronçons des axes dynamiques *GR303* et l'*A714* disposent chacun de vues ponctuelles hautes et dégagées vers la ZIP, rendant localement leur sensibilité de visibilité très faible.

Tableau 29 : Sensibilités dans la Forêt et bocage Bourbonnais

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
		Lieux de vie				
	Ville	Néris-les-Bains	14,13 km	Nulle	Très faible	Significatif
		Patrimoine				
P50	MH Inscrit	Château de l'Ours	10,25 km	Nulle	Nulle	Principal
P51	Site classé	Vestiges du Château de l'Ours	10,25 km	Nulle	Nulle	
P52	MH Classé et inscrit (parti.)	Eglise et tombeau de Sainte-Thérence	10,81 km	Nulle	Très faible	
P53	MH Inscrit	Eglise Saint-Sulpice de Polier	12,10 km	Très faible	Nulle	
P54	SPR	Site patrimonial remarquable de Néris-les-Bains	14,13 km	Nulle	Très faible	
P55	MH Inscrit (parti.)	Gare	14,84 km	Nulle	Nulle	
P56	MH Classé	Thermes du camp des Chaudes	15,06 km	Nulle	Nulle	
P57	MH Classé	Amphithéâtre	15,20 km	Nulle	Nulle	
P58	MH Inscrit (parti.)	Casino	15,27 km	Nulle	Nulle	
P59	MH Inscrit (parti.)	Thermes	15,38 km	Nulle	Nulle	
P60	MH Inscrit	Monument aux morts	15,40 km	Nulle	Nulle	
P61	MH Classé	Eglise Saint-Georges	15,59 km	Nulle	Très faible	
P62	MH Inscrit	Villa gallo-romaine de Cheberne	16,18 km	Nulle	Nulle	
P63	MH Inscrit (parti.)	Eglise Notre-Dame	20,73 km	Nulle	Nulle	
P64	Site classé	Tilleuls	23,08 km	Nulle	Nulle	
		Paysage reconnu				
	Remarquable	Vallée du Cher, de la Voueize et de la Tardes		Nulle	Nulle	Principal
R54	Singulier	Vestiges du Château de l'Ours	10,25 km	*Cf. P50*		Principal
R55	Religieux	Eglise et tombeau de Sainte-Thérence	10,81 km	*Cf. P52*		Principal
R56	Fortifié	Les Modières	12,41 km	Nulle	Nulle	Significatif
R57	Fortifié	Château de Mallerée	12,50 km	Nulle	Nulle	Significatif
R58	Fortifié	Château du Chézeau	13,89 km	Nulle	Nulle	Significatif
R59	Panorama	Panorama depuis la Chapelle Saint-Joseph	15,35 km	Nulle	Nulle	Significatif
R60	Religieux	Eglise Saint Georges	15,59 km	*Cf. P60*		Principal
R61	Fortifié	La Romagère	20,13 km	Nulle	Nulle	Significatif
R62	Fortifié	Le Ludais	20,78 km	Nulle	Nulle	Significatif
R63	Fortifié	Courtioux	20,84 km	Nulle	Nulle	Significatif
		Vues dynamiques				
	GR	GR463		Très faible à nulle		Principal
		GR303				
	Route principale	D2144		Nulle		Principal

Les localisations plus précises des tronçons à minima très faibles des vues dynamiques sont visibles sur la Carte 127.

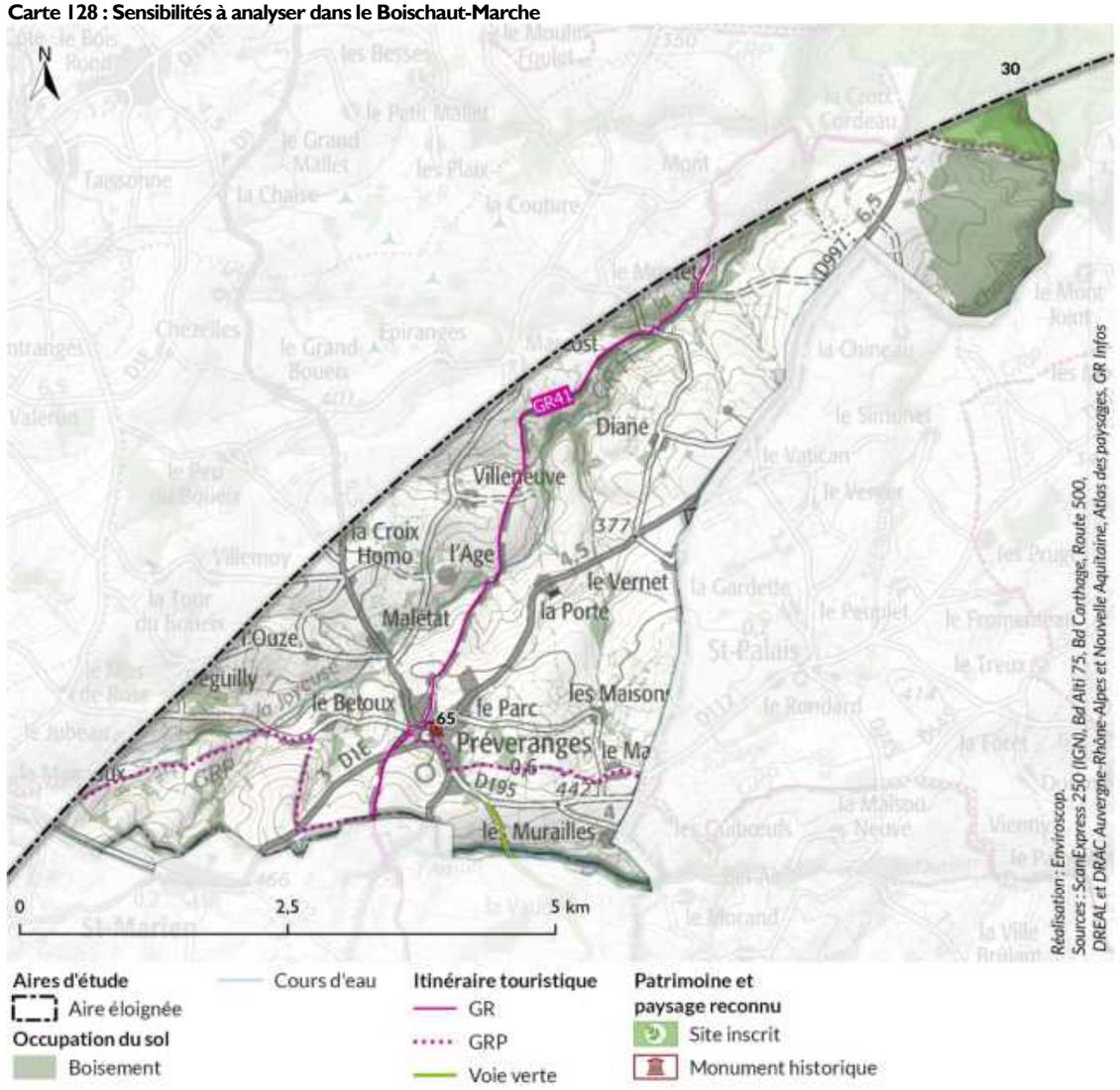
Carte 127 : Sensibilités paysagères et patrimoniales de la Forêt et bocage Bourbonnais



B.III-5. Boischaut-Marche

B.III-5a. Composition

Carte 128 : Sensibilités à analyser dans le Boischaut-Marche



Le **Boischaut-Marche** se situe au nord-ouest de l'aire éloignée. La vallée de la Voyeuse traverse cette unité du sud-ouest au nord-est et vient en conséquence creuser et modeler le socle, formant un relief irrégulier. Il partage des traits communs à l'unité paysagère du Bas-Berry et de la vallée de la petite Creuse, notamment le motif paysager de la haie bocagère.

Les structures parcellaires et bocagères sont l'héritage d'une pratique agricole ancestrale. Le bocage s'organise sur des linéaires de haies plus ou moins basses entrecoupées par des boisements, créant de nombreux plans successifs, arrêtant le regard en faisant office d'écrans végétaux.

L'habitat dispersé domine. Les villages, hameaux et fermes isolées maillent de manière régulière le territoire.

Le Boischaut-Marche se situe en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 2 monuments historiques ;
- 2 itinéraires touristiques.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, ...), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

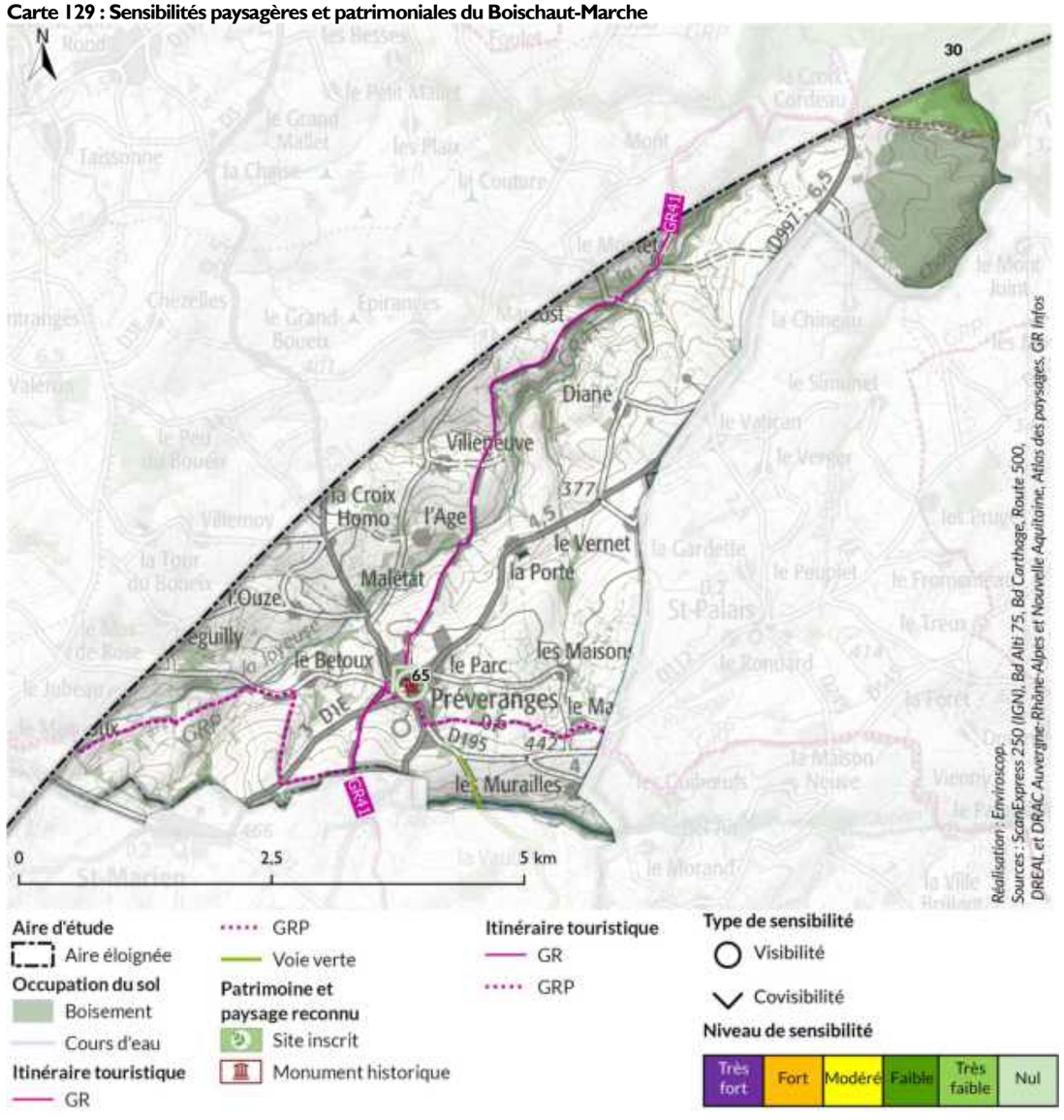
En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 30 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Boischaut Marche

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIV max	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P65	Maison "Châtelet", 2, rue des Ecoles	MH Inscrit (part.)	Préveranges	18,03 km	Eloi.	0,00°	Contexte bâti de Préveranges	Silhouette fondue dans le bâti de Préveranges	Nulle	Nulle
P30	Lac de Sidiailles	Site inscrit	Sidiailles, Saint-Eloy-d'Allier	19,14 km		0,35°	Contexte boisé du Bois de la Roche	Site fondue dans le paysage	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°

Carte 129 : Sensibilités paysagères et patrimoniales du Boischaut-Marche



B.III-5b. Analyse des sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée (cf. Tableau 30 ci-dessus).

Vues dynamiques

Le Boischaut Marche est parcouru par 2 itinéraires touristiques.

Le GR41 provient du nord en direction du sud vers Préveranges. Il suit la vallée de la Voyeuse sur le coteau. Le relief, accompagné de la végétation, rend les vues en direction de la ZIP limitées. La sensibilité de visibilité est nulle.

Le GRP du Tour des Maîtres Sonneurs traverse d'est en ouest l'unité. Il provient de la vallée de l'Arnon et serpente à l'arrière en contrebas des reliefs qui bordent la rivière. Les reliefs arborés ferment les vues sur l'horizon en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

B.III-5c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

L'unité du Boischaut ne présente pas de sensibilité de visibilité ou de covisibilité. En effet les reliefs des vallées le limitant comme celle de l'Arnon au sud, ou le traversant come la Voyeuse, dessine un profil mouvementé, qui avec ses haies bocagères ferment les vues sur l'horizon.

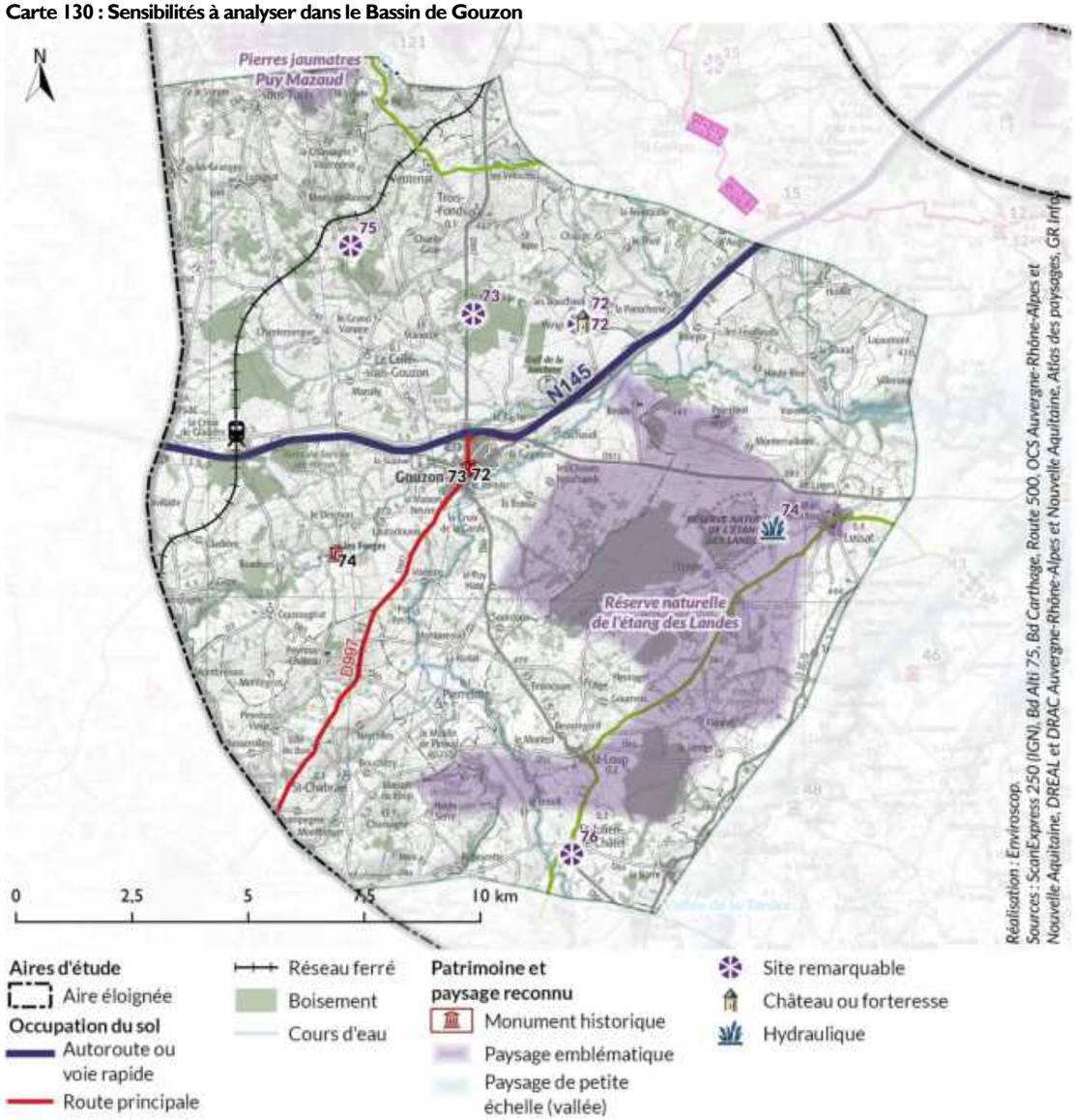
Tableau 31 : Sensibilités dans le Boischaut Marche

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
Patrimoine						
P65	MH Inscrit (part.)	Maison "Châtelet", 2, rue des Ecoles	18,03 km	Nulle	Nulle	Principal
P30	Site inscrit	Lac de Sidiailles et ses abords	19,11 km	Nulle	Nulle	
N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	
Vues dynamiques						
	GR	GR41		Nulle		Principal
	GRP	Tour des Maîtres Sonneurs		Nulle		Significatif

B.III-6. Bassin de Gouzon

B.III-6a. Composition

Carte 130 : Sensibilités à analyser dans le Bassin de Gouzon



Localisé au sud-ouest de la ZIP, le **Bassin de Gouzon** constitue une originalité géographique et géologique : il dessine à moins de 400 m d'altitude une plaine triangulaire, qui a piégé des sables, des limons et des argiles. Cette plaine agricole est propice à la culture céréalière et à l'élevage. Le parcellaire agricole s'organise en grandes parcelles régulières accompagnées d'arbres de haute tige. Cette régularité dans le parcellaire dessine un paysage de bocage à grande maille régulière, où les vues sont courtes et constamment animées par les haies.
Aussi, différents plans d'eau sont disséminés dans ce creux, avec notamment le vaste étang des Landes, réserve naturelle.

L'habitat se fait autour de hameaux et petits villages, aux maisons à l'architecture basse. Le bourg le plus important, Gouzon, organise la desserte de cette unité.

Le Bassin de Gouzon se situe en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 2 paysages remarquables, 4 site remarquables et 2 sites touristiques ;
- 3 monuments historiques ;
- 1 voie rapide, 1 route principale et une voie ferrée.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, ...), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée.
Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 32 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Bassin de Gouzon

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIV max 230	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P72	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Gouzon	17,84 km	Eloi.	0,63°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P73	Ancienne maison Bussière	MH Classé (part.)		17,92 km		0,63°				
P74	Eglise Saint-Nicolas des Forges	MH Classé - Inscrit (part.)	Les Forges	21,23 km		0,59°				

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

Tableau 33 : Analyse préalable des sites singuliers dans le Bassin de Gouzon

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R72	Château de Périgord	Remarquable	Périgord	13,92 km	Eloi.	0,44°	Contexte arboré et haie bocagère	Silhouette non visible masquée par le réseau de haies bocagères	Nulle	Nulle
		Fortifié				0,03°			Nulle	Nulle
R73	Bois du Rateau	Remarquable	La-Celle-Sous-Gouzon	14,71 km		0,58°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R74	Digue de l'étang	Hydro	Lussat	14,84 km		0,33°	Contexte arboré dû au réseau de haie bocagère	Contexte arboré dû au réseau de haie bocagère	Nulle	Nulle
R75	Etang de la Forêt	Remarquable	La-Celle-sous-Gouzon	16,53 km		0,63°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R76	Château de Saint-Julien-le-Châtel	Remarquable	Saint-Julien-Le-Châtel	22,49 km		0,12°	Contexte bâti de Saint-Julie-Le-Châtel	Silhouette non identifiable dans le paysage	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

B.III-6b. Analyse des sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Gouzon

Carte 131 : Monuments historiques n°72 et n°73



L'**église Saint-Martin** (MH n°72) et l'**ancienne maison Bussière** (MH n°73) sont deux Monuments Historiques qui se situent au sein du bourg de Gouzon. L'église Saint-Martin (MH n°65) est un édifice datant de l'époque romane, dont il ne subsiste du site de cette époque que l'abside en cul-de-four. Le reste de l'église date du 13ème siècle. Elle a été inscrite en 1933. L'ancienne maison Bussière quant à elle, est une maison des années 1820, dont seule une pièce décorée de papiers peints panoramiques, située au premier étage, est classée depuis 2003.

Le contexte bâti de Gouzon ferme les visibilités en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle. Aussi ces deux monuments se fondent littéralement dans la masse bâtie de Gouzon. N'étant pas identifiable à l'horizon, leur sensibilité de covisibilité est nulle.

Les Forges

Carte 132 : Monument historique n°74

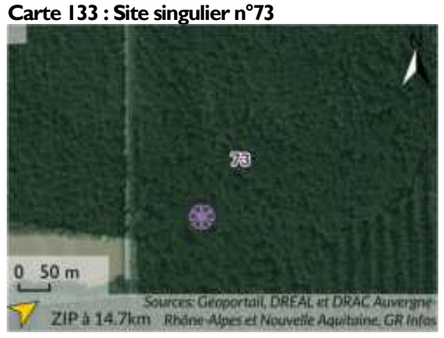


L'**église Saint-Nicolas** (MH n°74) se situe au sein du bourg des Forges, au sud-ouest de la ZIP, à plus de 21km. Edifice datant du 12ème siècle, se compose d'une nef unique couverte d'un plafond moderne, suivie d'une travée droite de chœur couverte d'un plafond cintré en bois. Elle se termine par une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four. Les peintures se situent sur les murs nord et sud du chœur, et sur les murs de l'abside. Elle a été inscrite partiellement en juillet 1973 pour les façades et toiture de la nef et du clocher et classée partiellement en mai 1969 pour le chœur en comprenant les peinture murales qu'elle enferme.

Le contexte bâti du lieu de vie ferme les visibilités en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle. Aussi l'église se fond dans le paysage et disparait parmi le réseau de haies bocagères et la ripisylves de la Goze. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

La-Celle-sous-Gouzon

Carte 133 : Site singulier n°73

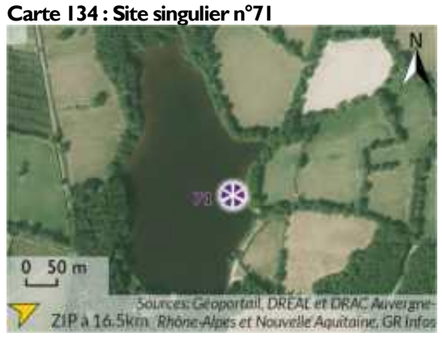


Le **Bois du Rateau** (Site singulier n°73) se situe au nord de la commune de Gouzon et au sud-ouest de la ZIP, à 14 km, à cheval sur la commune de Gouzon et de La-Celle-sous-Gouzon. Il s'insère sur un très léger relief entre le cours du Signollet et un petit cours d'eau se jetant dans le ruisseau du Pont Chanté, tous deux affluents de la Voueize.

Les vues sont courtes est close par la végétation. La sensibilité de visibilité est nulle.

Masse boisée, sa silhouette n'est pas identifiable dans le paysage par rapport à d'autres ensembles boisés. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 134 : Site singulier n°71



L'**étang de la Forêt** (Site singulier n°75) se situe au nord de la commune de la Celle-sous-Gouzon et au sud-ouest de la ZIP, à 16,5 km. Il s'insère en fond de vallée et correspond à une dilatation du cours du Signollet, affluent de la Voueize.

Les vues sont courtes et closes par le relief et par la végétation qui borde l'étang. La sensibilité de visibilité est nulle.

Masse boisée, sa silhouette n'est pas identifiable dans le paysage par rapport à d'autres ensembles boisés. La sensibilité de covisibilité est nulle.

La Réserve naturelle de l'étang des Landes

Situé au sud-ouest de la ZIP, sur la commune de Lussat, la **Réserve naturelle de l'étang des Landes** est un site reconnu pour sa richesse faunistique et floristique, de l'ordre de 950 espèces animales et 480 espèces végétales. Il propose une diversité de milieu encadré par les plateaux bocagers ou boisés du Bassin de Gouzon. Le site est relativement préservé du fait de son insertion dans un creux du relief et des nombreux boisements, qu'ils soient sous forme de linéaires boisés, bosquets ou bois. La sensibilité de visibilité du site est nulle. La végétation participe aussi à fondre ce site dans le paysage. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Photo 49 : La Réserve naturelle de l'étang des Landes



Les Pierres jaumâtres et le Puy Mazaud

Les **Pierres jaumâtres et le Puy Mazaud** constituent un site géologique hors norme. Il est essentiellement présent dans l'unité paysagère de Toulx-Sainte-Croix (voir B.III-8b Sensibilités dans l'aire éloignée). Situé en limite nord-ouest de l'unité et à l'ouest de la ZIP, les reliefs arborés ou habités situés entre le site et la ZIP masquent les vues en direction de cette dernière, rendant la sensibilité de visibilité nulle. Les vues sont peu ouvertes à l'horizon sur cette unité paysagère ou le maillage bocager est très dense. Il ferme les vues sur l'horizon rendant la sensibilité de covisibilité nulle.

Vues dynamiques

Le Bassin de Gouzon est traversé par 3 axes dynamiques.

La **N145** s'oriente sur un axe ouest / nord-est. Elle arrive plein ouest jusqu'à Gouzon, avant de s'axer vers Nouhant et la ZIP. Bien que la N145 traverse des espaces au maillage bocager plus serré et plus dense, celui-ci tend à se déliter et laisse le paysage s'ouvrir à mesure que l'on s'approche de la ZIP. La sensibilité de visibilité varie selon les tronçons et la distance à la ZIP, allant de faible à nulle.

La **D977** part depuis Gouzon en direction du sud-ouest. Elle traverse des collines habillées de haies bocagères. Malgré le relief, les vues sont courtes du fait de la végétation, la sensibilité de visibilité est nulle.

Une **voie ferrée** dessert l'unité paysagère à la gare de Parsac-Gouzon et continue vers le nord. Elle traverse des espaces très fermés, comme les boisements du Bois de la Chapelle, le Bois de la Corée au sud-ouest ou bien des espaces clos par la succession de haies bocagères. Elle ne présente pas de sensibilité de visibilité.

B.III-6c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

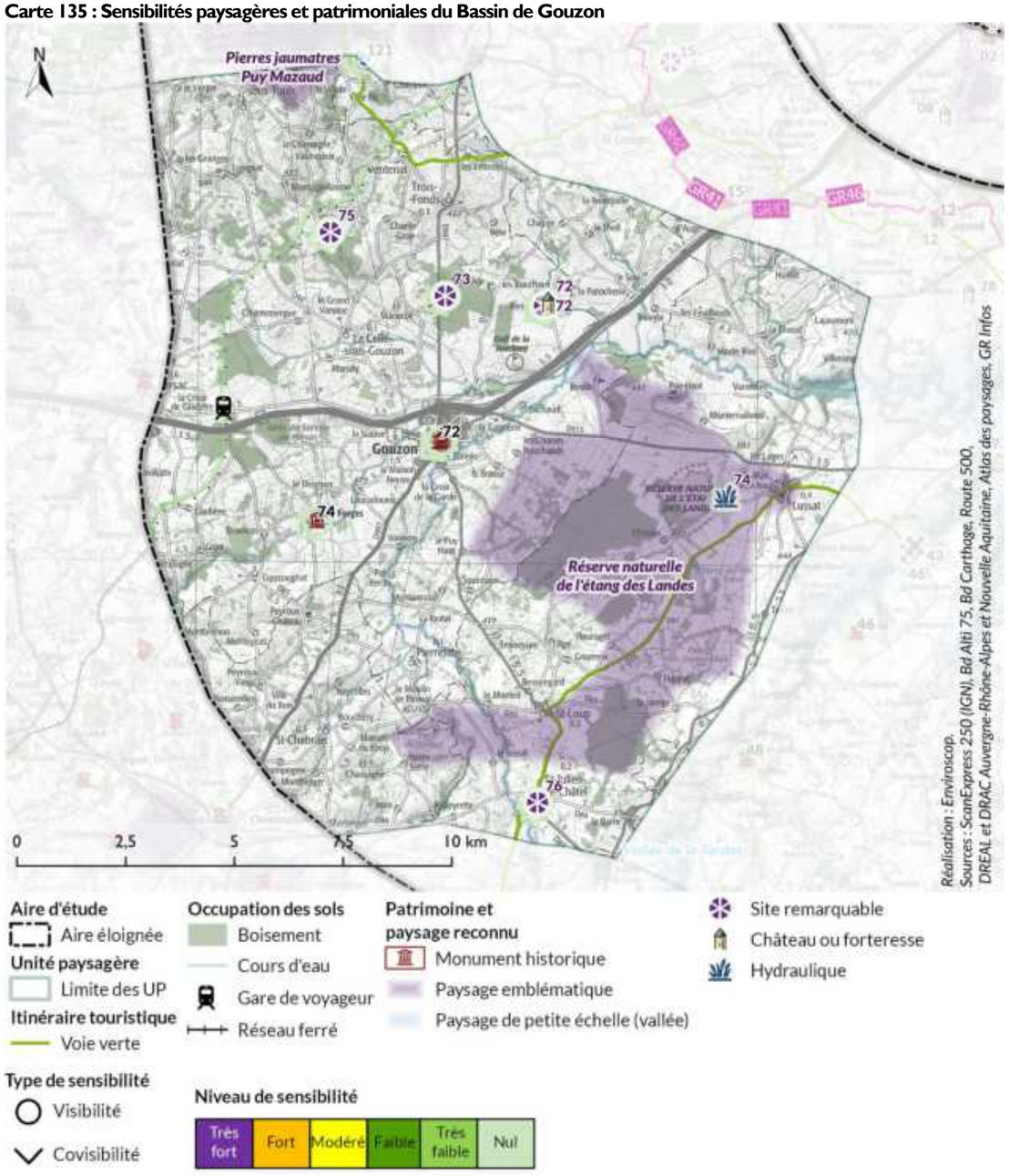
Le relief atypique en creux ainsi que la régularité du parcellaire bordé de bocage n'offrent pas des vues ouvertes à l'horizon. Les *éléments que ce soit patrimoniaux ou de paysage reconnu* ne sont pas sensibles. Seule *la N145* présente une sensibilité faible au plus près de la ZIP en limite d'unité paysagère, devenant très faible puis nulle, à mesure qu'elle s'en éloigne.

Tableau 34 : Sensibilités dans le Bassin de Gouzon

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
Patrimoine						
P72	MH Inscrit	Eglise Saint-Martin	17,84 km	Nulle	Nulle	Principal
P73	MH Classé (part.)	Ancienne maison Bussière	17,92 km	Nulle	Nulle	
P74	MH Classé - Inscrit (part.)	Eglise Saint-Nicolas des Forges	21,23 km	Nulle	Nulle	
Paysage reconnu						
	Remarquable	Réserve naturelle de l'étang des Landes	12,97 km	Nulle	Nulle	Principal
	Remarquable	Pierres jaumâtres et Puy Mazaud	15,74 km	Nulle	Nulle	
R72	Singulier	Château de Périgord	13,92 km	Nulle	Nulle	Significatif
	Fortifié			Nulle	Nulle	Significatif
R73	Singulier	Bois du Rateau	14,71 km	Nulle	Nulle	Significatif
R74	Hydro	Digue de l'étang	14,84 km	Nulle	Nulle	Significatif
R75	Singulier	Etang de la Forêt	16,53 km	Nulle	Nulle	Significatif
R76	Singulier	Château de Saint-Julien-le-Châtel	22,49 km	Nulle	Nulle	Significatif
Vues dynamiques						
	Aurotoute ou voie rapide	N145		Faible à nulle		Principal
	Route principale	D997		Nulle		
	Voie ferrée	Montluçon - Guéret		Nulle		Principal

Les localisations plus précises des tronçons à minima très faibles des vues dynamiques sont visibles sur la carte ci-contre.

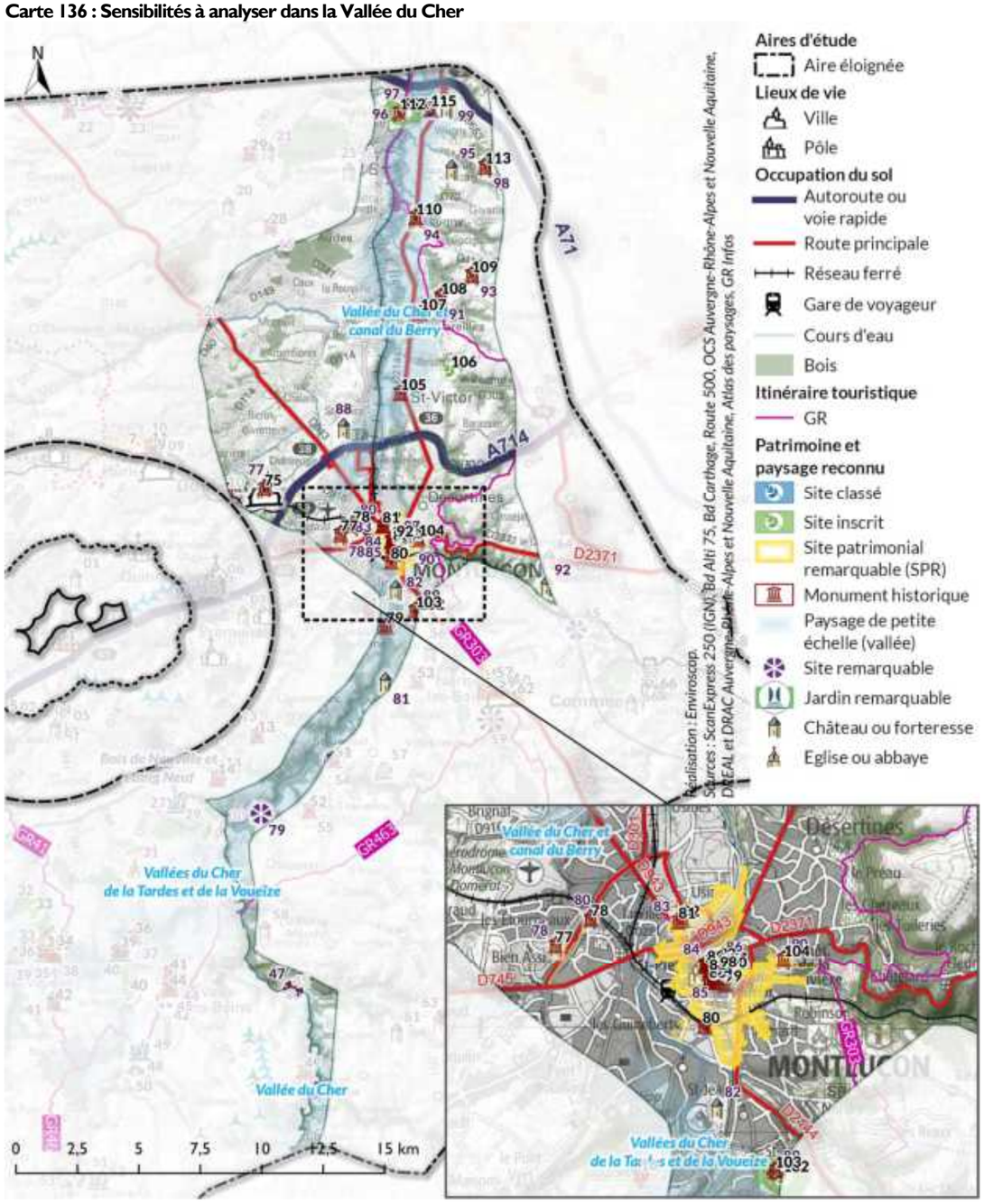
Carte 135 : Sensibilités paysagères et patrimoniales du Bassin de Gouzon



B.III-7. Vallée du Cher

B.III-7a. Composition

Carte 136 : Sensibilités à analyser dans la Vallée du Cher



La **Vallée du Cher** est une unité paysagère qui peut se séquencer en trois entités : les gorges en amont de Montluçon, l'agglomération de Montluçon et le secteur des réseaux de communication situés en aval.

Les gorges du Cher offrent des paysages naturels très secrets et intimistes. Leur accès n'est pas simple et direct. En effet, aucune route ne les longe. Leurs seuls accès se font par les barrages (comme celui de Rochebut, site singulier n°74) ou bien depuis les belvédères comme celui des Ruines du Château de l'Ours (MH n°49 et site singulier n°54). Au contraire, au nord en aval de Montluçon, les plateaux sont moins abrupts et descendent en direction du Cher.

L'agglomération de Montluçon occupe une place prépondérante dans cette unité paysagère, avec la ville de Domérat à l'ouest, constituant une limite et transition, entre la vallée du Cher nord plus naturelle et celle du sud plus industriel. L'attractivité et le statut de pôle urbain de Montluçon va générer et organiser les flux.

Les infrastructures de déplacement constituent un motif paysager important de la vallée du Cher. Hormis l'A714, qui contourne la ville par le nord, les autres convergent vers le pôle urbain de Montluçon.

La Vallée du Cher se situe en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Elle comprend :

- 2 paysages reconnus, 1 site remarquable, 1 Jardin Remarquable et 21 sites singuliers ;
- 1 SPR, 32 monuments historiques, 3 sites inscrits, et 2 sites classés (23 d'entre eux sont compris à Montluçon) ;
- 1 ville, Domérat et 1 pôle urbain, Montluçon ;
- 2 itinéraires touristiques ;
- 2 autoroutes ou voies rapides, 5 routes principales et 2 voies ferrées.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, ...), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée.
Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 35 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Vallée du Cher

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIV max	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P75	Eglise Notre-Dame	MH Classé (parti.)	Domérat	7,44 km	Eloi.	0,45°	Contexte bâti de Domérat	Silhouette non visible masquée par le réseau de haies bocagères	Nulle	Nulle
P76	Montluçon	SPR	Montluçon	9,08 km		1,08°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P77	Château de Bien Assis	MH Inscrit		9,31 km		0,79°				
P78	Château des Etourneaux	MH Inscrit (parti.)		9,90 km		0,00°	Contexte bâti de Montluçon	Silhouette fondue dans le bâti de Montluçon	Nulle	Nulle
P79	Eglise Sainte-Anne	MH Inscrit (parti.)	Lavault-Sainte-Anne	10,56 km		0,00°	Contexte bâti de Lavaults-Sainte-Anne	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Nulle	Nulle
P80	Rotonde de la gare	MH Inscrit	Montluçon	10,89 km		0,15°	Contexte bâti de Montluçon	Elément non visible masqué par le bâti de Montluçon	Nulle	Nulle
P81	Eglise Saint-Paul	MH Classé		11,02 km		0,81°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P82	Maison communale	MH Inscrit		11,09 km		0,81°				
P83	Ensemble urbain de Montluçon	Site inscrit		11,10 km		1,00°				
P84	Maison	MH Inscrit		11,21 km		0,92°				
P85	Maison	MH Inscrit (parti.)		11,22 km		0,99°				
P86	Maison	MH Classé (parti.)		11,22 km		0,99°				
P87	Maison	MH Inscrit (parti.)		11,24 km		0,91°				
P88	Le château des Ducs	MH Inscrit		11,24 km		0,99°				
P89	Eglise Saint-Pierre	MH Classé		11,24 km		0,95°				
P90	Maison	MH Inscrit (parti.)		11,25 km		0,95°				
P91	Maison	MH Inscrit (parti.)		11,27 km		0,99°				
P92	Anciens remparts jardins et trois Tours	Site classé		11,28 km		0,98°				
P93	Maison	MH Inscrit (parti.)		11,29 km		0,92°				
P94	Maison			11,31 km		0,00°	Contexte bâti de Montluçon	Silhouette fondue dans le bâti de Montluçon	Nulle	Nulle
P95	Maison			11,33 km		0,00°			Nulle	Nulle
P96	Eglise Notre-Dame	MH Classé		11,37 km		0,82°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P97	Passage voûté du Doyenné	MH Inscrit		11,40 km		0,00°	Contexte bâti de Montluçon	Silhouette fondue dans le bâti de Montluçon	Nulle	Nulle
P98	Maison du doyen	MH Inscrit (parti.)		11,40 km		0,00°			Nulle	Nulle
P99	Maison			11,41 km		1,00°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P100	Chapelle Saint-Louis	MH Inscrit		11,41 km		0,00°	Contexte bâti de Montluçon	Silhouette fondue dans le bâti de Montluçon	Nulle	Nulle
P101	Maison des Condé	MH Inscrit (parti.)		11,45 km		0,00°			Nulle	Nulle
P102	Château de Bisseret et ses abords	Site inscrit	Lavault-Sainte-Anne	11,49 km		1,14°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P103	Château de Bisseret	MH Inscrit		11,65 km		1,13°				
P104	Villa de la Louvière	MH Inscrit	Montluçon	12,24 km		1,04°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P105	Eglise Saint-Victor	MH Inscrit	Saint-Victor	14,17 km		0,73°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P106	Ruines du Château de Thizon	Site inscrit	Thizon	16,36 km		0,00°	Relief et végétation de la vallée du Thizon	Eléments non visibles masqués par le bâti de Thizon et la végétation	Nulle	Nulle
P107	Lanterne des Morts	MH Classé	Estivareilles	16,92 km		0,70°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P108	Château du Cluzeau	MH Inscrit	Le Cluzeau	17,87 km		0,71°				
P109	Château de Chouvigny	MH Inscrit (parti.)	Chouvigny	19,48 km		0,66°				
P110	Prieuré Notre-Dame	MH Inscrit	Reugny	19,70 km		0,02°	Contexte boisé	Silhouette non visible masquée par la végétation ou le bâti de Reugny	Nulle	Nulle

P111	Eglise Saint-Martin, Château , Domaine des Bergers et bourg de Nassigny	Site inscrit	Nassigny	22,42 km	Eloi.	0,53°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P112	Château de Nassigny	MH Inscrit	Nassigny	22,87 km		0,00°	Contexte bâti	Silhouette non visible masquée par la végétation du domaine	Nulle	Nulle
P113	Eglise Saint-Denis à Maillet	MH Inscrit	Haut-Bocage	23,07 km		0,00°	Contexte bâti et boisé du Bois de Villenue	ZIP masquée par le contexte boisé	Nulle	Nulle
P114	Château de la Guerche et ses abords	Site classé	Nassigny	23,62 km		0,54°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P115	Château de la Guerche	MH Inscrit (parti.)	Nassigny	23,64 km		0,54°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1° / 1°<2°

Tableau 36 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Vallée du Cher

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R77	Eglise Notre Dame	Religieux	Domérat	7,43 km	Eloi.	*Cf. voir P75 ci-dessus*				
R78	Château de Bien Assis	Fortifié	Montluçon	9,30 km		*Cf. voir P77 ci-dessus*				
R79	Barrage de Rochebut	Remarquable	Rochebut	9,61 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Nulle	Nulle
R80	Les Etourneaux	Fortifié	Montluçon	9,88 km		*Cf. voir P78 ci-dessus*				
R81	Château de Gouttière	Fortifié	Saint-Genest	10,84 km		0,00°	Contexte bâti (orientation des bâtisses) et boisé de la vallée du Cher	Reliefs boisés de la vallée du Cher	Nulle	Nulle
R82	Château Saint-Jean	Fortifié	Montluçon	10,99 km		0,00°	Contexte bâti de Montluçon	Silhouette fondue dans le bâti de Montluçon	Nulle	Nulle
R83	Eglise Saint-Paul	Religieux		11,02 km		*Cf. voir P81 ci-dessus*				
R84	Eglise Saint-Pierre	Religieux		11,24 km		*Cf. voir P89 ci-dessus*				
R85	Le château des Ducs	Fortifié		11,24 km		*Cf. voir P88 ci-dessus*				
R86	Anciens remparts jardin et trois Tours	Jardin Remarquable		11,34 km		*Cf. voir P92 ci-dessus*				
R87	Eglise Notre-Dame	Religieux		11,37 km		*Cf. voir P96 ci-dessus*				
R88	Passat	Fortifié	St Victor	11,48 km		0,87°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R89	Château de Bisseret	Fortifié	Lavault Sainte Anne	11,65 km		*Cf. voir P103 ci-dessus*				
R90	Château de la Louvière	Fortifié	Montluçon	12,24 km		*Cf. voir P104 ci-dessus*				
R91	Château du Cluzeau	Fortifié	Le Cluzeau	17,87 km		*Cf. voir P108 ci-dessus*				
R92	Le Plaix	Fortifié	Chamblet	17,12 km		0,00°	Reliefs boisés de la vallée du Lamaron	Reliefs boisés de la vallée du Lamaron	Nulle	Nulle
R93	Château de Chouvigny	Fortifié	Chouvigny	19,53 km		*Cf. voir P109 ci-dessus*				
R94	Prieuré Notre-Dame	Religieux	Reugny	19,70 km		*Cf. voir P110 ci-dessus*				
R95	La Bourse	Fortifié	Haut-Bocage-Maillet	22,15 km		0,00°	Contexte boisé du domaine	Contexte boisé du domaine	Nulle	Nulle
P96	Eglise Saint-Martin	Religieux	Nassigny	22,88 km		0,00°	Contexte bâti	Silhouette non visible masquée par la végétation	Nulle	Nulle
R97	Château de Nassigny	Fortifié		22,87 km		*Cf. voir P112 ci-dessus*				
R98	Château de Beauregard	Fortifié	Haut-Bocage-Maillet	23,10 km		0,00°	Contexte boisé du domaine	Silhouette non visible masquée par la végétation du domaine	Nulle	Nulle
R99	Château de Champigny	Fortifié		24,09 km		0,00°	Contexte boisé du domaine	Silhouette non visible masquée par la végétation du domaine	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

B.III-7b. Sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée (cf. Tableau 35 et Tableau).

La Vallée du Cher, de la Tardes et de la Voueize

La vallée du Cher, de la Tardes et de La Voueize est essentiellement représentée dans cette unité paysagère par la vallée du Cher. Vallée profonde en amont de Montluçon, elle entaille le socle et crée des contrastes forts dans le paysage. De grandes forêts occupent ses coteaux. Celles-ci limitent toute sensibilité de visibilité en direction de la ZIP. Aussi, les reliefs boisés croisés au maillage bocager dense les rendent de sensibilité de covisibilité nulle.

La Vallée du Cher et le canal du Berry

La **Vallée du Cher et le canal du Berry** se situent en aval de Montluçon. Le canal du Berry a été réalisé au 19ème siècle et servait pour le transport de fûts de bois mais aussi de charbon et pour l'acheminement de minerai de fer pour les usines de Montluçon. En 1955 le canal est déclassé. Depuis son déclassement, il a subi de nombreuses mutations, résultant de projets d'aménagements locaux. A Montluçon, il a été décidé de mettre à profit ces emprises abandonnées pour du développement urbain. Aujourd'hui il fait partie de ces espaces délaissées par le passé, auquel il est impératif d'imaginer un nouveau sens et de nouveaux usages. La vallée du Cher et le canal du Berry ne sont pas sensibles ni aux visibilités ni aux covisibilités. En effet, le relief ferme les vues sur les lointains, et sont relativement discrets dans le paysage.

Domérat

Carte 137 : Ville et Monument historique n°75



68 : Eglise Notre-Dame



Sources: Géoportail, DREAL/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, GR Infos

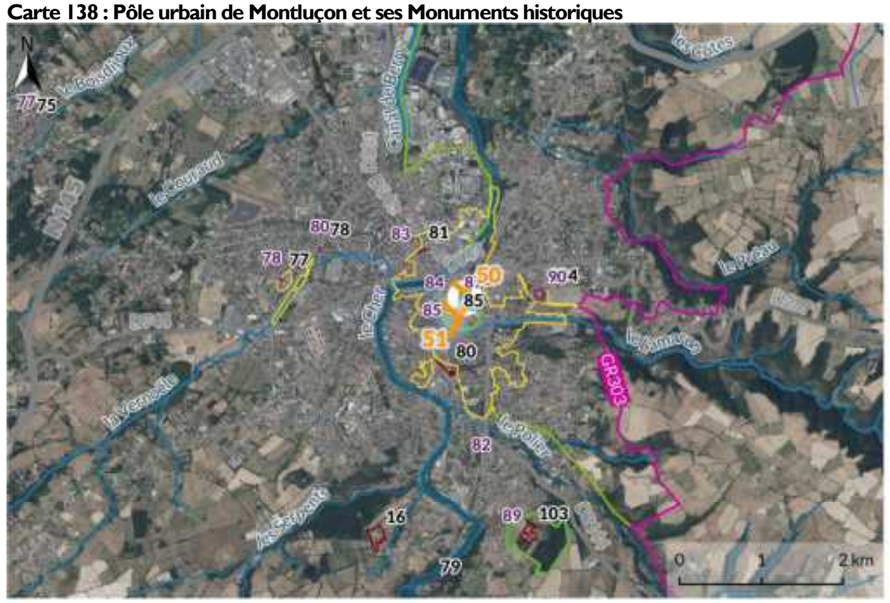
Domérat est la 2ème ville de l'agglomération Montluçonnaise. Située au nord-est de la ZIP et à l'ouest de Montluçon, elle prend des airs de ville à la campagne. Historiquement, Domérat est une ville très ancienne, datant de l'époque romaine. Elle se situe à proximité des voies romaines du Limonum (Poitiers) et de Neriomagus (Néris-les-Bains), en passant par Mediolanum (Châteaumeillant). Avant qu'elle ne soit une seule et unique ville, de nombreux villages gravitaient autour d'elle. Sa localisation à la limite de deux régions se reflète dans les influences architecturales. En effet, on retrouve dans l'**église Notre-Dame** (MH n°75 et singulier n°77)) édifiée au 12ème siècle une influence romane héritée du Bas-Berry et du Limousin.

Le passé industriel et minier de Montluçon a attiré beaucoup d'habitants aux 19ème et 20ème siècles. La population n'a cessé d'augmenter jusque dans les années 70, et la ville de s'étendre le long des voies. En effet, Domérat prend à l'origine une forme concentrique puis a continué son développement en étoile le long des axes. Le tissu urbain est continu et présente peu d'espaces ouverts. En effet, de nombreux boisements entourent et complètent les dents creuses. Le tissu ancien historique est serré et n'offre pas d'ouverture visuelle. En périphérie, la présence du végétal vient fermer les vues sur les lointains. La sensibilité de visibilité est nulle.

L'église de Notre-Dame, monument symbolique de la ville de Domérat n'est quant à elle pas visible depuis le nord. En effet, le réseau de haies bocagères présent à proximité masque le clocher de celle-ci. La silhouette de Domérat n'étant pas identifiable à l'horizon, sa sensibilité de covisibilité est donc nulle.

Montluçon

Carte 138 : Pôle urbain de Montluçon et ses Monuments historiques







Direction de la ZIP - Montluçon, ZIP à 11.1km

Sources: Géoportail, DREAL et DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine, GR Infos

Montluçon est le pôle urbain du territoire d'étude. Historiquement installée en rive droite sur un piton rocheux dominant le Cher, elle était contenue par des remparts, dont le dessin est encore visible aujourd'hui à travers le site inscrit de l'ensemble urbain de Montluçon. Très fortement liée au passé industriel minier qui a fait sa renommée au 19ème siècle, l'arrivée du chemin de fer et du canal du Berry en direction de Commentry amplifieront l'extension de la ville, connaissant une croissance fulgurante sur la rive gauche du Cher.
En son sein, elle concentre un patrimoine protégé important. 23 monuments historiques, 1 site classé, 1 site inscrit et 1 Site Patrimonial Remarquable (SPR) sont localisés à Montluçon :

- Le Site Patrimonial Remarquable de Montluçon (SPR n°76), a été mis en place en août 1990 ;
- Le château du Bien Assis (MH n°77), demeure féodale datant du 15ème siècle est inscrit Monument Historique en totalité le 18 mars 2016 ;
- Le château des Etourneaux (MH n°78), maison forte bâtie au 15ème siècle dont seul ses escaliers intérieurs en vis sont inscrits depuis le 15 janvier 1974 ;
- La Rotonde de la gare (MH n°80) inaugurée en 1859, afin de concurrencer le canal du Berry dans le transport de houille est inscrite depuis février 2011, avec son pont tournant, sa voie d'accès et la signalétique correspondante ;
- l'église Saint-Paul (MH n°81), construite de 1863 à 1869, profite de l'innovation offerte par le métal de l'époque. Elle est classée Monument Historique en septembre 1987 ;
- la maison communale (MH n°82), conçue en 1897 et inaugurée en 1899, est inscrite depuis novembre 1997 ;
- l'Eglise Notre-Dame (MH n °96), dont le portail de la fin du 16ème est classé en 1947, tandis que le reste de l'édifice datant du 17ème est inscrit en 1948,
- l'ensemble urbain de Montluçon (Site inscrit n °83) reprend le tracé des remparts historiques de Montluçon. Il est devenu site inscrit le 30 juin 1951 ;
- Différentes maisons (MH n °84, n°85, n°86, n°87, n°90, n°91, n°93, n°94, n°95, n°99) ;
    - Le MH n°84 est une maison qui date de la fin du 15ème siècle, début 16ème avec une ossature en pans de bois et façade sculptée. Elle a été inscrite en septembre 2006 ;
    - Le MH n°85 est une maison qui date de la fin du 15ème siècle, début 16ème qui présente la trace d'une boutique ancienne au rez-de-chaussée. Sa façade et sa toiture ont été inscrites le 09 décembre 1929 ;
    - Le MH n°86 est une ancienne demeure de marchand datant du début du 16ème siècle. Sa façade côté rue et sa toiture ont été inscrites le 05 décembre 1928 ;
    - Le MH n°87 est une maison qui date de la fin du 15ème siècle, avec un rez-de-chaussée en pierre et un premier étage en bois. Sa façade et sa toiture ont été inscrites le 14 avril 1930 ;
    - Le MH n°90 est une maison qui date de la fin du 15ème siècle, début 16ème, avec un rez-de-chaussée de pierre comprenant une colonnette engagée à l'angle et un premier étage en bois. Sa façade côté rue et sa toiture ont été inscrites le 14 avril 1930 ;
    - Le MH n°93 est une maison qui date du 15ème siècle, avec une façade à croix de Saint-André et consoles. Sa façade et sa toiture ont été inscrites le 11 mars 1935 ;
    - Le MH n°86 est une maison du 15ème siècle, dont la façade est à pans de bois, avec fermes apparents et saillants à l'avant du pignon. Sa façade a été inscrite le 25 mars 1935 ;
    - Le MH n°94 est une maison qui date du 15ème siècle, avec une façade à pans de bois et une tourelle en pierre. Sa façade et sa tourelle ont été inscrites le 11 mars 1935 ;
    - Le MH n°95 est une maison du 15ème siècle, dont les deuxième et troisième étage sont en encorbellement, avec des pierres de taille en façade, ainsi que des colombages en X sous le stable des fenêtres du premier étage. Sa façade et sa toiture ont été inscrites le 11 mars 1935 ;
    - Le MH n°99 est une maison qui date du 15ème siècle, avec une façade à pans de bois et une tour, ancienne porte d'entrée de la ville. Sa façade et sa tour ont été inscrites le 07 juillet 1935 ;
- le château des Ducs de Bourbon (MH n °88), inscrit en mai 1926 ;
- l'église Saint-Pierre (MH n °89), édifiée et remaniée à différentes périodes, (12ème, 13ème, 15ème et 17ème) a été classée en mai 1978 ;
- le site classé des anciens remparts et jardins et trois Tours (Site classé n °92) correspond à un parc public aménagé en 1939, dans une ancienne friche des remparts de Montluçon. Ses façades et toitures du 16ème et 17ème sont inscrites en 1946 à l'exception des parties modernes du beffroi ;
- l'église Notre-Dame (MH n °96), construite à l'emplacement d'une église romane vers 1400 et dont les travaux se poursuivent au 15ème siècle pour en faire une église gothique. Elle a été classée en janvier 1987 ;
- le passage voûté du Doyenné (MH n °97), voûte en croisée d'ogives datant du 13ème siècle a été inscrite le 13 février 1926 ;
- la maison du Doyen (MH n °98) correspond à l'ancienne maison du doyen du chapitre de Saint-Nicolas, comprenant en façade une fenêtre du 13ème siècle. Seule la fenêtre du 13ème siècle est inscrite depuis le 13 février 1926 ;
- les restes de l'ancienne Chapelle Saint-Louis (MH n °100), édifice du 13ème siècle, a été partagée en hauteur et en largeur pour l'aménagement d'appartements. Le percement de larges ouvertures a fait disparaitre les anciennes portes. Les restes de la chapelle sont inscrits depuis le 15 mai 1926 ;
- la maison des Condé (MH n °101) est une demeure de notables construite à la fin de l'époque gothique et remaniée à posteriori. Elle a été inscrite en mai 2003, dans sa totalité, comprenant la tourelle d'escaliers et les caves.
- La villa de la Louvière (MH n°104), datant des années 1920-1930 mais pastiche d'une folie du 18ème siècle, d'inspiration du petit Trianon, a été inscrite avec son parc en février 1994.

Les monuments historiques s'insèrent dans la trame urbaine de Montluçon. Le tissu urbain crée des vues courtes. Quelques sites situés en hauteur présentent des vues plus ouvertes. La terrasse du château des Ducs de Bourbon (MH n°88) offre un panorama. Depuis le site classé des anciens remparts et jardins des trois Tours (Site classé n°92), en haut de la terrasse du jardin Wilson, la vue est légèrement plus ouverte en direction de la ZIP. La sensibilité de visibilité est très faible, du fait de la distance à la ZIP, du relief et du bocage pour ces sites et par extension pour l'ensemble urbain de Montluçon (Site inscrit n°83) et le SPR de Montluçon (n°76).

Depuis le plateau en surplomb de la Côte Chable, la silhouette de Montluçon n'est pas visible. En effet, les haies bocagères ainsi que la végétation de la Côte masquent la silhouette de l'agglomération. La sensibilité de covisibilité est nulle pour le pôle urbain et les patrimoines qui s'y inscrivent.

Photo 50: Vue depuis la terrasse et jardins et trois Tours



Photo 51: Vue depuis la terrasse des Ducs



Lavault-Sainte-Anne

Carte 139 : Site inscrit n°102, Monument Historique n°103 et site singulier n° 89



Le Château de Bisseret (Monument Historique n°96 et singulier n°84) a été construit en surplomb de la vallée du Cher. Formé de deux ailes en retour de dimensions inégales et de deux bâtiments de communs, il s'oriente vers le nord-est ainsi qu'une aile au nord-ouest, en direction contraire de la ZIP, située à l'ouest. Le château est entouré de douves en eau, et possède quatre tours d'angle sensiblement orientées aux quatre points cardinaux. A l'entrée du pavillon central actuel, ancien donjon, existait un pont-levis supprimé en 1840, remplacé par un pont à deux arches. Les massifs boisés situés sur les pourtours de la propriété génèrent des vues courtes, notamment un masque visuel vers la ZIP. La sensibilité de visibilité est nulle.

Le Château est plus largement protégé par le périmètre du site inscrit (n°95) d'octobre 1974. Pour autant, bien qu'une zone agricole à l'ouest semble plus ouverte, elle n'offre pas de visibilité en direction de la ZIP, du fait des masques bâtis de Châteaubrun à l'ouest et de la végétation du Cher.

La silhouette du Château n'est pas remarquable dans le paysage. En effet, son architecture se fond dans le bois situé du nord au sud-est du Château. La sensibilité de covisibilité est nulle pour le monument et pour le site inscrit.

Saint-Victor

La commune de Saint-Victor présente deux monuments à enjeu (site singulier n°83 et MH n°98).

Carte 140 : Singulier n°88



Le château de Passat (site singulier n°88) a été construit sur le rebord du plateau, au-dessus de la vallée du Cher. Il prend la forme d'un L, dont une des bâtisses s'oriente vers le sud-ouest en direction de la ZIP. Cependant, des arbres situés en limite de propriété sud créent un masque visuel vers celle-ci. La sensibilité de visibilité est nulle.

La silhouette du Château n'est pas remarquable dans le paysage. En effet, son architecture se fond dans celle du hameau de Passat. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Carte 141 : Monument Historique n°105



L'église Saint Victor (MH n°105) est une église en forme de croix latine datant du 15ème siècle. Le dôme et son lanternon sont un ajout du 17ème siècle. Elle est inscrite depuis le 17 avril 1931. Située dans le bourg de Saint-Victor, les vues sont fermées par le bâti. La sensibilité de visibilité est nulle.

La silhouette du clocher de l'église n'est pas perceptible depuis le nord-est. En effet, l'église s'insère dans un coteau. Depuis le plateau, la végétation présente en bord de village au nord-est masque celui-ci. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Estivareilles

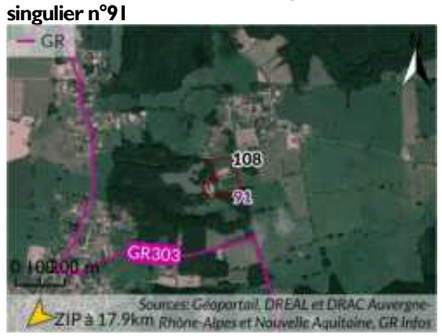
Carte 142 : Monument Historique n°107



La Lanterne des morts (MH n°107) est formée d'une colonne cylindrique creuse de 2,60 m, posée sur une plateforme élevée de quatre marches. Celle-ci s'inscrit dans le bourg d'Estivareilles. Le bâti ferme les vues sur l'horizon, rendant sa sensibilité de visibilité nulle. Aussi, le monument du fait de sa taille, ne marque pas l'horizon. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Le Cluzeau

Carte 143 : Monument Historique n°108 et site singulier n°91



Le château de Cluzeau (MH n°108 et site singulier n°91) est un château édifié en 1705. Il s'agissait d'une maison de plaisance et centre d'exploitation agricole. Il a été inscrit aux Monuments Historiques en décembre 2009. Situé en amont d'Estivareilles, des boisements limitent la visibilité en direction du sud-ouest, vers la ZIP. Sa sensibilité de visibilité est nulle.

Le château est masqué par la végétation. Sa sensibilité de covisibilité est donc nulle.

Chouvigny

Carte 144 : Monument Historique n°109 et site singulier n°93

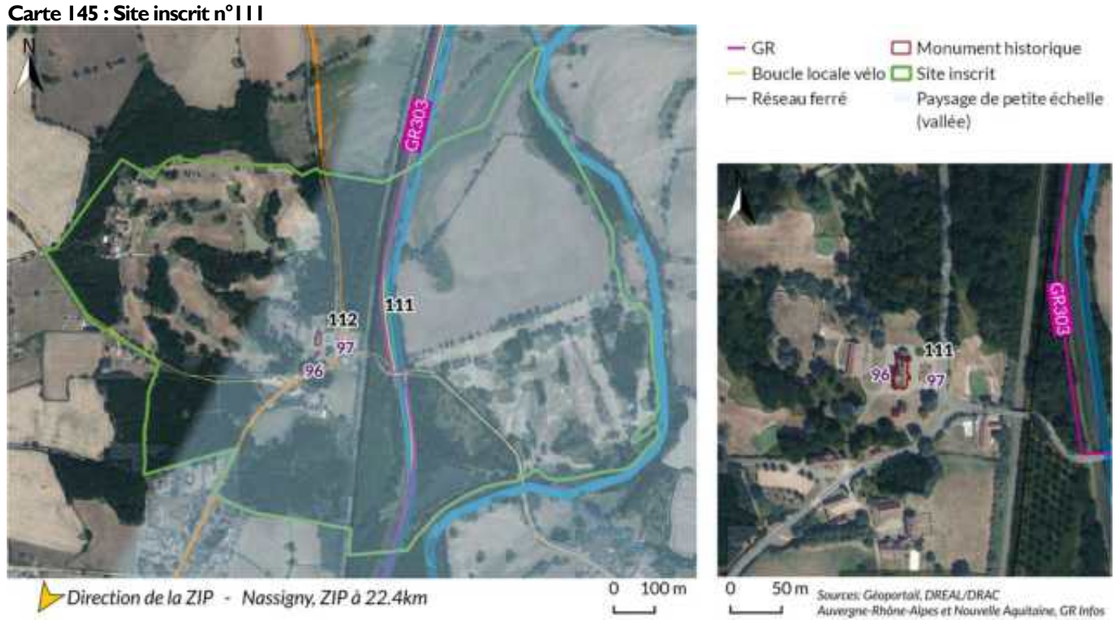


Le château de Chouvigny (MH n°109 et singulier n°93) remonte au 17ème siècle. L'édifice est inscrit partiellement depuis novembre 1990. En effet seuls quelques éléments sont protégés. Il s'agit de ses façades et toitures, d'une chambre à alcôve avec son décor de boiseries, la chapelle datant de 1636 et le fossé en eau. Une des bâtisses du château présente des vues orientées vers la ZIP. Cependant, la végétation du coteau formé par le Varigny limite la sensibilité de visibilité la rendant très faible.

Le site n'est pas visible depuis le nord-est, en effet, les haies bocagères font des écrans végétaux. Sa sensibilité de covisibilité est nulle.

Nassigny

Carte 145 : Site inscrit n°111



A l'époque du paléolithique, Nassigny était déjà investie par des hommes, sur les trois terrasses géologiques qui la constituent. Le nom de Nassigny est écrit pour la première fois au 7ème siècle : « *Napsiniaco in pago Bitorico* », Nassigny au pays de Bourges. La désinence terminale « aco », « acum » voire « acus » indique ici la fondation, l'habitation ou la propriété d'une personne, d'un clan ou d'une famille. Il évoluera au cours des siècles avant d'être enfin Nassigny. Située à plus de 22km de la ZIP au nord-est, le site inscrit (site inscrit n°111) protégé le 24 août 1976 comprend l'**Eglise Saint-Martin** (singulier n°96)**, le Château** (MH n°112 et singulier n°97) **, le Domaine des Bergers et le bourg de Nassigny**.
Le Château et l'église se situent au centre du site sont bordés par des masses boisées. Ces dernières ferment les vues en direction de la ZIP et masquent leurs silhouettes dans l'horizon en direction de la ZIP, notamment depuis le nord. Leurs sensibilités de visibilité et de covisibilités sont alors nulles.
Le site inscrit quant à lui, présente des espaces agricoles sur certains secteurs mais les limites sud sont closes par des masses boisées plus ou moins importantes. Les vues étant fermées, la sensibilité de visibilité, associée à une distance de plus de 22 km est nulle.

La silhouette de Nassigny n'étant pas identifiable à l'horizon, sa sensibilité de covisibilité est donc nulle.

Carte 146 : Site classé n°114 et Monument Historique n°115



Le **château de la Guerche** (MH n°115 et site classé n°114), datant du 12ème siècle, est encore bien conservé dans son aspect extérieur. Visible depuis la route, il retient l'attention du touriste qui circule sur la route principale D2144, anciennement nationale N144 depuis Montluçon en direction de Bourges. En 1943, lorsque intervient le classement, l'édifice est menacé d'abandon. Le site a été inscrit pour protéger une architecture menacée. Une image ancienne montre le caractère très rural du site : devant, une mare avec des canards, quelques arbres et plantes d'ornement aux abords du château. Ce caractère rural a disparu et un jardin est aujourd'hui entretenu sur toutes les parcelles alentour. Une allée et sa pelouse mettent en scène l'arrivée. Depuis le jardin, la vue se déploie sur une belle campagne de bocage. Bien que l'allée soit orientée vers le sud-est, la vue est ouverte en direction de la ZIP. Pour autant, le site étant situé à plus de 23 km, associé au réseau de haies bocagères entre le jardin et la ZIP, cette dernière n'est pas visible. La sensibilité de visibilité est nulle.

Le château est bien visible depuis la route principale D2144, pendant les quelques secondes que dure le passage sur le tronçon ouvert. Cependant, il se situe sur le tronçon depuis le sud en direction du nord, soit avec la ZIP dans le dos. En arrivant par le nord, la silhouette est masquée par la masse boisée située du nord à l'est du site. La sensibilité de covisibilité est nulle.

Vues dynamiques

La Vallée du Cher est parcourue par 2 itinéraires touristiques, 2 autoroutes ou voies rapides, 5 routes principales et 2 voies ferrées.

Le **GR303** traverse l'unité à deux reprises. Un tronçon suit le fond de vallée de Préau et remonte sur le plateau par la vallée des Loubières. La vue se dégage une fois en haut sur le plateau, le regard s'échappe au-dessus des boisements de la ripisylve, puis le chemin continue en direction du nord-est. Le deuxième segment se situe plus au nord, au niveau du hameau Vilsoul. Traversant un plateau bocager, il prend la direction du nord vers Estivareilles et suit le pied de coteau de reliefs avant de rejoindre Reugny puis la vallée du Cher.
La sensibilité de visibilité varie selon les milieux traversés, de nulle pour les espaces des vallées boisées ou plateaux très bocagers à très faible, pour les plateaux lorsqu'ils sont dégagés.
Le **GR463** traverse brièvement la Vallée du Cher au sud, via le bras du Meaulne, puis rejoint le plateau bocager. La sensibilité de visibilité est nulle, du fait de vues courtes liées à la forte présence de végétal et d'un éloignement de plus de 12 km.

L'**A714** et la **N145** permettent le contournement nord de Montluçon. Un tronçon présente une sensibilité de visibilité très faible. Bien que le regard au loin s'arrête sur un relief boisé, celui-ci n'est pas suffisant pour masquer la vue sur la ZIP. Il s'agit du segment situé au niveau de l'échangeur n°37 et le n°39.

La **D2371** arrive de l'est sur un plateau, où le regard porte au-dessus de la végétation de la vallée de Lamaron, avant de descendre rejoindre Montluçon où les bâtis ferment l'horizon. Sa sensibilité de visibilité est très faible sur le plateau et nulle dans la vallée et l'espace urbain.

Plusieurs routes ne présentent pas de sensibilité de visibilité du fait de leur orientation qui n'est pas vers la ZIP et ou de l'espace urbain qui arrête le regard. Cela concerne la **D943** qui provient du nord-ouest jusqu'au centre de Montluçon, la **D2144** du nord, traversant Montluçon et continuant vers Néris-les-Bains au sud-est, et les **D301 - D745** restant dans la zone industrielle.

Plusieurs voies ferrées rejoignent Montluçon et prennent soit la direction de Guéret en passant par l'espace urbain de Domérat et Huriel à l'ouest, soit vers Commentry en passant dans la vallée du Lamaron à l'est. Les vues sont fermées soit par du bâti, soit par le relief et la végétation. Leur sensibilité de visibilité est nulle.

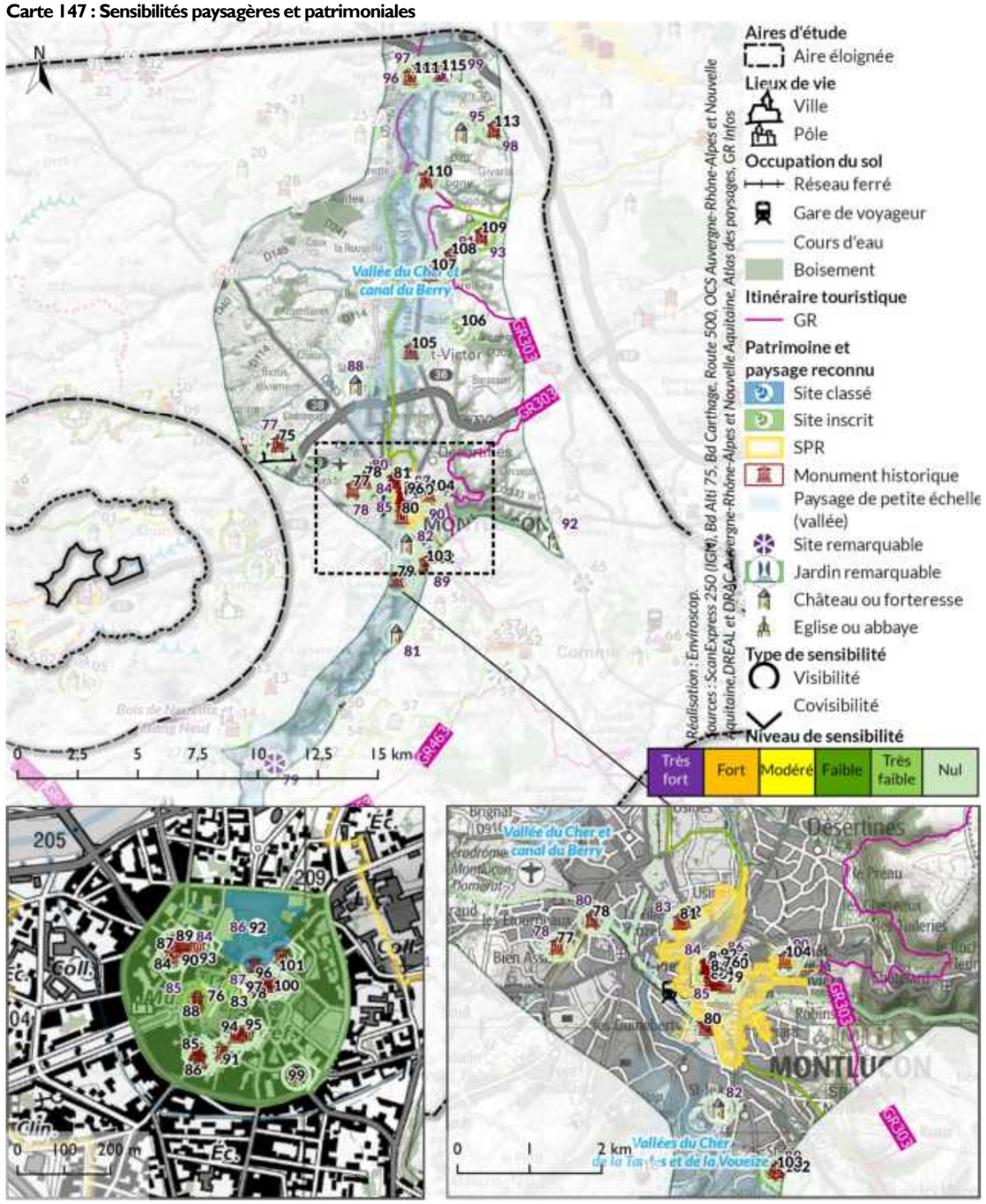
B.III-7c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.
L'unité paysagère de la Vallée du Cher concentre les sensibilités de visibilités *au niveau de Montluçon*. Ailleurs, le relief ainsi que les haies bocagères font office d'écrans végétaux et masquent la ZIP ou les monuments. Seul le *château de Chouvigny* (MH n°109) présente une vue partielle sur la ZIP et est de sensibilité très faible. *De nombreux Monuments Historiques de cette unité se concentrent à Montluçon*. Cependant, la densité bâtie limite les vues vers la ZIP et les patrimoines se fondent aussi dans l'espace urbain. En revanche, deux sites ayant une terrasse avec des vues panoramiques, le château des Ducs de Bourbons (MH n°88) et depuis le site classé des anciens remparts jardin et trois Tours (Site classé n°92), présentent une sensibilité de visibilité très faible. Par extension, cela concerne le SPR (n°76) et l'ensemble urbain de Montluçon (Site inscrit n°83).
Globalement les *vues dynamiques*, étant très urbaines, ne sont pas sensibles, sauf sur des secteurs très localisés pour la N145 et l'A714, la D2371 et le GR303 d'où la sensibilité est très faible.

Tableau 37 : Sensibilités dans la Vallée du Cher

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
		Lieux de vie				
	Ville	Domérat	7,41 km	Nulle	Nulle	Significatif
	Pôle urbain	Montluçon	11,13 km	Très faible	Nulle	Principal
		Patrimoine				
P75	MH Classé (parti.)	Eglise Notre-Dame	7,44 km	Nulle	Nulle	
P76	SPR	Montluçon	9,08 km	Très faible	Nulle	
P77	MH Inscrit	Château de Bien Assis	9,31 km	Nulle	Nulle	
P78	MH Inscrit (parti.)	Château des Etourneaux	9,90 km	Nulle	Nulle	
P79	MH Inscrit (parti.)	Eglise Sainte-Anne	10,56 km	Nulle	Nulle	
P80	MH Inscrit	Rotonde de la gare	10,89 km	Nulle	Nulle	
P81	MH Classé	Eglise Saint-Paul	11,02 km	Nulle	Nulle	
P82	MH Inscrit	Maison communale	11,09 km	Nulle	Nulle	
P83	Site inscrit	Ensemble urbain de Montluçon	11,10 km	Très faible	Nulle	
P84	MH Inscrit	Maison	11,21 km	Nulle	Nulle	
P85	MH Inscrit (parti.)	Maison	11,22 km	Nulle	Nulle	
P86	MH Classé (parti.)	Maison	11,22 km	Nulle	Nulle	
P87	MH Inscrit (parti.)	Maison	11,24 km	Nulle	Nulle	
P88	MH Inscrit	Le château des Ducs	11,24 km	Très faible	Nulle	
P89	MH Classé	Eglise Saint-Pierre	11,24 km	Nulle	Nulle	
P90	MH Inscrit (parti.)	Maison	11,25 km	Nulle	Nulle	
P91	MH Inscrit (parti.)	Maison	11,27 km	Nulle	Nulle	
P92	Site classé	Anciens remparts jardins et trois Tours	11,28 km	Très faible	Nulle	Principal
P93	MH Inscrit (parti.)	Maison	11,29 km	Nulle	Nulle	
P94		Maison	11,31 km	Nulle	Nulle	
P95		Maison	11,33 km	Nulle	Nulle	
P96	MH Classé	Eglise Notre-Dame	11,37 km	Nulle	Nulle	
P97	MH Inscrit	Passage voûté du Doyenné	11,40 km	Nulle	Nulle	
P98	MH Inscrit (parti.)	Maison du doyen	11,40 km	Nulle	Nulle	
P99		Maison	11,41 km	Nulle	Nulle	
P100	MH Inscrit	Chapelle Saint-Louis	11,41 km	Nulle	Nulle	
P101	MH Inscrit (parti.)	Maison des Condé	11,45 km	Nulle	Nulle	
P102	Site inscrit	Château de Bisseret et ses abords	11,49 km	Nulle	Nulle	
P103	MH Inscrit	Château de Bisseret	11,65 km	Nulle	Nulle	
P104	MH Inscrit	Château de la Louvière	12,24 km	Nulle	Nulle	
P105	MH Inscrit	Eglise Saint-Victor	14,17 km	Nulle	Nulle	
P106	Site inscrit	Ruines du Château de Thizon	16,36 km	Nulle	Nulle	
P107	MH Classé	Lanterne des Morts	16,92 km	Nulle	Nulle	
P108	MH Inscrit	Château du Cluzeau	17,87 km	Nulle	Nulle	
P109	MH Inscrit (parti.)	Château de Chouvigny	19,48 km	Très faible	Nulle	

Carte 147 : Sensibilités paysagères et patrimoniales

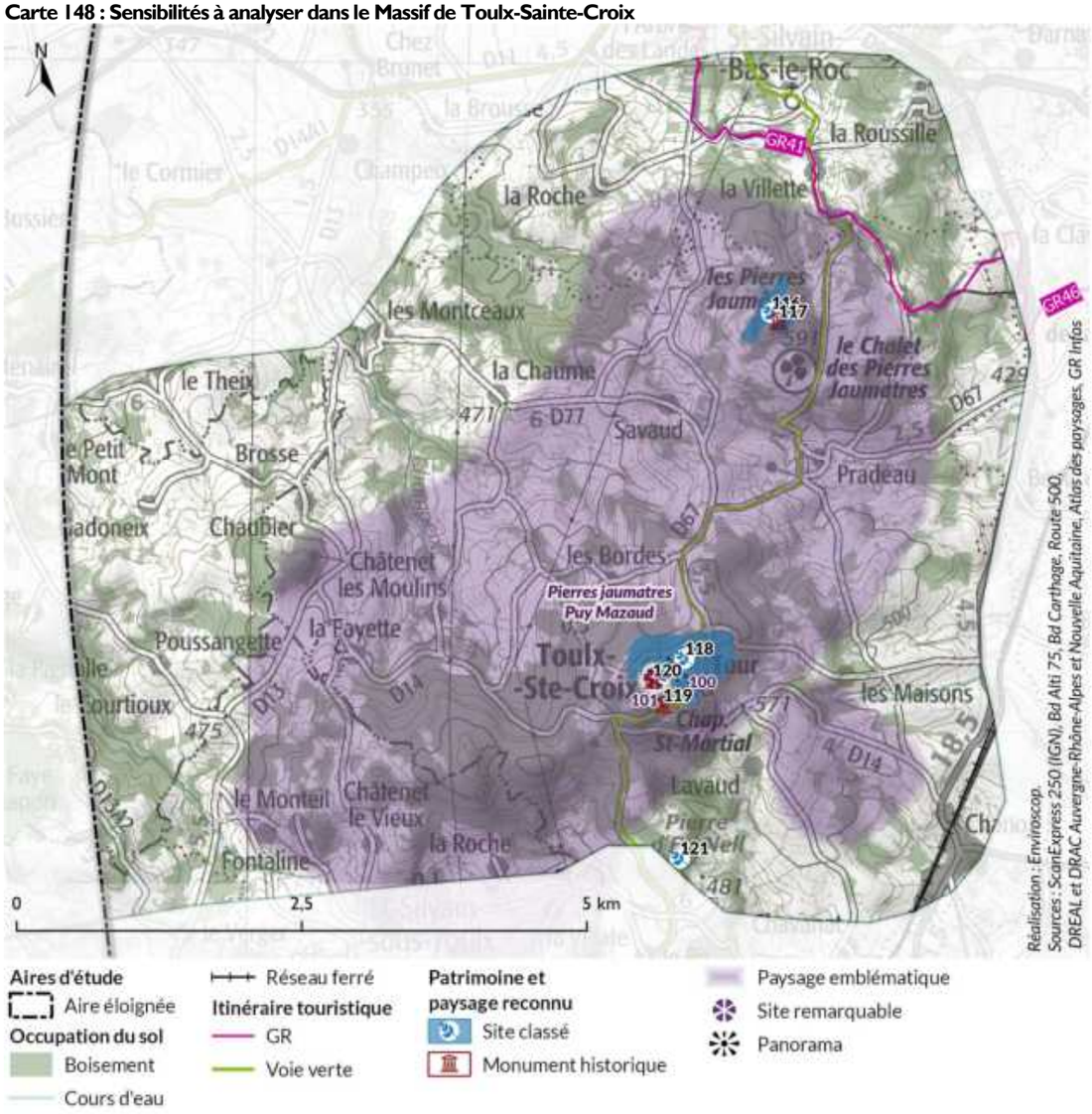


P110	MH Inscrit	Prieuré Notre-Dame	19,70 km	Nulle	Nulle	Principal
P111	Site inscrit	Eglise Saint-Martin, Château , Domaine des Bergers et bourg de Nassigny	22,42 km	Nulle	Nulle	
P112	MH Inscrit	Château de Nassigny	22,87 km	Nulle	Nulle	
P113	MH Inscrit	Eglise Saint-Denis à Maillet	23,07 km	Nulle	Nulle	
P114	Site classé	Château de la Guerche et ses abords	23,62 km	Nulle	Nulle	
P115	MH Inscrit (parti.)	Château de la Guerche	23,64 km	Nulle	Nulle	
Paysage reconnu						
	Remarquable	Vallée du Cher et canal du Bas-Berry	9,83 km	Nulle	Nulle	Principal
	Remarquable	Vallée du Cher	9,99 km	Nulle	Nulle	Principal
R77	Religieux	Eglise Notre Dame	7,44 km	*Cf. P75*		Principal
R78	Fortifié	Château de Bien Assis	9,31 km	*Cf. P77*		Principal
R79	Singulier	Barrage de Rochebut	9,61 km	Nulle	Nulle	Significatif
R80	Fortifié	Château des Etourneaux	9,90 km	*Cf. P78*		Principal
R81	Fortifié	Château de Gouttière	10,84 km	Nulle	Nulle	Significatif
R82	Fortifié	Château Saint-Jean	10,99 km	Nulle	Nulle	Significatif
R83	Religieux	Eglise Saint-Paul	11,02 km	*Cf. P81*		Principal
R84	Religieux	Eglise Saint-Pierre	11,24 km	*Cf. P89*		Principal
R85	Fortifié	Le château des Ducs	11,24 km	*Cf. P88*		Principal
R86	Jardin Remarquable	Anciens remparts jardin et trois Tours	11,28 km	*Cf. P92*		Principal
R87	Religieux	Eglise Notre-Dame	11,37 km	*Cf. P96*		Principal
R88	Fortifié	Passat	11,48 km	Nulle	Nulle	Significatif
R89	Fortifié	Château de Bisseret	11,65 km	*Cf. P103*		Principal
R90	Fortifié	Château de la Louvière	12,24 km	*Cf. P104*		Principal
R91	Fortifié	Château du Cluzeau	17,87 km	*Cf. P102*		Principal
R92	Fortifié	Le Plaix	17,12 km	Nulle	Nulle	Significatif
R93	Fortifié	Château de Chouvigny	19,48 km	*Cf. P109*		Principal
R94	Religieux	Prieuré Notre-Dame	19,70 km	*Cf. P110*		Principal
R95	Fortifié	La Bourse	22,15 km	Nulle	Nulle	Significatif
R96	Religieux	Eglise Saint-Martin	22,88 km	Nulle	Nulle	Significatif
R97	Fortifié	Château de Nassigny	22,87 km	*Cf. P112*		Significatif
R98	Fortifié	Château de Beauregard	23,10 km	Nulle	Nulle	Significatif
R99	Fortifié	Château de Champigny	24,09 km	Nulle	Nulle	Significatif
Vues dynamiques						
	GR	GR303		Très faible à nulle		Principal
		GR463		Nulle		
	Autoroute ou voie rapide	A714		Très faible à nulle		Principal
		N145				
	Route principale	D943		Nulle		Principal
		D2144		Nulle		
		D745		Nulle		
		D2371		Très faible à nulle		
		D301		Nulle		
	Voie ferrée	Montluçon - Guéret		Nulle		Principal
		Montluçon - Commentry		Nulle		

B.III-8. Massif de Toulx-Sainte-Croix

B.III-8a. Composition

Carte 148 : Sensibilités à analyser dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix



Le **Massif de Toulx-Sainte-Croix** est l'unité la plus haute du territoire d'étude. Les sommets de Toulx-Sainte-Croix atteignent 655m à Toulx-Sainte-Croix et dominent sur les doux reliefs collinaires, situés en contre-bas dans le Bas-Berry et dans le Bassin de Gouzon.

Elle est aussi l'unité la plus boisée. En effet, les boisements sont de plus en plus présents sur la partie ouest du Bassin de Gouzon. Le bocage se densifie et laisse place peu à peu à des petits bosquets allant jusqu'aux massifs forestiers.

Ce massif est une émergence granitique, dont l'architecture laisse entrevoir la roche. Elle est aussi représentée par le site des Pierres Jaumâtres (Site classé n°104 et site remarquable).

Le Massif de Toulx-Sainte-Croix se situe en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 1 paysage remarquable, 1 panorama et 1 site remarquable ;
- 3 monuments historiques et 3 sites classés ;
- 2 itinéraires touristiques.

Au vu du nombre important d'éléments patrimoniaux et de sites reconnus du territoire, mais aussi de la configuration du territoire d'étude (abondance des boisements et de reliefs, …), une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

Tableau 38 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P116	Les Pierres Jaumâtres	Site classé	Toulx-Sainte-Croix	13,62 km	Eloi.	0,00°	Contexte boisé	Eléments non visibles masqués par la végétation	Nulle	Nulle
P117	Mégalithes dits Les Pierres Jaumatres	MH Classé		13,67 km		0,00°			Nulle	Nulle
P118	Site de la Tour de Toulx Sainte Croix	Site classé		14,25 km		0,89°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
P119	Chapelle Saint-Martial	MH Inscrit		14,95 km		0,00°	Contexte bâti et arboré de Toulx-Sainte-Croix	Silhouette non remarquable, fondue dans les habitations de Toulx-Sainte-Croix	Nulle	Nulle
P120	Eglise Saint-Martial	MH Classé		15,00 km		0,65°	Contexte bâti de Toulx-Sainte-Croix	Silhouette non remarquable, fondue dans les habitations de Toulx-Sainte-Croix	Nulle	Nulle
P121	Groupe de rochers dits Pinelles	Site classé		15,06 km		0,00°	Contexte boisé	Eléments non visibles masqués par la végétation	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

Tableau 39 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
R100	Panorama depuis la Tour	Panorama	Toulx-Sainte-Croix	14,77 km	Eloi.	0,89°	ZIVmax supérieure à 0,5° : voir analyse détaillée ci-après			
R101	Toulx-Sainte-Croix	Remarquable		14,85 km		0,84°				

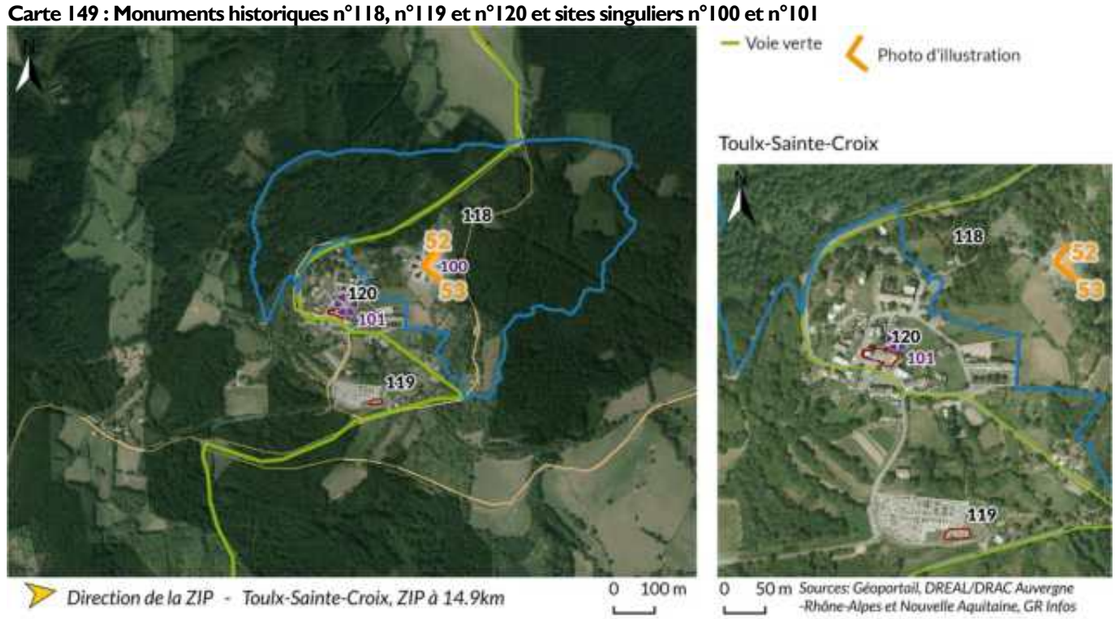
Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°/ 0°<0,5°/ 0,5° <1°

B.III-8b. Sensibilités dans l'aire éloignée

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Toulx-Sainte-Croix

Carte 149 : Monuments historiques n°118, n°119 et n°120 et sites singuliers n°100 et n°101



Toulx-Sainte-Croix est un village qui se situe sur des hauteurs à l'ouest de la ZIP. Il aurait été jadis un village gaulois, défendu par une triple enceinte de murs de pierres. Le socle granitique sur lequel il s'assoit est présent partout dans l'architecture des habitations et des murets de pierre sèche qui délimitent les parcelles et bordent les routes. Le village présente une église datant du 12ème siècle, l'**église Saint-Martial** (MH n°120) ainsi qu'en contre-bas une **Chapelle** du même nom (MH n°119) dont il ne reste plus grand-chose aujourd'hui. Tous deux ne présentent pas de sensibilité de visibilité. En effet, l'église Saint-Martial se situe dans le village, dont les bâtis à l'est ferment la vue vers la ZIP, alors que pour la Chapelle Saint-Martial, il s'agit de la végétation qui bloque les visibilités. L'église de Saint-Martial ayant perdu son clocher et la Chapelle n'étant plus qu'une ruine, elle ne se signale pas dans l'horizon. N'étant pas identifiables dans le paysage, leur sensibilité de covisibilité est nulle.

En revanche, le panorama de la **Tour de Toulx-Sainte-Croix** est présent dans le village (Panorama n°100 et site classé n°118). La tour a été construite en tant que tour d'orientation, en s'inspirant des tours à signaux des temps anciens. Elle offre une vue panoramique exceptionnelle à 360°, sur les sept départements (Creuses, Corrèze, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme, allier, Cher et Indre).
La vue en direction de la ZIP porte loin à l'horizon. La sensibilité de visibilité est très faible, en raison de la distance à la ZIP de 14,9 km. Remplissant son rôle de tour signal, celle-ci se repère au loin dans le paysage. Néanmoins, depuis l'ouest, les reliefs sont supérieurs au plateau où s'insère la ZIP. Ils la masquent, ne permettant pas de la percevoir en même temps que la tour de Toulx-Sainte-Croix. La sensibilité de covisibilité de la tour est nulle.

Photo 52 : Depuis le sommet de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, en direction de la ZIP



Photo 53 : Depuis le pied de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, en direction de la ZIP



Les Pierres Jaumâtres

Situé sur le Mont Barlot, à 591m d'altitude, les **Pierres Jaumâtres** (MH n°116) se présentent comme un rassemblement d'une quarantaine de roches granitiques aux formes surprenantes. Inscrites dans une dense masse boisée, celles-ci ne présentent ni de sensibilité de visibilité ni de sensibilité de covisibilité.

Photo 54 : Depuis le pied de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, en direction de la ZIP



Vues dynamiques

Le Massif de Toulx-Sainte-Croix est parcouru par les **GR41** et **GR46**. Ils traversent le nord de l'unité paysagère. Ils empruntent le même parcours, à travers des espaces fortement végétalisés, que ce soit par des haies bocagères ou par les boisements. Ils traversent aussi des espaces bâtis comme le hameau de Barlot ou encore le village de la Vilette. Leur sensibilité de visibilité est nulle.

B.III-8c. Synthèse des sensibilités

Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

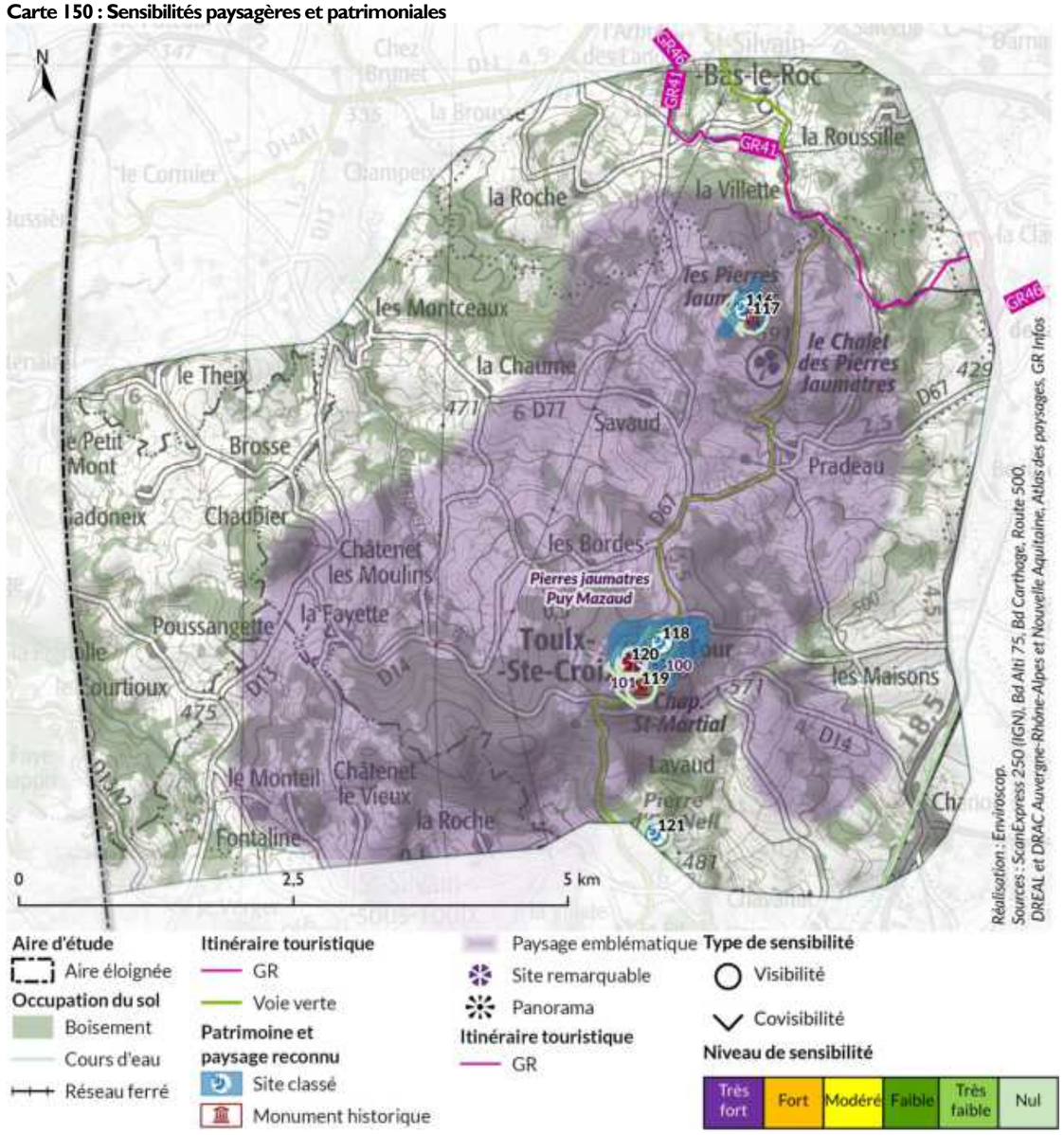
La forte densité boisée vient fermer les vues sur *les éléments sensibles* de cette unité. *Seule la Tour de Toulx-Sainte-Croix* permet de prendre de la hauteur sur le territoire. En effet, elle offre un *panorama à 360°* (Panorama n°100) depuis le haut de la Tour, mais aussi un panorama au pied de celle-ci, en direction de l'est, vers la ZIP. Sa sensibilité de visibilité est alors très faible, pour le panorama, le Site Classé (n°118) et le village de Toulx-Sainte-Croix (site singulier n°101).

Les *itinéraires touristiques* ont des sensibilités nulles en raison de la distance, des boisements et du relief.

Tableau 40 : Sensibilités dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
Patrimoine						
P116	Site classé	Les Pierres Jaumâtres	13,62 km	Nulle	Nulle	Principal
P117	MH Classé	Mégalithes dits Les Pierres Jaumatres	13,67 km	Nulle	Nulle	
P118	Site classé	Site de la Tour de Toulx Sainte Croix	14,25 km	Très faible	Nulle	
P119	MH Inscrit	Chapelle Saint-Martial	14,95 km	Nulle	Nulle	
P120	MH Classé	Eglise Saint-Martial	15,00 km	Nulle	Nulle	
P121	Site classé	Groupe de rochers dits Pinelles	15,06 km	Nulle	Nulle	
Paysage reconnu						
	Remarquable	Pierres jaumâtres et Puy Mazaud	15,7 km	Nulle	Nulle	Principal
R100	Panorama	Panorama depuis la Tour	14,8 km	Très faible	Nulle	Significatif
R101	Ponctuel	Toulx-Sainte-Croix	14,9 km	Très faible	Nulle	Significatif
Vues dynamiques						
	GR	GR41		Nulle		Principal
		GR46		Nulle		

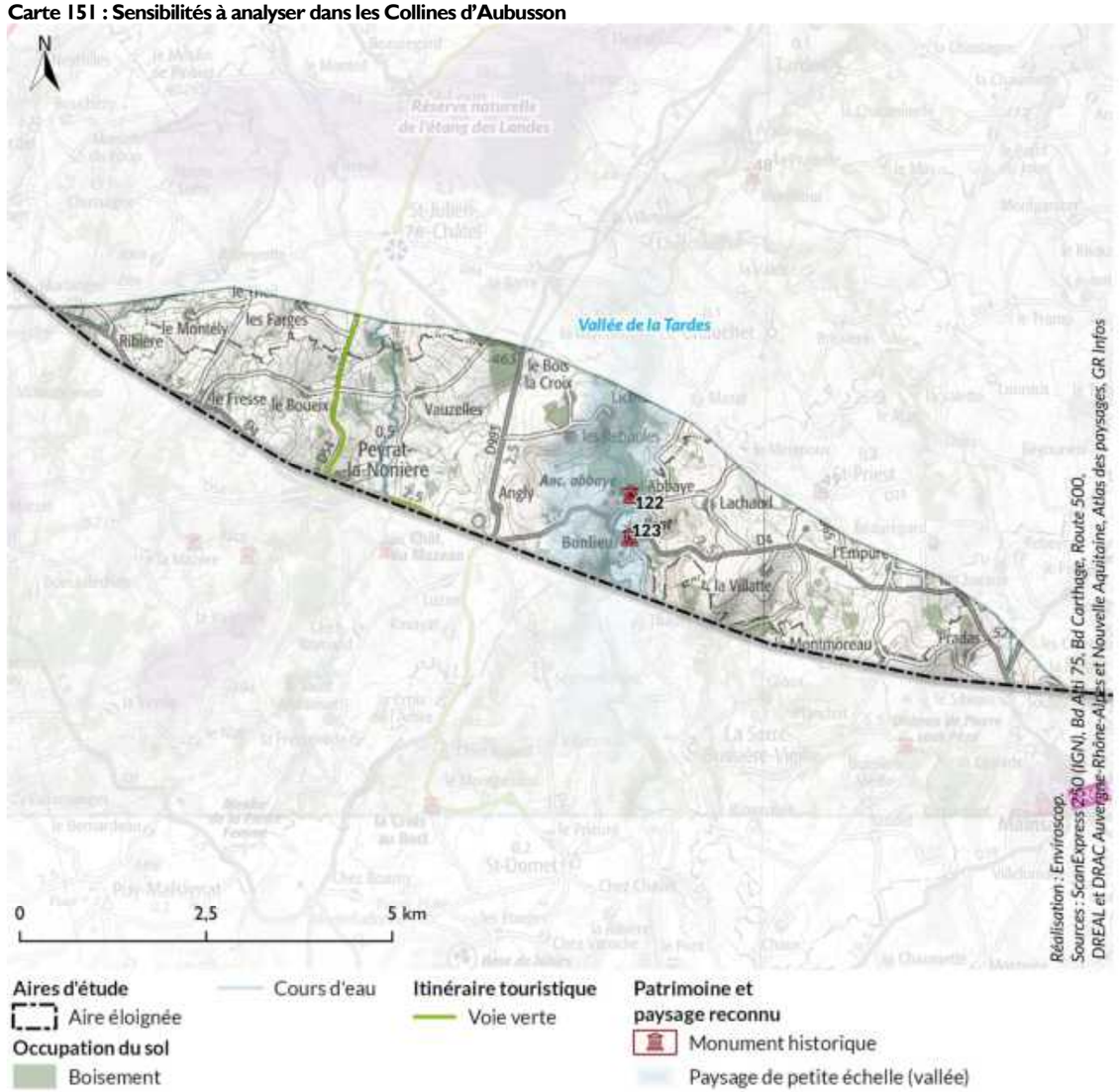
Carte 150 : Sensibilités paysagères et patrimoniales



B.III-9. Collines d'Aubusson

B.III-9a. Composition

Carte 151 : Sensibilités à analyser dans les Collines d'Aubusson



Le paysage des **Collines d'Aubusson** offre une succession de plateaux au relief doux, étagés principalement entre 600 et 700 mètres d'altitude. Lorsque l'on vient du nord pour gagner la montagne limousine, on aborde là les premières collines qui se coiffent de nombreux boisements épars, phénomène qui annonce le pays de Crocq, plus au sud, avant de prendre toute son ampleur sur les plateaux de la Courtine et de Millevaches.

Les prémices de la montagne sont toutefois largement tempérées par les pâtures, ponctuées de bois et de beaux arbres aux silhouettes épanouies, qui font de l'ensemble une élégante campagne-parc plus qu'un vrai bocage. L'espacement des collines est favorable à la présence de fonds élargis, souvent occupés par des étangs.

Les Collines d'Aubusson se situent en intégralité dans l'aire éloignée du territoire d'étude. Cette unité présente :

- 1 paysage remarquable ;
- 2 monuments historiques ;
- 1 itinéraire touristique.

Une étude préalable de l'impact potentiel du projet sur chacun des éléments patrimoniaux a été menée pour décider de la pertinence d'une analyse détaillée. Trois facteurs sont étudiés : le contexte dans lequel s'insère l'élément, la visibilité de sa silhouette dans le paysage et la zone d'influence visuelle maximale du projet (ZIVmax).

En dessous d'un angle vertical de 0.5° de la ZIVmax, si l'environnement de l'élément étudié n'implique pas de vues lointaines, sa sensibilité est donc nulle. Il ne sera alors pas détaillé. Une carte de contextualisation de chaque élément patrimonial ou reconnu est présentée, soit dans le corps de l'analyse pour les éléments détaillés, soit en annexe pour les autres entités.

B.III-9b. Sensibilités dans l'aire éloignée

Tableau 41 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le s Collines d'Aubusson

N°	Nom	Type	Localisation	Distance à la ZIP	Aire	ZIVmax	Environnement	Silhouette	Sensibilité de visibilité	Sensibilité de covisibilité
P122	Ancienne abbaye de Bonlieu	MH Inscrit (part.)	Peyrat-la-Nonière	24,80 km	Eloi.	0,00°	Contexte boisé	Silhouette masquée par la végétation de la vallée de la Tardes et le relief de chemin creux	Nulle	Nulle
P123	Pont de Bonlieu	MH Inscrit	Saint-Priest	25,37 km		0,00°	Contexte bâti	Silhouette non remarquable	Nulle	Nulle

Pour rappel, les valeurs de ZIVmax renvoient à celles de la Carte 2 en page 24, soient en angle vertical : 0°

Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

Vallée de la Tardes

La vallée de la Tardes traversante et profonde entaille le socle et crée des contrastes forts dans le paysage. Elle se signifie par de grandes forêts. Celles-ci limitent toute sensibilité de visibilité en direction de la ZIP. Aussi, les reliefs boisés croisés au maillage bocager dense les rendent les sensibilités de covisibilité nulles.

Vues dynamiques

La véloroute Creuse-Ouest traverse l'unité paysagère du nord au sud, à l'ouest de Peyrat-la-Nonière, au sein de reliefs collinaires bocagers qui rythment sur différents plans plus ou moins profonds. Associée à la distance de plus de 24 km de la ZIP, la sensibilité de visibilité y est nulle.

B.III-9c. Synthèse des sensibilités

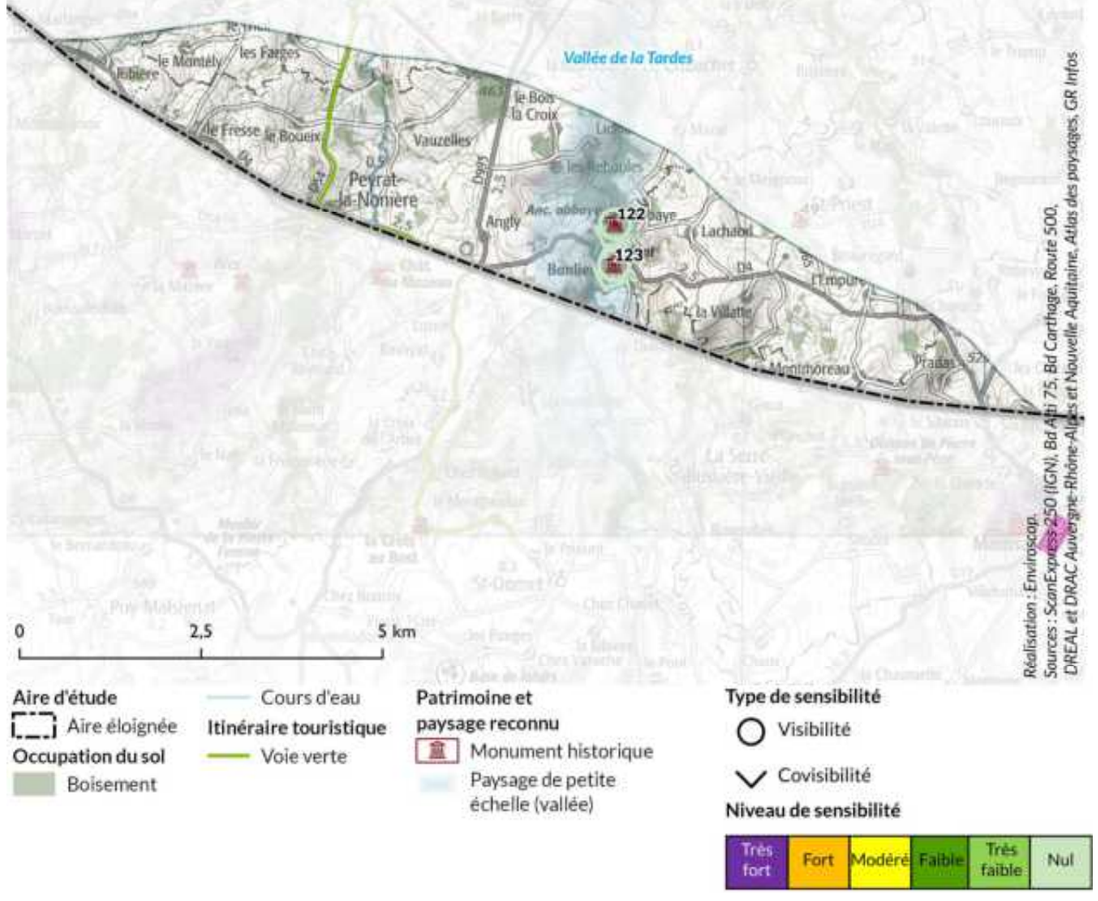
Cette unité se situe exclusivement dans l'aire éloignée.

L'unité des Collines d'Aubusson ne présente pas de sensibilité de visibilité ou de covisibilité. En effet les reliefs collinaires et celui de la vallée de la Tardes dessinent un profil mouvementé, qui avec ses haies bocagères ferment les vues sur l'horizon.

Tableau 42 : Sensibilités dans les Collines d'Aubusson

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Niveau d'enjeu
Patrimoine						
P121	MH Inscrit (part.)	Ancienne abbaye de Bonlieu	24,80 km	Nulle	Nulle	Principal
P122	MH Inscrit	Pont de Bonlieu	25,37 km	Nulle	Nulle	
Paysage reconnu						
	Remarquable	Vallée de la Tardes	21,7 km	Nulle	Nulle	Principal
Vues dynamiques						
	Véloroute	Véloroute Creuse-Ouest	24,0 km	Nulle	Nulle	Principal

Carte 152 : Sensibilités paysagères et patrimoniales



B.IV. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

B.IV-1. Contexte et structure du paysage

Le projet se situe à cheval sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine (départements de l'Allier et de la Creuse). Sa ZIP (zone d'implantation potentielle) se trouve à une dizaine de kilomètres du pôle urbain de Montluçon au nord-est. Elle s'installe au sein du Bas-Berry et de la vallée de la petite Creuse, dans un pays de bocage. Il se caractérise par des paysages à dominante d'élevages, rythmés par un maillage régulier de haies bocagères, ponctués par de nombreuses petites vallées boisées.

La ZIP, d'une superficie de 423 ha environ, est localisée sur la commune de Nouhant, de Lamaids et de Saint-Martinien sur un plateau collinaire, avec des altitudes variant de 502 m à 402 m. Les aires d'études ont été définies grâce à la ZIV maximale. L'aire immédiate s'étend sur un rayon allant de 2 à 2,6 km autour de la ZIP et comprend 3 villages ainsi que plusieurs hameaux. L'aire rapprochée s'étend de 2 à 6 km, selon le relief et les masques visuels et comprend 5 villages et 1 ville. Enfin, l'aire éloignée s'étend de 20 km et jusqu'à 26 km et comprend 2 pôles ainsi que 3 villes.

Plusieurs entités se distinguent sur le territoire d'étude : les prairies et collines bocagères du Berry et de Combraille, les montagnes de Toulx-Sainte-Croix et les espaces en transition et mutations plus urbains avec le pôle de Montluçon dans la vallée du Cher. Le Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse accueillent des petites à moyennes parcelles pâturées, avec des haies bocagères, comme plus au sud, dans la Basse-Combraille et la Combraille bourbonnaise jusqu'aux Collines d'Aubusson.

Inventaire des enjeux

Tableau 43 : Inventaire des enjeux paysagers et patrimoniaux sur le territoire d'étude

Enjeu	Niveau d'enjeu	Aire immédiate	Aire rapprochée	Aire éloignée
Lieux de vie	Particulier	13 habitations isolées		
		40 hameaux		
	Local	3 villages	5 villages	
	Significatif	-	1 ville	2 villes
	Principal	-	-	2 pôles
Patrimoine	Principal	3 Monuments Historiques	3 Monuments Historiques et 1 Site patrimoniale Remarquable	97 Monuments Historiques, 7 Sites Classés, 10 Sites Inscrits, 2 Sites patrimoniaux Remarquables
Paysages reconnus	Significatif	1 site touristique	7 sites touristiques	73 sites touristiques, 3 panoramas, 17 sites remarquables et 1 Jardin Remarquable
	Principal	1 grand ensemble paysager	1 grand ensemble paysager	8 grands ensembles paysagers
Axes de déplacement	Local	7 petites routes		
	Significatif	1 route secondaire	2 routes secondaires	
	Principal	-	-	1 autoroute, 1 voie rapide, 7 routes principales et 2 lignes de train et 2 aérodromes
Itinéraires touristiques	Particulier	1 petite boucle et 1 petite boucle à vélo		
	Significatif	-	1 GRP	1 route touristique
	Principal	-	-	4 GR et 4 véloroutes
Parcs éoliens	Significatif	2 parcs construits	-	4 parcs dont 2 parcs construits et 3 parcs autorisés mais non construits

Légende : case grisée = les éléments ne présentent pas d'enjeu dans cette aire d'étude, ils ne sont pas étudiés
- = pas d'élément présent dans cette aire d'étude

L'état initial du paysage et du patrimoine s'est attaché à identifier les éléments à analyser selon les aires d'étude et leur niveau d'enjeu :

- Les lieux de vie (habitation isolée, villages, villes, pôles) ;
- Le patrimoine protégé (monuments historiques, sites inscrits, Site Patrimonial Remarquable…) ;
- Les paysages reconnus (grands ensembles paysages remarquables, sites d'intérêt ponctuels, panorama, sites touristiques…) ;
- Les axes de déplacement (petites routes, routes secondaires, principales, autoroute, voie ferrée…) ;
- Les itinéraires de découverte du territoire (boucles de promenade proche, chemin de grande randonnée…) ;
- L'état de l'éolien (parcs construits et autorisés).

B.IV-2. Synthèse des sensibilités

B.IV-2a. Contexte éolien

Les parcs éoliens se sont peu développés sur ce territoire. Le territoire d'étude accueille **4 parcs construits et 4 parcs autorisés.** Les parcs du **Plateau de Savernat** et de **Viersat-Quinssaines** sont implantés dans l'aire immédiate et rapprochée tandis que tous les autres sont situés dans l'aire éloignée.

Le **parc du Plateau de Savernat** est à proximité même de la ZIP, une des éoliennes est comprise dans celle-ci. Les sensibilités de covisibilités sont fortes car le projet sera majoritairement visible en même temps que ce parc, du fait de leur proximité. Il conviendra de penser le projet en cohérence avec ce parc.

Le **parc de Viersat-Quinssaines** se situe à cheval de l'aire immédiate et l'aire rapprochée, à 1,7 km au sud-est de la ZIP. Situé sur les hauteurs d'un plateau, les éoliennes dépassent des trames bocagères et boisées et présentent une sensibilité de covisibilités fortes avec le projet.

Les autres parcs éoliens ne sont pas sensibles ou peu sensibles aux covisibilités avec la ZIP. En effet, ils se situent dans l'aire éloignée sur des plateaux où le projet sera rarement visible et très peu prégnant. La sensibilité est très faible pour le parc de Chambonchard – Les Chaumes et son extension et nulle pour ceux de la Tombelle, du pays de Boussac et la Croix des Trois.

Tableau 44 : Synthèse des sensibilités liées à l'éolien

Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux covisibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
Parcs éoliens	Parc éolien du Plateau de Savernat	0,0 km	Forte		Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Significatif
	Parc éolien de Viersat-Quinssaines	1,7 km	Forte			

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.

B.IV-2b. Lieux de vie et axes de déplacement

Lieux de vie

Le territoire est rural, malgré la présence de l'agglomération de Montluçon (11,1 km au nord-est) autour de laquelle gravitent les villes de Domérat et Huriel à l'ouest et Néris-les-Bains au sud-est. Le petit pôle urbain de Commentry (21,5 km au sud-est de Montluçon) est un relai historique de cette agglomération. Les communes de l'Allier sont majoritairement sous l'influence des pôles urbains, par rapport aux communes plus isolées du côté de la Creuse.

La répartition de l'habitat est régulière et très dispersée entre les villages, les hameaux et les maisons isolées. **40 hameaux et 13 maisons isolées** sont localisés dans l'aire immédiate, ainsi que **3 villages. 5 autres villages** sont répartis dans l'aire rapprochée. **2 pôles urbains** sont localisés dans l'aire éloignée, ainsi que **3 villes**, situées pour l'une dans l'aire rapprochée et pour les autres dans l'aire éloignée. Du fait de la présence importante des haies bocagères, les silhouettes de bourgs se repèrent très peu dans le paysage en Bas-Berry.

Pour les visibilités, les niveaux de sensibilité de visibilité sont très forts pour **5 lieux de vie** où la proximité et l'emprise horizontale de la ZIP sont importantes. Pour les vues orientées et ouvertes, les niveaux de sensibilité de visibilité sont forts pour **16 lieux de vie** et modérés pour **22 lieux de vie.** Là où le bocage limite les vues en direction de la ZIP, les niveaux sont faibles pour **12 lieux de vie,** ou très faibles à nulles pour **les restant**.

Nouhant a une silhouette remarquable dans le paysage qui peut être en covisibilité avec la ZIP, sa sensibilité de covisibilité est forte. Le village de **Quinssaines** présente aussi une sensibilité, mais qui est cependant faible.
Les hameaux et les fermes ne sont pas sensibles aux covisibilités car leur silhouette est peu identifiable dans le paysage, de même que **les autres villages** dont la silhouette est masquée par la végétation, ou lorsqu'aucune route n'implique des vues en covisibilité avec la ZIP.

Les **villes et pôles** présentent peu voire ne présentent pas de sensibilité de visibilité et de covisibilité.

Tableau 45: Synthèse des sensibilités liées aux lieux de vie dans l'aire immédiate

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
AIRE IMMEDIATE							
Nouhant							
	Habitation isolée	Le Queroir de la Vie	0,1 km	Faible	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Particulier
	Habitation isolée	La Sagne du Bourgnon	0,5 km	Faible	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	Le Compas	0,5 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	La Vie	0,5 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Bourgnon	0,6 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	La Correspondance	0,7 km	Forte	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	Cancagnolle	0,7 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Montgiraud	1,1 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	Chaud	1,2 km	Forte	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	Chante-Alouette	1,3 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	Lascoux	1,4 km	Forte	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	La Tuilerie	1,6 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	La Bregère	1,8 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	La Plaix	1,8 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Les Terres Noires	1,8 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Vernet	1,9 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	Le Breuil	1,9 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Village	Nouhant	2,3 km	Modérée	Forte		Local
	Hameau	Les Trois Taillants	2,3 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Fressineau	2,5 km	Modérée	Nulle		Particulier
Saint-Martinien							
	Habitation isolée	Beauséjour	0,5 km	Très forte	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Particulier
	Hameau	Le Chiez	0,5 km	Très forte	Nulle		Particulier
	Hameau	Les Montées	0,6 km	Très forte	Nulle		Particulier
	Hameau	Bartillat	0,6 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	La Tuilerie de Bartillat	0,7 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Pain Perdu	1,0 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Grenouillat	1,0 km	Forte	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	La Brande	1,0 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Theil	1,0 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	La Belle-France	1,1 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	l'Âge	1,6 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	La Forêt Haute	1,7 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	Pressat	1,8 km	Forte	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	Tournebride	1,8 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Habitation isolée	Les Quatre Vents	1,8 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	Fougère	2,1 km	Forte	Nulle		Particulier
	Hameau	La Chapelle	2,2 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Laugère	2,2 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Village	Saint Martinien	2,2 km	Forte	Nulle		Particulier
Lamaids							
	Habitation isolée	La Ferme des Combes	0,5 km	Très forte	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Particulier
	Village	Lamaids	0,6 km	Très forte	Nulle		Local
	Hameau	Chaumette	1,0 km	Forte	Nulle		Particulier
Quissaines							
	Hameau	Teissat	0,8 km	Modérée	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Particulier
	Hameau	Auzanne	0,9 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Bouis	1,5 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Roullet	1,6 km	Faible	Nulle		Particulier
	Hameau	La Buissière	2,1 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Aire	2,1 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Courret	2,4 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Le Méry	2,5 km	Modérée	Nulle		Particulier
	Hameau	Chandier	2,5 km	Modérée	Nulle		Particulier
Soumans							
	Hameau	Les Parents	2,3 km	Modérée	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Particulier
AIRE RAPPROCHEE							
	Village	Viersat	3,35 km	Faible	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Local
	Village	Quinssaines	4,10 km	Modérée	Faible		Local
	Village	Archignat	5,44 km	Faible	Très faible		Local

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.

Axe de déplacement

Le réseau viaire du territoire d'étude maille le territoire depuis les pôles et villes du territoire. Les axes les plus importants convergent en direction de Montluçon dans l'aire éloignée comme l'A714, la D943, la D2144, la D2371, la D39 et la D997. Des routes secondaires distribuent l'espace, dans l'aire rapprochée. Il s'agit de la D916, la D917 et la D40. Des plus petites routes irriguent tout le territoire, dont la D745, la D450, la D150, la D41, la D100, la D66 et la D242 dans l'aire immédiate. La N145 est transversale au territoire (axe nord-est / sud-ouest) : elle traverse les trois aires d'étude.

Depuis les routes du Bas-Berry, le regard ne porte pas toujours loin, les boisements limitent les visibilités lointaines, tandis que le relief peut tantôt renforcer la fermeture des vues, tantôt ouvrir un peu plus l'horizon. En effet, les routes D40 et D450 traversant la ZIP sont fortement sensibles, du fait de leur contact immédiat. D'autres sont orientées vers la ZIP et situées sur des hauteurs avec des tronçons aux vues ouvertes. Il s'agit de la D745 et la D100, présentant aussi une sensibilité de visibilité forte. De plus, la N145 qui passe à proximité de la ZIP, au sud, se présente comme un axe aux vues très ouvertes et très orientées vers la ZIP. La D150, D66, D66A et la D242 quant à elles ont une sensibilité de visibilité modérée. Les sensibilités de visibilité fortes et modérées dans l'aire immédiate s'amenuisent en prenant de la distance à la ZIP.
Dans l'aire éloignée, les autres axes principaux ne s'orientent pas vers la ZIP de manière générale. Aussi, le relief, les boisements des vallées et l'espace urbain limitent les visibilités lointaines. Leur sensibilité est très faible à nulle.

Les lignes ferroviaires, que ce soit Montluçon/ Guéret ou Montluçon/ Commentry, traversent plusieurs unités paysagères de l'aire éloignée et de l'aire rapprochée pour Montluçon/ Guéret. Elles ne sont pas sensibles car bordées de végétation ou passant dans des vallées et des espaces urbains fermant les vues sur l'horizon.

Tableau 46 : Synthèse des sensibilités liées aux axes de déplacement

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
	Autoroute ou voie rapide	N145	Immédiate	Forte à très faible		Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Principal
	Route principale	D40		Forte à nulle			Significatif
	Petite route	D450		Forte à faible			Particulier
		D745		Forte à très faible			
		D150		Modérée			
		D41		Faible			
		D100		Forte à modérée			
		D66		Modérée à nulle			
		D66A		Modérée à nulle			
		D242		Modérée à nulle			
	Autoroute ou voie rapide	N145	Rapprochée	Modérée à nulle			Principal
	Route secondaire	D40		Faible			Local
	Autoroute ou voie rapide	N145	Eloignée	Faible à nulle		Bassin de Gouzon	Principal

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.
Les sensibilités du tableau ne concernent pas tous les tronçons des routes : se référer aux cartes pour localiser les parties sensibles.

B.IV-2c. Paysages reconnus et patrimoines

Site singulier

Le territoire d'étude présente des sites reconnus et appréciés par les touristes tels que les châteaux, les églises et les villes/villages pittoresques. Un nombre assez important de sites singuliers sont répertoriés. Ils ponctuent l'aire immédiate, rapprochée et éloignée, avec notamment des sites religieux, des châteaux, plus rarement avec des sites naturels et des jardins remarquables.

Insérés en général dans les bourgs pour les églises, et un peu excentrés pour les châteaux, les sensibilités des sites singuliers sont de manières générales très faibles voire nulles, du fait de la présence d'écrans visuels bâtis mais aussi végétaux, que ce soit des ripisylves ou du réseau formé par les haies bocagères. Dans l'aire immédiate, ces masques offrent une visibilité limitée sur la ZIP pour le château de Bartillat (singulier n°1) malgré sa proximité à la ZIP. Sa sensibilité de visibilité y est faible. Parfois, la végétation laisse des percées visuelles sur des sites qui prennent de la hauteur, offrant des vues plus ouvertes et une sensibilité de visibilité faible. Cela concerne le château de Châtel Guyon (Site singulier n°04), le Château à Quinssaines (Site singulier n°06) et le Château d'Huriel (Site singulier n°09).

Le jeu de relief et de haies laisse aussi très rarement distinguer des silhouettes. C'est cependant le cas pour le Château à Bartillat (Site singulier n°01) Château à Quinssaines (Site singulier n°06) et le Château du Mas (Site singulier n°14) qui présentent des sensibilités de covisibilités faibles.

Tableau 47 : Synthèse des sensibilités des sites singuliers

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
AIRE IMMEDIATE							
R01	Fortifié	Château de Bartillat	0,7 km	Faible	Faible	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Significatif
AIRE RAPPROCHEE							
R04	Fortifié	Château de Châtel-Guyon	3,12 km	Faible	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Significatif
R06	Fortifié	Le Château	4,03 km	Faible	Faible		Significatif
R07	Fortifié	Le Château du Mas	4,72 km	Faible	Nulle		Significatif

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.

Paysage remarquable

Le territoire présente des paysages reconnus se répartissant entre paysages de petite échelle de vallée et paysages remarquables insérés dans les motifs collinaires boisés. Seul un ensemble formé par les Châteaux de Bellefaye, du Clos, de Fressineau, le Bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur se situe en limite sud-ouest de l'aire immédiate. Les autres sont tous situés au niveau et au-delà de l'aire rapprochée. De manière générale, ils proposent peu de vues lointaines en direction de la ZIP, les sensibilités de visibilité sont très faibles voire nulles.

Les Châteaux de Bellefaye, du Clos, de Fressineau, le Bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur présentent une sensibilité forte dans l'aire immédiate et faible dans l'aire rapprochée. En effet, la silhouette de Nouhant présente une sensibilité de visibilité forte, avec l'église Saint-Martin, justifiant celle du paysage remarquable.

Tableau 48 : Synthèse des sensibilités liées aux paysages remarquables

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
	Remarquable	Les Châteaux Bellefaye, du Claud, de Fressineau, le bourg de Nouhant et le Bois de la Mazeire du Prieur	Aire immédiate	Forte	Forte	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Principal
			Aire rapprochée	Faible	Nulle		Principal

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.

Patrimoine

Le territoire d'étude accueille 123 patrimoines protégés (103 monuments historiques, 17 sites classés et inscrits loi 1930 et 3 Sites Patrimoniaux Remarquables). Parmi ces patrimoines, seulement 3 se situent dans l'aire immédiate.

L'église Saint-Jean-Baptiste, (MH n°01) située sur la commune de Lamaids, est le monument historique le plus proche de la ZIP. Sa sensibilité de visibilité est forte depuis le bourg, mais sa silhouette ne pourra pas entrer en covisibilité avec la ZIP depuis le sud. La silhouette de l'autre monument de l'aire immédiate, l'église Saint-Martin (MH n°02) présente aussi une covisibilité forte depuis le sud-ouest, où le clocher émerge du bâti et signale la silhouette du village.

Dans l'aire rapprochée, les haies bocagères ne suffisent pas à fermer intégralement les vues en direction de la ZIP pour l'église Saint-André-de-Bellefaye (MH n°04) située en limite nord de bourg. Sa sensibilité de visibilité est faible.

Dans l'aire éloignée, les monuments historiques sensibles se situent sur des points hauts dégagés. Le Château d'Huriel (MH n°09) localisé dans le SPR d'Huriel (SPR n°07) présente des vues depuis sa Tour en direction de la ZIP. La Croix des âges (MH n°08) au nord d'Archignat présente une vue dominante et où le regard glisse au-dessus de la végétation. Leur sensibilité de visibilité est faible. Tous les autres patrimoines ne sont pas sensibles.

Tableau 49 : Synthèse des sensibilités liées aux patrimoines

N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
AIRE IMMEDIATE							
P01	MH Inscrit	Eglise Saint-Jean-Baptiste	0,7 km	Forte	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Principal
P02	MH Inscrit	Eglise Saint-Martin	2,3 km	Très faible	Forte		
AIRE RAPPROCHEE							
P04	MH Inscrit	Eglise Saint-André-de-Bellefaye	2,58 km	Faible	Nulle	Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Principal
P07	SPR	Site patrimonial remarquable d'Huriel	5,09 km	Faible	Très faible		
P08	MH Classé	Croix des âges	6,01 km	Faible	Nulle		
P09	MH Classé	Château d'Huriel*	6,26 km	Faible	Nulle		

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.

En ce qui concerne le patrimoine archéologique, la sensibilité archéologique est faible sur la ZIP. Aucun patrimoine n'a été recensé sur la ZIP.

Itinéraire touristique

De grands axes touristiques, tels que les GR41, GR46, GR463, GR303, le GRP du Tour des Maîtres Sonneurs, maillent le territoire afin de faire découvrir les sites singuliers et les paysages dans lesquels ils s'insèrent. Une petite boucle de promenade et une petite boucle à vélo traversent l'aire immédiate.

La petite locale de Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers passe au sud-ouest de l'aire immédiate ainsi que très brièvement dans la partie sud-ouest de la ZIP. Sa sensibilité varie alors de forte à faible selon les épaisseurs de haies bocagères. La petite locale à vélo n°18, sur les traces des Maîtres Sonneurs traverse l'aire rapprochée au nord. Elle suit le tracé de la D242, dont la vue est plus ouverte entre Saint-Martinien et le lieudit Croix-Fort, où la sensibilité de visibilité y est modérée.

Dans l'aire rapprochée, le GRP du Tour des Maîtres Sonneurs présente une sensibilité de visibilité faible pour les espaces les plus ouverts à nulle dans le fond de vallée ou dans les traversées plus arborées.

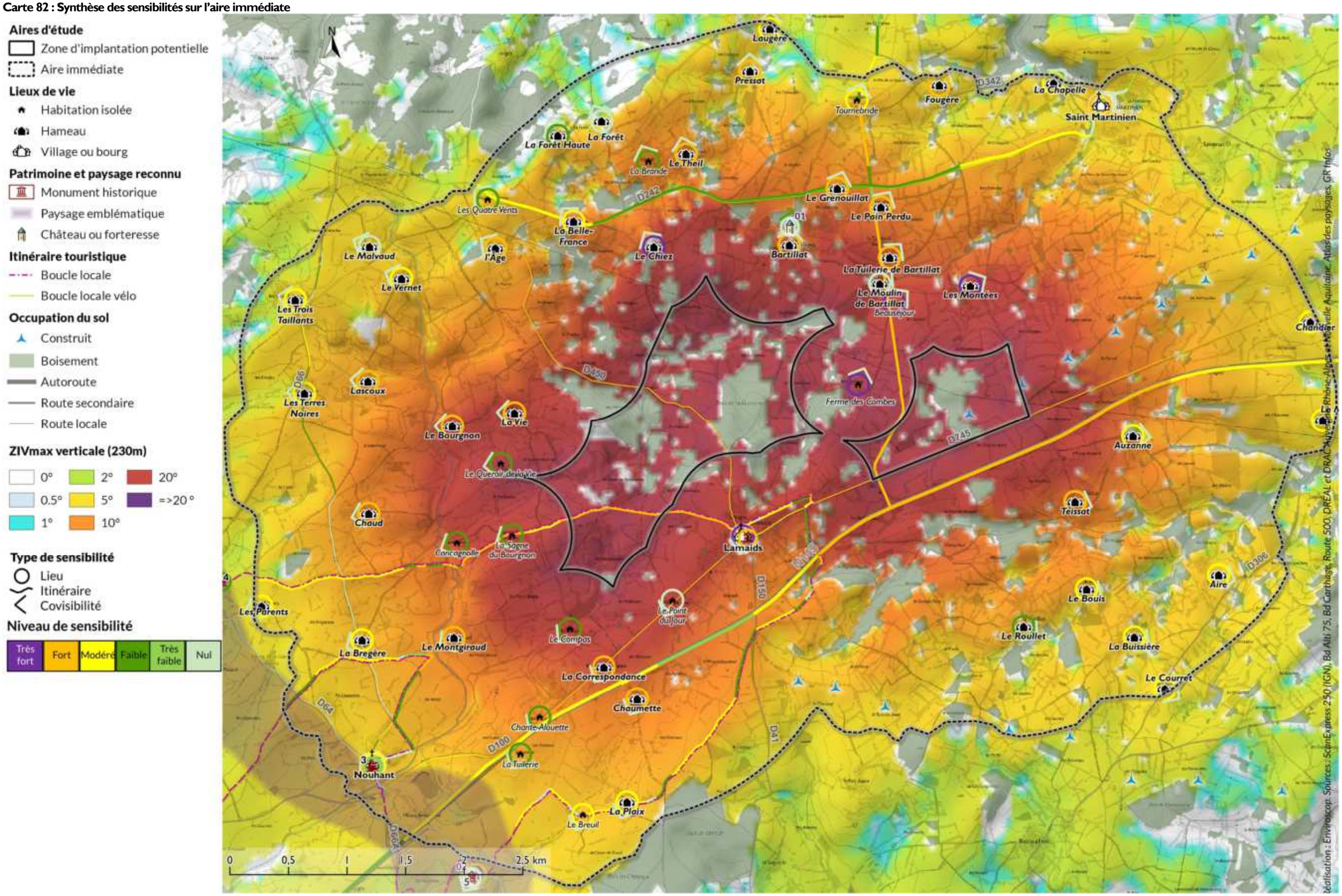
A mesure que l'on s'éloigne de la ZIP, les sensibilités baissent. Dans l'aire éloignée, les itinéraires sont peu voire ne sont pas sensibles à la ZIP. En effet, ils longent souvent les vallées où les visibilités sont courtes, avec des boisements intermédiaires qui masquent les vues ou sont très distants à la ZIP. Seuls le GR41 et le GR46, qui partagent le même parcours, présentent des visibilités en direction de la ZIP, sur des plateaux ouverts situés non loin de l'aire rapprochée.

Tableau 50 : Synthèse des sensibilités liées aux itinéraires touristiques

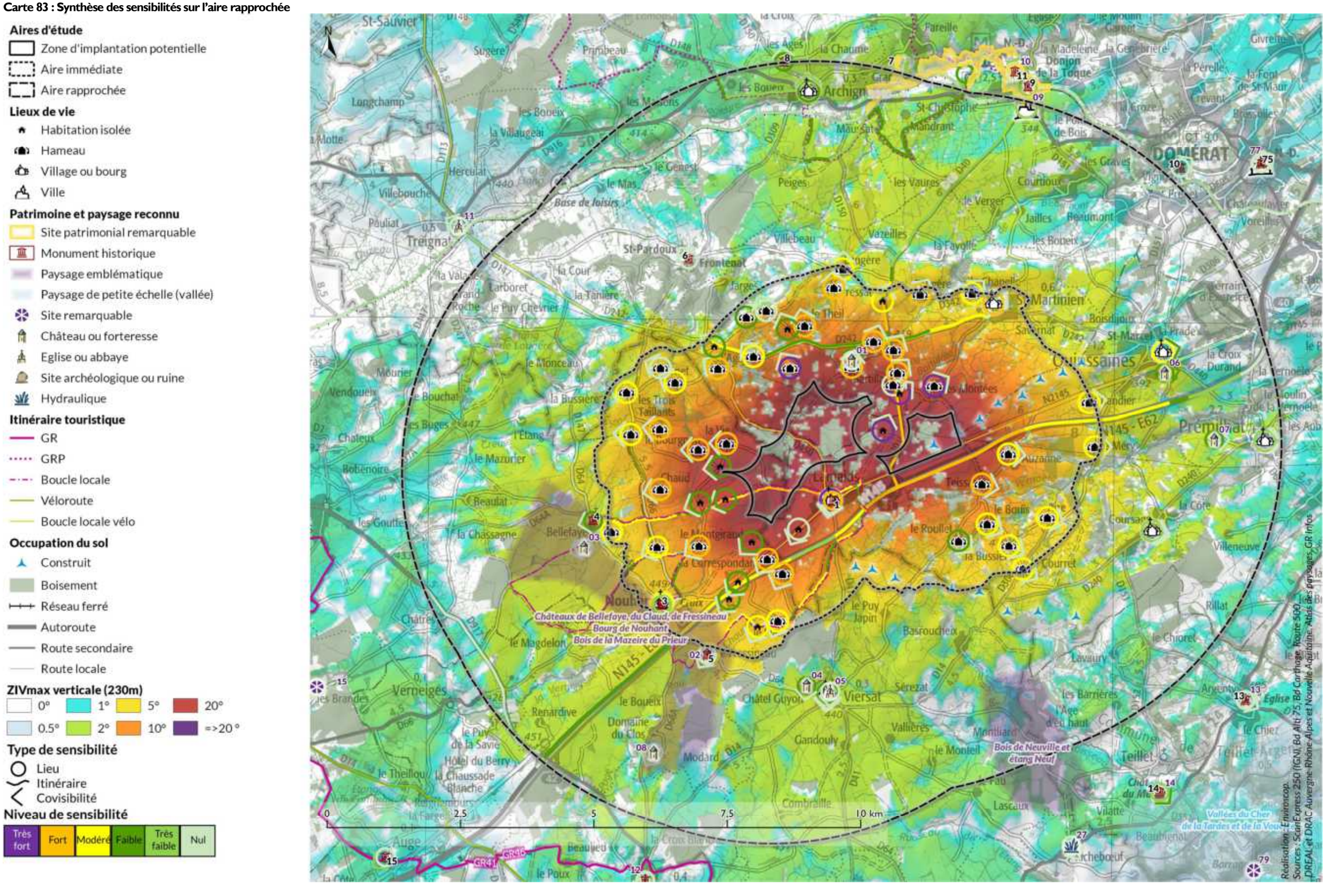
N°	Type	Nom	Distance à la ZIP	Sensibilité aux visibilités	Sensibilité aux covisibilités	Unité paysagère	Niveau d'enjeu
	Petite boucle	De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers	Traversant la ZIP	Forte à nulle		Bas-Berry et vallée de la Petite Creuse	Particulier
	Petite boucle à vélo	Boucle 18 - Sur les traces des Maîtres sonneurs	Immédiate	Modérée à nulle			Particulier
	GRP	Tour des Maîtres Sonneurs	Rapprochée	Faible			Significatif
	GR	GR41	Eloignée	Faible			Principal
		GR46		Faible			

Ce tableau de synthèse ne recense pas les éléments ayant des sensibilités très faibles à nulles.
Les sensibilités du tableau ne concernent pas tous les tronçons des itinéraires touristiques : se référer aux cartes pour localiser les parties sensibles.

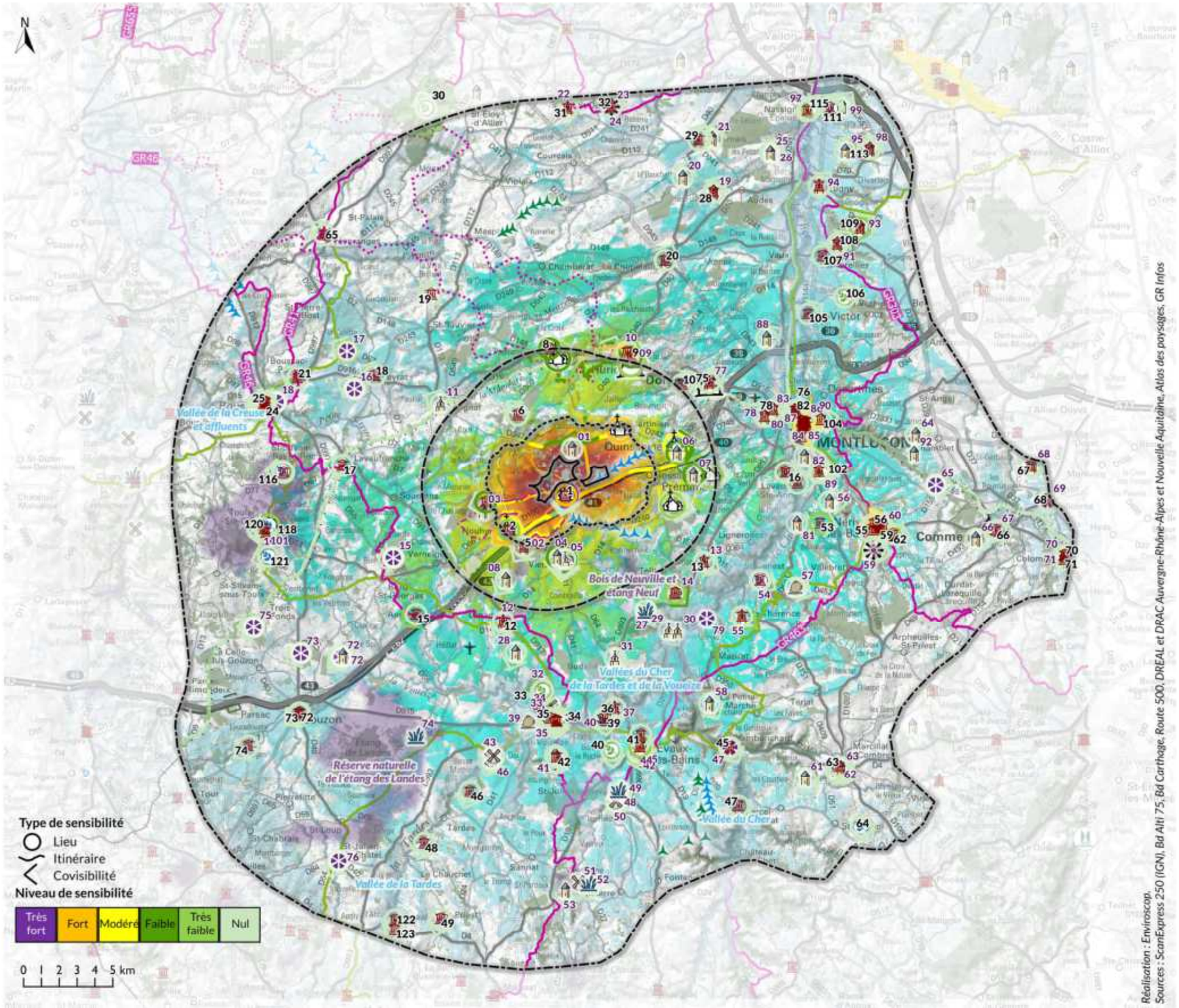
Carte 82 : Synthèse des sensibilités sur l'aire immédiate



Carte 83 : Synthèse des sensibilités sur l'aire rapprochée



Carte 84 : Synthèse des sensibilités sur l'aire éloignée



C. CHOIX DE L'IMPLANTATION DU PROJET

RAPPEL METHODOLOGIQUE

La méthode pour le choix du projet est explicitée plus précisément au premier chapitre de l'étude.

L'élaboration du projet s'inscrit dans une **démarche de qualité paysagère**. Elle se base sur la formulation de préconisations paysagères et/ou patrimoniales issues des sensibilités de l'état initial. Ainsi, la **cohérence des différentes variantes envisagées est interrogée au** regard du respect des lignes de forces du paysage, des rapports d'échelle avec les points d'appel du regard (silhouette de village ou monument historique proche par exemple) et les éventuels reliefs marqués de l'aire immédiate, le maintien de la qualité paysagère des vues depuis les lieux de vie ou les axes de transport, etc.

Sur la base de cette analyse, des **mesures « Eviter, Réduire, Compenser » pourront être formulées** si nécessaire.

La variante identifiée comme ayant la meilleure capacité d'insertion paysagère contribue à la définition du projet retenu, compte-tenu des autres enjeux de l'environnement, le **projet retenu étant le fruit d'une analyse multicritère** (biodiversité, contraintes techniques et réglementaires, concertation…).

C.I. PERTINENCE DU SITE RETENU ET PRECONISATIONS PAYSAGERES

L'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine a montré la capacité d'accueil d'un parc éolien sur la zone d'implantation potentielle (ZIP). Celle-ci est éloignée des sites touristiques majeurs et des lieux emblématiques de la région. Le site d'accueil du projet s'installe dans un secteur déjà occupé par l'éolien et identifié par les SRE Aquitaine et Auvergne : il n'y a donc pas de création d'un nouveau secteur éolien. Le projet ne devrait donc **pas entraîner d'effet de banalisation des paysages ou de mitage**.
L'état initial n'a pas relevé d'incompatibilité à l'implantation d'éoliennes dans la ZIP. L'analyse des sensibilités sur le territoire est reprise dans le tableau ci-dessous.

Tableau 51 : Synthèse des sensibilités et préconisations paysagères

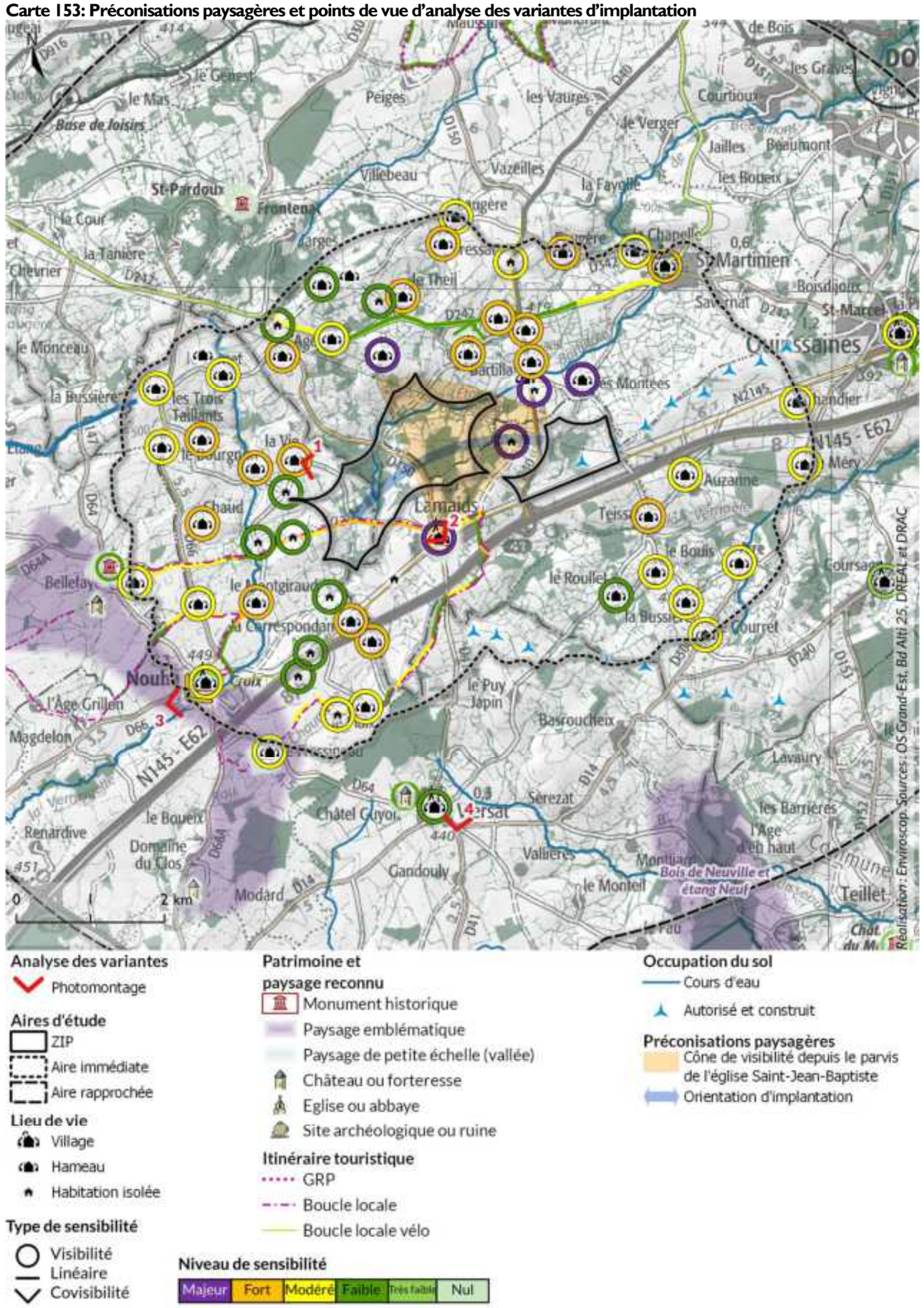
Enjeux	Sensibilité au projet	Analyse	Préconisations
Composition paysagère	Forte à nulle	Le projet s'insère sur un plateau rural vallonné. Situé sur un territoire où moutonnent les collines et présentant de très nombreuses haies bocagères.	
Contexte éolien	Forte à nulle	Les parcs éoliens sont peu présents sur le territoire d'étude. Les plus proches se situent à cheval entre l'aire immédiate et l'aire rapprochée et présentent une sensibilité de covisibilité forte. Sensibilité de covisibilité très faible à nulle pour les parcs de l'aire éloignée.	Elaborer un projet en cohérence avec l'implantation linéaire du Plateau du Savernat. Eviter les effets de brouillage visuel avec les parcs éoliens existants.
Lieux de vie	Très forte à nulle	Hameaux ou maisons isolées : Sensibilité de visibilité très forte pour 4 lieux de vie, forte pour 15 lieux de vie, modérée pour 20 lieux de vie, faible pour 10 lieux de vie, nulle pour 4 lieux de vie. Sensibilité de covisibilités nulle pour les hameaux ou maisons isolées. Villages : Sensibilité de visibilité très forte pour 1 village, forte pour 1 village, modérée pour 2 villages, faible pour 2 villages, très faible pour 2 villages. Sensibilité de covisibilité forte pour 1 village, faible pour 1 village, très faible pour 1 village et nulle pour les autres villages. Villes et pôles : Sensibilité de visibilité très faible pour 1 ville et 1 pôle et nulle pour les autres villes ou pôles. Sensibilité de covisibilités très faible pour 1 ville et nulle pour les autres villes ou pôles.	Vérifier la cohérence des vues depuis et sur les lieux de vie. Eviter les covisibilités directes avec les éléments marquants des silhouettes de bourg, notamment celle de Nouhant. Limiter les risques d'encerclement des lieux de vie, particulièrement à Lamaids, ainsi que pour Les Montées, Beauséjour et Le Chiez.
Vues dynamiques	Localement forte à nulle	Sensibilités localement fortes pour les axes de l'aire immédiate sur les espaces les plus ouverts, modérés dans l'aire rapprochée et faibles à nulles dans l'aire éloignée.	Vérifier la cohérence de l'implantation du projet visible depuis les routes sensibles.

Enjeux	Sensibilité au projet	Analyse	Préconisations
Itinéraires touristiques	Localement forte à nulle	Plusieurs boucles locales sensibles dans l'aire immédiate. Grands itinéraires touristiques présentant des sensibilités ponctuelles, restant toutefois tout au plus faibles, sinon nulles.	Vérifier la cohérence des vues depuis les itinéraires touristiques sensibles
Paysages reconnus	Forte à nulle	Grands paysages remarquables : Sensibilité de visibilité et covisibilité forte pour 1 seul élément dans l'aire immédiate. Sensibilité de visibilité faible et covisibilité nulle dans l'aire rapprochée. Les autres paysages remarquables sont très peu voire ne sont pas sensibles au projet.	Vérifier la cohérence des vues depuis et sur des sites sensibles, notamment depuis l'église de Lamaids et avec le clocher de Nouhant.
	Faible à nulle	Sites singuliers : Sensibilité de visibilité faible pour 4 châteaux. Sensibilité de covisibilité faible pour 2 châteaux. Très peu voire pas de sensibilités de visibilité et de covisibilité pour les autres sites singuliers.	
Patrimoine protégé	Forte à nulle	Patrimoines protégés : Sensibilité de visibilité forte pour 1 monument historique. Sensibilité de visibilité faible pour 3 monuments historiques et 1 SPR. Sensibilité de covisibilité forte pour 1 monument historique. Tous les autres patrimoines protégés sont peu ou pas sensibles au projet.	Vérifier la cohérence des vues depuis et sur les MH sensibles et notamment la visibilité depuis l'église de Lamaids ainsi que la covisibilité directe avec le clocher de l'église de Nouhant.
Autre	Faible	Archéologie : Sensibilité faible.	

Afin de s'insérer au mieux dans le paysage, l'implantation devrait respecter les éléments suivants :

- éviter d'implanter des éoliennes sur les deux parties de la ZIP pour limiter les effets d'encerclement pour les lieux de vie comme la ferme des Combes et ceux situés au nord-est et au sud ;
- éviter d'implanter une éolienne dans le cône de visibilité depuis le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste à Lamaids ;
- éviter les covisibilités directes avec le clocher de l'église de Saint-Martin de Nouhant ;
- privilégier une implantation linéaire, en s'appuyant sur le parc existant du Plateau de Savernat : une implantation avec des interdistances les plus régulières possibles pour une meilleure lisibilité.

Carte 153: Préconisations paysagères et points de vue d'analyse des variantes d'implantation



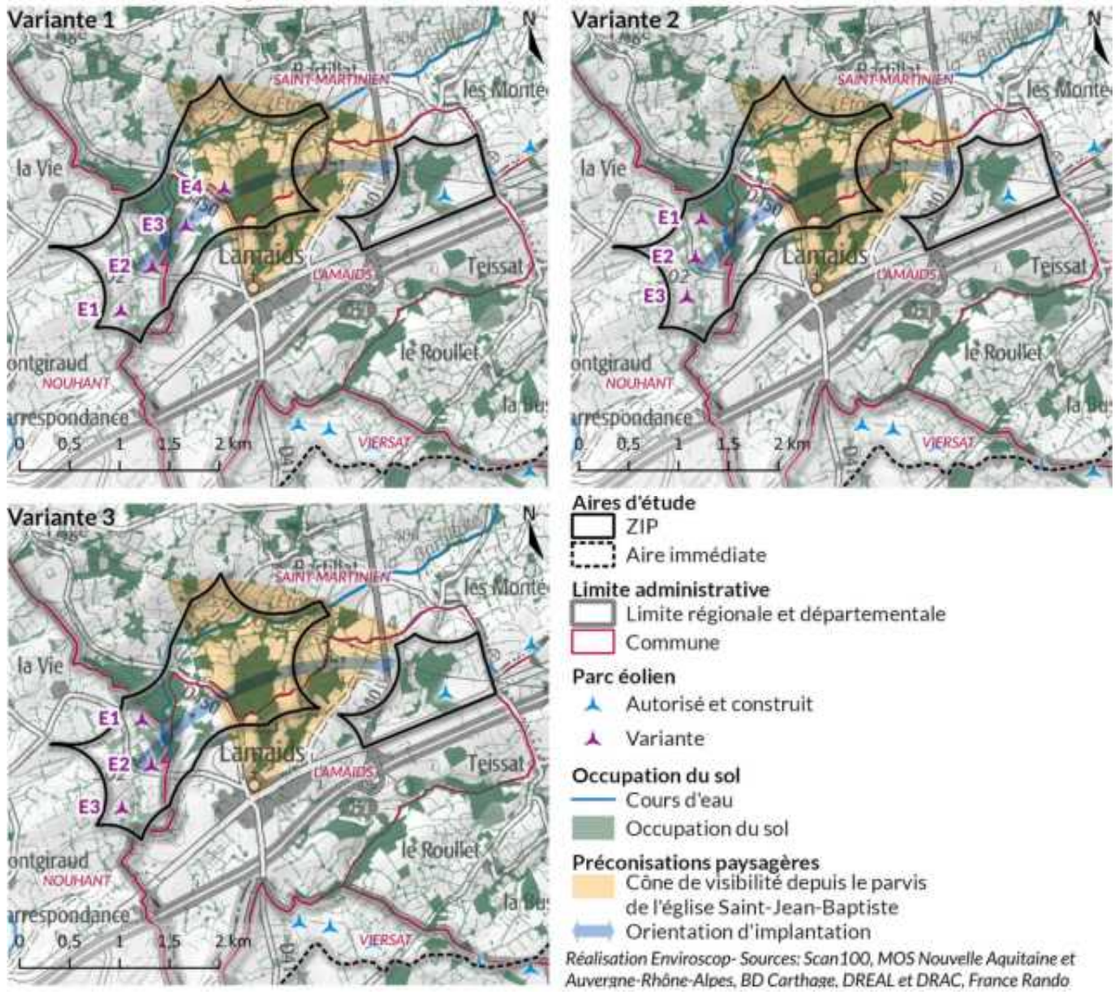
C.II. ANALYSE DES VARIANTES

Trois variantes prenant en compte les différentes contraintes et préconisations paysagères ont été définies dans le cadre du projet du parc éolien de Nouhant. Elles s'insèrent toutes les trois sur la partie ouest de la ZIP:

- La variante 1 (V1) est constituée de 4 éoliennes qui forment une ligne à interdistance régulière et orientée sur un axe nord-est / sud-ouest. Elle s'insère sur les communes de Nouhant, Lamaids et Saint-Martinien.
- La variante 2 (V2) est également une ligne rectiligne et à interdistance régulière toutefois ici à 3 éoliennes, implantées sur un axe nord / sud. Elle s'insère exclusivement sur la commune de Nouhant.
- La variante 3 (V3) est constituée également de 3 éoliennes implantées sur un axe nord / sud, sous la forme en revanche d'une courbe à interdistance régulière. Cette variante reprend approximativement le positionnement des éoliennes E1 et E3 de la variante précédente. En revanche E2 est décalée à l'est, donnant cet aspect de courbe. Comme la variante 2, elle s'insère exclusivement sur la commune de Nouhant.

Le modèle sélectionné pour réaliser les photomontages est la Vestas V150, comportant un rotor de 150 m et un mât de 115 m à 125 m pour une hauteur totale allant de 190 à 200m selon les variantes.
En effet, pour les variantes 1 et 2, le modèle retenu a un rotor de 150 m pour une hauteur totale de 200 m pour toutes les éoliennes. Celui retenu pour la variante 3 a aussi un rotor de 150 m pour une hauteur totale de 200 m pour les éoliennes E1 et E3. E2 est en revanche plus basse, avec un rotor de 150 m pour une hauteur totale de 190 m, par soucis de conformité avec les contraintes aéronautiques.

Carte 154 : Variantes d'implantation



Réalisation Enviroscop- Sources: Scan100, MOS Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, BD Carthage, DREAL et DRAC, France Rando

Une première analyse cartographique montre que les 3 implantations tendent à reprendre une logique d'implantation linéaire, comme les autres parcs situés à proximité.
De plus, l'emprise totale des variantes est plus restreinte que si elles s'étaient localisées sur les deux parties de la ZIP, ce qui a le mérite de réduire les potentiels effets d'encerclement des autres lieux de vie, et notamment de Lamaids qu'aurait pu former une ligne d'éoliennes du projet, en continuité du parc de Savernat.

Les principales différences entre les variantes sont les suivantes : les variantes 2 et 3 ont une emprise visuelle moins importante sur l'horizon . Elles se concentrent sur la commune de Nouhant, contrairement à la variante 1 , du fait d'un nombre d'éoliennes réduit à 3 éoliennes contre 4. Aussi, avec une éolienne en moins, les variantes 2 et 3 sont plus éloignée des lieux de vie au nord de la ZIP et à l'est. Toutefois cette concentration sur la commune de Nouhant amène à vérifier la covisibilité avec l' église Saint-Martin depuis le sud. Elle sera étudiée par photomontage ci-après.

Enfin, en ce qui concerne le risque de visibilité directe depuis le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste, contrairement à la variante 1, les variantes 2 et 3 évitent de s'y inscrire. Toutefois, l'arrière de l'église au niveau du parking offre en direction des variantes des percées visuelles, où le bâti est plus lâche. Un photomontage étudiera les variante depuis cette vue.

4 points de vue ont été sélectionnés afin d'analyser les variantes selon plusieurs orientations et afin de mettre en évidence les différents impacts par rapport aux préconisations paysagères.

Leur localisation est présente sur la page précédente.

Tableau 52 : Intérets des points de vue choisis pour analyser les implantations

Point de vue		Intérêt	Aire d'étude	Orientation
1	La Vie - Depuis la sorite est	Analyse de la cohérence d'implantation avec le contexte éolien existant depuis un lieu de vie proche	Immédiate	Vue au nord-ouest des variantes
2	Lamaids – Depuis l'arrière de l'église Saint-Jean-Baptiste	Analyse de la visibilité des variantes aux abords du Monument Historique le plus proche	Immédiate	Vue depuis le sud-est des variantes
3	Nouhant – Silhouette du village	Analyse de la covisibilité entre la silhouette du village et les variantes depuis une petite route	Rapprochée	Vue au sud-ouest des variantes
4	Viersat - Depuis la sortie sud-est	Analyse de la cohérence d'implantation avec le contexte éolien existant depuis une petite route	Rapprochée	Vue au sud des variantes

C.II-1. Photomontages des variantes

C.II-1a. Point de vue n°1 : La Vie – Depuis la sortie est

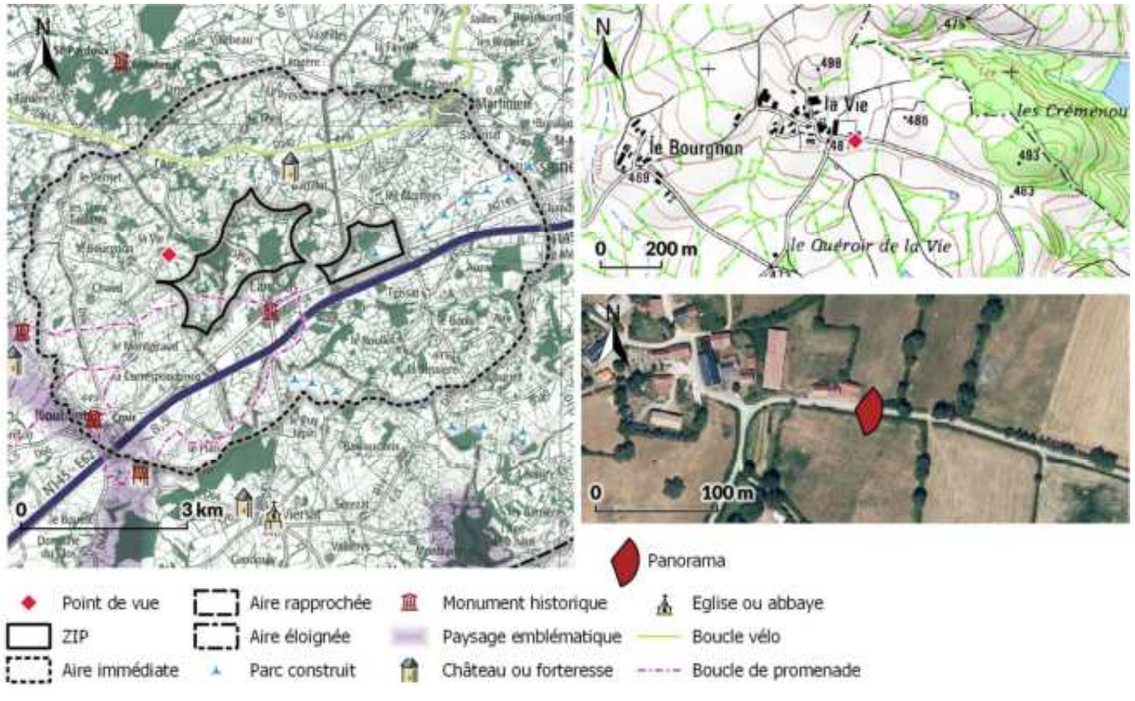
Le point de vue se localise à la sortie est du hameau. Il offre des vues courtes ponctuées par les haies bocagères de différentes hauteurs. C'est un paysage caractéristique du Bas Berry et de la vallée de la Petite Creuse, avec un relief dynamique entre vallons et vallées, agrémenté par un réseau bocager. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue, en raison de la densité du bocage qui joue le rôle de masque visuel.

VARIANTE 1 : 3 éoliennes de cette variante sont visibles avec leurs mâts et rotors au-dessus des liserés végétaux, la dernière éolienne étant quant à elle masquée par des arbres depuis cette vue. Elles ont un recul par rapport à l'habitation mais présentent une grande emprise horizontale. Leur implantation à interdistance régulière offre une implantation très lisible. Bien que les éoliennes soient prégnantes, elles sont à l'échelle du paysage bocager.

VARIANTE 2 : Les 3 éoliennes de cette variante sont également visibles avec leurs mâts et rotors au-dessus des liserés végétaux, avec une implantation bien lisible. Du fait de leur proximité au hameau de La Vie, les éoliennes sont toutefois plus prégnantes sur cette variante que la précédente. Comme la variante précédente, bien que les éoliennes soient prégnantes, elles sont à l'échelle du paysage bocager.

VARIANTE 3 : Comme pour les variantes précédentes, les 3 éoliennes sont visibles par dessus la végétation avec une implantation très lisible. La différence de hauteur de 10 m de l'éolienne E2 n'est pas perceptible. Toutefois, l'éloignement de E2, rend cette variante légèrement moins imposante à la vue que la variante précédente. E1 reste en revanche proche du lieu de vie et imposante. Comme les variantes précédentes, bien que les éoliennes soient prégnantes, elles sont à l'échelle du paysage bocager.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Distance à l'éolienne la plus proche	E2 à 1,05 km	E1 à 0,69 km	E1 à 0,73 km
Composition paysagère	Grande emprise horizontale Implantation très lisible Prégnance visuelle mais à l'échelle du paysage bocager	Emprise horizontale marquée Implantation très lisible Grande prégnance visuelle mais à l'échelle du paysage bocager	Emprise horizontale marquée Implantation très lisible Grande prégnance visuelle mais à l'échelle du paysage bocager
Impacts visuels des variantes	Faible	Faible	Faible



Depuis le hameau de La Vie, les éoliennes des trois variantes ont leurs rotors et mâts visibles au dessus du maillage bocager et leur implantation à toutes est très lisible. La variante 1 est celle qui a la plus forte emprise horizontale avec cependant une prégnance moins importante que les deux autres, qui sont plus proches. En effet, les éoliennes de la variante 2 s'imposent à la vue, alors que la variante 3, grâce à l'éolienne E2 plus basse et avec un recul plus important de E2, apparaît légèrement moins prégnante. Toutefois, les 3 variantes restent à l'échelle du paysage. Malgré son emprise horizontale, grâce à son recul la variante 1 est la plus adaptée depuis cette vue.

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante 1



Variante 2



Variante 3



C.II-1b. Point de vue n°2 : Lamaids – A l'arrière de l'église Saint-Jean-Baptiste

Ce point de vue se localise à Lamaids, sur le parking de l'église Saint-Jean-Baptiste, sur le flanc droit de l'église, où la vue est plus ouverte en direction du projet. En effet, depuis le parvis de l'église où s'insère la préconisation du cône de vue, la vue en direction du projet est close par du bâti. Le paysage est plutôt urbain, avec des habitations en plain-pied ou R+1, accompagnées de la végétation de leur jardin. Elles occupent les différents plans et limitent la profondeur de champ visuel. Seule la partie droite du panorama présente une vue un peu plus lointaine et plus aérée. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

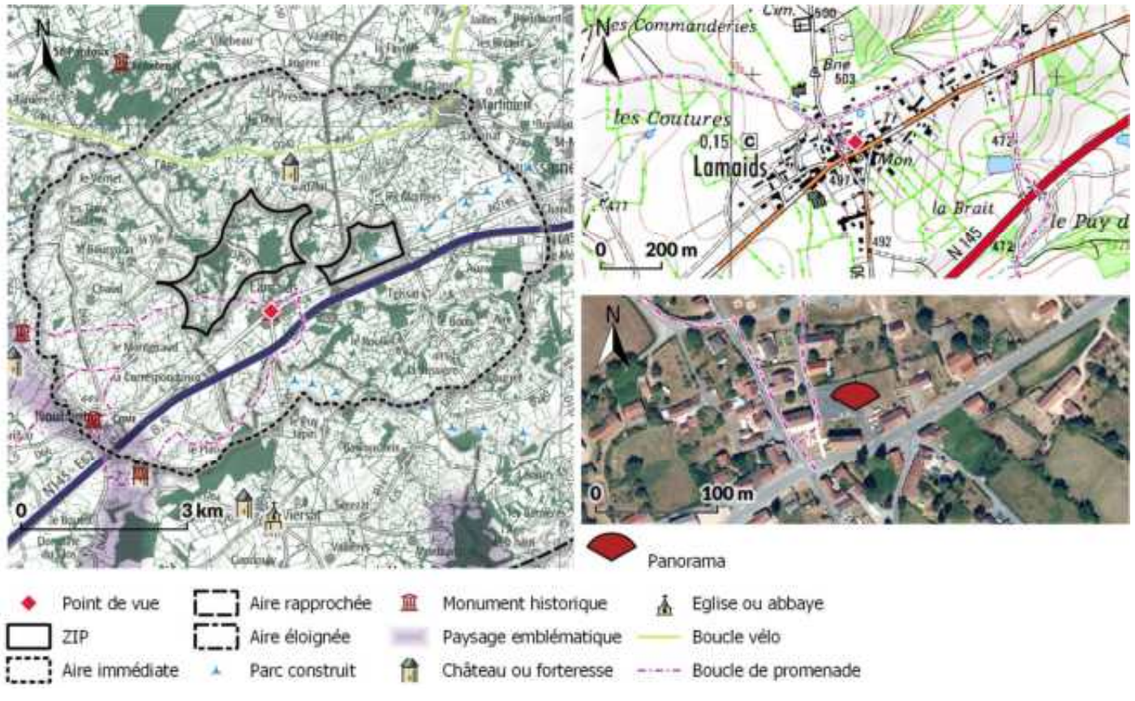
VARIANTE 1 : 2 éoliennes sur 4 sont masquées par les habitations. Les 2 seules visibles apparaissent partiellement à l'arrière de la végétation et des habitations. Leurs pales débordent de ces masques visuels, sans pour autant surplomber les habitations. Le rapport d'échelle est cohérent entre la variante et le paysage urbain.

VARIANTE 2 : Les 3 éoliennes de cette variante sont visibles sans toutefois être prégnantes visuellement. En effet, comme pour la variante précédente, les masques visuels bâtis et végétaux limitent les vues sur la variante. Les pales de l'éolienne E2 et E3 apparaissent par intermittence, tandis que E1 apparaît par transparence derrière un arbre. Il y a peu de différence entre cette variante et la variante 1, en termes de prégnance visuelle, qui reste toujours limitée. Les rapports d'échelle sont toujours cohérents.

VARIANTE 3 : Une éolienne de cette variante est masquée par le bâti, alors que les 2 autres sont comme pour les variantes 1 et 2 masquées partiellement, sinon filtrées par la végétation des jardins. L'éolienne E2 est légèrement plus visible. Toutefois les rapports d'échelle sont toujours cohérents.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Distance à l'éolienne la plus proche	E1 à 1,01 km	E2 à 1,31 km	E2 à 1,10 km
Composition paysagère	Implantation peu prégnante	Implantation peu prégnante	Implantation peu prégnante
Rapport d'échelle depuis le village de Lamaids	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle
Impacts visuels des variantes	Faible	Faible	Faible

Les trois variantes sont en grande partie masquées par le bâti et la végétation. La variante 2 est un peu moins perceptible que les deux autres en raison des masques visuels plus importants et d'éoliennes moins visibles que sur les 2 autres variantes. Les trois implantations sont toutefois peu prégnantes et à l'échelle du paysage urbain à l'arrière de l'église. L'impact est faible. Depuis le parvis, comme vu sur l'analyse cartographique, seule la variante 1 présenterait une éolienne visible, alors que les variantes 2 et 3 seraient intégralement masquées par le bâti situé à l'ouest et au nord-ouest. Les variantes 2 et 3 sont les plus adaptées depuis cette vue.



Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante 1



Variante 2



Variante 3



C.II-1c. Point de vue n°3 : Nouhant – Silhouette depuis la petite route D945

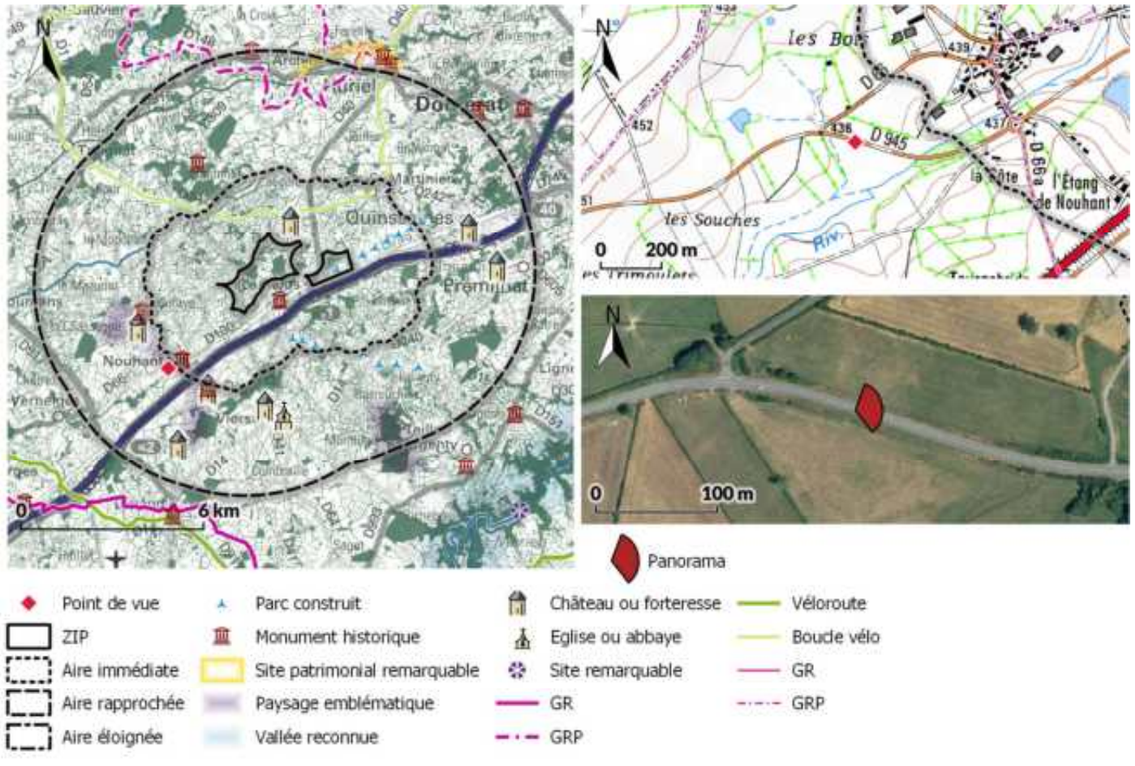
Bien que discrète depuis cette vue, la silhouette de Nouhant est repérable dans le paysage alentour, notamment par la pointe du clocher de l'Eglise Saint-Martin qui émerge de l'horizon végétal. Celle-ci est protégée au titre des monuments historiques. Le point de vue a été réalisé depuis la petite route D945 au sud de la silhouette et des variantes. Elle montre une covisibilité directe entre le parc éolien de Viersat-Quinssaines situé en arrière-plan et le village et une covisibilité indirecte de ce parc avec le clocher de l'église.

VARIANTE 1 : Les éoliennes sont regroupées à l'arrière d'arbres, qui filtrent le mat et le rotor et ne laissent qu'émerger par intermittence les pales des éoliennes E1 et E2 et masquent les deux autres. La covisibilité avec le village et le monument est indirecte. Au vu de la faible prégnance visuelle des machines, il n'existe pas de concurrence visuelle avec le clocher. De plus, celles-ci respectent l'échelle du paysage et du patrimoine. La variante n'entre pas en covisibilité avec le parc construit de Viersat-Quinssaines.

VARIANTE 2 : La variante 2 présente des machines plus espacées depuis cette vue. Contrairement à la variante précédente presque intégralement masquée, le rotor des 3 éoliennes de cette variante sont en partie visibles. En effet, les éoliennes E1 et E2 se localisent à l'arrière de végétation moins haute que E3 ou les éoliennes de la variante précédente. Comme la variante précédente, elle respecte l'échelle du paysage et du patrimoine et n'entre pas en covisibilité avec le parc construit.

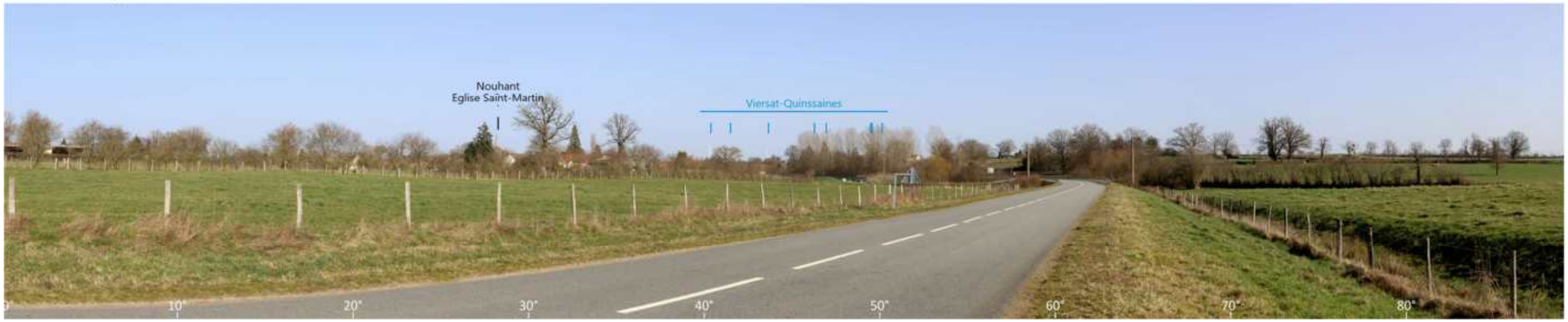
VARIANTE 3 : La variante 3 est un mélange de la variante 1 et de la variante 2 depuis ce point de vue. En effet, comme pour la variante 2, l'éolienne E1 est l'éolienne la plus visible mais reste néanmoins grandement masquée. E2 et E3 quant à elles sont filtrées par la végétation comme E1 et E2 de la variante 1, ne laissant que leurs bouts de pales dépasser de la végétation. Comme pour les variantes précédentes, la variante 3 n'entre ni en covisibilité directe avec le patrimoine et ni avec le parc éolien de Viersat-Quinssaines et est à l'échelle du paysage et du patrimoine.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Distance à l'éolienne la plus proche	E3 à 3,14 km	E3 à 3,25	E3 à 3,14 km
Covisibilité avec l'église Saint-Martin de Nouhant	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle Pas d'effet de surplomb sur la silhouette du village	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle Pas d'effet de surplomb sur la silhouette du village	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle Pas d'effet de surplomb sur la silhouette du village
Covisibilité avec le parc de Viersat-Quinssaines	Covisibilité indirecte sans brouillage	Covisibilité indirecte sans brouillage	Covisibilité indirecte sans brouillage
Impacts visuels des variantes	Faible	Faible	Faible



Les trois variantes sont en covisibilité indirecte avec l'église et ne génèrent aucune concurrence visuelle, du fait des nombreux masques visuels. Aucun effet de surplomb n'est impliqué par les variantes qui sont globalement discrètes et intégrées au paysage. La variante 1 est celle qui a la moins large emprise et qui est la plus masquée depuis cette vue. Elle apparait comme la plus adaptée depuis cette vue.

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante 1



Variante 2



Variante 3



C.II-1d. Point de vue n°4 : Parc de Viersat-Quinssaines - Depuis la sortie sud-est de Viersat

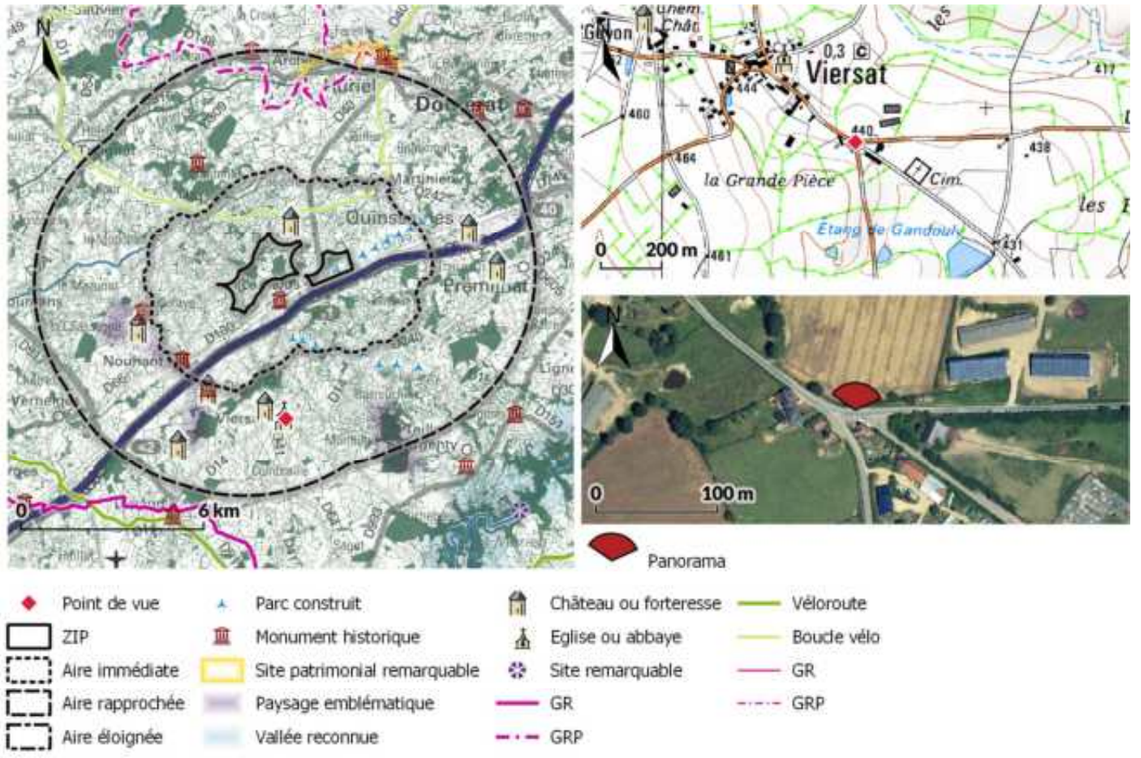
Ce point de vue offre une vue ouverte depuis certaines habitations du village de Viersat. L'horizon oscille au gré des collines plus ou moins habillées de haies et de bois. Le parc éolien de Viersat-Quinssaines occupe la moitié droite du panorama, en tête de colline et en arrière-plan du panorama.

VARIANTE 1 : Les éoliennes forment une ligne harmonieuse à interdistance régulière depuis cette vue. Les éoliennes sont de gauche à droite de plus en plus masquée par le relief. Elles laissent visibles pour celles à gauche une part de rotor plus importante que celles plus à droite. La variante 1 est en covisibilité indirecte sans brouillage visuel avec le parc de Viersat-Quinssaines. Malgré des éoliennes plus hautes, le projet apparait cohérent avec le parc de Viersat-Quinssaines du fait de la perspective.

VARIANTE 2 : Cette variante est similaire à la précédente, avec une implantation en ligne harmonieuse à interdistance régulière et les éoliennes de gauche à droite ont leur rotor de plus en plus masqué. Cependant avec seulement 3 éoliennes et une autre orientation d'implantation que la variante précédente, elle occupe une part d'horizon bien moindre et accentue moins l'omniprésence de l'éolien sur l'horizon que la variante précédente.

VARIANTE 3 : Contrairement aux variantes précédentes, l'implantation de la variante 3 est moins lisible du fait du chevauchement des éoliennes E2 et E1. Toutefois, comme pour les autres variantes, elle apparait à l'échelle du paysage sans covisibilité directe avec le parc construit. A l'instar de la variante 2, elle limite l'augmentation de l'éolien sur l'horizon contrairement à la variante 1.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Distance à l'éolienne la plus proche	E1 à 4,09 km	E3 à 4,21 km	E3 à 4,09 km
Composition paysagère	Implantation lisible, harmonieuse et régulière	Implantation lisible, harmonieuse et régulière	Implantation peu lisible avec un léger brouillage visuel
Covisibilité avec le parc de Viersat-Quinssaines	Covisibilité indirecte, avec une cohérence d'échelle Emprise visuelle éolienne	Covisibilité indirecte, avec une cohérence d'échelle Emprise visuelle faible	Covisibilité indirecte, avec une cohérence d'échelle Emprise visuelle faible
Impacts visuels des variantes	Faible	Faible	Faible



Les trois variantes s'inscrivent à l'échelle du paysage et du parc construit de Viersat-Quinssaines. Aucune n'entre en covisibilité directe avec ce dernier. Cependant, la variante 1 participe de manière plus notable à la présence de l'éolien sur l'horizon du fait d'une emprise horizontale plus large, que les autres variantes. La variante 3 présente un chevauchement de 2 machines qui nuit à la lisibilité d'implantation. La variante 2 est la plus adaptée depuis cette vue.

Etat initial avec les parcs éoliens construits et autorisés



Variante 1



Variante 2



Variante 3



C.II-2. Synthèse de l'analyse des variantes

Trois variantes ont été étudiées pour l'élaboration du projet. Plusieurs éléments ont été analysés par cartographie et par photomontages et ont orienté le choix de l'implantation en ce qui concerne l'aspect paysager :

- la lisibilité des implantations depuis différentes directions ;
- la cohérence d'implantation et de gabarit avec les parcs éoliens existants ;
- la visibilité depuis et à proximité de l'église protégée de Lamaids ;
- la covisibilité avec la silhouette du village de Nouhant et son église protégée.

La **VARIANTE 1** est constituée de 4 éoliennes qui forment une ligne à interdistance régulière et orientée sur un axe nord-est / sud-ouest. Le modèle retenu a un rotor de 150 m pour une hauteur totale de 200 m. Les éoliennes sont à l'échelle du paysage entre collines et haies bocagères dans lesquelles elles s'insèrent et sont cohérentes avec les parcs éoliens à proximité lorsque ces derniers sont visibles. Elles ne provoquent pas d'effets de rupture d'échelle sur le village de Lamaids ainsi que celui de Nouhant. De plus, les covisibilités sont indirectes avec l'église de ce village sans entrainer d'effet de concurrence visuelle. Bien qu'en vue proche elle soit prégnante, globalement, la variante 1 est lisible, à l'échelle du paysage et plutôt bien intégrée. Toutefois, sa large emprise visuelle peut localement lui faire défaut et participer à alimenter la présence de l'éolien sur l'horizon et parfois le brouillage visuel.

La **VARIANTE 2** est une ligne rectiligne et à interdistance régulière à 3 éoliennes, implantées sur un axe nord/sud. Le modèle d'éolienne retenu est identique à celui de la V1. Cette suppression d'une machine implique une plus faible emprise horizontale et une présence de l'éolien amoindrie. Elle apparait comme la variante précédente à l'échelle du paysage et des parcs éoliens existants. Elle est aussi sans covisibilité directe avec le patrimoine protégé de Nouhant et sans concurrence visuelle.

La **VARIANTE 3** est constituée également de 3 éoliennes implantées sur un axe nord/sud, sous la forme en revanche d'une courbe à interdistance régulière. Le modèle retenu a un rotor de 150 m pour une hauteur totale de 200 m pour les éoliennes E1 et E3. E2 est en revanche plus basse, avec un rotor de 150 m pour une hauteur totale de 190 m. Cette variante reprend approximativement le positionnement des éoliennes E1 et E3 de la variante précédente avec E2 qui est décalée à l'est, donnant cet aspect de courbe. Ainsi, des petites différences existent quant à la lisibilité de la variante 3 par rapport à la variante 2. Autrement, les impacts modérés sur les lieux de vie proche comme La Vie sont les mêmes que pour les autres variantes. Elle apparait tout aussi cohérente en termes d'échelle du paysage et avec les autres parcs éoliens.

Tableau 53 : Synthèse de l'analyse des variantes

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Composition paysagère	Emprise horizontale la plus importante Implantation lisible, harmonieuse et régulière Implantation peu prégnante (vue aire rapprochée)	Emprise limitée Implantation lisible, harmonieuse et régulière Implantation peu prégnante (vue aire rapprochée)	Emprise limitée Implantation lisible avec un léger brouillage visuel localement Implantation peu prégnante (vue aire rapprochée)
Rapport d'échelle depuis le village de Lamaids	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle	Cohérent, sans effet de rupture d'échelle
Covisibilité avec l'église Saint-Martin de Nouhant	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle Pas d'effet de surplomb sur la silhouette du village	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle Pas d'effet de surplomb sur la silhouette du village	Covisibilité indirecte sans effet de concurrence visuelle Pas d'effet de surplomb sur la silhouette du village
Covisibilité avec le parc de Viersat-Quinssaines	Covisibilité indirecte, avec une cohérence d'échelle Emprise visuelle la plus étendue	Covisibilité indirecte, avec une cohérence d'échelle Emprise visuelle faible	Covisibilité indirecte, avec une cohérence d'échelle Emprise visuelle faible

Les trois variantes d'implantation sont uniquement localisées sur la partie ouest de la ZIP. Cela permet de réduire l'emprise horizontale du projet et d'éviter les effets d'encerclement sur le village de Lamaids et les lieux de vie situés entre les 2 parties de ZIP. Le gabarit maximal retenu pour le projet est de 200 m maximum en bout de pale avec un rotor de 150 m maximum. Localement, l'éolienne E2 de la variante 3 est abaissée à 190 m pour des raisons de servitudes aéronautiques. Les photomontages ont démontré que cette différence n'est pas notable et que les gabarits s'intègrent bien au paysage et au contexte éolien existant. Aucune variante n'engendre d'effet de rupture d'échelle, que ce soit depuis le village de Lamaids ou sur la silhouette de Nouhant.

La variante 1, avec le nombre de machine le plus important, présente une emprise horizontale par conséquent plus importante. Elle tend à renforcer la présence de l'éolien à la vue depuis Viersat.

Les variantes 2 et 3 sont similaires. Néanmoins la variante 2 avec son implantation régulière permet une lisibilité récurrente du projet, contrairement à la variante 3 qui peut localement présenter des chevauchements entre certaines machines.

Ainsi, la variante 2 parait la plus adaptée d'un point de vue paysager car elle a une faible emprise horizontale et une meilleure insertion dans le paysage.

Le choix de la variante 3 du projet est le résultat d'une analyse multicritère qui tient compte d'un ensemble de contraintes environnementales, techniques, économiques, paysagères, foncières et plus particulièrement des enjeux écologiques. Celle-ci est présentée dans la partie comparaison des variantes pages 56 à 73 du Volet Projet de l'étude d'impact.

C.III. HISTORIQUE DU PROJET ET CONCERTATION

C.III-1. Historique

Le projet éolien de Nouhant, initié en 2017 par WPD Onshore France, s'inscrit dans une démarche de développement raisonnée et conforme aux orientations définies par le Schéma Régional Éolien. A la suite de la démarche de choix du site et à l'évaluation du potentiel en vent du secteur, la commune de Nouhant a montré les caractéristiques optimales pour le développement d'un projet éolien. Le site retenu, situé en extension du pôle éolien de Viersat, est par ailleurs identifié comme favorable dans les anciens SRE du Limousin et d'Auvergne, avec des enjeux environnementaux maitrisés. La commune a alors délibéré en faveur du projet.

Bien que les communes limitrophes de Lamaids et Saint-Martinien n'aient pas souhaité participer au projet en tant que communes d'implantation, l'ensemble des études a pu être mené sur leurs territoires de façon à mieux appréhender de la fonctionnalité du site. C'est ainsi qu'en 2020, les premières études écologique, biodiversité et paysagères sont lancées.

En parallèle de la réalisation des études environnementales et des réflexions autour de l'implantation du projet, des échanges continus avec la municipalité de Nouhant et une information des communes limitrophes et des acteurs du territoire ont été menés via la mise en place d'un comité de pilotage et le passage en Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP), en 2022.

En 2023, l'installation d'un dispositif LIDAR pour la mesure du vent a complété les données nécessaires à la précision du projet.

L'année 2024 marque l'aboutissement d'un processus de développement minutieux et rigoureux en phase avec les exigences réglementaires et territoriales (écologique, biodiversité et paysagère) et les attentes locales.

C.III-2. Actions de concertation

C.III-2a. Permanences publiques

Dans le cadre du développement du projet éolien de Nouhant, une concertation a été menée pour garantir une information transparente et une participation active des habitants du territoire. A l'occasion de permanences publiques, ont été présentés des photomontage de l'implantation retenue.

C.III-2b. Mise en place d'un Comité de Pilotage

En mai 2022 un comité de pilotage (COPIL) a été mis en place. Il réunit plusieurs élus et des habitants des communes de Nouhant et Lamaids. Ce comité, s'est réuni à trois reprises et avait pour objectifs de tenir informé les riverains de l'avancée du projet et de réfléchir aux mesures d'accompagnement.

Tableau 54 : Dates des COPIL

Comité de Pilotage n°1 en mai 2022	Groupe de travail n°2 : juin 2022	Groupe de travail n°3 : décembre 2022
▪ Présentation du projet ▪ Définition de la mission du COPIL ▪ Objectifs et calendrier	▪ Définition et cadrage juridique du concept de mesure d'accompagnement ▪ Atelier mesures pour recueillir les idées de mesures d'accompagnement	▪ Restitution de l'atelier mesures ▪ Analyse juridique sur la faisabilité des mesures ▪ Hiérarchisation des mesures d'accompagnement

Le COPIL a joué un rôle crucial en proposant des idées de mesures d'accompagnement, intégrées par la suite au dossier de demande d'autorisation environnementale.

C.IV. PROJET RETENU

Le parc éolien de Nouhant se compose de 3 éoliennes sur la commune de Nouhant dans le département de la Creuse (23), en région Nouvelle Aquitaine. Les éoliennes s'insèrent sous forme d'une courbe à interdistance régulière.

Le gabarit maximisant retenu a un rotor de 150m pour une hauteur totale de 200m pour les éoliennes E1 et E3. E2 est en revanche plus basse, avec un rotor de 150m pour une hauteur totale de 190m.

Les éoliennes projetées auront des gabarits avec les caractéristiques suivantes:

- un mât d'une hauteur maximale au moyeu de **115** à **125 m** depuis le terrain naturel,
- un rotor de **150 m maximum de diamètre** (avec une garde au sol de 40 m minimum),
- une hauteur totale, lorsqu'une pale est en position verticale, de **190** à **200m** maximum depuis le terrain naturel (TN).

Dans la suite de l'étude, l'éolienne Vestas V150 a été utilisée pour les différentes modélisations (rotor de 150m et mât à 115m et 125m) car c'est le modèle ayant le rotor le plus important, et donc potentiellement le plus impactant. A noter que bien que E2 soit plus petite de 10m, son altitude est plus élevée de 19m. Ainsi, elle sera plus haute de 9m, ce qui rendrait cette différence peu perceptible, voir imperceptible à l'œil nu.

Tableau 55 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Installation	Coordonnées				Altitude m (NGF)	Hauteur en bout de pale m (NGF)
	Lambert 93		WGS 84			
	X	Y	X	Y		
E1	655 118	6 579 064	2°25'0.4289" E	46°18'35.9518" N	475	675
E2	655 215	6 578 605	46°18'21.0960" N	46°18'21.0960" N	494	684
E3	654 919	6 578 179	2°24'46.1574" E	46°26'18.3818" N	475	675
PDL	654 905	6 579 136	-	-	485	-

Légende. Ex. numéro de l'éolienne du projet | PDL : poste de livraison

Les éoliennes sont accompagnées d'un réseau de câblage enterré, de chemins d'accès et plateformes de levage, de points de raccordement au réseau de distribution électrique et d'un poste de livraison électrique.

Une grande partie des chemins d'accès aux éoliennes existe. Certaines sections seront à renforcer dans le cadre du projet. Des portions perpendiculaires aux chemins existants, plus ou moins longues, sont à créer pour relier totalement les éoliennes du projet.

Les parties supérieures des pistes d'accès et des plateformes seront en grave non traitée (GNT) ou GRH (Grave Reconstituée Humidifiée) compactées. Ainsi, les voies d'accès garderont l'aspect de chemins ruraux. La largeur des chemins d'accès sera de 6 m (dont 4,5 m de bande roulante).

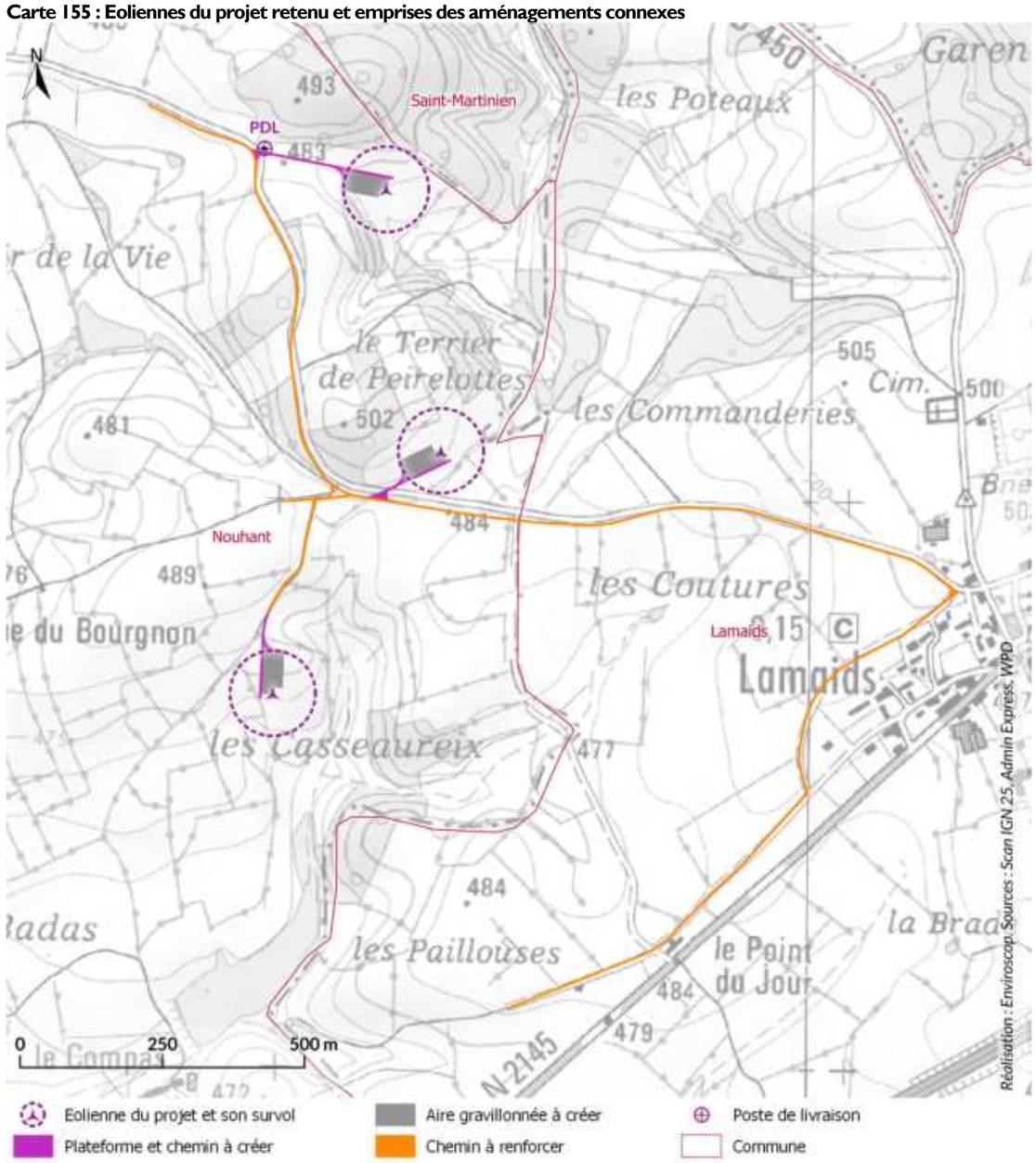
Un poste de livraison est prévu. C'est un local technique préfabriqués aux dimensions réduites : une hauteur de 2,6 m, une longueur de 9 m et une largeur de 2,65 m, toutes avec le rebord de toit. Il n'est visible que depuis ses abords immédiats.

Une attention particulière a été portée sur l'intégration paysagère du poste de livraison en fonction du contexte local (topographie, végétation…). Après échanges avec le maire de la commune recevant le projet, le postes sera pourvu d'un crépis dans une gamme colorée de vert (cf. Figure 31, ci-dessous) à même de favoriser la discrétion de cette infrastructure dans le paysage. Il s'insère au niveau au bord du chemin existant, sur le chemin d'accès à l'éolienne E1.

Figure 31 : Colorimétrie proposée pour le poste de livraison

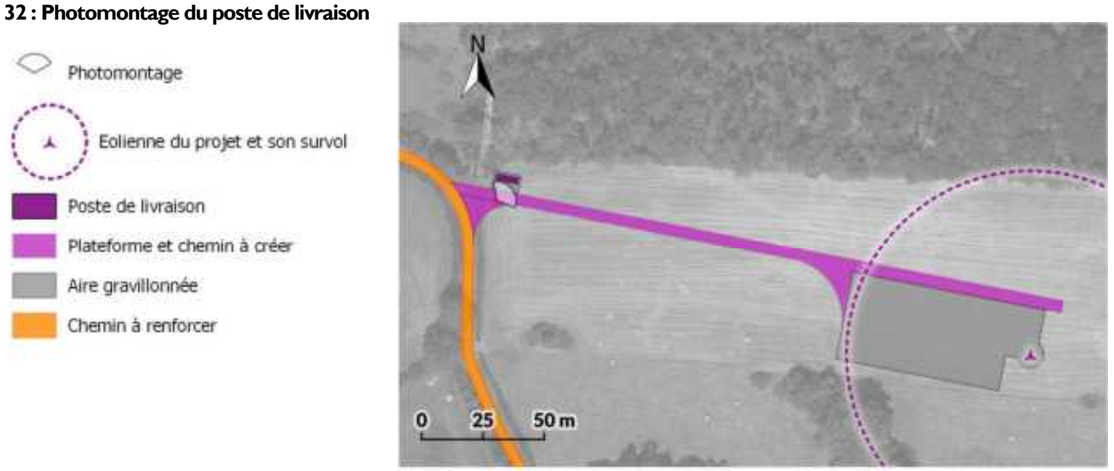


Carte 155 : Eoliennes du projet retenu et emprises des aménagements connexes



Le photomontage ci-contre illustre la bonne insertion des aménagements connexes au projet : pistes d'accès et bâtiment technique. Le bâtiment s'insère non loin d'un chemin existant et reste discret dans le paysage. Sa dimension de petite taille et le béton banché dans les teintes vertes participent à leur bonne intégration dans le paysage.

Figure 32 : Photomontage du poste de livraison



Etat initial avec les parcs construits et autorisés, non construits



Etat avec le projet et les autres parcs éoliens connus



D. IMPACTS VISUELS ET CUMULES

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Un **impact visuel** correspond à l'effet projeté du projet sur le paysage tandis qu'un **impact cumulé** correspond à une situation où l'implantation de plusieurs éléments, de natures généralement similaires, tend à renforcer leurs effets sur l'environnement.

L'analyse des impacts visuels du projet et de ceux cumulés avec les parcs éoliens connus prend comme point de départ les sensibilités identifiées dans l'état initial sur l'ensemble du territoire d'étude. Elle s'attache à identifier les visibilités et covisibilités générées par le projet **afin d'évaluer l'intégration paysagère des éoliennes**. Elle étudie pour cela la lisibilité de l'implantation, les rapports d'échelle et les éventuels effets de concurrence visuelle ou d'écrasement, l'homogénéité du contexte éolien ou les éventuels effets de brouillage et de saturation, etc.

La perception qu'un observateur aura d'un parc éolien dépend de multiples critères. Sa sensibilité à l'éolien, sa position par rapport au projet (en hauteur, en contrebas, à la même hauteur), sa localisation (proche ou éloignée) et sa dynamique (statique, à pied, en voiture…). La météo, l'heure de la journée influenceront également les vues sur le projet. Enfin, un observateur de passage ne « verra » pas la même chose qu'un habitant du territoire.

L'analyse des impacts visuels et cumulés se base notamment sur la Zone d'Influence Visuelle (ZIV). C'est une modélisation informatique. Elle reflète l'ensemble des visibilités potentielles attendues des éoliennes du projet sur le territoire d'étude. Pour cela, elle prend en compte le relief et les principaux boisements. Elle est réalisée via le logiciel spécialisé WindPRO 3.6 avec le relief issu de la BdAlti 25, les boisements provenant de l'IGN BD Topo (hauteur de 15m pour les forêts fermées et les peupleraies / hauteur de 5m pour les forêts ouvertes) et le bâti de la BD Topo (hauteur de 5m). La ZIV est calculée avec un pas de 25 m. Les cartes de ZIV montrent différents indicateurs. La ZIV par angle vertical maximal reflète la prégnance maximale attendue des éoliennes en bout de pale en fonction de la distance et des masques visuels pris en compte. La ZIV par angle horizontal maximal traduit l'emprise du projet sur l'horizon compte tenu de la distance et des masques visuels.

L'appareil photo utilisé pour les prises de vue est un reflex numérique plein format équipé d'un objectif à focale fixe 50 mm et d'un GPS intégré. Les panoramiques sont assemblés avec la dernière version du logiciel ICE ou du logiciel HUGIN. Les modélisations sont réalisées avec le logiciel spécialisé Windpro 3.6. Les prises de vue et les photomontages sont réalisés par Enviroscop. **L'analyse des photomontages repose sur deux types de vues en adéquation avec le guide éolien actualisé en 2020**. Le premier type de vue consiste en un assemblage de 3 photos de 40° faisant un angle total de 120° pour situer le projet sur un large champ de vision. Ces assemblages sont intégrés au volet paysager. Le second type de vue est la vue dite « réelle » qui a pour but de reproduire la vision humaine en respectant les rapports d'échelle. Il s'agit d'une succession de 6 photomontages mis en pleine page et occupant un angle de 40°. Ces vues sont nombreuses donc uniquement présentées dans un carnet de modélisation annexe.

Le risque d'encerclement engendré par la présence d'éoliennes est mesurable par deux indices principaux ainsi que leur seuil d'alerte : l'occupation des horizons par l'éolien visible (risque au-delà de 120°) et l'espace maximal de respiration sans éolienne visible (risque en dessous de 160°). Les indices sont mesurés de manière théorique sur une vision fictive à 360° ne prenant pas en compte le relief et les masques visuels. Cette hypothèse permet d'évaluer le risque d'encerclement du village dans le grand paysage même si elle n'est pas réaliste. Elle est à confronter avec l'analyse des photomontages.

La méthode détaillée des Impacts visuels et cumulés est décrite au chapitre A.II-4 et les outils utilisés sont présentés dans la partie A.III.

Figure 33 : Hiérarchisation des impacts visuels et cumulés

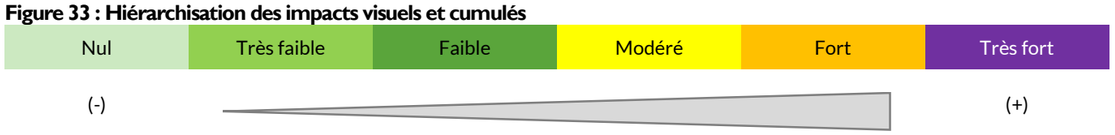


Tableau 56 : Niveau de risque de l'effet d'encerclement

Condition	Niveau de risque
Aucune éolienne visible	Nul
Des éoliennes sont visibles mais aucun seuil n'est dépassé	Très faible
Un seuil est dépassé	Faible
Deux seuils sont dépassés	Modéré
Trois seuils sont dépassés	Fort
Quatre seuils sont dépassés	Très fort

Les seuils principaux sont dépassés quand :

- L'occupation des horizons est supérieure ou égale à 120° dans le périmètre de 5 km
- L'occupation des horizons est supérieure ou égale à 120° dans le périmètre de 10 km
- La respiration maximale est inférieure ou égale à 160° et supérieure à 60° dans le périmètre de 10 km
- La respiration maximale est inférieure ou égale à 60° dans le périmètre de 10 km

Remarque : les seuils dépassés sont notés en gras sur les tableau de chaque site étudié

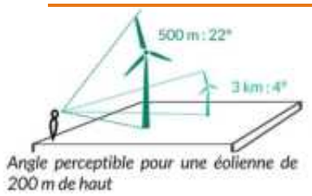
Un indicateur secondaire est également étudié : la densité sur l'horizon. Le seuil d'alerte de cet indicateur est de 0,25.

D.I. BASSIN DEVISIBILITE DU PROJET

D.I-1. Prégnance visuelle attendue

Les cartes des pages suivantes présentent la ZIV du projet (ZIVpro) en angle vertical maximal visible des éoliennes en bout de pale. Cet indicateur reflète la prégnance maximale attendue du projet en fonction de la distance et des masques visuels pris en compte.

D.I-1a. Aire immédiate



Angle perceptible pour une éolienne de 200 m de haut

ZIV du projet (200-190m) - angle vertical

0°	5°
0.5°	10°
1°	30°
2°	180°

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements.

L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes du projet en bout de pale. Il reflète la prégnance maximale du projet.

Aires d'étude
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Lieu de vie
- Village
- Hameau
- Habitation isolée

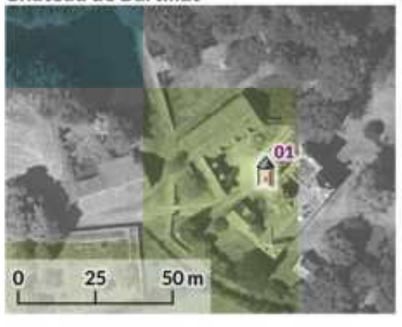
Projet
- Eolienne du projet

Patrimoine
- Monument historique

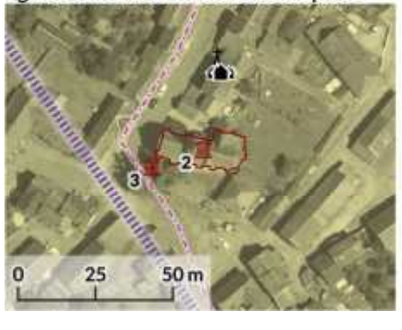
Paysage emblématique
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye

Itinéraire touristique
- Boucle vélo
- Boucle locale

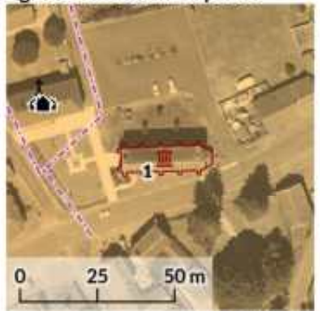
Château de Bartillat



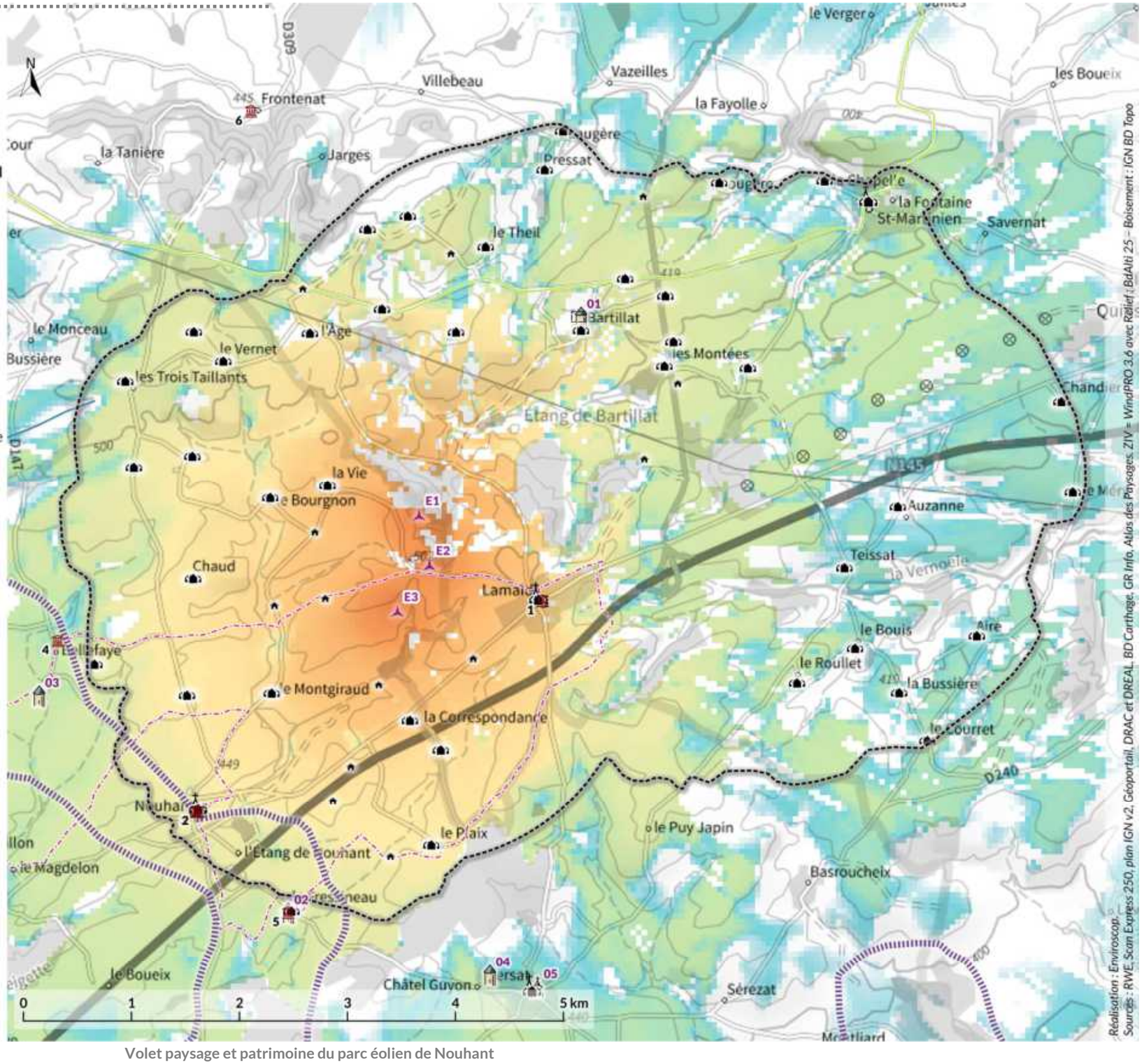
Eglise Saint-Martin et croix sculptée



Eglise Saint-Jean-Baptiste



Carte 156 : Prégnance attendue du projet dans l'aire immédiate



Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant

La végétation et le relief assurent des coupures dispersées dans l'aire immédiate donc le projet y sera visible et prégnant sur les espaces les plus ouverts. En revanche, dans les espaces les plus boisés, avec les haies bocagères ou encore les ripisylves des nombreux petits cours d'eau, le projet est majoritairement masqué ou peu prégnant s'il est visible d'après la ZIV.

Les hameaux de la Vie, le Bourgnon, la Correspondance, le Montgiraud, Chaud, la Bregère, le Chiez, l'Âge et Chaumette et le village de Lamaids sont les lieux de vie les **plus sensibles aux visibilités avec les plus fortes prégnances attendues** (angle vertical supérieur à 5° et sensibilités de visibilité d'état initial modérées à très fortes).
13 autres lieux de vie sont aussi sensibles aux visibilités avec une prégnance importante attendue (angle vertical entre 3° et 5° et sensibilités de visibilité d'état initial modérées à très fortes) : les hameaux ou maisons isolées de **Lascoux, la Plaix, les Terres Noires, le Vernet, le Breuil, les Trois Taillants, Beauséjour, le Pain Perdu, la Ferme des Combes et les Parents** et le village de **Nouhant.** Les autres lieux de vie sensibles ont des prégnances inférieures à 3° : **Le Fressineau, Les Montées, Le Theil et Tournebride.** **Les impacts du projet pour ces lieux de vie cités seront majoritairement analysés par photomontages dans la suite du document** (Cf. Tableau 57)**. Au vu du nombre important de lieux de vie dans l'aire immédiate, nombre d'entre eux ont été mutualisés avec des lieux de vie proches et aux franges urbaines orientées vers le projet similaires.**
En revanche, **les analyses de l'état initial et les valeurs de la ZIV du projet permettent dès à présent d'affirmer que les impacts de visibilité sont faibles** pour **Pressat, Laugère, Le Roullet, La Buissière, Aire, le Courret, Chandier, le Méry, Bartillat, La Tuilerie de Bartillat, Saint-Martinien et Teissat.** **Les impacts du projet pour certains de ces lieux de vie cités seront analysés par photomontages dans la suite du document** (Cf. Tableau 57).
Enfin, les impacts visuels selon les analyses de l'état initial et les valeurs de la ZIV du projet sont nuls pour **le Moulin de Bartillat, le Grenouillat, la Belle-France, la Forêt, Fougère, la Chapelle, Auzanne, et le Bouis**. **Les impacts de covisibilité sont nuls pour ces mêmes lieux de vie.**

Concernant les patrimoines et sites reconnus, le projet sera peu prégnant depuis le patrimoine protégé de **l'église Saint-Jean-Baptiste** à Lamaids, ainsi que sur la silhouette de **l'église Saint-Martin** à Nouhant. **Ces éléments seront précisés par une analyse par photomontage** (voir le photomontage à l'arrière de l'église analysé en page 122)**.** Les éléments restants dans cette aire sont seulement **le château de Bartillat.** **Il n'est pas impacté par le projet d'après l'analyse des sensibilités de visibilité et de covisibilité d'état initial** (Cf. Tableau 58 et Tableau 59).

En ce qui concerne les itinéraires touristiques, le projet devrait être un élément structurant depuis **la petite boucle de Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers** passant au pied d'une éolienne du projet. La **voie rapide N145** et les petits axes tels que la **D745, la D450, la D100** présentent également une forte prégnance attendue. Les éoliennes devraient être prégnantes depuis **les autres routes de l'aire immédiate** mais le projet ne sera pas forcément visible dans leur axe. Il peut aussi être masqué par la végétation dense du territoire (Cf. Tableau 60 et Carte 156). **L'intégration du projet au paysage visible depuis ces axes sont analysés par photomontages.**

Tableau 57 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIV pro ° vertical	Impacts du projet	N°-PM
	Le Queroir de la Vie	Maison isolée	Particulier	0,97 km	Visi. Faible Cov. Nulle	10,63°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	La Sagne du Bourgnon	Maison isolée	Particulier	0,67 km	Visi. Faible Cov. Nulle	14,96°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	Le Compas	Maison isolée	Particulier	0,70 km	Visi. Faible Cov. Nulle	15,30°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	La Vie	Hameau	Particulier	0,87 km	Visi. Forte Cov. Nulle	11,82°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	1
	Le Bourgnon	Hameau	Particulier	1,38 km	Visi. Forte Cov. Nulle	6,67°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	1
	La Correspondance	Hameau	Particulier	1,01 km	Visi. Forte Cov. Nulle	10,55°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	1
	Cancagnolle	Maison isolée	Particulier	1,14 km	Visi. Faible Cov. Nulle	9,06°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	Le Montgiraud	Hameau	Particulier	1,38 km	Visi. Forte Cov. Nulle	7,70°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	5
	Chaud	Hameau	Particulier	1,91 km	Visi. Forte Cov. Nulle	5,53°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	8
	Chante-Alouette	Maison isolée	Particulier	1,49 km	Visi. Faible Cov. Nulle	7,01°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	Lascoux	Hameau	Particulier	2,16 km	Visi. Forte Cov. Nulle	4,93°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	8
	La Tuilerie	Maison isolée	Particulier	1,85 km	Visi. Faible Cov. Nulle	5,39°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	La Bregère	Hameau	Particulier	2,08 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	5,21°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	5
	La Plaix	Hameau	Particulier	2,18 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	4,94°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	17
	Les Terres Noires	Hameau	Particulier	2,66 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	4,03°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	9
	Le Vernet	Hameau	Particulier	2,30 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	4,36°	**Visi. Modéré Cov. Nul**	-
	Le Breuil	Maison isolée	Particulier	2,26 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	4,61°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	17
	Le Malvaud	Hameau	Particulier	2,68 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	3,75°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	Nouhant	Village	Local	2,59 km	Visi. Mod. Cov. Forte	4,31°	**Visi. voir PM Cov. voir PM**	6-7
	Les Trois Taillants	Hameau	Particulier	2,98 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	3,27°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	9
	Le Fressineau	Hameau	Particulier	2,76 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	2,41°	**Visi. Modéré Cov. Nul**	-
	Beauséjour	Maison isolée	Particulier	2,68 km	Visi. T. Forte Cov. Nulle	3,43°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	13
	Le Chiez	Hameau	Particulier	1,72 km	Visi. T. Forte Cov. Nulle	5,81°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	11
	Le Moulin de Bartillat	Hameau	Particulier	2,65 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	Les Montées	Hameau	Particulier	3,32 km	Visi. T. Forte Cov. Nulle	2,33°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	15
	Bartillat	Hameau	Particulier	2,26 km	Visi. Forte Cov. Nulle	1,01°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	13
	La Tuilerie de Bartillat	Hameau	Particulier	2,81 km	Visi. Forte Cov. Nulle	1,95°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	13
	Le Pain Perdu	Hameau	Particulier	3,05 km	Visi. Forte Cov. Nulle	3,48°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	18
	Le Grenouillat	Hameau	Particulier	2,89 km	Visi. Forte Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	18
	La Brande	Maison isolée	Particulier	2,38 km	Visi. Faible Cov. Nulle	2,76°	**Visi. Faible Cov. Nul**	
	Le Theil	Hameau	Particulier	2,55 km	Visi. Forte Cov. Nulle	2,39°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	14
	La Belle-France	Hameau	Particulier	1,93 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	0,00°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	10
	La Forêt	Hameau	Particulier	2,69 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	l'Âge	Hameau	Particulier	1,96 km	Visi. Forte Cov. Nulle	5,05°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	10
	La Forêt Haute	Hameau	Particulier	2,68 km	Visi. Faible Cov. Nulle	3,68°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	Pressat	Hameau	Particulier	3,40 km	Visi. Forte Cov. Nulle	1,18°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	Tournebride	Maison isolée	Particulier	3,60 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	2,89°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	18
	Les Quatre Vents	Maison isolée	Particulier	2,35 km	Visi. Faible Cov. Nulle	3,52°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	28
	Fougère	Hameau	Particulier	4,06 km	Visi. Forte Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	Laugère	Hameau	Particulier	3,78 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	1,65°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	La Chapelle	Hameau	Particulier	4,77 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
	Saint Martinien	Village	Particulier	5,06 km	Visi. Forte Cov. Nulle	1,98°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	19
	Ferme des Combes	Maison isolée	Particulier	2,08 km	Visi. T. Forte Cov. Nulle	3,56°	**Visi. Modéré Cov. Nul**	-

	Le Point du Jour	Maison isolée	Particulier	0,82 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	12,76°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Lamaids	Village	Local	1,04 km	Visi. T. Forte Cov. Nulle	9,11°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	2-3
	Chaumette	Hameau	Particulier	1,33 km	Visi. Forte Cov. Nulle	6,42°	**Visi. voir PM repr.** **Cov. Nul**	4
	Teissat	Hameau	Particulier	3,82 km	Visi. Forte Cov. Nulle	1,21°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	16
	Auzanne	Hameau	Particulier	4,36 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Le Bouis	Hameau	Particulier	4,00 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Le Roullet	Hameau	Particulier	3,56 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,41°	**Visi. Faible** **Cov. Nul**	-
	La Buissière	Hameau	Particulier	4,50 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	1,07°	**Visi. Faible** **Cov. Nul**	-
	Aire	Hameau	Particulier	5,10 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	1,12°	**Visi. Faible** **Cov. Nul**	-
	Le Courret	Hameau	Particulier	4,79 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	1,32°	**Visi. Faible** **Cov. Nul**	-
	Chandier	Hameau	Particulier	5,95 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	1,49°	**Visi. Faible** **Cov. Nul**	-
	Le Méry	Hameau	Particulier	5,93 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	1,38°	**Visi. Faible** **Cov. Nul**	-
	Les Parents	Hameau	Particulier	2,79 km	Visi. Mod. Cov. Nulle	3,71°	**Visi. voir PM repr.** **Cov. Nul**	5

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // Mod. = Modérée // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 58 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N°-PM
P01	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	Principal	1,08 km	Visi. Forte Cov. Nulle	8,96°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	3
P002	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Principal	2,61 km	Visi. T. faible Cov. Forte	4,31°	**Visi. T. faible** **Cov. voir PM**	7
P003	Croix sculptée	MH Classé	Principal	2,64 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	4,26°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // Mod. = Modérée // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 59 : ZIV en angle vertical du projet depuis les sites reconnus de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N° PM
R01	Château de Bartillat	Tourisme	Significatif	2,35 km	Visi. Nulle Cov. Faible	3,21°	**Visi. Nul** **Cov. Faible**	-

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // Mod. = Modérée // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 60 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire immédiate

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N°-PM
	D745	Petite route	Local	0,82 km	Visi. Forte à T. faible	12,97°	**Visi. voir PM**	30
	D450	Petite route	Local	0,52 km	Visi. Forte à faible	14,77°	**Visi. voir PM**	2-10
	N145	Voie rapide	Principal	1,73 km	Visi. Forte à T. faible	9,42°	**Visi. voir PM**	32-33
	D100	Petite route	Local	0,92 km	Visi. Forte à Mod.	11,94°	**Visi. voir PM**	4
	D242	Petite route	Local	1,89 km	Visi. Mod. à nulle	5,21°	**Visi. voir PM**	18-28
	D150	Petite route	Local	1,08 km	Visi. Mod.	8,96°	**Visi. voir PM**	29
	D41	Petite route	Local	1,59 km	Visi. Faible	6,89°	**Visi. voir PM**	29
	D66	Petite route	Local	2,11 km	Visi. Mod. à nulle	5,36°	**Visi. voir PM**	5
	D40	Route secondaire	Significatif	4,03 km	Visi. Forte à nulle	1,57°	**Visi. voir PM**	13-18
	D306	Petite route	Local	4,75 km	Visi. Mod.	1,98°	**Visi. Faible**	-
	D64	Petite route	Local	2,60 km	Visi. Nulle	4,31°	**Visi. Nul**	-
	D66A	Petite route	Local	2,73 km	Visi. Mod. à nulle	4,13°	**Visi. voir PM repr.**	7
	De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers	Petite boucle	Particulier	0,09 km	Visi. Forte à nulle	69,74°	**Visi. voir PM**	3-17-29
	Boucle 18 - Sur les traces des Maîtres sonneurs	Petite boucle vélo	Particulier	1,89 km	Visi. Mod. à nulle	5,21°	**Visi. voir PM**	18-28

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // Mod. = Modérée // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

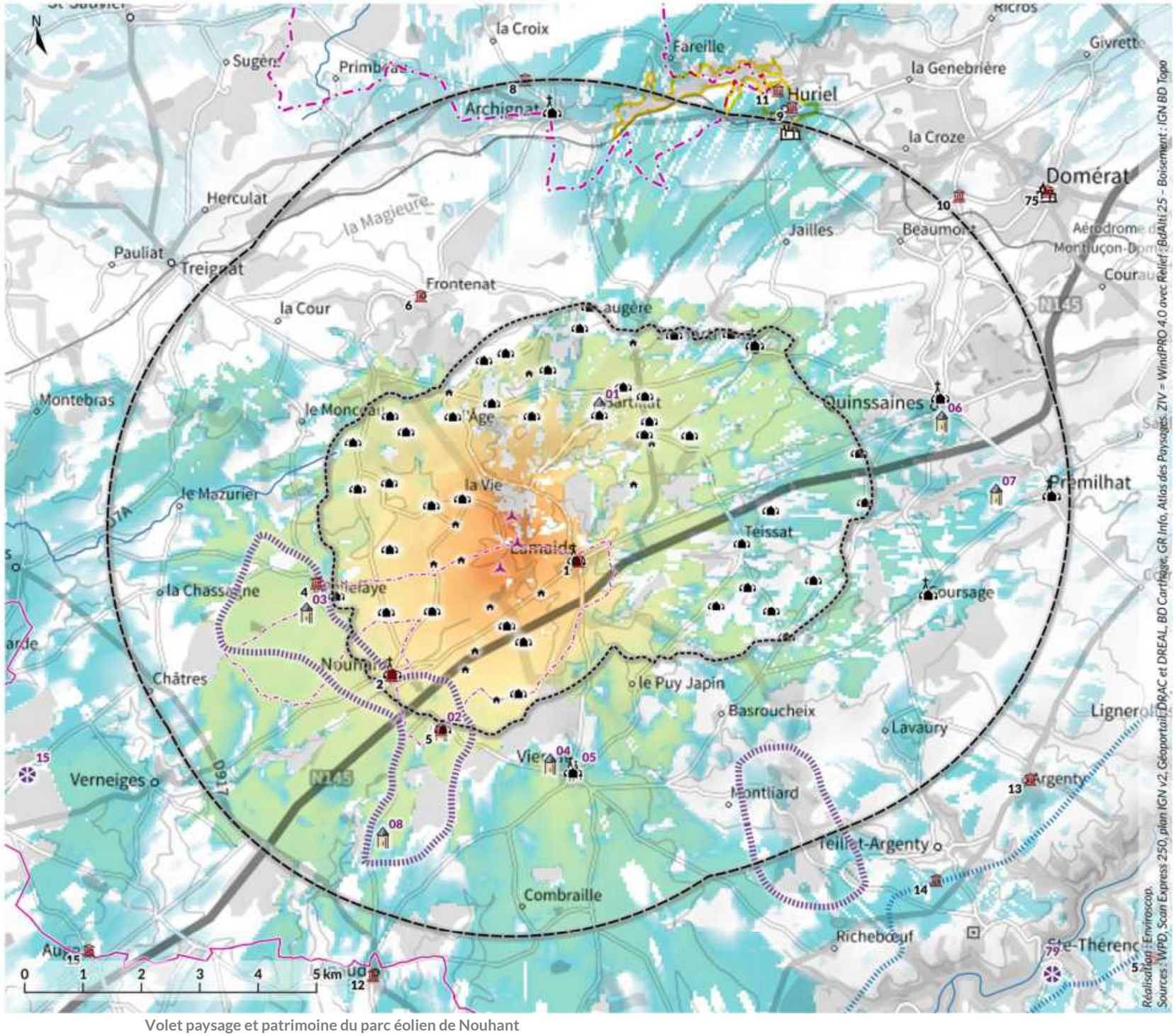
D.I-1b. Aire rapprochée

La ZIV s'étale environ entre 4,31° et 0° d'angle vertical dans l'aire rapprochée. Les petites vallées ainsi que les boisements et les plis du relief de la plaine impliquent quelques espaces où le projet ne sera pas visible. Les visibilités se concentrent dans la partie sud-ouest du territoire d'étude.

Le projet devrait être peu prégnant à l'arrière-plan depuis la plupart des villages ou pôles de cette aire d'étude : **Viersat, Archignat et Huriel**. **Les impacts de visibilités du projet sur ces lieux de vie sont analysés par photomontages**. Pour les autres lieux de vie, le projet devrait se fondre dans le paysage, voire être masqué (Cf. Tableau 61). **D'après la ZIV et les sensibilités déterminées lors de l'état initial, les impacts de visibilité sont faibles** pour **Viersat et Huriel** et très faible pour **Archignat**. Cependant, 3 de ces villages sont analysés par photomontage pour leurs covisibilités potentielles avec le projet. **Huriel** va être analysé du point de vue des habitants pour certains photomontages, mais également en tant que site patrimonial remarquable (P07) abritant de nombreux monuments historiques. **Tous les autres patrimoines ainsi que sites reconnus** sont peu ou ne sont pas impactés par le projet, que ce soit pour les visibilités ou les covisibilités **d'après le diagnostic d'état initial confirmé par les valeurs de ZIV du projet**. (Cf. Tableau 62 et Tableau 63).

En ce qui concerne les axes de déplacement et itinéraires touristiques, **le projet devrait être peu prégnant donc les impacts sont faibles** depuis **le GRP des Maîtres Sonneurs et les routes secondaires D916 et D917**. Certains axes sont analysés par photomontages car ils sont mutualisés avec les lieux de vie, bien que le projet soit peu prégnant (Cf. Tableau 64).

Carte 157 : Prégnance attendue du projet dans l'aire rapprochée



Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant

Tableau 61 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro ° vertical	Impacts du projet	N° PM
	Coursage	Village	Local	7,08 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	Quinssaines	Village	Local	7,57 km	Visi. Mod. Cov. Faible	0,00°	**Visi. voir PM Cov. Faible**	20
	Viersat	Village	Local	3,73 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,71°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	21
	Archignat	Village	Local	6,92 km	Visi. Faible Cov. T. faible	0,63°	**Visi. voir PM Cov. T. faible**	22
	Prémilhat	Village	Local	9,15 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	Huriel	Ville	Significatif	8,10 km	Visi. T. faible Cov. T. faible	1,01°	**Visi. voir PM Cov. T. faible**	23

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 62 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N°-PM
P004	Eglise Saint-André-de-Bellefaye	MH Inscrit	Principal	3,15 km	Visi. Faible Cov. Nulle	2,22°	**Visi. voir PM repr. Cov. Nul**	7
P005	Maison forte	MH Inscrit (part.)	Principal	2,97 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	2,83°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
P006	Eglise Saint-Pardoux	MH Inscrit	Principal	4,04 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
P007	Site patrimonial remarquable d'Huriel	SPR	Principal	6,68 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,11°	**Visi. voir PM Cov. Nul**	23

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // PM = Photomontage // Repr. = Représentatif
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 63 : ZIV en angle vertical du projet depuis les sites reconnus de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N° PM
R02	Maison forte	Tourisme	Principal	2,97 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	2,83°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
R03	Château de Bellefaye	Tourisme	Significatif	3,38 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	2,47°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
R04	Château de Châtel-Guyon	Tourisme	Significatif	3,48 km	Visi. Faible Cov. Nulle	1,53°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
R05	Eglise Saint Sulpice et Saint Blaise	Tourisme	Significatif	3,72 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,65°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
R06	Le Château	Tourisme	Significatif	7,51 km	Visi. Faible Cov. Faible	1,23°	**Visi. Faible Cov. Faible**	-
R07	Château du Mas	Tourisme	Significatif	8,21 km	Visi. Faible Cov. Nulle	0,37°	**Visi. Faible Cov. Nul**	-
R08	Château du Claud	Tourisme	Significatif	5,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	2,13°	**Visi. Nul Cov. Nul**	-
	Bois de Neuville et étang Neuf	Remarquable	Principal	5,29 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	1,30°	**Visi. Nul Cov. T. faible**	-

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 64 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire rapprochée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N° PM
	D916	Route secondaire	Significatif	6,66 km	Visi. Nulle	1,35°	**Visi. voir PM**	22
	D917	Route secondaire	Significatif	5,88 km	Visi. Nulle	1,93°	**Visi. Nul**	-
	Tour des Maîtres Sonneurs	GRP	Significatif	5,59 km	Visi. Faible à T. faible	1,24°	**Visi. voir PM**	22

Légende : Visi. = Visibilité // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

D.I-1c. Aire éloignée

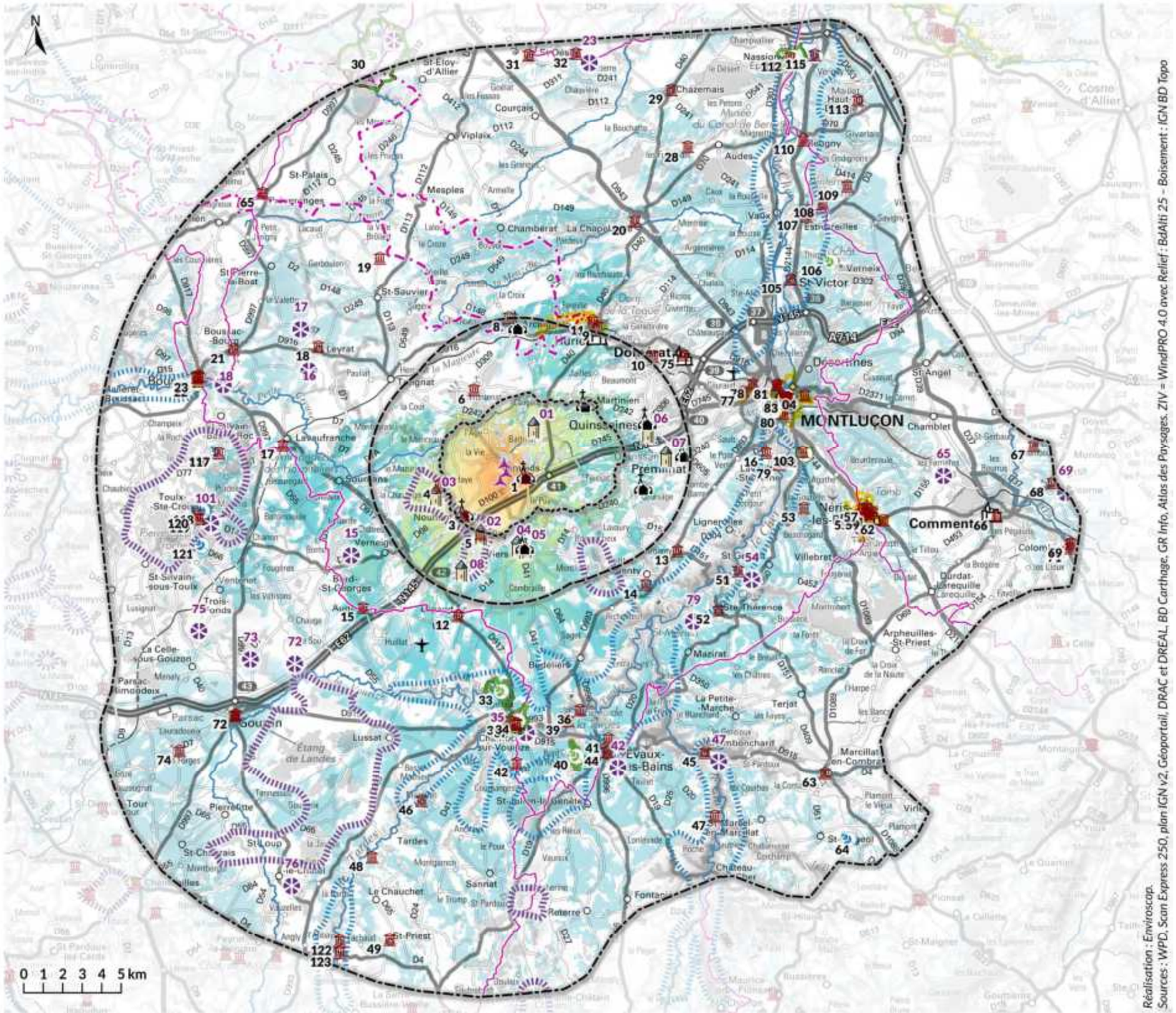
Dans l'aire éloignée, la ZIV du projet indique qu'il sera globalement très peu prégnant (angle vertical majoritairement en dessous de 1°), voire en très grande partie masqué depuis plusieurs espaces, notamment au nord, au sud-est et à l'ouest de l'aire éloignée du fait des grandes forêts qui s'étendent et dans le fond de la vallée du Cher.

D'après la ZIV et les analyses d'état initial, le projet présente très peu de visibilités depuis **Montluçon**. (Cf. Carte 159, Tableau 65 , Tableau 66 et Tableau 67). En effet, situé dans la vallée du Cher, les vues sont plus limitées. Toutefois, certains espaces comme la terrasse aménagée du Château des Ducs de Bourbon inscrite dans le périmètre le site patrimonial remarquable (P76) offrent des vues panoramiques. Cette terrasse fera l'objet d'un photomontage pour simuler la vue des habitants et celle depuis le SPR. **Tous les autres patrimoines de la ville** ne sont pas impactés par le projet, que ce soit pour les visibilités ou les covisibilités **d'après le diagnostic d'état initial confirmé par les valeurs de ZIV du projet**. (Cf. Tableau 66 et Tableau 67).

Concernant les sites reconnus et patrimoines protégés, ils sont tous très peu ou pas sensibles. La majorité des patrimoines protégés se localisent en dehors de la ZIV du projet. L**es impacts du projet sont très faibles à nuls d'après une analyse croisée du contexte paysager et de la ZIV du projet**. (Cf. Tableau 66). Même si les prégnances attendues sont peu importantes, d**es photomontages sont prévus pour analyser les impacts du projet depuis Evaux-les-Bains notamment l'Abbatiale Saint-Pierre-Saint-Paul** (R42/R45), **les éléments liés à Toulx-Sainte-Croix , la Réserve des Landes** et la **Vallée du Cher** (R35).

Les grands axes routiers et itinéraires touristiques traversent des zones où la ZIV du projet oscille entre valeurs nulles et valeurs positives inférieures à 1,5°. Ainsi, les visibilités attendues du projet sont sporadiques. **Seuls 2 photomontages sont prévus dans l'aire éloignée concernant les vues dynamiques** : il s'agit d'un point de vue sur le **GR35 et le GR463.** Pour les **axes principaux, autoroutes et voies ferrées de l'aire éloignée**, **les impacts du projet sont très faibles à nuls d'après l'analyse du contexte étudié en état initial et la ZIV du projet**. (Cf. Tableau 68).

Carte 158 : Prégnance attendue du projet sur le territoire d'étude



Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant

Carte 159 : Prégnance attendue du projet à Montluçon

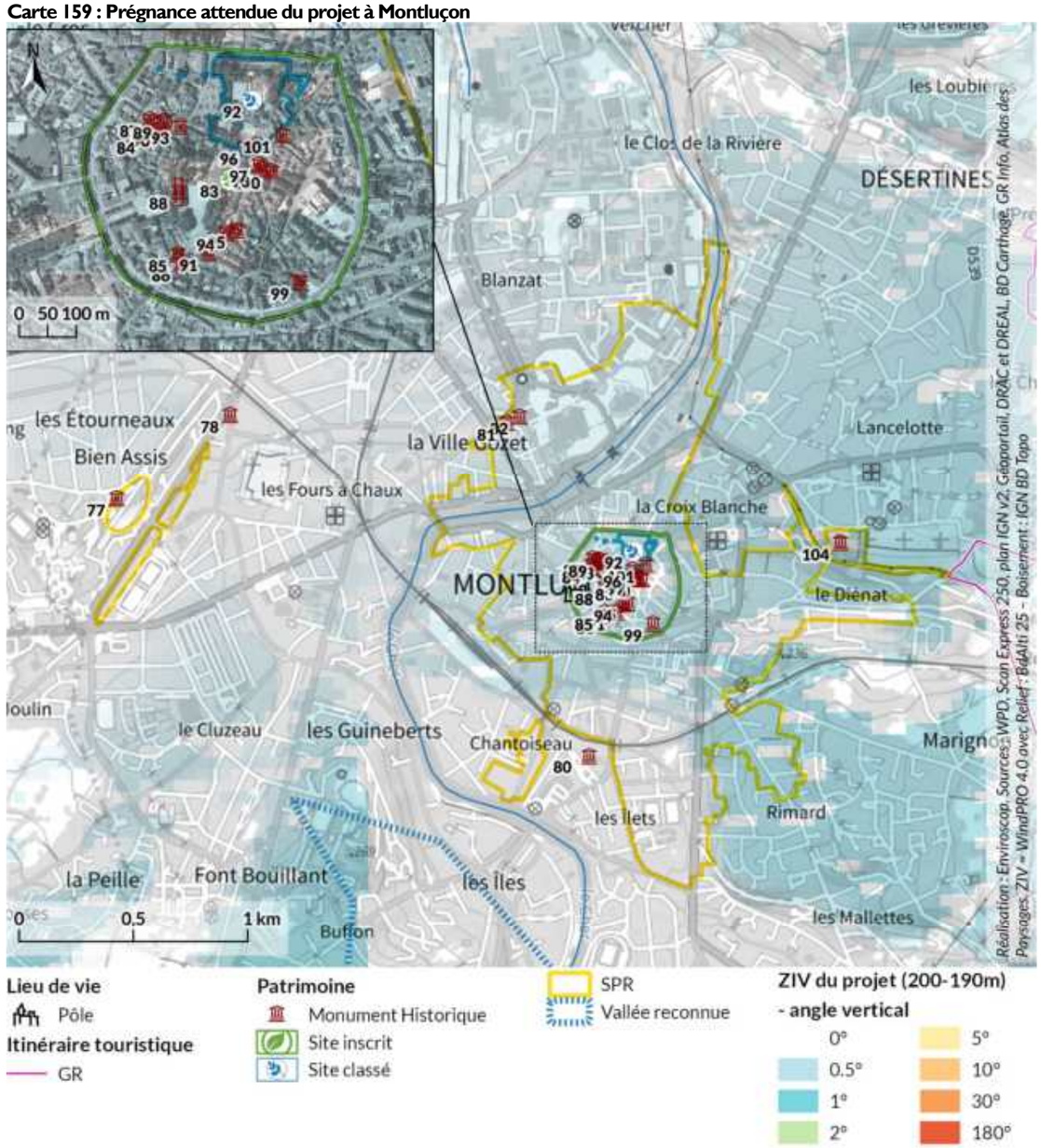


Tableau 65 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro ° vertical	Impacts du projet	N° PM
L063	Domérat	Ville	Significatif	10,67 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
L064	Montluçon	Pôle	Principal	14,62 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,59°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	24
L065	Néris-les-Bains	Ville	Significatif	17,93 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
L066	Commentry	Pôle	Principal	24,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,39°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 66 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N° PM
P008	Croix des âges	MH Classé	Principal	7,44 km	Visi. Faible Cov. Nulle	0,67°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
P009	Château d'Huriel	MH Classé	Principal	8,44 km	Visi. Faible Cov. Nulle	0,95°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
P010	Château de Vignoux	MH Inscrit (part.)	Principal	9,38 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,12°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P011	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Principal	8,55 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,49°	**Visi. Nul** **Cov.**	-
P012	Eglise Saint-Nicolas	MH Inscrit (part.)	Principal	7,33 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,88°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P013	Eglise Saint-Blaise à Argenty (ancienne)	MH Inscrit	Principal	9,66 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P014	Château du Mas	MH Inscrit	Principal	9,19 km	Visi. T. faible Cov. Faible	0,76°	**Visi. T. faible** **Cov. Faible**	-
P015	Eglise Saint-Symphorien	MH Inscrit	Principal	9,63 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,79°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
P016	Hôpital de la Charité	MH Inscrit	Principal	13,25 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,58°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P017	Commanderie (ancienne)	MH Classé (part.)	Principal	11,27 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P018	Eglise Saint-Désiré	MH Inscrit (part.)	Principal	11,23 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,29°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P019	Chapelle Saint-Rémy	MH Inscrit	Principal	12,27 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P020	Eglise Saint-Nicolas	MH Classé	Principal	14,07 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,08°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P021	Eglise Saint-Martin et chapelle Notre-Dame, dites	MH Classé	Principal	15,03 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,54°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P022	Site de Boussac (extension)	Site inscrit	Principal	16,08 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,17°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P023	Bourg de Boussac	Site inscrit	Principal	16,19 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P024	Pont ancien	MH Inscrit	Principal	16,22 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P025	Maison à tourelles	MH Inscrit (part.)	Principal	16,25 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,44°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P026	Immeuble	MH Inscrit (part.)	Principal	16,31 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,46°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P027	Château de Boussac	MH Classé	Principal	16,35 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P028	Château de la Crête	MH Inscrit	Principal	18,62 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P029	Eglise Saint-Denis	MH Inscrit	Principal	20,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,47°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P030	Lac de Sidiailles	Site inscrit	Principal	20,22 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,28°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P031	Eglise Saint-Désiré	MH Classé	Principal	20,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P032	Chapelle Sainte-Agathe	MH Inscrit	Principal	21,32 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,44°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P033	Gorges de la Voueize	Site inscrit	Principal	10,12 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,95°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P034	Bourg du Chambon-sur-Voueize	Site inscrit	Principal	11,58 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,62°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P035	Pont sur la Voueize	MH Classé	Principal	12,41 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P036	Eglise Saint-Martial du Châtelet (ancienne)	MH Classé	Principal	12,53 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P037	Eglise paroissiale Sainte-Valérie	MH Classé	Principal	12,54 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P038	Monastère (ancien)	MH Inscrit (part.)	Principal	12,58 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P039	Viaduc sur la Tarde	MH Inscrit	Principal	12,82 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-

P040	Gorges du Chat Cros	Site inscrit	Principal	13,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,73°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P041	Thermes (restes des)	MH Classé	Principal	14,40 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P042	Domaine de Villemoleix	MH Inscrit (part.)	Principal	14,60 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P043	Couvent des Génovéfains (restes de l'ancien)	MH Inscrit	Principal	15,00 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,71°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
P044	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	MH Classé	Principal	15,02 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,71°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
P045	Eglise Saint-Martin-de-Tours	MH Classé - Inscrit (part.)	Principal	17,52 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P046	Eglise de l'Assomption-de-la-Vierge	MH Inscrit	Principal	17,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,63°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P047	Château de Ligondeix	MH Inscrit (part.)	Principal	20,50 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,52°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P048	Château de Montflour	MH Inscrit (part.)	Principal	20,50 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,34°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P049	Ancienne église du Tromp	MH Classé (part.)	Principal	24,31 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P050	Château de l'Ours	MH Inscrit	Principal	12,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P051	Vestiges du Château de l'Ours	Site Classé	Principal	12,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P052	Eglise Sainte-Thérence	MH Inscrit (part.)	Principal	13,01 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,70°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
P053	Eglise Saint-Sulpice de Polier	MH Inscrit	Principal	15,38 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,62°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
P054	Site patrimonial remarquable de Néris-les-Bains	SPR	Principal	17,45 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,56°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
P055	Gare	MH Inscrit (part.)	Principal	18,13 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P056	Thermes du camp des Chaudes	MH Classé	Principal	18,37 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P057	Amphithéâtre	MH Classé	Principal	18,51 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,53°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P058	Casino	MH Inscrit (part.)	Principal	18,57 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P059	Thermes	MH Inscrit (part.)	Principal	18,67 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P060	Monument aux morts	MH Inscrit	Principal	18,71 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,52°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P061	Eglise Saint-Georges	MH Classé	Principal	18,90 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,52°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
P062	Villa gallo-romaine de Cheberne	MH Inscrit	Principal	19,46 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P063	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit (part.)	Principal	22,47 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,46°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P064	Tilleuls	Site Classé	Principal	24,48 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,41°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P065	Maison Châtelet - 2 rue des Ecoles	MH Inscrit (part.)	Principal	18,55 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P066	Monument aux morts	MH Inscrit	Principal	25,24 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,39°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P067	Château d'Ancinet	MH Inscrit (part.)	Principal	27,07 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,35°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P068	Eglise Saint-Prejet	MH Classé-Inscrit (part.)	Principal	28,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,35°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P069	Eglise Saint-Patrocle	MH Classé	Principal	29,16 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,26°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P070	Prieuré Saint-Patrocle	MH Inscrit	Principal	29,19 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,26°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P071	Croix	MH Inscrit	Principal	29,19 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,32°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P072	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Principal	18,16 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,50°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P073	Ancienne maison Bussière	MH Classé (part.)	Principal	18,24 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,50°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P074	Eglise Saint-Nicolas des Forges	MH Classé - Inscrit (part.)	Principal	21,55 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,48°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P075	Eglise Notre-Dame	MH Classé (part.)	Principal	10,70 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P076	Site patrimonial remarquable de Montluçon	SPR	Principal	12,55 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,59°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	24
P077	Château de Bien Assis	MH Inscrit	Principal	12,77 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,07°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P078	Château des Etourneaux	MH Inscrit (part.)	Principal	13,36 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P079	Eglise Sainte-Anne	MH Inscrit (part.)	Principal	14,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P080	Rotonde de la gare	MH Inscrit	Principal	14,41 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P081	Eglise Saint-Paul	MH Classé	Principal	14,49 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,21°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P082	Maison communale	MH Inscrit	Principal	14,56 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,22°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P083	Ensemble urbain de Montluçon	Site inscrit	Principal	14,60 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,44°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	24
P084	Maison	MH Inscrit	Principal	14,71 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,33°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P085	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,72 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P086	Maison	MH Classé (part.)	Principal	14,72 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P087	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,73 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,32°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P088	Château de Montluçon	MH Inscrit	Principal	14,74 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,42°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	24
P089	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	Principal	14,73 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,37°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P090	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,74 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,37°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P091	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,77 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,41°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P092	Anciens remparts, jardins et Trois tours	Site Classé	Principal	14,76 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,42°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	24
P093	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,78 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,33°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P094	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,81 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P095	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,83 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P096	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Principal	14,87 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P097	Passage voûté du Doyenné	MH Inscrit	Principal	14,89 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P098	Maison du doyen	MH Inscrit (part.)	Principal	14,90 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P099	Maison	MH Inscrit (part.)	Principal	14,91 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,42°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P100	Chapelle Saint-Louis	MH Inscrit	Principal	14,91 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P101	Maison des Condé	MH Inscrit (part.)	Principal	14,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P102	Château de Bisseret et ses abords	Site inscrit	Principal	14,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,59°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P103	Château de Bisseret	MH Inscrit	Principal	15,13 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,58°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P104	Château de la Louvière	MH Inscrit	Principal	15,75 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,58°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P105	Eglise Saint-Victor	MH Inscrit	Principal	17,42 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,46°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P106	Ruinzq sy Château de Thizon	Site inscrit	Principal	19,64 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P107	Lanterne des Morts	MH Classé	Principal	20,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,50°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-

P108	Château du Cluzeau	MH Inscrit	Principal	20,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,52°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P109	Château de Chouvigny	MH Inscrit (part.)	Principal	22,59 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,48°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
P110	Prieuré Notre-Dame	MH Inscrit	Principal	22,53 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P111	Eglise Saint-Martin, Château , Domaine des Bergers et bourg de Nassigny	Site inscrit	Principal	24,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P112	Château de Nassigny	MH Inscrit	Principal	25,41 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P113	Eglise Saint-Denis à Maillet	MH Inscrit	Principal	25,97 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P114	Château de la Guerche et ses abords	Site Classé	Principal	26,25 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P115	Château de la Guerche	MH Inscrit (part.)	Principal	26,27 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,40°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P116	Les Pierres Jaumâtres	Site Classé	Principal	14,39 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P117	Mégalithes dits Les Pierres Jaumatres	MH Classé	Principal	14,44 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P118	Site de la Tour de Toulx Sainte Croix	Site Classé	Principal	14,90 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,72°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	26
P119	Chapelle Saint-Martial	MH Inscrit	Principal	15,57 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P120	Eglise Saint-Martial	MH Classé	Principal	15,63 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,50°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P121	Groupe de rochers dits Pinelles	Site Classé	Principal	15,61 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P122	Ancienne abbaye de Bonlieu	MH Inscrit (part.)	Principal	25,07 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
P123	Pont de Bonlieu	MH Inscrit	Principal	25,63 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 67 : ZIV en angle vertical du projet depuis les sites reconnus de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N° PM
R09	Château d'Huriel	Tourisme	Principal	8,44 km	Visi. Faible Cov. Nulle	0,95°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
R10	Eglise Notre Dame	Tourisme	Principal	8,55 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
R11	Eglise Saint-Julien	Tourisme	Significatif	7,29 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,24°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R12	Eglise Saint Nicolas	Tourisme	Principal	7,33 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,88°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R13	Eglise Saint Blaise	Tourisme	Principal	9,66 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,29°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R14	Château du Mas	Tourisme	Principal	9,19 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,79°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
R15	Bois de Bort St Georges	Ponctuel	Significatif	8,14 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,33°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R16	Ferme et village du Bouchereau	Ponctuel	Significatif	11,23 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,44°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R17	Château de la Grande Jupille	Ponctuel	Significatif	12,57 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,49°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
R18	Château de Boussac	Ponctuel	Principal	14,97 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,41°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R19	Château de la Crête	Tourisme	Principal	18,62 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R20	Château de la Bouchatte	Tourisme	Significatif	18,65 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R21	Château-Chauvière	Tourisme	Significatif	21,35 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R22	Eglise	Tourisme	Principal	20,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R23	Chapelle Sainte-Agathe	Ponctuel	Principal	21,32 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,44°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R24	Vue panoramique depuis la Chapelle Sainte-Agathe	Panorama	Principal	21,32 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,44°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R25	Ruines de Preuille	Tourisme	Significatif	22,28 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R26	La Preuille	Tourisme	Significatif	22,30 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R27	Puits et lavoir	Tourisme	Significatif	8,62 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R28	Château de Lépaud	Tourisme	Significatif	8,85 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,04°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R29	Chapelle Sainte Radegonde	Tourisme	Significatif	10,34 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R30	Chapelle Sainte Marien	Tourisme	Significatif	10,70 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R31	Eglise Saint Martial	Tourisme	Significatif	9,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,19°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R32	Château de Leyrat dit de Barbe Bleue	Tourisme	Significatif	10,73 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R33	Moulin	Tourisme	Significatif	11,77 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R34	Moulin	Tourisme	Significatif	11,95 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R35	Chambon-sur-Voueize et sa silhouette	Ponctuel	Significatif	12,30 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R36	Vieux pont	Tourisme	Principal	12,42 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R37	Ancienne église Saint Martial du Châtelet	Tourisme	Principal	12,52 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R38	Abbatiale Sainte Valérie	Tourisme	Principal	12,60 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R39	Vestiges du Château Guillaume	Tourisme	Significatif	12,64 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R40	Viaduc sur la Tarde	Tourisme	Principal	12,82 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R41	Château de Villemoleix	Tourisme	Principal	14,51 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R42	Evaux-les-Bains	Ponctuel	Significatif	14,65 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,72°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	25
R43	Moulin	Tourisme	Significatif	14,79 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R44	Château de Budelle	Tourisme	Significatif	15,01 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R45	Abbatiale Saint Pierre - Saint Paul	Tourisme	Principal	15,03 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,71°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	25
R46	Moulin	Tourisme	Significatif	14,98 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R47	Chambonchard village inachevé	Ponctuel	Significatif	17,41 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R48	Fontaine et oratoire	Tourisme	Significatif	16,98 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R49	Eglise Saint Juien-de-Brioude	Tourisme	Significatif	17,13 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,38°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R50	Moulin	Tourisme	Significatif	17,59 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R51	Moulin	Tourisme	Significatif	21,73 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R52	Ecluse	Tourisme	Significatif	21,81 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R53	Château de Sannat	Tourisme	Significatif	22,08 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,34°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R54	Ruines du Château de l'Ours	Ponctuel	Principal	12,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R55	Eglise Sainte-Thérence	Tourisme	Principal	13,02 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,70°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
R56	Les Modières	Tourisme	Significatif	15,79 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,06°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-

R57	Mallerée	Tourisme	Significatif	14,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R58	Le Chézeau	Tourisme	Significatif	14,89 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,67°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R59	Panorama depuis la Chapelle Saint-Joseph	Panorama	Significatif	18,54 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R60	Eglise Saint Georges	Tourisme	Principal	18,91 km	Visi. Nulle Cov. T. faible	0,52°	**Visi. Nul** **Cov. T. faible**	-
R61	La Romagère	Tourisme	Significatif	21,55 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R62	Le Ludais	Tourisme	Significatif	22,47 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,47°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R63	Courtioux	Tourisme	Significatif	22,57 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,10°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R64	Bellechassagne	Tourisme	Significatif	20,84 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,46°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R65	Terrils des Ferrières	Ponctuel	Significatif	21,65 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R66	Les Forges	Tourisme	Significatif	24,12 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R67	Monuments aux morts	Mémoire	Principal	25,22 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,39°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R68	Ancinet	Tourisme	Principal	27,15 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,35°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R69	Malicorne et son urbanisme circulaire	Ponctuel	Significatif	27,71 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,36°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R70	Le Prieuré	Tourisme	Principal	29,11 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,25°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R71	Eglise Saint-Patrocle	Tourisme	Principal	29,16 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,27°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R72	Château de Périgord	Tourisme	Significatif	14,24 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R72	Château de Périgord	Ponctuel	Significatif	13,98 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,27°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R73	Bois du Rateau	Ponctuel	Significatif	15,03 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,43°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R74	Digue de l'étang	Tourisme	Significatif	15,12 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,10°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R75	Etang de la Forêt	Ponctuel	Significatif	16,93 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,49°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R76	Château de Saint Julien le Chatel	Ponctuel	Significatif	22,78 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,01°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R77	Eglise Notre Dame	Tourisme	Principal	10,69 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R78	Bien Assis	Tourisme	Principal	12,77 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,07°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R79	Barrage de Rochebut	Ponctuel	Significatif	11,42 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R80	Les Etourneaux	Tourisme	Principal	13,34 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R81	Gouttière	Tourisme	Significatif	14,09 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R82	Saint-Jean	Tourisme	Significatif	14,50 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R83	Eglise Saint-Paul	Tourisme	Principal	14,49 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,21°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R84	Eglise Saint-Pierre	Tourisme	Principal	14,74 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,33°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R85	Le château des Ducs	Tourisme	Principal	14,72 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,42°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
R86	Anciens remparts jardin et trois Tours	JR	Principal	14,83 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,42°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R87	Notre Dame	Tourisme	Principal	14,88 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,30°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R88	Passat	Tourisme	Significatif	14,72 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,47°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R89	Bisseret	Tourisme	Principal	15,23 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,58°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R90	Château de la Louvière	Tourisme	Principal	15,75 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,58°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R91	Le Cluzeau	Tourisme	Principal	21,05 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,51°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R92	Le Plaix	Tourisme	Significatif	20,61 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R93	Chouvigny	Tourisme	Principal	22,63 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,48°	**Visi. T. faible** **Cov. Nul**	-
R94	Prieuré Notre-Dame	Tourisme	Principal	22,52 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R95	La Bourse	Tourisme	Significatif	24,96 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R96	Eglise Saint-Martin	Tourisme	Significatif	25,41 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R97	Le Château	Tourisme	Principal	25,43 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R98	Beauregard	Tourisme	Significatif	25,99 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R99	Champigny	Tourisme	Significatif	26,76 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,00°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
R100	Panorama depuis la Tour	Panorama	Significatif	15,41 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,72°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	26
R101	Toulx-Sainte-Croix	Ponctuel	Significatif	15,48 km	Visi. T. faible Cov. Nulle	0,69°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	26
	Vallées du Cher de la Tardes et de la Voueïze	Remarquable	Principal	8,79 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	1,04°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Vallée du Cher et canal du Berry	Remarquable	Principal	12,69 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,54°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Pierres jaumatres Puy Mazaud	Remarquable	Principal	13,00 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,83°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	26
	Réserve naturelle de l'étang des Landes	Remarquable	Principal	13,28 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,81°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	27
	Vallée de la Creuse et affluents	Remarquable	Principal	16,19 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,46°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Vallée du Cher	Remarquable	Principal	16,94 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,58°	**Visi. voir PM** **Cov. Nul**	35
	La Ville du Bois	Remarquable	Principal	20,99 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,53°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-
	Vallée de la Tardes	Remarquable	Principal	21,97 km	Visi. Nulle Cov. Nulle	0,50°	**Visi. Nul** **Cov. Nul**	-

Légende : Visi. = Visibilité // Cov. = Covisibilité // T. faible = Très faible // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13

Tableau 68 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire éloignée

ID	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités Etat initial	ZIVpro verticale	Impacts du projet	N° PM
	D943	Route principale	Principal	13,39 km	Visi. Nulle	0,67°	**Visi. Nul**	-
	D2371	Route principale	Principal	15,87 km	Visi. T. faible à nulle	0,57°	**Visi. T. faible**	-
	D2144	Route principale	Principal	14,83 km	Visi. Nulle	0,55°	**Visi. Nul**	-
	D745	Route principale	Principal	9,57 km	Visi. Nulle	0,00°	**Visi. Nul**	-
	D301	Route principale	Principal	14,13 km	Visi. Nulle	0,58°	**Visi. Nul**	-
	D39	Route principale	Principal	21,60 km	Visi. Nulle	0,48°	**Visi. Nul**	-
	D997	Route principale	Principal	12,24 km	Visi. Nulle	0,86°	**Visi. Nul**	-
	A714	Voie rapide	Principal	17,29 km	Visi. T. faible à nulle	0,54°	**Visi. T. faible**	-
	Montluçon-Guéret	Voie ferrée	Principal	8,21 km	Visi. Nulle	1,01°	**Visi. Nul**	-
	Montluçon-Commentry	Voie ferrée	Principal	13,78 km	Visi. Nulle	0,53°	**Visi. Nul**	-
	GR41	GR	Principal	6,76 km	Visi. Faible à nulle	1,47°	**Visi. voir PM**	35

	GR46	GR	Principal	7,29 km	Visi. Faible à nulle	1,47°	**Visi. Faible**	-
	Véloroute Est de la Creuse, entre Berry, Combrailles et Plateau de Millevaches	Véloroute	Principal	9,29 km	Visi. T. faible à nulle	1,36°	**Visi. T. faible**	-
	V87 - Véloroute "Trans-Massif Central"	Véloroute	Principal	12,56 km	Visi. T. faible à nulle	0,80°	**Visi. T. faible**	-
	V75 - Véloroute du Bourbonnais	Véloroute	Principal	14,66 km	Visi. T. faible à nulle	0,76°	**Visi. T. faible**	-
	GR463	GR	Principal	12,94 km	Visi. T. faible à nulle	0,75°	**Visi. voir PM**	25
	GR303	GR	Principal	16,23 km	Visi. T. faible à nulle	0,59°	**Visi. T. faible**	-
	Liaison Véloroute Creuse-Est / Véloroute Creuse ouest	Véloroute	Principal	16,14 km	Visi. T. faible à nulle	0,44°	**Visi. T. faible**	-

Légende : Visi. = Visibilité // T. faible = Très faible // PM = Photomontage
Les couleurs des valeurs de la ZIV sont les mêmes que celles sur les cartes, Cf. chapitre A.III-2, en page 13.

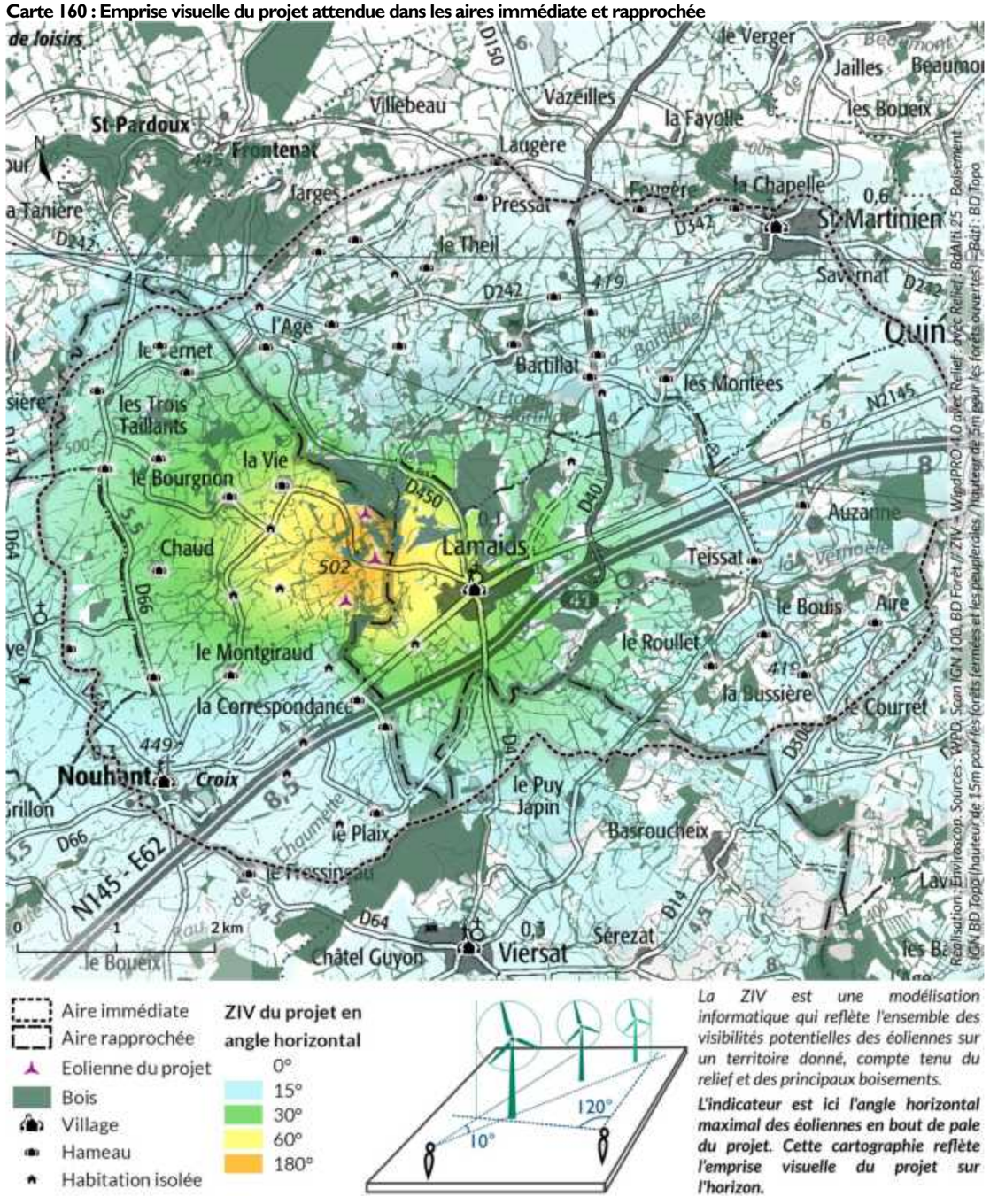
D.I-1d. Synthèse de la prégnance visuelle attendue

La ZIV du projet en angle vertical reflète la prégnance maximale attendue du projet en fonction de la distance et des masques visuels pris en compte. Dans ce pays de bocage aux paysages à dominante d'élevages, rythmés par un maillage régulier de haies bocagères, ponctués par de nombreuses petites vallées boisées, le regard est limité ou filtré par la végétation. Ainsi, la végétation et le relief assurent des coupures dispersées dans l'aire immédiate donc le projet y sera visible et prégnant sur les espaces les plus ouverts. En revanche, dans les espaces les plus boisés, avec les haies bocagères ou encore les ripisylves des nombreux petits cours d'eau, le projet est majoritairement masqué ou peu prégnant s'il est visible d'après la ZIV. Les impacts visuels du projet sont majoritairement analysés par photomontages dans cette aire d'étude où les valeurs de la ZIV sont les plus élevées (angles couramment supérieurs à 3°) et les sensibilités importantes.
Dans l'aire rapprochée, la ZIV s'étale entre 4,31° et 0° d'angle vertical environ. Les petites vallées ainsi que les boisements et les plis du relief du plateau impliquent quelques espaces où le projet ne sera pas visible. Les éléments les plus sensibles ayant une prégnance attendue du projet importante sont analysés par photomontage mais la ZIV montre que le projet a des impacts faibles à nuls sur la plupart des enjeux paysagers et patrimoniaux de cette aire d'étude.
Dans l'aire éloignée, la zone d'influence visuelle du projet indique qu'il sera globalement très peu prégnant (angle vertical majoritairement en dessous de 1°), voire en très grande partie masqué depuis plusieurs espaces. Il s'agit de plusieurs espaces, notamment au nord, au sud-est et à l'ouest de l'aire éloignée du fait des grandes forêts qui s'étendent et dans le fond de la vallée du Cher. Peu de photomontages sont donc nécessaires pour analyser les impacts visuels dans l'aire éloignée. L'analyse croisée du contexte paysager et de la ZIV du projet permet de conclure à des impacts très faibles à nuls dans cette aire d'étude.

D.I-2. Emprise sur l'horizon

La ZIV en angle horizontal maximal traduit l'emprise du projet sur l'horizon compte tenu de la distance et des masques visuels. Cet indicateur est particulièrement important à analyser pour les lieux de vie, qui peuvent subir des effets d'encerclement des parcs éoliens. Le projet est constitué de 3 éoliennes à l'emprise plutôt compacte par rapport à leur nombre restreint. Toutefois, elles s'inscrivent dans un secteur où l'éolien est déjà présent et visible, provoquant alors des effets cumulés (Cf. Carte 161). **D'après les valeurs de la ZIV, le projet a une emprise horizontale modérée à très faible depuis les lieux de vie des aires immédiates et rapprochée**. Les angles sont inférieurs à 30° au-delà de 1,5 km.
Les lieux de vie proches localisés à l'ouest ou à l'est du projet le voient avec une plus grande emprise horizontale que d'autres lieux de vie (Cf. Carte 160 et Tableau 69). De plus, l'occupation du projet sur la partie la plus à l'ouest de la ZIP à l'origine, limite les effets sur les lieux de vie situés du nord au sud-est.
Bien que les maisons du Quéroir de la Vie et de la Sagne du Bourgnon présentent l'angle le plus important supérieur à 60°, la sensibilité de visibilité de ces lieux de vie à l'état initial a été identifiée comme faible. En revanche, d'autres lieux de vie aux sensibilités fortes à très fortes sont relevés tels que **les hameaux de la Vie, le Bourgnon et le village de Lamaids** avec un **angle horizontal supérieur à 40°.** Pour tous les autres lieux de vie sensibles aux visibilités, l'implantation se verra de manière plus resserrée avec des angles horizontaux variant de 29,27° pour le hameau de Chaud. Certains lieux de vie se situent même en dehors de la ZIV du projet qui a une valeur nulle, soit les hameaux du Grenouillat, d'Auzanne ou encore des villages de Coursage, Quinssaines et Prémilhat. Ainsi, la ZIV en angle horizontal laisse présager d'un risque d'effet d'encerclement limité. En prenant en compte les autres parcs éoliens situés à proximité, les lieux de vie situés à l'ouest ou à l'est du projet seraient les plus concernés. Cet aspect sera détaillé dans le chapitre D.III.

Carte 160 : Emprise visuelle du projet attendue dans les aires immédiate et rapprochée



La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements.
L'indicateur est ici l'angle horizontal maximal des éoliennes en bout de pale du projet. Cette cartographie reflète l'emprise visuelle du projet sur l'horizon.

Tableau 69 : ZIV en angle horizontal du projet depuis les lieux de vie les plus proches

Aire d'étude	ID	Nom	Catégorie	Localisation	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités de visibilité - Etat initial -	ZIVpro ° horizontal
Immédiate	L001	Le Queroir de la Vie	Maison isolée	Nouhant	Particulier	0,97 km	Faible	61,20°
	L002	La Sagne du Bourgnon	Maison isolée	Nouhant	Particulier	0,67 km	Faible	61,60°
	L003	Le Compas	Maison isolée	Nouhant	Particulier	0,70 km	Faible	18,51°
	L004	La Vie	Hameau	Nouhant	Particulier	0,87 km	**Forte**	51,06°
	L005	Le Bourgnon	Hameau	Nouhant	Particulier	1,38 km	**Forte**	41,35°
	L006	La Correspondance	Hameau	Nouhant	Particulier	1,01 km	**Forte**	21,67°
	L007	Cancagnolle	Maison isolée	Nouhant	Particulier	1,14 km	Faible	41,93°
	L008	Le Montgiraud	Hameau	Nouhant	Particulier	1,38 km	**Forte**	22,92°
	L009	Chaud	Hameau	Nouhant	Particulier	1,91 km	**Forte**	29,27°
	L010	Chante-Alouette	Maison isolée	Nouhant	Particulier	1,49 km	Faible	10,07°
	L011	Lascoux	Hameau	Nouhant	Particulier	2,16 km	**Forte**	26,56°
	L012	La Tuilerie	Maison isolée	Nouhant	Particulier	1,85 km	Faible	9,02°
	L013	La Bregère	Hameau	Nouhant	Particulier	2,08 km	**Modérée**	20,92°
	L014	La Plaix	Hameau	Nouhant	Particulier	2,18 km	**Modérée**	11,46°
	L015	Les Terres Noires	Hameau	Nouhant	Particulier	2,66 km	**Modérée**	22,36°
	L016	Le Vernet	Hameau	Nouhant	Particulier	2,30 km	**Modérée**	20,18°
	L017	Le Breuil	Maison isolée	Nouhant	Particulier	2,26 km	**Modérée**	9,40°
	L018	Le Malvaud	Hameau	Nouhant	Particulier	2,68 km	Nulle	17,76°
	L019	Nouhant	Village	Nouhant	Local	2,59 km	**Modérée**	11,22°
	L020	Les Trois Taillants	Hameau	Nouhant	Particulier	2,98 km	**Modérée**	18,39°
	L021	Le Fressineau	Hameau	Nouhant	Particulier	2,76 km	**Modérée**	6,83°
	L022	Beauséjour	Maison isolée	Saint-Martinien	Particulier	2,68 km	**T. forte**	14,88°
	L023	Le Chiez	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	1,72 km	**T. forte**	9,36°
	L024	Le Moulin de Bartillat	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,65 km	Nulle	0,00°
	L025	Les Montées	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	3,32 km	**T. forte**	13,12°
	L026	Bartillat	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,26 km	**Forte**	10,76°
	L027	La Tuilerie de Bartillat	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,81 km	**Forte**	12,83°
	L028	Le Pain Perdu	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	3,05 km	**Forte**	10,45°
	L029	Le Grenouillat	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,89 km	**Forte**	0,00°
	L030	La Brande	Maison isolée	Saint-Martinien	Particulier	2,38 km	Faible	7,59°
	L031	Le Theil	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,55 km	**Forte**	7,07°
	L032	La Belle-France	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	1,93 km	**Modérée**	11,34°
	L033	La Forêt	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,69 km	Nulle	6,07°
	L034	l'Âge	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	1,96 km	**Forte**	17,24°
	L035	La Forêt Haute	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	2,68 km	Faible	8,55°
	L036	Pressat	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	3,40 km	**Forte**	4,57°
	L037	Tournebride	Maison isolée	Saint-Martinien	Particulier	3,60 km	**Modérée**	7,31°
	L038	Les Quatre Vents	Maison isolée	Saint-Martinien	Particulier	2,35 km	Faible	14,20°
	L039	Fougère	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	4,06 km	**Forte**	7,34°
	L040	Laugère	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	3,78 km	**Modérée**	5,62°
	L041	La Chapelle	Hameau	Saint-Martinien	Particulier	4,77 km	**Modérée**	7,36°
	L042	Saint Martinien	Village	Saint-Martinien	Particulier	5,06 km	**Forte**	7,72°
	L043	Ferme des Combes	Maison isolée	Lamaids	Particulier	2,08 km	**T. forte**	19,88°
	L044	Le Point du Jour	Maison isolée	Lamaids	Particulier	0,82 km	Nulle	46,05°
	L045	Lamaids	Village	Lamaids	Local	1,04 km	**T. forte**	47,22°
	L046	Chaumette	Hameau	Lamaids	Particulier	1,33 km	**Forte**	19,77°
	L047	Teissat	Hameau	Quinssaines	Particulier	3,82 km	**Forte**	13,95°
	L048	Auzanne	Hameau	Quinssaines	Particulier	4,36 km	**Modérée**	0,00°
	L049	Le Bouis	Hameau	Quinssaines	Particulier	4,00 km	**Modérée**	12,99°
	L050	Le Roullet	Hameau	Quinssaines	Particulier	3,56 km	Faible	15,25°
	L051	La Buissière	Hameau	Quinssaines	Particulier	4,50 km	**Modérée**	12,29°
	L052	Aire	Hameau	Quinssaines	Particulier	5,10 km	**Modérée**	10,78°
	L053	Le Courret	Hameau	Quinssaines	Particulier	4,79 km	**Modérée**	12,05°
	L054	Chandier	Hameau	Quinssaines	Particulier	5,95 km	**Modérée**	8,94°
	L055	Le Méry	Hameau	Quinssaines	Particulier	5,93 km	**Modérée**	9,48°
	L056	Les Parents	Hameau	Soumans	Particulier	2,79 km	**Modérée**	17,93°
Rapprochée	L057	Coursage	Village	Quinssaines	Local	7,08 km	Négligeable	0,00°
	L059	Quinssaines	Village	Quinssaines	Local	7,57 km	**Modérée**	0,00°
	L059	Viersat	Village	Viersat	Local	3,73 km	Faible	8,17°
	L060	Archignat	Village	Archignat	Local	6,92 km	Faible	2,68°
	L061	Prémilhat	Village	Prémilhat	Local	9,15 km	Négligeable	0,00°
	L062	Huriel	Ville	Huriel	Significatif	8,10 km	Négligeable	3,42°

D.I-2a. Synthèse de l'emprise sur l'horizon

La ZIV en angle horizontal maximal traduit l'emprise du projet sur l'horizon compte tenu de la distance et des masques visuels. Cet indicateur est particulièrement important à analyser pour les lieux de vie, qui peuvent subir des effets d'encerclement des parcs éoliens. Le projet est constitué de 3 éoliennes à l'emprise plutôt compacte par rapport à leur nombre restreint. De plus, elles s'inscrivent en densification de parcs existants, augmentant les effets cumulés avec les autres parcs. D'après les valeurs de la ZIV, le projet a une emprise horizontale modérée à très faible depuis les lieux de vie des aires immédiates et rapprochée. Les angles sont inférieurs à 30° au-delà de 1,5 km.
La ZIV en angle horizontal laisse présager d'un risque d'effet d'encerclement de certains lieux de vie à l'ouest ou à l'est du projet, d'autant plus si l'on prend en compte les autres parcs éoliens à proximité. Cet aspect sera détaillé dans le chapitre suivant.

D.II. IMPACTS CUMULES

D.II-1. Contexte éolien

Le territoire d'étude (rayon de 20 km autour de la ZIP) présente un nombre limité d'éoliennes avec **4 parcs éoliens construits et 3 parcs autorisés, non construits.** Les impacts cumulés sur le territoire d'étude vont également être étudiés avec **2 parcs en instruction ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale (AE).** Ces parcs se situent dans l'aire éloignée en dehors du parc construit du Plateau de Savernat et celui de Viersat-Quinssaines, localisés dans l'aire immédiate.

Ce contexte éolien est pris en compte dans les modélisations suivantes - ZIV cumulée, risque d'encerclement théorique, photomontages à 120°- afin de qualifier la participation du projet aux impacts cumulés sur le territoire d'étude.

Tableau 70 : Contexte éolien pris en compte dans l'analyse des impacts cumulés au 30/04/2024

N°	Nom du parc	Etat	Nombre de Machine	Hauteur en bout de pale	Commune	Distance du projet	Aire	Niveau d'enjeu
1	Parc éolien du Plateau de Savernat	Construit	8	151 m	Lamaids, Saint-Martinien, Quinssaines	3,03 km	Immédiate	Significatif
2	Parc éolien de Viersat-Quinssaines	Construit	8	150 m	Viersat, Quissaines	2,10 km		
3	Parc éolien de la Tombelle	Autorisé	7	126 m	Mesles, Viplaix	14,20 km	Eloignée	
4	Parc éolien de Chambonchard - Extension	Autorisé	5	150 m	Chambonchard	17,93 km		
5	Parc éolien de Chambonchard - Les Chaumes	Construit	6	145 m	Chambonchard	18,34 km		
6	Parc éolien de Pays de Boussac	Construit	9	145 m	Bussière-Saint-Georges, Saint-Marien	19,75 km		
7	Parc la Croix des Trois	Autorisé	3	180 m	Evaux-les-Bains et Fontanières	20,91 km		
8	Audes	Ins, AE	3	200 m	Audes	19,97 km		
9	Les Brandes	Ins, AE	5	200 m	Chazemais	22,62 km		

Légende : Ins. AE : parc en instruction ayant reçu avis de l'AE

D.II-2. Zone d'influence cumulée

La zone d'influence visuelle cumulée en angle vertical rend compte de la prégnance maximale de l'éolien sur le territoire d'étude. Plusieurs espaces où l'éolien est peu perceptible s'intercalent entre des petits groupements de 2-3 parcs qui restent distants entre eux. Dans ces zones, l'éolien est faiblement prégnant (angles d'environ 2° à 1°). Quelques espaces où les éoliennes sont absentes ou très peu perceptibles subsistent dans le sud-ouest et dans l'est de l'aire éloignée et dans la vallée du Cher. L'éolien y est plus faiblement prégnant (angle d'environ 1° à 0°).

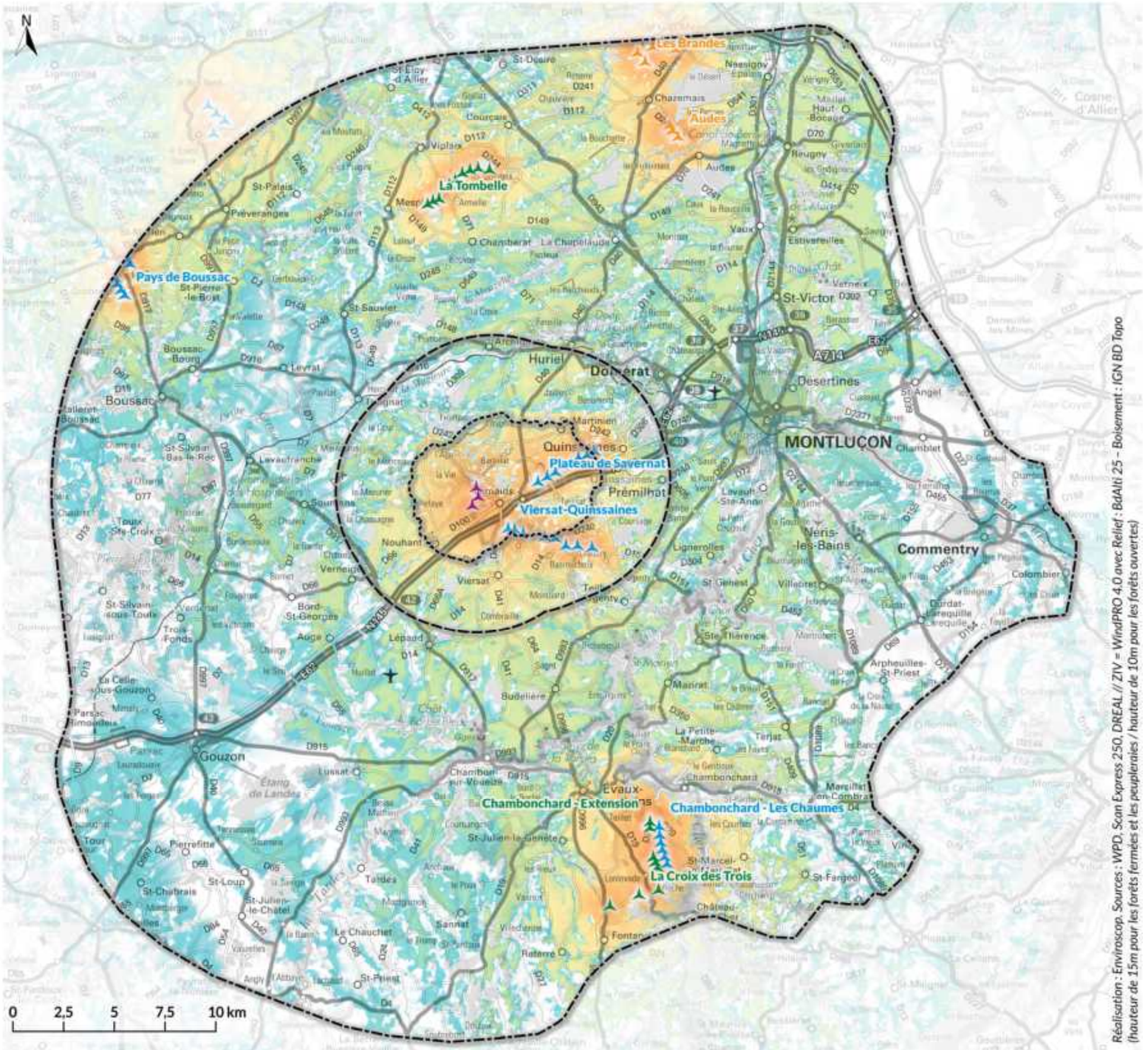
Le projet de Nouhant s'inscrit à proximité de parcs existants. **Sa contribution à la perception de l'éolien sur le territoire d'étude est significative essentiellement sur la partie ouest de l'aire immédiate et sud-ouest de l'aire rapprochée et dans une moindre mesure, dans l'aire éloignée.** (Cf. Carte 162).

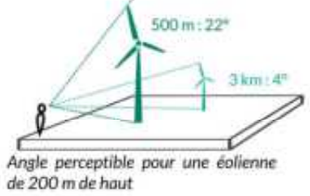
Le reste de l'aire immédiate présente une augmentation de la perception de l'éolien qui est moindre que l'ouest, de part la prégnance des parcs construits du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines.

Ainsi, même si l'on peut s'attendre à des impacts sur le territoire d'étude, le projet aura une contribution limitée du fait de sa faible emprise horizontale. Dans la suite du document il s'agira d'évaluer sa participation aux effets déjà observés, à travers l'analyse du risque d'encerclement et les photomontages à 120°.

Carte 161 : Zone d'influence cumulée sur le territoire d'étude

Territoire d'étude





Angle perceptible pour une éolienne de 200 m de haut

ZIV du contexte éolien cumulé
- angle vertical -

0°	5°
0.5°	10°
1°	30°
2°	180°

La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements.

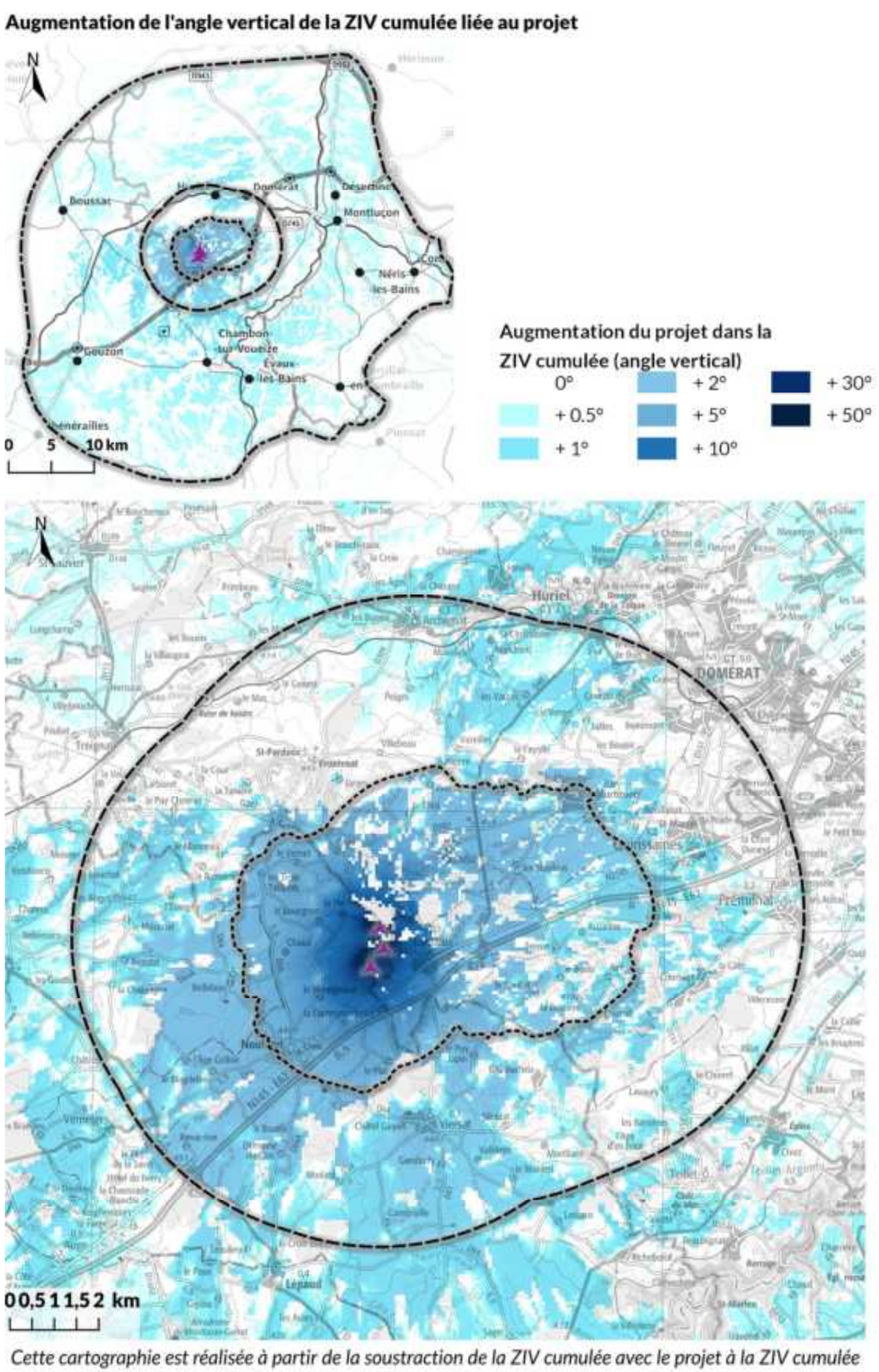
L'indicateur est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet, des parcs construits, autorisés, en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale. Cette cartographie reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé.

Aires d'étude
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

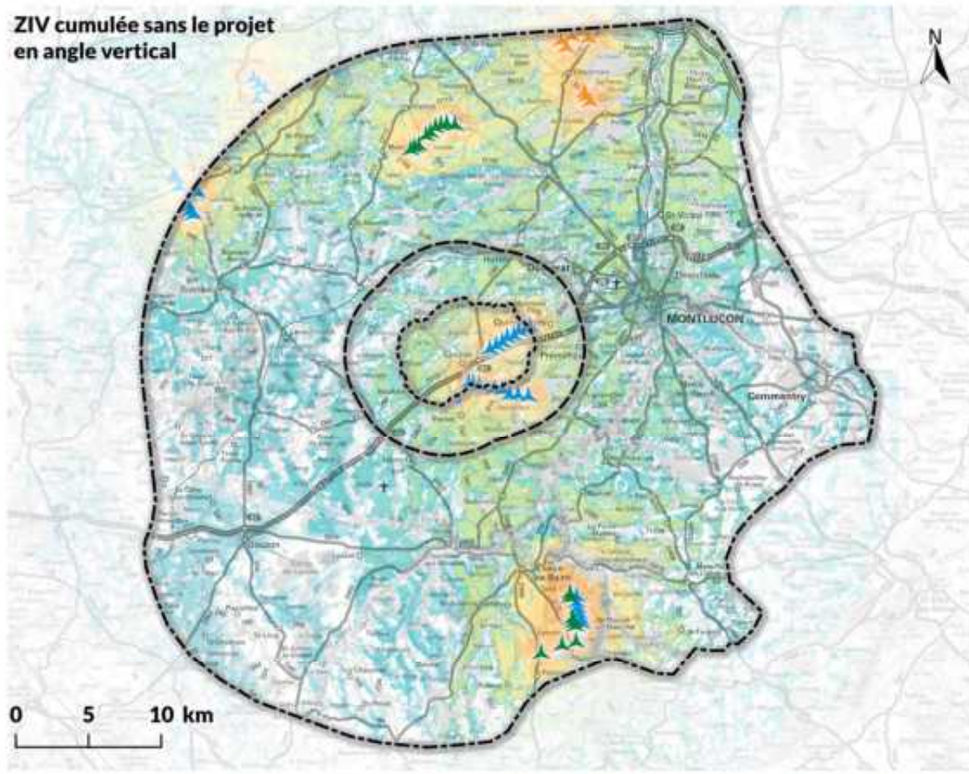
Parc éolien
- Autorisé et construit
- Autorisé, non construit
- En instruction avec avis de l'AE
- Projet

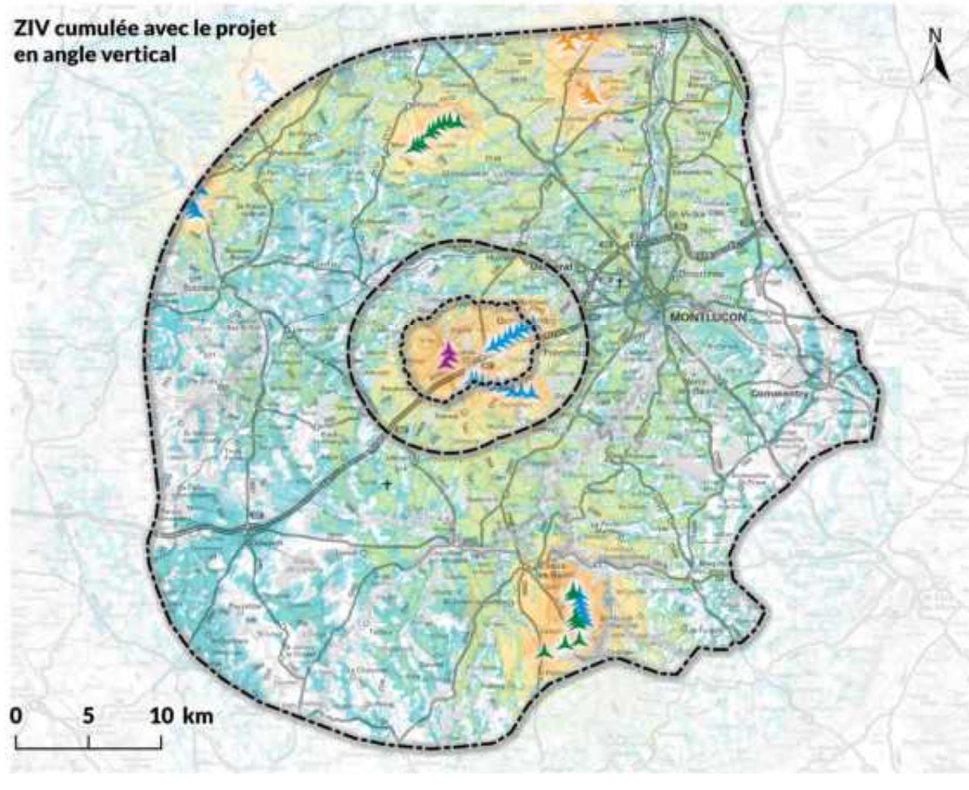
Réalisation : Enviroscop. Sources : WPD, Scan Express 250, DREAL // ZIV = WindPRO 4.0 avec Relief : BdAlti 25 – Boisement : IGN BD Topo (hauteur de 15m pour les forêts fermées et les peupleraies / hauteur de 10m pour les forêts ouvertes)

Carte 162 : Comparaison des zones d'influence cumulée sur le territoire d'étude avec et sans le projet



Cette cartographie est réalisée à partir de la soustraction de la ZIV cumulée avec le projet à la ZIV cumulée sans le projet (en angle vertical).





Aires d'étude
- ZIP
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Parc éolien
- Autorisé et construit
- Autorisé, non construit
- En instruction avec avis de l'AE
- Projet

ZIV cumulée en angle vertical
- 0°
- 0.5°
- 1°
- 2°
- 5°
- 10°
- 30°
- 180°

Réalisation : Enviroscop. Sources : WPD, Scan Express 250, DREAL
ZIV = WindPRO 4.0 avec Relief : BdAlti 25 - Boisement : IGN BD Topo

D.III. RISQUE D'ENCERCLEMENT DES LIEUX DE VIE ET PHOTOMONTAGES DU TERRITOIRE D'ETUDE

Les impacts visuels du projet et sa participation aux impacts cumulés vont être déterminés via l'étude du risque d'encerclement de certains lieux de vie des aires immédiate et rapprochée, ainsi que par un nombre conséquent de photomontages, répartis sur les trois aires d'études, à 360° et 120°.

D.III-1. Sélection des sites d'analyse

D.III-1a. Risque d'encerclement

L'augmentation et la densification des parcs éoliens sur le territoire d'étude peuvent conduire à des effets de saturation visuelle et d'encerclement des villages. Cela correspond aux situations où l'éolien occupe un angle supérieur à 120° sur l'horizon. Les lieux de vie présentant une sensibilité de visibilité seront étudiés.

Le **projet s'insère non loin d'autres parcs éoliens**, en limite de ceux-ci. Pour la majorité des lieux de vie situés du nord-ouest au sud-ouest, l'éolien se concentre sur la part est du territoire d'étude et laisse de grands espaces à l'ouest sans parc éolien. Le projet devrait participer aux effets d'encerclement de manière plus limitée sur ces secteurs.

15 lieux de vie ont été sélectionnés pour évaluer le risque d'encerclement exclusivement dans l'aire immédiate. Ils correspondent aux lieux de vie les plus sensibles aux visibilités en direction du projet (niveaux très forts et modérés) croisés à la prégnance modérée à forte (supérieur à 2° d'angle vertical) de la ZIV verticale du projet. Certains lieux de vie sensibles sont toutefois mutualisés lorsqu'ils sont proches. Ainsi, le risque d'encerclement est analysé pour 2 maisons isolées, 10 hameaux, 3 villages. Ils s'implantent dans un rayon d'environ 6 km autour du projet.
13 lieux de vie ont une analyse mutualisée avec un autre lieu de vie proche :

- Le hameau de Bourgnon est mutualisé avec celui de la Vie. ;
- les hameaux de Parents et du Montgiraud sont mutualisés avec celui de la Bregère ;
- le hameau de Chaud est mutualisé avec celui de Lascoux ;
- Le hameau de la Plaix est mutualisé avec la maison du Breuil ;
- les hameaux des Trois Taillants et du Vernet sont mutualisés avec celui des Terres Noires ;
- le hameau de la Chaumette est mutualisé avec celui de la Correspondance ;
- le hameau de la Belle-France est mutualisé avec celui de l'Âge ;
- la maison isolée de la Tuilerie de Bartillat est mutualisée avec celui du Pain Perdu
- la ferme des Combes, le hameau des Montées sont mutualisés avec la maison isolée de Beauséjour
- le hameau du Fressineau est mutualisé avec le hameau du Breuil.

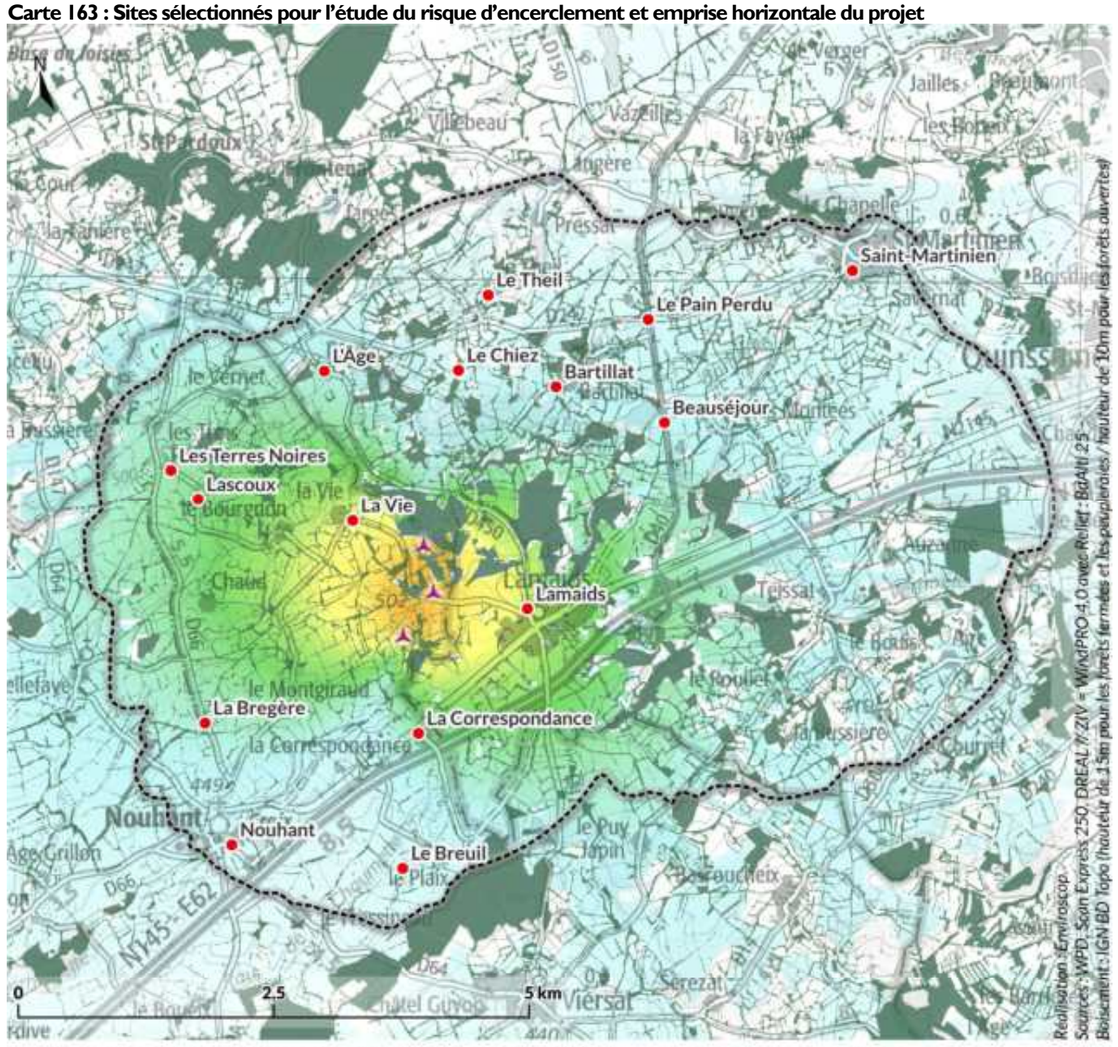
Le point d'analyse pour chaque lieu de vie a été déterminé en fonction de la position du projet et des valeurs de ZIV. **Les points ont majoritairement été sélectionnés en périphérie des lieux de vie, en direction du projet.**

Chaque point est également analysé par un photomontage à 360° en esquisse afin de vérifier les visibilités réelles sur les parcs éoliens. En effet, l'analyse du risque d'encerclement ne prend pas en compte le relief, les masques visuels végétaux et bâtis : le risque est ainsi « surestimé » par rapport aux visibilités réelles des parcs éoliens et à leur emprise sur l'horizon. C'est pourquoi les photomontages permettent d'affiner les conclusions du risque de saturation visuelle théorique.

Tableau 71 : Sélection des lieux de vie analysés pour le risque d'encerclement

Aire d'étude	Nom	Catégorie	Enjeu	Distance au projet	Sensibilités de visibilité - Etat initial -	ZIVpro °vertical	ZIVpro ° horizontal	Analyse du risque d'encerclement
Immédiate	Le Queroir de la Vie	Maison isolée	Particulier	0,97 km	Faible	10,63°	61,20°	-
	La Sagne du Bourgnon	Maison isolée	Particulier	0,67 km	Faible	14,96°	61,60°	-
	Le Compas	Maison isolée	Particulier	0,70 km	Faible	15,30°	18,51°	-
	La Vie	Hameau	Particulier	0,87 km	**Forte**	12,47°	51,06°	Modélisation n°1
	Le Bourgnon	Hameau	Particulier	1,38 km	**Forte**	7,16°	41,35°	Mutualisé avec le n°1
	La Correspondance	Hameau	Particulier	1,01 km	**Forte**	11,06°	21,67°	Modélisation n°4
	Cancagnolle	Maison isolée	Particulier	1,14 km	Faible	9,06°	41,93°	-
	Le Montgiraud	Hameau	Particulier	1,38 km	**Forte**	7,82°	22,92°	Mutualisé avec le n°5
	Chaud	Hameau	Particulier	1,91 km	**Forte**	5,69°	29,27°	Mutualisé avec le n°8
	Chante-Alouette	Maison isolée	Particulier	1,49 km	Faible	7,01°	10,07°	-
	Lascoux	Hameau	Particulier	2,16 km	**Forte**	5,02°	26,56°	Modélisation n°8
	La Tuilerie	Maison isolée	Particulier	1,85 km	Faible	5,88°	9,02°	-
	La Bregère	Hameau	Particulier	2,08 km	**Modérée**	5,37°	20,92°	Modélisation n°5
	La Plaix	Hameau	Particulier	2,18 km	**Modérée**	4,94°	11,46°	Mutualisé avec le n°17
	Les Terres Noires	Hameau	Particulier	2,66 km	**Modérée**	4,11°	22,36°	Modélisation n°9
	Le Vernet	Hameau	Particulier	2,30 km	**Modérée**	4,36°	20,18°	Mutualisé avec le n°9
	Le Breuil	Maison isolée	Particulier	2,26 km	**Modérée**	4,61°	9,40°	Modélisation n°17
	Le Malvaud	Hameau	Particulier	2,68 km	Nulle	3,81°	17,76°	-
	Nouhant	Village	Local	2,59 km	**Modérée**	4,37°	11,22°	Modélisation n°6
	Les Trois Taillants	Hameau	Particulier	2,98 km	**Modérée**	3,27°	18,39°	Mutualisé avec le n°9
	Le Fressineau	Hameau	Particulier	2,76 km	**Modérée**	3,96°	6,83°	Mutualisé avec le n°17
	Beauséjour	Maison isolée	Particulier	2,68 km	**T. forte**	3,43°	14,88°	Modélisation n°13
	Le Chiez	Hameau	Particulier	1,72 km	**T. forte**	5,81°	9,36°	Modélisation n°11
	Le Moulin de Bartillat	Hameau	Particulier	2,65 km	Nulle	0,00°	0,00°	-
	Les Montées	Hameau	Particulier	3,32 km	**T. forte**	2,82°	13,12°	Mutualisé avec le n°13
	Bartillat	Hameau	Particulier	2,26 km	**Forte**	3,78°	10,76°	Modélisation n°13
	La Tuilerie de Bartillat	Hameau	Particulier	2,81 km	**Forte**	3,61°	12,83°	Mutualisé avec le n°13
	Le Pain Perdu	Hameau	Particulier	3,05 km	**Forte**	3,48°	10,45°	Modélisation n°18
	Le Grenouillat	Hameau	Particulier	2,89 km	**Forte**	0,00°	0,00°	-
	La Brande	Maison isolée	Particulier	2,38 km	Faible	4,09°	7,59°	-
	Le Theil	Hameau	Particulier	2,55 km	**Forte**	3,39°	7,07°	Modélisation n°14
	La Belle-France	Hameau	Particulier	1,93 km	**Modérée**	5,09°	11,34°	Mutualisé avec le n°10
	La Forêt	Hameau	Particulier	2,69 km	Nulle	1,23°	6,07°	-
	l'Âge	Hameau	Particulier	1,96 km	**Forte**	5,05°	17,24°	Modélisation n°10
	La Forêt Haute	Hameau	Particulier	2,68 km	Faible	3,68°	8,55°	-
	Pressat	Hameau	Particulier	3,40 km	**Forte**	1,18°	4,57°	-
	Tournebride	Maison isolée	Particulier	3,60 km	**Modérée**	2,89°	7,31°	Mutualisé avec le n°18
	Les Quatre Vents	Maison isolée	Particulier	2,35 km	Faible	4,27°	14,20°	-
	Fougère	Hameau	Particulier	4,06 km	**Forte**	2,62°	7,34°	Mutualisé avec le n°19
	Laugère	Hameau	Particulier	3,78 km	**Modérée**	1,66°	5,62°	-
	La Chapelle	Hameau	Particulier	4,77 km	**Modérée**	1,56°	7,36°	-
	Saint Martinien	Village	Particulier	5,06 km	**Forte**	2,03°	7,72°	Modélisation n°19
	Ferme des Combes	Maison isolée	Particulier	2,08 km	**T. forte**	3,56°	19,88°	Mutualisé avec le n°13
	Le Point du Jour	Maison isolée	Particulier	0,82 km	Nulle	13,39°	46,05°	-
	Lamaids	Village	Local	1,04 km	**T. forte**	9,82°	47,22°	Modélisation n°23
	Chaumette	Hameau	Particulier	1,33 km	**Forte**	7,26°	19,77°	Mutualisé avec le n°4
	Teissat	Hameau	Particulier	3,82 km	**Forte**	1,56°	13,95°	-
	Auzanne	Hameau	Particulier	4,36 km	**Modérée**	0,00°	0,00°	-
	Le Bouis	Hameau	Particulier	4,00 km	**Modérée**	0,80°	12,99°	-
	Le Roullet	Hameau	Particulier	3,56 km	Faible	1,41°	15,25°	-
	La Buissière	Hameau	Particulier	4,50 km	**Modérée**	1,50°	12,29°	-
	Aire	Hameau	Particulier	5,10 km	**Modérée**	1,14°	10,78°	-
	Le Courret	Hameau	Particulier	4,79 km	**Modérée**	1,87°	12,05°	-
	Chandier	Hameau	Particulier	5,95 km	**Modérée**	1,52°	8,94°	-
	Le Méry	Hameau	Particulier	5,93 km	**Modérée**	1,50°	9,48°	-
	Les Parents	Hameau	Particulier	2,79 km	**Modérée**	3,93°	17,93°	Mutualisé avec le n°5
Rapprochée	Coursage	Village	Local	7,08 km	Négligeable	0,00°	0,00°	-
	Quinssaines	Village	Local	7,57 km	**Modérée**	0,00°	0,00°	-
	Viersat	Village	Local	3,73 km	Faible	1,71°	8,17°	-
	Archignat	Village	Local	6,92 km	Faible	0,63°	2,68°	-
	Prémilhat	Village	Local	9,15 km	Négligeable	0,00°	0,00°	-
	Huriel	Ville	Significatif	8,10 km	Négligeable	1,01°	3,42°	-

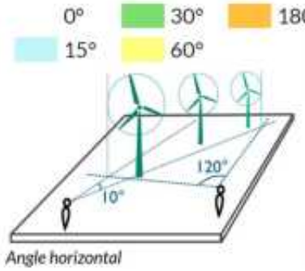
Carte 163 : Sites sélectionnés pour l'étude du risque d'encerclement et emprise horizontale du projet



La ZIV est une modélisation informatique qui reflète l'ensemble des visibilités potentielles des éoliennes sur un territoire donné, compte tenu du relief et des principaux boisements. L'indicateur est ici l'angle horizontal maximal des éoliennes (bout de pale) qui reflète l'emprise visuelle du projet.

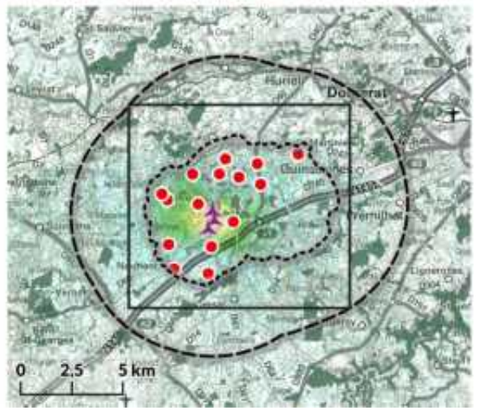
ZIV du projet en angle horizontal

0° 15° 30° 60° 180°

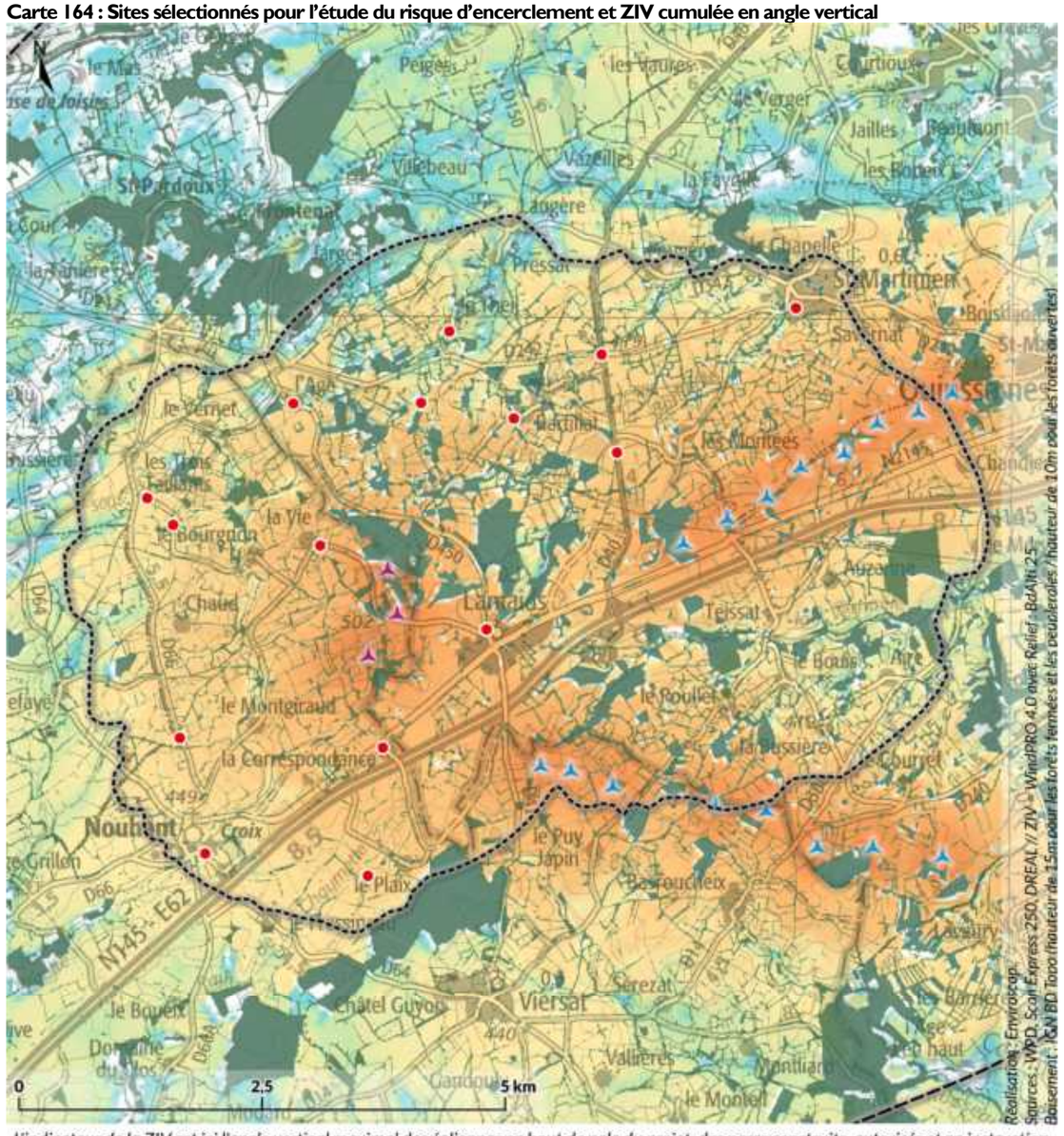


Angle horizontal

Aire immédiate
Aire rapprochée
Eolienne du projet
Etude d'encerclement
Haie
Bois



Carte 164 : Sites sélectionnés pour l'étude du risque d'encerclement et ZIV cumulée en angle vertical



L'indicateur de la ZIV est ici l'angle vertical maximal des éoliennes en bout de pale du projet, des parcs construits, autorisés et en instruction. Cette cartographie reflète la prégnance maximale du contexte éolien cumulé.

Etude d'encerclement

Parc éolien

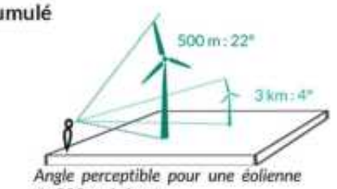
Autorisé et construit
Projet

Aires d'étude

Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée
Bois
Haie

ZIV du contexte éolien cumulé en angle vertical

0° 0.5° 1° 2° 5° 10° 30° 180°



Angle perceptible pour une éolienne de 200 m de haut

D.III-1b. Photomontages

35 points de vue ont été sélectionnés pour le carnet de modélisation. Le choix des points de vue répond aux enjeux identifiés dans l'état initial croisés avec la zone d'influence visuelle du projet. En dehors des points de vue concernant des sites patrimoniaux à enjeux, les points de vue se localisent toujours dans la ZIV du projet afin d'étudier les impacts depuis des lieux où le projet est théoriquement visible.

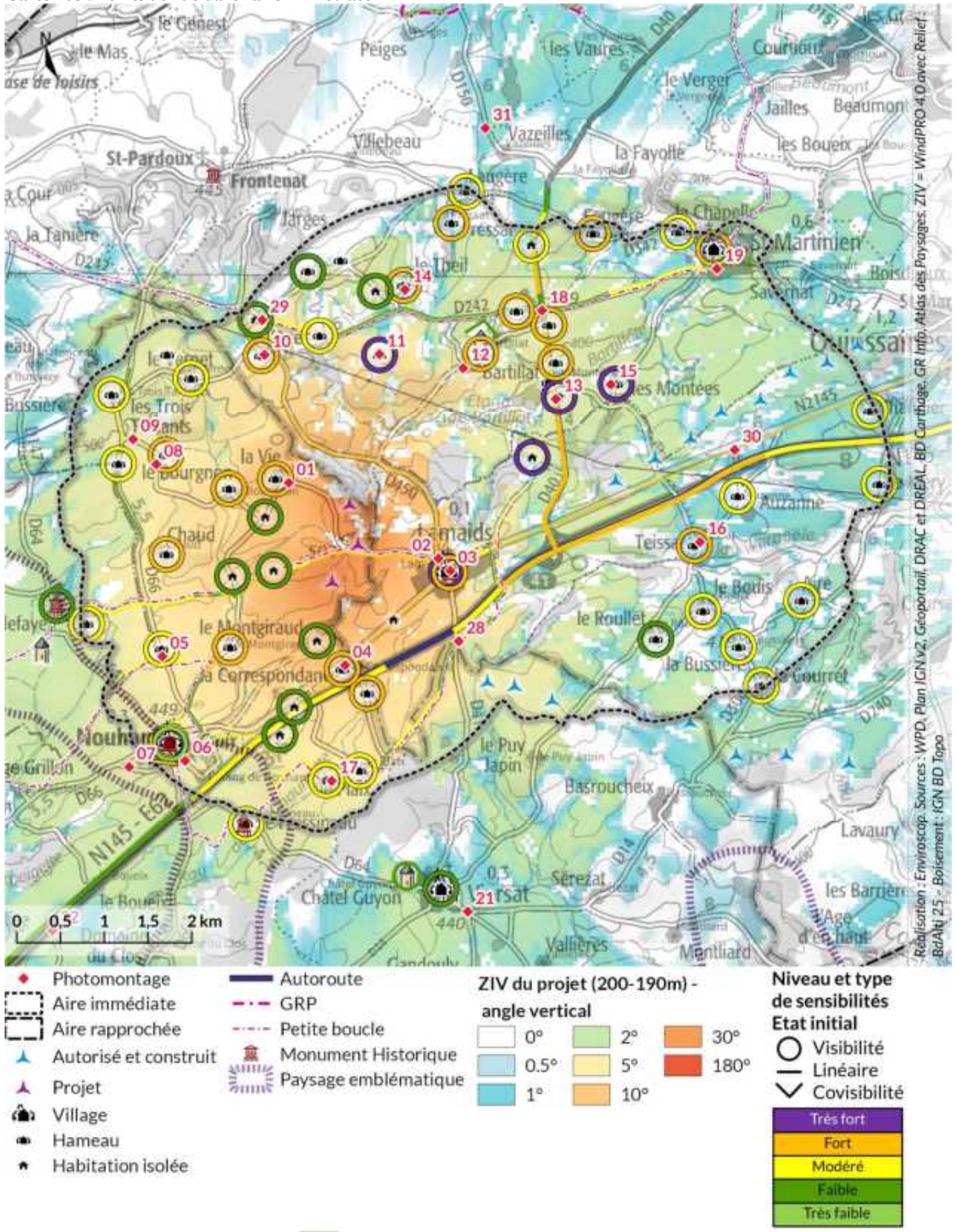
Les principaux éléments sensibles identifiés lors de l'état initial qui ont induit le choix des points de vue sont les suivants :

- **Les lieux de vie***: les hameaux et maisons isolées de la Vie, la Bregère, la Correspondance, le Breuil, les Trois Taillants et les Terres Noires, l'Âge, le Pain Perdu, Beauséjour, les villages de Lamaids, Nouhant, Saint-Martinien, Quinssaines, Viersat, Archignat, la ville d'Huriel et le pôle de Montluçon.
- **Les sites patrimoniaux et reconnus :** l'église Saint-Jean-Baptiste de Lamaids, l'église Saint-Martin de Nouhant (PM représentatif pour l'église Saint-André-de-Bellefaye), les Sites Patrimoniaux Remarquables d'Huriel et de Montluçon, dont le Château, les anciens remparts, jardins et trois tours, Toulx-Sainte-Croix et le site classé de la Tour, le panorama qui y est associé, Évaux-les-Bains au niveau des jardins de l'Abbatiale Saint-Pierre-Saint-Paul, la Réserve de l'étang des Landes et la Vallée du Cher.
- **Les axes de déplacement :** la D100, D66, D450, D40, D242, D745, D916, D150 et N145.
- **Les itinéraires touristiques :** de Croix en Châteaux dans les pas des Templiers, Boucle 18 sur les traces des Maîtres sonneurs, GRP des Maîtres Sonneurs et le GR41 et le GR46.
- **Les parcs éoliens les plus proches du projet**.

Cf. Tableau 72 ci-après.

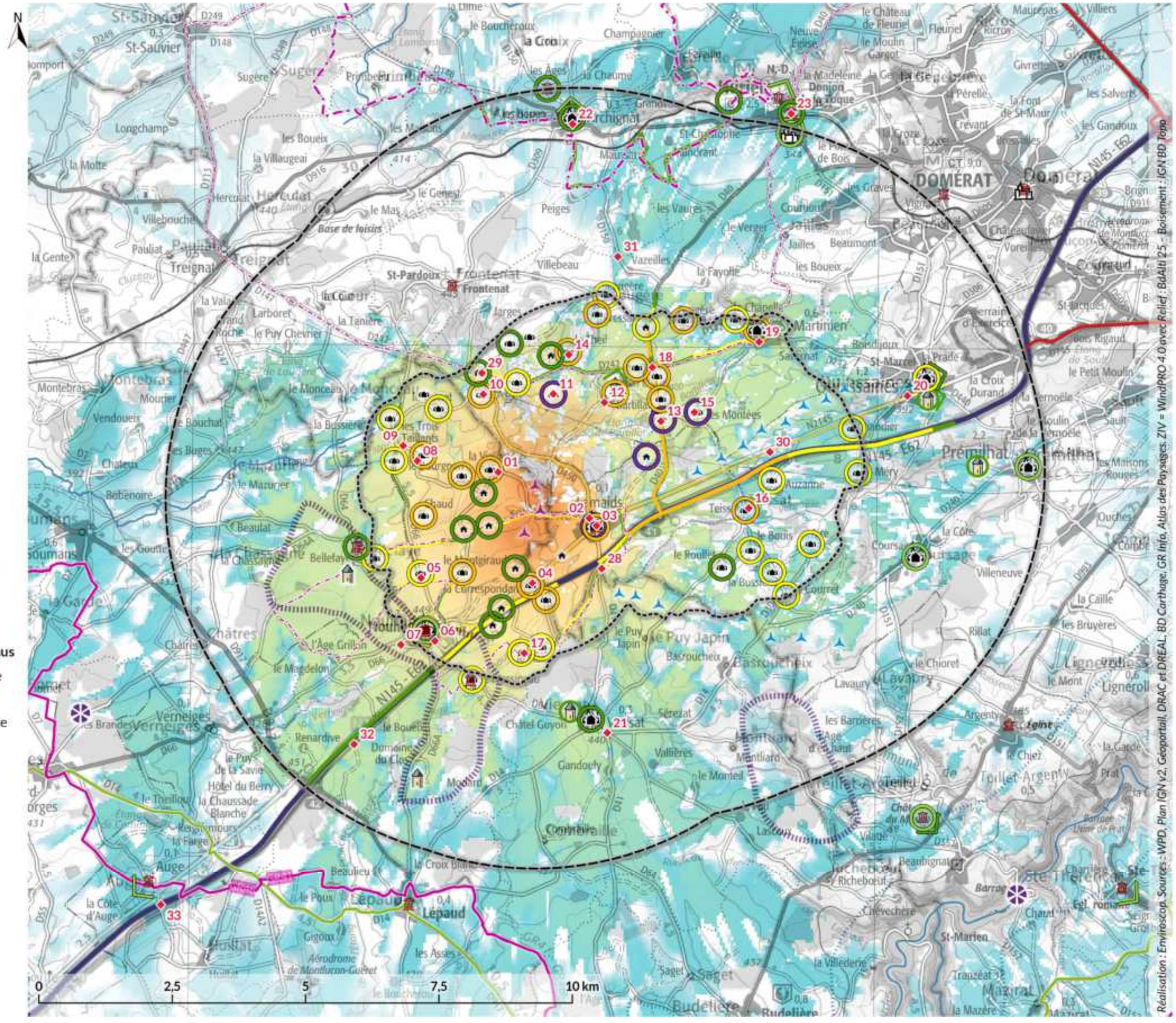
* Une mutualisation des lieux de vie a été faite pour simplifier la lecture du dossier :
- le Bourgnon est mutualisé avec la Vie ;
- Montgiraud et Les Parents sont mutualisés avec la Bregère ;
- Chaud est mutualisé avec Lascoux ;
- Chaumette est mutualisée avec la Correspondance ;
- la Plaix est mutualisé avec le Breuil ;
- le Vernet est mutualisé avec les Trois Taillants et les Terres Noires ;
- la Belle-France est mutualisé avec l'Âge ;
- la Tuilerie de Bartillat et Tournebride sont mutualisés avec le Pain Perdu ;
- la Ferme des Combes et Bartillat sont mutualisés avec Beauséjour ;
- Fressineau est mutualisé avec le Theil ;
- Fougère est mutualisé avec Saint-Martinien.

Carte 165 : Points de vue dans l'aire immédiate



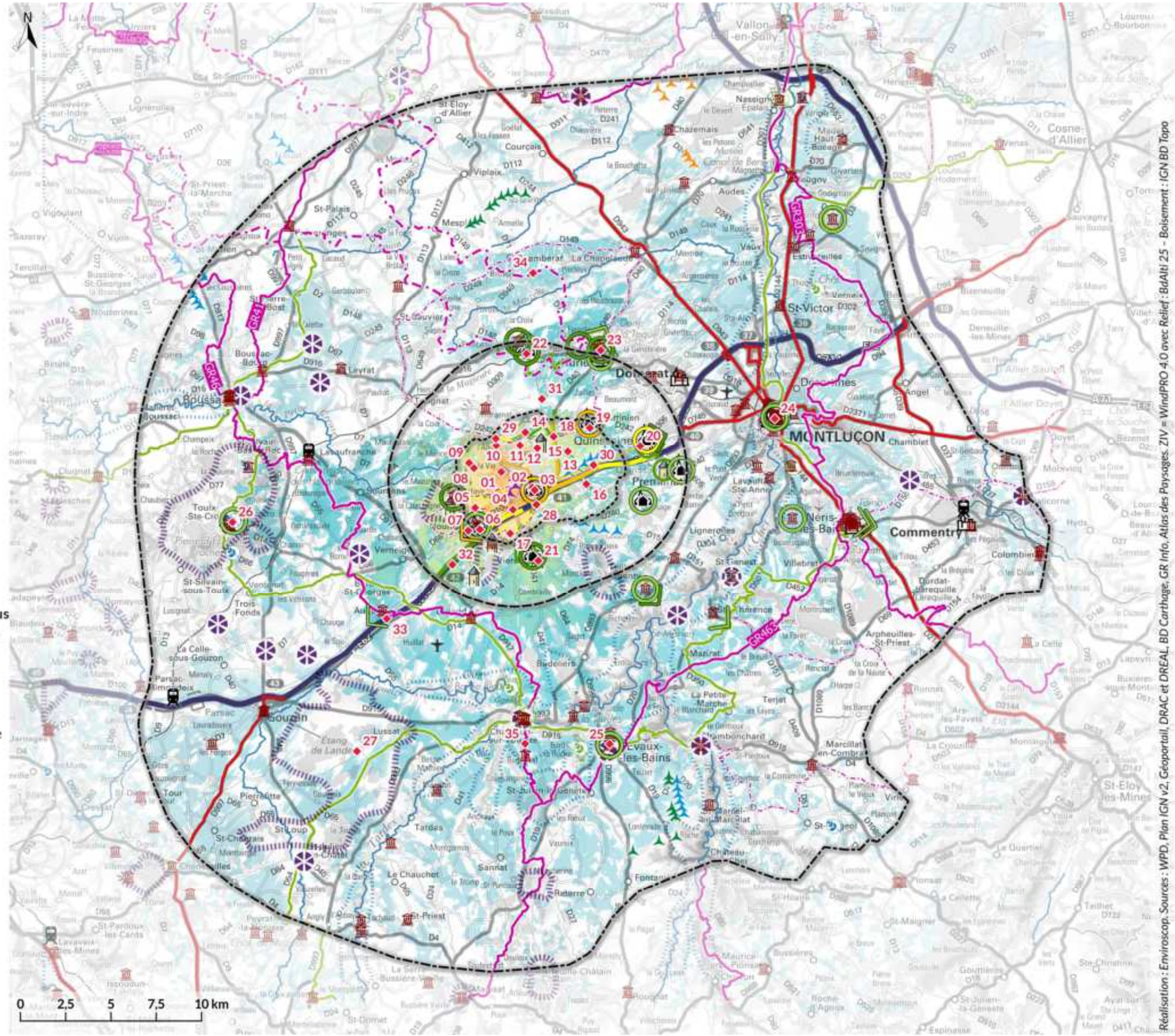
NB : Les sensibilités de visibilité et covisibilité nulles et celles des paysages reconnus ou parcs éoliens, , ainsi que les tronçons d''axe dynamique de sensibilité de visibilité nulle à très faible ne sont pas représentées sur la carte pour plus de lisibilité.

Carte 166 : Points de vue dans l'aire rapprochée



Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant

Carte 167 : Points de vue dans le territoire d'étude



Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant

Tableau 72 : Présentation des points d'analyse du carnet de modélisation

N°	Nom	Distance au projet	Aire d'étude	Intérêt principal	Lieu de vie	Axe	Patrimoine	Site reconnu	Itinéraire touristique	Eolien	X Lambert 93 (m)	Y Lambert 93 (m)	Altitude (m)	Pagination
1	**La Vie - Depuis la sortie est**	0,73 km	Immédiate	Lieu de vie + IC	Hameau					Parc éolien du Plateau de Savernat	654424	6579293	485,8	p154
2	**Lamaids - Depuis la sortie nord**	0,93 km	Immédiate	Lieu de vie	Village						656133	6578430	503,6	p160
3	**Lamaids - Depuis l'arrière de l'église Saint Jean-Baptiste**	1,10 km	Immédiate	Lieu de vie + MH + boucle locale + IC	Village		MH		De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers	Parc éolien du Plateau de Savernat	656269	6578291	499,8	p166
4	**La Correspondance - Depuis le hameau**	0,98 km	Immédiate	Lieux de vie + route	Hameau	D100					655067	6577213	476	p168
5	**La Bregère - Depuis la D66**	2,12 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						652980	6577314	463,7	p174
6	**Nouhant - Depuis la frange est**	2,65 km	Immédiate	Lieu de vie + MH	Village		MH	Châteaux de Bellefaye, du Clos, de Fressineau, Bourg de Nouhant, Bois de la Mazeire du Prieur			653241	6576124	448,2	p180
7	**Nouhant - Silhouette depuis le sud**	3,14 km	Rapprochée	Lieu de vie + route + MH	Village	D66	MH				652602	6576053	437,9	p186
8	**Lascoux - Depuis la sortie sud**	2,25 km	Immédiate	Lieu de vie + IC	Hameau					Parc éolien du Plateau de Savernat	652912	6579504	483	p188
9	**Les Trois Taillants et Les Terres Noires - Entre les hameaux**	2,58 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						652646	6579788	501,1	p194
10	**L'Âge - Depuis le hameau**	1,95 km	Immédiate	Lieux de vie + route	Hameau	D450					654147	6580759	525,8	p200
11	**Le Chiez - Depuis le hameau**	1,74 km	Immédiate	Lieu de vie + IC	Hameau					Parc éolien du Plateau de Savernat	655459	6580766	492,4	p206
12	**Bartillat - Depuis la frange sud**	2,01 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						656413	6580606	436,2	p212
13	**Beauséjour - Depuis la frange ouest**	2,64 km	Immédiate	Lieux de vie + route + IC	Maison isolée	D40				Parc éolien de Viersat - Quinssaines	657473	6580256	405,1	p218
14	**Le Theil - Depuis le hameau**	2,52 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						655750	6581501	470,1	p224
15	**Les Montées - Depuis le hameau**	3,28 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						658100	6580421	404,9	p230
16	**Teissat - Depuis la frange nord**	3,90 km	Immédiate	Lieu de vie	Hameau						659119	6578619	418,7	p232
17	**Le Breuil - Depuis la maison isolée**	2,28 km	Immédiate	Lieu de vie	Maison isolée						654913	6575895	462	p234
18	**Le Pain Perdu - Depuis les D40 - D242**	3,11 km	Immédiate	Routes	Village	D40 - D242					657314	6581263	421,6	p240
19	**Saint-Martinien - Depuis la frange sud-ouest**	4,97 km	Immédiate	Lieu de vie	Village						659312	6581740	390,2	p246
20	**Quinssaines - Depuis la sortie sud-ouest**	7,17 km	Rapprochée	Route + IC	Village	D745				Parc éolien de Viersat - Quinssaines	662090	6580730	398,8	p252
21	**Viersat - Depuis la sortie sud-est**	4,09 km	Rapprochée	IC + boucle locale	Village					Parc éolien de Viersat - Quinssaines	656468	6574396	441,3	p254
22	**Archignat - Depuis le centre**	6,81 km	Rapprochée	Lieu de vie+ route + GRP	Village	D916			GRP des Maîtres Sonneurs		655820	6585834	364,4	p256
23	**Huriel - Depuis la Tour du Donjon de la Toque**	8,45 km	Eloignée	SPR + Lieu de vie + reconnu + IC	Ville		SPR	Tour du Donjon		Parc éolien du Plateau de Savernat et parc éolien de Viersat - Quinssaines	659913	6586028	363,2	p258
24	**Montluçon - Depuis la terrasse du Château des Ducs de Bourbon**	14,77 km	Eloignée	Lieu de vie + MH + IC	Pôle		MH + SPR			Parc éolien du Plateau de Savernat	669514	6582368	236	p260
25	**Evaux-les-Bains - Depuis le jardin de l'ancien Couvent des Génovéfains**	14,98 km	Eloignée	MH + IC						Parc éolien de Viersat - Quinssaines	660405	6564236	458,9	p262
26	**Toulx-Sainte-Croix - Depuis le panorama au pied de la Tour de Toulx**	15,41 km	Eloignée	Site classé + IC			Site classé	Panorama		Parc éolien du Plateau de Savernat	639594	6576519	656,6	p264
27	**Réserve Naturelle de l'Etang des Landes**	16,65 km	Eloignée	Site classé + IC							646458	6563841	383	p266
28	**Petite route D150 - Au sud de Lamaids**	1,60 km	Immédiate	Route + IC + boucle locale		D150			De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers	Parc éolien du Plateau de Savernat	656364	6577487	495,8	p268
29	**Petite route D242 - Petite boucle à vélo**	2,32 km	Immédiate	Route + boucle locale vélo		D242			Boucle 18 - Sur les traces des Maitres sonneurs		654121	6581156	541,3	p270
30	**Petite route D745 - Parc du Plateau de Savernat**	4,43 km	Immédiate	Route + IC		D745				Parc éolien du Plateau de Savernat	659515	6579669	412,1	p272
31	**Petite route D150 – Depuis le nord**	4,55 km	Rapprochée								656667	6583343	379,4	p274
32	**Voie rapide N145 - Via un chemin à proximité**	5,12 km	Rapprochée	Route + IC		N145				Parc éolien du Plateau de Savernat	651726	6574180	441,3	p276
33	**Voie rapide N145 - Depuis un pont à proximité**	9,77 km				N145					648105	6571173	408,5	p278
34	**GRP du Tour des Maîtres Sonneurs - D71**	11,30 km	Eloignée	GRP					GRP des Maîtres Sonneurs		656180	6590310	373,5	p280
35	**GR46 - GR41 - Depuis le sud**	13,95 km	Eloignée	GR + reconnu + IC				Vallée du Cher, de la Tardes et de la Voueize	GR46 - GR41	Parc éolien de Viersat - Quinssaines	655740	6564253	449,2	p282

Légende :

Sites étudiés par risque d'encerclement et photomontages à 360° et 120°

Sites étudiés uniquement par photomontage

Abréviations :

IC : Impacts Cumulés // MH : monument historique // SPR : site patrimonial remarquable // SI : site inscrit // GR = grande randonnée // GRP = grande randonnée de Pays

D.III-2. Carnet de modélisation

D.III-2a. Lieux de vie, patrimoines et sites reconnus

De nombreux lieux de vie sont présents autour du projet, dans les aires immédiate et rapprochée. Ils s'implantent dans un paysage de bocage rythmé par un maillage régulier de haies bocagères, ponctués par de nombreuses petites vallées boisées. Les visibilités sont généralement limitées ou filtrées par la végétation. Les photomontages ci-après, du n°1 à 27, permettent d'analyser les impacts de visibilité du projet depuis 23 lieux de vie avec 15 études du risque d'effet d'encerclement, les impacts de covisibilité du projet sur les silhouettes d'un village, et les impacts du projet sur 10 patrimoines ou sites reconnus.

1. La Vie - Depuis la sortie est : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure est du hameau où la vue est la plus ouverte en frange du lieu de vie. Le projet s'étend au sud-ouest de la Vie, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 16° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 654424 y= 6579292.

Carte 168 : Localisation du point d'analyse de la Vie



Tableau 73 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	32°	Risque très faible	61°	Risque très faible	*+29°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	32°		61°		*+29°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	301°		280°		*-21°*
Pourcentage de respiration sur 360°	91%		83%		*-8%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 48° dans le rayon de 5 km. Cependant, il est en grande partie compris dans l'emprise du parc existant de Viersat-Quinssaines. Ainsi, il augmente de 29° les angles occupés qui passent de 32° à 61° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 301° à 280°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque du contexte cumulé sont identiques à celle de l'état initial.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de la Vie, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Le projet augmente de manière limitée l'occupation de l'éolien à l'horizon car il s'implante dans l'emprise d'un parc construit.

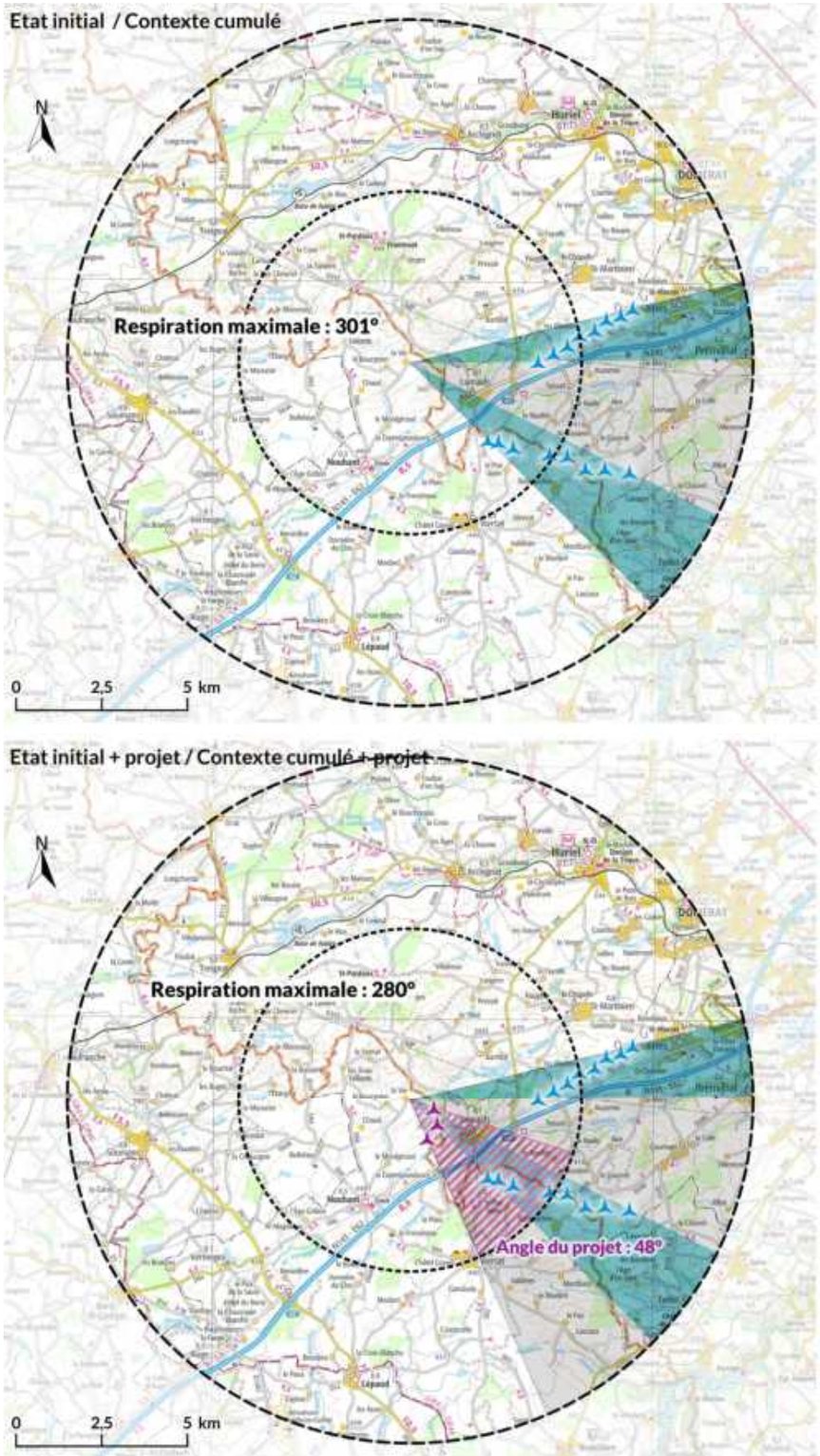
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° en frange est du hameau de la Vie montre les vues les moins fermées dans le bocage. Le projet s'inscrit dans un espace agricole bocager où tous les autres parcs éoliens sont masqués.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. Ils sont d'ailleurs plus importants en raison du relief et de la végétation qui masquent en réalité certains parcs. De ce fait, l'effet d'encerclement très faible est confirmé.

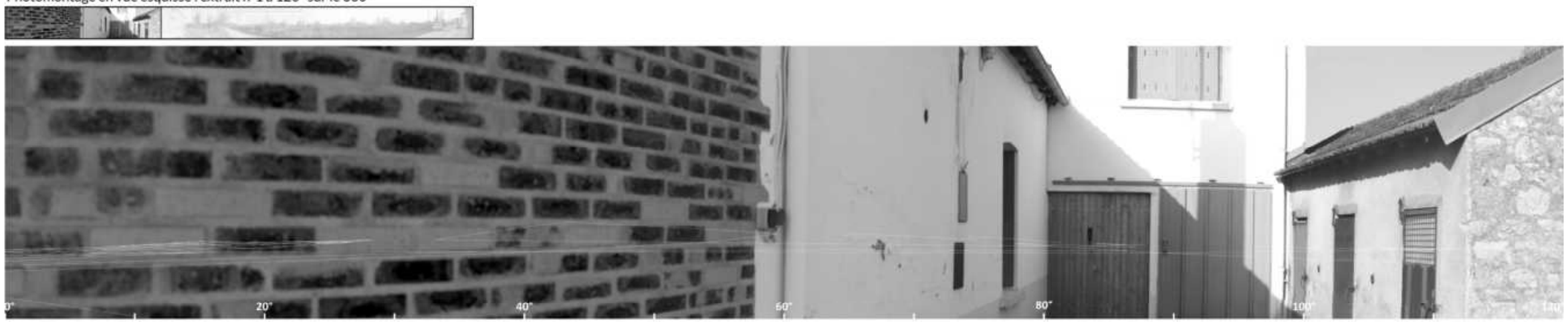
- Le photomontage n°1 p158 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts visuels et cumulés à 120° du projet.

Carte 169 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de la Vie

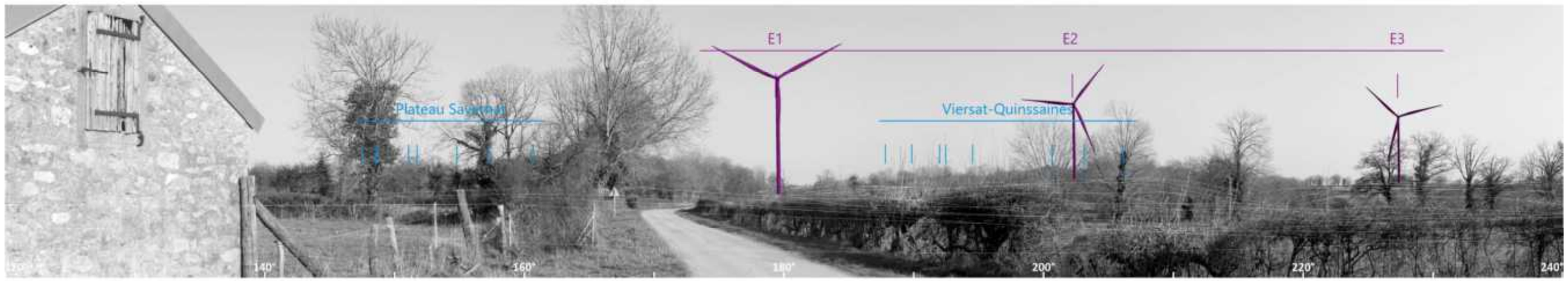


Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

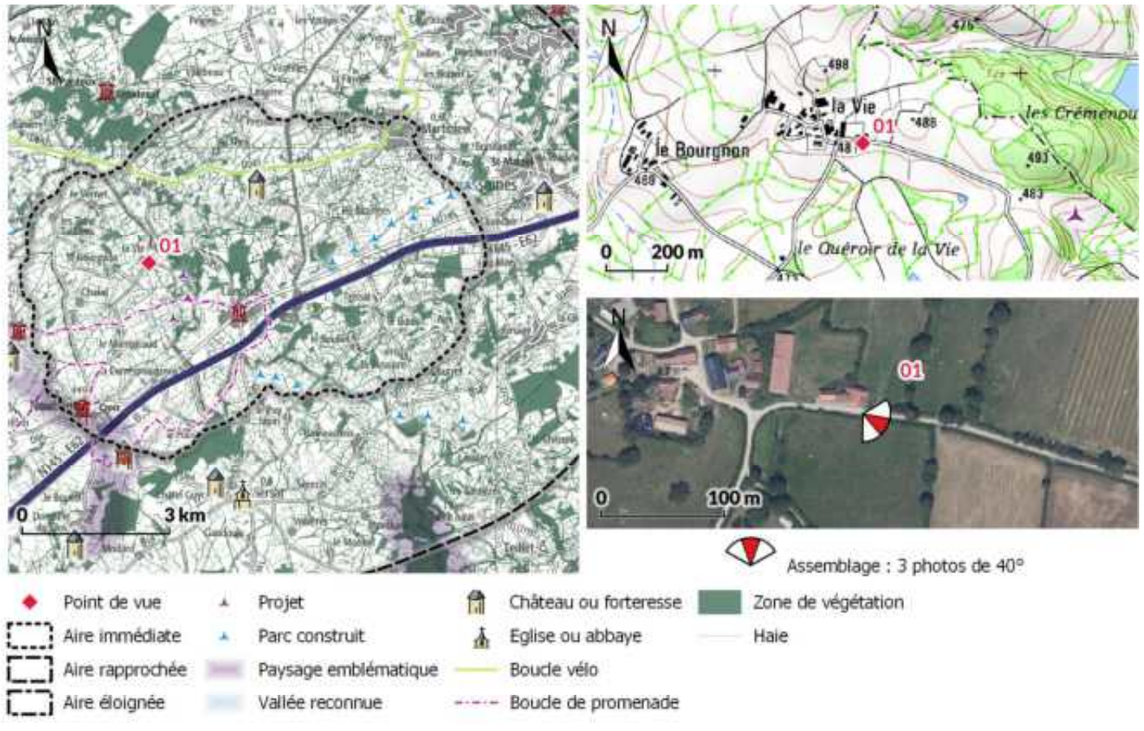
ETAT INITIAL : Ce panorama montre la vue depuis le hameau de la Vie en direction du projet. Le point de vue offre des vues courtes ponctuées par les haies bocagères de différentes hauteurs. C'est un paysage caractéristique du Bas Berry et de la vallée de la Petite Creuse, avec un relief dynamique entre vallons et vallées, agrémenté par un réseau bocager. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue aujourd'hui.

IMPACT DU PROJET : Le projet s'insère au milieu du bocage. Les 3 éoliennes sont visibles, avec une implantation très lisible, seuls leurs pieds sont masqués par le végétal. Même si elles sont prégnantes, elles respectent l'échelle du paysage. E1 ne dépasse pas en terme de hauteur la verticale donnée par les arbres au bords de la route du premier plan, tandis que les 2 autres émergent en arrière-plan comme les arbres qui pointent de la haie bocagère.

IMPACTS CUMULES : Le projet est le seul parc éolien visible depuis ce panorama. Tous les autres parcs sont masqués par la végétation et le relief.

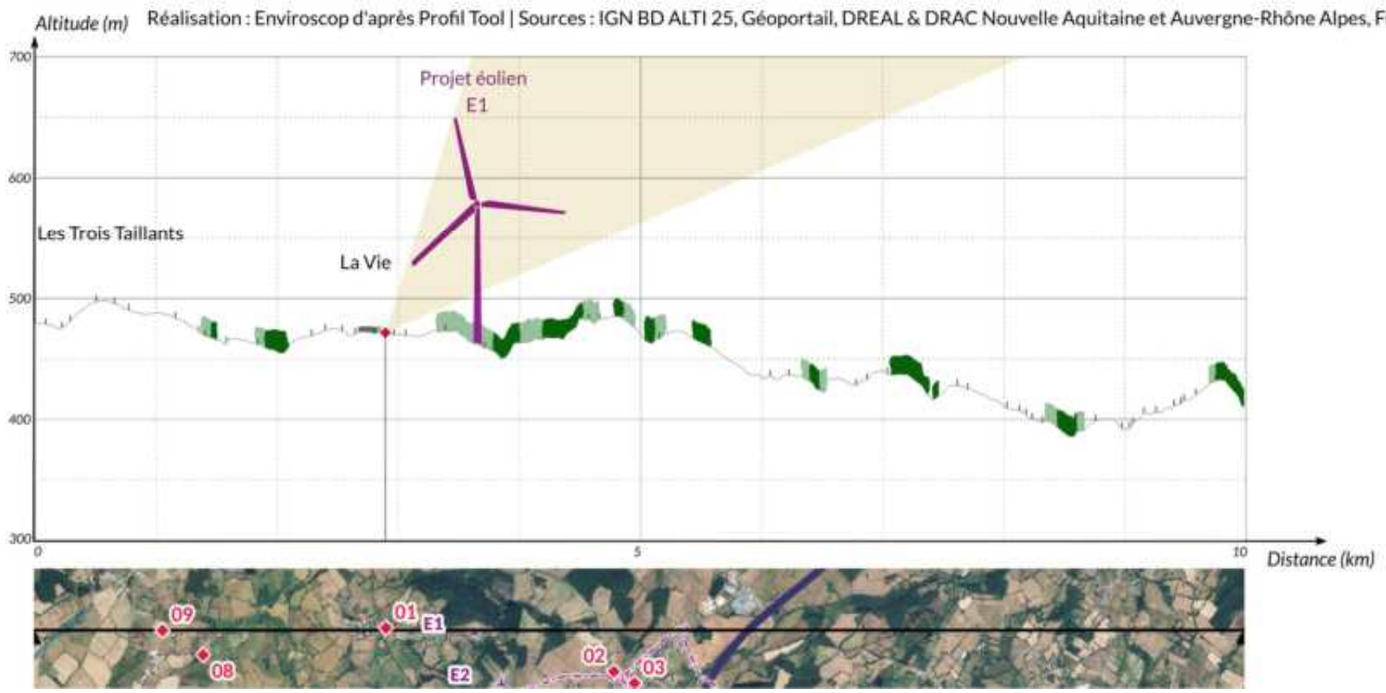
Depuis le hameau de La Vie, le projet a ses rotors et mâts visibles au dessus du maillage bocager et une implantation très lisible. Même s'il est assez proche et très prégnant depuis l'habitation, il est cohérent en termes d'échelle avec la végétation environnante. Les impacts visuels sont faibles.

Les impacts cumulés sont nuls, le projet étant le seul parc visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
01	654424 m	6579293 m	485.8m	24/02/2021 15:47	Temps clair	E1 à 0.7 km	E3 à 1.2 km	3 éoliennes visibles (mât/rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







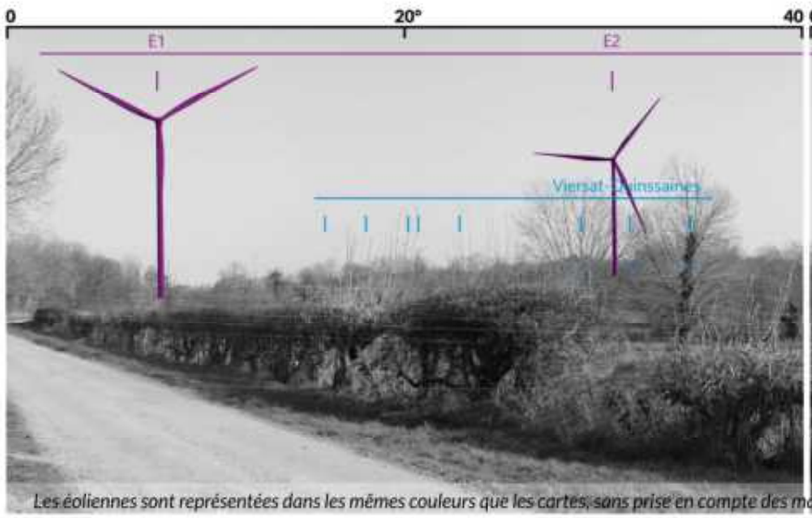
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

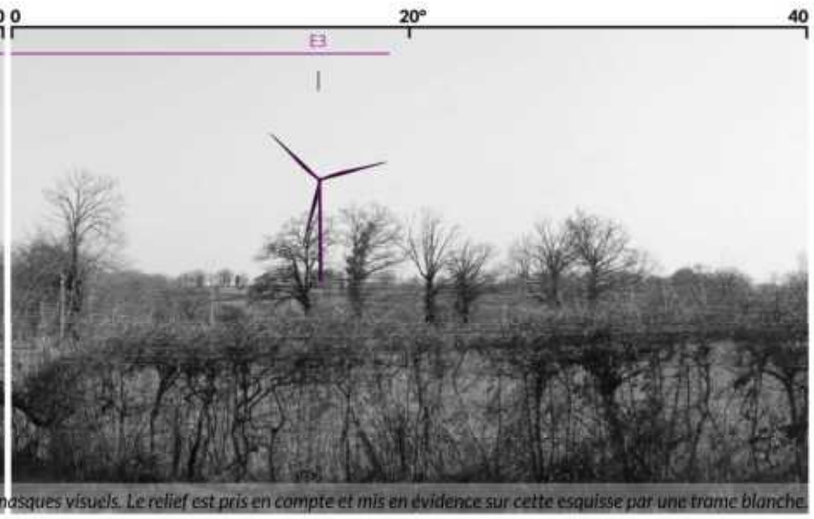






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

2. Lamaids - Depuis la sortie: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure nord du village où la vue est la plus ouverte en frange du lieu de vie. Le projet s'étend à l'ouest de Lamaids, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 16,4° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 656133 y= 6578429.

Carte 170 : Localisation du point d'analyse à Lamaids

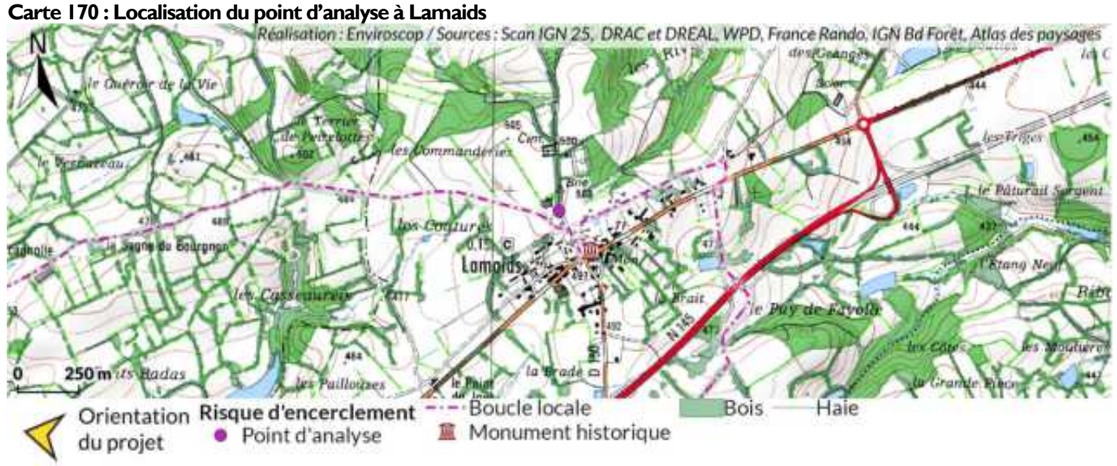


Tableau 74 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	46°	Risque très faible	90°	Risque faible	*+44°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	46°		90°		*+44°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	264°		**120°**		*-144°*
Pourcentage de respiration sur 360°	87%		75%		*-12%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 44° dans les deux rayons d'analyse. Ainsi, il augmente les angles occupés qui passent de 46° à 90° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. En revanche, il réduit l'espace de respiration maximal en franchissant un seuil. Il passe de 264° à 120°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement bascule de très faible à l'état initial à faible avec le projet.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le village de Lamaids, dans l'état initial sans le projet. En revanche, avec le projet, le niveau bascule à faible, du fait d'une réduction de l'espace de respiration maximale, engendrant le franchissement d'un seuil. Le risque d'encerclement avec le projet est alors faible.
Le projet augmente l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

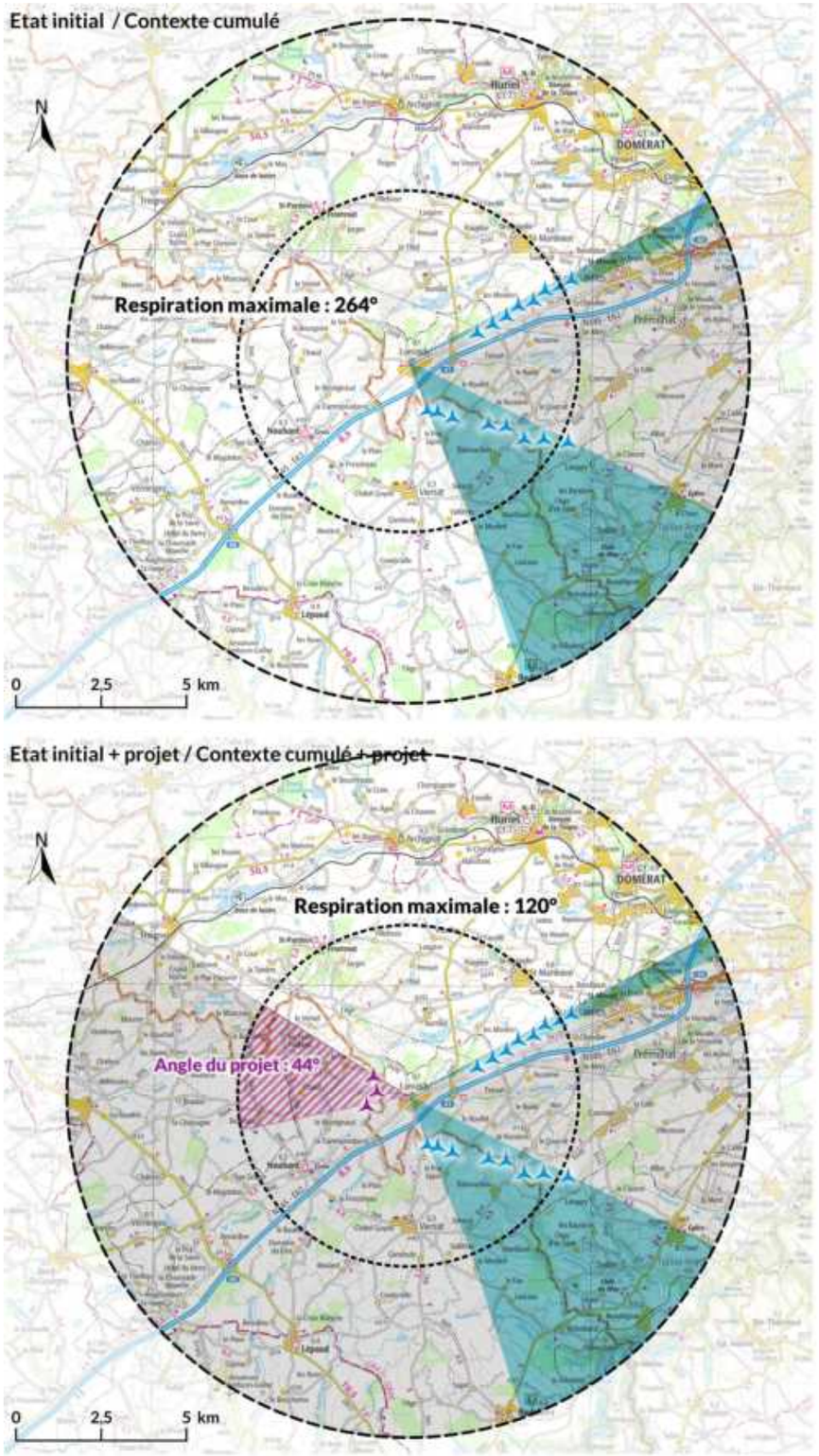
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° en frange nord-ouest de Lamaids montre des vues courtes par le bâti mais aussi des percées visuelles où l'habitat plus lâche permet d'apercevoir des éoliennes. Celles du parc du Plateau de Savernat apparaissent entre 2 habitations, tandis que celles du parc de Viersat-Quinssaines s'insèrent dans l'axe de la route. Autrement, le projet est soit masqué par le bâti et la végétation, soit filtré par celle-ci. Lui et les autres parcs occupent des parts d'horizon différentes.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent, ce qui fait que l'effet d'encerclement est faible.

- Le photomontage n°2 p164 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts visuels et cumulés à 120° du projet.

Carte 171 :Analyse du risque d'encerclement pour le village de Lamaids

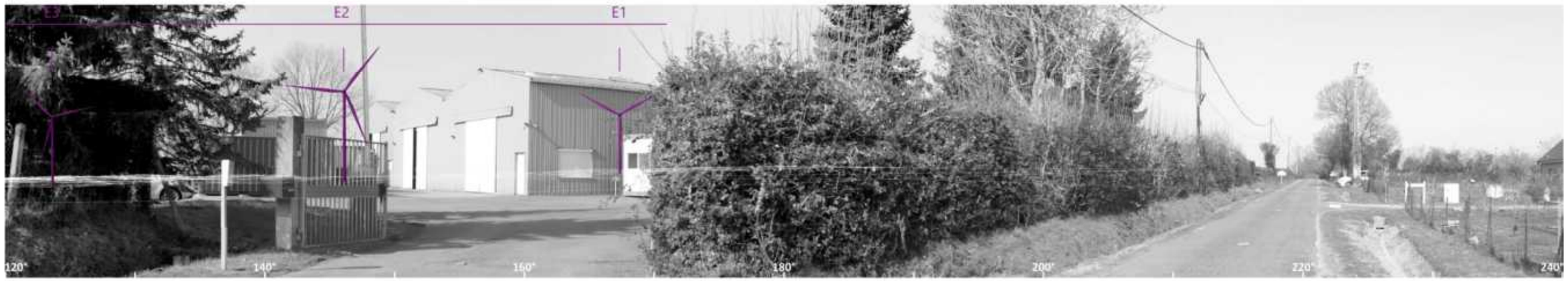


Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

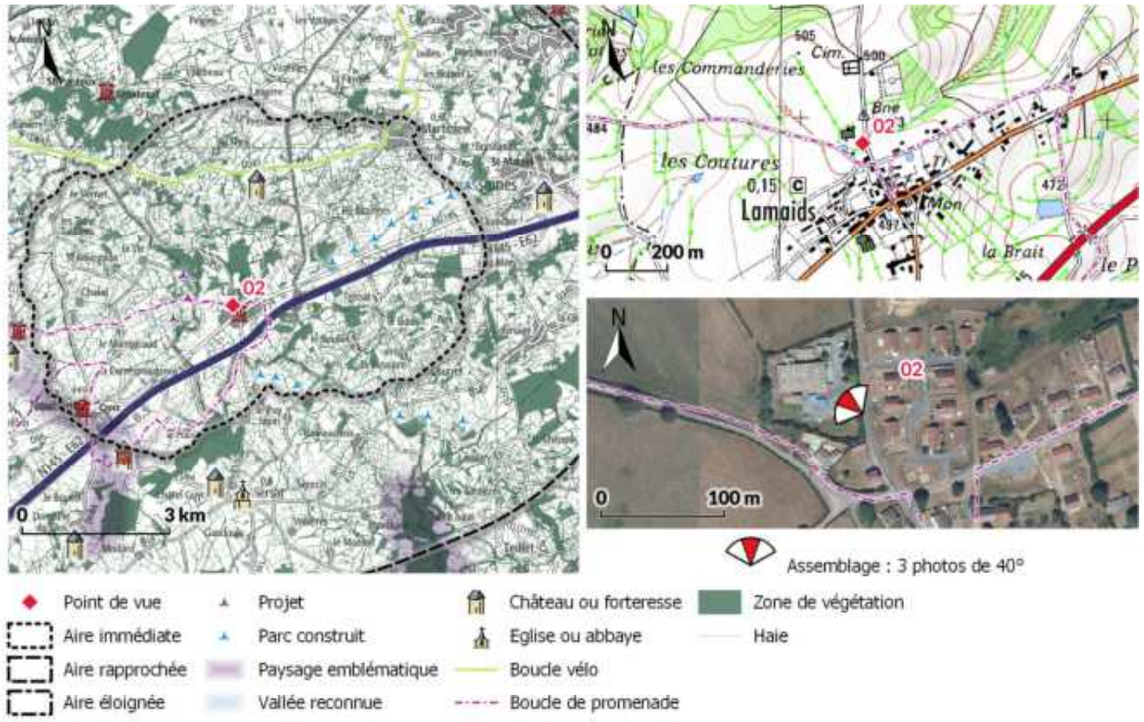
ETAT INITIAL : Ce panorama montre la vue depuis le village de Lamaids en frange nord du village et en direction du projet. La vue est plutôt close, notamment par le bâtiment d'une activité agricole et des haies hautes et continues en limite de site. Cette vue est représentative de toutes les maisons en bordure nord-ouest du village. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce panorama aujourd'hui.

IMPACT DU PROJET : Seule l'éolienne E2 est visible à l'arrière d'un arbre, tandis que les 2 autres sont soit masquées par du bâti pour E1, soit par l'épaisse haie en limite de propriété pour E3. Seule éolienne visible, E2 apparaît à l'échelle des éléments de paysage de la vue, sans surplomb sur les bâtiments.

IMPACTS CUMULES : Le projet est le seul parc éolien visible depuis ce panorama. Aucun autre parc n'est orienté dans cette direction.

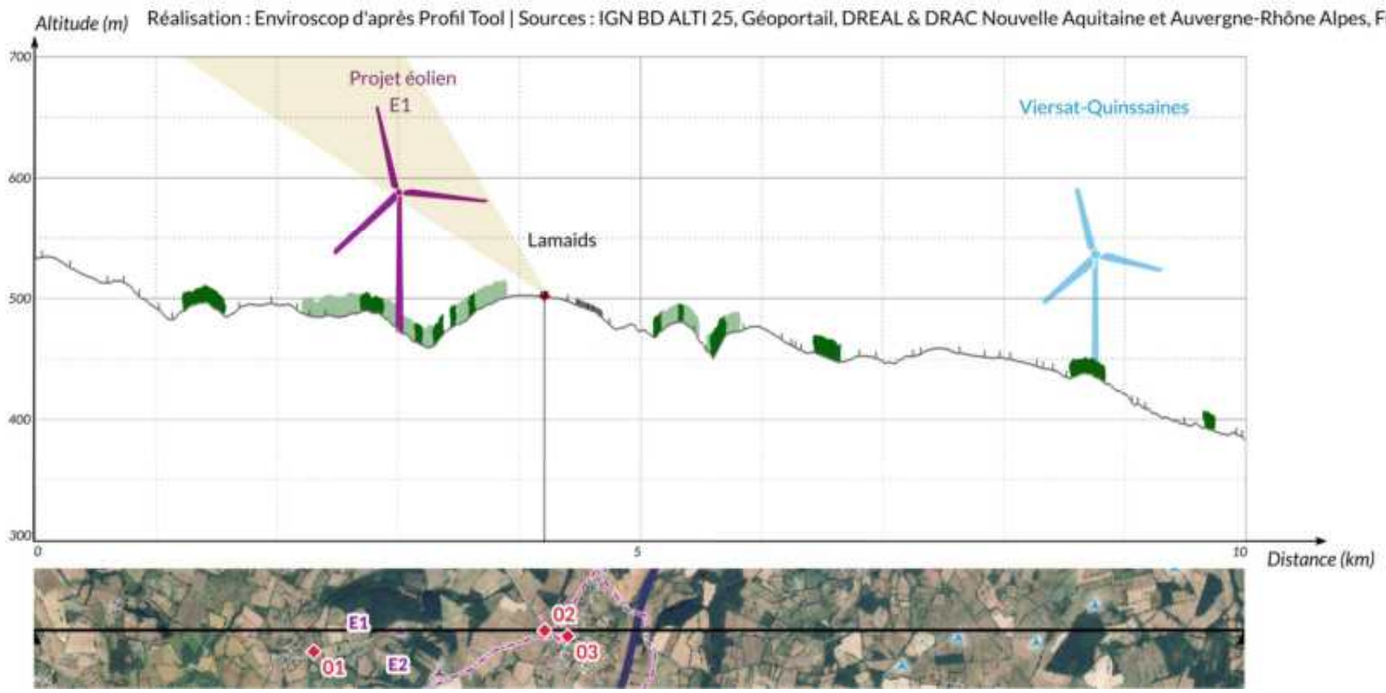
Depuis la frange nord du village de Lamaids, le projet est en majorité masqué par du bâti ou de la végétation. La seule éolienne visible respecte l'échelle du paysage. Les impacts visuels sont faibles.

Les impacts cumulés sont nuls, le projet étant le seul parc visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
02	656133 m	6578430 m	503.6m	24/02/2021 12:30	Temps clair	E2 à 0.9 km	E3 à 1.2 km	1 éolienne visible (mât/rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







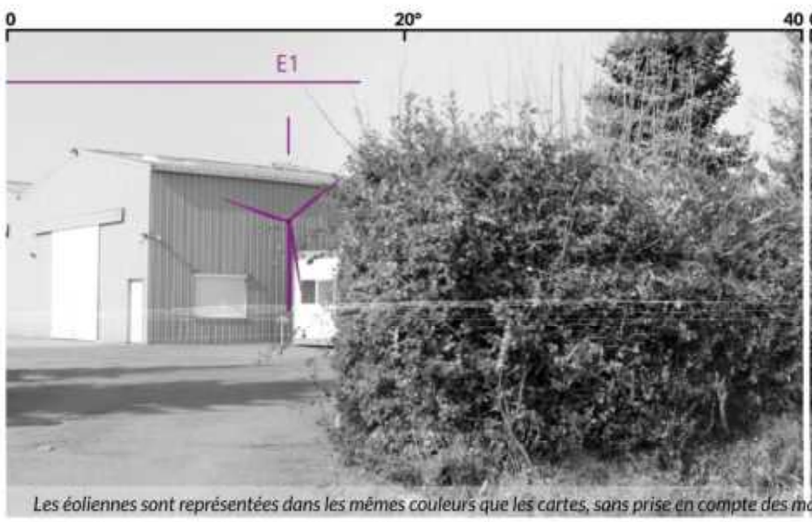
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

3. Lamaids - Depuis l'arrière de l'église Saint Jean-Baptiste: photomontage

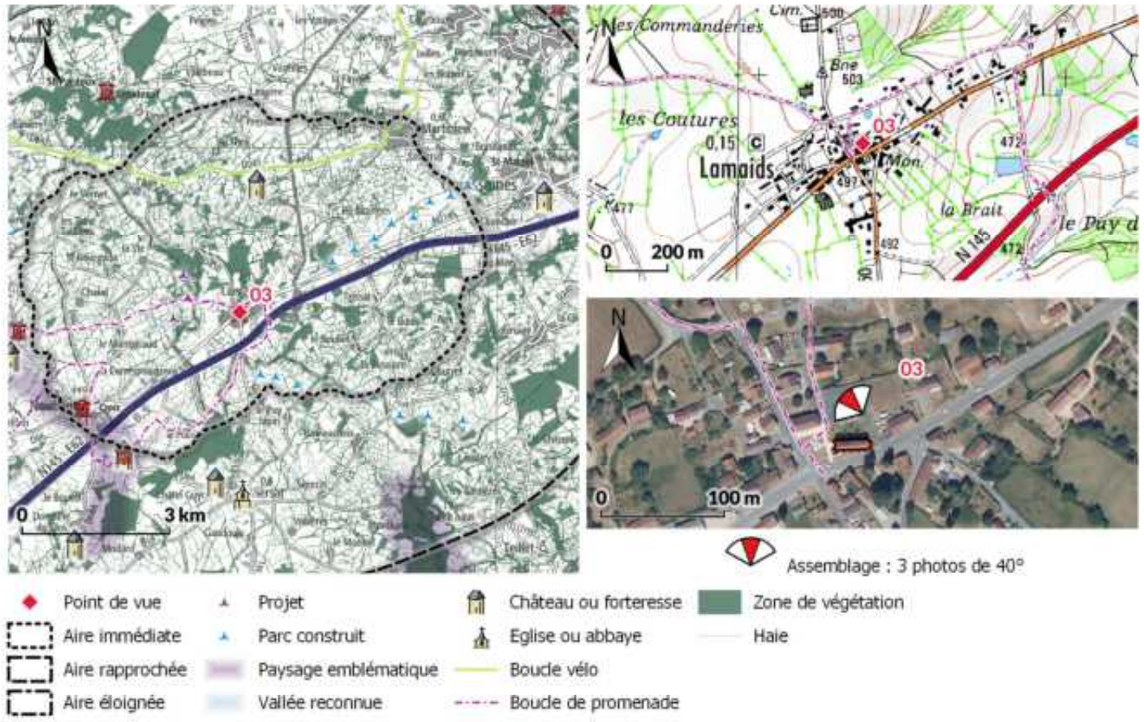
ETAT INITIAL : Le point de vue se localise à Lamaids, sur le parking de l'église Saint-Jean-Baptiste, sur le flanc droit de l'église, où la vue est la plus ouverte en direction du projet. Le paysage est plutôt urbain, avec des habitations en plain-pied ou R+1, accompagnées de la végétation de leur jardin. Elles occupent les différents plans et limitent la profondeur de champ visuel. Seule la partie droite du panorama présente une vue un peu plus lointaine, sans horizon ouvert. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue aujourd'hui.

VARIANTE 3 : L'éolienne E3 est masquée complétement par le bâti, alors que les 2 autres sont masquées partiellement, sinon filtrées par la végétation des jardins. L'éolienne E1, plus éloignée que E2, se fait discrète à l'arrière d'arbres et de nombreux branchages. L'éolienne E2 qui est la plus proche, a ses pales qui apparaissent en arrière-plan d'arbres et d'un toit. Toutefois les rapports d'échelle avec le bâti sont cohérents pour les 2 machines visibles.

IMPACTS CUMULES : Le projet est le seul parc éolien visible depuis ce panorama. Aucun autre parc n'est orienté dans cette direction. La seule éolienne visible est peu prégnante et à l'échelle du paysage.

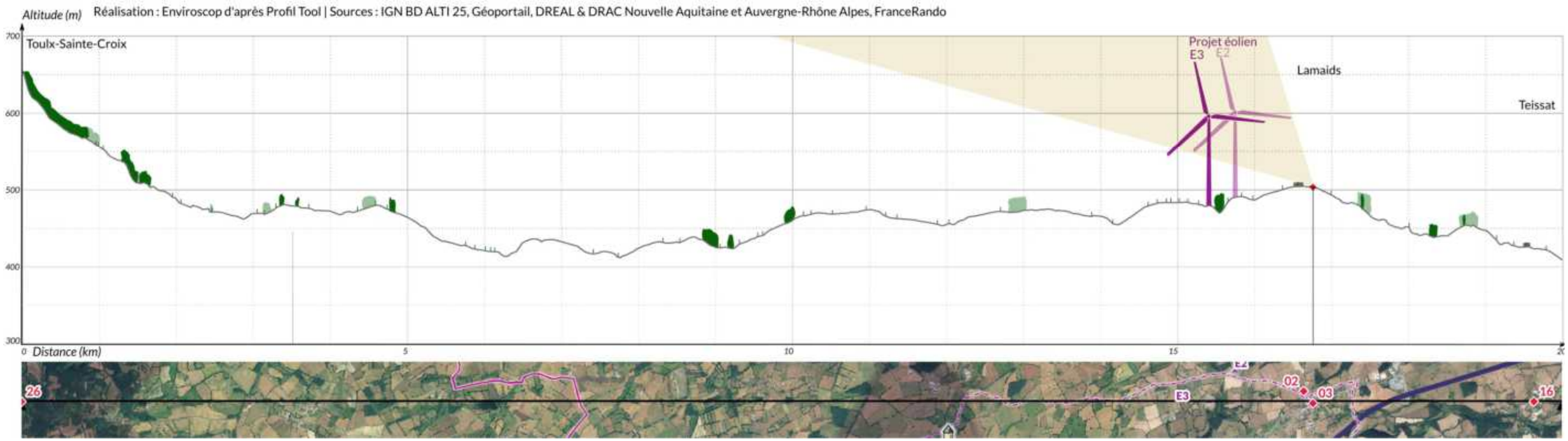
Depuis l'arrière de l'église Saint Jean Baptiste, le projet est en grande partie masqué ou filtré par le bâti ou le végétal. Les machines partiellement visibles sont discrètes et respectent l'échelle donnée par l'environnement bâti de Lamaids. Les impacts visuels sont faibles.

Les impacts cumulés sont nuls sans le projet mais aussi avec, il est le seul visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
03	656269 m	6578291 m	499.8m	24/02/2021 12:38	Beau temps	E2 à 1.1 km	E1 à 1.4 km	2 éoliennes visibles (1 rotor et 1 filtrée par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



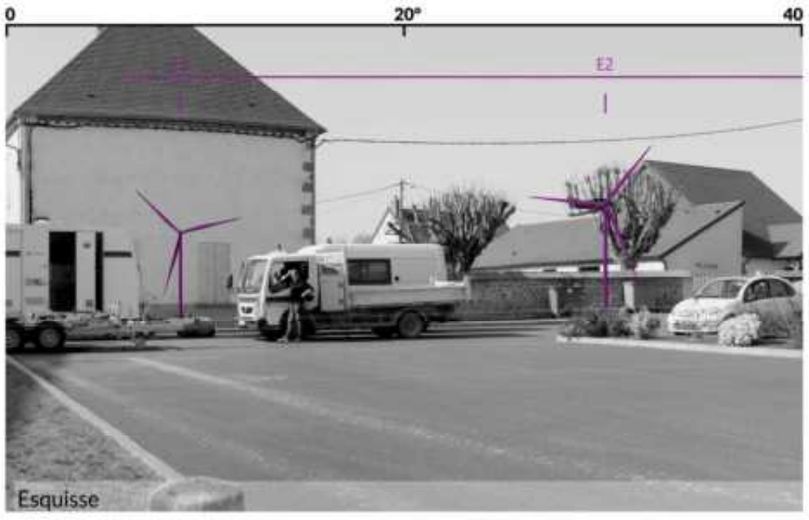




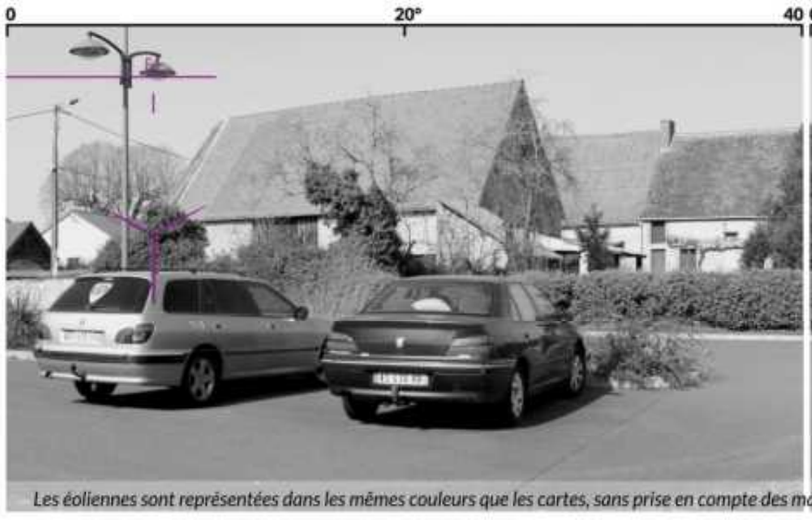
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

4. La Correspondance - Depuis le hameau: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure nord du hameau où la vue est la plus ouverte en frange du lieu de vie. Le projet s'étend au nord de la Correspondance, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 15,9° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 655067 y= 6577212

Carte 172 : Localisation du point d'analyse à la Correspondance

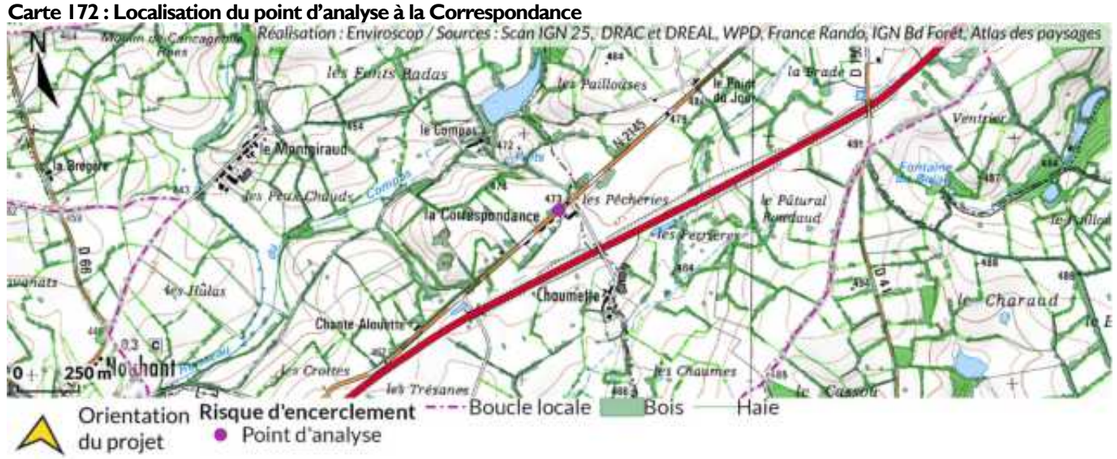


Tableau 75 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	9°	Risque très faible	24°	Risque très faible	*+15°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	9°		24°		*+15°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	313°		249°		*-64°*
Pourcentage de respiration sur 360°	98%		93%		*-4%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 15° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés qui passent de 9° à 24° dans le rayon des 5 km et 10 km, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 313° à 249°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de la Correspondance, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

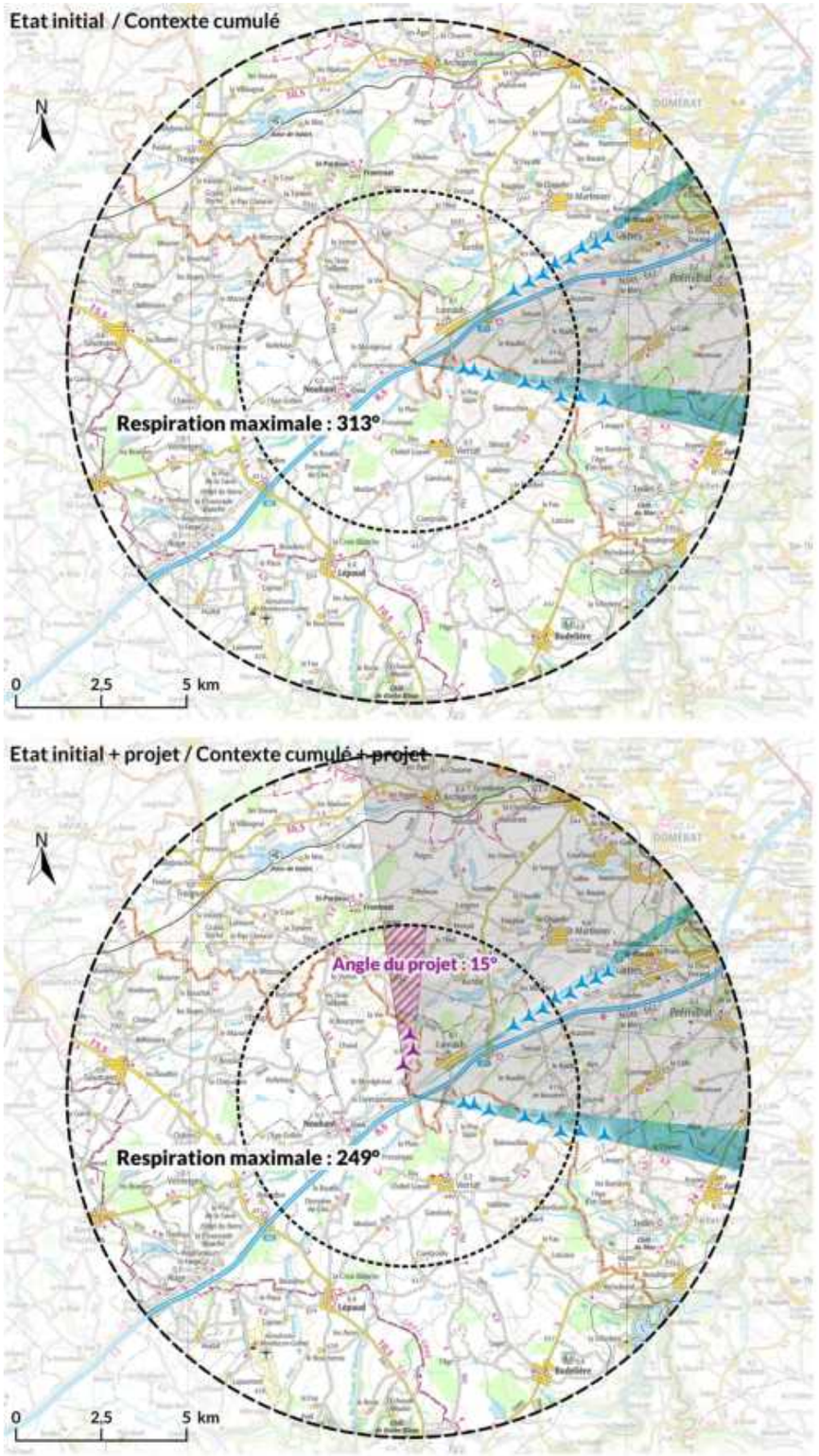
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° est marqué par la N145, avec des vues sur une large plaine agricole ouverte d'un côté de la voie et les habitations du hameau de l'autre. Plusieurs éoliennes voire parcs sont masqués par le relief, le bâti et la végétation, comme du Plateau de Savernat ou des éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines. Pour les éoliennes de ce dernier encore visibles, elles sont très peu prégnantes, deux éoliennes qui dépasse du relief quand les autres sont masquées. Autrement, le projet est bien visible, avec une implantation lisible, sur une part d'horizon différente du parc de Viersat-Quinssaines.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. Ils sont d'ailleurs plus importants en raison du relief et de la végétation qui masquent en réalité le parc du Plateau de Savernat et certaines éoliennes de Viersat-Quinssaines. De ce fait, l'effet d'encerclement très faible est confirmé.

- Le photomontage n°4 p172 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts visuels et cumulés à 120° du projet.

Carte 173 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de la Correspondance



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

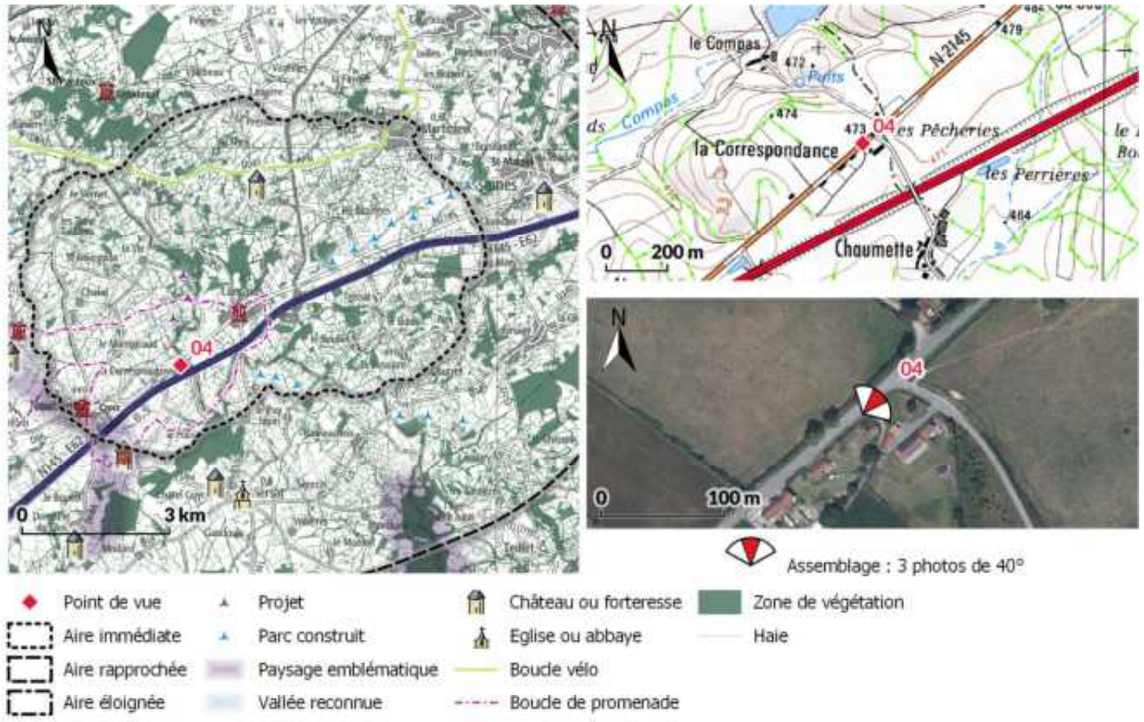
ETAT INITIAL : Ce panorama montre la vue depuis le hameau de la Correspondance, en direction de la N145, direction Montluçon. La vue est structurée par la N145 et les réseaux aériens qui l'accompagnent, avec des vues sur la plaine agricole la plus ouverte à gauche et les jardins plus ouverts à droite du panorama. Quelques éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines y sont d'ailleurs en partie visibles à l'arrière d'habitations.

IMPACT DU PROJET : Les 3 éoliennes du projet sont visibles pratiquement en pied à gauche du panorama. Elles forment une courbe qui est assez lisible. Bien que prégnantes, elles apparaissent à l'échelle du paysage donnée par les réseaux aériens qui représentent avec la route et sa perspective l'accroche visuelle de ce point de vue.

IMPACTS CUMULES : Le parc de Viersat-Quinssaines ne présentent que 2 éoliennes partiellement visibles, qui respectent l'échelle du lieu de vie. Son occupation sur l'horizon est très limitée sur la partie droite du panorama. Le projet est le parc le plus prégnant depuis cette vue, il occupe lui aussi une très faible part sur l'horizon, à l'autre bout du panorama. De grands espaces de respirations sont maintenus.

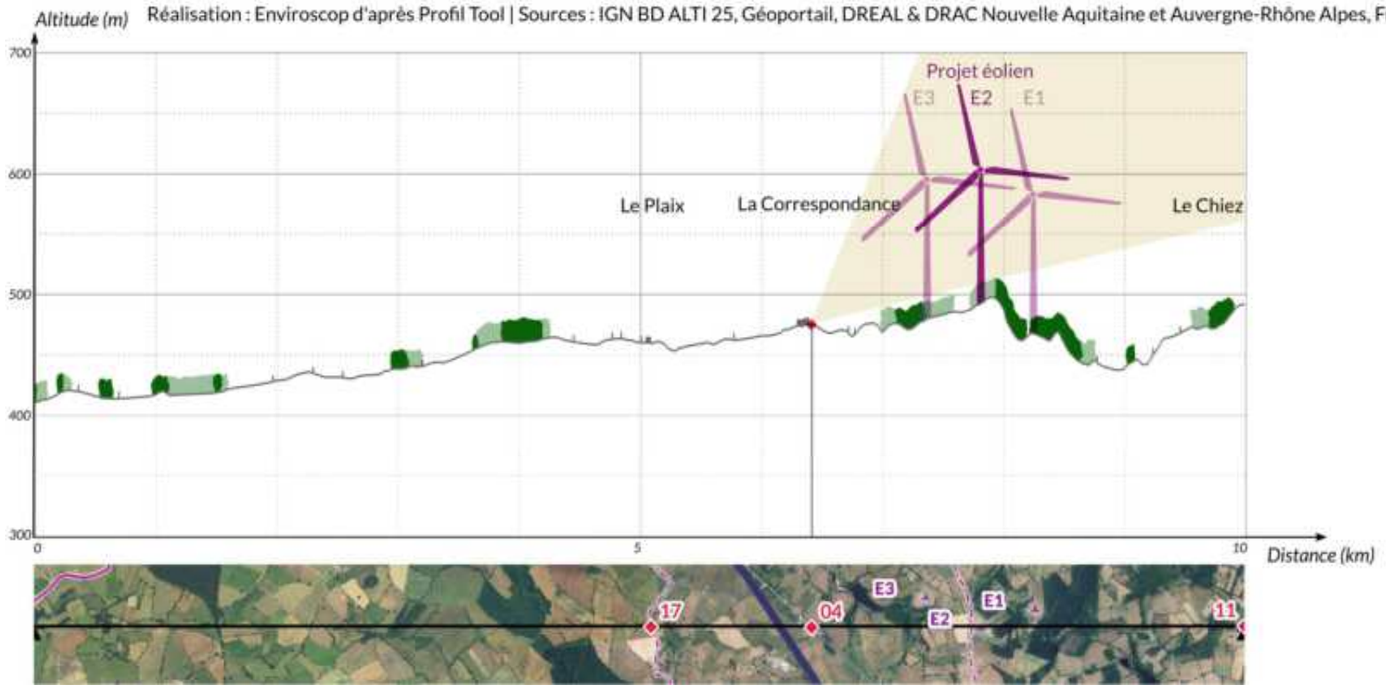
Depuis la N145 en bordure du hameau de la Correspondance, la vue est dégagée sur le projet. Celui-ci est lisible et à l'échelle du paysage. Les impacts visuels du projet sont donc faibles.

Le parc de Viersat-Quinssaines aujourd'hui est le seul parc visible, les impacts cumulés sont nuls. Le projet et les éoliennes visibles du parc de Viersat-Quinssaines occupent de très faibles parts d'horizon différentes. Les espaces de respirations sont importants. Les impacts cumulés sont faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
04	655067 m	6577213 m	476m	24/02/2021 12:58	Temps clair	E3 à 1 km	E1 à 1.9 km	3 éoliennes visibles (mât/rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

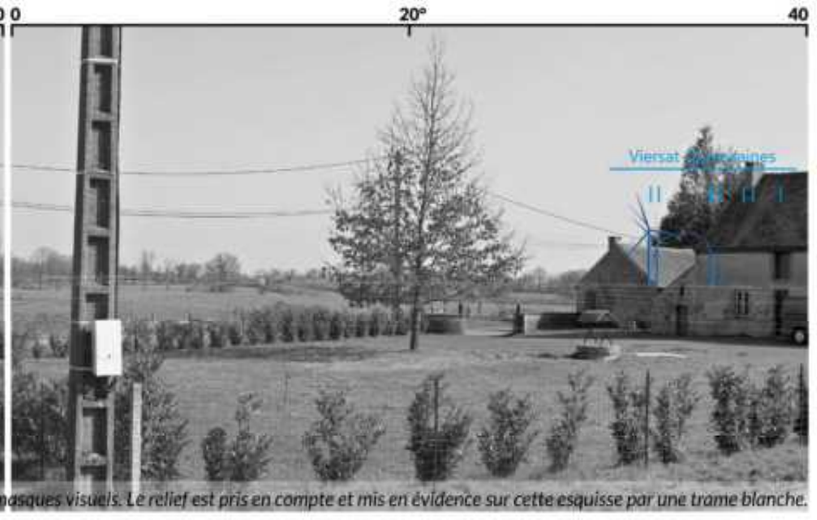






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

5. La Bregère - Depuis la D66 : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure du hameau de la Bregère où la vue est la plus ouverte en frange du lieu de vie. Le projet s'étend au nord-est de la Bregère, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 7,9° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 652980 y= 6577313

Carte 174 : Localisation du point d'analyse à la Bregère

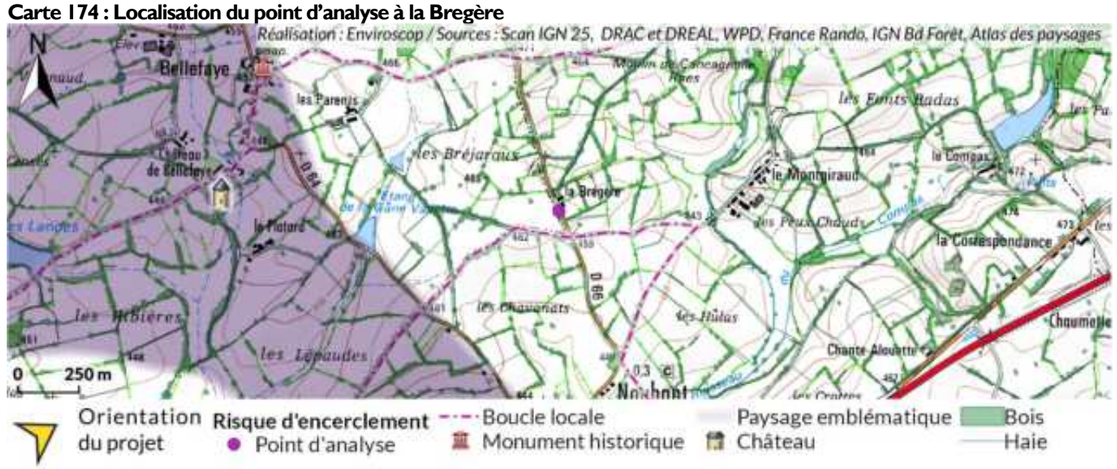


Tableau 76 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	8 éoliennes		11 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	5°	Risque très faible	20°	Risque très faible	*+15°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	9°		24°		*+15°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	326°		311°		*-15°*
Pourcentage de respiration sur 360°	98%		93%		*-4%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 15° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente de 15° les angles occupés qui passent 5° à 20° dans le rayon des 5 km et de 9° à 24° dans le rayon des 10 km, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 326° à 311°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de la Bregère, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

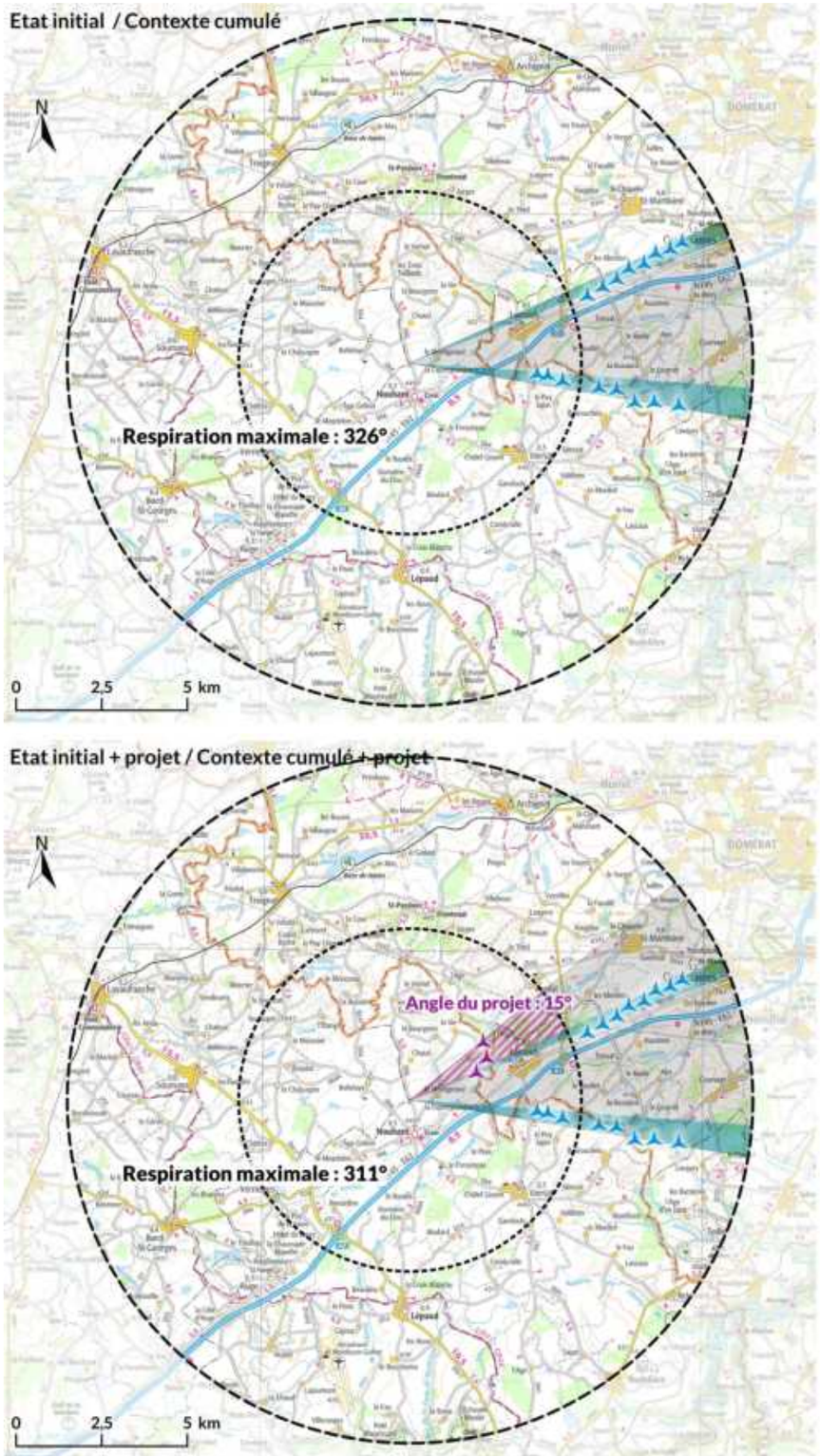
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° est marqué par une haie bocagère au premier plan et la plaine agricole maillée de haies bocagères et d'arbres en arrière-plan. Les parcs existants du Plateau de Savernat ou de Viersat-Quinssaines sont masqués par la végétation et quasiment imperceptibles. Le projet s'inscrit sur un plan beaucoup plus proche que les autres parcs éoliens, sans covisibilité directe avec eux. Bien qu'il soit le parc le plus prégnant, l'emprise horizontale du projet est restreinte et à l'échelle du paysage.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

- Le photomontage n°5 p178montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts visuels et cumulés à 120° du projet.

Carte 175 :Analyse du risque d'encerclement pour la maison de la Bregère

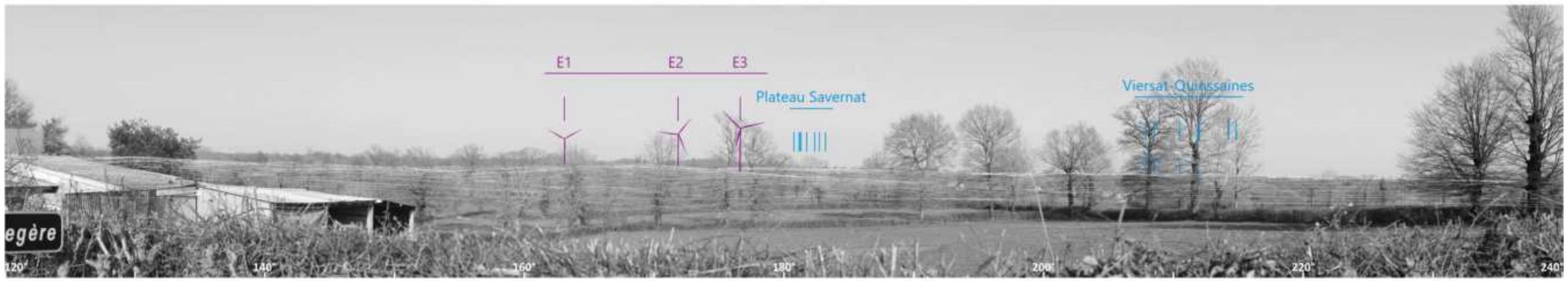


Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

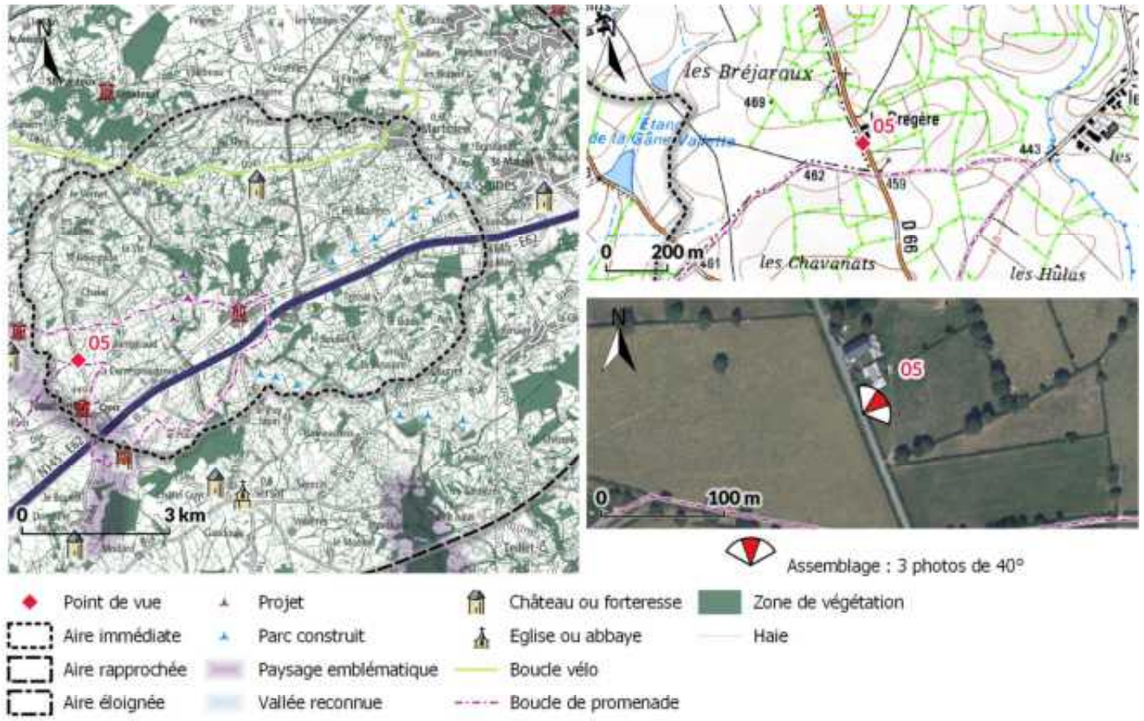
ETAT INITIAL : Ce panorama montre la vue depuis le hameau de Bregère en direction de la plaine. La vue est découpée en plusieurs plans. Le premier plan est occupé par la haie bocagère du bord de route. Puis s'ensuit la plaine agricole aux haies bocagères qui forment des coulisses végétales plus ou moins lointaines. Elles filtrent la ligne d'horizon en arrière-plan qui se devine en hiver à travers les arbres du bocage, comme les parcs éoliens construits qui y sont discrets.

IMPACT DU PROJET : Le projet est partiellement visible au centre du panorama. En effet, les éoliennes sont filtrées par les arbres du bocage. L'éolienne E1 a le pied de son mât et le bas des pales masquées, l'éolienne E2 s'inscrit en partie derrière un arbre et E3 est visible à travers l'un d'eux. Elles apparaissent à l'échelle du paysage, bien intégrées avec une implantation lisible. En période estivale, elles seraient d'autant plus masquées par la végétation des haies bocagères.

IMPACTS CUMULES : Les parcs de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat sont sur des plans biens différents et quasiment intégralement masqués par la végétation et le relief. Le parc de Viersat est le parc existant le plus proche, restant toutefois très peu visible à l'arrière d'arbres de haie bocagères. Le parc du Plateau est encore plus éloigné et encore moins perceptible. Le projet arrive sur un plan plus proche que les deux autres parcs. Plus prégnant, il occupe cependant une faible emprise horizontale. De grands espaces de respiration sont maintenus.

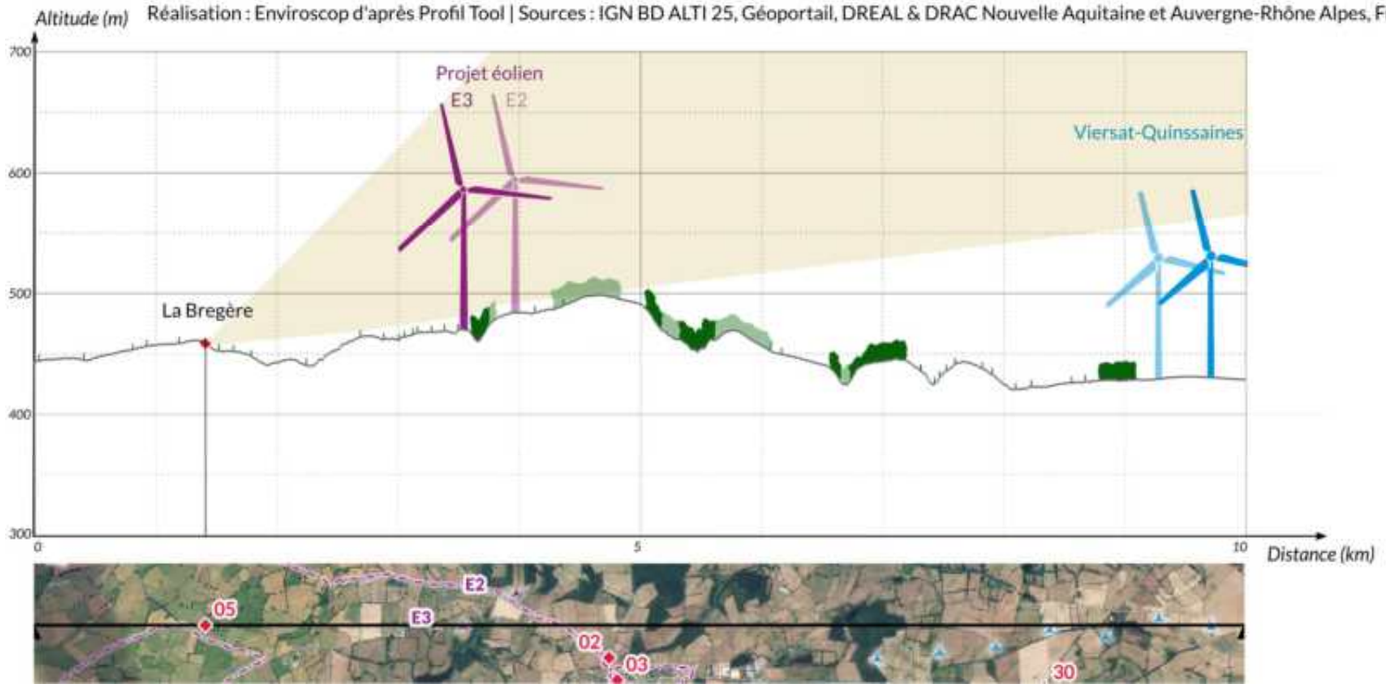
Depuis le hameau de Bregère, le projet est en partie masqué par la végétation. Les éoliennes bien que partiellement visibles, respectent l'échelle du paysage et ont une implantation lisible. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont faibles en hiver et seraient bien moindre en été.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont très faibles car il existe de grands espaces de respiration sans éoliennes et les parcs présents sont intégrés au paysage et très peu perceptibles. Avec le projet les espaces de respiration restent conséquents et celui-ci n'apporte pas de brouillage visuel donc sa contribution aux impacts cumulés est peu significative : ils sont très faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
05	652980 m	6577314 m	463.7m	24/02/2021 16:03	Temps clair	E3 à 2.1 km	E1 à 2.8 km	3 éoliennes visibles (2 mât/rotor 1 filtrée par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







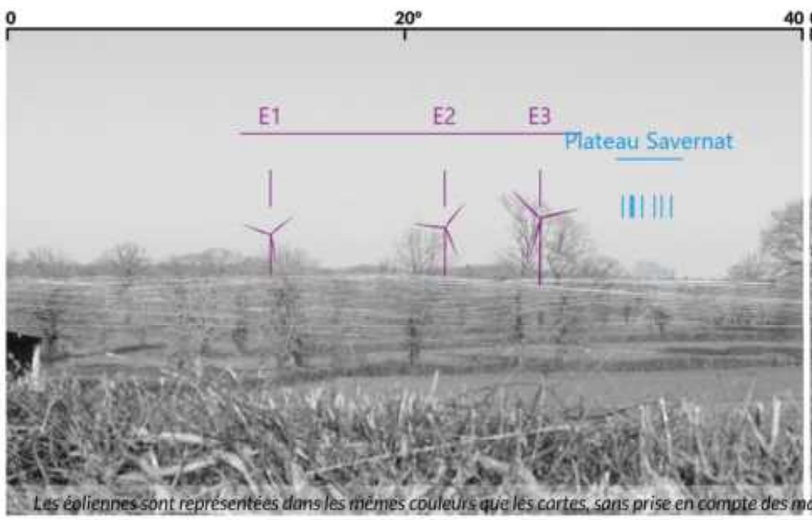
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

6. Nouhant - Depuis la frange est: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure sud-est du village où la vue est dégagée en direction du projet. Celui-ci s'étend au nord-est de Nouhant, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 6,49° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x = 653240 y = 6576123

Carte 176 : Localisation du point d'analyse à Nouhant

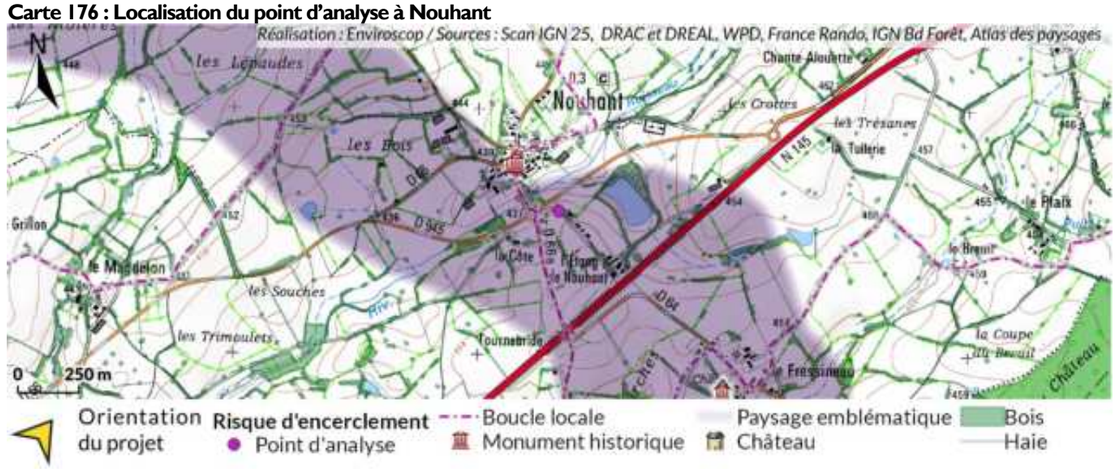


Tableau 77 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	8 éoliennes		11 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	15°	Risque très faible	22°	Risque très faible	*+7°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	15°		22°		*+7°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	327°		302°		*-25°*
Pourcentage de respiration sur 360°	96%		94%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 7° dans le rayon de 5 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 15° à 22° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 327° à 302°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le village de Nouhant, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

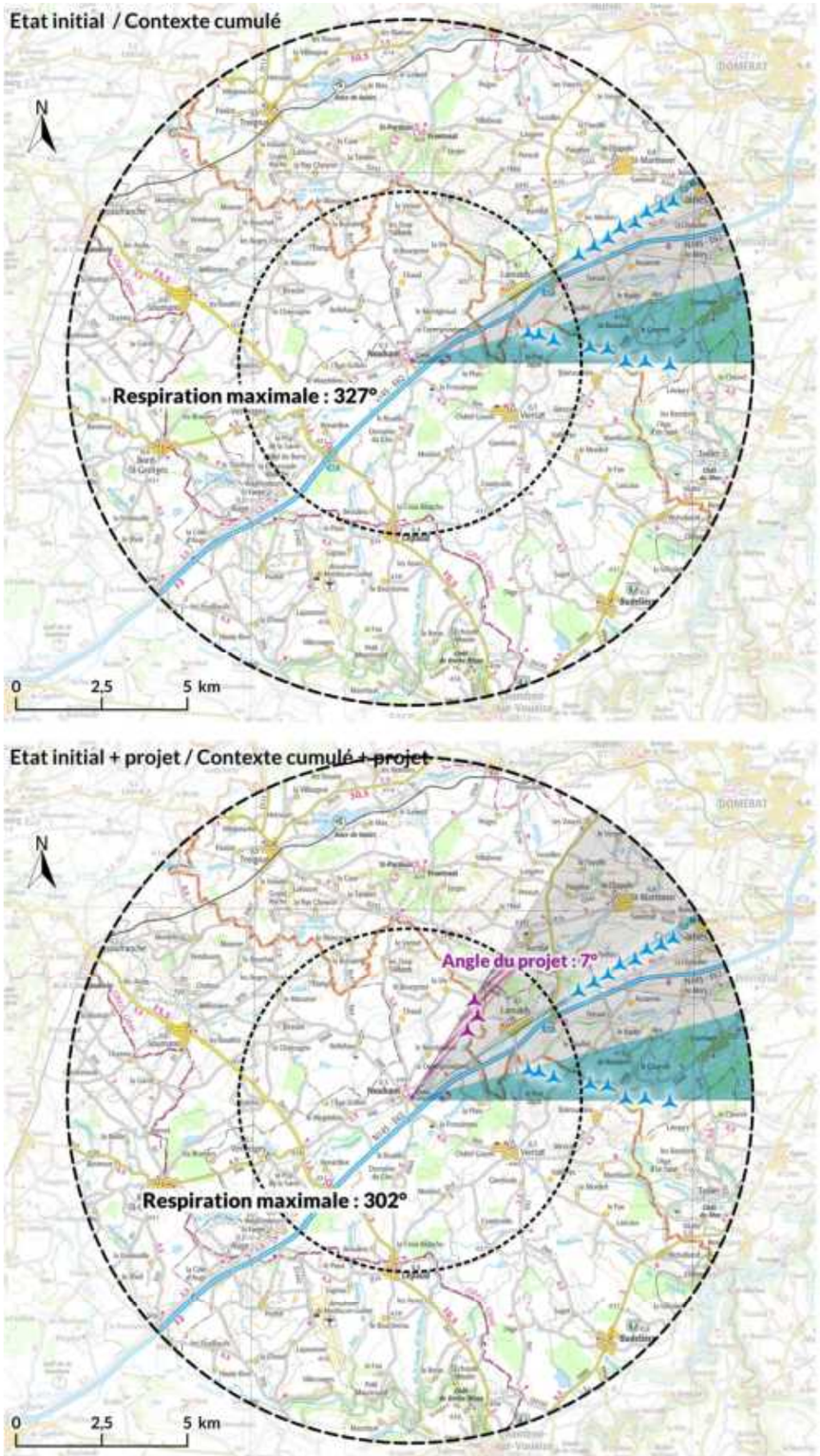
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° en frange sud-est du village de Nouhant y montre plus d'ouvertures visuelles que dans le cœur de bourg, malgré les talus de bord de route du premier plan. Le projet s'inscrit dans un espace agricole bocager où tous les autres parcs éoliens sont masqués.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. Ils sont d'ailleurs plus importants en raison du relief qui masque en réalité certains parcs. De ce fait, l'effet d'encerclement très faible est confirmé.

- Le photomontage n°6 p192 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts visuels et cumulés à 120° du projet.

Carte 177 :Analyse du risque d'encerclement pour le village de Nouhant



Parc éolien

- Projet
- Autorisé et construit
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation du projet
- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés

Respirations

- Angle de respiration maximale
- Angle d'occupation de l'éolien maximal à 10km

Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

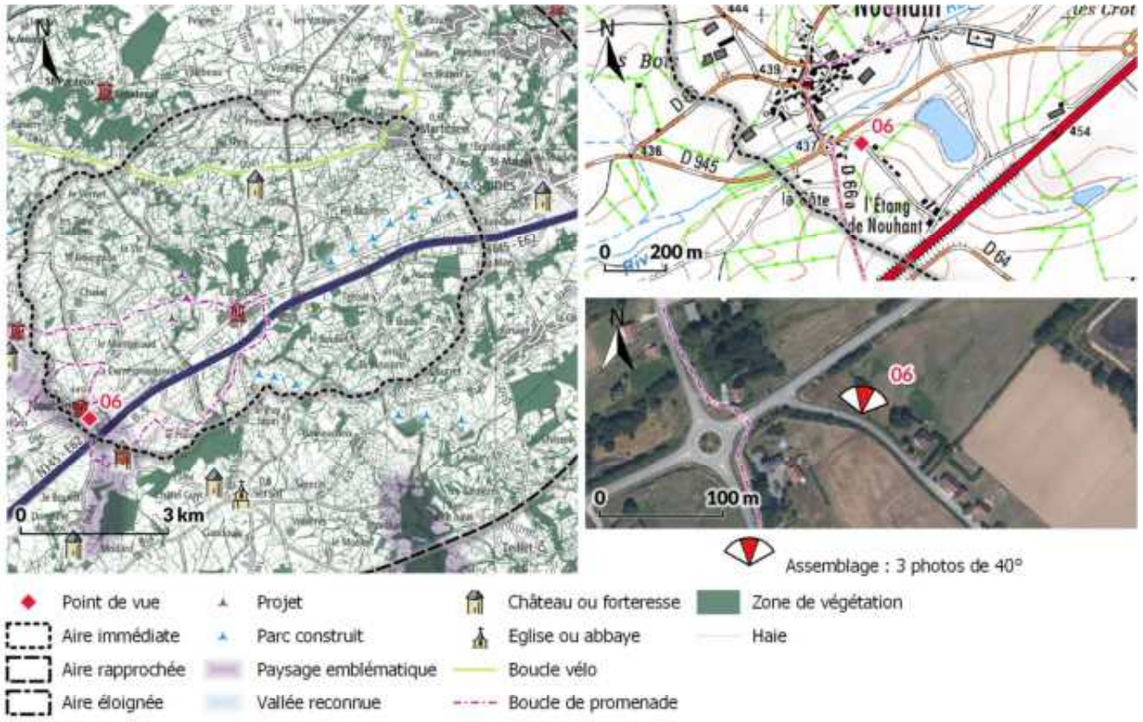
ETAT INITIAL : Le point de vue situé en frange sud-est du village de Nouhant offre une perspective aussi sur la silhouette du lieu de vie. En effet, situé en point haut sur une colline, la partie gauche du panorama plonge sur Nouhant et la silhouette du clocher de l'église protégée Saint-Martin. Le relief remonte doucement quand à lui sur la partie droite du panorama et limite les horizons lointains. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce panorama aujourd'hui.

IMPACT DU PROJET : Le projet est partiellement masqué par le relief et les quelques herbes hautes du premier plan. L'éolienne E1 est de plus masquée pratiquement intégralement, par un bosquet d'arbre et un potelet de clôture. L'implantation n'est pas pleinement lisible, E2 et E3 se chevauchent. Toutefois, cela est nuancé par la faible prégnance du parc depuis cette vue. De plus, il est situé à plus de 70° d'angle horizontal du clocher de l'église Saint-Martin et n'engage donc aucune concurrence visuelle et aucune covisibilité.

IMPACTS CUMULES : Le projet est le seul parc éolien visible depuis ce panorama. Les autres parcs sont masqués par le relief.

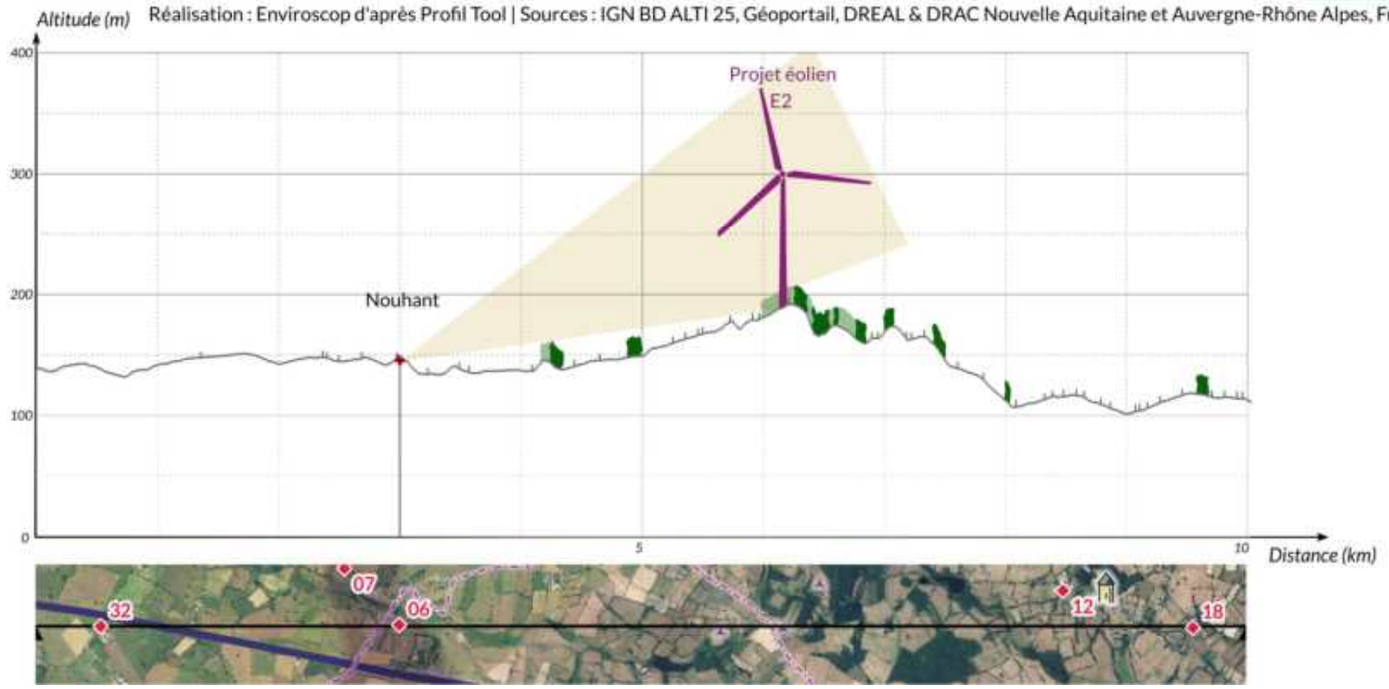
Depuis une petite route au sud-est de Nouhant, le projet est en partie masqué par le relief et le végétal. Il présente un chevauchement de 2 machines. Cependant, les éoliennes sont partiellement visibles et discrètes. Elles respectent l'échelle donnée par l'environnement et ne génèrent aucune concurrence visuelle sur l'église protégée Saint-Martin. Les impacts visuels sont faibles.

Les impacts cumulés sont nuls, le projet étant le seul parc visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
06	653241 m	6576124 m	448.2m	24/02/2021 15:16	Temps clair	E3 à 2.7 km	E1 à 3.5 km	3 éoliennes visibles (2 mât/rotor et 1 bout de pale filtrée par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







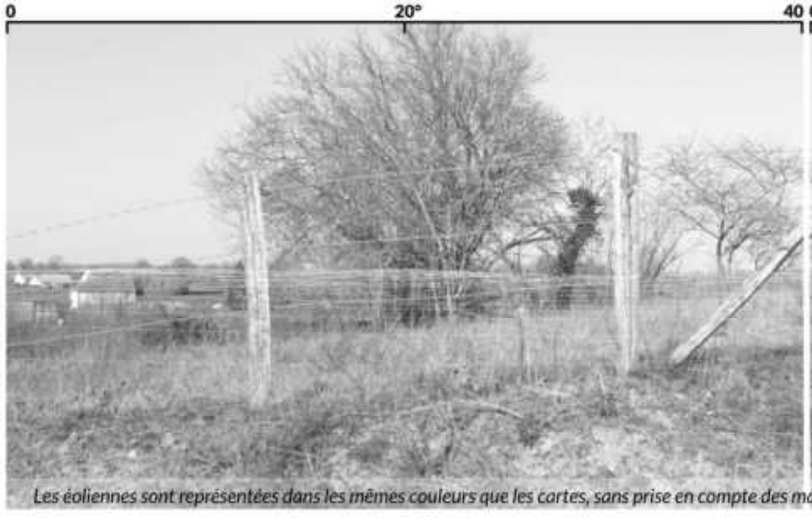
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

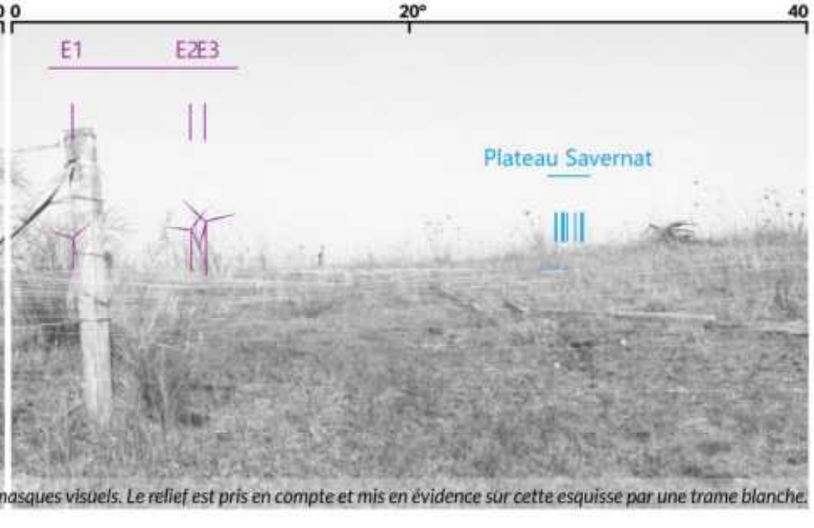






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

7. Nouhant - Silhouette depuis le sud: photomontage

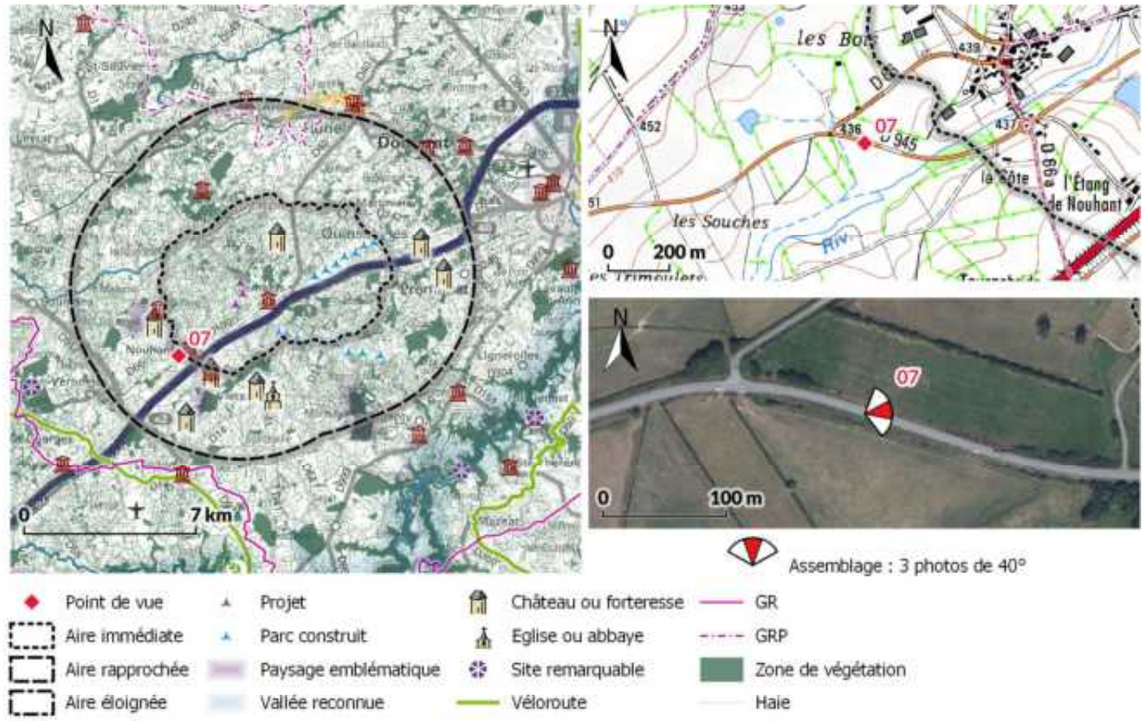
ETAT INITIAL : Bien que discrète depuis cette vue depuis la petite route D945, la silhouette de Nouhant est repérable dans le paysage alentour, notamment par la pointe du clocher de l'Eglise Saint-Martin qui émerge de l'horizon végétal. Celle-ci est protégée au titre des monuments historiques. Cette vue est aussi représentative de ce qu'on peut voir depuis la D66. Le parc de Viersat-Quinssaines est visible en arrière-plan de la silhouette du village qui reste relativement discrète dans la végétation.

IMPACT DU PROJET : Des 3 éoliennes, E1 est la plus visible mais reste néanmoins grandement masquée. E2 et E3 quant à elles sont filtrées par la végétation, ne laissant que leurs bouts de pales dépasser des arbres. Le projet n'entre ni en covisibilité directe avec l'église Saint-Martin, ni avec le parc éolien de Viersat-Quinssaines. Il apparaît à l'échelle du paysage et du patrimoine.

IMPACTS CUMULES : Il existe une covisibilité directe entre le parc éolien de Viersat-Quinssaines situé en arrière-plan et le village et une covisibilité indirecte de ce parc avec le clocher de l'église. Toutefois, il respecte l'échelle du bourg et surtout du clocher et ne génère par de concurrence visuelle. Le projet s'insère quand à lui sur la partie gauche du panorama donc sur un plan différent du parc construit, sur une faible part d'horizon. Il n'existe pas de brouillage visuel entre ces parcs.

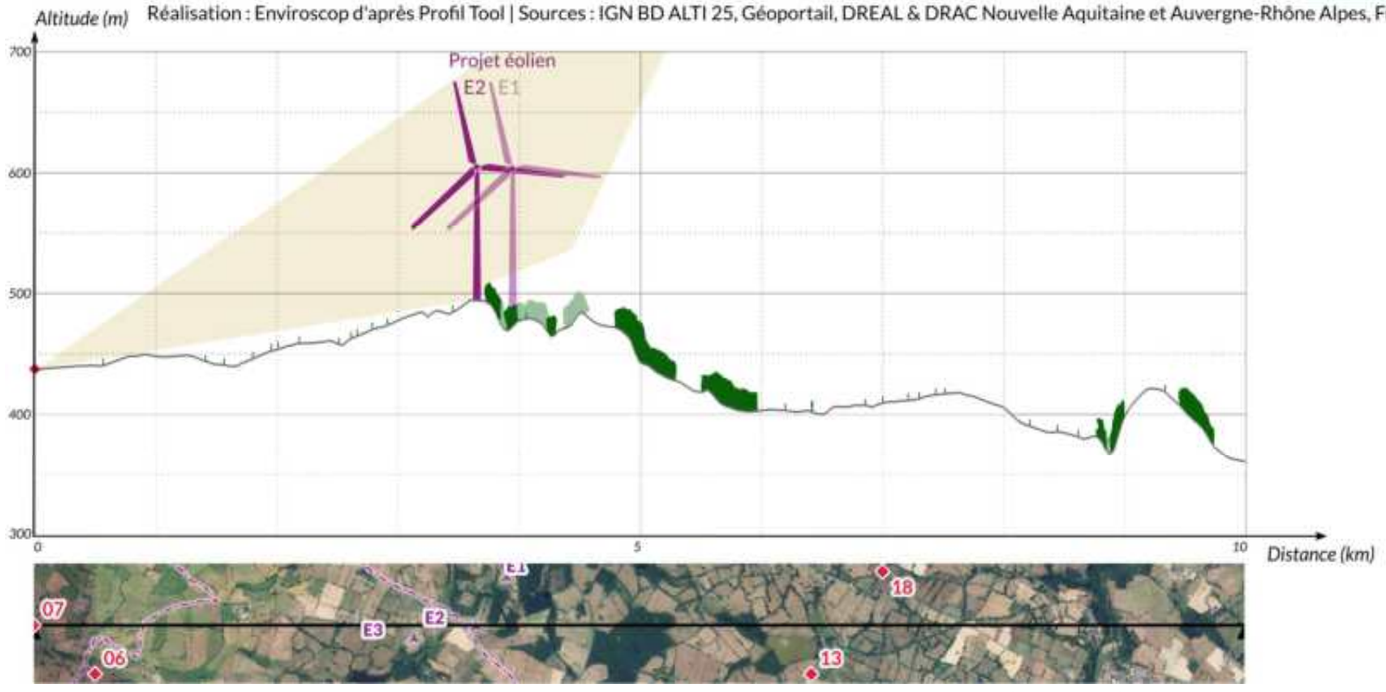
Le projet est en covisibilité indirecte avec l'église protégée mais ne génère pour autant aucune concurrence visuelle, du fait des nombreux masques visuels. Aucun effet de surplomb n'est impliqué par le projet qui respecte l'échelle du clocher et qui est discret et intégré au paysage. Ainsi, les impacts sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont faibles car même si le parc de Viersat-Quinssaines est en covisibilité directe avec la silhouette du village, elle est indirecte avec l'église protégée et le parc est en partie masqué et peu prégnant. Le projet et les éoliennes visibles de Viersat-Quinssaines occupent des parts d'horizon peu importantes et différentes. De plus, ils ne présentent pas de concurrence visuelle avec la silhouette du lieu de vie. Les impacts cumulés sont faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
07	652602 m	6576053 m	437.9m	24/02/2021 15:22	Beau temps	E3 à 3.1 km	E1 à 3.9 km	3 éoliennes visibles (1 rotor et 2 filtrées par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







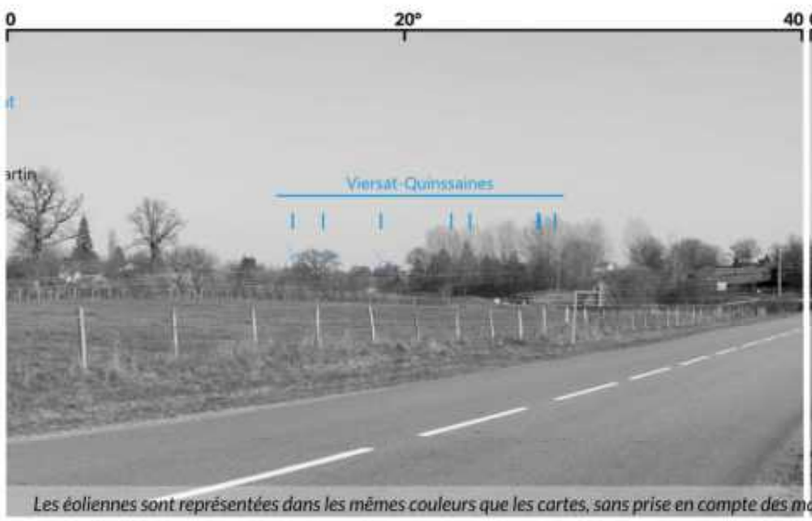
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

8. Lascoux - Depuis la sortie sud: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure sud du hameau où la vue est la plus ouverte en frange du lieu de vie. Le projet s'étend au sud-est de Lascoux, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 6,5° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 652911 y= 6579504

Carte 178 : Localisation du point d'analyse à Lascoux



Tableau 78 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	8 éoliennes		11 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	10°	Risque très faible	22°	Risque très faible	*+12°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	22°		34°		*+12°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	317°		317°		*0°*
Pourcentage de respiration sur 360°	94%		64%		*-30%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 22° dans le rayon de 5 km. Cependant, il est en grande partie compris dans l'emprise déjà occupé du parc de Viersat-Quinssaines. Ainsi, il augmente de 12° les angles occupés qui passent 10° à 22° dans le rayon des 5 km et de 22° à 34° dans le rayon des 10 km, sans franchir de nouveau seuil. Il ne modifie pas l'espace de respiration maximal qui reste identique, à 317°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de Lascoux, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Le projet augmente de manière limitée l'occupation de l'éolien à l'horizon car il s'implante dans l'emprise d'un parc construit. Cependant, il contribue à la densification du contexte éolien.

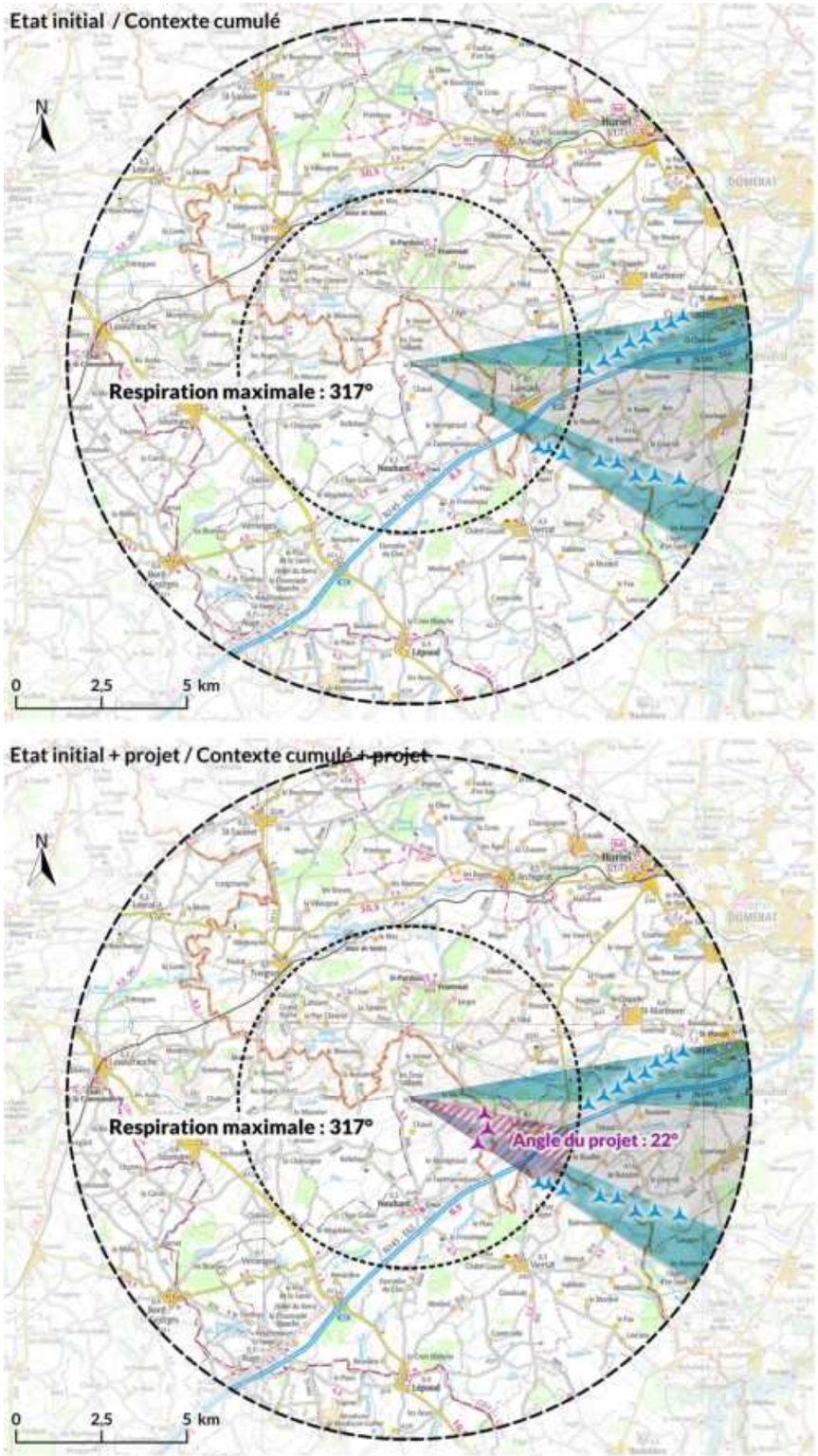
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° présente les vues les plus ouvertes sur la plaine tramée par le bocage, entre talus, haies et arbres depuis la sortie sud du hameau de Lascoux. Le parc du Plateau de Savernat est intégralement masqué, tandis que quelques éoliennes de Viersat-Quinssaines se devinent derrière des arbres, issus des haies, sur une très faible part d'horizon. Le projet partage une part d'horizon de ce parc et limite l'augmentation de l'emprise éolienne sur l'horizon

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

- Le photomontage n°8 p192 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts visuels et cumulés à 120° du projet.

Carte 179 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Lascoux



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

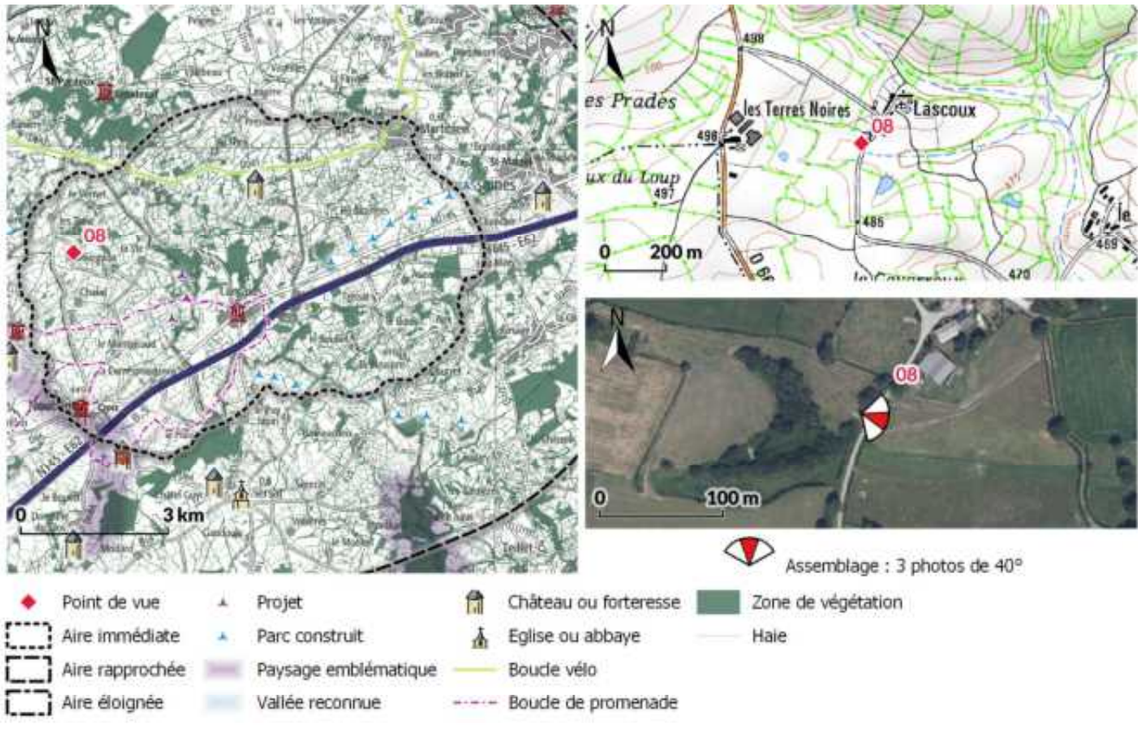
ETAT INITIAL : Ce panorama montre la vue depuis le hameau de Lascoux en direction de la plaine entre une habitation à gauche du panorama et une vue à l'horizon plus lointaine sur le reste du panorama. La vue est découpée en plusieurs plans. Le premier plan est occupé par la haie bocagère du bord de route et un arbre. Puis s'ensuit la plaine agricole aux haies bocagères qui forment des coulisses végétales plus ou moins lointaines. Elles filtrent la ligne d'horizon en arrière-plan, ainsi que le parc éolien de Viersat-Quinssaines qui y est discret voir même masqué en partie.

IMPACT DU PROJET : Le projet apparait comme une ligne au centre du panorama. Les éoliennes sont filtrées par les arbres du bocage. Toutes les 3 ont leur nacelle visible mais ont tout ou partie de leur mât et le bas des pales filtrés par le végétal. Les éoliennes apparaissent à l'échelle du paysage et bien intégrées.

IMPACTS CUMULES : Le parc de Viersat-Quinssaines est le seul parc visible aujourd'hui, celui du Plateau de Savernat étant masqué par le relief et la végétation. Le parc de Viersat est peu prégnant à l'arrière d'arbres de haie bocagères et masqué pour une part. Le projet arrive en covisibilité directe avec le parc construit, sur un plan plus proche. Toutefois, ils sont bien distincts l'un de l'autre et sans brouillage visuel. L'augmentation de l'emprise visuelle de l'éolien sur l'horizon est limitée et les espaces de respirations importants.

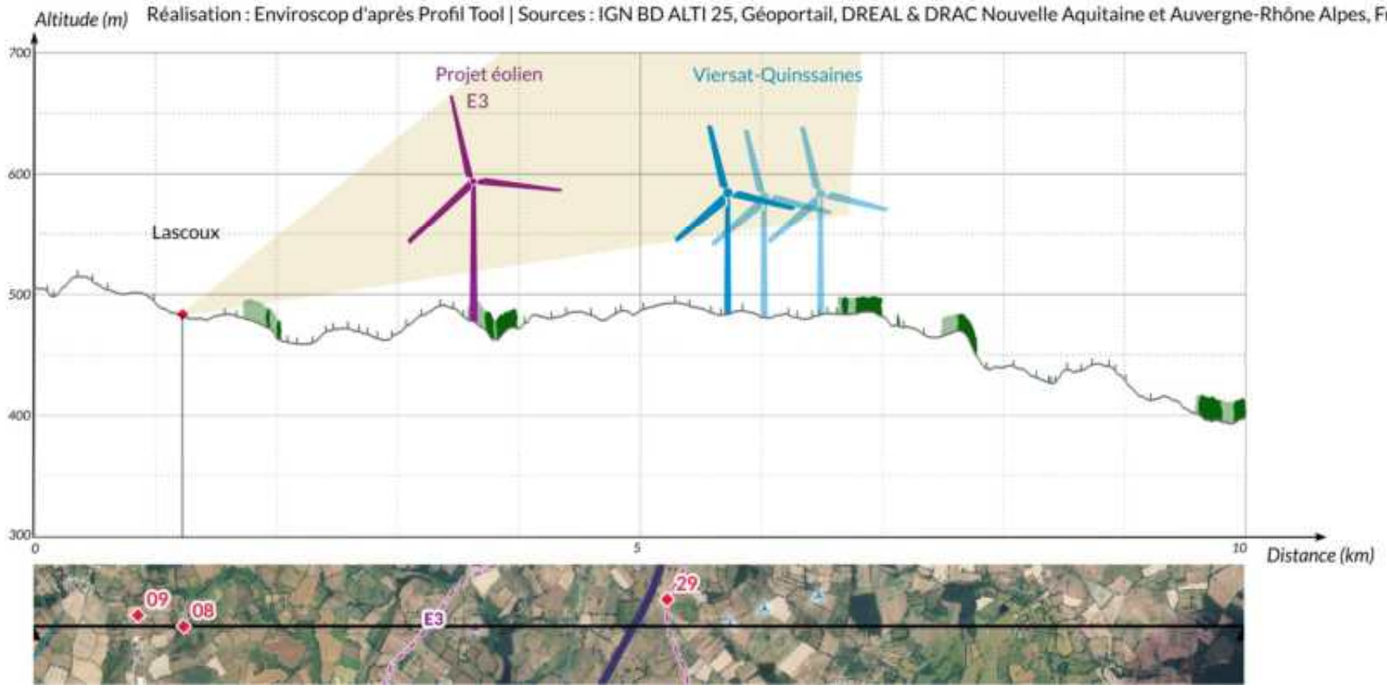
Depuis le hameau de Lascoux, le projet est en partie masqué par la végétation. Les éoliennes sont partiellement visibles et respectent l'échelle du paysage. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont faibles.

Le parc de Viersat-Quinssaines aujourd'hui est le seul parc visible, les impacts cumulés sont nuls. Avec le projet les espaces de respiration restent très conséquents et celui-ci n'apporte pas de brouillage visuel. Les impacts cumulés sont faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
08	652912 m	6579504 m	483m	24/02/2021 16:21	Temps clair	E1 à 2.2 km	E2 à 2.5 km	3 éoliennes visibles (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés

Etat avec les parcs éoliens connus et le projet



Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

9. Les Trois Taillants et les Terres Noires – Entre les hameaux: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise entre les deux hameaux des Trois Taillants et des Terres Noires où la vue est dégagée en direction du projet. Celui-ci s'étend au sud-ouest de ces hameaux, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 6,4° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 652646 y= 6579788

Carte 180 : Localisation du point d'analyse aux Trois Taillants

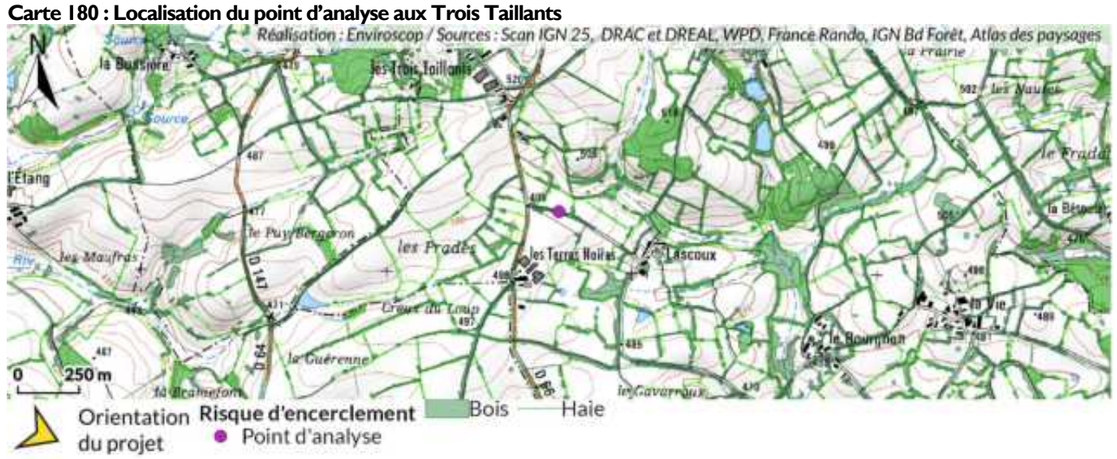


Tableau 79 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	8 éoliennes		11 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	10°	Risque très faible	19°	Risque très faible	*+9°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	22°		31°		*+9°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	318°		318°		*0°*
Pourcentage de respiration sur 360°	94%		91%		*-3%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 19° dans le rayon de 5 km. Cependant, il est en grande partie compris dans l'emprise déjà occupé du parc de Viersat-Quinssaines. Ainsi, il augmente de 9° les angles occupés qui passent 10° à 19° dans le rayon des 5 km et de 22° à 31° dans le rayon des 10 km, sans franchir de nouveau seuil. Il ne modifie pas l'espace de respiration maximal qui reste identique, à 318°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau des Trois Taillants, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Le projet augmente de manière limitée l'occupation de l'éolien à l'horizon car il s'implante dans l'emprise d'un parc construit. Cependant, il contribue à la densification du contexte éolien.

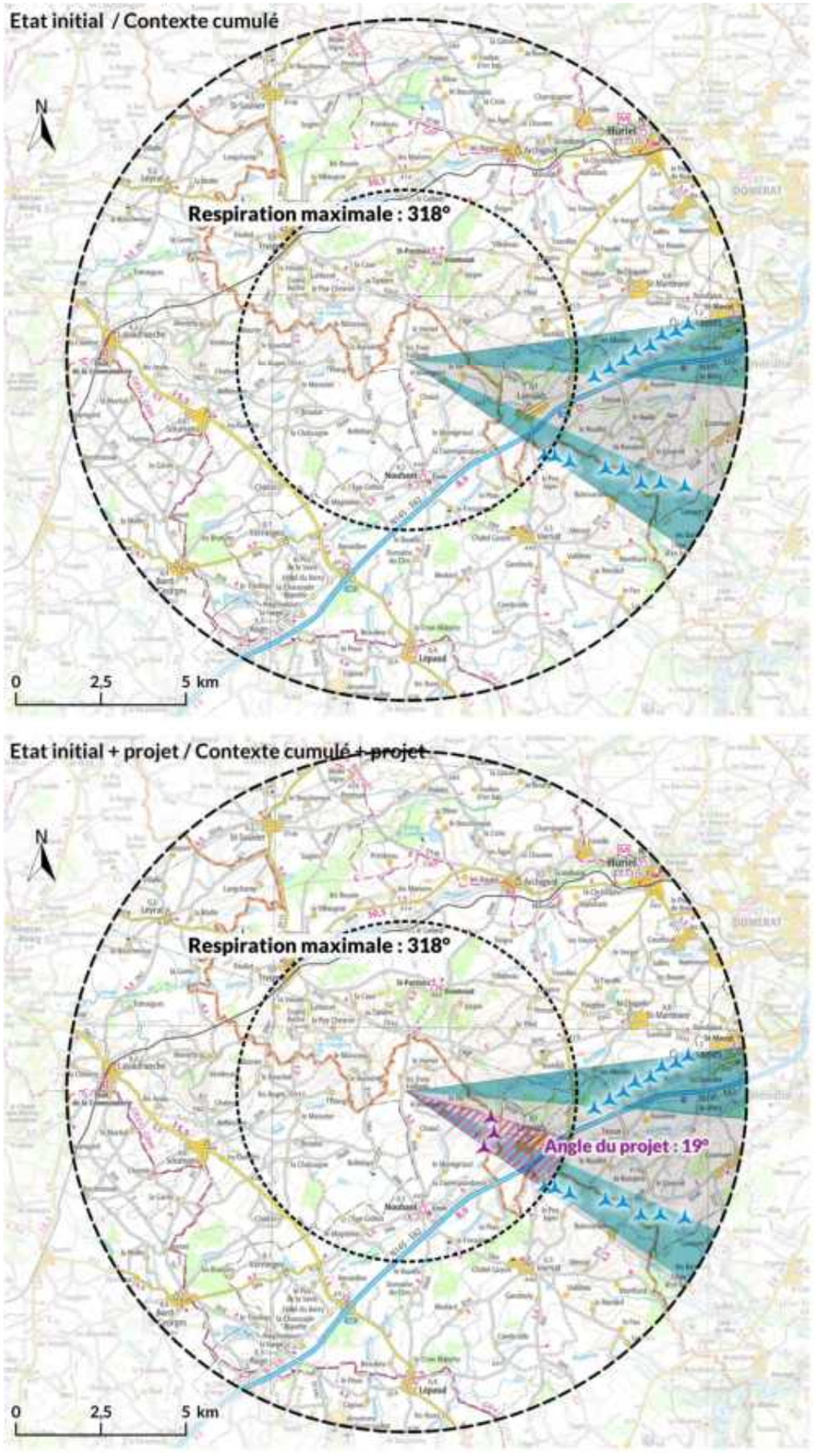
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° est marqué par les collines agricoles animées par le bocage, entre talus, haies continues et arbres plus ou moins denses. La vue est représentative des hameaux des Terres Noires et des Trois Taillants. Les parcs éoliens existants du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont très peu prégnants et partiellement masqués ou filtrés par le relief et la végétation. Le projet partage une part d'horizon du parc de Viersat-Quinssaines. Toutefois il s'inscrit sur un plan plus proche et bien différent de ce dernier. Cela permet de ne pas générer de brouillage visuel entre les parcs, qui occupent une part de l'horizon limitée.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

- Le photomontage n°9 p198 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 181 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau les Trois Taillants

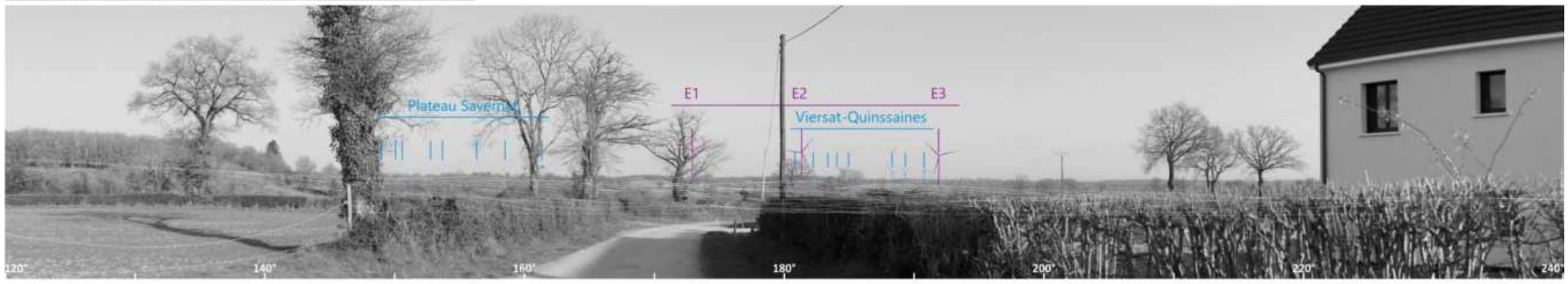


Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

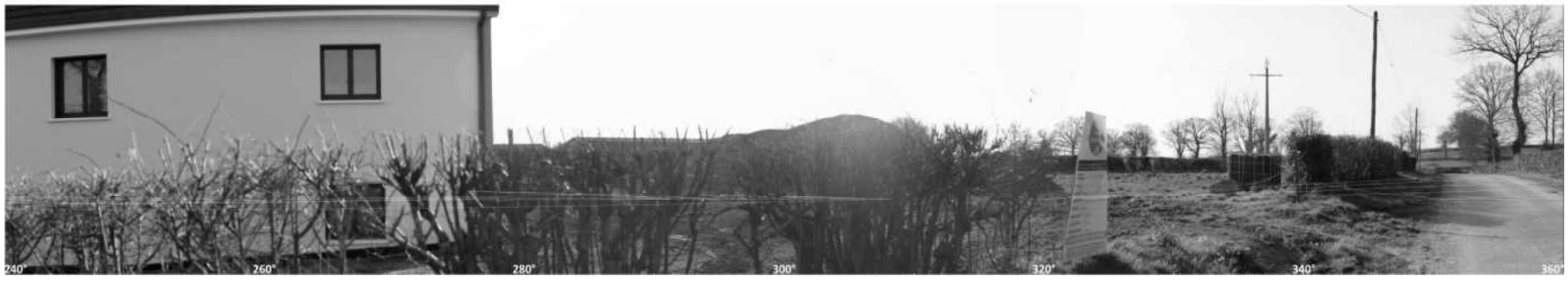
Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

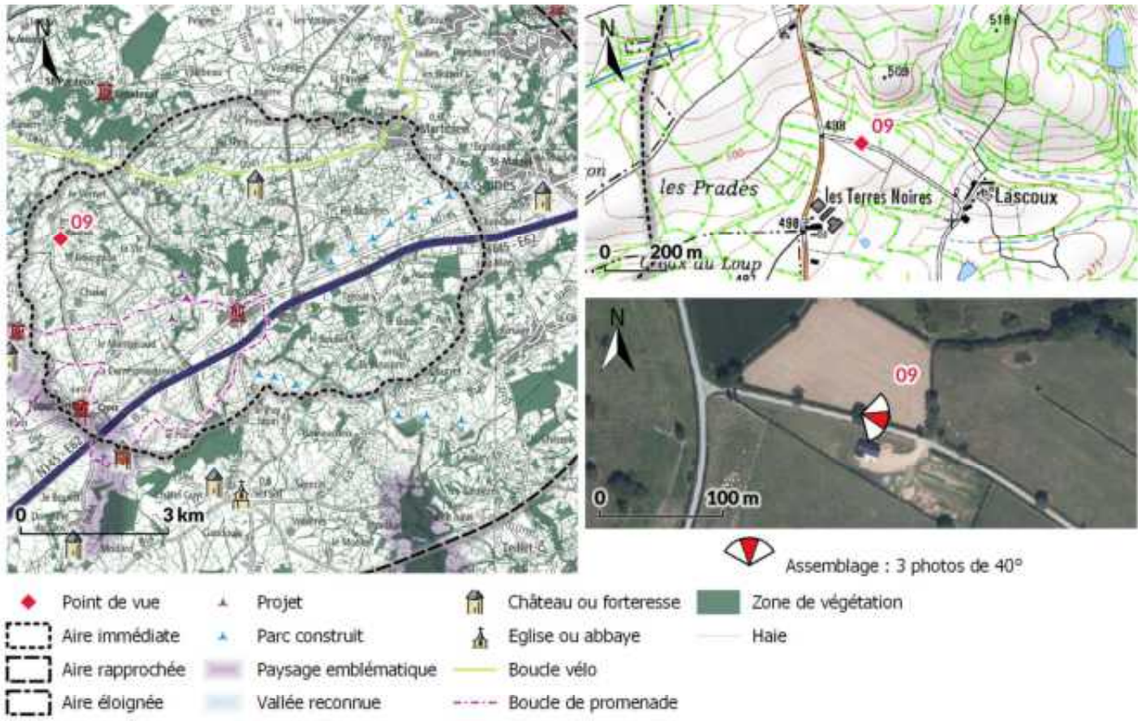
ETAT INITIAL : Au centre du panorama, la route accompagnée de potelets électriques, d'arbres et haies bocagères dessine une courbe. Le regard suit celle-ci sur une fenêtre ouverte, où l'horizon est rythmé par les collines agricoles présentant du bocage. A l'inverse, les extrémités du panorama présentent des vues courtes. A gauche, un relief boisé clôt l'horizon, tandis qu'à droite, c'est une habitation qui fait office de masque visuel sur l'arrière-plan. Les parcs de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat sont plus ou moins visibles. Certaines éoliennes émergent de la plaine, alors que d'autres se devinent en arrière-plan, d'arbres ou de haies.

IMPACT DU PROJET : Le projet apparait comme une ligne au centre du panorama. Les éoliennes sont filtrées par des arbres isolés du bocage. L'éolienne E3 est la seule visible en pied. L'éolienne E2 s'inscrit en partie derrière un arbre et E1 est visible à travers l'un d'eux. Les éoliennes suivent la dynamique de courbe donnée par les éléments situés au premier plan, tels que les arbres et les réseaux aériens. Elles apparaissent à l'échelle du paysage et bien intégrées.

IMPACTS CUMULES : Les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont sur des parts d'horizon différentes. Le premier n'apparait qu'en bout de pale, tandis que le second est plus proche et plus visible, tout en restant toutefois modérément prégnant. Le projet s'insère en covisibilité directe avec le parc de Viersat-Quinssaines. Toutefois il s'inscrit sur un plan plus proche et bien différent de ce dernier et sans chevauchement. Cela permet de ne pas générer de brouillage visuel entre les parcs et de limiter les emprises éoliennes sur l'horizon. De grands espaces de respiration dominent.

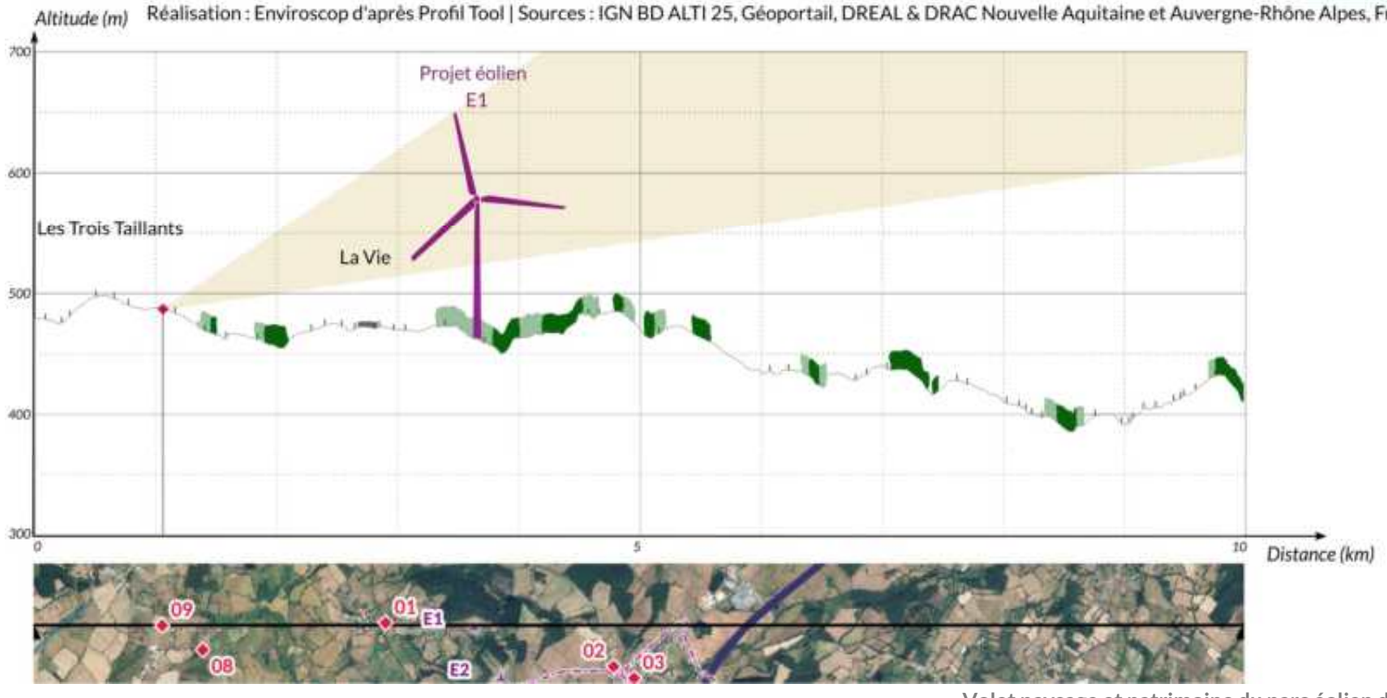
A proximité des hameaux des Terres Noires et des Trois Taillants, le projet est en partie masqué par la végétation mais lisible. Les éoliennes visibles respectent l'échelle du paysage. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont faibles car les parcs éoliens visibles sont peu voire très peu prégnants, avec de grands espaces de respiration. Le projet les réduit peu. En effet, il s'insère en covisibilité avec celui de Viersat-Quinssaines, sans générer de brouillage visuel du fait de leurs positions sur des plans différents. Sa contribution aux impacts cumulés est peu significative : ils restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
09	652646 m	6579788 m	501.1m	24/02/2021 16:27	Beau temps	E1 à 2.6 km	E2 à 2.8 km	3 éoliennes visibles (1 en pied, 1mât/rotor et 1 filtrée par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







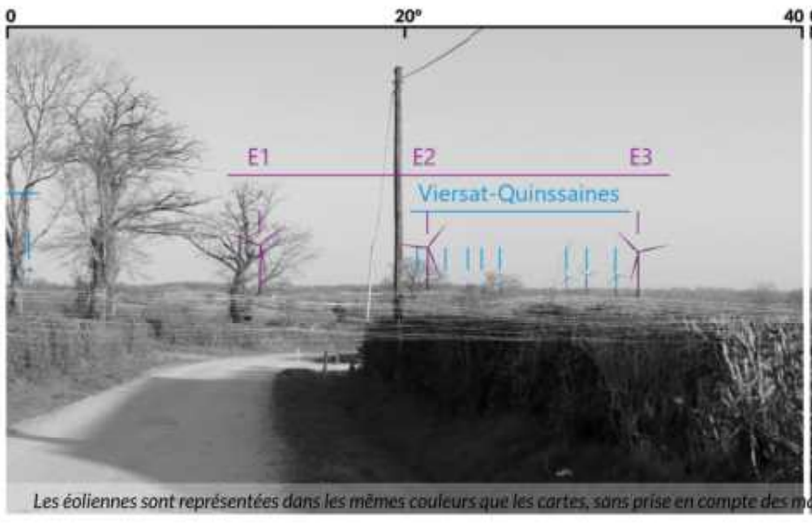
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

10. L'Âge - Depuis le hameau: photomontage: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise au cœur du hameau où la vue est la plus ouverte depuis le lieu de vie. Le projet s'étend au sud de l'Âge, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 7,5° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 654146 y= 6580759

Carte 182 : Localisation du point d'analyse à l'Âge



Tableau 80 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	41°	Risque très faible	54°	Risque très faible	*+13°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	41°		54°		*+13°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	304°		286°		*-18°*
Pourcentage de respiration sur 360°	89%		85%		*-4%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 13° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 41° à 54° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 304° à 286°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de l'Âge, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

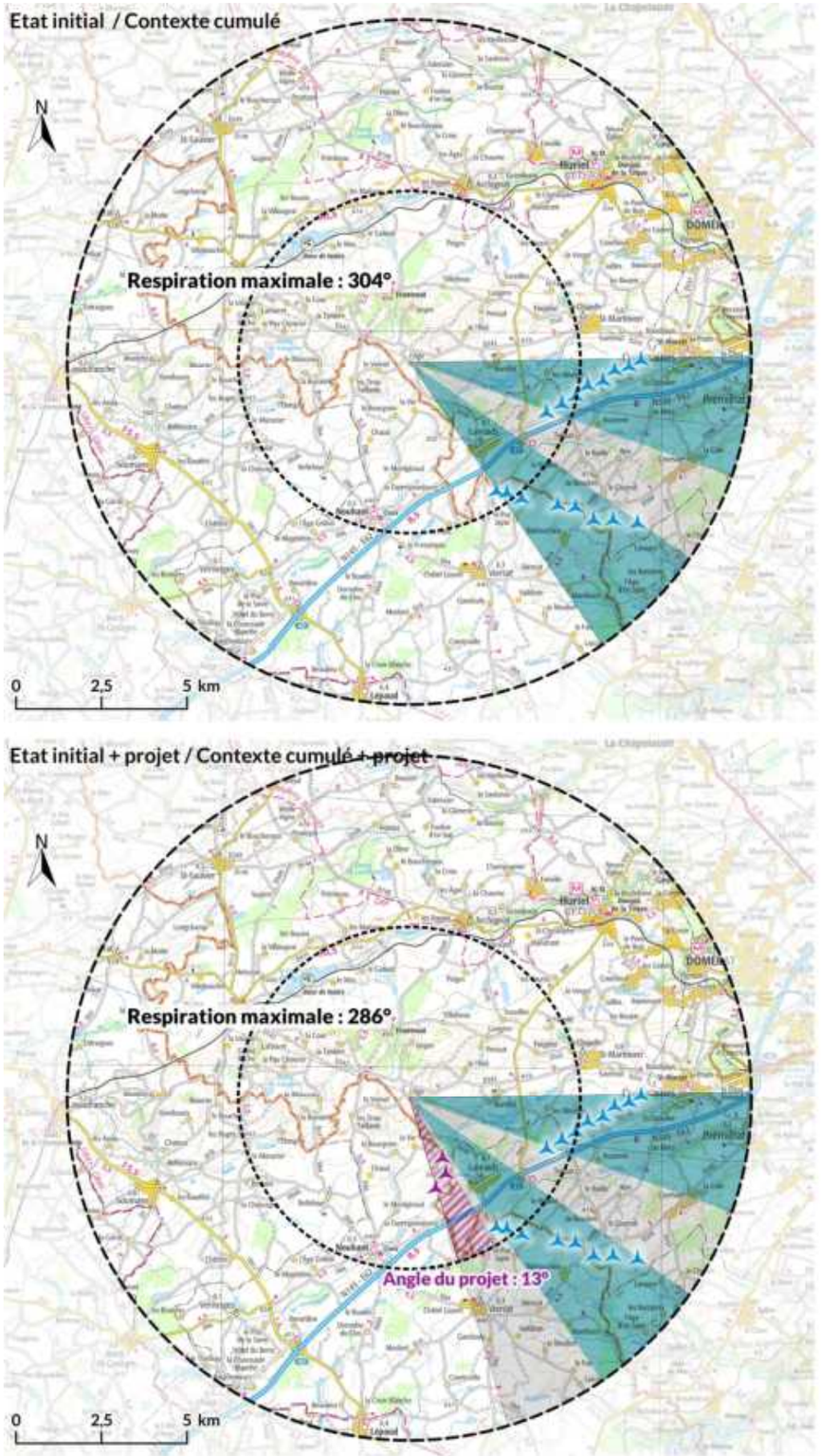
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° au sein du hameau de l'Âge montre les vues les moins fermées dans le bocage depuis le lieu de vie. Cependant, le projet tout comme les autres parcs éoliens sont masqués par la végétation ou le bâti.

D'après l'analyse du photomontage à 360°, aucun parc éolien n'est visible. Il n'y a donc aucune emprise horizontale par l'éolien et l'espace de respiration est total. L'effet d'encerclement est en réalité nul.

- Le photomontage n°10 p204 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse.

Carte 183 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de l'Âge



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

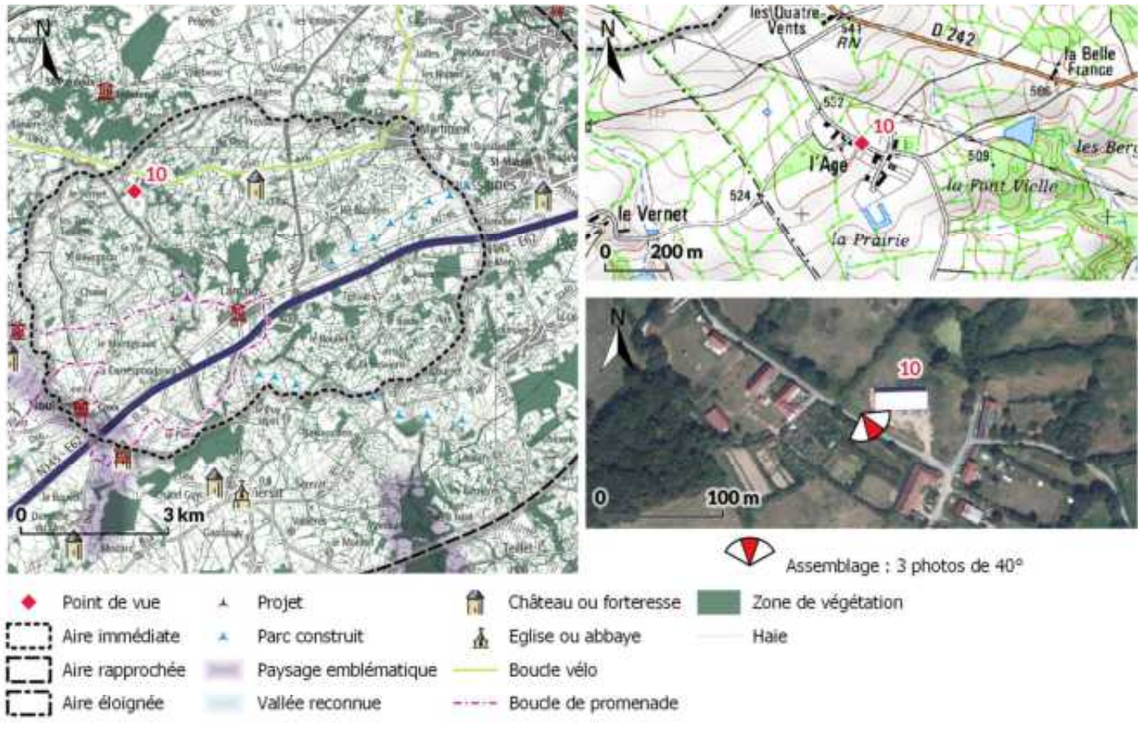
ETAT INITIAL : Au sein du hameau de l'Âge, la vue présente de nombreuses haies bocagères. L'horizon y est relativement court, que ce soit à droite du panorama avec une haie bocagère au premier plan, ou ailleurs où le linéaire bâti végétalisé clôt les vues sur le lointain. Aucun parc éolien n'est visible depuis ce panorama.

IMPACT DU PROJET : Le projet est intégralement masqué par les haies bocagères.

IMPACTS CUMULES : Aucun parc éolien n'est visible depuis ce panorama. Tous les parcs sont masqués par la végétation et le relief.

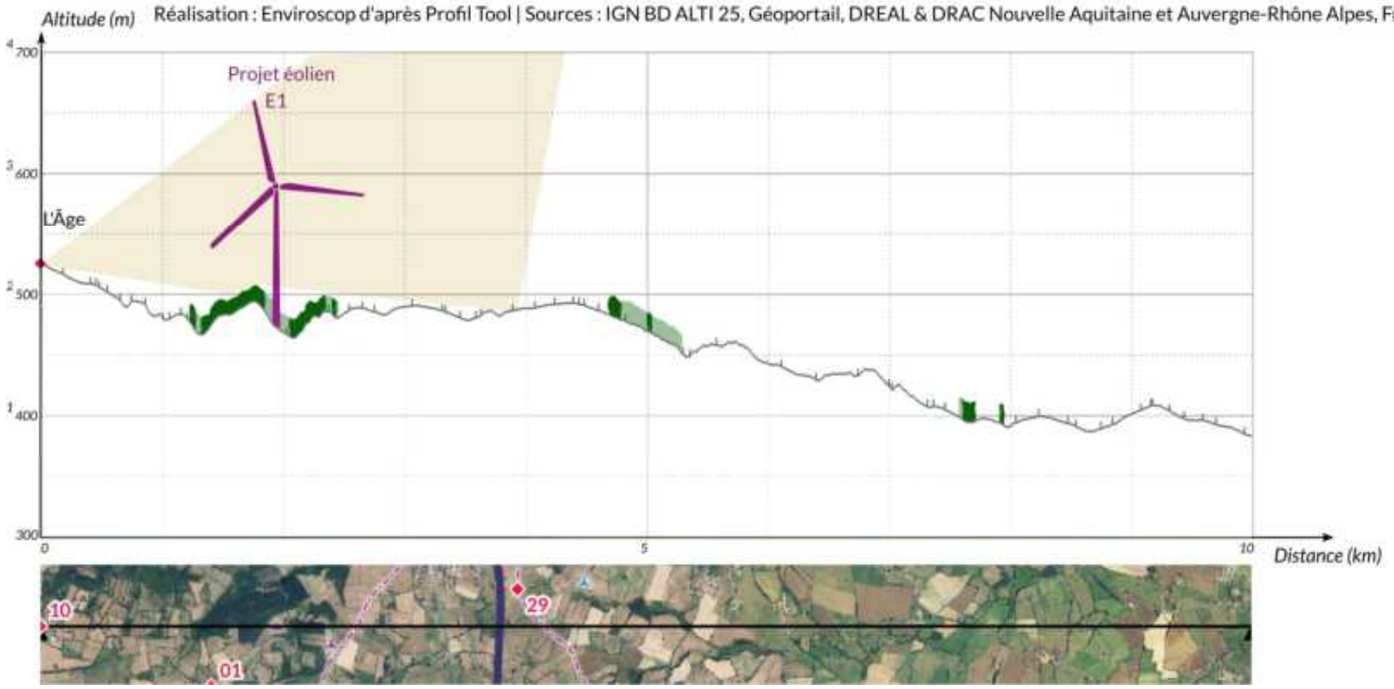
Depuis le hameau de l'Âge, le projet est intégralement masqué par les réseaux bocagers présents donc ses impacts visuels sont nuls.

Les impacts cumulés sont nuls sans le projet mais aussi avec, aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
10	654147 m	6580759 m	525.8m	24/02/2021 16:42	Temps clair	E1 à 2 km	E3 à 2.7 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



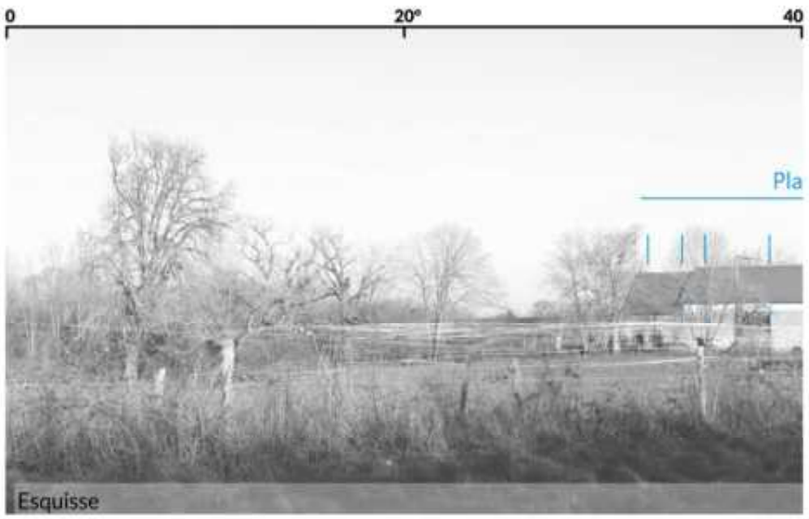




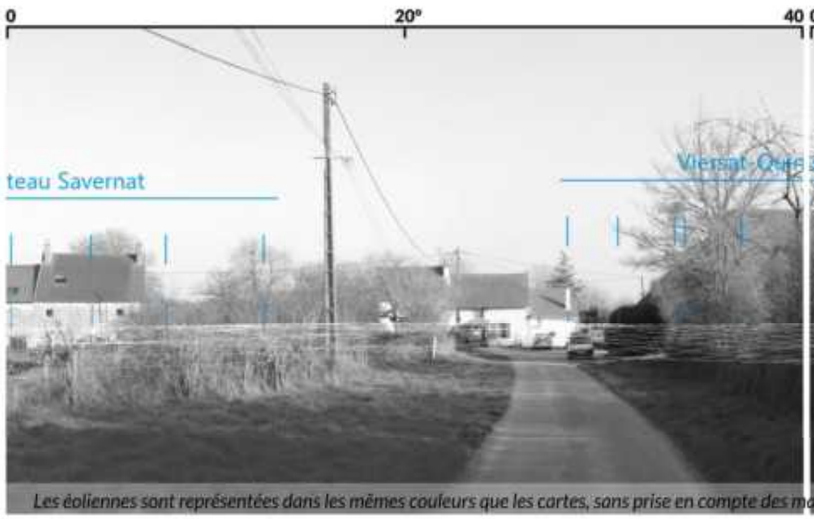
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

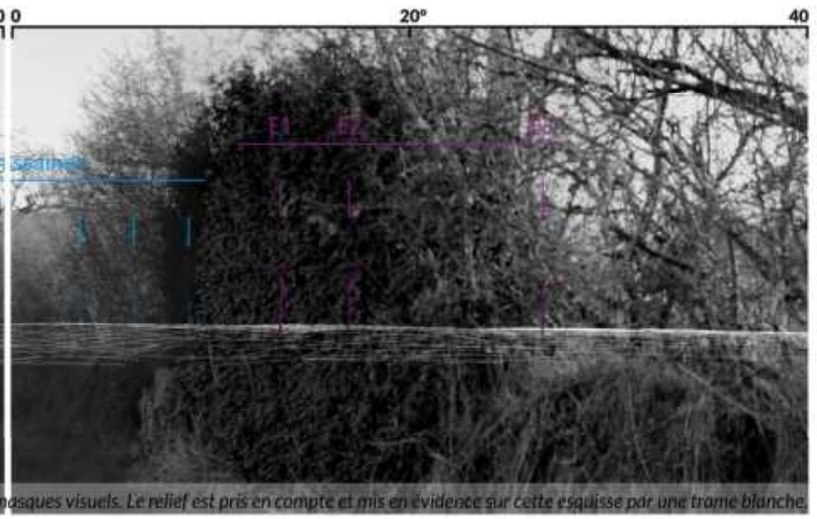






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

11. Le Chiez - Depuis le hameau: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise au sein du hameau du Chiez où la vue est la plus ouverte depuis le lieu de vie. Le projet s'étend au sud du Chiez, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 8,7° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 655459 y= 6580766

Carte 184 : Localisation du point d'analyse à le Chiez



Tableau 81 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	60°	Risque très faible	65°	Risque très faible	*+5°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	60°		65°		*+5°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	287°		257°		*-30°*
Pourcentage de respiration sur 360°	83%		82%		*-1%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 5° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 60° à 65° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 287° à 257°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau du Chiez, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

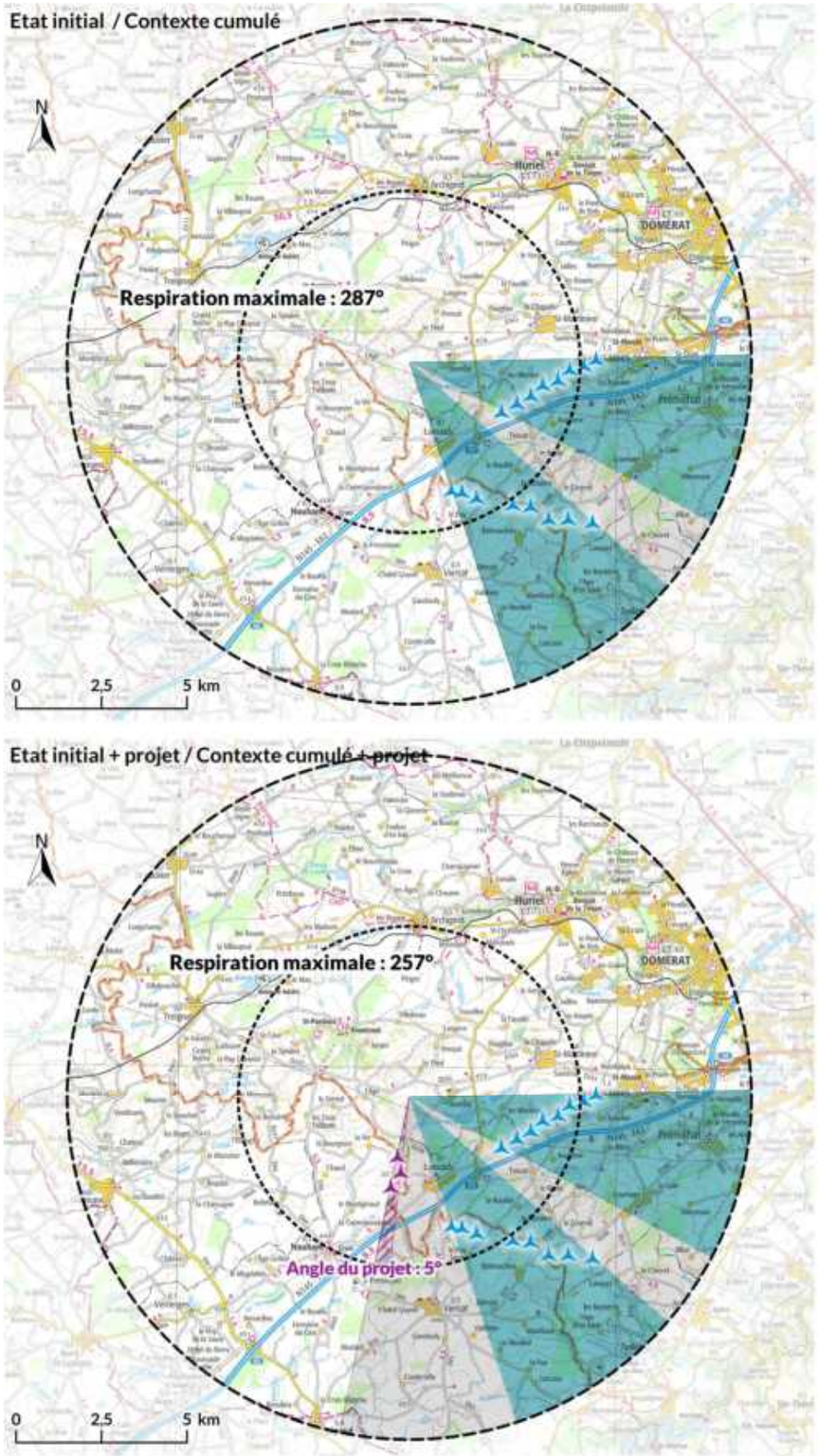
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° au sein du hameau du Chiez montre les vues les moins fermées par le bocage depuis le lieu de vie. Plusieurs éoliennes sont masquées par le relief et la végétation, comme celles du Plateau de Savernat ou celles de Viersat-Quinssaines. Pour les éoliennes encore visibles, elles sont très peu prégnantes. Le projet est masqué par l'habitation mais serait visible quelques mètres plus loin. Il occupe une part d'horizon différente du parc de Viersat-Quinssaines et du parc du Plateau de Savernat.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. Ils sont d'ailleurs plus importants en raison du relief et de la végétation qui masquent en réalité certaines éoliennes du parc du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines. De ce fait, l'effet d'encerclement très faible est confirmé.

- Le photomontage n°11 p210 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 185 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau du Chiez



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

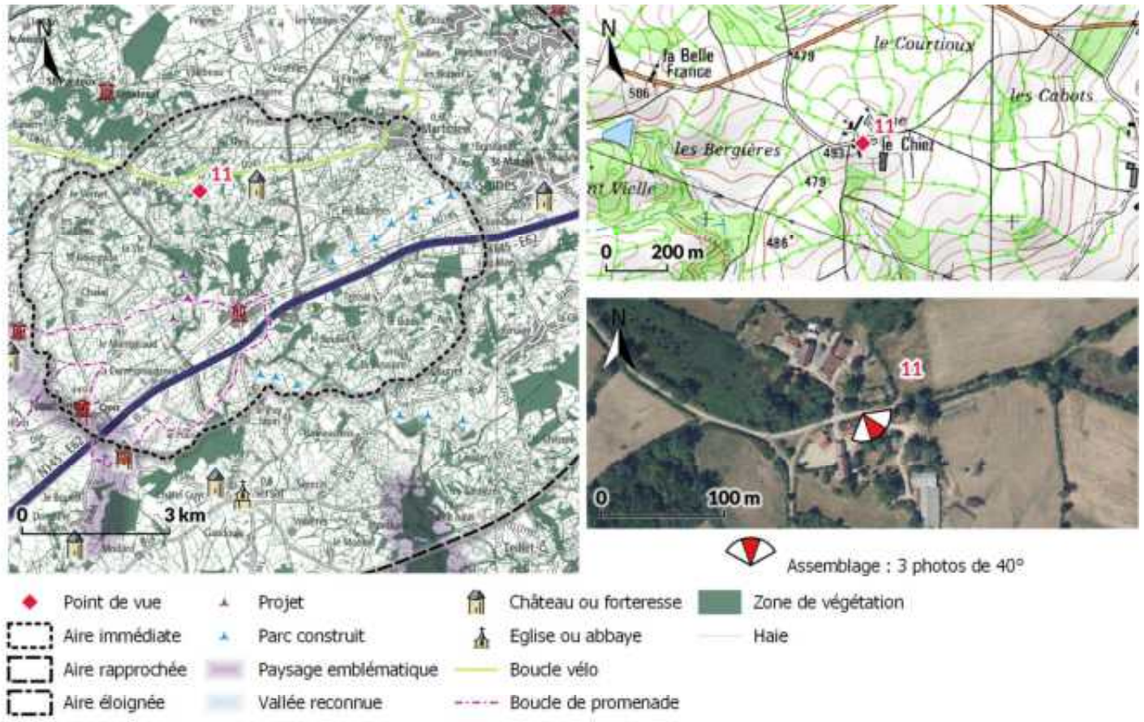
ETAT INITIAL : La vue depuis le hameau du Chiez est peu ouverte du fait des nombreux masques visuels discontinus (bâtiment agricole, haies et arbres et habitation). Des percées visuelles avec un horizon plus lointain sont toutefois possibles à travers ces éléments. On y aperçoit d'ailleurs quelques éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat.

IMPACTS DU PROJET : Le projet est masqué par l'habitation au premier plan mais serait bien visible quelques mètres plus loin. Il serait prégnant, avec un chevauchement entre les éoliennes E1 et E3 mais toutefois à l'échelle des éléments du paysage, notamment la végétation située au premier plan qui donne un jalon vertical à la vue.

IMPACTS CUMULES : Quelques éoliennes du parc du Plateau de Savernat sont visibles à gauche du panorama, peu prégnantes à l'arrière d'un auvent agricole. Les éoliennes de Viersat-Quinssaines moins prégnantes encore, sur l'horizon à l'arrière de la végétation. Le projet est masqué mais en avançant de quelques mètres, il occuperait une part d'horizon différente du parc de Viersat-Quinssaines et du parc du Plateau de Savernat, sans entrer en covisibilité avec eux. Même s'il peut être prégnant, il présente une très faible emprise horizontale.

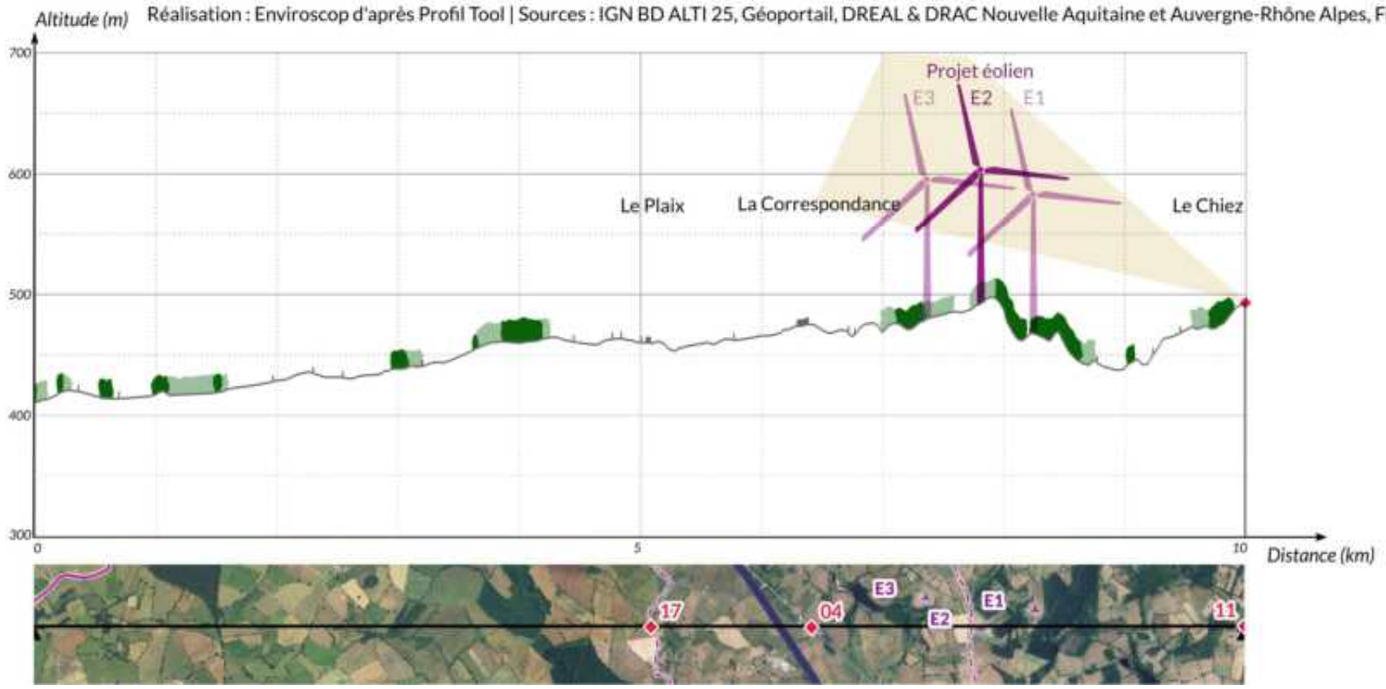
Depuis le hameau du Chiez, le projet est masqué par le bâti. Néanmoins en avançant de quelques mètres, il serait visible et prégnant avec un chevauchement entre 2 éoliennes mais resterait toutefois à l'échelle des éléments paysagers. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont nuls et faibles quelques mètres plus loin.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont faibles car même si plusieurs parcs sont présents, ils sont peu nombreux et peu voir très peu prégnants. Le projet ajoute une ponctuation d'éoliennes sur l'horizon, sur une très faible emprise horizontale. Les impacts cumulés restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
11	655459 m	6580766 m	492.4m	24/02/2021 16:57	Temps clair, légère brume	E1 à 1.7 km	E3 à 2.6 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



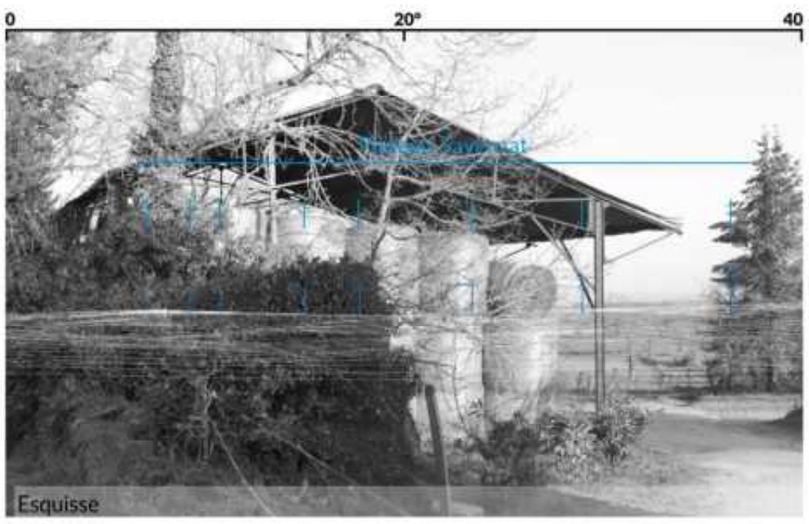




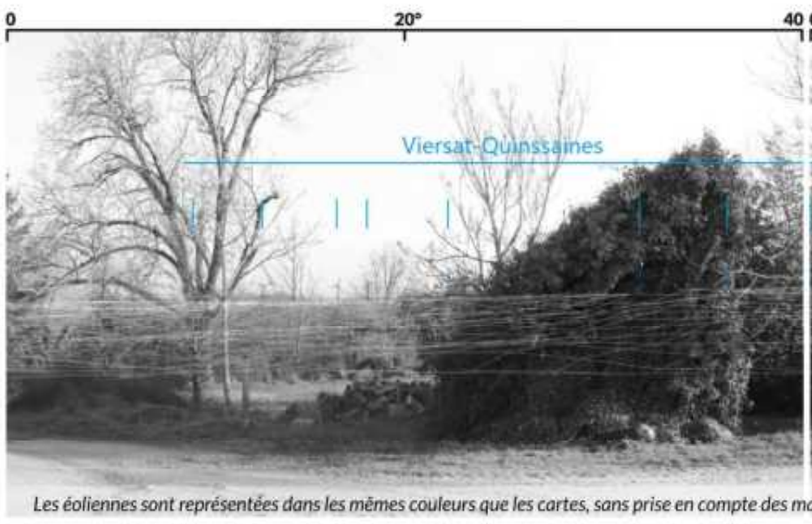
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

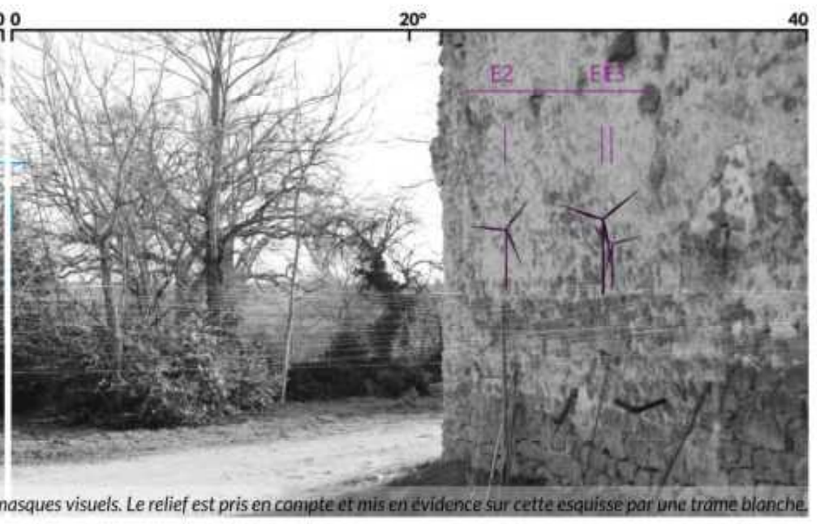






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

12. Bartillat - Depuis la frange sud: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure sud du hameau où la vue est la plus ouverte en frange du lieu de vie. Le projet s'étend au sud-ouest de Bartillat, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 8,1° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 656413 y= 6580605

Carte 186 : Localisation du point d'analyse à Bartillat

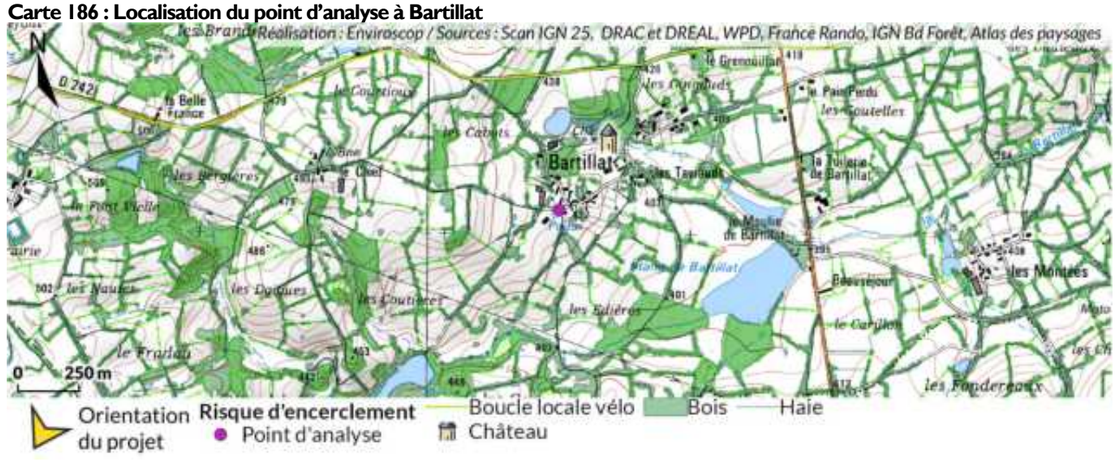


Tableau 82 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	80°	Risque très faible	89°	Risque très faible	*+9°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	80°		89°		*+9°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	271°		226°		*-45°*
Pourcentage de respiration sur 360°	78%		75%		*-3%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 9° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 80° à 89° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 271° à 226°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de Bartillat, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

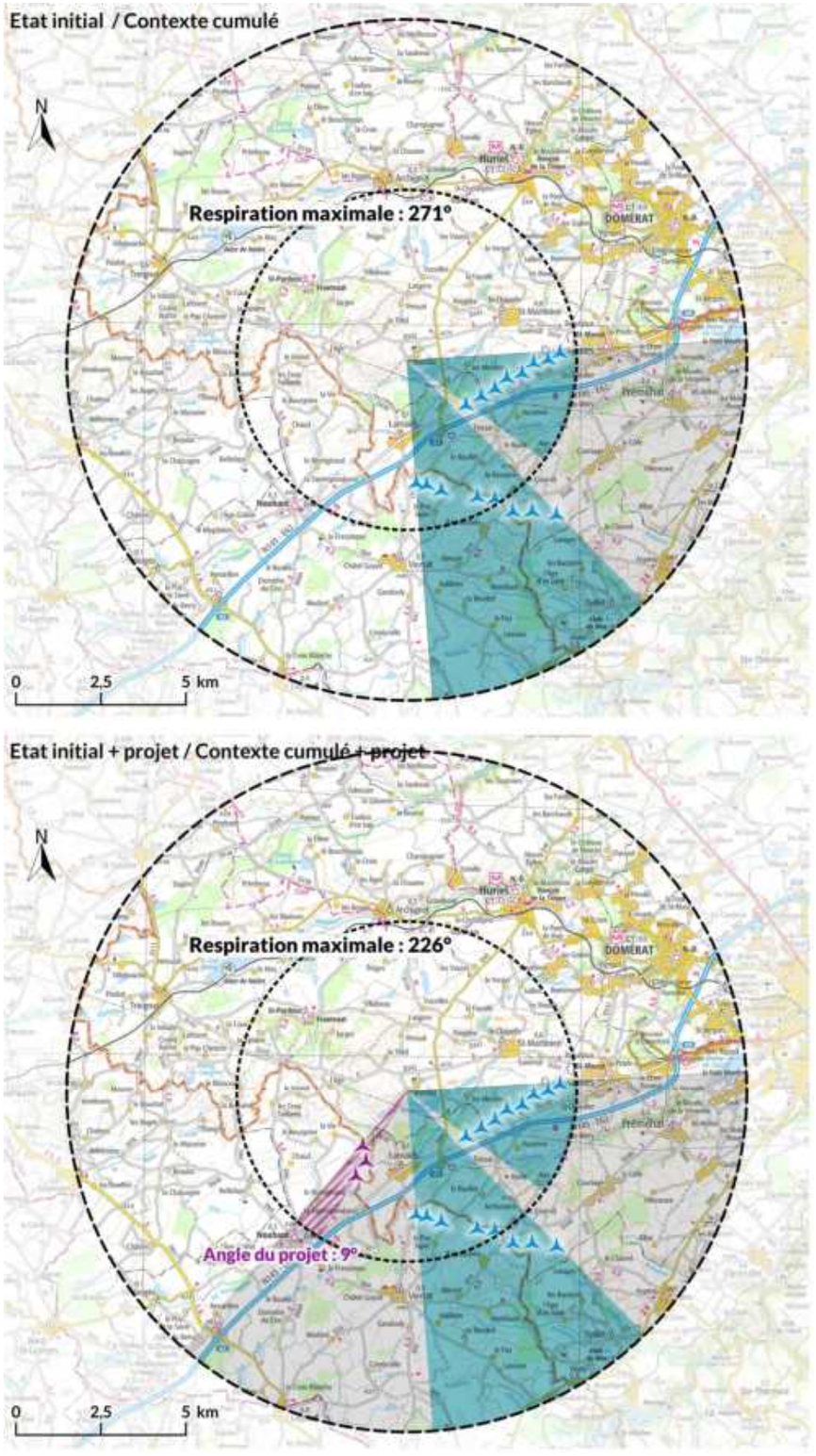
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° présente la vue la plus ouverte malgré les nombreuses haies bocagères, depuis la bordure sud du hameau de Bartillat. Le parc du Plateau de Savernat est intégralement masqué, tandis que quelques éoliennes de Viersat-Quinssaines se devinent à travers ou derrière la végétation sur une très faible part d'horizon. Le projet est filtré par la végétation des haies situées au premier plan. Il occupe une part d'horizon différente du parc de Viersat-Quinssaines.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

- Le photomontage n°12 p216 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 187 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Bartillat



Parc éolien

- Projet
- Autorisé et construit
- 10 km
- 5 km

Analyse de l'effet d'encerclement

- Angle d'occupation du projet
- Angle d'occupation des parcs construits et autorisés

Respirations

- Angle de respiration maximale
- Angle d'occupation de l'éolien maximal à 10km

Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

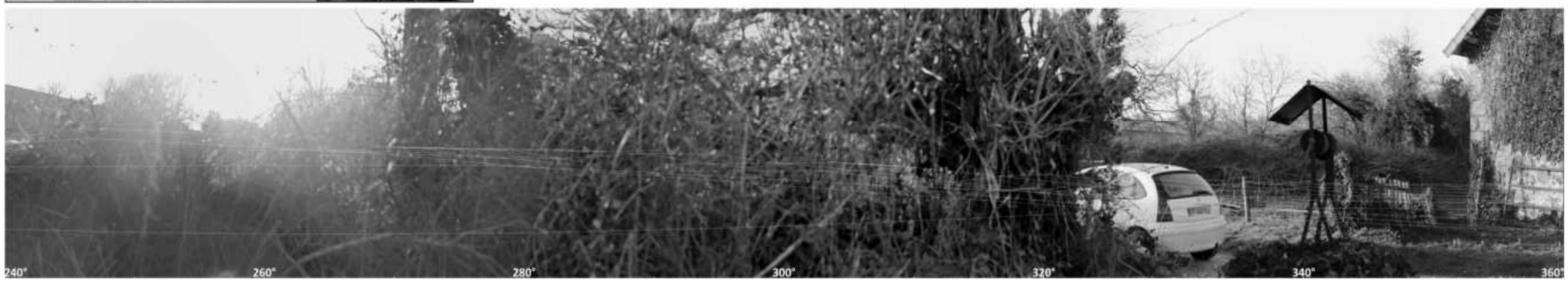
Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

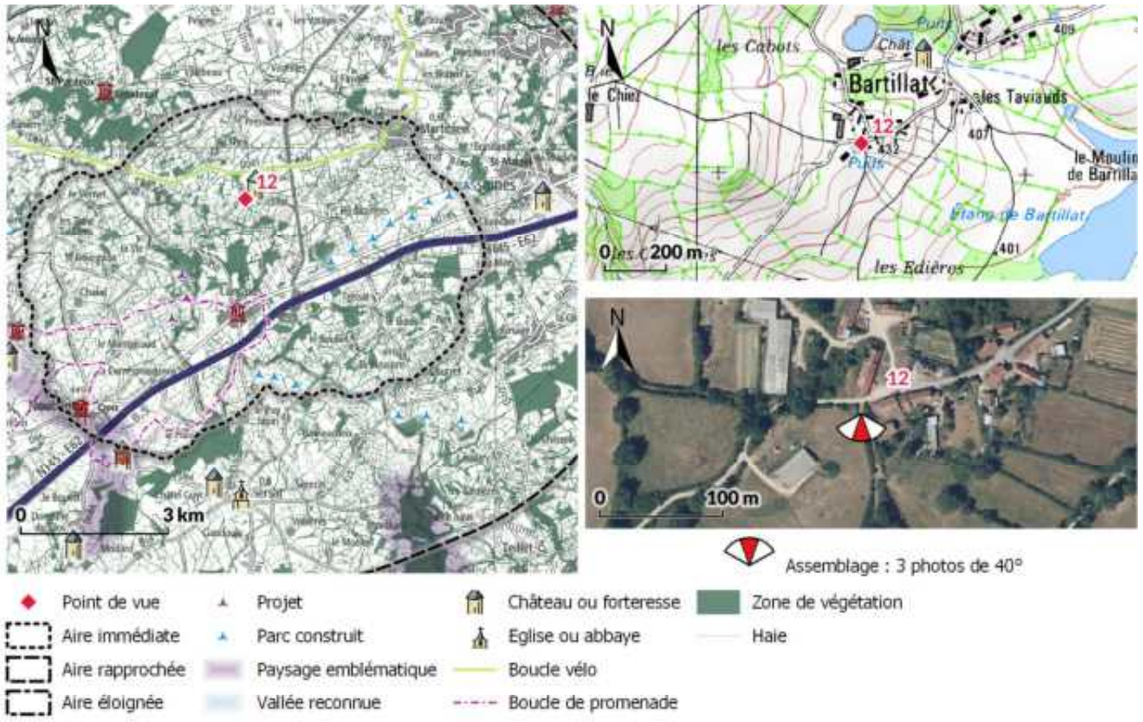
ETAT INITIAL : La vue présente de nombreuses haies bocagères, qui tendent à limiter les lointains. Quelques éoliennes du Parc de Viersat-Quinssaines sont visibles à travers et à l'arrière de la végétation.

IMPACT DU PROJET : Le projet est filtré par la végétation des haies situées au premier plan. Il est très peu visible, seule l'éolienne E1 pourrait se remarquer avec le mouvement de rotation des pales à travers la végétation. Toutefois elle reste très discrète. Les deux autres éoliennes sont masquées par la végétation.

IMPACTS CUMULES : Aujourd'hui la présence éolienne existe mais est très peu marquée. Seules deux éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines apparaissent sur l'horizon, l'une dans une trouée végétale et l'autre filtrée à travers la végétation. Elles sont très peu prégnantes. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Toutefois, il est aussi très peu visible et discret. De grands espaces de respiration sont maintenus.

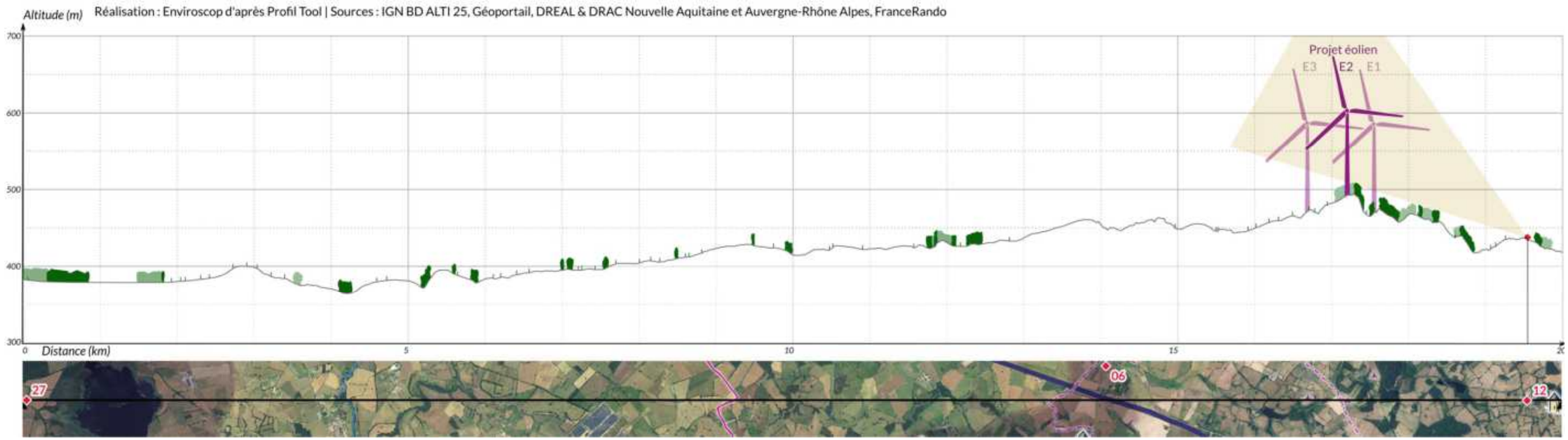
En frange sud du hameau de Bartillat, les vues sont courtes du fait de la présence des haies bocagères. Seule 1 éolienne du projet est très peu perceptible à l'arrière de la végétation. Ses impacts sont donc très faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car seul le parc de Viersat-Quinssaines est visible. Le projet ajoute une ponctuation isolée d'une éolienne sur l'horizon, tout en maintenant de grandes respirations sans éolienne. Les impacts cumulés sont très faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
12	656413 m	6580606 m	436.2m	24/02/2021 17:14	Temps clair	E1 à 2 km	E3 à 2.8 km	1 éolienne filtrée (par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



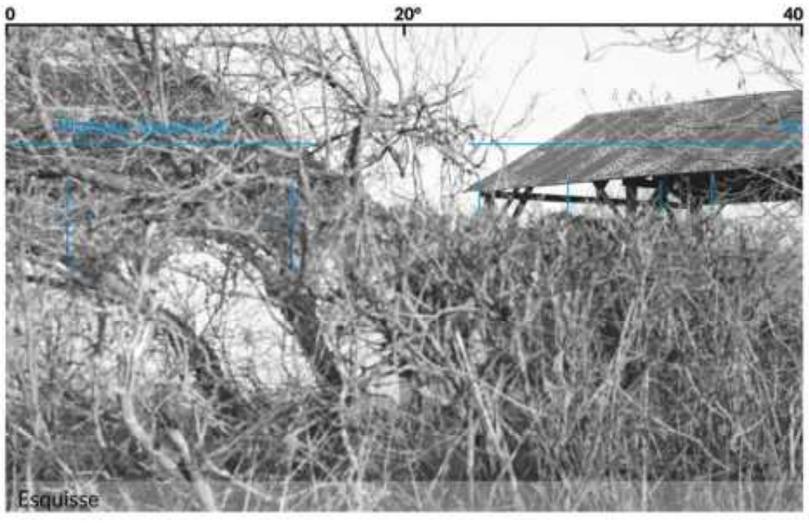




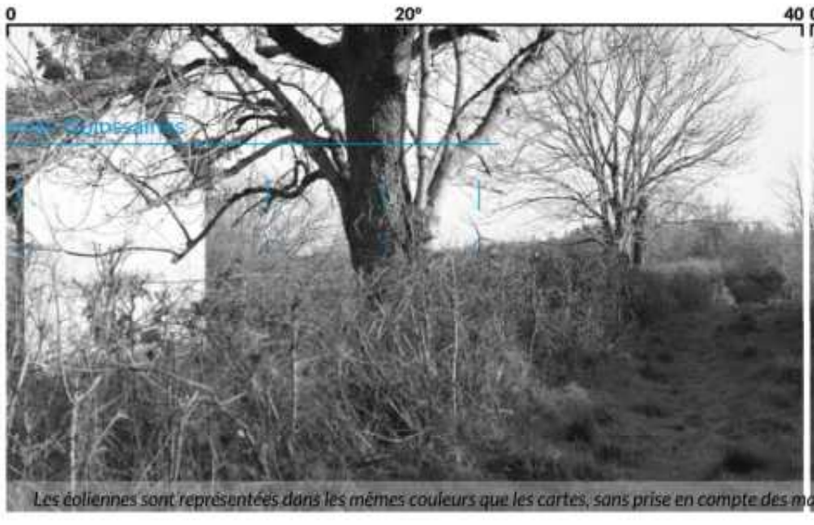
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

13. Beauséjour - Depuis la frange ouest: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure de la maison isolée de Beauséjour où la vue est la plus ouverte depuis le lieu de vie. Le projet s'étend au sud-ouest de Beauséjour, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 9,7° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 657472 y= 6580256

Carte 188 : Localisation du point d'analyse à Beauséjour

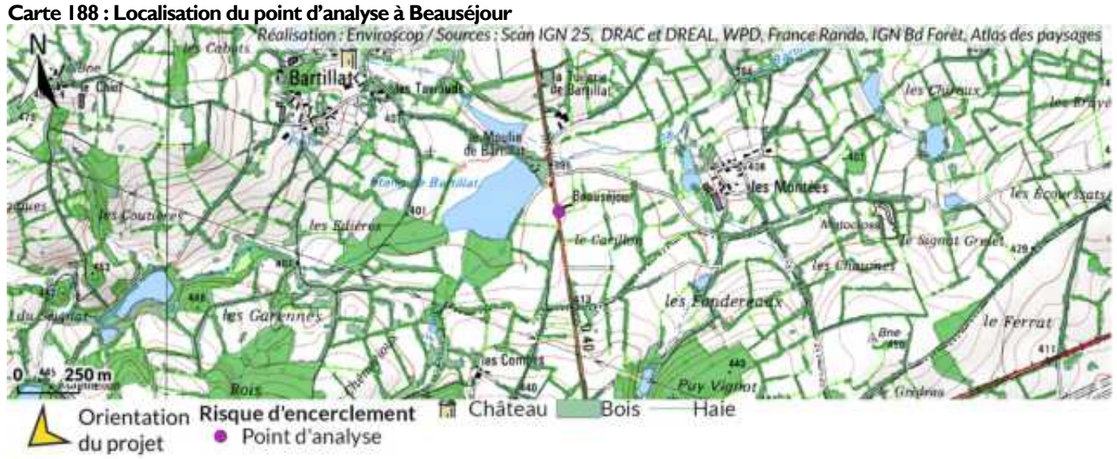


Tableau 83 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	114°	Risque très faible	**126°**	Risque modéré	*+12°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	114°		**126°**		*+12°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	246°		196°		*-50°*
Pourcentage de respiration sur 360°	68%		65%		*-3%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 12° dans le rayon de 5 km et 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés qui passent de 114° à 126° dans les deux rayons d'analyse, en franchissant donc 2 fois le seuil d'alerte. Il s'agit d'une première fois dans le rayon des 5 km, puis une seconde fois dans le rayon des 10 km. De plus, il réduit l'espace de respiration maximal sans franchir de seuil supplémentaire. Il passe de 246° à 196°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement bascule de très faible à l'état initial à modérée avec le projet.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau de Beauséjour, dans l'état initial sans le projet. En revanche, avec le projet, le niveau bascule à modéré. En effet, l'occupation de l'éolien dans le rayon des 5km et des 10km engendre le franchissement du seuil à 120°. Il passe de 114° dans le rayon des 5km et 10km à l'état initial à 126° avec le projet. Celui-ci augmente l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

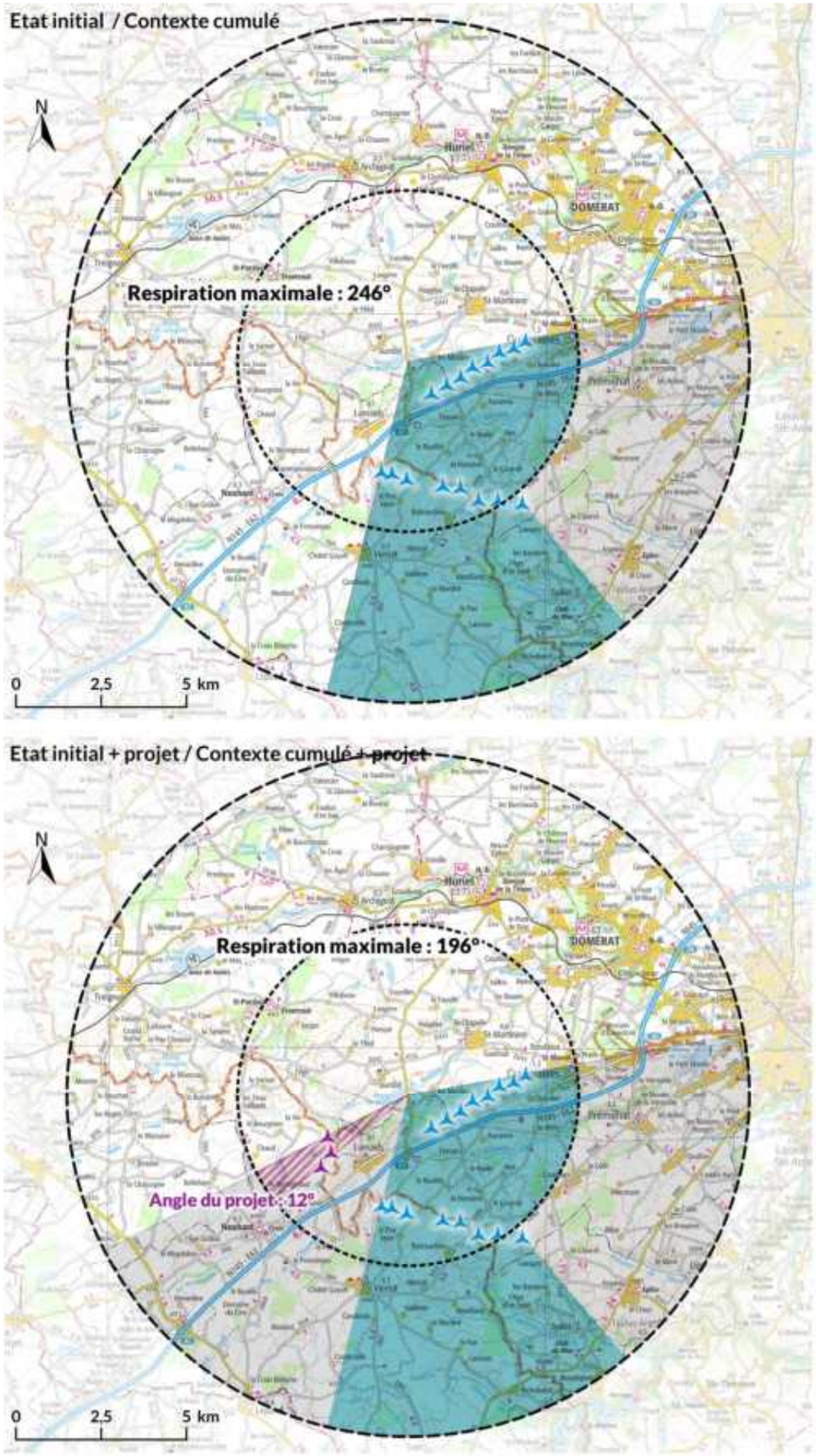
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° au bord de la D40 montre d'un côté le jardin de l'habitation et de l'autre, la plaine agricole bocagère, contenue par un talus bocager. Le parc du Plateau de Savernat est visible entièrement depuis le jardin de l'habitation, avec une large emprise horizontale. Le parc de Viersat-Quinssaines est en revanche lui intégralement masqué par le relief et le végétal. Le projet est peu prégnant mais visible, sur une part d'horizon différente du parc du Plateau de Savernat.

Un parc est masqué. L'occupation de l'éolien sur l'horizon est moins important qu'annoncé dans le calcul théorique du risque. L'effet d'encerclement est faible grâce aux grands espaces de respirations.

- Le photomontage n°13 p222 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 189 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Beauséjour



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

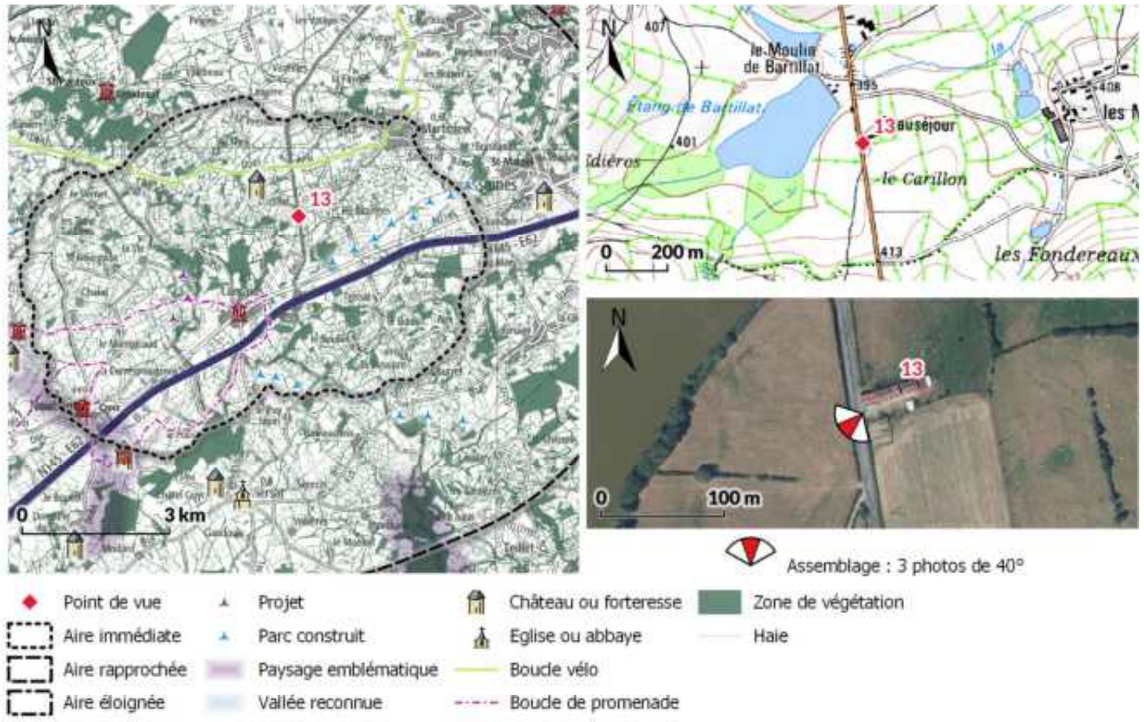
ETAT INITIAL : A proximité de l'habitation de Beauséjour, au bord de la D40, la route dessine une perspective qui guide l'œil sur la partie gauche du panorama. Le reste de la vue présente un talus bocager qui suit la route, où l'on devine en arrière-plan la plaine agricole avec des collines végétalisées. Aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

IMPACT DU PROJET : Seules 2 éoliennes du projet sont visibles mais peu prégnantes, voir très peu prégnantes. En effet, alors que l'éolienne E3 est masquée, les autres ne sont visibles qu'en partie. L'éolienne E2 présente sa nacelle qui appar ait à l'horizon et l'éolienne E1 est un peu plus visible encore, ne permettant toutefois pas d'apercevoir le rotor de la mac hine en entier. En période estivale, la haie du bord de la route ainsi que les arbres en arrière-plan rendraient le projet q uasiment imperceptible.

IMPACTS CUMULES : Le projet est le seul parc éolien visible depuis ce panorama. Le parc de Viersat-Quinssaines est masqué par la végétation et le relief.

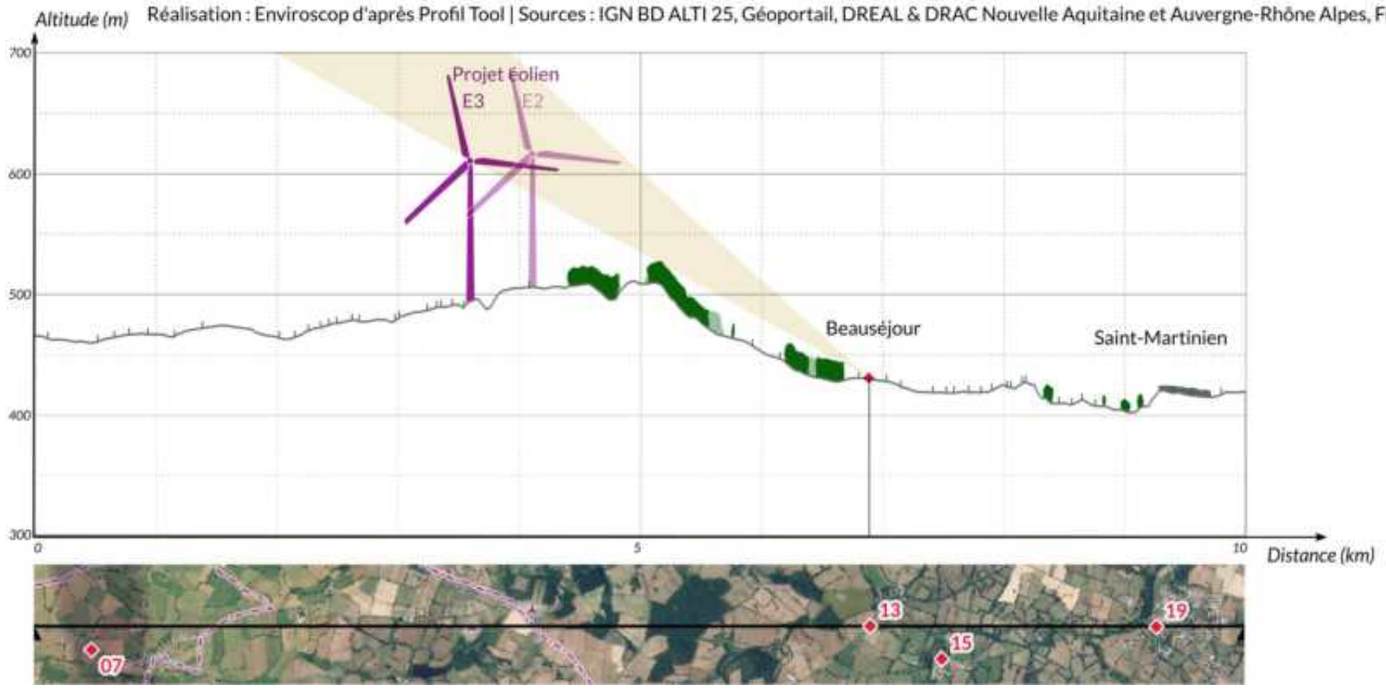
Depuis la maison isolée Beauséjour, le projet est relativement discret. Il montre tout au plus une partie du rotor de ses éoliennes, sinon des bouts de pales. Il apparait intégré au paysage. Les impacts visuels sont faibles, en hiver et bien moindre en été.

Les impacts cumulés sont nuls car le projet est le seul parc visible depuis ce point de vue dans cette orientation.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
13	657473 m	6580256 m	405.1m	24/02/2021 10:54	Temps clair, légère brume	E1 à 2.6 km	E3 à 3.3 km	2 éoliennes visibles (1 en bout de pale et 1 rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







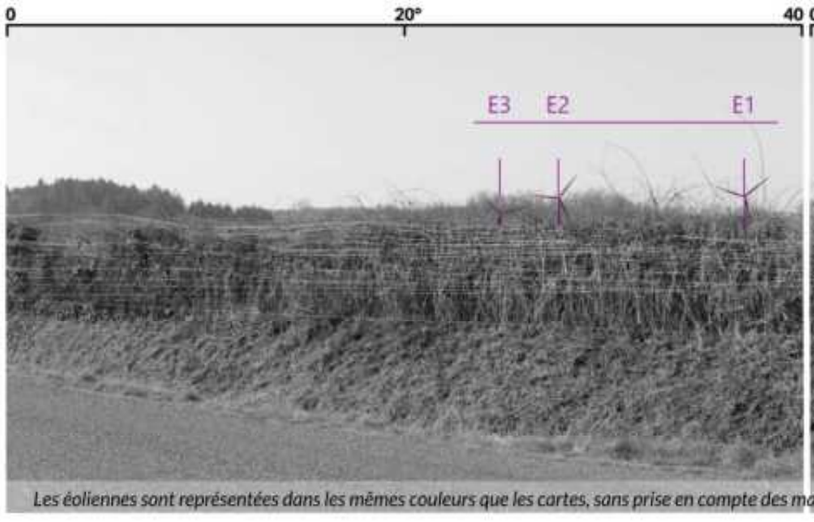
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

14. Le Theil - Depuis le hameau: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise au sud du hameau du Theil où la vue est la plus ouverte depuis le lieu de vie. Le projet s'étend au sud, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 4,7° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 655749 y= 6581501

Carte 190 : Localisation du point d'analyse au Theil



Tableau 84 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	67°	Risque très faible	71°	Risque très faible	*+4°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	67°		71°		*+4°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	289°		262°		*-27°*
Pourcentage de respiration sur 360°	81%		80%		*-1%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 4° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 67° à 71° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 289° à 262°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau du Theil, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

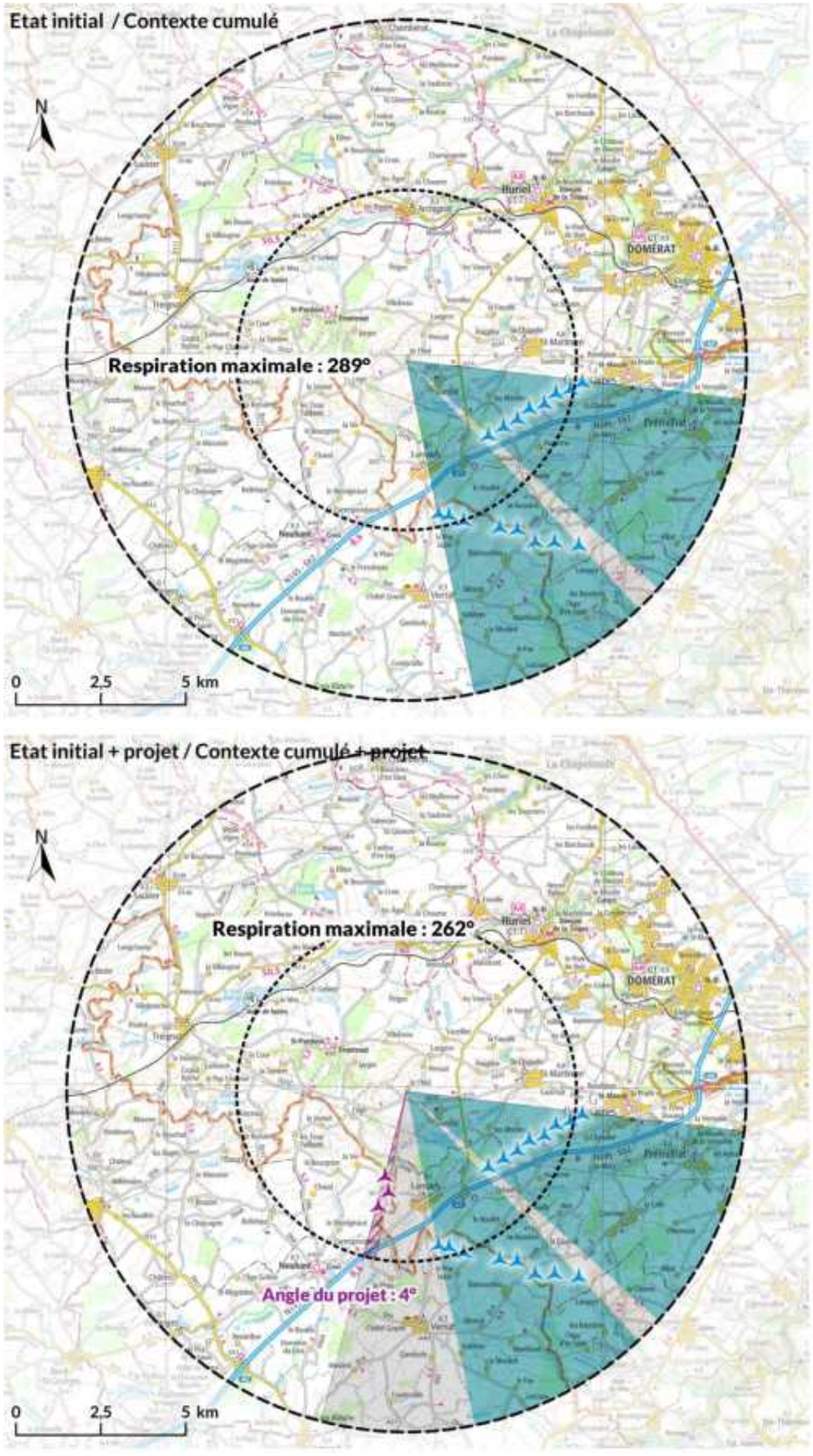
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. La vue à 360° au sein du hameau du Theil montre les vues les moins fermées dans le bocage depuis le lieu de vie. Plusieurs éoliennes sont masquées par le relief et la végétation, comme celles du Plateau de Savernat ou celles de Viersat-Quinssaines. Le projet est entièrement masqué par le bâti. Pour les éoliennes encore visibles, elles sont très peu prégnantes.

Comme le calcul théorique du risque l'annonçait, de très grands espaces de respiration sans éolienne existent. Ils sont d'ailleurs plus importants en raison du relief et de la végétation qui masquent en réalité le projet et certaines éoliennes du parc du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines. De ce fait, l'effet d'encerclement très faible est confirmé.

- Le photomontage n°14 p228 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 191 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau du Theil

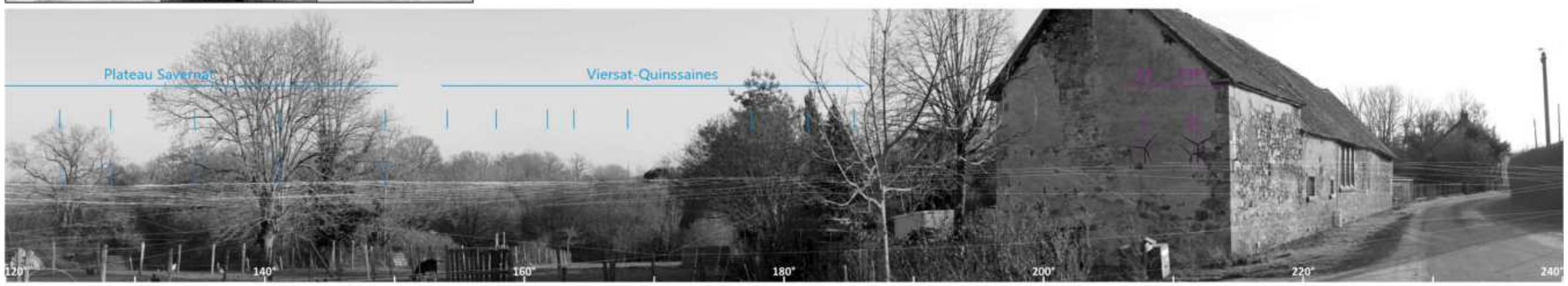


Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

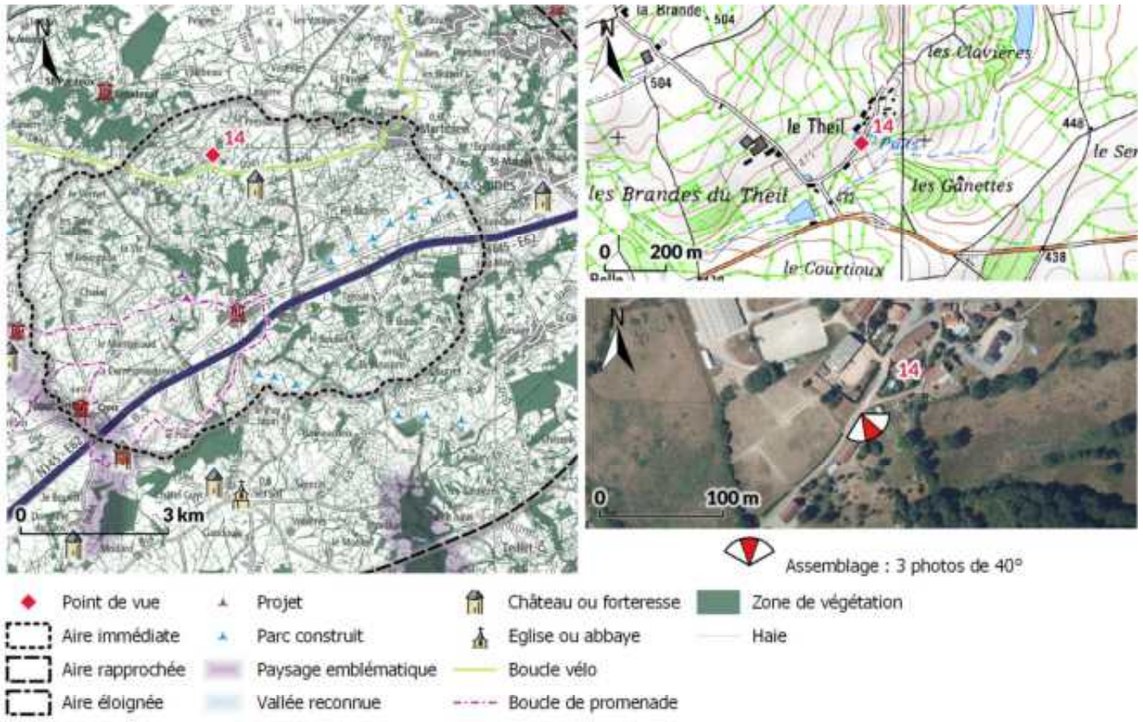
ETAT INITIAL : Au sein du hameau du Theil, un réseau de haies de jardin et ou bocagères limitent les vues sur les lointains. Quelques éoliennes du Parc de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat sont visibles en bout de pale, à travers la végétation ou à l'horizon.

IMPACT DU PROJET : Le projet est masqué par l'habitation au premier plan et sinon très certainement par la densité végétale des jardins et haies.

IMPACTS CUMULES : Seules 2 éoliennes du parc du Plateau de Savernat sont visibles à gauche du panorama, peu prégnantes et soit en bout de pale à l'arrière de la végétation, soit filtrées par celle-ci. Sur le même schéma, le parc de Viersat-Quinssaines présente aussi 2 éoliennes, encore plus éloignées et encore moins prégnantes. Le projet est masqué. La présence d'éoliennes sur l'horizon est ponctuelle et discontinue du fait des nombreux masques visuels.

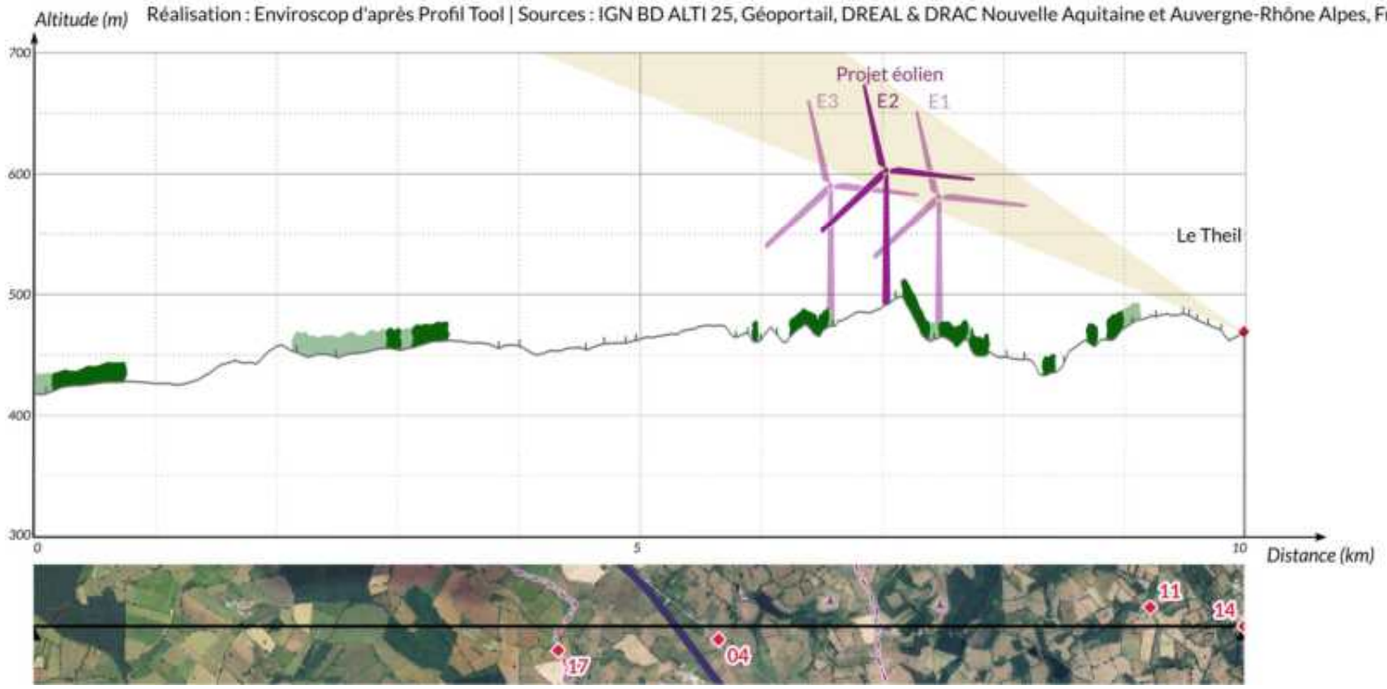
Depuis le hameau du Theil, le projet est masqué par le bâti et sinon très certainement par la densité végétale des jardins et haies. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont nuls.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont très faibles car même si plusieurs parcs sont présents, ils sont peu nombreux et très peu prégnants. Le projet étant masqué, il ne participe pax aux effets des impacts cumulés : ils restent très faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
14	655750 m	6581501 m	470.1m	24/02/2021 17:04	Temps clair	E1 à 2.5 km	E3 à 3.4 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



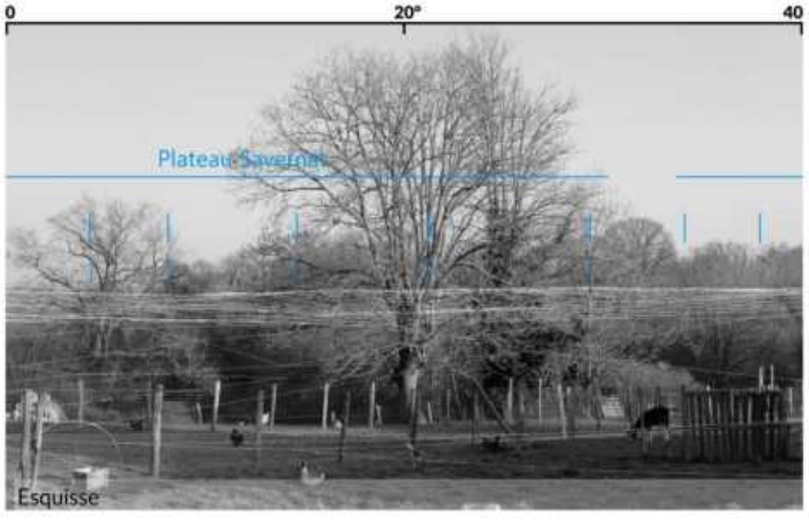




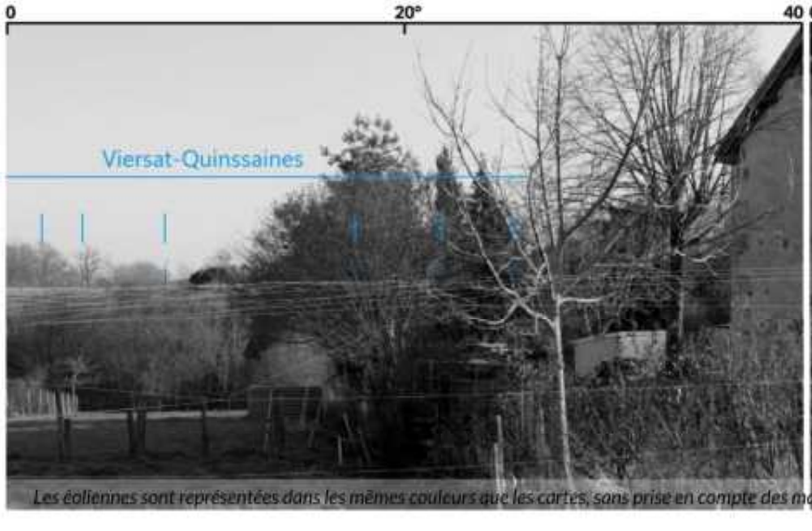
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

15. Les Montées - Depuis le hameau: photomontage

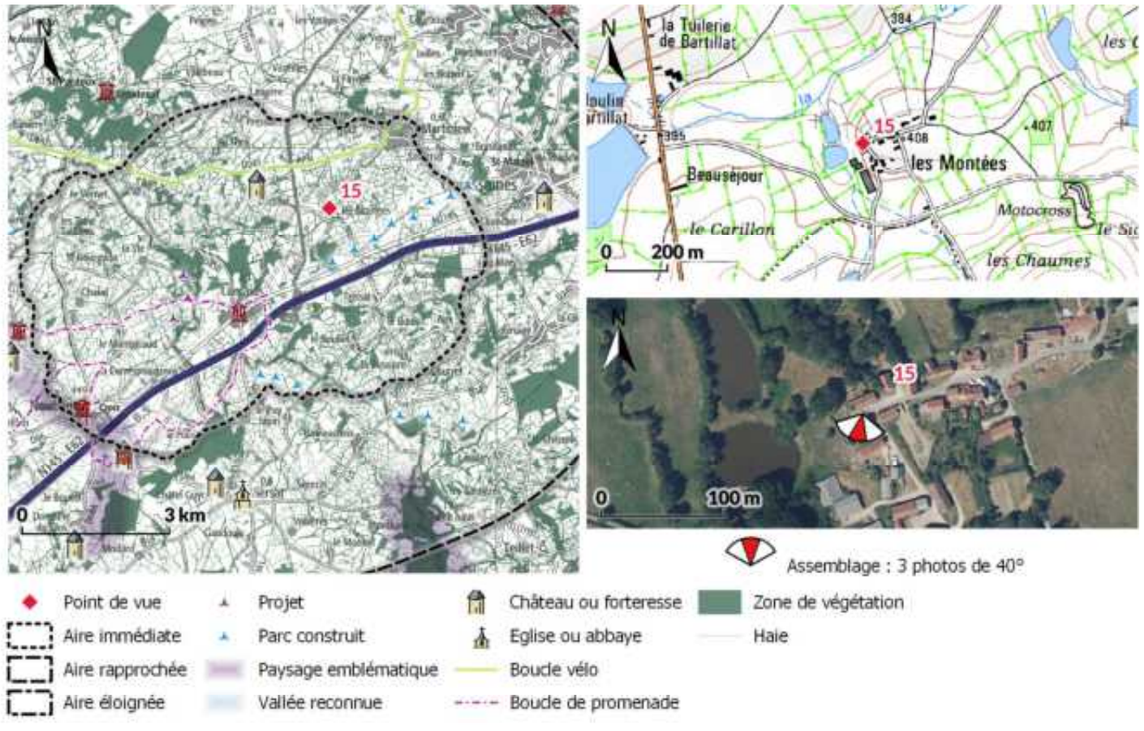
ETAT INITIAL : Depuis le hameau des Montées, en frange ouest, les vues des jardins sont filtrées par la végétation, du fait des jeux de coulisses des arbres et des réseaux de haies bocagères. La plaine agricole, avec des collines végétalisées, transparaissent à l'arrière-plan. Une éolienne du Plateau de Savernat est visible à l'arrière d'une habitation et à travers un arbre.

IMPACT DU PROJET : Le projet s'inscrit dans une trouée végétale. L'éolienne E2 a son rotor légèrement coupé, tandis que les éoliennes E3 et E1 sont filtrées par la végétation des différents plans. Elles sont modérément prégnantes et apparaissent à l'échelle de la végétation.

IMPACTS CUMULES : Quelques éoliennes du parc du Plateau de Savernat sont visibles à gauche du panorama, à travers la végétation à l'arrière de maisons. Seuls des bouts de pales des éoliennes de Viersat-Quinssaines sont perceptibles par-dessus la végétation. Le projet occupe une part d'horizon différente du parc de Viersat-Quinssaines et du parc du Plateau de Savernat, sans entrer en covisibilité avec eux. Même s'il ponctue l'horizon d'éolienne, il présente une faible emprise horizontale.

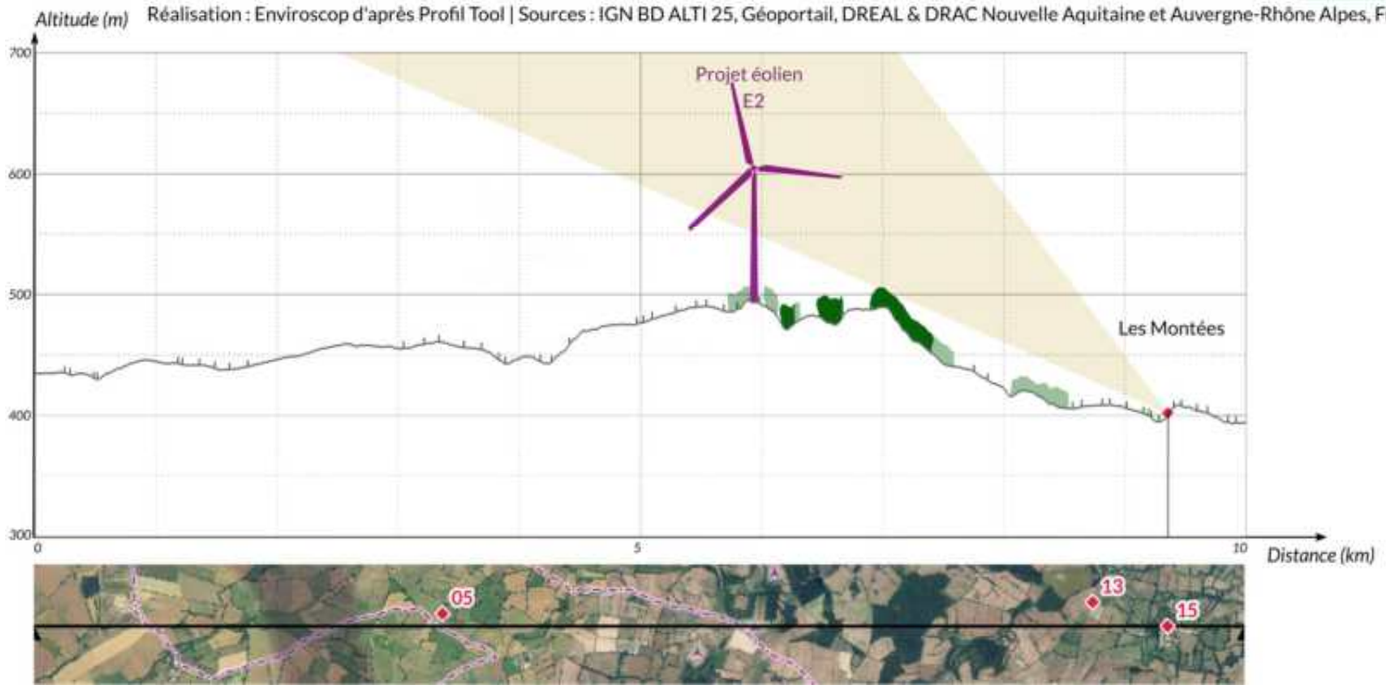
Depuis le hameau des Montées, le projet est modérément prégnant du fait de ses éoliennes partiellement visibles. Elles sont pour deux d'entre elles filtrées par la végétation, tandis que la dernière est en partie masquée par le relief. Toutefois elles sont à l'échelle du paysage. Les impacts visuels sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés très faibles car même si plusieurs parcs sont présents, leurs éoliennes visibles sont peu nombreuses et très discrètes. Le projet ajoute une ponctuation d'éoliennes sur l'horizon, sur une faible emprise horizontale. Les impacts cumulés restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
15	658100 m	6580421 m	404.9m	24/02/2021 11:09	Temps clair	E1 à 3.3 km	E3 à 3.9 km	3 éoliennes visibles (1 rotor et 2 filtrées par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



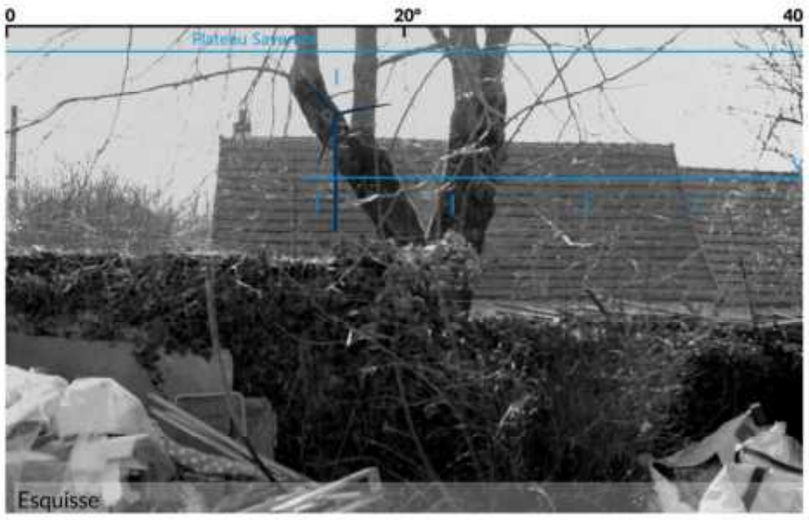




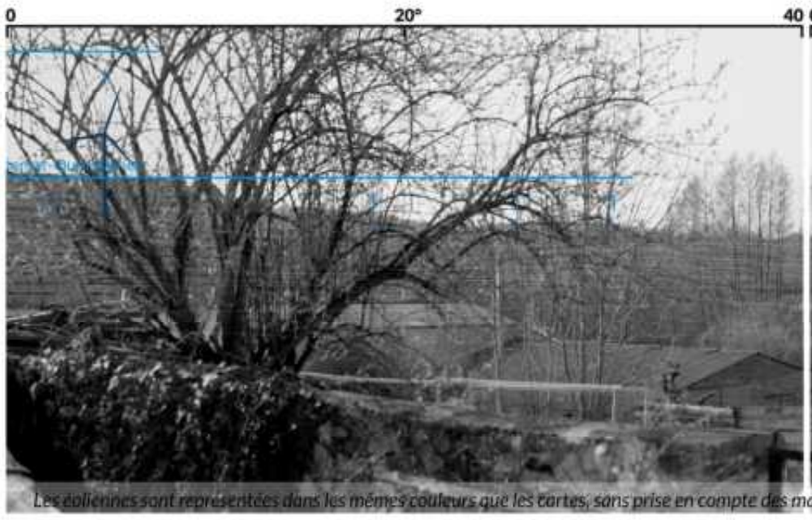
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

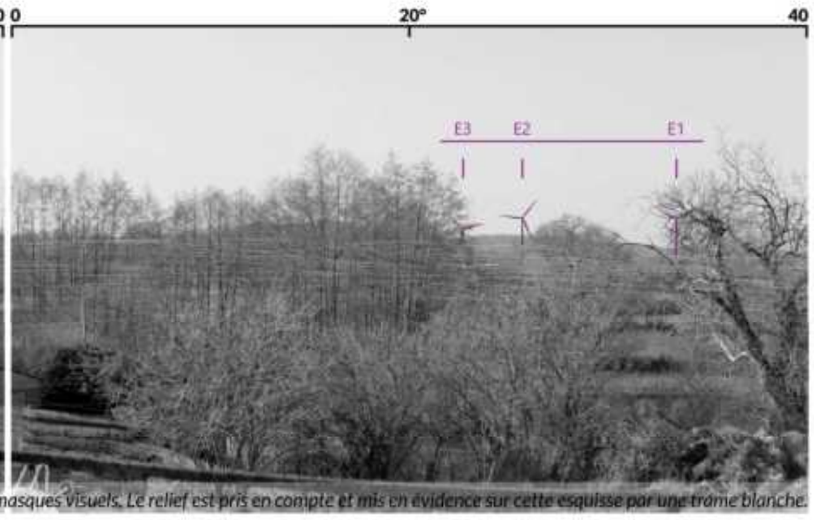






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

16. Teissat - Depuis la frange nord: photomontage

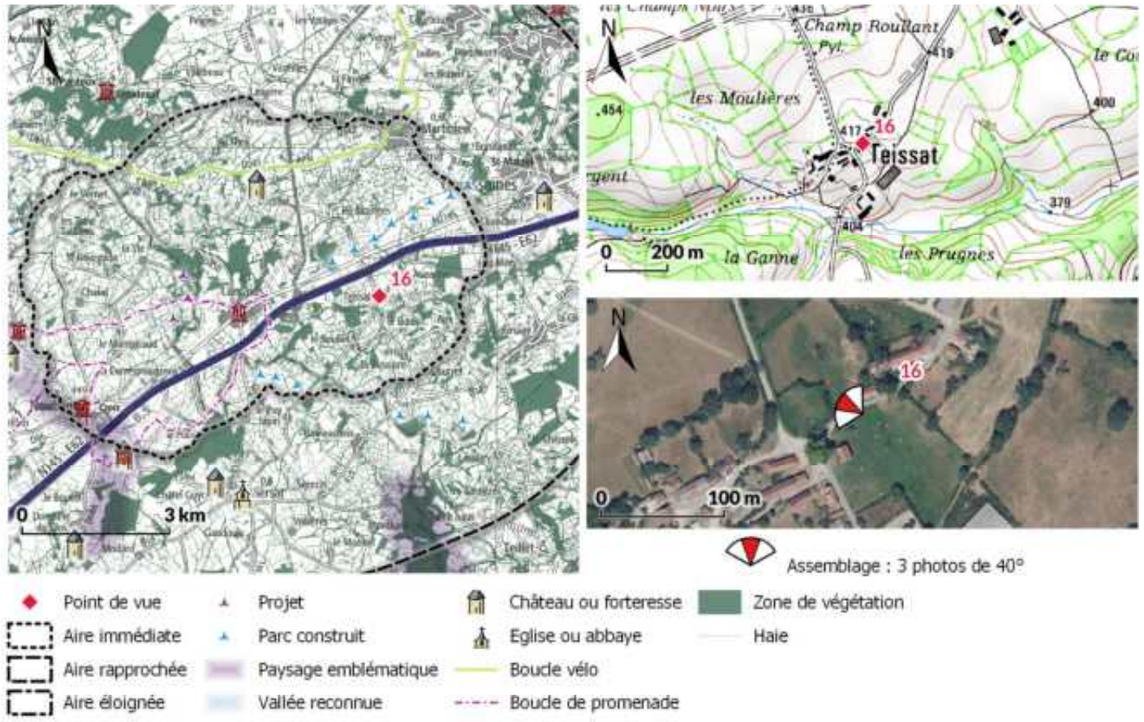
ETAT INITIAL : Au sein du hameau de Teissat, un réseau de haies de jardin et ou bocagères limitent les vues sur les lointains sur la moitié gauche du panorama. Quelques éoliennes du parc du Plateau de Savernat sont visibles presque en pied, sur l'autre partie du panorama, qui offre une vue plus ouverte.

IMPACT DU PROJET : Le projet est masqué par le réseau des jardins et des haies bocagères, associé au relief.

IMPACTS CUMULES : Seules 2 éoliennes du parc du Plateau de Savernat sont visibles, prégnantes mais à l'échelle du paysage.

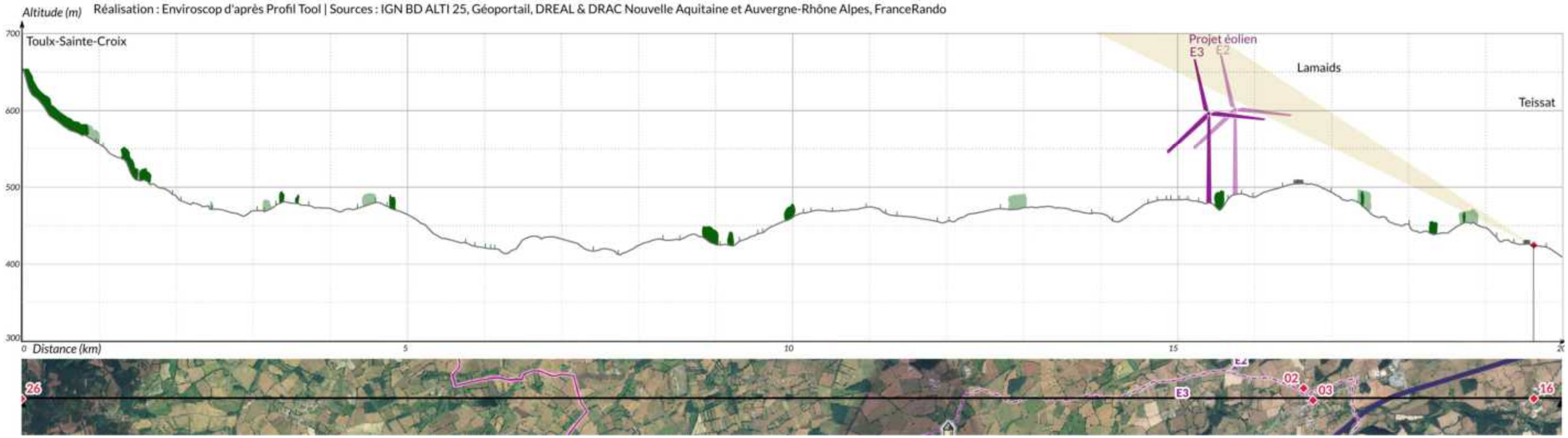
Depuis le hameau de Teissat, le projet est masqué par la végétation. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont nuls.

Les impacts cumulés sont nuls, le parc du Plateau de Savernat étant le seul parc visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
16	659119 m	6578619 m	418.7m	24/02/2021 10:34	Beau temps	E2 à 3.9 km	E3 à 4.2 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

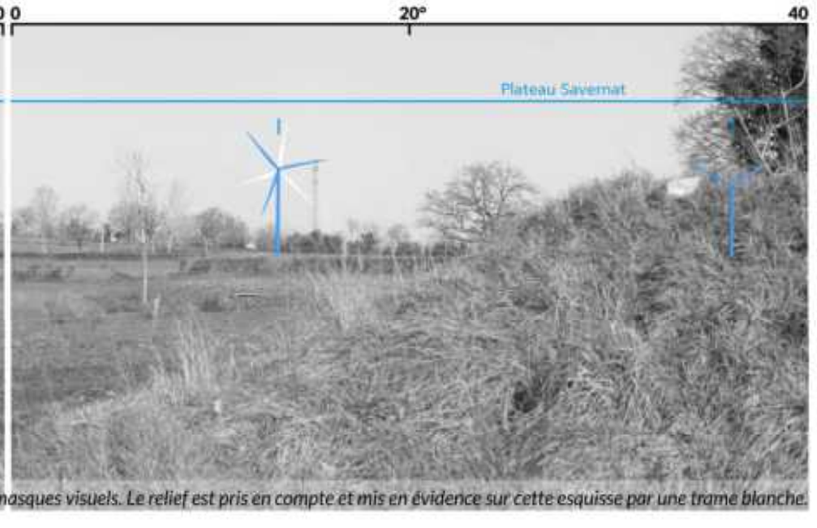






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

17. Le Breuil - Depuis la maison isolée: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise à proximité de la maison isolée où la vue est la plus ouverte depuis le lieu de vie. Le projet s'étend au nord du Breuil, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 8,1° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 654912 y= 6575895

Carte 192 : Localisation du point d'analyse au Breuil

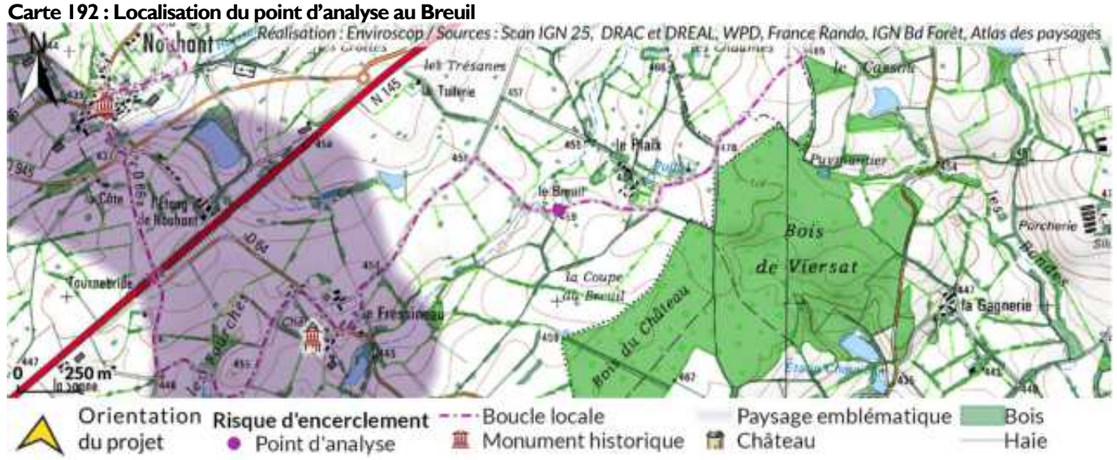


Tableau 85 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	38°	Risque très faible	44°	Risque très faible	*+6°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	38°		44°		*+6°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	315°		272°		*-43°*
Pourcentage de respiration sur 360°	89%		88%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 6° dans le rayon de 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 38° à 44° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 315° à 272°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau du Breuil, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

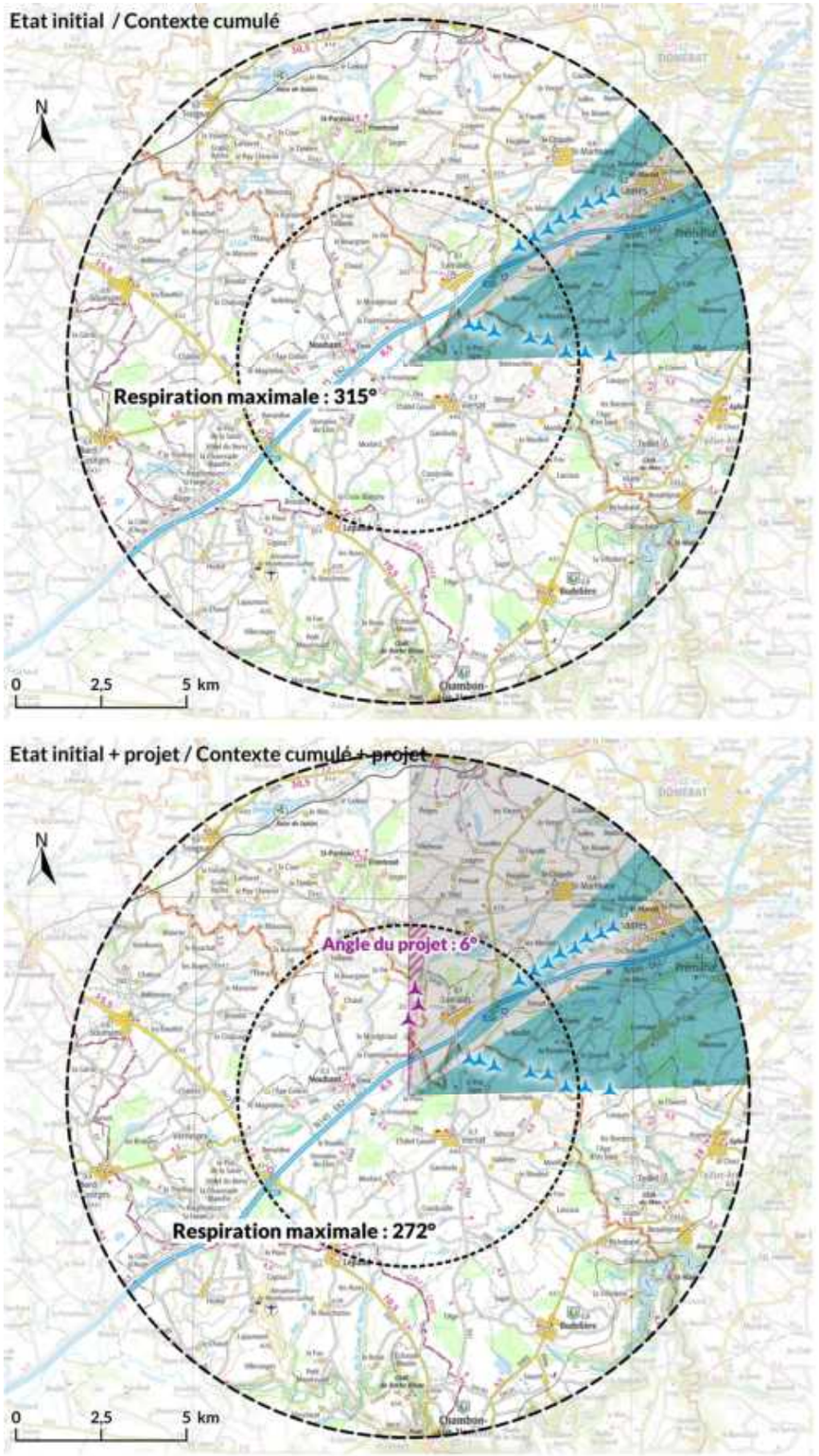
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° est soit limité par les habitations, soit limité par les collines boisées, au sein du hameau du Breuil. Le parc du Plateau de Savernat est intégralement masqué, tandis que quelques éoliennes de Viersat-Quinssaines se devinent à travers et à l'arrière de la végétation sur une très faible part d'horizon. Le projet s'inscrit dans l'espace agricole animé de haies notamment sur un plan différent de l'autre parc éolien.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

- Le photomontage n°17 p238 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 193 :Analyse du risque d'encerclement pour la maison isolée du Breuil



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

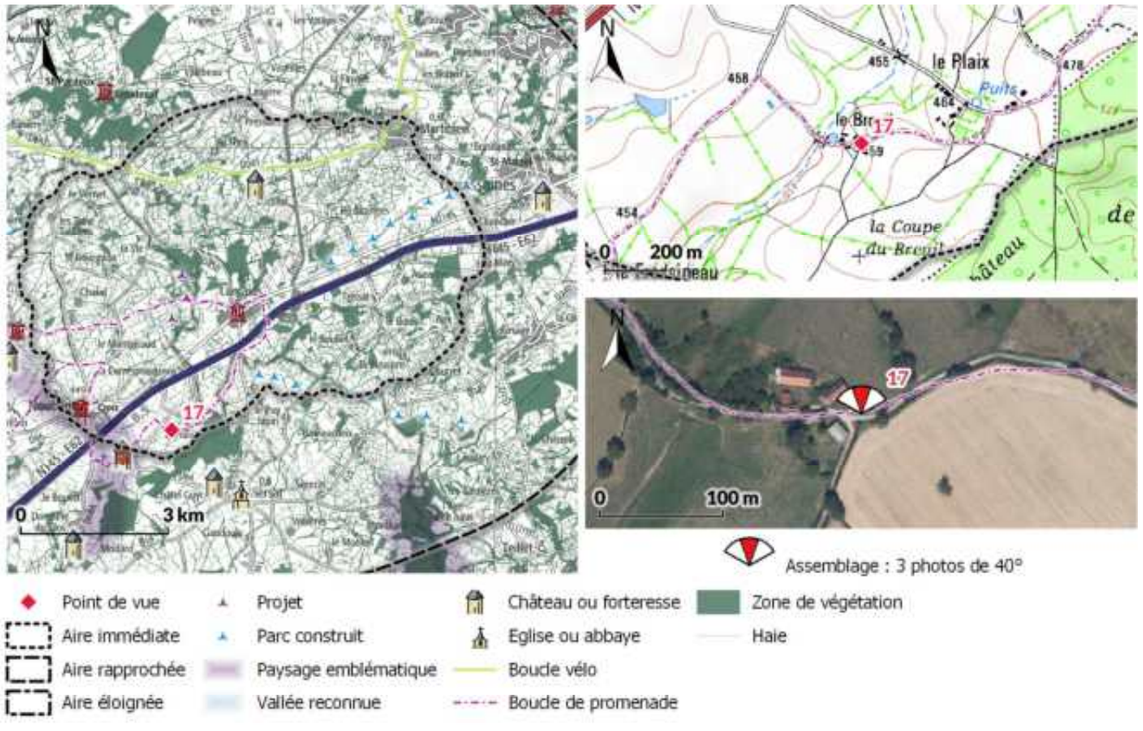
ETAT INITIAL : Ce point de vue se localise au niveau de la maison isolée du Breuil, sur la petite boucle De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers. La vue est limitée à gauche par une habitation de laquelle part une ligne électrique alors que le reste du panorama présente des espaces agricoles plutôt ouverts. Le motif de la haie bocagère reste toutefois récurrent dans la plaine. Des éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines sont visibles par intermittence en bout de pale à l'arrière de la végétation.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible à l'horizon, prégnant et à l'échelle du paysage. Le rotor des éoliennes suit la courbe de la ligne électrique et le projet respecte les verticales données par le poteau électrique à gauche et le linéaire bocagers à droite et le projet reste même en deçà de ces hauteurs. Ces derniers étant situés sur un plan plus proches, restent une accroche visuelle importante. Il est lisible même s'il est partiellement masqué au centre du panorama. En effet, les éoliennes sont filtrées par les arbres du bocage. Leurs pieds et une partie de leur rotor sont masqués.

IMPACTS CUMULES : Aujourd'hui la présence éolienne existe mais est très peu marquée. Seules 2 éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines apparaissent sur l'horizon en bout de pale, filtrées par la végétation. Elles sont très peu prégnantes. Le projet arrive sur un plan plus proche que les deux autres parcs, sur une autre partie du panorama. Plus prégnant, il occupe toutefois une très faible part d'horizon. De grands espaces de respiration sont maintenus.

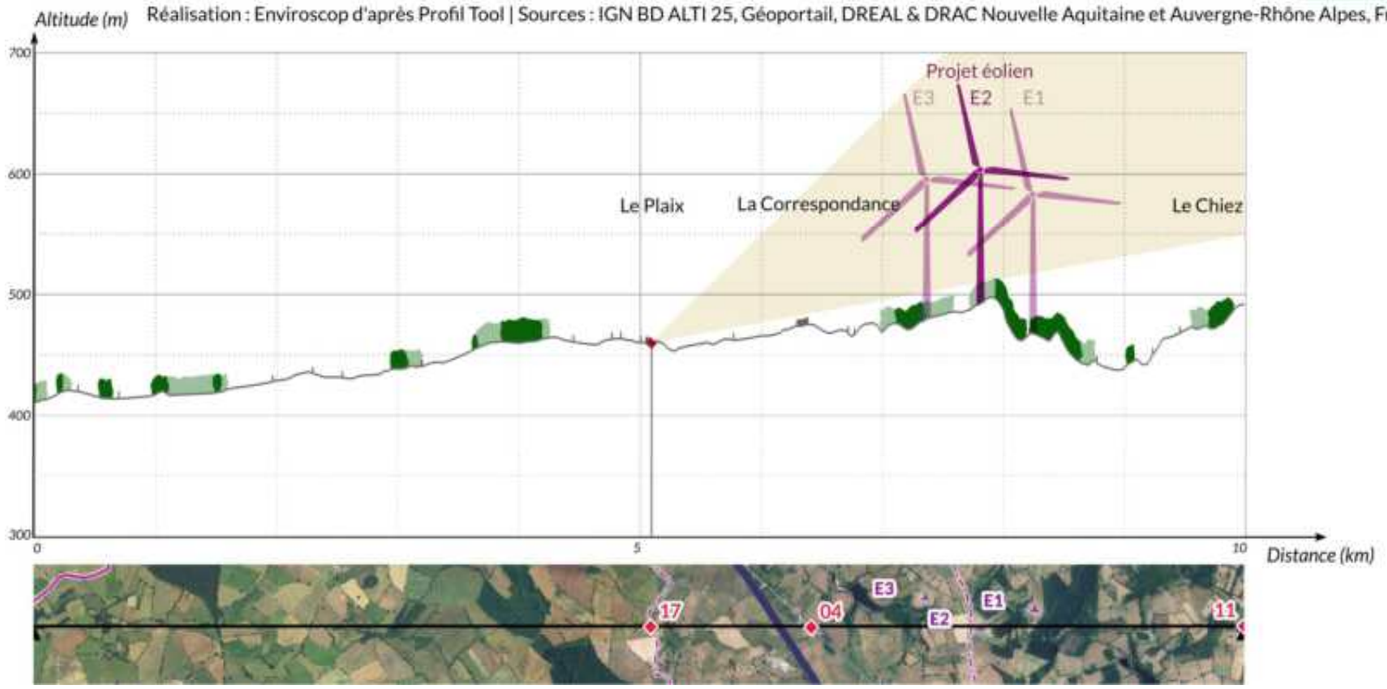
Depuis le hameau du Breuil, le projet est en partie masqué par la végétation. Les éoliennes bien que partiellement visibles et prégnantes, respectent l'échelle du paysage. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car le parc de Viersat-Quinssaines est le seul parc visible. Le projet ajoute une ponctuation isolée d'éoliennes sur l'horizon. Bien qu'il soit le parc le plus prégnant, son emprise horizontale est très faible et n'implique pas d'effet de saturation visuelle. Les impacts cumulés sont faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
17	654913 m	6575895 m	462m	24/02/2021 13:09	Temps clair	E3 à 2.3 km	E1 à 3.2 km	3 éoliennes visibles (rotor filtré par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







Etat avec les parcs éoliens connus et le projet



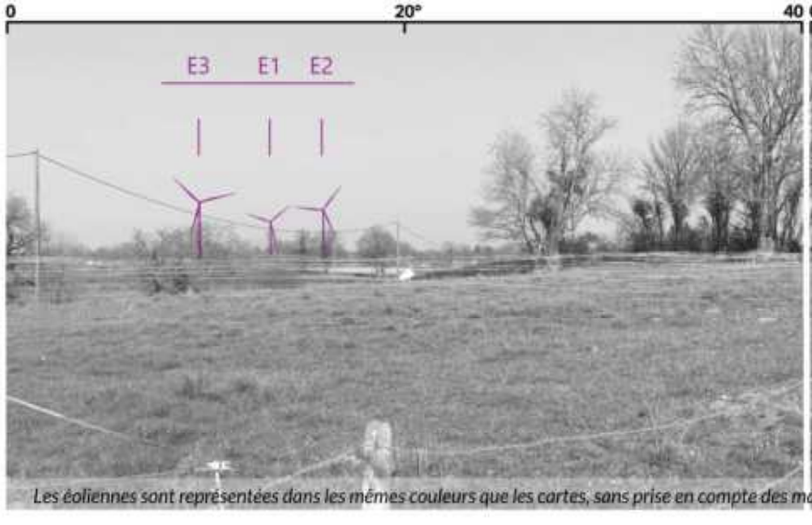


0 20° 40

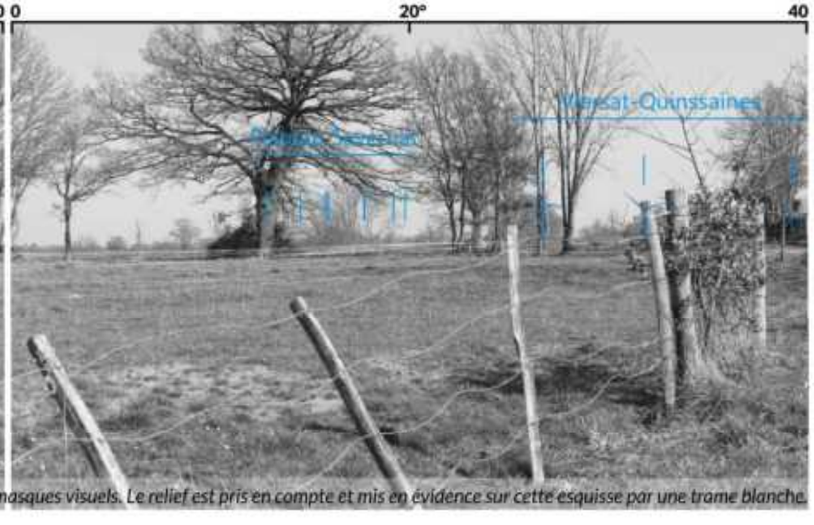


Esquisse

0 20° 40



0 20° 40



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

18. Le Pain Perdu - Depuis les D40 - D242 : analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise entre les hameaux du Pain Perdu et du Grenouillat, où la vue est la plus ouverte à proximité des lieux de vie. Le projet s'étend au sud-ouest des hameaux, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 8° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 657314 y= 6581263

Carte 194 : Localisation du point d'analyse entre le Pain Perdu et Grenouillat



Tableau 86 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	92°	Risque très faible	99°	Risque très faible	*+7°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	92°		99°		*+7°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	268°		231°		*-37°*
Pourcentage de respiration sur 360°	74%		73%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 7° dans le rayon des 5 km et de 10 km. Ainsi, il augmente les angles occupés de 92° à 99° dans les deux rayons d'analyse, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 268° à 231°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le hameau du Pain Perdu, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

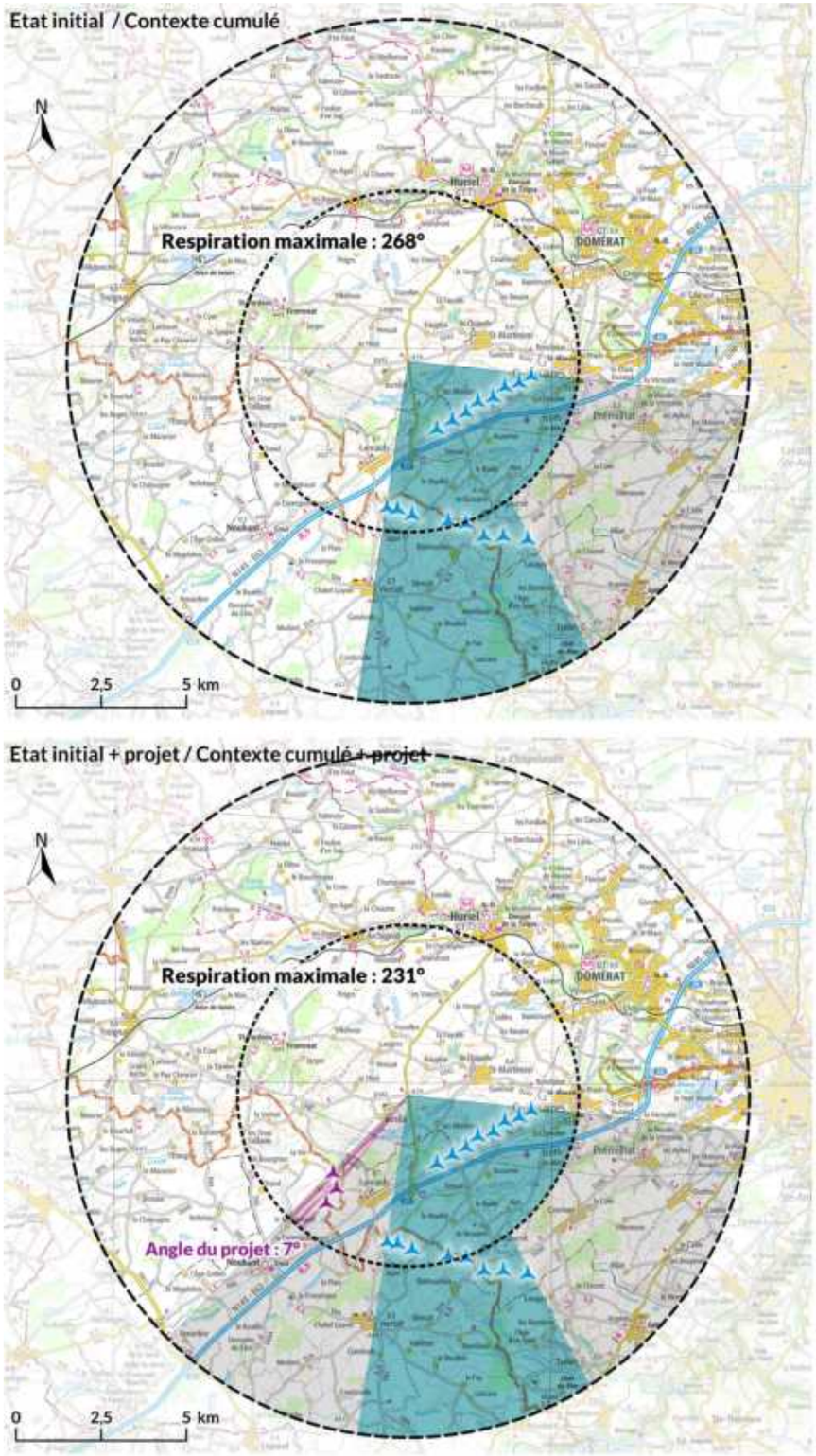
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° présente des vues plutôt fermées par les nombreuses haies bocagères, qui limitent les vues sur le lointains à proximité du hameau du Pain Perdu. Le parc de Viersat-Quinssaines est intégralement masqué, tandis que quelques éoliennes du Plateau de Savernat se devinent à travers et à l'arrière de la végétation. Le projet est peu prégnant mais visible à travers la végétation, sur une part d'horizon différente du parc du Plateau de Savernat.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

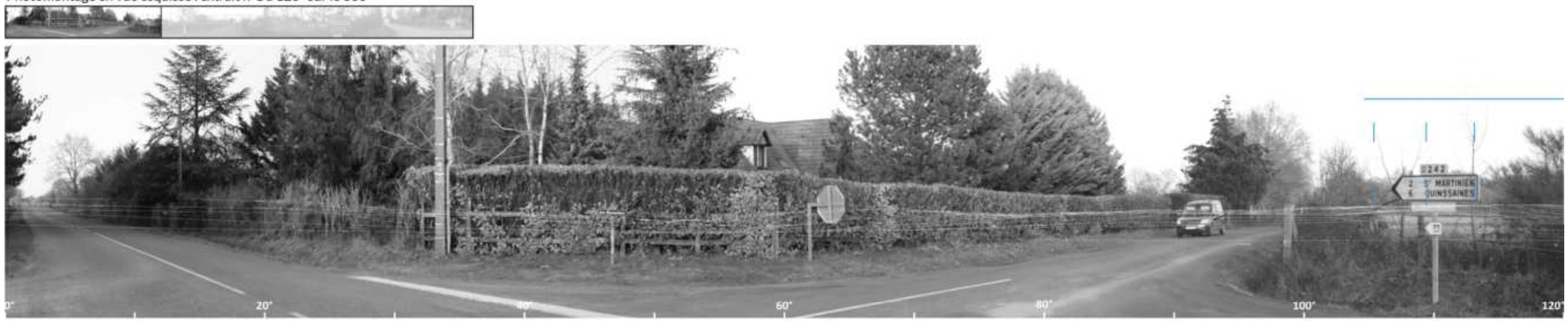
- Le photomontage n°18 p244 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 195 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau du Pain Perdu

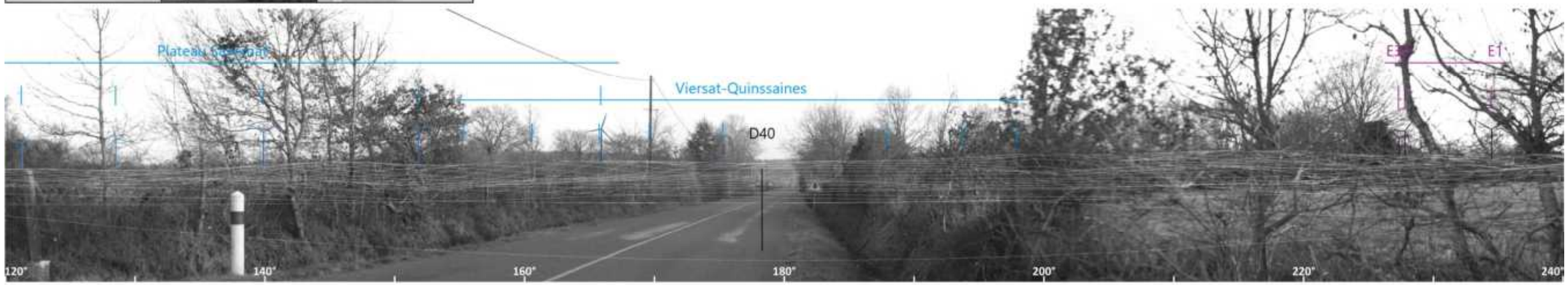


Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

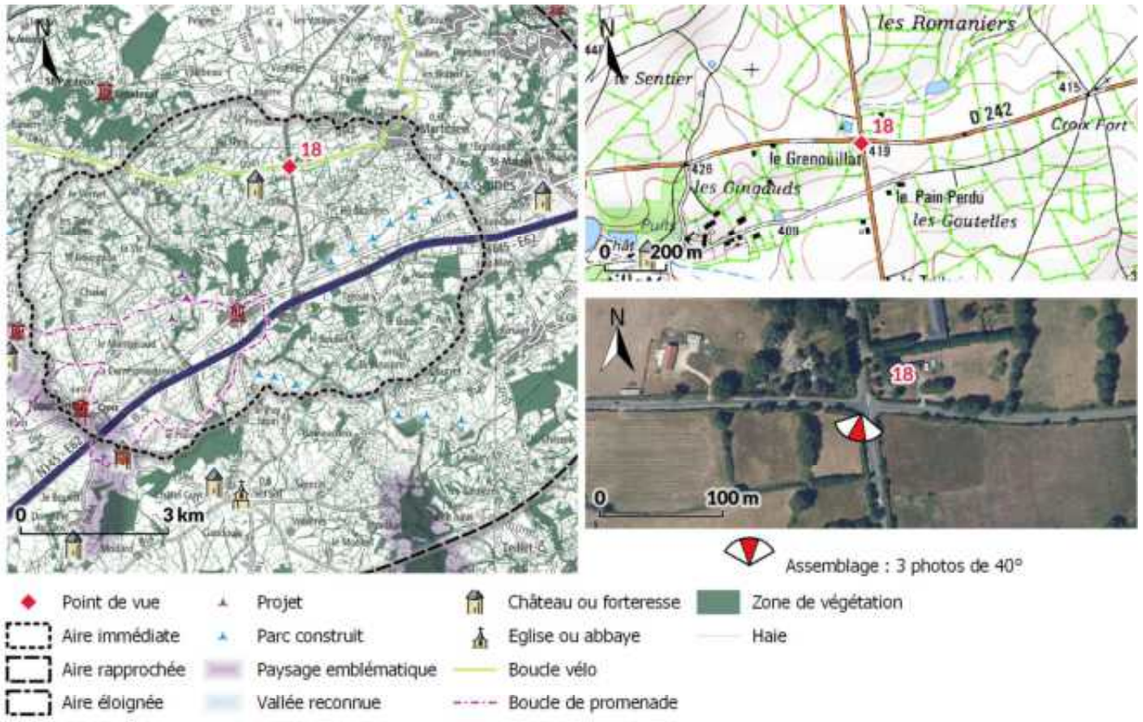
ETAT INITIAL : A l'intersection de la D242 et de la D40, non loin du hameau du Pain Perdu, la vue est plutôt fermée par les nombreuses haies bocagères, qui limitent les vues sur le lointain. Le parc du Plateau de Savernat est peu prégnant mais visible au dessus des liserés végétaux, sur la moitié du panorama.

IMPACT DU PROJET : Le projet est filtré par la végétation des haies situées au premier et second plans. Il est peu visible, même si ses machines pourraient être plus prégnantes avec le mouvement de rotations des pales à travers la végétation. Toutefois elles restent très discrètes et à l'échelle du paysage bocager. En période estivale, le projet serait intégralement masqué.

IMPACTS CUMULES : Aujourd'hui la présence éolienne existe mais reste à l'échelle du paysage bocager. Quelques machines du Plateau de Savernat sont visibles soit en partie avec leur rotor, soit en bout de pale, à travers la végétation. Elles sont très peu prégnantes. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Il est aussi discret et occupe une part d'horizon peu importante. De grands espaces de respirations existent.

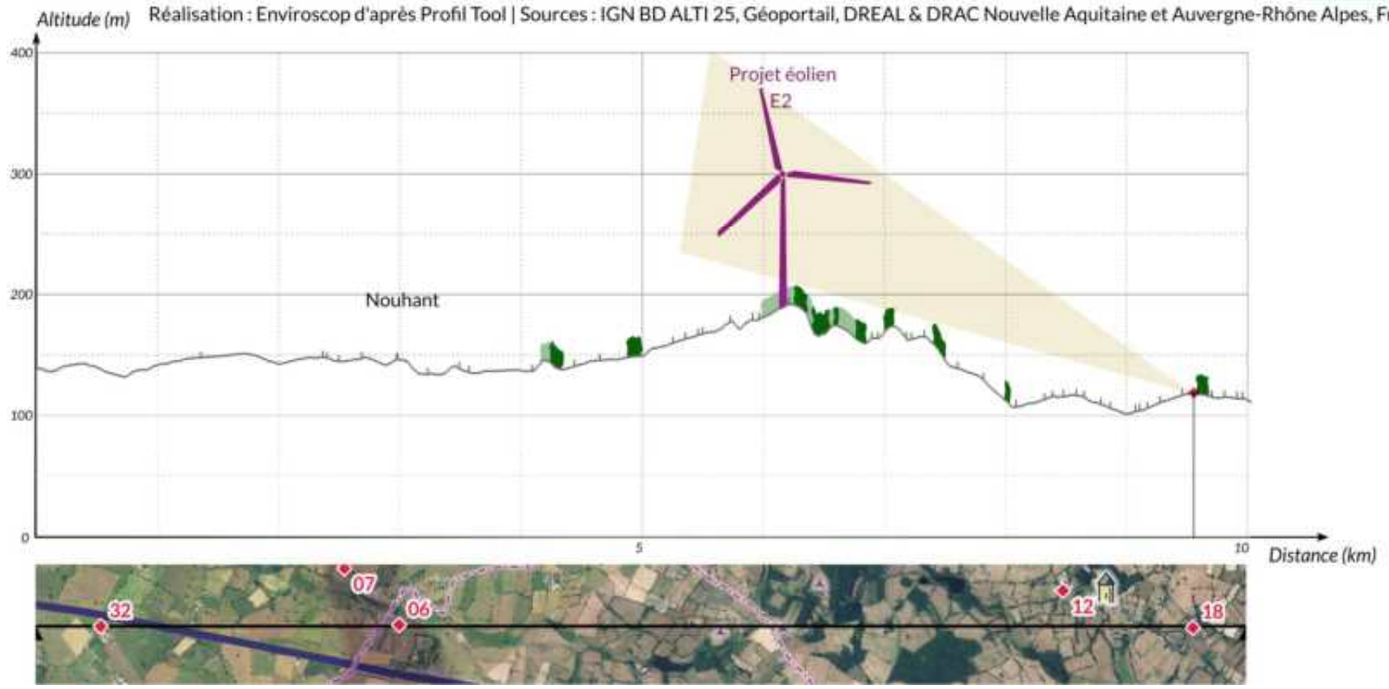
A l'intersection de la D242 et de la D40, non loin du hameau du Pain Perdu, les vues sont courtes du fait de la présence des haies bocagères. Les éoliennes du projet sont visibles à travers la végétation mais grandement masquées. Elles sont peu prégnantes. Ses impacts sont donc faibles en hiver et nuls en été.

Aujourd'hui les impacts cumulés nuls car le parc du Plateau de Savernat est le seul parc visible. Le projet ajoute une ponctuation isolée d'éoliennes sur l'horizon, tout en maintenant des espaces de respiration sans machine. Les impacts cumulés sont très faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
18	657314 m	6581263 m	421.6m	24/02/2021 17:54	Temps clair, légère brume	E1 à 3.1 km	E3 à 3.9 km	3 éoliennes visibles (rotor filtré par la végétation)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



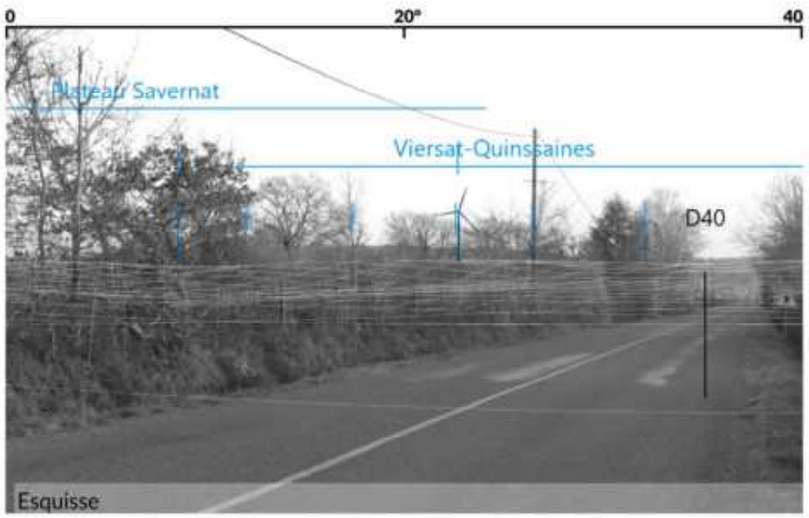




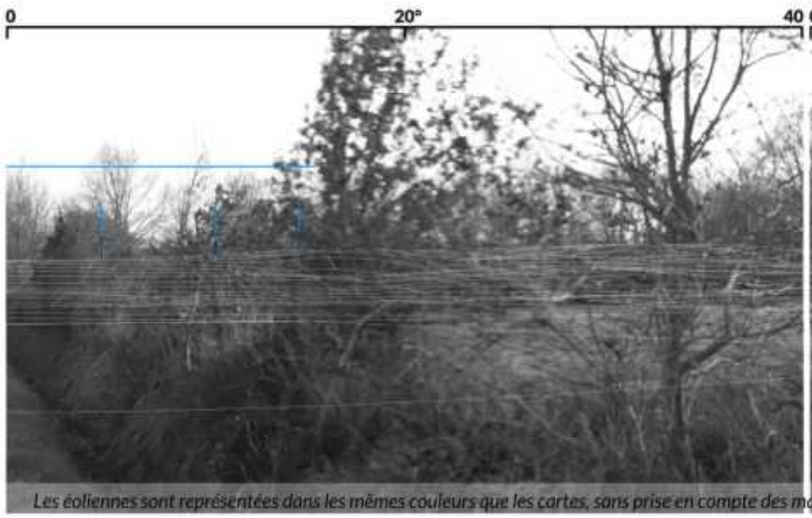
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

19. Saint-Martinien - Depuis la frange sud-ouest: analyse d'encerclement et photomontage

Analyse cartographique du risque d'encerclement

Le point d'analyse du risque d'encerclement se localise en bordure sud du village où la vue est la plus ouverte depuis le lieu de vie. Le projet s'étend au sud-ouest de Saint-Martinien, dans le périmètre des 5 km autour du lieu de vie.

- Valeur de la ZIV cumulée = 7,1° en angle vertical avec masques du relief et des boisements
- Coordonnées du point de vue : x= 659311 y= 6581739

Carte 196 : Localisation du point d'analyse à Saint-Martinien



Tableau 87 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet

	Etat initial		Etat initial + projet		*Contribution du projet*
Eoliennes entre 0 et 5 km	8 éoliennes		11 éoliennes		
Eoliennes entre 0 et 10 km	16 éoliennes		19 éoliennes		
Occupation de l'éolien entre 0 et 5 km	88°	Risque très faible	94°	Risque très faible	*+6°*
Occupation de l'éolien entre 0 et 10 km	91°		97°		*+6°*
Espace de respiration maximal entre 0 et 10 km	269°		240°		*-29°*
Pourcentage de respiration sur 360°	75%		73%		*-2%*
Densité sur l'horizon	0,05		0,06		*0,01*

Remarques : les seuils dépassés sont notés en gras. Les parcs à cheval sur le rayon des 5 km et des 10 km sont considérés dans l'analyse comme dans le rayon le plus proche, soit l'ensemble du parc dans le rayon des 5 km. Le détail des calculs est présenté en annexe au chapitre G.II. Etat initial = parcs construits et parcs autorisés non construits.

Actuellement, le risque théorique d'encerclement est très faible car aucun seuil d'alerte n'est franchi.

Le projet constitue un angle d'occupation de 6° dans les deux rayons d'analyse. Ainsi, il augmente les angles occupés de 88° à 94° dans le rayon des 5 km et de 91° à 97° dans le rayon des 10km, sans franchir de nouveau seuil. Il réduit légèrement l'espace de respiration maximal sans franchir de nouveau seuil. Ce dernier passe de 269° à 240°. L'indice de densité évolue de 0,05 à 0,06. Le risque d'encerclement est le même avec le projet qu'à l'état initial : très faible.

En l'absence de parc éolien en instruction dans le rayon des 5 et des 10 km, les situations de risque sont identiques à celle de l'état initial et celle de l'état initial + projet.

Le risque d'encerclement est très faible pour le village de Saint-Martinien, dans tous les contextes éoliens étudiés. En effet, aucun seuil n'est dépassé.
Toutefois, bien que son emprise soit très peu importante, le projet augmente légèrement l'occupation de l'éolien à l'horizon et contribue à la densification du contexte éolien.

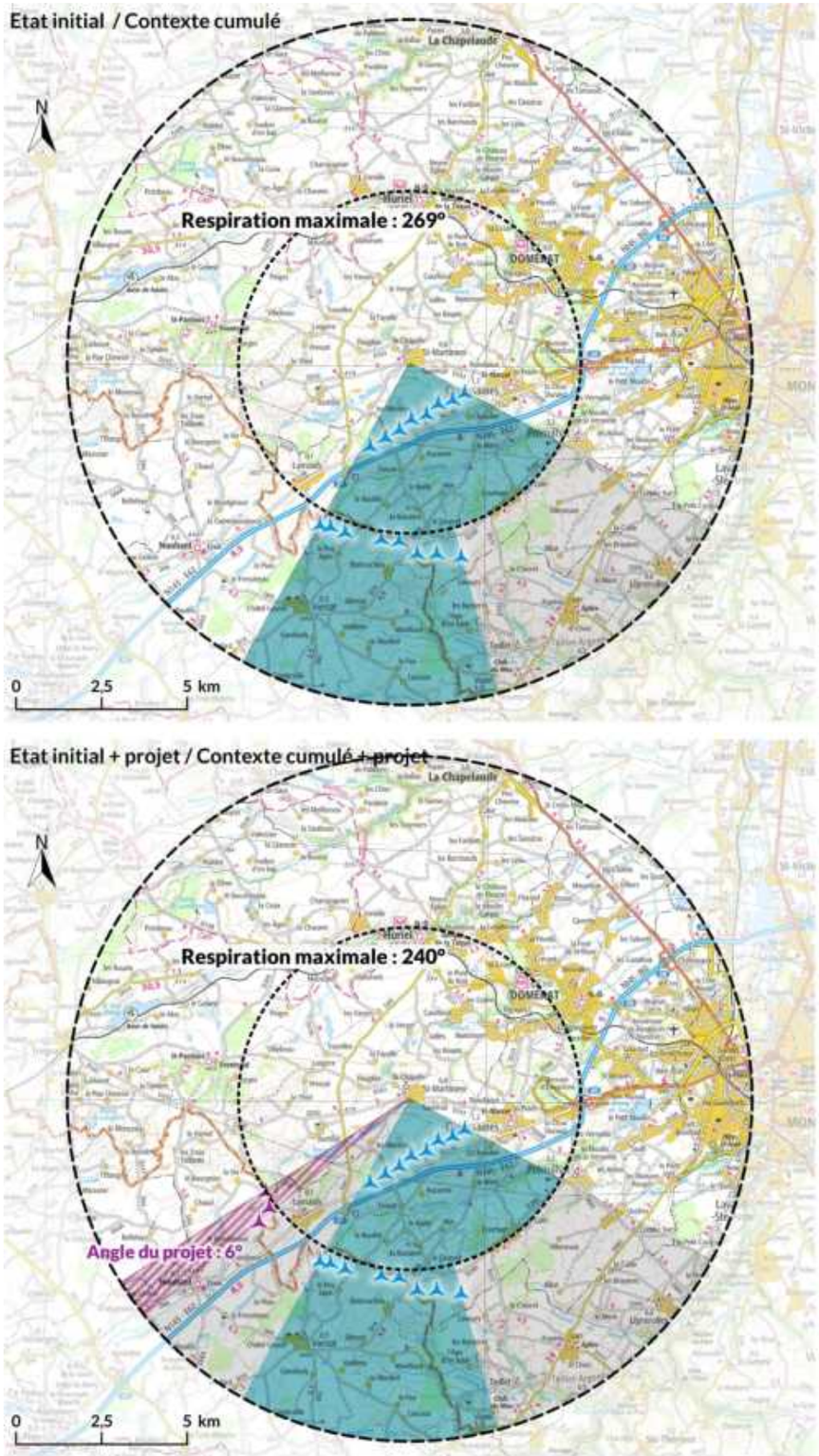
Analyse de l'encerclement par photomontage à 360°

Le photomontage se localise au même endroit que le point d'analyse du risque d'encerclement. Le panorama à 360° présente depuis les hauteurs du village de Saint-Martinien une percée visuelle très lointaine au sud-ouest, alors que les reliefs et les habitations ferment les vues dans les autres directions. Le parc de Viersat-Quinssaines est intégralement masqué, tandis que quelques éoliennes de Plateau de Savernat se devinent à travers et à l'arrière de la végétation. Le projet est en parti masqué par une habitation pour 1 éolienne, tandis que les autres éoliennes sont quant à elles tronquées par le relief et la végétation. Il se situe sur une part d'horizon différente du parc du Plateau de Savernat.

Les espaces de respiration sont plus conséquents que ceux annoncés par les calculs théoriques. L'effet d'encerclement est très faible.

- Le photomontage n°19 p250 montre la vue en direction du projet depuis le même point d'analyse. Il permet d'analyser les impacts cumulés et notamment les potentiels effets.

Carte 197 :Analyse du risque d'encerclement pour le village de Saint-Martinien



Réalisation : Enviroscop. Sources : Scan IGN 100, DREAL, WPD

Photomontage en vue esquisse : extrait n°1 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°2 à 120° sur le 360°



Photomontage en vue esquisse : extrait n°3 à 120° sur le 360°



Cette page est laissée vide pour une lecture du photomontage suivant en vis-à-vis.

Photomontage

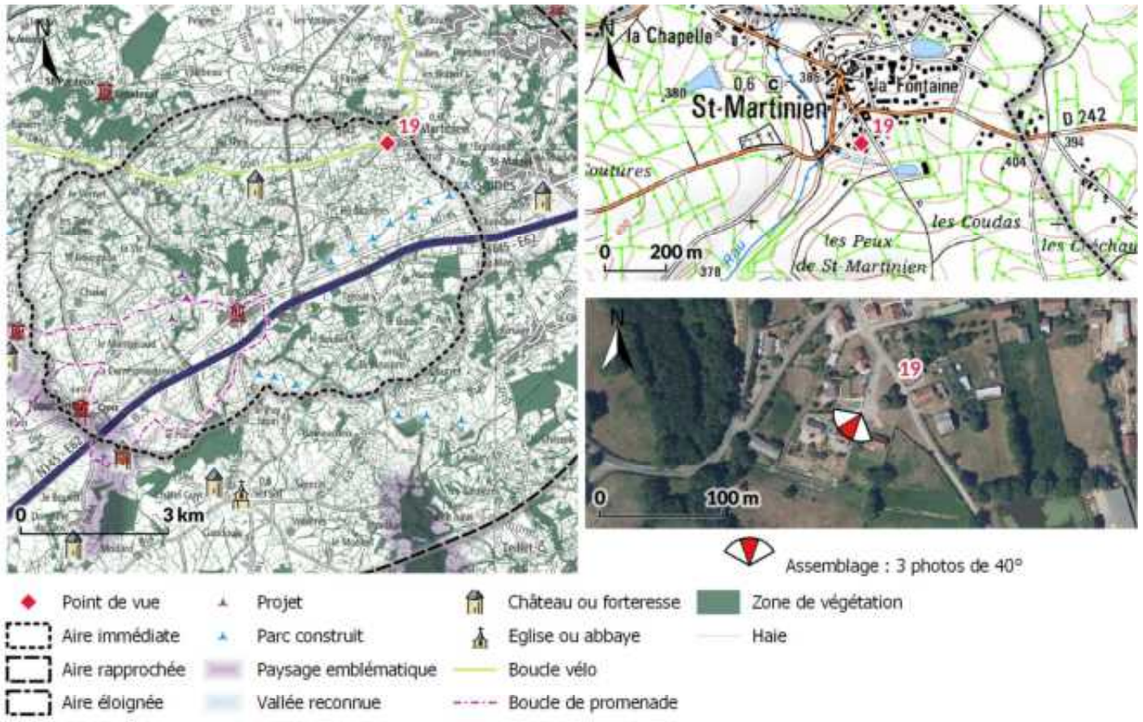
ETAT INITIAL : La frange sud du village de Saint-Martinien est située sur les hauteurs. Les habitations limitent voire ferment les vues au premier-plan, tandis que la vue offre un horizon plus lointain sur la moitié droite du panorama. La plaine bocagère apparait alors en arrière-plan. Quelques éoliennes du Plateau de Savernat sont perceptibles à l'arrière d'habitations et jardins situés au premier plan.

IMPACT DU PROJET : L'éolienne E3 s'inscrit intégralement derrière l'habitation, tandis que les éoliennes E2 et E1 sont visibles en partie. Seule une partie de leurs rotors est visible, le reste étant masqué par la végétation et le relief des collines. Elles restent modérément prégnantes et à l'échelle du paysage.

IMPACTS CUMULES : Quelques machines du Plateau de Savernat sont visibles dans une trouée végétale ou sont filtrées par la végétation. Elles sont peu prégnantes. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Les espaces de respiration restent conséquents avec ou sans le projet.

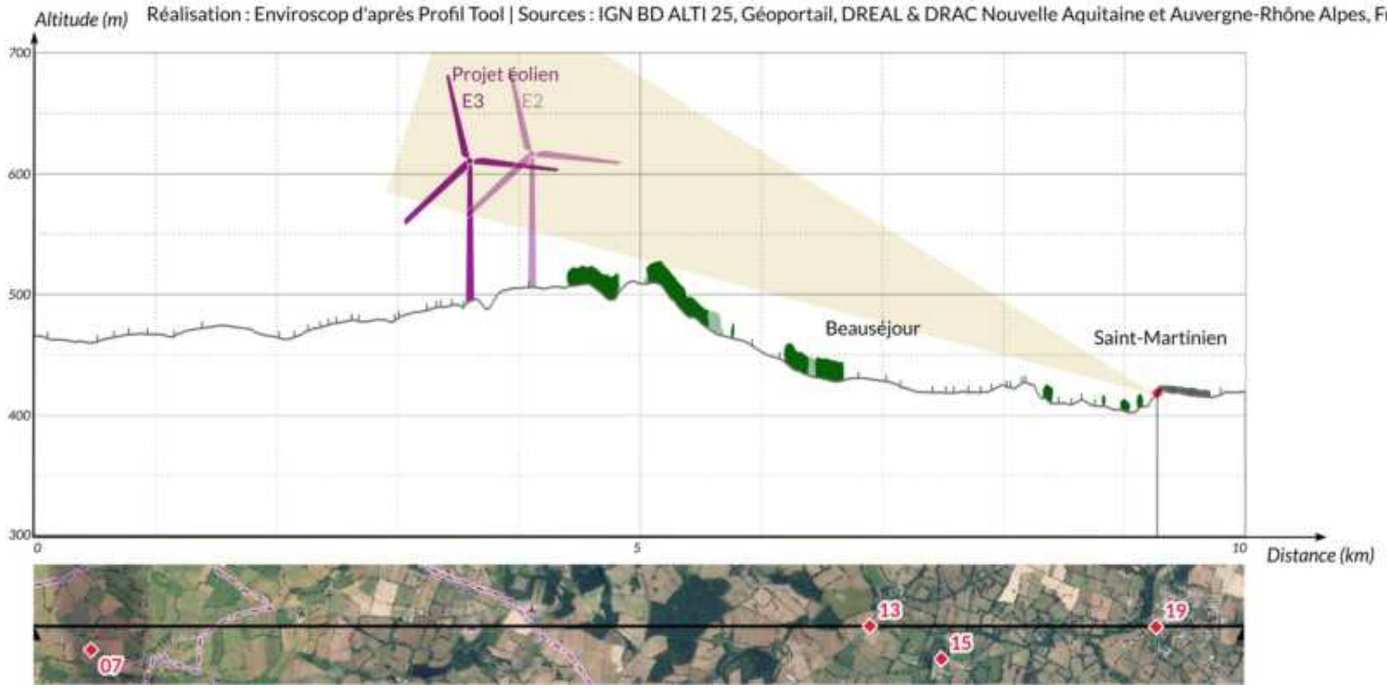
Depuis les hauteurs du village de Saint-Martinien, les vues s'ouvrent sur la plaine bocagère au sud-ouest. 2 éoliennes sur les 3 sont visibles en partie en raison de la végétation et du relief. Elles sont lisibles donc les impacts du projet sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car les éoliennes du Plateau de Savernat sont le seul parc visible. Le projet ajoute une ponctuation isolée d'éoliennes sur l'horizon, tout en maintenant des espaces de respiration sans machine. Les impacts cumulés sont très faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
19	659312 m	6581740 m	390.2m	24/02/2021 11:18	Temps clair	E1 à 5 km	E3 à 5.7 km	2 éoliennes visibles (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







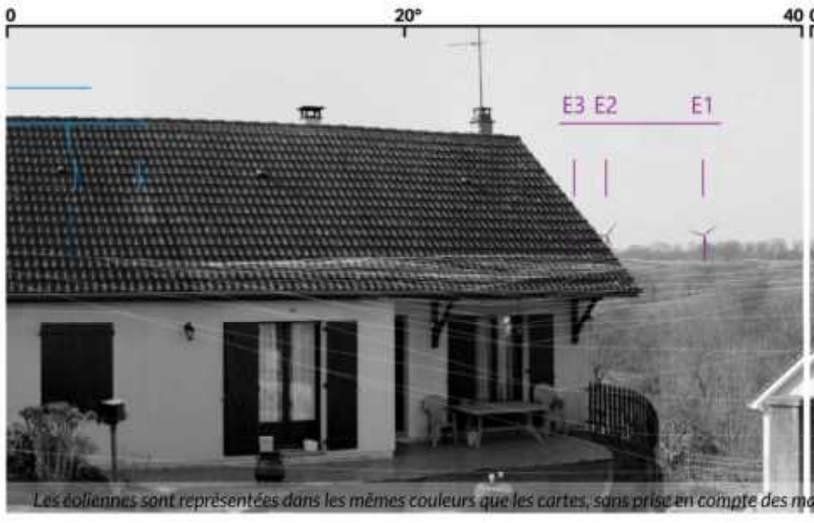
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

20. Quinssaines - Depuis la sortie sud-ouest: photomontage

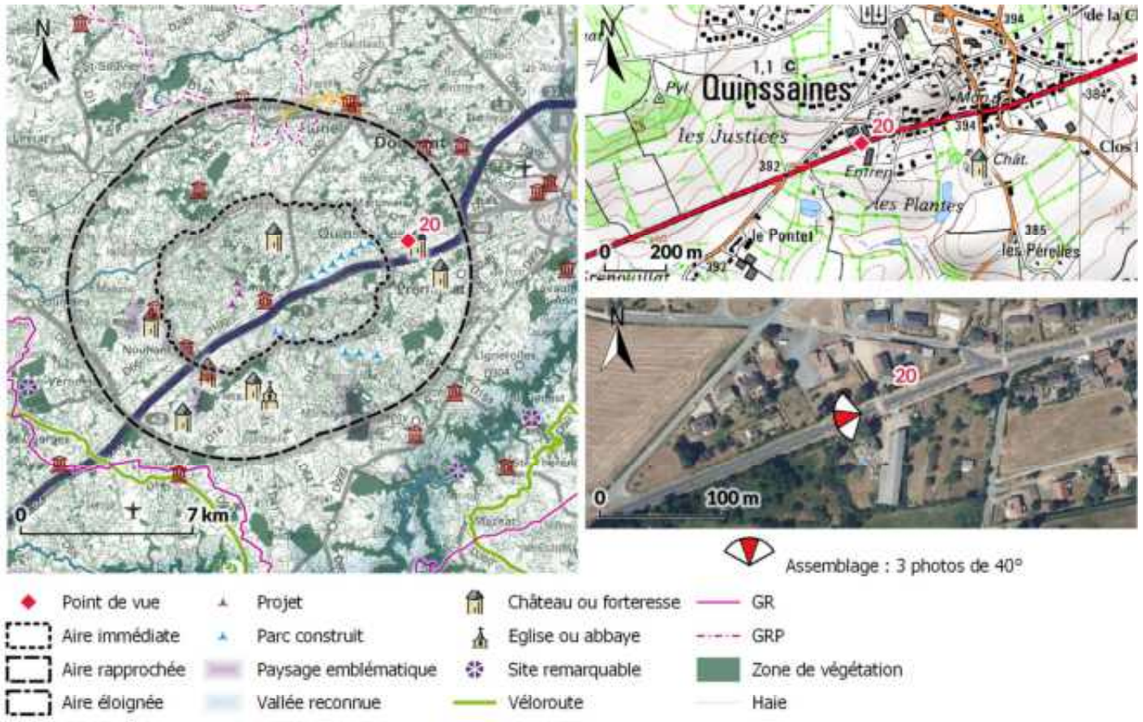
ETAT INITIAL : La vue en sortie sud-ouest du village de Quinssaines est structurée par la perspective formée par la petite route rectiligne D745. La route offre une percée visuelle sur la plaine agricole ouverte en arrière-plan au centre du panorama. De part et d'autre de la voie, les vues sont plus courtes. En effet, à gauche du panorama, une épaisseur boisée clôt l'horizon. A droite du panorama, les vues sont moins opaques avec différents masques visuels qui se superposent plus ou moins, entre les habitations, la végétation des jardins et les haies bocagères. Quelques éoliennes du Parc du Plateau de Savernat apparaissent en arrière-plan sur cette partie de la vue, suivant la voie.

IMPACT DU PROJET : Les éoliennes E1 et E2 sont masquées par la végétation en limite de jardin. L'éolienne E3 est la seule éolienne visible du projet, non loin de la perspective de la route. Elle est peu prégnante du fait de l'éloignement à celle-ci et à l'échelle du paysage. Elle est également située en arrière-plan des éoliennes du Plateau de Savernat qui, du fait des perspectives, paraissent beaucoup plus imposantes.

IMPACTS CUMULES : Quelques éoliennes du Plateau de Savernat sont visibles à travers la végétation le long de la route et participent à souligner la perspective de l'axe. Elles sont à l'échelle des éléments paysagers. La seule éolienne du projet visible se situe en covisibilité directe avec une des éoliennes du parc construit. Bien qu'elles soient toutes deux éloignées et peu prégnantes, leur chevauchement génère un léger brouillage visuel. Néanmoins les grands espaces de respiration sont maintenus et il n'y a pas d'effet de saturation visuelle. Par ailleurs, la superposition des éoliennes est ponctuelle en se déplaçant le long de l'axe.

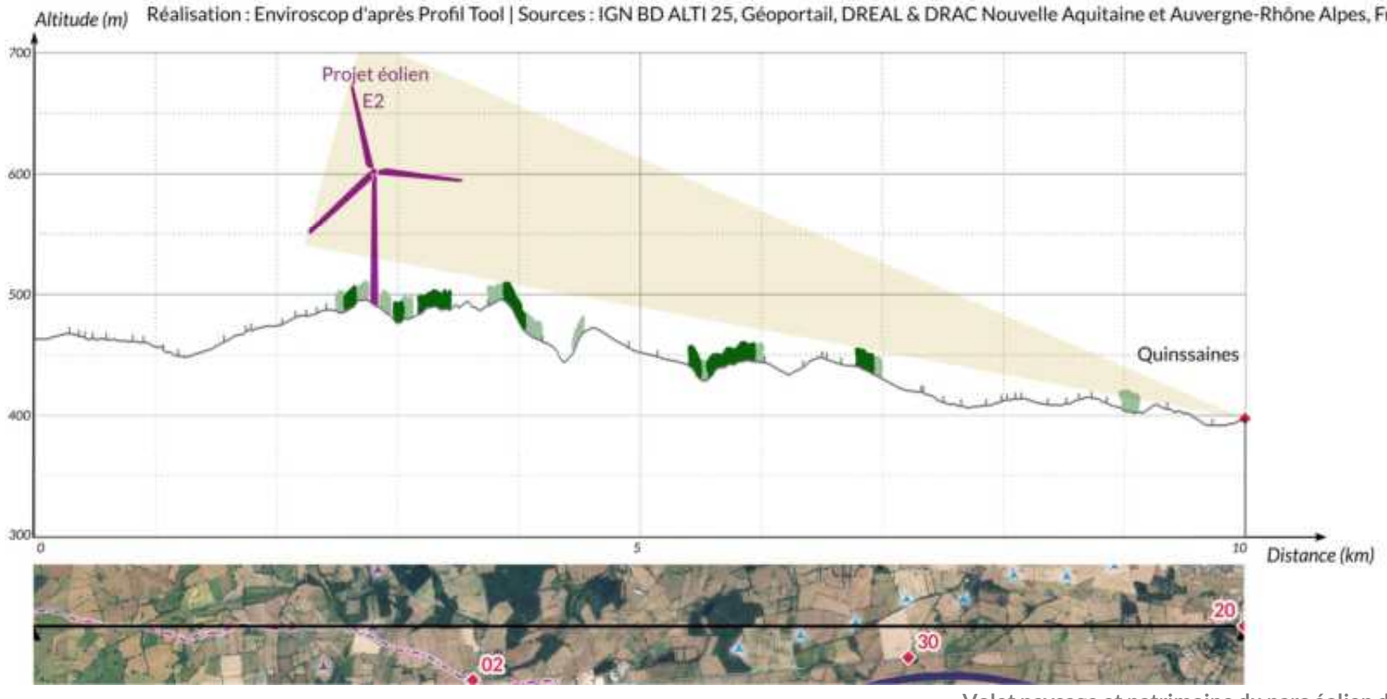
Depuis la D745 en sortie du village de Quinssaines, les vues sont régulièrement courtes du fait de la présence des haies bocagères ou de la végétation des jardins. L'éolienne E3 est la seule visible dans la perspective de la route, même si son pied et une partie de son rotor sont masqués. Elle est peu prégnante du fait de son éloignement. Ses impacts sont donc faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car le parc du Plateau de Savernat est le seul parc visible. Le projet ajoute une éolienne en covisibilité directe avec l'une du Plateau de Savernat. Il apporte un léger brouillage visuel, atténué par la distance des éoliennes. Les espaces de respiration sont très peu modifiés et restent importants. Les impacts cumulés sont faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
20	662090 m	6580730 m	398.8m	24/02/2021 10:20	Temps clair	E1 à 7.2 km	E3 à 7.6 km	1 éolienne visible (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







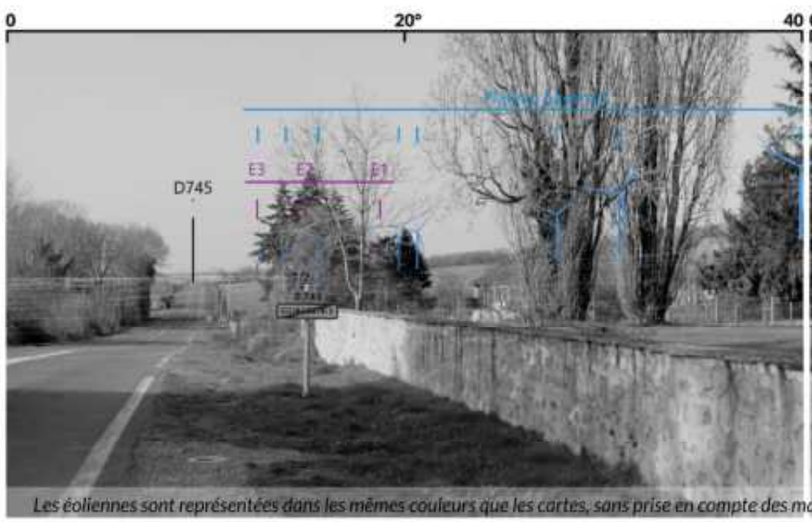
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

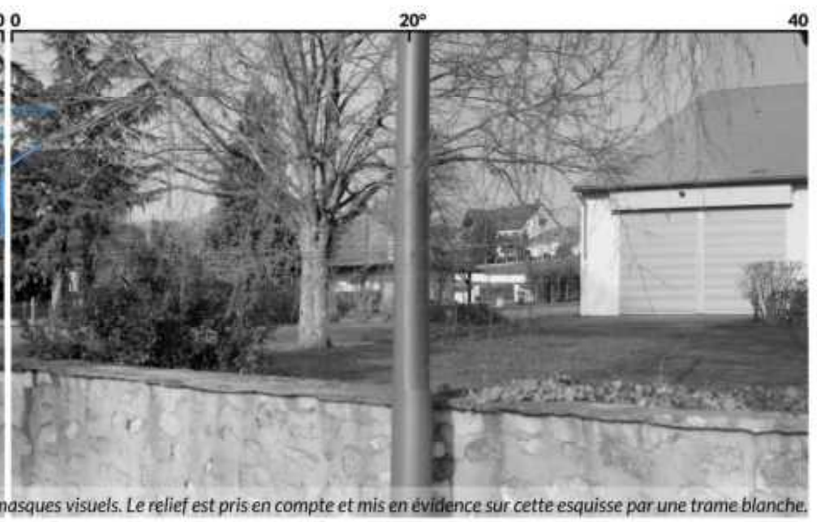






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

21. Viersat - Depuis la sortie sud-est: photomontage

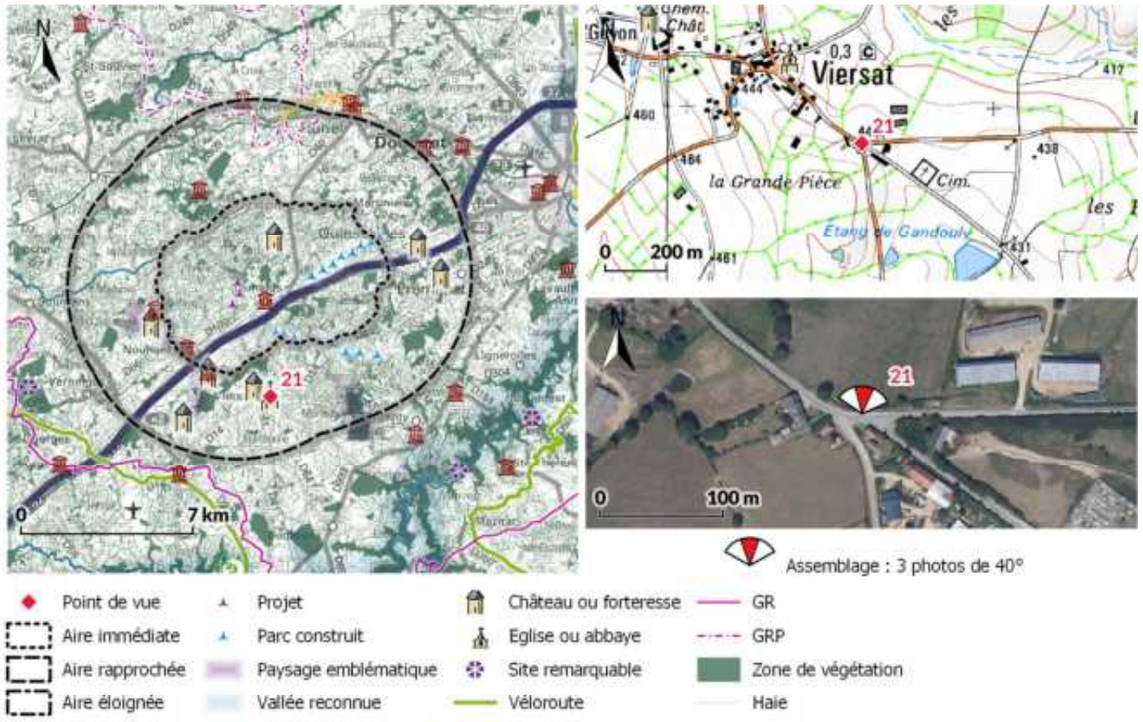
ETAT INITIAL : En frange sud-est du village de Viersat, le bâti est plus lâche et le paysage de collines du Bas-Berry est bien visible et les vues sont dégagées. Les reliefs sont régulièrement accompagnés a minima de haies bocagères qui soulignent leurs courbes, sinon massivement végétalisés, devant la limite de l'horizon. Dans ces ondulations végétales émergent les éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines au dessus des boisements.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible en partie : les rotors sont partiellement masqués par la végétation et le relief des collines. Les éoliennes E1 et E2 se chevauchent amenant un léger brouillage visuel ponctuel en se déplaçant le long de la route. Cependant, elles ne sont pas très prégnantes et à l'échelle du paysage.

IMPACTS CUMULES : Les éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines sont visibles presque en pied. Implantées en ligne, en 2 parties, une de 3 machines et l'autre de 4. Elles participent à souligner les reliefs des collines et sont à l'échelle du paysage. Toutefois, elles occupent une grande part d'horizon, même si des espaces de respiration entre les 2 segments de machines existent. Le projet se situe sur une autre partie du panorama et présente une très faible emprise horizontale. Des espaces de respiration sont maintenus.

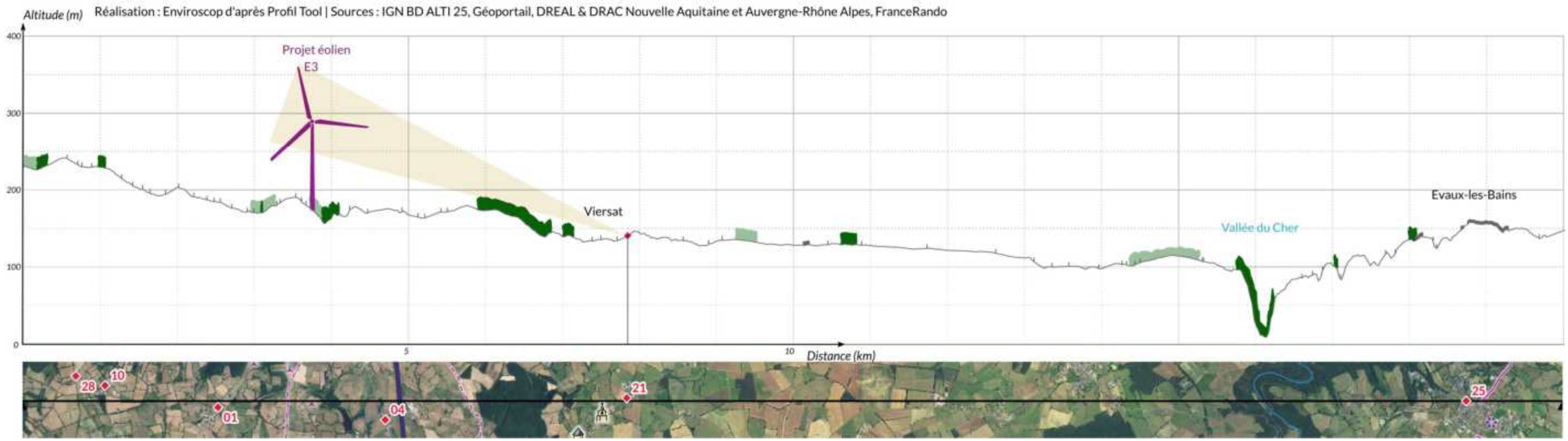
En frange sud du village de Viersat, la plaine bocagère offre une jeu d'ondulations de collines coiffées de fines haies basses ou de haies arborées plus denses. La profondeur de champ varie alors selon les densités végétales. Le projet s'inscrit à l'arrière de l'horizon boisé. Masquées en grande partie par le relief et le végétal, elles sont moyennement prégnantes, même si 2 d'entre elles se chevauchent. Les impacts sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car le parc de Viersat-Quinssaines est le seul parc visible. Le projet ajoute un parc éolien sur une autre part d'horizon que l'actuel parc. Sa faible emprise horizontale permet de maintenir des espaces de respiration sur l'horizon. Les impacts cumulés sont faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
21	656468 m	6574396 m	441.3m	23/02/2021 14:10	Temps clair, un peu nuageux	E3 à 4.1 km	E1 à 4.9 km	3 éoliennes visibles (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







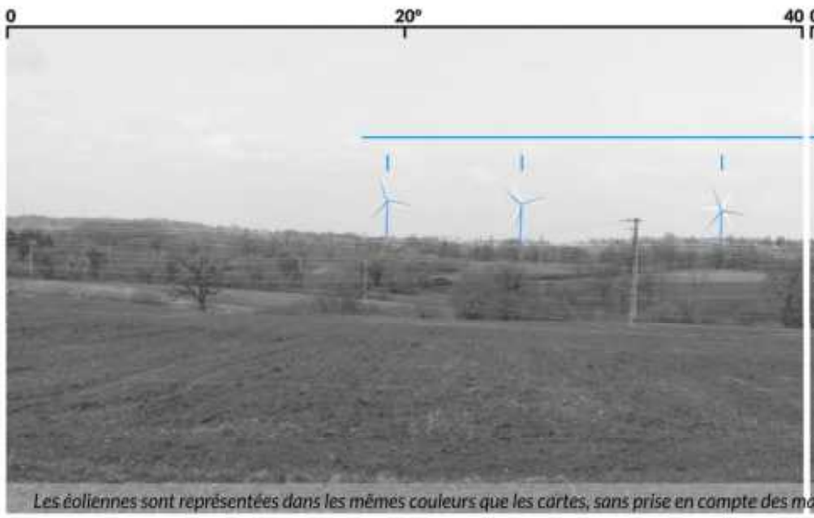
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

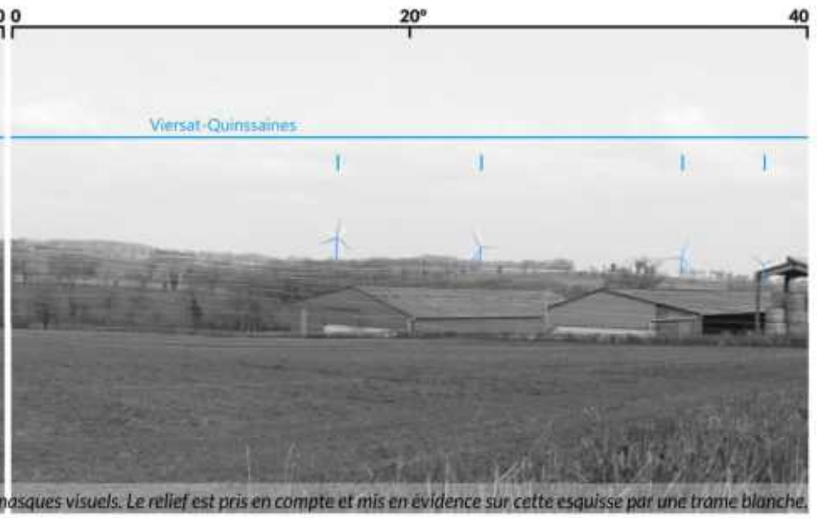






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

22. Archignat - Depuis le centre: photomontage

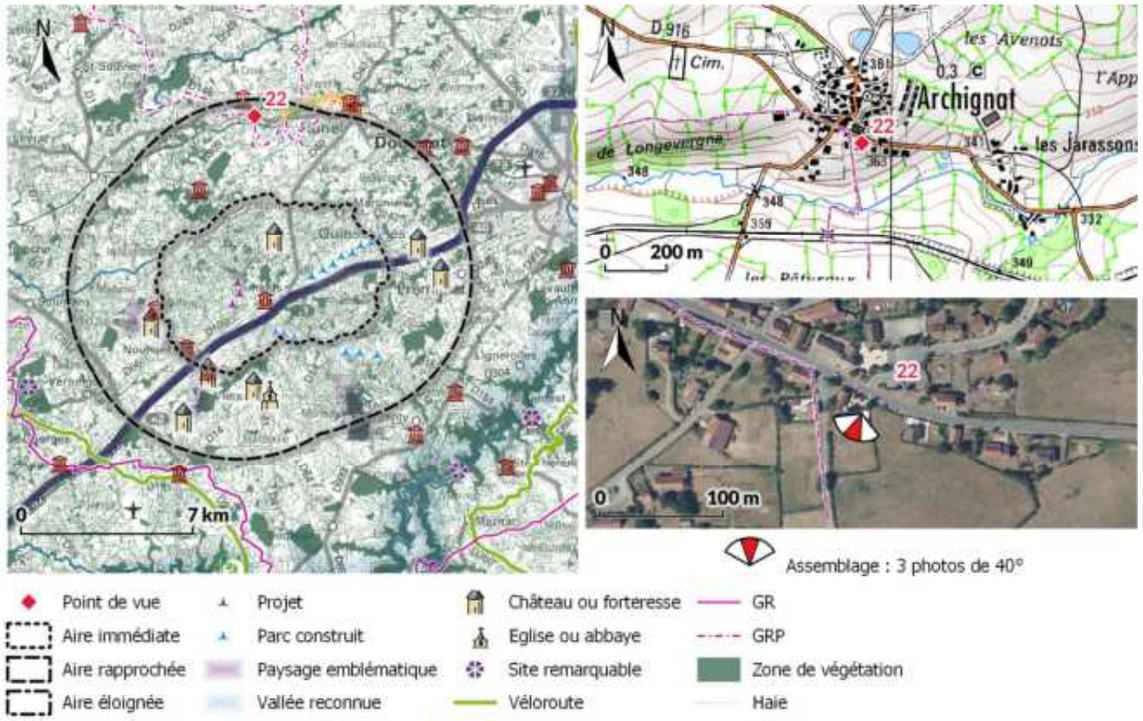
ETAT INITIAL : En frange sud du village d'Archignat, le bâti se situe en tête d'un coteau où les vues s'ouvrent sur l'autre versant. La plaine bocagère offre des visions variées. Les vues sont plus courtes sur la partie gauche du panorama grâce aux jeux de coulisses cumulés alors que la partie droite du panorama offre plus de souffle et un horizon plus lointain ainsi que le dessin des haies bocagères plus basses. En arrière-plan, les collines du Bas-Berry boisées ferment l'horizon. Dans cette végétation, émergent discrètement les éoliennes des parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines.

IMPACT DU PROJET : Le projet est très peu visible. L'éolienne E3 est intégralement masquée par la végétation, tandis que les éoliennes E2 et E1 sont visibles par intermittence en bout de pale. Elles sont peu perceptibles et respectent l'échelle du paysage bocager.

IMPACTS CUMULES : Les éoliennes du parc du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont peu visibles, ponctuellement deux ou trois nacelles du Plateau de Savernat, sinon très peu visibles par intermittence en bout de pale. Les éoliennes ne se chevauchent pas. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Avec sa très faible emprise horizontale et verticale, il participe très peu aux impacts cumulés depuis cette vue. Les espaces de respiration sont conséquents.

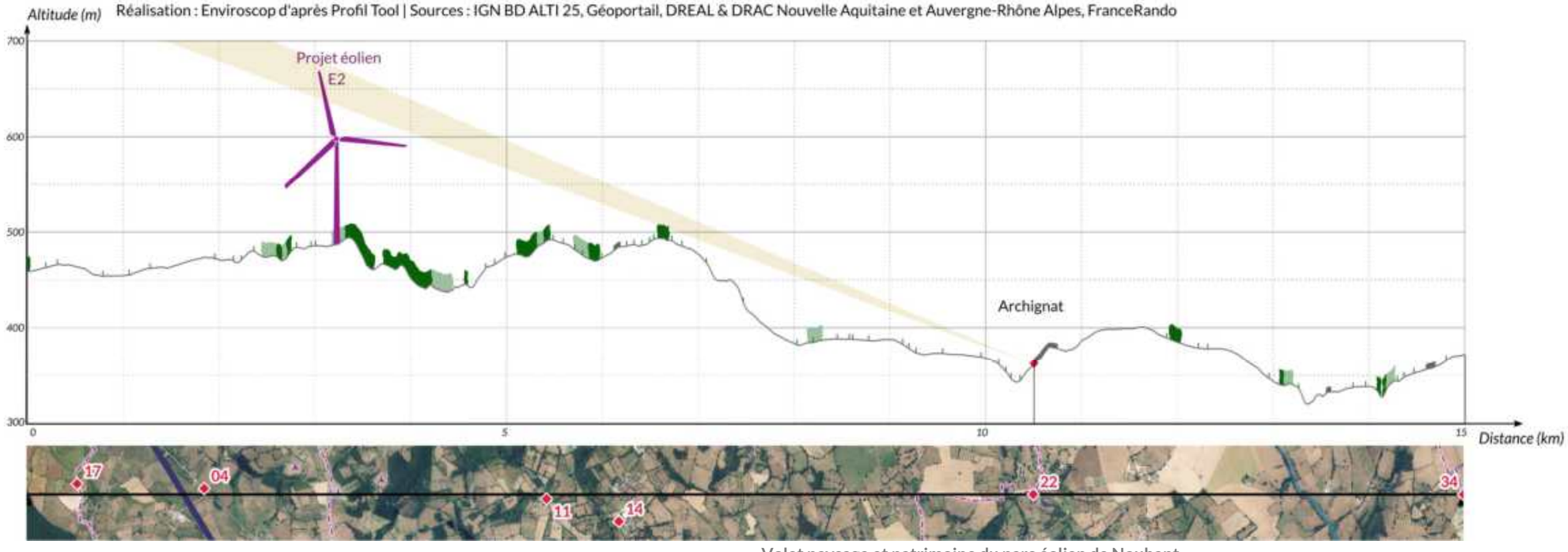
Depuis le coteau, en frange sud d'Archignat, la plaine bocagère offre ses différentes facettes, des haies basses aux haies arborées, soit des vues aux horizons toujours végétalisés. Le projet s'inscrit à l'arrière des masses végétales et n'est visible que pour 2 éoliennes en bout de pale. Elles sont très peu prégnantes. Ses impacts sont donc très faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont très faibles car les éoliennes des parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont visibles mais très discrètes dans le paysage et sans brouillage visuel. Le projet ajoute une ponctuation isolée très peu prégnante et avec une très faible emprise d'éoliennes sur l'horizon. Les impacts cumulés restent très faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
22	655820 m	6585834 m	364.4m	24/02/2021 18:12	Temps clair, légère brume	E1 à 6.8 km	E3 à 7.7 km	2 éoliennes visibles (en bout de pale)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



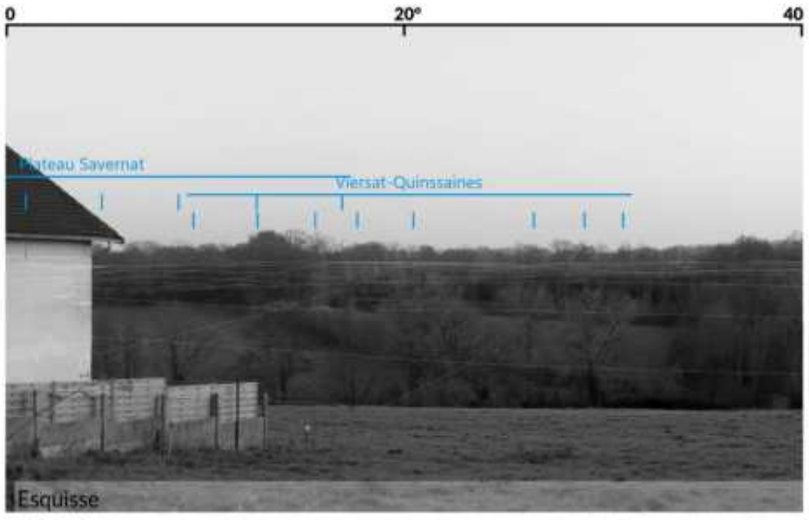




Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

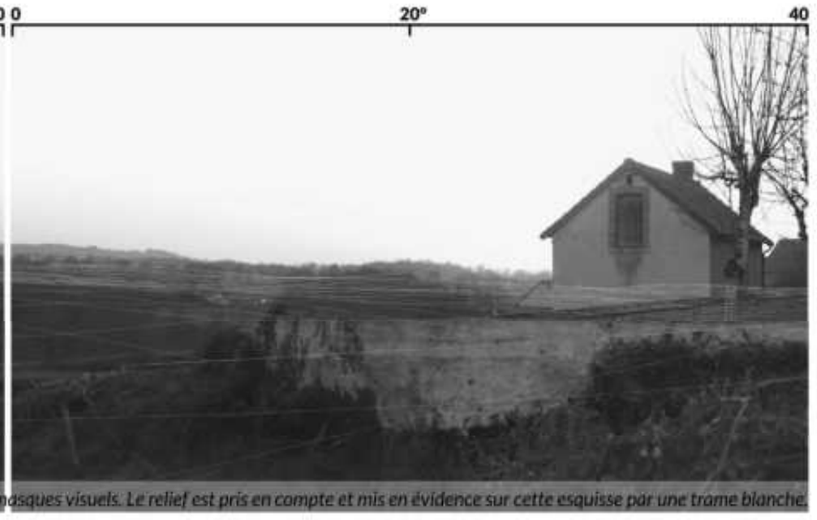






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

23. Huriel - Depuis la Tour du Donjon de la Toque: photomontage

ETAT INITIAL : Située dans le SPR d'Huriel, la Tour du donjon de la Toque est le point le plus culminant de la ville. Elle offre une vision panoramique à 360° à 25m de haut, sur le territoire. Le contrebas du panorama est occupé par les habitations avant d'offrir une vue sur la plaine bocagère, aux réseaux de haies basses ou arborées qui maillent le territoire. L'horizon est très lointain. A l'arrière-plan, les parcs éoliens du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines s'élèvent.

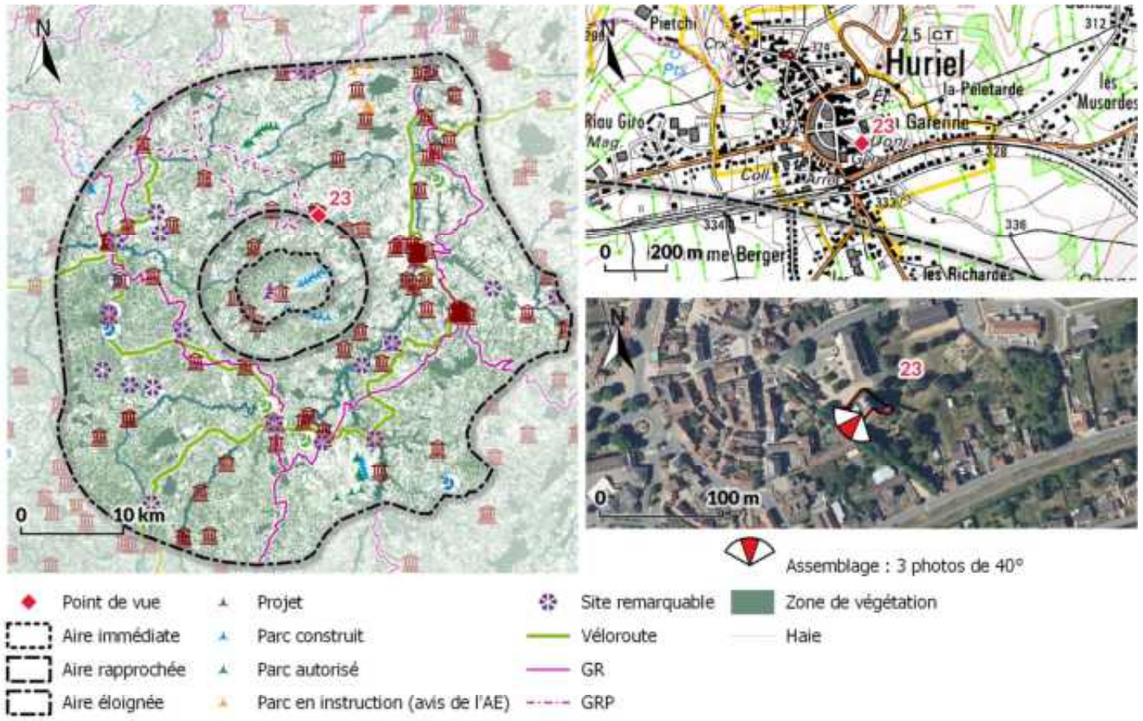
Du fait des horaires d'accès au site, la vue présente malheureusement un contre-jour.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible en arrière-plan des réseaux de haies presque en pied. Les éoliennes E2 et E3 se chevauchent, brouillant la lisibilité d'implantation du projet. Cependant, situées à plus de 8km, elles sont peu prégnantes et sans effet de surplomb sur les éléments paysagers visibles.

IMPACTS CUMULES : Les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines forment chacun une ligne régulière. Ils sont en covisibilité directe entre eux, sans brouillage du fait de la distance et l'échelle différente entre eux. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Il a une très faible emprise horizontale et de grands espaces des respirations sont maintenus.

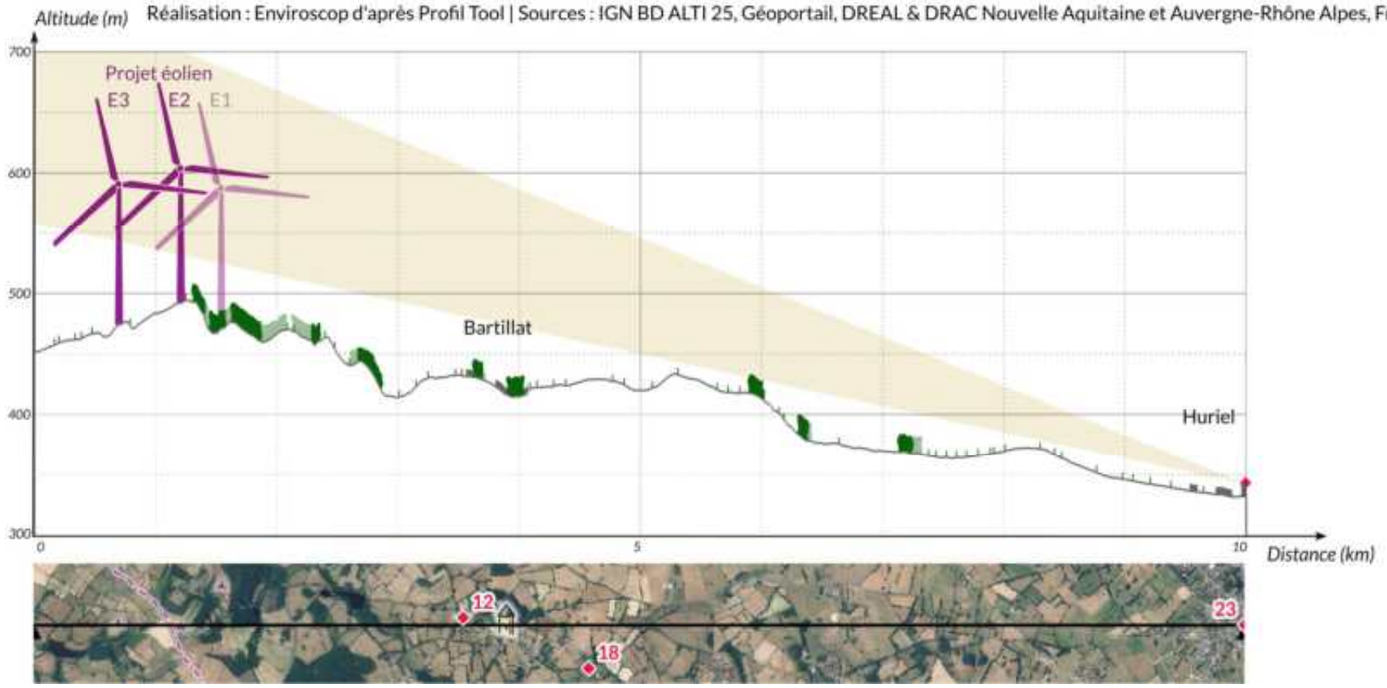
Depuis la terrasse panoramique de la Tour du Donjon à Huriel, le projet s'inscrit en arrière-plan d'un paysage rythmé, de l'urbain en pied de tour, au bocage à l'horizon. Il est peu harmonieux du fait du chevauchement de 2 éoliennes mais reste toutefois peu prégnant par son éloignement et à l'échelle du paysage. Ses impacts sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont faibles car même si les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont en covisibilité directe entre eux ils sont sur des plans différents et peu prégnants. Le projet occupe une part d'horizon différente des autres parcs. Il est peu prégnant et avec une emprise horizontale très peu marquée. Les impacts cumulés restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
23	659913 m	6586028 m	363.2m	24/02/2021 14:00	Temps clair, légère brume	E1 à 8.5 km	E3 à 9.3 km	3 éoliennes visibles (mât/rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



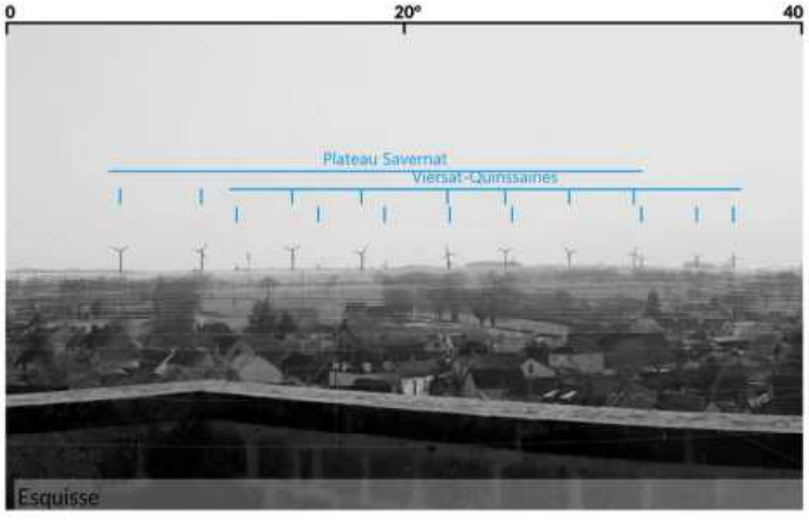




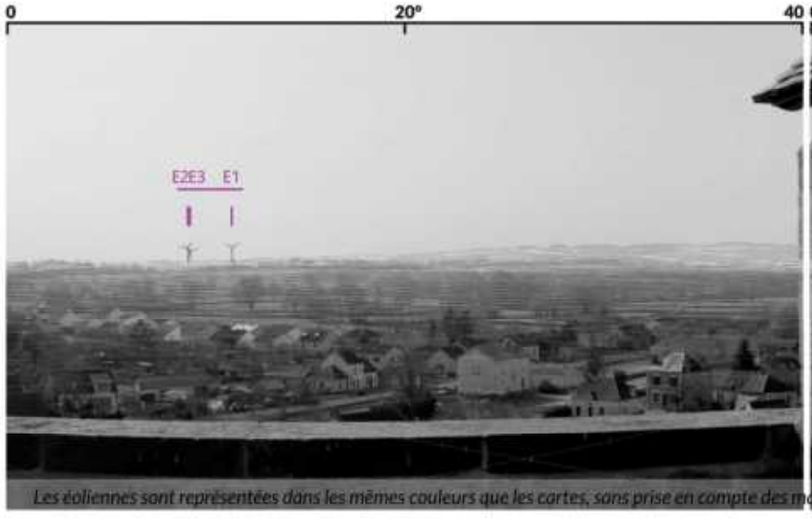
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet



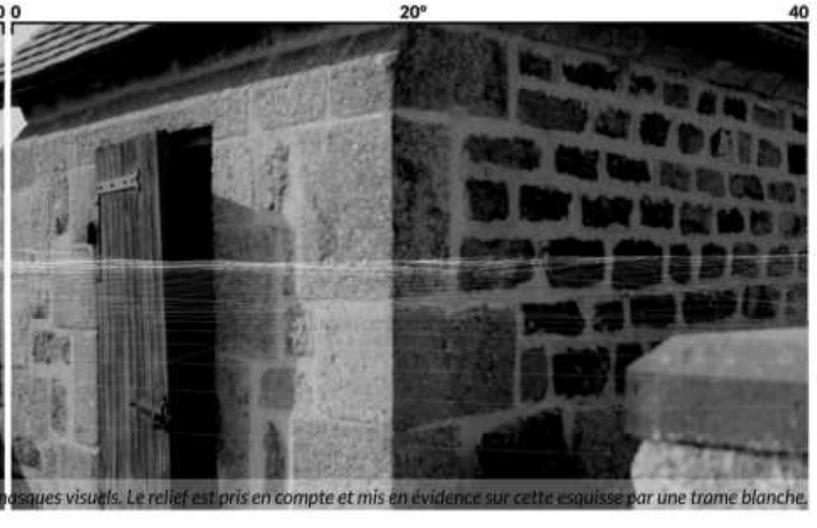




Esquisse



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.



24. Montluçon - Depuis la terrasse du Château des Ducs de Bourbon: photomontage

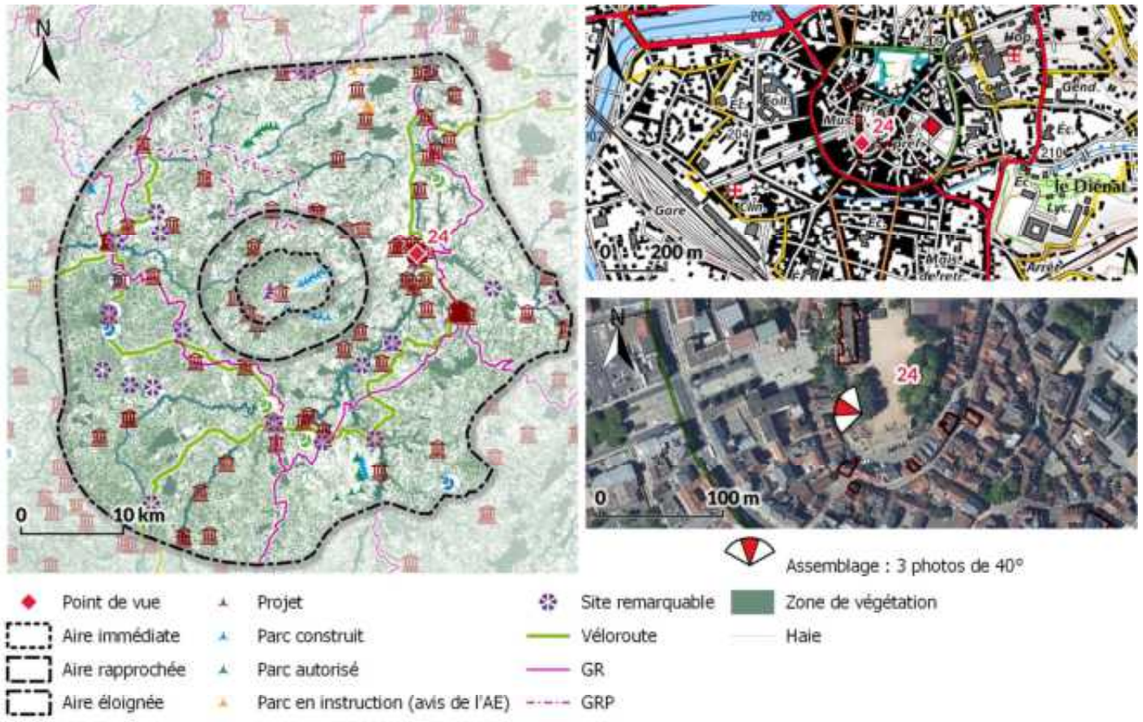
ETAT INITIAL : Située dans le SPR de Montluçon, la tour du donjon du château des Ducs de Bourbon permet de découvrir la ville en prenant de la hauteur. Elle offre un panorama du près de 300° sur la cité des bords du Cher, à 60m de haut. La moitié de l'horizon est occupé par des immeubles d'habitations du pôle. Un fin relief non urbanisé en arrière-plan se décroche de la silhouette urbaine. Les parcs éoliens du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines s'élèvent sur cette ligne d'horizon très lointaine.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible sur l'horizon et forme une ligne aux interdistances presque régulières. Ses rotors ne sont pas visibles entièrement, ces derniers étant masqués par le relief. Situé à plus de 14km, le projet est peu prégnant et sans effet de concurrence visuelle sur les éléments paysagers visibles, il se confond notamment avec des éoliennes existantes.

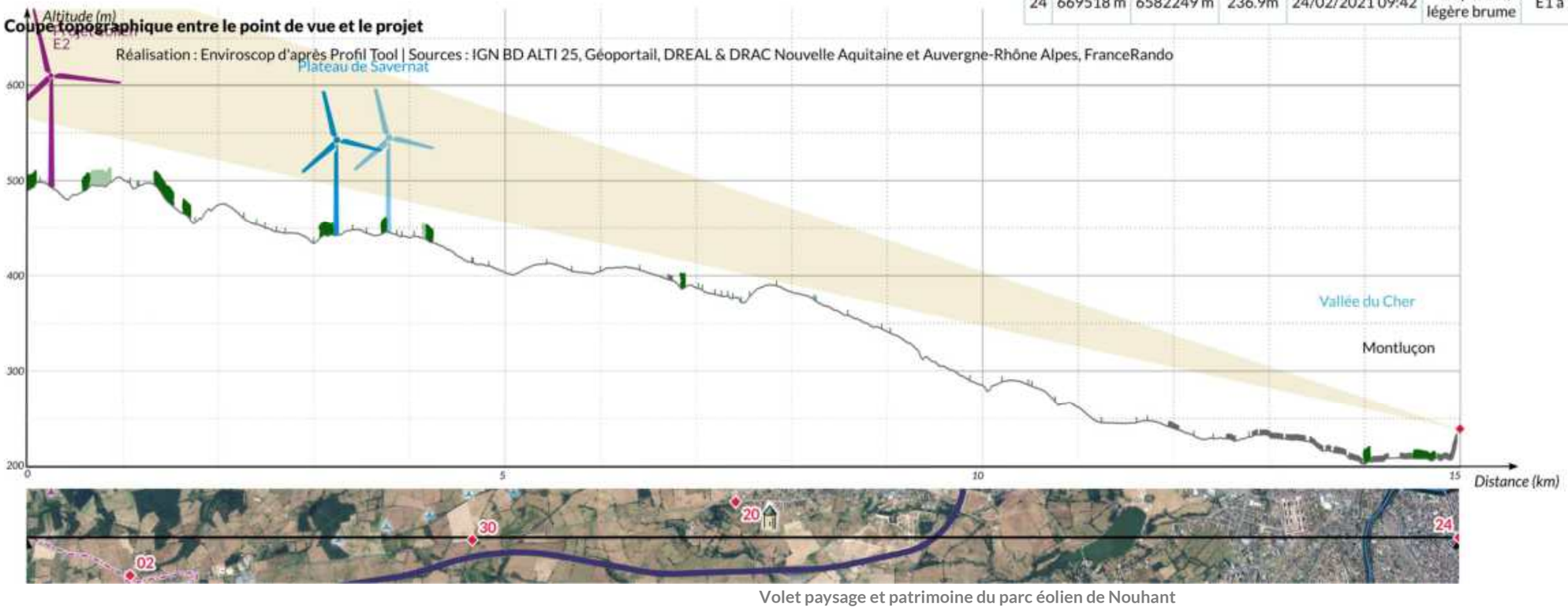
IMPACTS CUMULES : Le parc de Viersat-Quinssaines forme une ligne bien lisible, contrairement au parc du plateau de Savernat, où certaines éoliennes au sein du parc se chevauchent et créent un léger brouillage visuel. Ce dernier est atténué par la distance. Ils ne partagent pas la même parc d'horizon donc sont sans covisibilité entre eux. En revanche, le projet entre en covisibilité directe avec le parc du Plateau de Savernat. Il se confond avec ce dernier et étend légèrement l'emprise de l'éolien vers la gauche du panorama. Il existe un chevauchement entre l'éolienne E2 et une éolienne du parc construit. Toutefois, du fait de l'éloignement des ces parcs, ces derniers sont très peu prégnants à l'œil nu.

Depuis la terrasse panoramique de la Tour du Donjon du château des Ducs de Bourbon à Montluçon, le projet s'inscrit sur la ligne d'horizon, en arrière-plan d'un horizon occupé par de l'urbain sur près de la moitié de l'horizon. Il a une implantation bien lisible et régulière et est peu prégnant, par l'éloignement ainsi que le relief qui masque une partie des éoliennes, ainsi que le parc du Plateau de Savernat avec lequel il se confond. Ses impacts sont très faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés faibles car les éoliennes des parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont visibles mais très discrètes dans le paysage, avec un léger brouillage visuel au sein d'un des parcs. Le projet ajoute une ponctuation d'éoliennes en covisibilité directe entre notamment E2 et une machine du parc du Plateau de Savernat. Les impacts cumulés sont faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
24	669518 m	6582249 m	236.9m	24/02/2021 09:42	Temps clair, légère brume	E1 à 14.7 km	E3 à 15.2 km	3 éoliennes visibles (rotor)





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



Etat avec les parcs éoliens connus et le projet



Esquisse

Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche

25. Evaux-les-Bains - Depuis le jardin de l'ancien Couvent des Génovéfains: photomontage

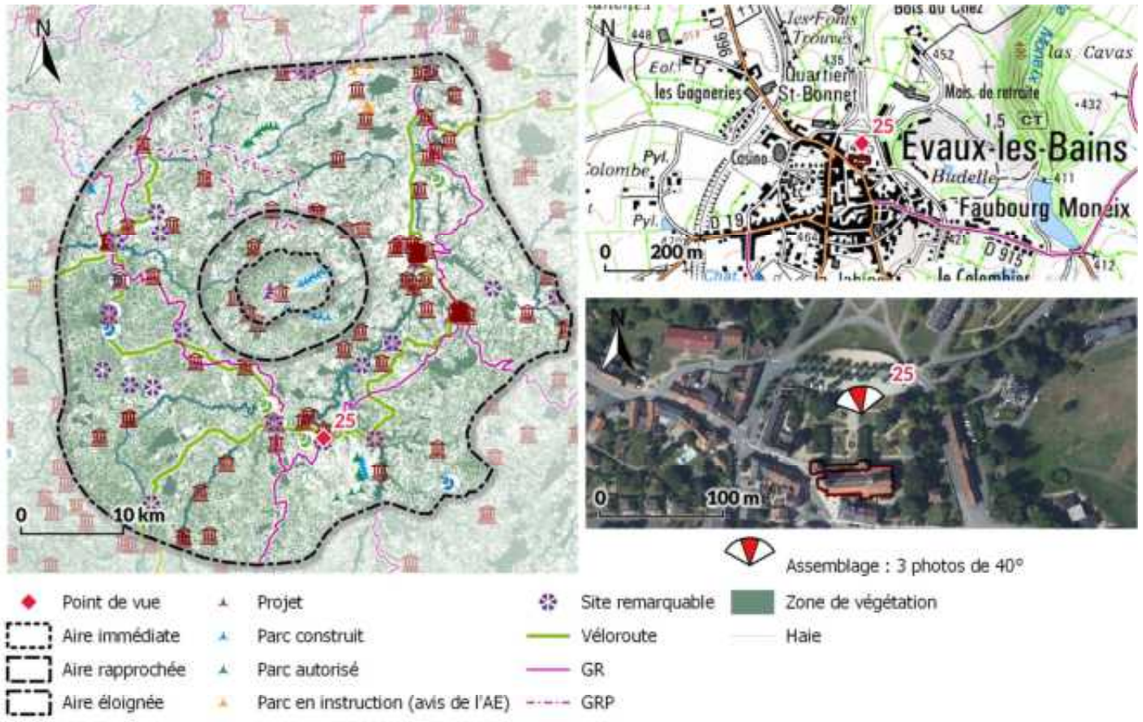
ETAT INITIAL : C'est au sein du jardin de l'ancien couvent que s'inscrit l'abbatiale Saint-Pierre et Saint-Paul d'Evaux-les-Bains, située dos au point de vue. Ce dernier présente 2 terrasses orientées au nord qui se succèdent. La terrasse la plus basse donne à voir plusieurs plans. En premier lieu se présente l'alignement de platanes qui borde la route. Puis sur le second plan la plaine agricole apparait. Enfin en arrière-plan très lointain, s'accrochent les parcs éoliens de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat.

IMPACT DU PROJET : Sur le panorama, les éoliennes du projet sont masquées par un des platanes. En se décalant de quelques mètres elles pourraient être visibles sur l'horizon comme les autres parcs. Toutefois, elles resteraient très peu prégnantes, du fait de l'éloignement des éoliennes situées au plus près à 15km.

IMPACTS CUMULES : Les parcs éoliens de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat s'insèrent en arrière-plan des platanes. Ils forment chacun une ligne régulière et sont en covisibilité directe entre eux, sans brouillage des parcs du fait de la distance et l'échelle différente entre eux. De plus, ils ne génèrent aucune concurrence visuelle ou accroche du regard depuis ce panorama, dont les platanes restent maîtres. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Les grands espaces de respirations sont maintenus.

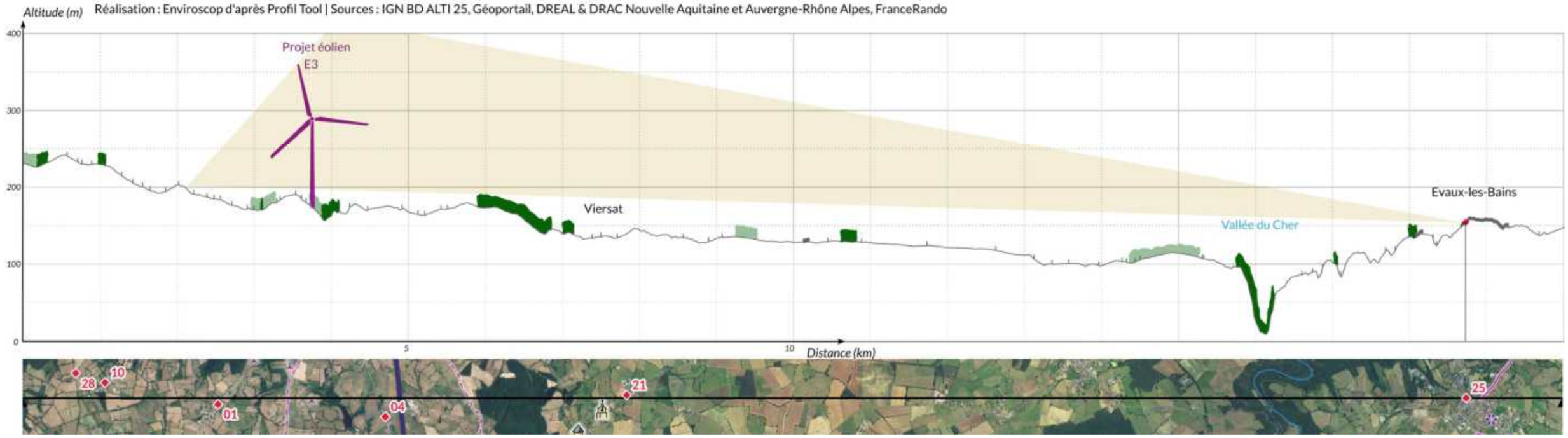
Depuis la deuxième terrasse du jardin de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, du fait de la végétation, les éoliennes du projet sont masquées. Leurs impacts sont nuls. En se déplaçant de quelques mètres elles pourraient apparaitre sur l'horizon sans toutefois être prégnantes même si un léger chevauchement de E2 et E1 existe. Les impacts seraient toutefois très faibles, du fait de l'éloignement au projet.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont très faibles car même si les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont en covisibilité directe entre eux ils sont sur des plans différents et très peu prégnants. Le projet n'est pas visible. Les impacts cumulés restent très faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
25	660405 m	6564236 m	458.9m	23/02/2021 14:36	Temps clair, légère brume	E3 à 15 km	E1 à 15.7 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







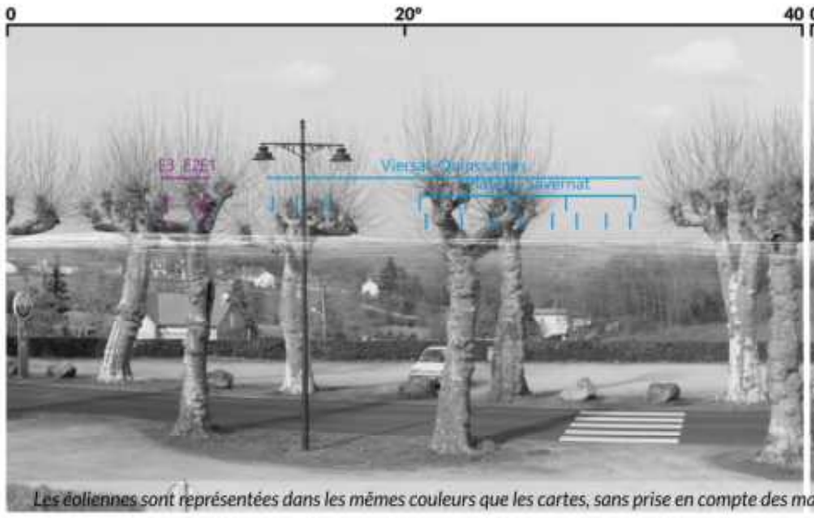
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

26. Toulx-Sainte-Croix - Depuis le panorama depuis la Tour de Toulx: photomontage

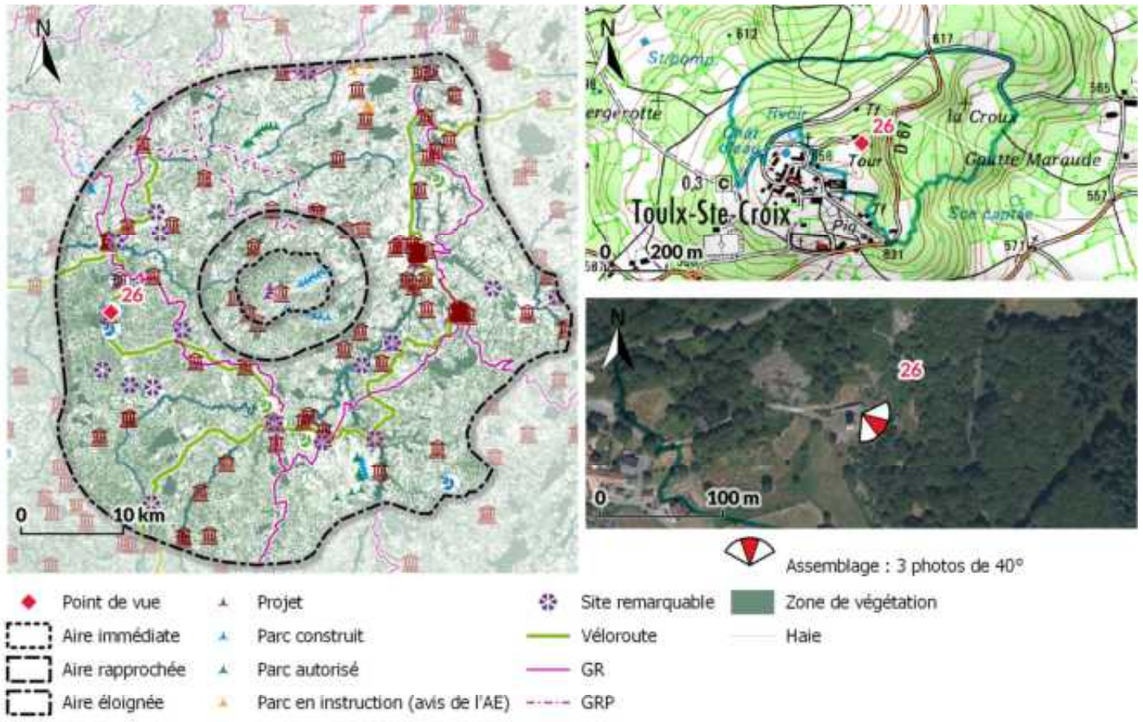
ETAT INITIAL : Au pied de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, un large panorama est offert au dessus des grands boisements. La partie gauche du panorama offre des vues très lointaines qui portent jusqu'aux plaines du Berry. Au centre du panorama, un boisement clôt la vue. Enfin sur la partie droite, un horizon très lointain se dessine en arrière-plan. Des éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines se devinent au loin dans le paysage de plaine.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible sur l'horizon et forme une ligne aux interdistances presque régulières. Ses rotors ne sont pas visibles entièrement, ces derniers étant masqués par le relief. Situé à plus de 15 km, il est peu prégnant et à l'échelle de la large plaine.

IMPACTS CUMULES : Le parc de Viersat-Quinssaines forme une ligne lisible sur une très faible part d'horizon. Le projet s'insère aussi sur une très faible part d'horizon dans le même secteur que le parc construit. Avec le projet, ils sont très peu prégnants. Du fait de l'éloignement des ces parcs, ces derniers sont très peu prégnants à l'œil nu. Ils laissent de grands espaces de respiration sans effet de saturation visuelle.

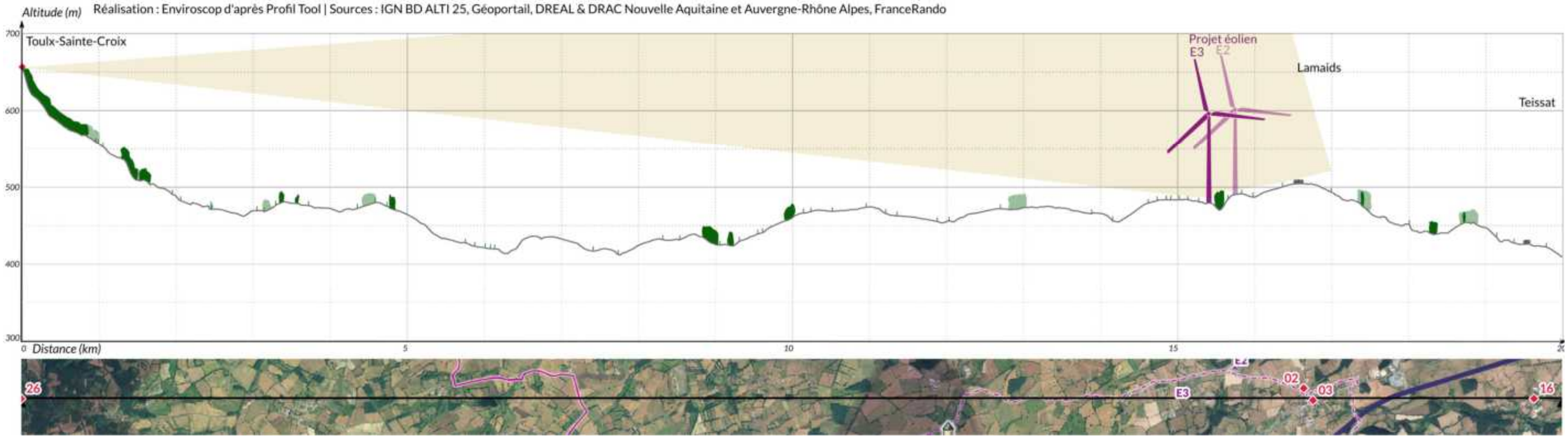
Depuis le pied de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, le projet s'inscrit sur la ligne d'horizon avec une implantation bien lisible et régulière. Il est peu très prégnant, par l'éloignement. Ses impacts sont très faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont très faibles car les éoliennes des parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont visibles mais très discrètes dans le paysage et sans brouillage visuel. Le projet s'insère en continuité de l'autre parc éolien sur un très faible part d'horizon. Des très grands espaces de respirations sont maintenus. Les impacts cumulés restent très faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
26	639594 m	6576519 m	656.6m	23/02/2021 16:56	Nuageux, légère brume	E3 à 15.4 km	E2 à 15.8 km	3 éoliennes visibles (rotor)

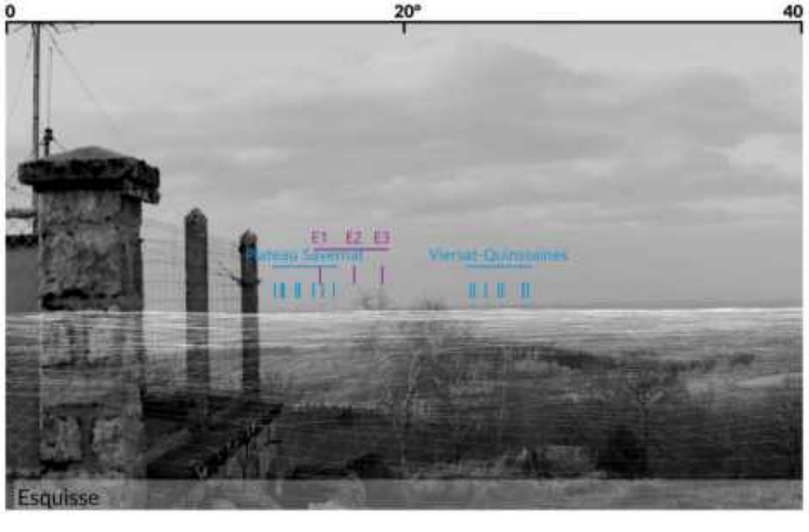
Coupe topographique entre le point de vue et le projet



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés

Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

0 20° 40



Esquisse

0 20° 40

Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

27. Réserve Naturelle de l'Etang des Landes: photomontage

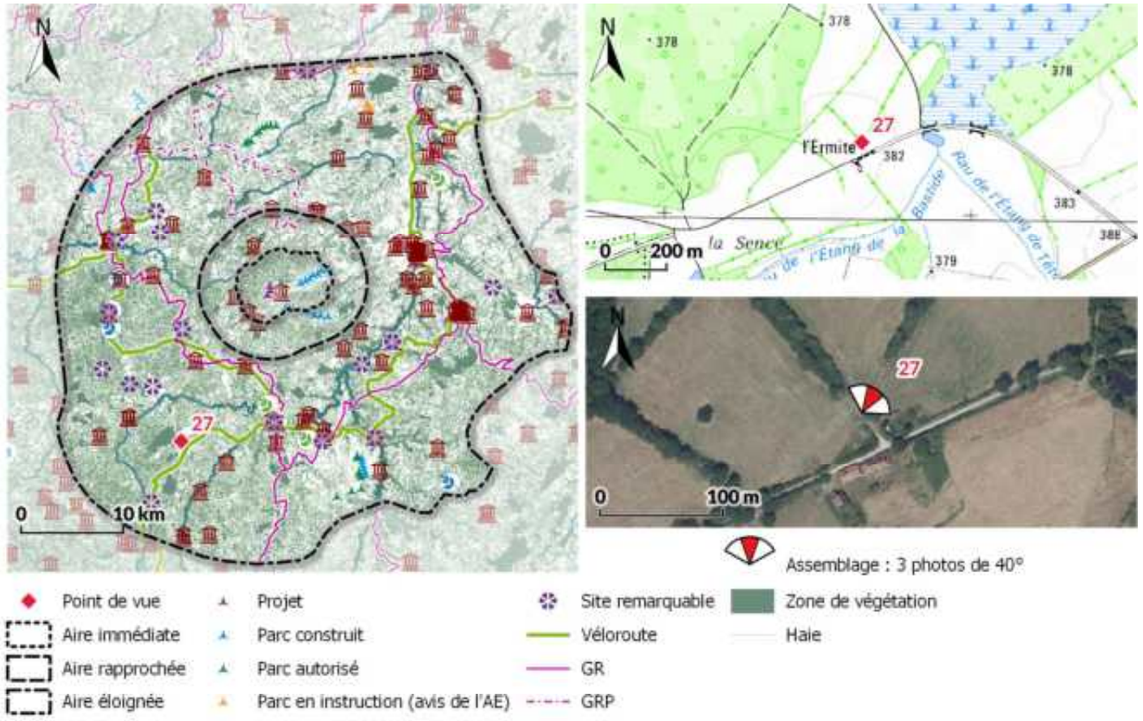
ETAT INITIAL : Depuis le site reconnu de l'Etang des Landes, le relief et la végétation ferment les horizons, même si des espaces peuvent être plus ouverts. Aujourd'hui, aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

IMPACT DU PROJET : Le projet est intégralement masqué par le végétal.

IMPACTS CUMULES : Aucun parc éolien n'est visible depuis ce panorama. Ils sont tous masqués par la végétation et le relief.

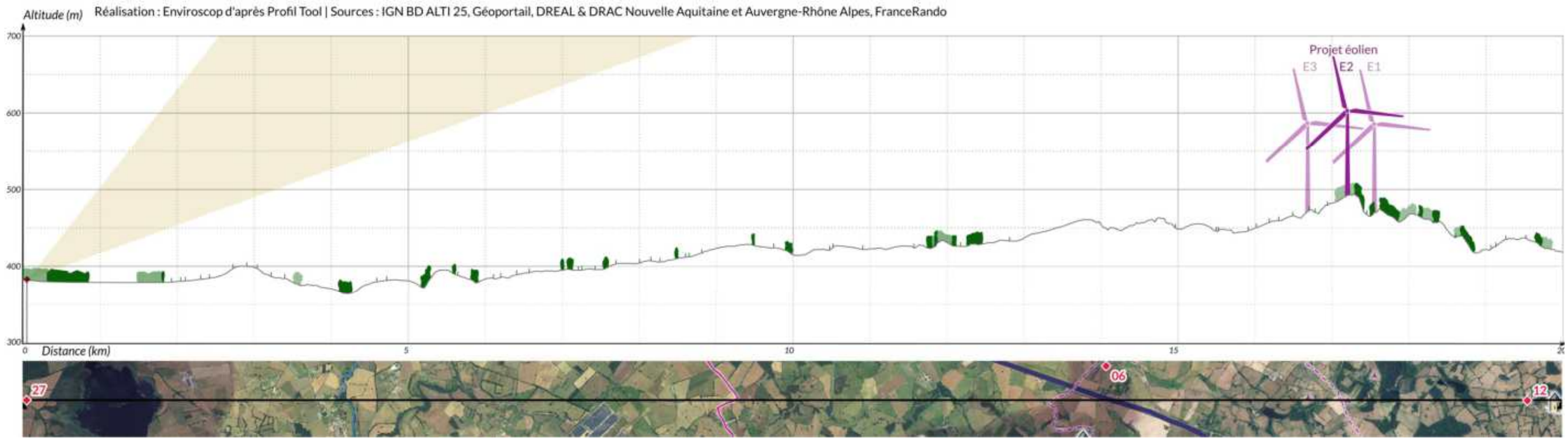
Depuis la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes, le projet est intégralement masqué par la végétation de l'étang donc ses impacts visuels sont nuls.

Les impacts cumulés sont nuls, aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
27	646458 m	6563841 m	383m	23/02/2021 15:28	Nuageux	E3 à 16.6 km	E1 à 17.5 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







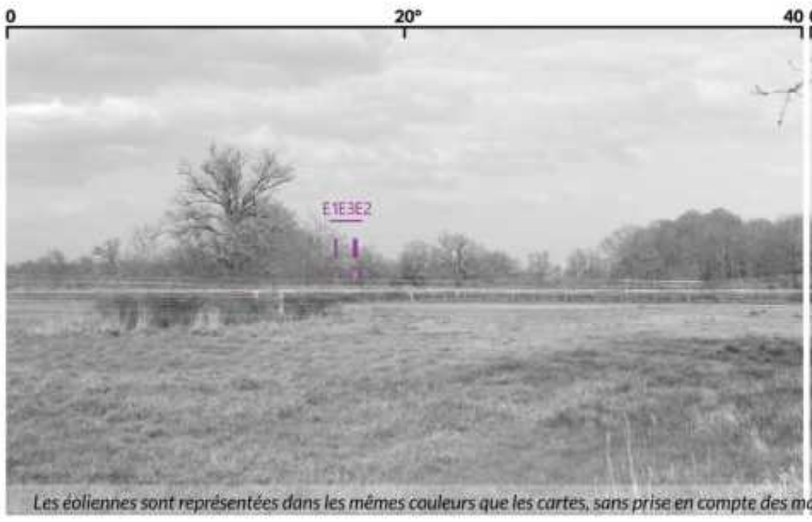
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

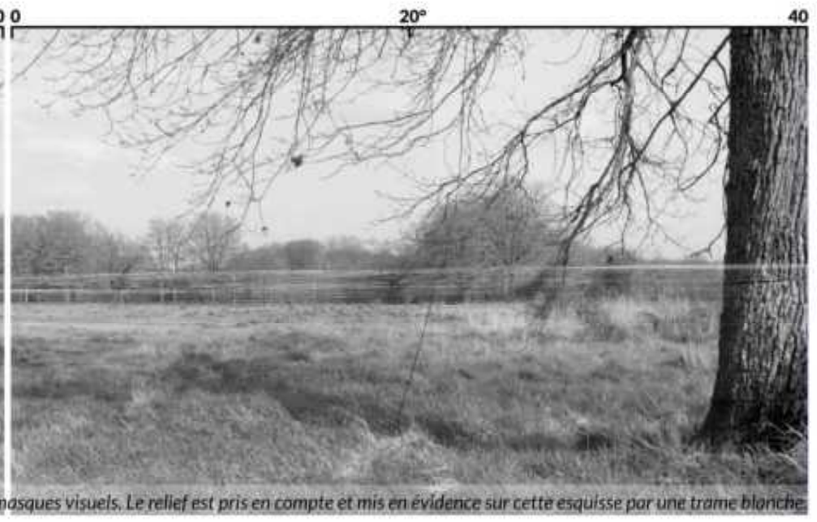






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

D.III-2a. Vues dynamiques et parcs éoliens

28. Petite route D150 - Au sud de Lamaids: photomontage

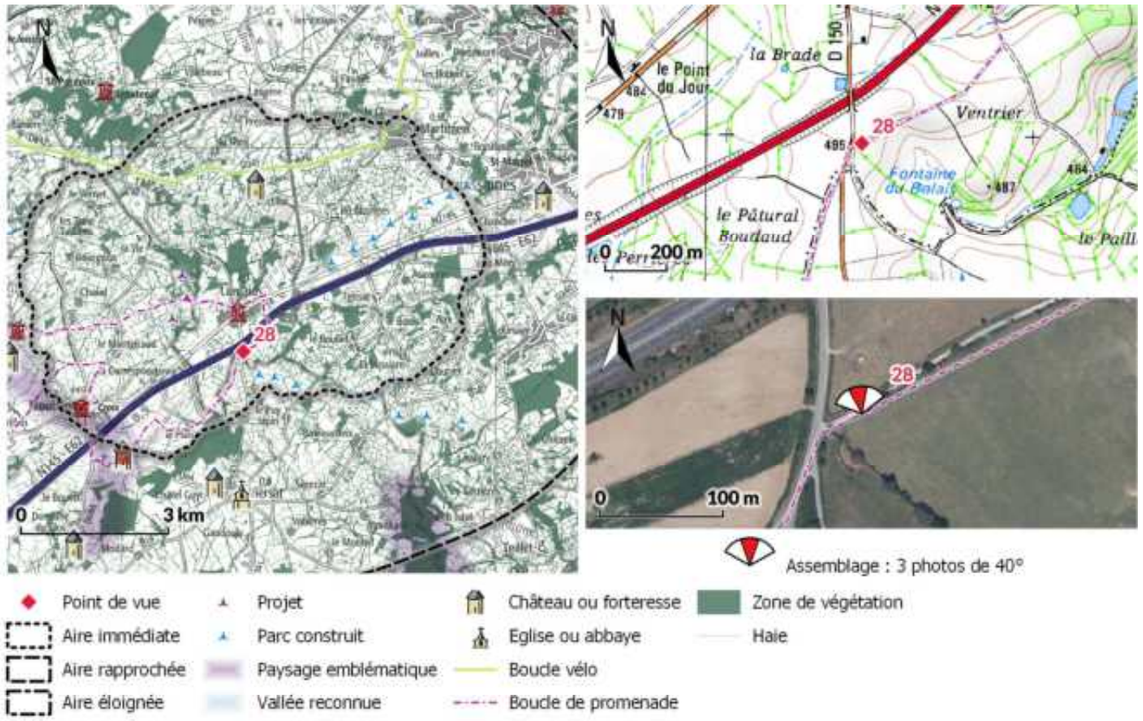
ETAT INITIAL : Le point de vue se situe sur la petite route D150, au sud de Lamaids et de la N145. La vue est ouverte sur la plaine agricole, limitée à gauche du panorama par un boisement et au centre du panorama par la silhouette du village de Lamaids. Sans point d'appel du regard vertical et l'église Saint-Jean-Baptiste n'étant pas visible, la silhouette de village est peu remarquable dans le paysage et ce dernier n'est pas identifiable dans le paysage. Des éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines dépassent de l'horizon en limite droite du panorama.

IMPACT DU PROJET : Le projet est en grande partie visible à gauche du panorama, avec une implantation lisible. En effet, les éoliennes E1 et E3 ont une toute petite partie du bas de leur rotor qui est masquée par la végétation, alors que celui de l'éolienne E2 est visible entièrement. Situé en partie gauche du panorama, le projet n'entre pas en covisibilité directe avec des habitations du village qui occupe le centre de la vue, en arrière-plan. Les éoliennes apparaissent à l'échelle des éléments paysagers, tels que les potelets de clôture et la végétation qui l'accompagnent, situés au premier plan.

IMPACTS CUMULES : Seules 3 éoliennes du parc du Plateau de Savernat sont visibles à droite du panorama. Elles présentent une implantation aux interdistances régulières et respectent l'échelle des arbres qui les encadrent. Elles occupent une très faible part sur l'horizon. Plus prégnant, le projet s'insère sur une autre partie du panorama que le parc construit et laisse une grande respiration entre les parcs.

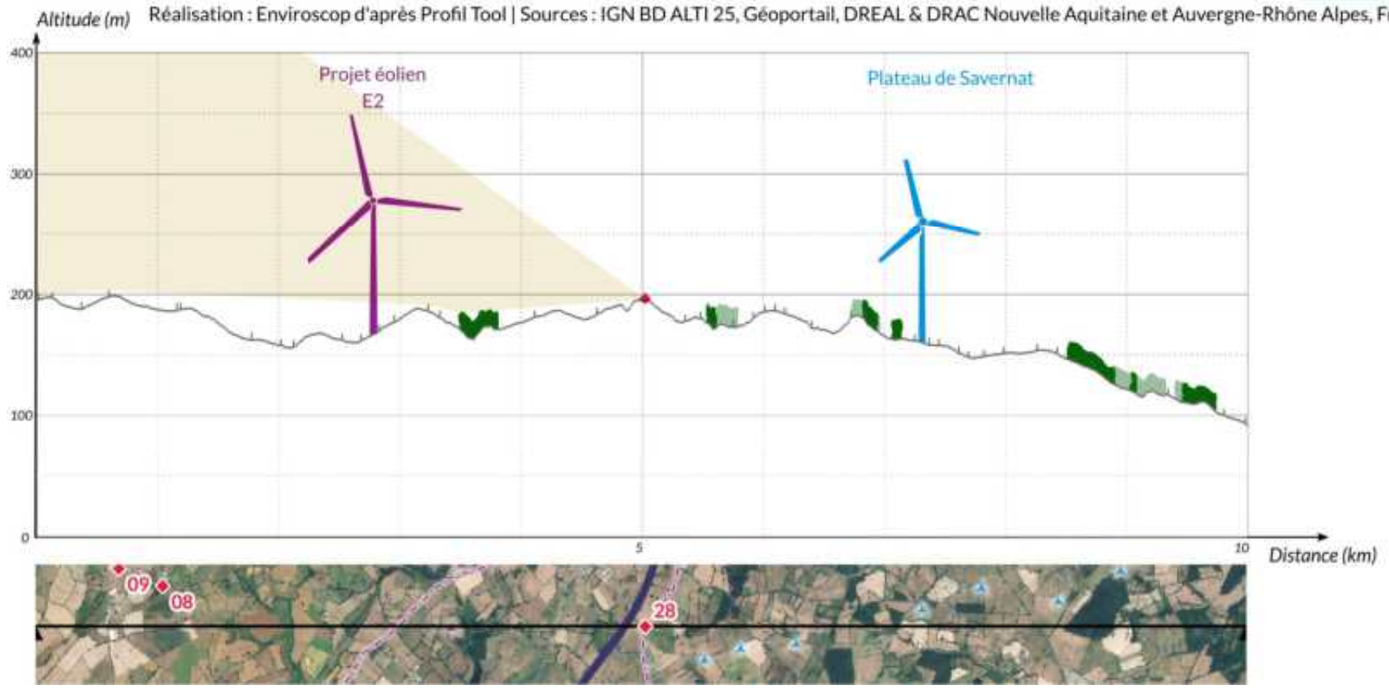
Depuis la D150 au sud du village de Lamaids, le projet est bien lisible et visible, même si leurs mâts et ponctuellement les rotors de 2 des 3 éoliennes sont masqués par la végétation. Elles respectent l'échelle du paysage, même si elles sont prégnantes. La silhouette de Lamaids n'étant pas remarquable, le projet n'implique pas d'effet dessus. Les impacts visuels du projet sur le lieu de vie sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car le parc de Viersat-Quinssaines est le seul parc visible. Le projet et les éoliennes visibles du parc du Plateau de Savernat occupent des parts d'horizon différentes. Les espaces de respirations sont importants. Les impacts cumulés sont faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
28	656364 m	6577487 m	495.8m	24/02/2021 12:41	Beau temps	E3 à 1.6 km	E1 à 2 km	3 éoliennes visibles (2 rotor et 1 mât/rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



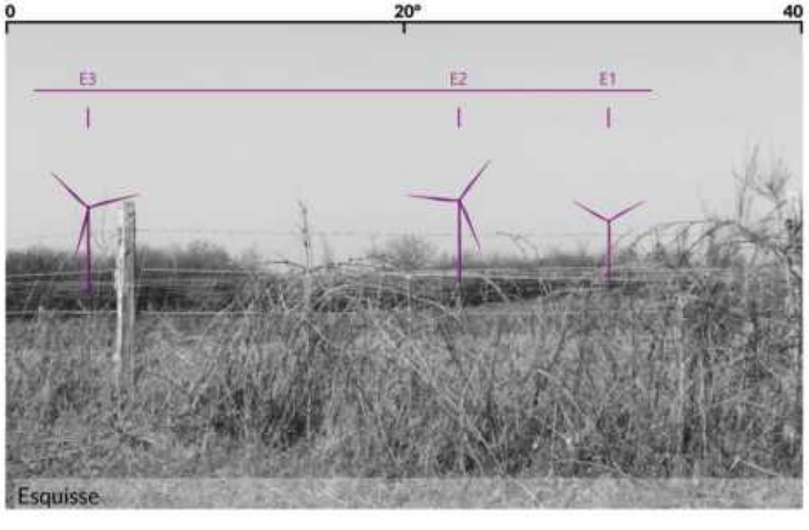




Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

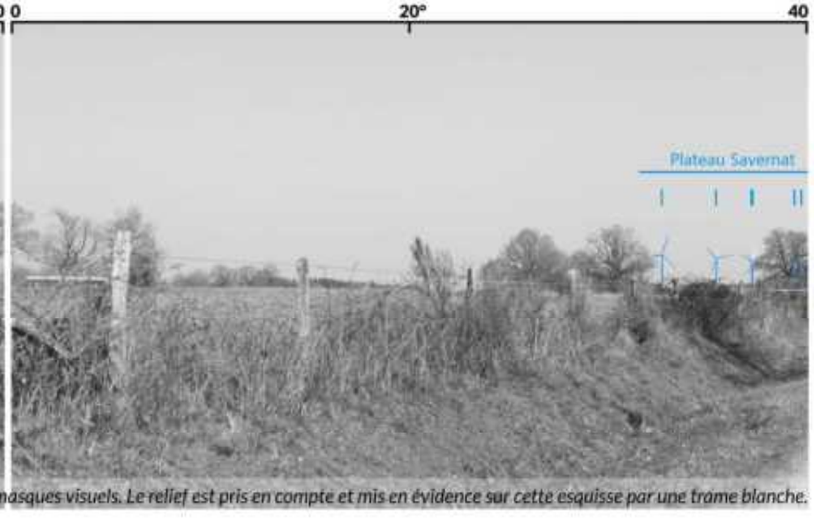






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

29. Petite route D242 – Petite boucle à vélo: photomontage

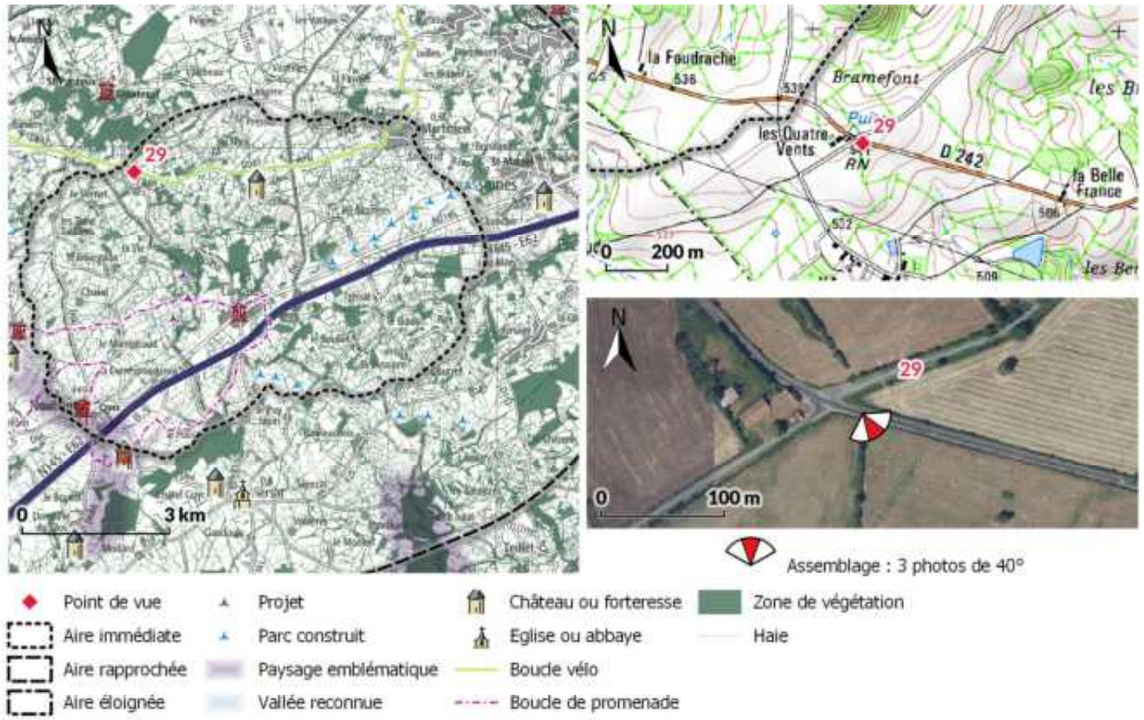
ETAT INITIAL : Depuis la D242 qui est aussi une petite boucle à vélo, non loin du hameau des Quatre Vents, l'horizon est contenu par les haies bocagères basses. Situé en point haut d'une colline, les plaines agricoles à l'horizon sont visibles à travers ou au dessus des haies. Les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines ont leurs lignes visibles à l'horizon.

IMPACT DU PROJET : L'implantation est lisible à l'arrière de cet horizon végétal, bien qu'elle ne soit pas régulière. Depuis cette vue, les éoliennes E1 et E2 sont visibles en pied et plus proches que l'éolienne E3, dont le pied est légèrement masqué par la haie du premier plan. En période estivale, le projet serait grandement filtré par la haie du premier plan qui accompagne la voie. Depuis ce panorama, elles sont prégnantes mais à l'échelle du paysage bocager du premier plan, dont elles émergent en arrière-plan.

IMPACTS CUMULES : Aujourd'hui l'éolien est un motif paysager depuis cet axe. Le parc du Plateau de Savernat est visible presque en pied et forme une belle ligne aux interdistances relativement régulières. Le parc de Viersat-Quinssaines forme lui aussi une ligne mais est visible par fragments du fait de la haie bocagère plus ou moins haute qui masque des éoliennes du parc selon où l'on se place. L'échelle des parcs est cohérente avec le paysage et ils n'ont pas de covisibilité entre eux. Le projet est proche d'une partie du parc de Viersat-Quinssaines, sans covisibilité directe avec ce dernier. Il s'inscrit sur un plan plus proche, qui permet de bien distinguer les deux parcs. Même si le projet augmente légèrement la présence de l'éolien sur l'horizon, cela reste limité par son faible nombre d'éoliennes. Des espaces de respirations sont maintenus.

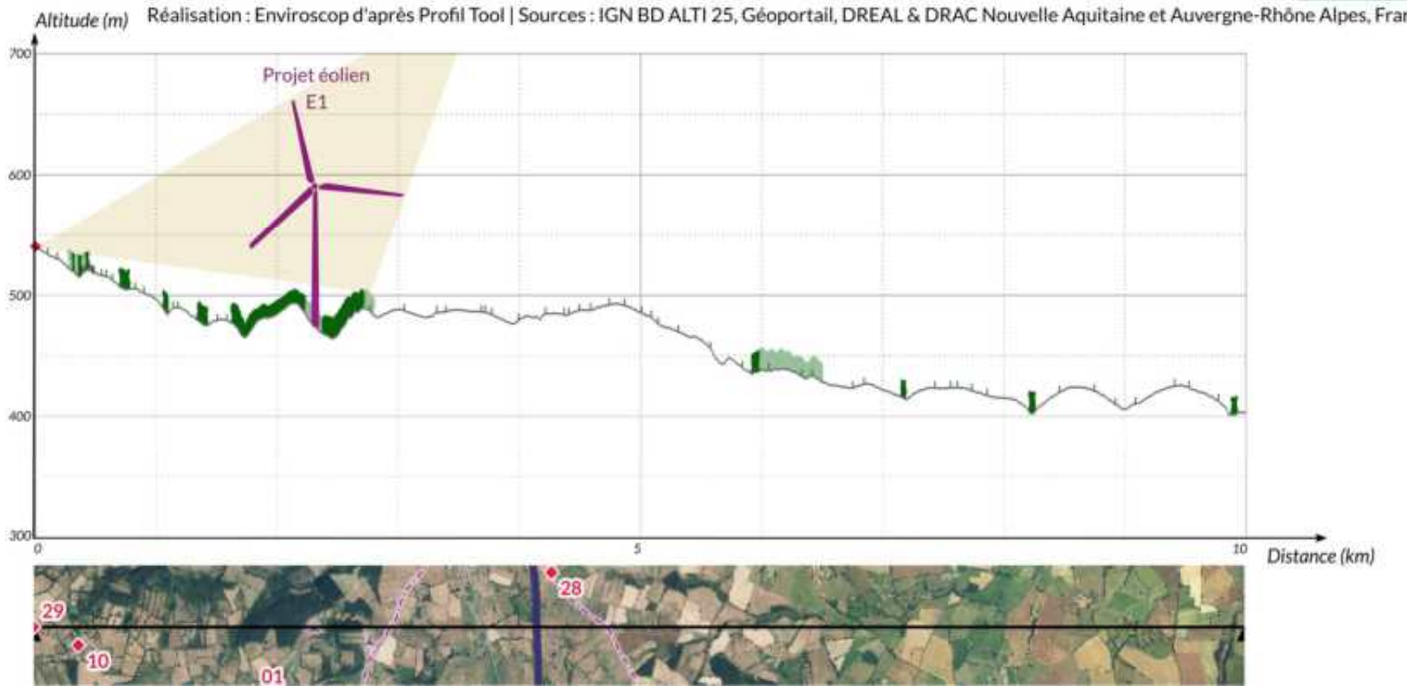
Depuis la D242 et petite boucle à vélo, non loin du hameau des Quatre Vents, les vues semblent courtes avec la haie au premier plan qui guide l'œil. Toutefois, en hiver grâce aux reliefs des collines, elle laisse des trouées visuelles vers la plaine qui apparait à l'horizon. Le projet est visible, lisible, prégnant mais à l'échelle du paysage. Ses impacts sont donc faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont faibles car les parcs éoliens visibles sont bien intégrés au paysage et peu prégnants. Bien que le projet soit en covisibilité indirecte avec un autre parc et qu'il participe à augmenter légèrement l'éolien sur l'horizon, les espaces de respiration perdurent. Les impacts cumulés restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
29	654121 m	6581156 m	541.3m	24/02/2021 16:49	Temps clair, légère brume	E1 à 2.3 km	E3 à 3.1 km	3 éoliennes visibles (2 en pied et 1 mât/rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



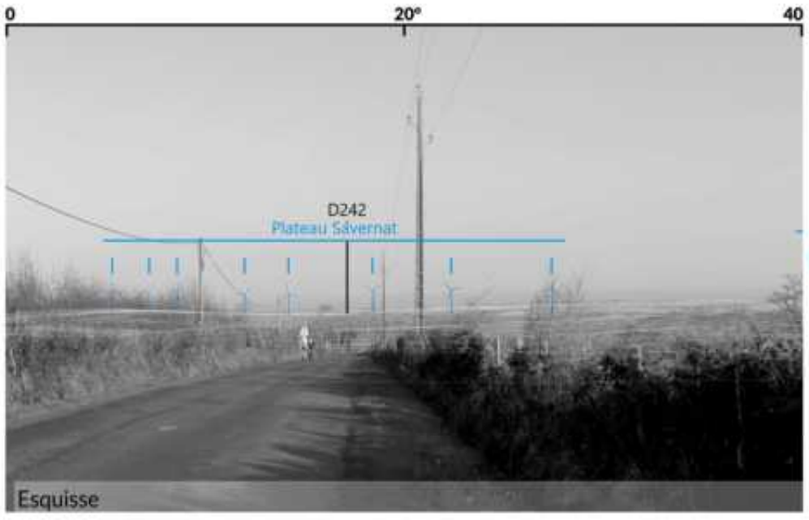




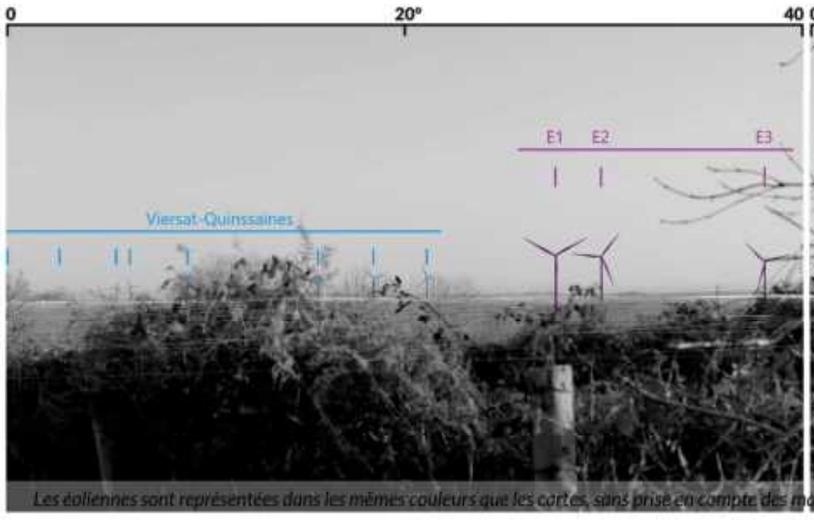
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

30. Petite route D745 - Parc du Plateau de Savernat: photomontage

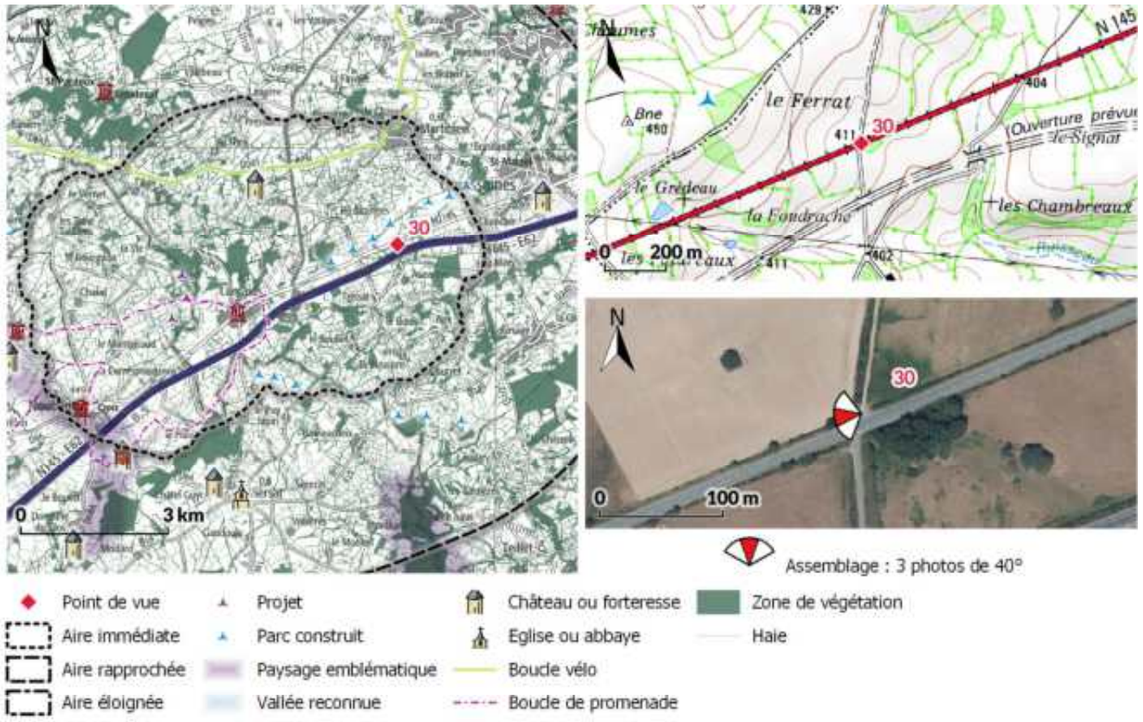
ETAT INITIAL : La D745 structure la vue en quittant le village de Quinssaines. Elle forme une perspective rectiligne, qui s'accompagne sur la partie droite de la voie, de l'implantation linéaire du parc du Plateau de Savernat. De l'autre côté de la voie, le parc de Viersat-Quinssaines apparait en arrière-plan de linéaires bocagers. Ces derniers animent les lignes d'horizon à des hauteurs différentes selon les jeux des reliefs collinaires.

IMPACT DU PROJET : Situées sur la partie droite de la route, les éoliennes E1 et E2 sont masquées par la végétation et le relief. L'éolienne E3 est la seule éolienne visible. Cependant, elle reste relativement discrète, puisqu'elle ne laisse qu'un bout de pale apparaitre par intermittence au dessus du bocage situé en arrière-plan.

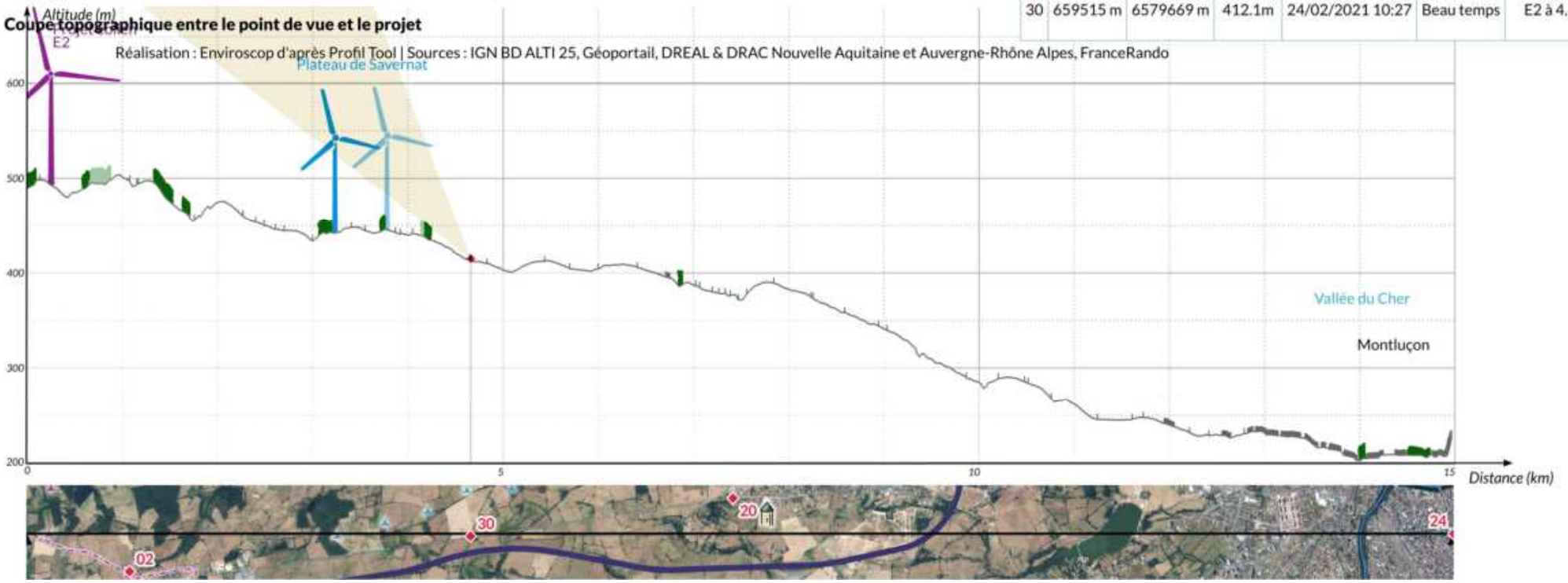
IMPACTS CUMULES : A droite du panorama, les éoliennes du Plateau de Savernat apportent une dynamique verticale importante et rythment par leurs interdistances régulières la perspective. Les éoliennes de Viersat-Quinssaines quand à elles sont beaucoup moins prégnantes dans le paysage. La seule éolienne visible du projet n'entre pas en covisibilité directe avec les machines du parc du Plateau de Savernat. Elle n'engendre ni de brouillage visuel ni de concurrence visuelle. Le parc du Plateau de Savernat reste un point prégnant et structurant de la vue.

Depuis la D745 en sortie du village de Quinssaines, les vues sont fermées sur l'horizon par le relief des collines coiffées de haies bocagères. Ces dernières masquent intégralement les éoliennes E1 et E2 et ne laissent émerger que le bout de pales de l'éolienne E3. Les impacts sont donc très faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont faibles, même si le parc du Plateau de Savernat est très prégnant. Il s'intègre harmonieusement à la route D745, tandis que le parc de Viersat-Quinssaines est discret dans l'horizon bocager. La seule éolienne perceptible du projet est très peu prégnante et sans covisibilité directe avec celles du Parc du Plateau de Savernat. Les impacts cumulés restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
30	659515 m	6579669 m	412.1m	24/02/2021 10:27	Beau temps	E2 à 4.4 km	E3 à 4.8 km	1 éolienne visible (en bout de pale filtrée par la végétation)





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

31. Petite route D150 – Depuis le nord: photomontage

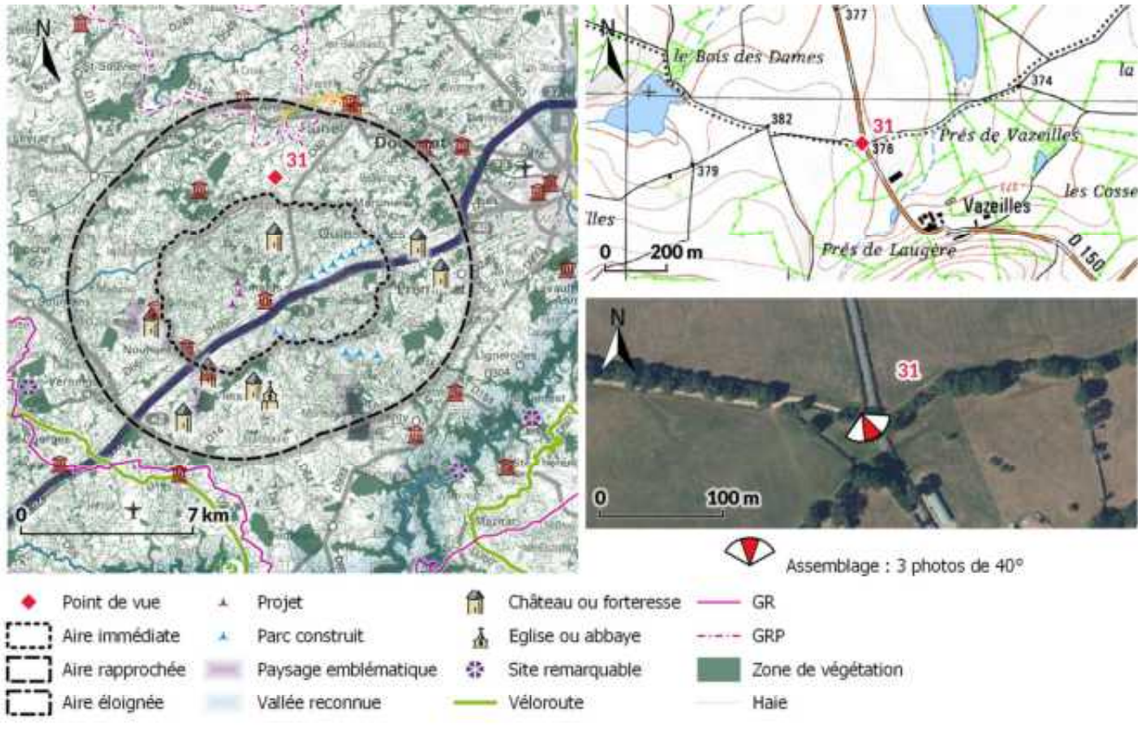
ETAT INITIAL : Depuis la D150 au nord de l'aire immédiate, la perspective de la petite route est renforcée par les écrans végétaux plus ou moins hauts qui l'accompagnent. Elle mène visuellement en direction d'une percée visuelle sur une colline presque vierge d'arbre et de haie et sur un plan plus proche, un bâtiment agricole. Aucune éolienne n'est visible aujourd'hui depuis cette vue.

IMPACT DU PROJET : Le projet est intégralement masqué par le végétal.

IMPACTS CUMULES : Aucun parc éolien n'est visible depuis ce panorama. Tous les parcs sont masqués par la végétation et le relief.

Depuis la petite route D150 au nord de l'aire immédiate, le projet est intégralement masqué par la végétation et le relief donc ses impacts visuels sont nuls.

Les impacts cumulés sont nuls, aucun parc éolien n'est visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
31	656667 m	6583343 m	379.4m	24/02/2021 12:09	Temps clair	E1 à 4.6 km	E3 à 5.5 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







Etat avec les parcs éoliens connus et le projet





0 20° 40



Esquisse

0 20° 40



Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

0 20° 40



32. Voie rapide N145 - Via un chemin à proximité: photomontage

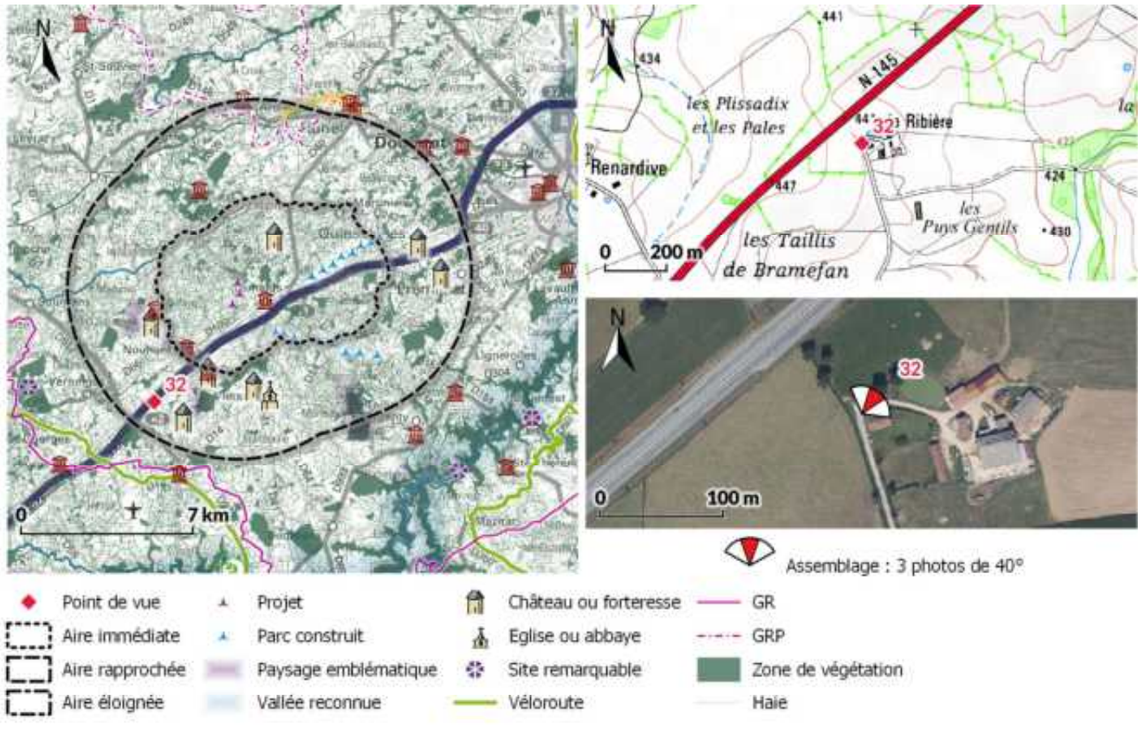
ETAT INITIAL : Le point de vue se situe sur le chemin d'une ferme non loin de la voie rapide N145. Il est sensiblement représentatif de la vue depuis cet axe. La plaine agricole est relativement ouverte et l'horizon porte loin, mais peut être clos en arrière-plan par les jeux de reliefs, par de la végétation ou par du bâti. Les éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines sont partiellement visibles à l'horizon.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible au centre du panorama. Les 3 éoliennes ont leurs rotors partiellement masqués par des habitations, la végétation et le relief des collines. Les éoliennes E2 et E3 se chevauchent amenant une perte de lisibilité dans l'implantation du projet. Du fait de leur distance et des masques visuels, les éoliennes sont peu prégnantes. Les arbres du bocage et le château d'eau constituent déjà des éléments verticaux.

IMPACTS CUMULES : Seules 4 éoliennes du parc de Viersat-Quinssaines sont visibles à droite du panorama. Elles présentent une implantation aux interdistances plutôt régulières, mais sont plus ou moins masquées soit par la végétation, soit par le relief. Elles restent peu prégnantes depuis cette vue. Le projet arrive sur une autre partie du panorama que le parc construit et laisse une grande respiration entre les parcs.

Depuis un chemin situé non loin de la voie rapide N145, le paysage est ouvert, même si le regard peut être arrêté dans certaines direction par des habitations ou des haies. La profondeur de champ varie alors selon les masques visuels. Le projet s'inscrit à l'arrière d'une colline boisée et habitée. Masqué en grande partie par le relief, le végétal et le bâti, il est peu prégnant. Les impacts sont faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont nuls car le parc de Viersat-Quinssaines est le seul visible. Le projet ajoute une ponctuation d'éoliennes sur l'horizon. Un grand espace de respiration reste toutefois conséquent et celui-ci n'apporte pas de brouillage visuel donc les impacts cumulés sont faibles avec le projet.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
32	651726 m	6574180 m	441.3m	24/02/2021 14:45	Beau temps	E3 à 5.1 km	E1 à 5.9 km	3 éoliennes visibles (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés







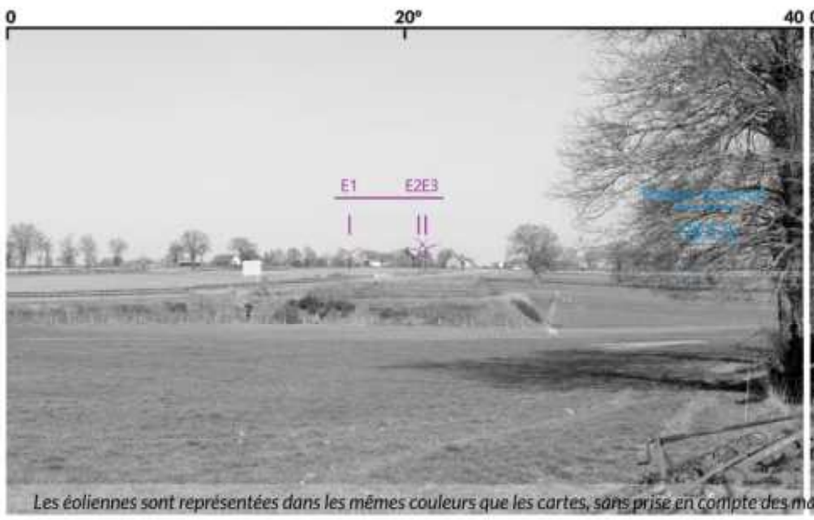
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

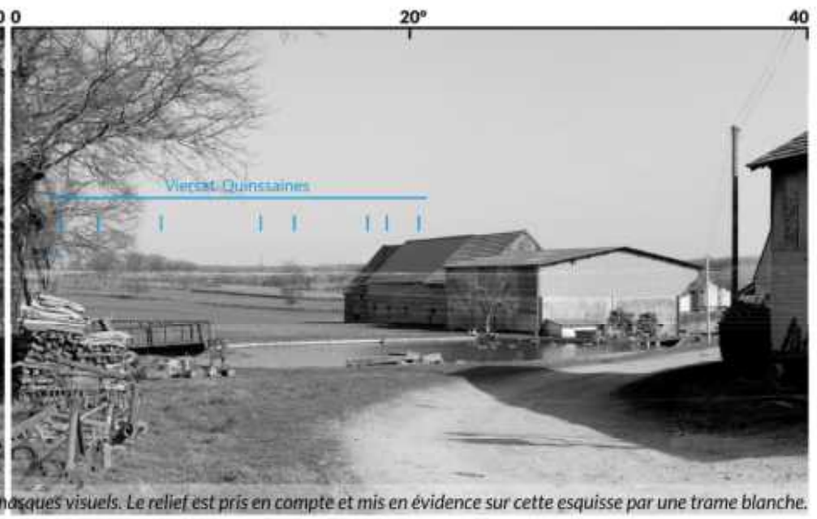






Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

33. Voie rapide N145 - Depuis un pont à proximité: photomontage

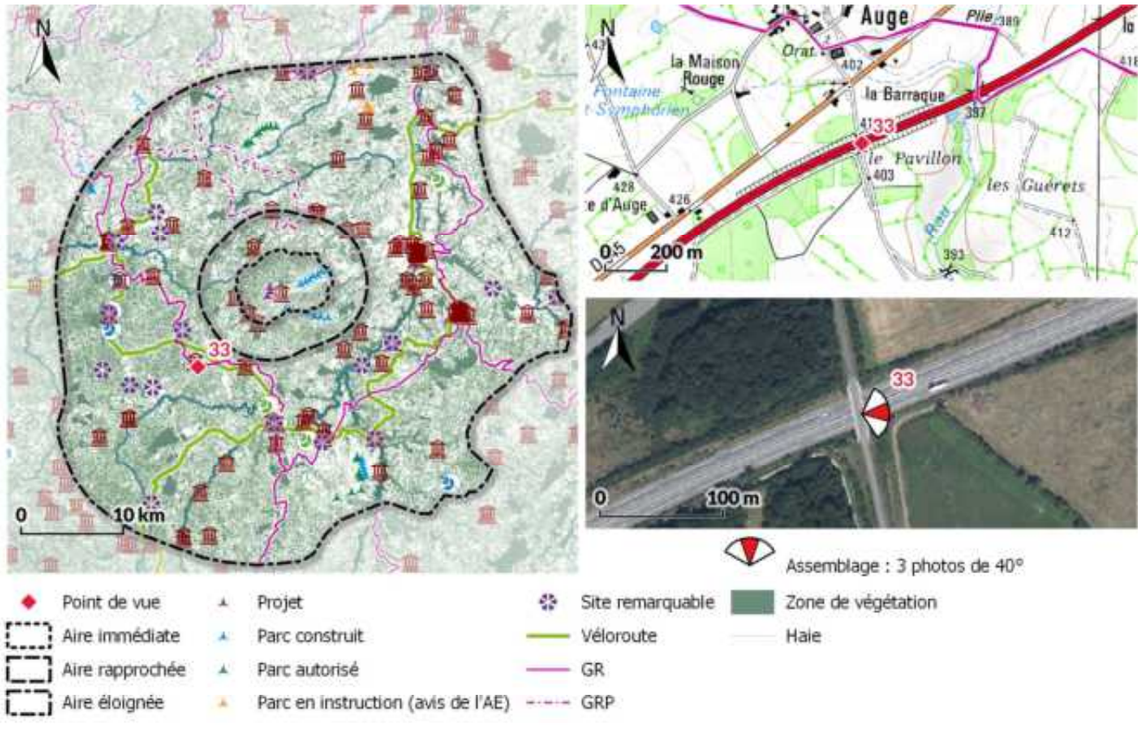
ETAT INITIAL : Le point de vue se situe sur un pont au-dessus de la voie rapide N145. Il est sensiblement représentatif de la vue depuis cet axe, en effet depuis la route, l'horizon serait plus bas. La route creuse le relief et semble s'encaisser dans la plaine agricole. Cette dernière offre différentes profondeurs de champ, tantôt avec l'horizon qui porte loin, tantôt des vues plus courtes du fait des linéaires bocagers plus ou moins hauts. Aujourd'hui, aucun parc éolien n'est visible depuis cette vue.

IMPACT DU PROJET : Le projet est visible à gauche du panorama, en partie. Les 3 éoliennes sont visibles seulement, le bas de leurs rotors est masqué par la végétation et le relief des collines. Les éoliennes E2 et E3 se chevauchent ponctuellement selon le déplacement le long de l'axe routier, néanmoins l'implantation reste lisible. Elles sont très peu prégnantes et à l'échelle du paysage. Depuis le sol, elles seraient encore moins visibles, voire masquées par les talus et l'horizon boisé.

IMPACTS CUMULES : Le projet est le seul parc éolien visible depuis ce panorama. Le parc de Viersat-Quinssaines est masqué par la végétation et le relief et le parc du Plateau de Savernat par le relief.

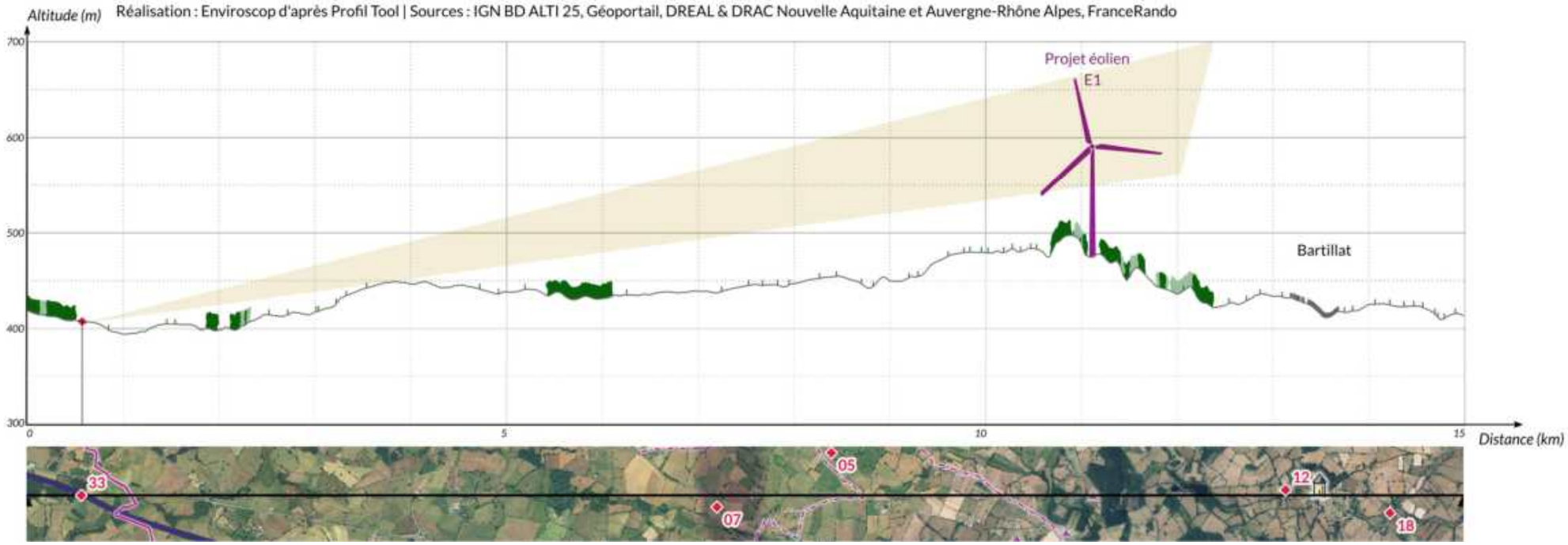
Depuis un pont situé au dessus de la voie rapide N145, le projet s'inscrit dans l'horizon lointain qui est limité par le relief et la végétation. Masqué en partie par ces derniers, il est peu prégnant. Les impacts sont faibles.

Les impacts cumulés sont nuls , le projet est le seul parc visible depuis ce point de vue.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
33	648105 m	6571173 m	408.5m	23/02/2021 16:13	Temps clair, un peu nuageux	E3 à 9.8 km	E1 à 10.6 km	3 éoliennes visibles (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet



Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés

Etat avec les parcs éoliens connus et le projet

0 20° 40

E1 E2E3

Viersat-Quinssaines

N145

Esquisse

Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

34. GRP du Tour des Maîtres Sonneures - D71: photomontage

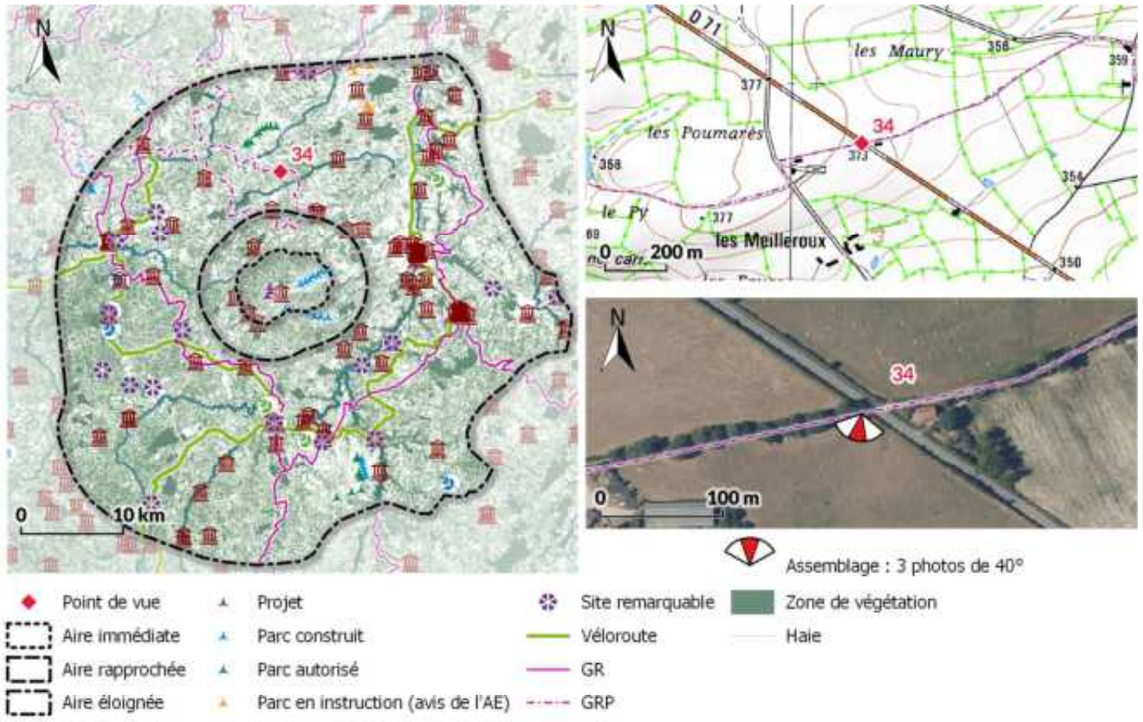
ETAT INITIAL : Ce point de vue a été pris depuis le GRP des Maîtres Sonneurs à proximité de la D71, dans les bocages nord du territoire d'étude. Ainsi, la vue est majoritairement composée de haies bocagères situées à profondeurs de champs et avec différentes hauteurs de végétation. L'éolien est très discret depuis l'itinéraire de découverte.

IMPACT DU PROJET : Le projet est situé à environ 11 km du point de vue. Son implantation en ligne est lisible avec des interdistances régulières. Il est peu prégnant par la distance, associée aux filtres végétaux du premier plan qui participent à masquer la partie basse des rotors et de leurs mâts.

IMPACTS CUMULES : Les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines se remarquent. Leurs rotors complets dépassent à l'horizon mais sont peu prégnants. Le projet présente une très faible emprise horizontale et de larges espaces de respirations existent.

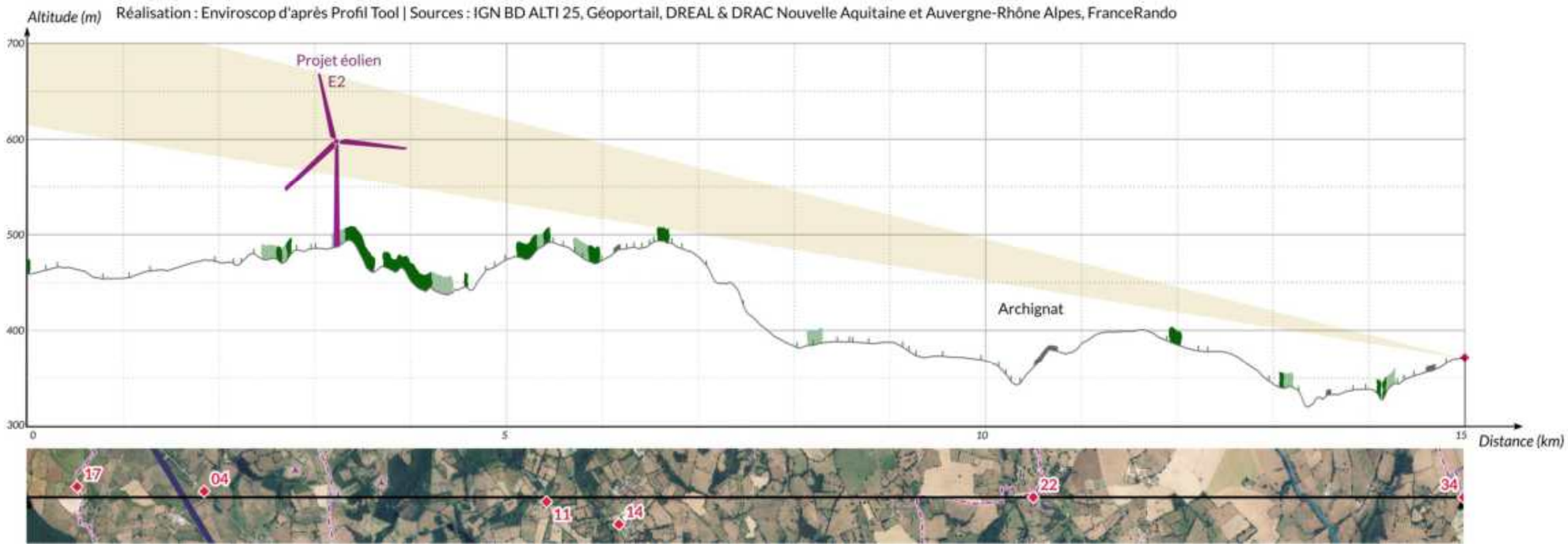
Depuis le GRP des Maîtres Sonneurs, non loin de la D71, le projet a une implantation claire mais est peu prégnant du fait du relief et de la végétation. Ses impacts sont faibles.

Les impacts cumulés des parcs connus sont faibles car l'éolien visible est peu ou très peu prégnant. Le projet a une implantation sur une emprise horizontale faible et de très larges espaces de respirations existent. Il ne modifie pas les impacts cumulés qui restent faibles.



N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
34	656180 m	6590310 m	373.5m	24/02/2021 18:28	Brume de fin de journée	E1 à 11.3 km	E3 à 12.2 km	3 éoliennes visibles (rotor)

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



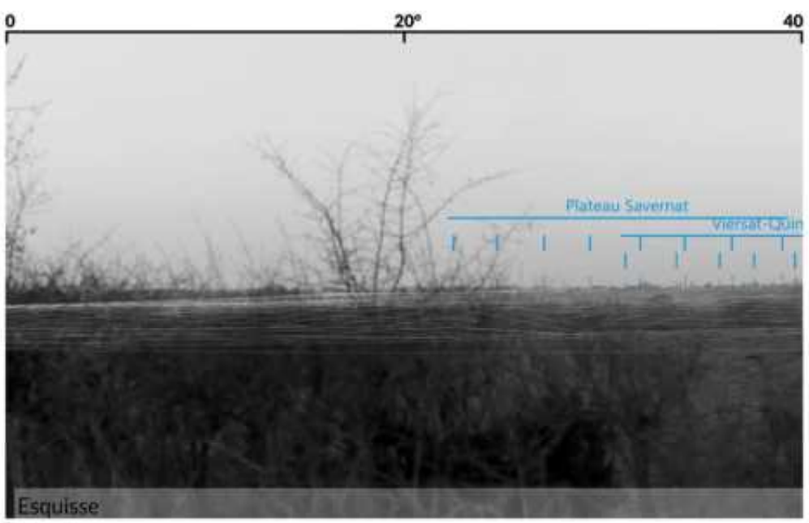




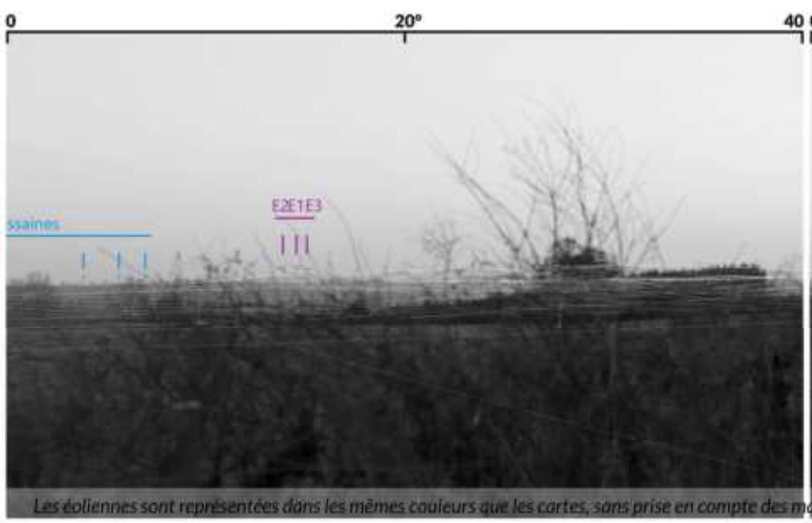
Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

35. GR46 - GR41: photomontage

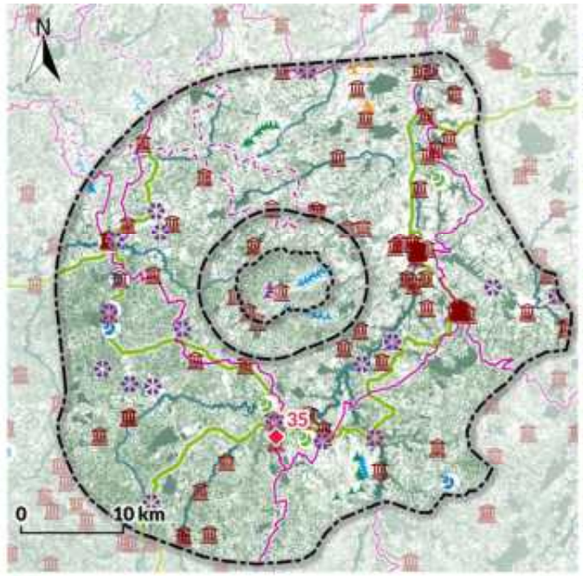
ETAT INITIAL : Situé en point haut d'une colline, depuis le GR46-GR41, dans la Basse-Combraille, les plaines agricoles à l'horizon sont visibles en contre-bas, avec le jeu visible des reliefs collinaires. A ceux-ci s'ajoutent les haies bocagères plus ou moins hautes et plus ou moins denses. Le regard peut porter très loin. Les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines ont leurs lignes visibles à l'horizon.

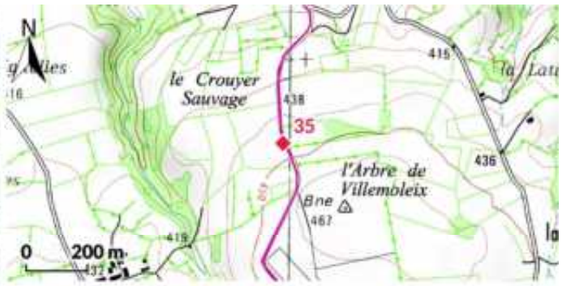
IMPACT DU PROJET : Sur le panorama, les éoliennes du projet sont masquées par des arbres. En se décalant de quelques mètres elles pourraient être visibles sur l'horizon comme les autres parcs. Toutefois, elles resteraient peu prégnantes, du fait de l'éloignement des éoliennes situées au plus près à 14 km.

IMPACTS CUMULES : Les parcs éoliens de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat s'insèrent en arrière-plan d'arbre qui bordent le chemin. Ils forment chacun une ligne régulière et sont en covisibilité directe entre eux, sans brouillage des parcs du fait de la distance et l'échelle différente entre eux. Le projet se situe sur une autre partie du panorama. Tout aussi très peu prégnant, il n'engendre pas de concurrence avec les autres parcs.

Depuis le GR46-GR41, dans la Basse-Combraille, les éoliennes du projet apparaissent sur l'horizon sans toutefois être prégnantes du fait de la distance de plus de 14 km. Même si un léger chevauchement de E2 et E1 existe, les impacts sont très faibles.

Aujourd'hui les impacts cumulés sont très faibles car même si les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines sont en covisibilité directe entre eux, ils sont sur des plans différents et très peu prégnants. Le projet occupe une part d'horizon différente des autres parcs. Il est lui aussi peu prégnant et avec une emprise horizontale très peu marquée. Sa contribution aux impacts cumulés est peu significative : les impacts cumulés sont très faibles.





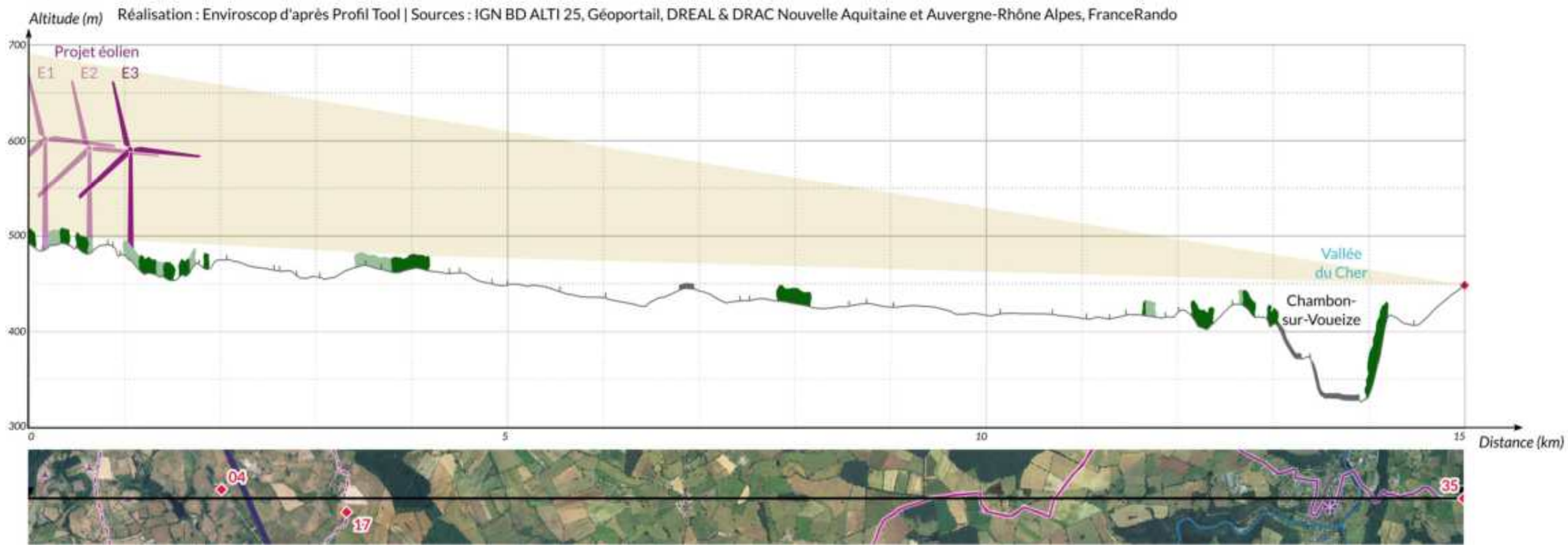


Assemblage : 3 photos de 40°

Point de vue
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée
Projet
Parc construit
Parc autorisé
Parc en instruction (avis de l'AE)
Site remarquable
Véloroute
GR
GRP
Zone de végétation
Haie

N°	X (L93)	Y (L93)	Altitude	Prise de vue	Météo	Eol. la + proche	Eol. la + loin	Visibilité du projet
35	655740 m	6564253 m	449.2m	23/02/2021 15:00	Nuageux	E3 à 14 km	E1 à 14,8 km	Aucune éolienne visible

Coupe topographique entre le point de vue et le projet





Etat avec les parcs éoliens construits et autorisés



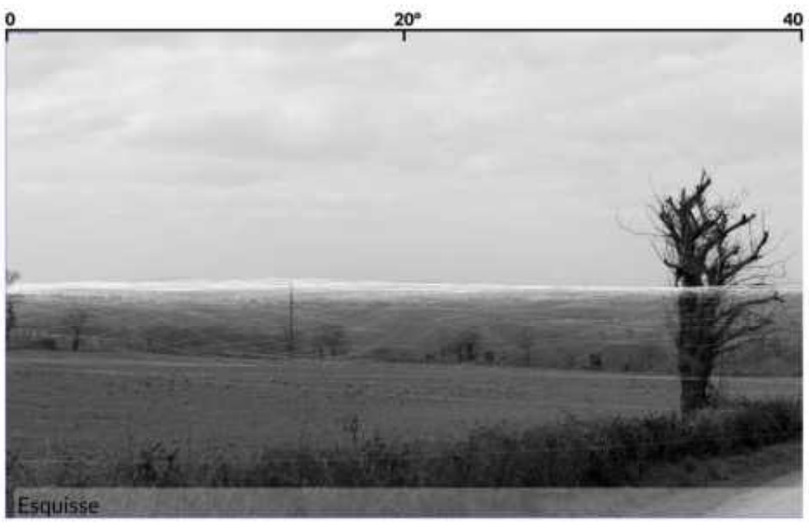




Etat avec les parcs éoliens connus et le projet







Esquisse





Les éoliennes sont représentées dans les mêmes couleurs que les cartes, sans prise en compte des masques visuels. Le relief est pris en compte et mis en évidence sur cette esquisse par une trame blanche.

D.III-3. Synthèse du carnet de modélisation

D.III-3a. Impacts visuels du projet

Les photomontages mettent en évidence que globalement le projet est régulièrement masqué tout ou partie, du fait du contexte très bocager du territoire d'étude qui filtre ou ferme régulièrement les vues. De plus, le végétal devient régulièrement avec les arbres (isolés ou non), les repères verticaux du paysage, favorisant l'insertion dans le paysage d'élément de grande hauteur.

Lorsque le projet est visible, il s'insère bien dans le paysage et est à l'échelle du bocage. Son gabarit est cohérent avec le paysage de collines et bocages et avec les parcs éoliens proches de lui. Le projet peut ponctuellement présenter des chevauchement entre 2 machines, néanmoins lorsque cela se produit, le parc reste peu prégnant et lisible.

Sur 35 photomontages, les impacts sont faibles pour 22 d'entre eux, très faibles pour 6 d'entre eux et nuls pour 7 d'entre eux. Il impacte peu, très peu voire n'impacte pas les patrimoines protégés proches de lui et les sites reconnus du territoire d'étude.

Tableau 88 : Synthèse des impacts visuels du projet mis en évidence par l'analyse des photomontages

N°	Nom	Distance au projet	Intérêt principal	Impacts du projet
1	**La Vie - Depuis la sortie est**	0,73 km	Lieu de vie + IC	Faibles
2	**Lamaids - Depuis la sortie nord**	0,93 km	Lieu de vie	Faibles
3	**Lamaids - Depuis l'arrière de l'église Saint Jean-Baptiste**	1,10 km	Lieu de vie + MH + boucle locale + IC	Faibles
4	**La Correspondance - Depuis le hameau**	0,98 km	Lieux de vie + route	Faibles
5	**La Bregère - Depuis la D66**	2,12 km	Lieu de vie	Faibles
6	**Nouhant - Depuis la frange est**	2,65 km	Lieu de vie + MH	Faibles
7	**Nouhant - Silhouette depuis le sud**	3,14 km	Lieu de vie + route + MH	Faibles
8	**Lascoux - Depuis la sortie sud**	2,25 km	Lieu de vie + IC	Faibles
9	**Les Trois Taillants et Les Terres Noires - Entre les hameaux**	2,58 km	Lieu de vie	Faibles
10	**L'Âge - Depuis le hameau**	1,95 km	Lieux de vie + route	Nuls
11	**Le Chiez - Depuis le hameau**	1,74 km	Lieu de vie + IC	Nuls
12	**Bartillat - Depuis la frange sud**	2,01 km	Lieu de vie	Très faibles
13	**Beauséjour - Depuis la frange ouest**	2,64 km	Lieux de vie + route + IC	Faibles
14	**Le Theil - Depuis le hameau**	2,52 km	Lieu de vie	Nuls
15	**Les Montées - Depuis le hameau**	3,28 km	Lieu de vie	Faibles
16	**Teissat - Depuis la frange nord**	3,90 km	Lieu de vie	Nuls
17	**Le Breuil - Depuis la maison isolée**	2,28 km	Lieu de vie	Faibles
18	**Le Pain Perdu - Depuis les D40 - D242**	3,11 km	Routes	Faibles
19	**Saint-Martinien - Depuis la frange sud-ouest**	4,97 km	Lieu de vie	Faibles
20	**Quinssaines - Depuis la sortie sud-ouest**	7,17 km	Route + IC	Faibles
21	**Viersat - Depuis la sortie sud-est**	4,09 km	IC + boucle locale	Faibles
22	**Archignat - Depuis le centre**	6,81 km	Lieu de vie+ route + GRP	Très faibles
23	**Huriel - Depuis la Tour du Donjon de la Toque**	8,45 km	SPR + Lieu de vie + reconnu + IC	Faibles
24	**Montluçon - Depuis la terrasse du Château des Ducs de Bourbon**	14,77 km	Lieu de vie + MH + IC	Très faibles
25	**Evaux-les-Bains - Depuis le jardin de l'ancien Couvent des Génovéfains**	14,98 km	MH + IC	Nuls
26	**Toulx-Sainte-Croix - Depuis le panorama au pied de la Tour de Toulx**	15,41 km	Site classé + IC	Très faibles
27	**Réserve Naturelle de l'Etang des Landes**	16,65 km	Site classé + IC	Nuls
28	**Petite route D150 - Au sud de Lamaids**	1,60 km	Route + IC + boucle locale	Faibles
29	**Petite route D242 - Petite boucle à vélo**	2,32 km	Route + boucle locale vélo	Faibles
30	**Petite route D745 - Parc du Plateau de Savernat**	4,43 km	Route + IC	Très faibles
31	**Petite route D150 – Depuis le nord**	4,55 km		Nuls
32	**Voie rapide N145 - Via un chemin à proximité**	5,12 km	Route + IC	Faibles
33	**Voie rapide N145 - Depuis un pont à proximité**	9,77 km		Faibles
34	**GRP du Tour des Maîtres Sonneurs - D71**	11,30 km	GRP	Faibles
35	**GR46 - GR41 - Depuis le sud**	13,95 km	GR + reconnu + IC	Très faibles

D.III-3b. Impacts cumulés

Effets d'encerclement

Le projet s'insère non loin d'autres parcs éoliens, qui ont aujourd'hui une large emprise horizontale. Une analyse poussée sur de potentiels effets d'encerclement a été menée pour **15 lieux de vie situés exclusivement dans l'aire immédiate**. Ils correspondent aux lieux de vie les plus sensibles aux visibilités en direction du projet (niveaux très forts et modérés) croisés à la prégnance modérée à forte (supérieur à 2° d'angle vertical) de la ZIV verticale du projet. Certains lieux de vie sensibles sont mutualisés lorsqu'ils sont proches.

Le projet occupe des angles horizontaux allant de 48° à 4°, **ce qui est peu important.** En effet, l'implantation est restreinte à 3 éoliennes. De plus, depuis les lieux de vie situés à l'ouest, le projet partage régulièrement une part d'horizon avec les parcs construits du Plateau de Savernat ou de Viersat-Quinssaines.

Il n'y a pas d'effet d'encerclement pour aucun des bourgs. Le projet participe à la densification du contexte éolien mais il augmente très peu l'emprise visuel de l'éolien dans le paysage. Les niveaux de risque à l'état initial sont très peu marqués : sur 15 lieux de vie analysés, tous ont des risques très faibles d'encerclement. Le **projet modifie les niveaux pour seulement 2 lieux de vie** : à Lamaids qui augmente à faible du fait de la réduction de l'espace de respiration maximal en dessous des 160° et depuis Beauséjour qui passe à modéré, où dans le rayon des 5km et des 10km l'occupation de l'éolien sur l'horizon dépasse les 120°. En l'absence de parcs en instruction dans le rayon des 5km et 10km, les données pour le contexte cumulé et le contexte cumulé + projet sont identiques à celles de l'état initial et de l'état initial + projet.

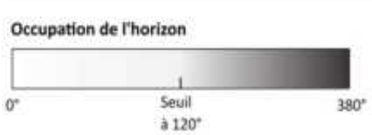
Afin de pallier l'aspect théorique et maximisant de ces niveaux (les calculs ne prennent pas en compte le relief, la végétation et les autres masques visuels des premiers-plans), des photomontages à 360° ont été réalisé.

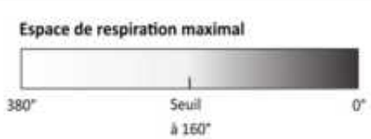
Après analyse de photomontage à 360°, **le niveau d'encerclement le plus important est réduit** de modéré à faible, à Beauséjour. **En effet, les espaces de respirations sont plus conséquents en réalité que ceux indiqués dans le calcul théorique.**

L'analyse théorique du risque d'encerclement, complétée par les photomontages à 360°, montre qu'il n'y a pas d'effet d'encerclement pour tous les lieux de vie autour du projet. Le caractère bocager du territoire favorise des masques visuels nombreux qui filtrent ou masquent les éoliennes. De plus, les risques de saturation sont limités par le contexte éolien relativement pauvre et que les 3 parcs du secteur soient situés dans le même pôle, favorisant les grands angles de respiration. L'analyse conforte que la présence de deux parcs construits et du projet implique des niveaux d'encerclement seulement faibles à nuls pour ces lieux de vie. Le projet s'insère donc en densification d'un pôle éolien déjà existant.

Tableau 89 : Synthèse des effets d'encerclement sur les lieux de vie présentant des vues en direction du projet

		Analyse cartographique du risque d'encerclement du lieu de vie													Analyse par photomontage à 360°	
		Occupation de l'horizon par les éoliennes dans le rayon d'analyse de 10 km					Espace de respiration maximal sans éolienne dans le rayon d'analyse de 10 km					Niveau de risque d'encerclement				Niveau d'encerclement	
Lieu de vie	Enjeu	Etat initial	Etat initial + projet	Contexte cumulé	Contexte cumulé + projet	Accroissement lié au projet	Etat initial	Etat initial + projet	Contexte cumulé	Contexte cumulé + projet	Diminution liée au projet	Etat initial	Etat initial + projet	Contexte cumulé	Contexte cumulé + projet	Contexte cumulé + projet	Participation du projet aux effets d'encerclement
La Vie	Particulier	32°	61°	32°	61°	29°	301°	280°	301°	280°	-21°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Lamaids	Local	46°	90°	46°	90°	44°	264°	120°	264°	120°	-144°	Très faible	Risque faible	Très faible	Risque faible	Faible	~
La Correspondance	Particulier	9°	24°	9°	24°	15°	313°	249°	313°	249°	-64°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
La Bregère	Particulier	9°	24°	9°	24°	15°	326°	311°	326°	312°	-15°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Nouhant	Local	15°	22°	16°	23°	7°	327°	302°	327°	302°	-25°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Lascoux	Particulier	22°	34°	22°	34°	12°	317°	317°	317°	317°	0°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Les Trois Taillants - Les Terres Noires	Particulier	22°	31°	22°	31°	9°	318°	318°	318°	318°	0°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
L'Âge	Particulier	41°	54°	41°	54°	13°	304°	286°	304°	286°	-18°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Nul	0
Le Chiez	Particulier	60°	65°	60°	65°	5°	287°	257°	287°	257°	-30°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Bartillat	Particulier	80°	89°	80°	89°	9°	271°	226°	271°	226°	-45°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Beauséjour	Particulier	114°	**126°**	114°	**126°**	12°	246°	196°	246°	196°	-50°	Très faible	Modéré	Très faible	Modéré	Faible	~
Le Theil	Particulier	67°	71°	67°	71°	4°	289°	262°	289°	262°	-27°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Le Breuil	Particulier	38°	44°	38°	44°	6°	315°	272°	315°	272°	-43°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Le Pain Perdu	Particulier	92°	99°	92°	99°	7°	268°	231°	268°	231°	-37°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~
Saint-Martinien	Local	91°	97°	91°	97°	6°	269°	240°	269°	240°	-29°	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	~







En gras : Occupation de l'horizon supérieur à 120°
Espace de respiration inférieur à 160°"

Participation du projet aux effets d'encerclement:
0 Aucune contribution
~ Contribution peu significative
+ Contribution significative mais sans changement de niveau
++ Contribution importante avec changement de niveau

Impacts cumulés

Les parcs éoliens provoquent des impacts cumulés par rapport à deux critères :

- Le premier concerne des effets de saturation visuelle liés à la grande emprise des parcs et/ou des effets de brouillage ;
- Le deuxième porte sur certains parcs qui engendrent individuellement des impacts sur les silhouettes de village ou qui perturbent les rapports d'échelle par exemple.

Les photomontages ont montré que les impacts cumulés sont limités sur le territoire d'étude, notamment grâce à la faible densité de parcs éoliens, ainsi que les très nombreux masques visuels du bocage présents sur le territoire d'étude. Les covisibilités entre les parcs ne sont pas régulièrement directes. Lorsque c'est le cas, les parcs sont sur des plans différents et se distinguent les uns des autres avec une bonne lisibilité dans le paysage.

Ainsi, sur 35 photomontages analysés, les impacts cumulés des parcs connus sont faibles pour 9 photomontages, très faibles pour 7 et nuls pour 19. A noter que dans 9 situations, il n'y a pas d'impacts cumulés car aucun parc éolien n'est visible et dans 10 autres situations, seul 1 parc éolien est visible.

Lorsque le projet est ajouté à ce contexte, il se **fond souvent dans le paysage. Ainsi, il initie ou accentue la présence de l'éolien mais toujours de manière limité vu son faible nombre d'éoliennes et augmente rarement les niveaux d'impacts cumulés, sans générer de brouillages.** Il n'y a **pas d'effet de saturation visuelle.** De plus, **ni le projet ni les autres parcs visibles n'impliquent individuellement des impacts sur des éléments paysagers ou patrimoniaux**.

Ainsi, avec le projet les impacts cumulés sont, faibles pour 16 photomontages, très faibles pour 9 et nuls pour 10. A noter dans ces 10 situations, il n'y a pas d'impacts cumulés car seul le projet est visible pour 6 situations.

Tableau 90 : Synthèse des impacts cumulés mis en évidence par l'analyse des photomontages

N°	Nom	Distance au projet	Impacts cumulés		
			Parc éolien connus	Parcs éoliens connus et le projet	Participation du projet
1	La Vie - Depuis la sortie est	0,73 km	Nuls	Nuls	~
2	Lamaids - Depuis la sortie nord	0,93 km	Nuls	Nuls	~
3	Lamaids - Depuis l'arrière de l'église Saint Jean-Baptiste	1,10 km	Nuls	Nuls	~
4	La Correspondance - Depuis le hameau	0,98 km	Nuls	Faibles	~
5	La Bregère - Depuis la D66	2,12 km	Très faibles	Très faibles	~
6	Nouhant - Depuis la frange est	2,65 km	Nuls	Nuls	~
7	Nouhant - Silhouette depuis le sud	3,14 km	Faibles	Faibles	~
8	Lascoux - Depuis la sortie sud	2,25 km	Faibles	Faibles	~
9	Les Trois Taillants et Les Terres Noires - Entre les hameaux	2,58 km	Faibles	Faibles	~
10	L'Âge - Depuis le hameau	1,95 km	Nuls	Nuls	0
11	Le Chiez - Depuis le hameau	1,74 km	Faibles	Faibles	~
12	Bartillat - Depuis la frange sud	2,01 km	Nuls	Très faibles	~
13	Beauséjour - Depuis la frange ouest	2,64 km	Nuls	Nuls	~
14	Le Theil - Depuis le hameau	2,52 km	Très faibles	Très faibles	0
15	Les Montées - Depuis le hameau	3,28 km	Très faibles	Faibles	~
16	Teissat - Depuis la frange nord	3,90 km	Nuls	Nuls	0
17	Le Breuil - Depuis la maison isolée	2,28 km	Nuls	Faibles	~
18	Le Pain Perdu - Depuis les D40 - D242	3,11 km	Nuls	Très faibles	~
19	Saint-Martinien - Depuis la frange sud-ouest	4,97 km	Nuls	Très faibles	~
20	Quinssaines - Depuis la sortie sud-ouest	7,17 km	Nuls	Faibles	~
21	Viersat - Depuis la sortie sud-est	4,09 km	Nuls	Faibles	~
22	Archignat - Depuis le centre	6,81 km	Très faibles	Très faibles	~
23	Huriel - Depuis la Tour du Donjon de la Toque	8,45 km	Faibles	Faibles	~
24	Montluçon - Depuis la terrasse du Château des Ducs de Bourbon	14,77 km	Faibles	Faibles	~
25	Evaux-les-Bains - Depuis le jardin de l'ancien Couvent des Génovéfains	14,98 km	Très faibles	Très faibles	0
26	Toulx-Sainte-Croix - Depuis le panorama au pied de la Tour de Toulx	15,41 km	Très faibles	Très faibles	~
27	Réserve Naturelle de l'Etang des Landes	16,65 km	Nuls	Nuls	0
28	Petite route D150 - Au sud de Lamaids	1,60 km	Nuls	Faibles	~
29	Petite route D242 - Petite boucle à vélo	2,32 km	Faibles	Faibles	~
30	Petite route D745 - Parc du Plateau de Savernat	4,43 km	Faibles	Faibles	~
31	Petite route D150 – Depuis le nord	4,55 km	Nuls	Nuls	0
32	Voie rapide N145 - Via un chemin à proximité	5,12 km	Nuls	Faibles	~
33	Voie rapide N145 - Depuis un pont à proximité	9,77 km	Nuls	Nuls	0
34	GRP du Tour des Maîtres Sonneurs - D71	11,30 km	Faibles	Faibles	~
35	GR46 - GR41 - Depuis le sud	13,95 km	Très faibles	Très faibles	~

Participation du projet aux impacts cumulés :
0 Aucune contribution
~ Contribution peu significative
+ Contribution significative mais sans changement de niveau
++ Contribution importante avec changement de niveau

D.IV. SYNTHESE DES IMPACTS

D.IV-1. Impacts visuels du projet

D.IV-1a. Composition paysagère et visibilité du projet

Le projet éolien de Nouhant se situe au sein du Bas-Berry et de la vallée de la petite Creuse, dans un pays de bocage. Il se compose de 3 éoliennes sur la commune de Nouhant dans le département de la Creuse (23), en région Nouvelle Aquitaine. Les éoliennes s'insèrent sous forme d'une courbe à interdistances régulières, globalement orientées selon un axe nord/sud. La très grande majorité du territoire d'étude est occupée par des collines coiffées de bocages. Le regard peut porter ponctuellement assez loin mais peut aussi être raccourci ou limité par le réseau de haies plus ou moins hautes. Ainsi, rares sont les situations où le projet sera visible en pied dans les aires immédiate *(ex : photomontage n°4)* et rapprochée car la végétation et le relief assurent régulièrement des coupures de visibilité dans ces aires. Le projet est alors plus ou moins prégnant selon la distance. Les gabarits du projet à 190 pour l'éolienne E2 et 200m pour les éoliennes E1 et E3, sont à l'échelle du paysage, sans différence notable entre eux à l'œil nu *(ex : photomontage n°20)*. En effet, l'altitude de E2 est plus élevée que celles de E1 et E3, en hauteur relative elles sont donc quasiment équivalentes. Dans l'aire éloignée, les paysages offrent des points hauts aux vues plus ouvertes et lointaines où le projet peut être perçu *(ex : photomontage n°24)*. Toutefois, la zone d'influence visuelle du projet et les photomontages indiquent qu'il sera globalement très peu prégnant voire en très grande partie masqué depuis plusieurs espaces, notamment au nord, au sud-est et à l'ouest de l'aire éloignée du fait des grandes forêts qui s'étendent et dans le fond de la vallée du Cher *(ex : photomontage n°27)*.

D.IV-1b. Lieux de vie

Aire immédiate

3 villages se localisent dans l'aire immédiate ainsi que 40 hameaux et 13 maisons isolées. Globalement le projet est partiellement visible depuis tous ces lieux de vie et à l'échelle du paysage.

Le **hameau de la Vie** est le lieu de vie étudié par photomontage le plus proche du projet (distance minimale de 0,87 km). Le projet a un impact faible depuis sa sortie est où les éoliennes sont lisibles et bien que très prégnantes, elles sont à l'échelle des éléments paysagers verticaux qui composent la vue que sont les arbres au bord de la voie et les haies bocagères *(photomontage n°1)*.

Les impacts de visibilité sont également faibles pour les hameaux et maisons isolées **de la Correspondance** *(photomontage n°4)*, la Bregère *(photomontage n°5)* et **les Parents**, **Lascoux** *(photomontage n°8)* , **Terres Noires et les Trois Taillants** *(photomontage n°9)*, **Le Chiez** *(photomontage n°11)*, **Beauséjour** *(photomontage n°13)*, **les Montées** *(photomontage n°15)*, **le Breuil** *(photomontage n°17)*, **le Pain Perdu** *(photomontage n°18)*. Les vues y sont davantage filtrées par la végétation avec un projet moins prégnant ou partiellement masqué par la végétation. Même partiellement visible, le projet est bien intégré au paysage et à l'échelle de la vue.

> Les lieux de vie sont mutualisés avec d'autres donc couvrent plus de hameaux et maisons isolées que ceux cités ci-dessus. Le détail est mentionné dans la colonne photomontage du tableau ci-dessous.

Le projet est intégralement masqué par le relief et la végétation depuis quelques lieux de vie comme **l'Âge** *(photomontage n°10)* mutualisé avec **la Belle-France, le Theil** *(photomontage n°14)* mutualisé avec **Fressineau** et **Teissat** *(photomontage n°16)*. **Tous les hameaux et maisons isolés** sont difficilement identifiables dans le paysage donc le projet n'a pas d'impact de covisibilité sur eux.

Le **village de Lamaids** est également proche du projet, à 0,9 km au minimum. Celui-ci est notamment visible en bordure nord-ouest du village, ainsi qu'à l'arrière de l'église protégée de Saint-Jean-Baptiste. Sur les 2 photomontages il n'est pas visible entièrement. Depuis la frange nord, seule une éolienne apparaît à l'échelle du bâti agricole *(photomontage n°2)*, alors que depuis le centre du village, une éolienne est complétement masquée par le bâti tandis que les 2 autres le sont majoritairement par le bâti et la végétation *(photomontage n°3)*. Le projet y a des impacts faibles, vu qu'il respecte l'échelle des éléments urbains ou paysagers et sinon est grandement masqué. La **silhouette de Lamaids** n'est pas identifiable depuis le sud *(photomontage n°28)*.
La présence de masques visuels liés aux reliefs des collines, associés au végétal implique un projet qui est peu prégnant ou discret dans le paysage. Cela est le cas depuis la frange sud-est du **village de Nouhant** *(photomontage n°6)*, mais aussi depuis la petite route au sud du village sur **sa silhouette** *(photomontage n°7)*, où le projet y est encore moins prégnant et sans covisibilité directe avec l'église protégée de Saint-Martin. Il n'implique pas de concurrence visuelle. Depuis le **village de Saint-Martinien**, il présente une machine masqué par la bâti comme à Lamaids et peu prégnant, bien intégré au paysage *(photomontage n°19)*. Le hameau de **Fougère** étant mutualisé avec ce dernier, il partage lui aussi le même niveau.

Tableau 91 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie de l'aire immédiate

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage (N°)	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Immédiate	L001	Le Queroir de la Vie	Maison isolée	Nouhant	Bas-Berry et vallée de la petite Creuse	Particulier	Faible	Nulle	0,97 km	10,63°	-	Faible	Nul
	L002	La Sagne du Bourgnon	Maison isolée	Nouhant		Particulier	Faible	Nulle	0,67 km	14,96°	-	Faible	Nul
	L003	Le Compas	Maison isolée	Nouhant		Particulier	Faible	Nulle	0,70 km	15,30°	-	Faible	Nul
	L004	La Vie	Hameau	Nouhant		Particulier	Forte	Nulle	0,87 km	12,47°	1	Faible	Nul
	L005	Le Bourgnon	Hameau	Nouhant		Particulier	Forte	Nulle	1,38 km	7,16°	1	Faible	Nul
	L006	La Correspondance	Hameau	Nouhant		Particulier	Forte	Nulle	1,01 km	11,06°	4	Faible	Nul
	L007	Cancagnolle	Maison isolée	Nouhant		Particulier	Faible	Nulle	1,14 km	9,06°	-	Faible	Nul
	L008	Le Montgiraud	Hameau	Nouhant		Particulier	Forte	Nulle	1,38 km	7,82°	5	Faible	Nul
	L009	Chaud	Hameau	Nouhant		Particulier	Forte	Nulle	1,91 km	5,69°	8	Faible	Nul
	L010	Chante-Alouette	Maison isolée	Nouhant		Particulier	Faible	Nulle	1,49 km	7,01°	-	Faible	Nul
	L011	Lascoux	Hameau	Nouhant		Particulier	Forte	Nulle	2,16 km	5,02°	8	Faible	Nul
	L012	La Tuilerie	Maison isolée	Nouhant		Particulier	Faible	Nulle	1,85 km	5,88°	-	Faible	Nul
	L013	La Bregère	Hameau	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,08 km	5,37°	5	Faible	Nul
	L014	La Plaix	Hameau	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,18 km	4,94°	17	Faible	Nul
	L015	Les Terres Noires	Hameau	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,66 km	4,11°	9	Faible	Nul
	L016	Le Vernet	Hameau	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,30 km	4,36°	9	Faible	Nul
	L017	Le Breuil	Maison isolée	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,26 km	4,61°	17	Faible	Nul
	L018	Le Malvaud	Hameau	Nouhant		Particulier	Nulle	Nulle	2,68 km	3,81°	-	Nul	Nul
	L019	Nouhant	Village	Nouhant		Local	Modérée	Forte	2,59 km	4,37°	6-7	Faible	Faible
	L020	Les Trois Taillants	Hameau	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,98 km	3,27°	9	Faible	Nul
	L021	Le Fressineau	Hameau	Nouhant		Particulier	Modérée	Nulle	2,76 km	3,96°	17	Faible	Nul

Immédiate	L022	Beauséjour	Maison isolée	Saint-Martinien	Bas-Berry et vallée de la petite Creuse	Particulier	Majeure	Nulle	2,68 km	3,43°	13	Faible	Nul
	L023	Le Chiez	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Majeure	Nulle	1,72 km	5,81°	11	Faible	Nul
	L024	Le Moulin de Bartillat	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Nulle	Nulle	2,65 km	0,00°	-	Nul	Nul
	L025	Les Montées	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Majeure	Nulle	3,32 km	2,82°	15	Faible	Nul
	L026	Bartillat	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	2,26 km	3,78°	13	Faible	Nul
	L027	La Tuilerie de Bartillat	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	2,81 km	3,61°	18	Faible	Nul
	L028	Le Pain Perdu	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	3,05 km	3,48°	18	Faible	Nul
	L029	Le Grenouillat	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	2,89 km	0,00°	-	Nul	Nul
	L030	La Brande	Maison isolée	Saint-Martinien		Particulier	Faible	Nulle	2,38 km	4,09°	-	Faible	Nul
	L031	Le Theil	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	2,55 km	3,39°	14	Nul	Nul
	L032	La Belle-France	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Modérée	Nulle	1,93 km	5,09°	10	Nul	Nul
	L033	La Forêt	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Nulle	Nulle	2,69 km	1,23°	-	Nul	Nul
	L034	l'Âge	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	1,96 km	5,05°	10	Nul	Nul
	L035	La Forêt Haute	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Faible	Nulle	2,68 km	3,68°	-	Faible	Nul
	L036	Pressat	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	3,40 km	1,18°	-	Faible	Nul
	L037	Tournebride	Maison isolée	Saint-Martinien		Particulier	Modérée	Nulle	3,60 km	2,89°	18	Faible	Nul
	L038	Les Quatre Vents	Maison isolée	Saint-Martinien		Particulier	Faible	Nulle	2,35 km	4,27°	28	Faible	Nul
	L039	Fougère	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	4,06 km	2,62°	19	Faible	Nul
	L040	Laugère	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Modérée	Nulle	3,78 km	1,66°	-	Faible	Nul
	L041	La Chapelle	Hameau	Saint-Martinien		Particulier	Modérée	Nulle	4,77 km	1,56°	-	Faible	Nul
	L042	Saint Martinien	Village	Saint-Martinien		Particulier	Forte	Nulle	5,06 km	2,03°	19	Faible	Nul
	L043	Ferme des Combes	Maison isolée	Lamaids		Particulier	Majeure	Nulle	2,08 km	3,56°	13	Faible	Nul
	L044	Le Point du Jour	Maison isolée	Lamaids		Particulier	Nulle	Nulle	0,82 km	13,39°	-	Nul	Nul
	L045	Lamaids	Village	Lamaids		Local	Majeure	Nulle	1,04 km	9,82°	2-3	Faible	Nul
	L046	Chaumette	Hameau	Lamaids		Particulier	Forte	Nulle	1,33 km	7,26°	4	Faible	Nul
	L047	Teissat	Hameau	Quinssaines		Particulier	Forte	Nulle	3,82 km	1,56°	16	Nul	Nul
	L048	Auzanne	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	4,36 km	0,00°	-	Nul	Nul
	L049	Le Bouis	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	4,00 km	0,80°	-	Très faible	Nul
	L050	Le Roullet	Hameau	Quinssaines		Particulier	Faible	Nulle	3,56 km	1,41°	-	Faible	Nul
	L051	La Buissière	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	4,50 km	1,50°	-	Faible	Nul
	L052	Aire	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	5,10 km	1,14°	-	Faible	Nul
	L053	Le Courret	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	4,79 km	1,87°	-	Faible	Nul
	L054	Chandier	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	5,95 km	1,52°	-	Faible	Nul
	L055	Le Méry	Hameau	Quinssaines		Particulier	Modérée	Nulle	5,93 km	1,50°	-	Faible	Nul
	L056	Les Parents	Hameau	Soumans		Particulier	Modérée	Nulle	2,79 km	3,93°	5	Faible	Nul

Aire rapprochée

5 villages et 1 ville se localisent dans l'aire rapprochée. Comme pour les lieux de vie de l'aire immédiate, les vues présentent parfois des percées visuelles ou des horizons plus lointains mais restent grandement animés par le réseau de haies bocagères.

Le projet est très peu prégnant depuis **Archignat** *(photomontage n°22)* donc ses impacts de visibilité sont très faibles. La ZIV du projet donne même une valeur nulle pour les villages de Coursage et de Prémilhat, du fait que le projet soit localisé sur la partie de ZIP la plus à l'ouest et donc l'éloigne au maximum. Pour **tous les autres lieux de vie,** le projet a un impact de visibilité faible. En effet, le projet est tout aussi peu prégnant et bien intégré que dans l'aire immédiate.

Depuis la sortie sud-ouest de **Quinssaines**, seule une éolienne peu prégnante, est visible dans la perspective de la D745 *(photomontage n°20)*. Depuis la frange sud-est de **Viersat,** elles sont toutes les trois visibles, même si la partie basse de leurs rotors est masquée par le relief des collines et la végétation *(photomontage n°21)*.
Enfin, depuis **Huriel**, la vue est close par le relief et les habitations en frange sud du village, toutefois la terrasse de la Tour du Donjon de la Toque, une vue panoramique est offerte *(photomontage n°23)*. Comme pour les autres lieux de vie, le projet s'inscrit en arrière-plan, peu prégnant par son éloignement et à l'échelle du paysage. Certaines silhouettes des villages sont repérables dans le paysage bocager mais le projet n'implique pas d'effet de concurrence visuelle ou de surplomb lorsqu'il entre en covisibilité avec elles. Ils sont faibles pour **Quinssaines** et très faibles pour **Archignat** et **Huriel** d'après une analyse cartographique et la faible prégnance attendue du projet.

Tableau 92 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie de l'aire rapprochée

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV pro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Rapprochée	L057	Coursage	Village	Quinssaines	Bas-Berry et vallée de la petite Creuse	Local	Très faible	Nulle	7,08 km	0,00°	-	Nul	Nul
	L059	Quinssaines	Village	Quinssaines		Local	Modérée	Faible	7,57 km	0,00°	20	Faible	Faible
	L059	Viersat	Village	Viersat		Local	Faible	Nulle	3,73 km	1,71°	21	Faible	Nul
	L060	Archignat	Village	Archignat		Local	Faible	Très faible	6,92 km	0,63°	22	Très faible	Très faible
	L061	Prémilhat	Village	Prémilhat		Local	Très faible	Nulle	9,15 km	0,00°	-	Nul	Nul
	L062	Huriel	Ville	Huriel		Significatif	Très faible	Très faible	8,10 km	1,01°	23	Faible	Très faible

Aire éloignée

Montluçon est un des 2 pôles présent sur le territoire d'étude. Il se situe à 14,6 km du projet. C'est une ville au patrimoine riche et reconnu. Le bâti est très dense dans le centre-ville, en partie localisé dans le fond de la vallée du Cher. Ainsi le projet est masqué, sauf depuis le haut de la Tour du Château des Ducs de Bourbon. Les impacts de visibilité sont donc globalement nuls pour le centre-ville d'après l'analyse du contexte et la ZIV du projet. Ils sont ponctuellement très faibles depuis la Tour du Château des Ducs de Bourbon car l'implantation du projet est lisible et lointaine, même s'il y a un léger effet de brouillage visuel avec le parc du Plateau de Savernat. Toutefois le projet est très éloigné et peu prégnant à l'œil nu *(photomontage n°24)*.

Domérat, Néris-les-Bains et Commentry n'ont pas fait l'objet de photomontage car ils présentent moins de vues ouvertes en direction du projet et sa ZIV indique une très faible prégnance, voire une valeur nulle.

Tableau 93 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie de l'aire éloignée

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV pro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Eloignée	L063	Domérat	Ville	Domérat	Vallée du Cher	Significatif	Nulle	Nulle	10,67 km	0,00°	-	Nul	Nul
	L064	Montluçon	Pôle	Montluçon		Principal	Très faible	Nulle	14,62 km	0,35°	24	Très faible	Nul
	L065	Néris-les-Bains	Ville	Néris-les-Bains	Combraille Bourbonnaise	Significatif	Nulle	Très faible	17,93 km	0,54°	-	Nul	Très faible
	L066	Commentry	Pôle	Commentry	Forêt et bocage Bourbonnais	Principal	Nulle	Nulle	24,95 km	0,40°	-	Nul	Nul

D.IV-1c. Axes de déplacement

Un réseau dense de **petites routes** irrigue le territoire avec une logique traditionnelle reliant tous les lieux de vie entre eux. 10 d'entre elles traversent l'aire immédiate. Elles sont complétées par un **réseau secondaire,** des **routes principales** ainsi que **2 voies rapides**. Les impacts de visibilité du projet sont tout au plus faibles. En effet, dans ce paysage de bocage, les vues sont généralement limitées par le maillage de haies plus ou moins hautes et denses, voir sont fermées. La différence hiver/été est importante depuis ces axes puisque toute les haies de bord de route sont taillées à ras en début d'hiver. En été elles sont plus hautes et feuillues et ferment donc d'autant plus les vues depuis les axes de déplacement. Le projet apparaît alors soit filtré par la végétation soit masqué en partie par les haies, le bâti et/ou le relief et est peu prégnant. Cela se produit depuis les **petites routes D140** *(photomontages n°13 et n°18)*, **D242** *(photomontage n°18 et 29)*, **D66A** *(photomontage n°6)*, **D745** *(photomontages n°20 et n°30)*, **D7** *(photomontage n°13)*, **D150** *(photomontage n°28)* et la **voie rapide N145** *(photomontage n°32 et 33)*. Rare sont les situations où il est prégnant et visible en pied comme depuis la **petite route D100** au niveau de La Correspondance *(photomontage n°4)*. Il est ponctuellement prégnant mais en partie masqué et à l'échelle des éléments bâtis comme à Lamaids sur la **petite route D450** *(photomontage n°2)*.

En prenant de la distance, il est de moins en moins prégnant à l'horizon, grâce aussi à son nombre limité de machines et une emprise horizontale faible voire très faible selon les directions. Dans l'aire éloignée, les impacts sont très faibles depuis les routes principales **D2371** et la voie rapide **A714** car le projet est très peu prégnant d'après sa ZIV.

Il est parfois même intégralement masqué comme la **petite route D450** depuis le hameau de l'Âge *(photomontage n°10)*, ou encore depuis la **petite route D150** au nord dans l'aire rapprochée *(photomontage n°31)*, ou d'autres axes qui ne s'orientent pas vers le projet, comme les **routes secondaires D916** et **D917** et les **routes principales D943, D2144, D745, D301, D39, D997**.

Enfin, 2 **voies ferrées** traversent le territoire d'étude, la ligne Montluçon-Guéret et la ligne Montluçon-Commentry. Les impacts du projet sont nuls du fait des masques visuels qui accompagnent les voies, que ce soit la végétation ou le bâti qui bordent la voie ou les reliefs de vallées comme celles du Cher.

Tableau 94 : Synthèse des impacts du projet sur les axes de déplacement du territoire d'étude

Remarque : les routes traversant plusieurs aires d'études sont inscrites dans l'aire d'étude la plus proche du projet.

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Type de paysage traversé	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIV pro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Immédiate	A001	D745	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Forte à Très faible	-	0,82 km	12,97°	20-30	Faible à très faible	-
	A002	D450	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Forte à faible	-	0,52 km	14,77°	2 10	Faible à nul	-
	A003	N145	Voie rapide	-	Système mixte bocage	Principal	Forte à Très	-	1,73 km	9,42°	32-33	Faible	-
	A004	D100	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Forte à	-	0,92 km	11,94°	4	Faible	-
	A005	D242	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Modérée à nulle	-	1,89 km	5,21°	18-29	Faible à nul	-
	A006	D150	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Modérée	-	1,08 km	8,96°	28-31	Faible à nul	-
	A007	D41	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Faible	-	1,59 km	6,89°	-	Faible	-
	A008	D66	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Modérée à nulle	-	2,11 km	5,36°	7	Faible à nul	-
	A009	D40	Route	-	Système mixte bocage	Significatif	Forte à nulle	-	4,03 km	1,57°	13-18	Faible à nul	-
	A010	D306	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Modérée	-	4,75 km	1,98°	-	Faible	-
	A011	D64	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Nulle	-	2,60 km	4,31°	-	Nul	-
	A012	D66A	Petite route	-	Système mixte bocage	Local	Modérée à nulle	-	2,73 km	4,13°	6	Faible	-
Rapprochée	A013	D916	Route secondaire	-	Système mixte bocage	Significatif	Nulle	-	6,66 km	1,35°	22	Nul	-
	A014	D917	Route secondaire	-	Système mixte bocage	Significatif	Nulle	-	5,88 km	1,93°	-	Nul	-

Eloignée	A015	D943	Route	-	Système mixte bocage et urbain	Principal	Nulle	-	13,39 km	0,67°	-	Nul	-
	A016	D2371	Route principale	-	Système mixte	Principal	Très faible à nulle	-	15,87 km	0,57°	-	Très faible à nulle	-
	A017	D2144	Route	-	Vallée et urbain	Principal	Nulle	-	14,83 km	0,55°	-	Nul	-
	A018	D745	Route	-	Système mixte bocage	Principal	Nulle	-	9,57 km	0,00°	-	Nul	-
	A019	D301	Route	-	Urbain	Principal	Nulle	-	14,13 km	0,58°	-	Nul	-
	A020	D39	Route	-	Système mixte bocage	Principal	Nulle	-	21,60 km	0,48°	-	Nul	-
	A021	D997	Route	-	Système mixte bocage	Principal	Nulle	-	12,24 km	0,86°	-	Nul	-
	A022	A714	Voie rapide	-	Système mixte bocage et urbain	Principal	Très faible à nulle	-	17,29 km	0,54°	-	Très faible à nulle	-
	A023	Montluçon-Guéret	Voie ferrée	-	Système mixte bocage et urbain	Principal	Nulle	-	8,21 km	1,01°	-	Nul	-
	A024	Montluçon-Commentry	Voie ferrée	-	Système mixte bocage et urbain	Principal	Nulle	-	13,78 km	0,53°	-	Nul	-

D.IV-1d. Sites reconnus et patrimoines

Aire immédiate

4 éléments patrimoniaux et reconnus et 1 paysage reconnu se localisent dans l'aire immédiate. Le **monument historique de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste** est le patrimoine le plus proche du projet. Il se site à 1,08 km de l'éolienne la plus proche. Pour autant, les impacts de visibilité sont nuls depuis le parvis, vu qu'aucune éolienne du projet ne s'y insère (voir page 118). Ils sont sinon faibles à l'arrière de l'église depuis le parking *(photomontage n°2)*. Le projet y est en majorité masqué par du bâti ou de la végétation. Le clocher n'est pas identifiable dans le paysage donc les impacts de covisibilité du projet sont nuls *(photomontage n°28)*.

L'impact sur la silhouette de **l'église Saint-Martin** à lui aussi été étudié, précisant un impact faible. Comme développé dans la partie ci-dessus sur les lieux de vie, la pointe du clocher de l'Eglise Saint-Martin émerge de l'horizon végétal. *(photomontage n°7)*.

Le projet est en covisibilité indirecte avec l'église protégée, sans générer pour autant une concurrence visuelle, du fait des nombreux masques visuels. Aucun effet de surplomb n'est impliqué par le projet qui est discret et intégré au paysage Il est plus masqué encore au sud de Nouhant dans le paysage remarquable des **Châteaux de Bellefaye, du Claud, de Fressineau Bourg de Nouhant, Bois de la Mazeire du Prieur** *(photomontage n°7)*. La seule éolienne visible est peu prégnante et respecte l'échelle du paysage *(photomontage n°3)*.

Pour les autres, le projet n'a pas d'impact. En effet, l'analyse du contexte dans lequel il s'insère, croisée avec la ZIV du projet, montre que le projet est masqué depuis la **Croix sculptée** ou encore depuis le **Château de Bartillat**. Identifiable dans le paysage, ce dernier conserve le niveau faible d'impact de covisibilité identifié au moment de l'étude des sensibilités.

Tableau 95 : Synthèse des impacts du projet sur les sites reconnus et patrimoines de l'aire immédiate

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Immédiate	P001	Eglise Saint-Jean-Baptiste	MH Inscrit	Lamaids	Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse	Principal	Forte	Nulle	1,08 km	8,96°	3-28	Faible	Nul
	P002	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Nouhant		Principal	Très faible	Forte	2,61 km	4,31°	7	Très faible	Faible
	P003	Croix sculptée	MH Classé	Nouhant		Principal	Très faible	Nulle	2,64 km	4,26°	-	Très faible	Nul
	R01	Château de Bartillat	Tourisme	Bartillat		Significatif	Nulle	Faible	2,35 km	3,21°	-	Nul	Faible
Immédiate		Châteaux de Bellefaye, du Claud, de Fressineau Bourg de Nouhant Bois de la Mazeire du Prieur	Remarquable	-	-	Principal	Modérée	Modérée	2,15 km	4,98°	6-7	Faible	Faible

Abréviations : MH = monument historique

Aire rapprochée

Pour **les éléments protégés et sites reconnus de l'aire rapprochée,** les impacts sont localement faibles sinon généralement très faibles à nuls En effet, ils s'insèrent dans des contextes bâtis et boisés où le projet n'est pas visible ou très peu prégnant.

La visibilité du projet a été vérifiée au niveau du **Site patrimonial remarquable d'Huriel** confirmant un impact faible au niveau de la Tour du Donjon de la Toque *(photomontage n°23)*.

Tableau 96 : Synthèse des impacts du projet sur les sites reconnus et patrimoines de l'aire rapprochée

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Rapprochée	P004	Eglise Saint-André-de-Bellefaye	MH Inscrit	Soumans		Principal	Faible	Nulle	3,15 km	2,22°	-	Faible	Nul
	P005	Maison forte	MH Inscrit (p.)	Nouhant		Principal	Nulle	Nulle	2,97 km	2,83°	-	Nul	Nul
	P006	Eglise Saint-Pardoux	MH Inscrit	Archignat		Principal	Nulle	Nulle	4,04 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P007	Site patrimonial remarquable d'Huriel	SPR	Huriel		Principal	Faible	Nulle	6,68 km	1,11°	23	Faible	Nul
	R02	Maison forte	Tourisme	Le Fressineau		Principal	Nulle	Nulle	2,97 km	2,83°	-	Nul	Nul
	R03	Château de Bellefaye	Tourisme	Bellefaye		Significatif	Nulle	Nulle	3,38 km	2,47°	-	Nul	Nul
	R04	Château de Châtel-Guyon	Tourisme	Viersat		Significatif	Faible	Nulle	3,48 km	1,53°	-	Faible	Nul
	R05	Eglise Saint Sulpice et Saint Blaise	Tourisme	Viersat		Significatif	Nulle	Nulle	3,72 km	1,65°	-	Nul	Nul
	R06	Le Château	Tourisme	Quinssaines		Significatif	Faible	Faible	7,51 km	1,23°	-	Faible	Faible
	R07	Château du Mas	Tourisme	Le Mas		Significatif	Faible	Nulle	8,21 km	0,37°	-	Très faible	Nul
	R08	Château du Claud	Tourisme	Le Clos		Significatif	Nulle	Nulle	5,01 km	2,13°	-	Nul	Nul
Rapprochée		Bois de Neuville et étang Neuf	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Très faible	5,29 km	1,30°	-	Nul	Très faible

Abréviations : MH = monument historique // SPR = site patrimonial remarquable // p.= partiellement

Aire éloignée

Dans l'aire éloignée, les vues sur le projet depuis les sites patrimoniaux et reconnus sont très ponctuelles. En effet, nombreux sont ceux qui se localisent en dehors de la ZIV du projet et pour qui les impacts sont nuls. D'autres présentent des valeurs de la ZIV du projet positives mais inférieures à 1°. Selon le contexte dans lequel s'insère le patrimoine, l'impact du projet est négligeable à nul, que ce soit en termes d'impact visuel ou sur les silhouettes. Cela s'illustre par quelques exemples, comme à l'est depuis la Tour des Ducs de Bourbon, point culminant du **Site Patrimonial Remarquable de Montluçon** *(photomontage n°24)*, au sud depuis le jardin des couvents Génofains près de l'**Abbatiale Saint-Pierre et Saint-Paul** à Evaux-les-Bains *(photomontage n°25)* ou encore à l'ouest au pied de la **Tour de Toulx-Sainte-Croix** *(photomontage n°26)* ou depuis le paysage reconnu de la **Réserve de l'Etang des Landes** *(photomontage n°27)*.

Le seul patrimoine présentant un impact faible est le **Château d'Huriel**, avec la vue notamment depuis la Tour du Donjon de la Toque *(photomontage n°23)*. Celui-ci est détaillé dans le lieu de vie auquel il se raccroche.

Tableau 97 : Synthèse des impacts du projet sur les sites reconnus et patrimoines de l'aire éloignée

Abréviations : MH = monument historique // SPR= Site Patrimoniale Remarquable // p.= partiellement

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Eloignée	P008	Croix des âges	MH Classé	Archignat	Bas-Berry et la vallée de la petite Creuse	Principal	Faible	Nulle	7,44 km	0,67°	22	Très faible	Nul
	P009	Château d'Huriel	MH Classé	Huriel		Principal	Faible	Nulle	8,44 km	0,95°	23	Faible	Nul
	P010	Château de Vignoux	MH Inscrit (p.)	Domérat		Principal	Nulle	Nulle	9,38 km	0,12°	-	Nul	Nul
	P011	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Huriel		Principal	Nulle	Très faible	8,55 km	0,49°	-	Nul	Très faible
	P012	Eglise Saint-Nicolas	MH Inscrit (p.)	Lépaud		Principal	Nulle	Nulle	7,33 km	0,88°	-	Nul	Nul
	P013	Eglise Saint-Blaise à Argenty (ancienne)	MH Inscrit	Teillet-Argenty		Principal	Nulle	Nulle	9,66 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P014	Château du Mas	MH Inscrit	Teillet-Argenty		Principal	Très faible	Faible	9,19 km	0,76°	-	Très faible	Très faible
	P015	Eglise Saint-Symphorien	MH Inscrit	Auge		Principal	Nulle	Très faible	9,63 km	0,79°	-	Nul	Très faible
	P016	Hôpital de la Charité	MH Inscrit	Lavault-Sainte-Anne		Principal	Nulle	Nulle	13,25 km	0,58°	-	Nul	Nul
	P017	Commanderie (ancienne)	MH Classé (p.)	Lavaufranche		Principal	Nulle	Nulle	11,27 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P018	Eglise Saint-Désiré	MH Inscrit (p.)	Leyrat		Principal	Nulle	Nulle	11,23 km	0,29°	-	Nul	Nul
	P019	Chapelle Saint-Rémy	MH Inscrit	Saint-Sauvier		Principal	Nulle	Nulle	12,27 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P020	Eglise Saint-Nicolas	MH Classé	Chapelaude		Principal	Nulle	Nulle	14,07 km	0,08°	-	Nul	Nul
	P021	Eglise Saint-Martin et chapelle Notre-Dame, dites	MH Classé	Boussac-Bourg		Principal	Nulle	Nulle	15,03 km	0,54°	-	Nul	Nul
	P022	Site de Boussac (extension)	Site inscrit	Saint-Silvain-Bas-le-Roc; Boussac		Principal	Nulle	Nulle	16,08 km	0,17°	-	Nul	Nul
	P023	Bourg de Boussac	Site inscrit	Saint-Silvain-Bas-le-Roc; Boussac		Principal	Nulle	Nulle	16,19 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P024	Pont ancien	MH Inscrit	Boussac		Principal	Nulle	Nulle	16,22 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P025	Maison à tourelles	MH Inscrit (p.)	Boussac		Principal	Nulle	Nulle	16,25 km	0,44°	-	Nul	Nul
	P026	Immeuble	MH Inscrit (p.)	Boussac		Principal	Nulle	Nulle	16,31 km	0,46°	-	Nul	Nul
	P027	Château de Boussac	MH Classé	Boussac		Principal	Nulle	Nulle	16,35 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P028	Château de la Crête	MH Inscrit	Audes		Principal	Nulle	Nulle	18,62 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P029	Eglise Saint-Denis	MH Inscrit	Chazemais		Principal	Nulle	Nulle	20,96 km	0,47°	-	Nul	Nul
	P030	Lac de Sidiailles	Site inscrit	Sidiailles, Saint-Eloy-d'Allier		Principal	Nulle	Nulle	20,22 km	0,28°	-	Nul	Nul
	P031	Eglise Saint-Désiré	MH Classé	Saint-Désiré		Principal	Nulle	Nulle	20,94 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P032	Chapelle Sainte-Agathe	MH Inscrit	Saint-Désiré		Principal	Nulle	Nulle	21,32 km	0,44°	-	Nul	Nul
	P033	Gorges de la Voueize	Site inscrit	Chambon-sur-Voueize	Basse Combraille	Principal	Nulle	Nulle	10,12 km	0,95°	-	Nul	Nul
	P034	Bourg du Chambon-sur-Voueize	Site inscrit	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	11,58 km	0,62°	-	Nul	Nul
	P035	Pont sur la Voueize	MH Classé	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	12,41 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P036	Eglise Saint-Martial du Châtelet (ancienne)	MH Classé	Budelière		Principal	Nulle	Nulle	12,53 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P037	Eglise paroissiale Sainte-Valérie	MH Classé	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	12,54 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P038	Monastère (ancien)	MH Inscrit (p.)	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	12,58 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P039	Viaduc sur la Tarde	MH Inscrit	Évaux-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	12,82 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P040	Gorges du Chat Cros	Site inscrit	Evaux-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	13,87 km	0,73°	-	Nul	Nul
	P041	Thermes (restes des)	MH Classé	Évaux-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	14,40 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P042	Domaine de Villemoleix	MH Inscrit (p.)	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	14,60 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P043	Couvent des Génovéfains (restes de l'ancien)	MH Inscrit	Évaux-les-Bains		Principal	Très faible	Nulle	15,00 km	0,71°	25	Très faible	Nul
	P044	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	MH Classé	Évaux-les-Bains		Principal	Très faible	Nulle	15,02 km	0,71°	-	Très faible	Nul
	P045	Eglise Saint-Martin-de-Tours	H Classé - Inscrit (	Chambonchard		Principal	Nulle	Nulle	17,52 km	0,00°	-	Nul	Nul

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Eloignée	P046	Eglise de l'Assomption-de-la-Vierge	MH Inscrit	Tardes	Basse Combraille	Principal	Nulle	Nulle	17,01 km	0,63°	-	Nul	Nul
	P047	Château de Ligondeix	MH Inscrit (p.)	Chambonchard		Principal	Nulle	Nulle	20,50 km	0,52°	-	Nul	Nul
	P048	Château de Montflour	MH Inscrit (p.)	Tardes		Principal	Nulle	Nulle	20,50 km	0,34°	-	Nul	Nul
	P049	Ancienne église du Tromp	MH Classé (p.)	Saint-Priest		Principal	Nulle	Nulle	24,31 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P050	Château de l'Ours	MH Inscrit	Sainte-Thérence	Combraille Bourbonnaise	Principal	Nulle	Nulle	12,94 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P051	Vestiges du Château de l'Ours	Site Classé	Sainte-Thérence		Principal	Nulle	Nulle	12,94 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P052	Eglise Sainte-Thérence	MH Inscrit (p.)	Sainte-Thérence		Principal	Nulle	Très faible	13,01 km	0,70°	-	Nul	Très faible
	P053	Eglise Saint-Sulpice de Polier	MH Inscrit	Villebret		Principal	Très faible	Nulle	15,38 km	0,62°	-	Très faible	Nul
	P054	Site patrimonial remarquable de Néris-les-Bains	SPR	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Très faible	17,45 km	0,56°	-	Nul	Très faible
	P055	Gare	MH Inscrit (p.)	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	18,13 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P056	Thermes du camp des Chaudes	MH Classé	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	18,37 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P057	Amphithéâtre	MH Classé	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	18,51 km	0,53°	-	Nul	Nul
	P058	Casino	MH Inscrit (p.)	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	18,57 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P059	Thermes	MH Inscrit (p.)	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	18,67 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P060	Monument aux morts	MH Inscrit	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	18,71 km	0,52°	-	Nul	Nul
	P061	Eglise Saint-Georges	MH Classé	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Très faible	18,90 km	0,52°	-	Nul	Très faible
	P062	Villa gallo-romaine de Cheberne	MH Inscrit	Néris-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	19,46 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P063	Eglise Notre-Dame	MH Inscrit (p.)	Marcillat-en-Combraille		Principal	Nulle	Nulle	22,47 km	0,46°	-	Nul	Nul
	P064	Tilleuls	Site Classé	Saint Fargeol		Principal	Nulle	Nulle	24,48 km	0,41°	-	Nul	Nul
	P065	Maison Châtelet - 2 rue des Ecoles	MH Inscrit (p.)	Préveranges	Boischaut-Marche	Principal	Nulle	Nulle	18,55 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P066	Monument aux morts	MH Inscrit	Commentry	Forêt et bocage Bourbonnais	Principal	Nulle	Nulle	25,24 km	0,39°	-	Nul	Nul
	P067	Château d'Ancinet	MH Inscrit (p.)	Commentry		Principal	Nulle	Nulle	27,07 km	0,35°	-	Nul	Nul
	P068	Eglise Saint-Prejet	H Classé-Inscrit (	Commentry		Principal	Nulle	Nulle	28,00 km	0,35°	-	Nul	Nul
	P069	Eglise Saint-Patrocle	MH Classé	Commentry		Principal	Nulle	Nulle	29,16 km	0,26°	-	Nul	Nul
	P070	Prieuré Saint-Patrocle	MH Inscrit	Commentry		Principal	Nulle	Nulle	29,19 km	0,26°	-	Nul	Nul
	P071	Croix	MH Inscrit	Colombier		Principal	Nulle	Nulle	29,19 km	0,32°	-	Nul	Nul
	P072	Eglise Saint-Martin	MH Inscrit	Gouzon	Bassin de Gouzon	Principal	Nulle	Nulle	18,16 km	0,50°	-	Nul	Nul
	P073	Ancienne maison Bussière	MH Classé (p.)	Gouzon		Principal	Nulle	Nulle	18,24 km	0,50°	-	Nul	Nul
	P074	Eglise Saint-Nicolas des Forges	H Classé - Inscrit (	Gouzon		Principal	Nulle	Nulle	21,55 km	0,48°	-	Nul	Nul
	P075	Eglise Notre-Dame	MH Classé (p.)	Domérat	Vallée du Cher	Principal	Nulle	Nulle	10,70 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P076	Site patrimonial remarquable de Montluçon	SPR	Montluçon		Principal	Très faible	Nulle	12,55 km	0,59°	24	Très faible	Nul
	P077	Château de Bien Assis	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	12,77 km	0,07°	-	Nul	Nul
	P078	Château des Etourneaux	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	13,36 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P079	Eglise Sainte-Anne	MH Inscrit (p.)	Lavault-Sainte-Anne		Principal	Nulle	Nulle	14,00 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P080	Rotonde de la gare	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,41 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P081	Eglise Saint-Paul	MH Classé	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,49 km	0,21°	-	Nul	Nul
	P082	Maison communale	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,56 km	0,22°	-	Nul	Nul
	P083	Ensemble urbain de Montluçon	Site inscrit	Montluçon		Principal	Très faible	Nulle	14,60 km	0,44°	24	Très faible	Nul
	P084	Maison	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,71 km	0,33°	-	Nul	Nul
	P085	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,72 km	0,40°	-	Nul	Nul
	P086	Maison	MH Classé (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,72 km	0,40°	-	Nul	Nul
	P087	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,73 km	0,32°	-	Nul	Nul
	P088	Château de Montluçon	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Très faible	Nulle	14,74 km	0,42°	24	Très faible	Nul
	P089	Eglise Saint-Pierre	MH Classé	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,73 km	0,37°	-	Nul	Nul
	P090	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,74 km	0,37°	-	Nul	Nul
	P091	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,77 km	0,41°	-	Nul	Nul
	P092	Anciens remparts, jardins et Trois tours	Site Classé	Montluçon		Principal	Très faible	Nulle	14,76 km	0,42°	24	Très faible	Nul
	P093	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,78 km	0,33°	-	Nul	Nul
	P094	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,81 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P095	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,83 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P096	Eglise Notre-Dame	MH Classé	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,87 km	0,30°	-	Nul	Nul
	P097	Passage voûté du Doyenné	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,89 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P098	Maison du doyen	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,90 km	0,00°	-	Nul	Nul

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Eloignée	P099	Maison	MH Inscrit (p.)	Montluçon	Vallée du Cher	Principal	Nulle	Nulle	14,91 km	0,42°	-	Nul	Nul
	P100	Chapelle Saint-Louis	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,91 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P101	Maison des Condé	MH Inscrit (p.)	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,95 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P102	Château de Bisseret et ses abords	Site inscrit	Lavault-Sainte-Anne		Principal	Nulle	Nulle	14,96 km	0,59°	-	Nul	Nul
	P103	Château de Bisseret	MH Inscrit	Lavault-Sainte-Anne		Principal	Nulle	Nulle	15,13 km	0,58°	-	Nul	Nul
	P104	Château de la Louvière	MH Inscrit	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	15,75 km	0,58°	-	Nul	Nul
	P105	Eglise Saint-Victor	MH Inscrit	Saint-Victor		Principal	Nulle	Nulle	17,42 km	0,46°	-	Nul	Nul
	P106	Ruinzq sy Château de Thizon	Site inscrit	Saint-Victor		Principal	Nulle	Nulle	19,64 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P107	Lanterne des Morts	MH Classé	Estivareilles		Principal	Nulle	Nulle	20,01 km	0,50°	-	Nul	Nul
	P108	Château du Cluzeau	MH Inscrit	Estivareilles		Principal	Nulle	Nulle	20,96 km	0,52°	-	Nul	Nul
	P109	Château de Chouvigny	MH Inscrit (p.)	Haut-Bocage		Principal	Très faible	Nulle	22,59 km	0,48°	-	Très faible	Nul
	P110	Prieuré Notre-Dame	MH Inscrit	Reugny		Principal	Nulle	Nulle	22,53 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P111	Eglise Saint-Martin, Château , Domaine des Bergers et bourg de Nassigny	Site inscrit	Nassigny		Principal	Nulle	Nulle	24,93 km	0,38°	-	Nul	Nul
	P112	Château de Nassigny	MH Inscrit	Nassigny		Principal	Nulle	Nulle	25,41 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P113	Eglise Saint-Denis à Maillet	MH Inscrit	Haut-Bocage		Principal	Nulle	Nulle	25,97 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P114	Château de la Guerche et ses	Site Classé	Nassigny		Principal	Nulle	Nulle	26,25 km	0,40°	-	Nul	Nul
	P115	Château de la Guerche	MH Inscrit (p.)	Nassigny		Principal	Nulle	Nulle	26,27 km	0,40°	-	Nul	Nul
	P116	Les Pierres Jaumâtres	Site Classé	Toulx-Sainte-Croix	Massif de Toulx-Sainte-Croix	Principal	Nulle	Nulle	14,39 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P117	Mégalithes dits Les Pierres Jaumatres	MH Classé	Toulx-Sainte-Croix		Principal	Nulle	Nulle	14,44 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P118	Site de la Tour de Toulx Sainte Croix	Site Classé	Toulx-Sainte-Croix		Principal	Très faible	Nulle	14,90 km	0,72°	-	Très faible	Nul
	P119	Chapelle Saint-Martial	MH Inscrit	Toulx-Sainte-Croix		Principal	Nulle	Nulle	15,57 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P120	Eglise Saint-Martial	MH Classé	Toulx-Sainte-Croix		Principal	Nulle	Nulle	15,63 km	0,50°	-	Nul	Nul
	P121	Groupe de rochers dits Pinelles	Site Classé	Toulx-Sainte-Croix		Principal	Nulle	Nulle	15,61 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P122	Ancienne abbaye de Bonlieu	MH Inscrit (p.)	Peyrat-la-Nonière	Collines d'Aubusson / Bellegarde	Principal	Nulle	Nulle	25,07 km	0,00°	-	Nul	Nul
	P123	Pont de Bonlieu	MH Inscrit	Saint-Priest		Principal	Nulle	Nulle	25,63 km	0,00°	-	Nul	Nul
Eloignée	R09	Château d'Huriel	Tourisme	Huriel	Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse	Principal	Faible	Nulle	8,44 km	0,95°	23	Faible	Nul
	R10	Eglise Notre Dame	Tourisme	Huriel		Principal	Nulle	Très faible	8,55 km	0,00°	-	Nul	Très faible
	R11	Eglise Saint-Julien	Tourisme	Treignat		Significatif	Nulle	Nulle	7,29 km	0,24°	-	Nul	Nul
	R12	Eglise Saint Nicolas	Tourisme	Lepaud		Principal	Nulle	Nulle	7,33 km	0,88°	-	Nul	Nul
	R13	Eglise Saint Blaise	Tourisme	Teillet-Argenty		Principal	Nulle	Nulle	9,66 km	0,29°	-	Nul	Nul
	R14	Château du Mas	Tourisme	Teillet Argenty		Principal	Très faible	Nulle	9,19 km	0,79°	-	Très faible	Nul
	R15	Bois de Bort St Georges	Ponctuel	Bort St Georges		Significatif	Nulle	Nulle	8,14 km	1,33°	-	Nul	Nul
	R16	Ferme et village du Bouchereau	Ponctuel	Leyrat		Significatif	Nulle	Nulle	11,23 km	0,44°	-	Nul	Nul
	R17	Château de la Grande Jupille	Ponctuel	Saint-Pierre-Le-Bost		Significatif	Très faible	Nulle	12,57 km	0,49°	-	Très faible	Nul
	R18	Château de Boussac	Ponctuel	Boussac		Principal	Nulle	Nulle	14,97 km	0,41°	-	Nul	Nul
	R19	Château de la Crête	Tourisme	Audes		Principal	Nulle	Nulle	18,62 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R20	Château de la Bouchatte	Tourisme	La Bouchatte		Significatif	Nulle	Nulle	18,65 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R21	Château-Chauvière	Tourisme	Chazemais		Significatif	Nulle	Nulle	21,35 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R22	Eglise	Tourisme	Saint-Désiré		Principal	Nulle	Nulle	20,94 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R23	Chapelle Sainte-Agathe	Ponctuel	Saint-Désiré		Principal	Nulle	Nulle	21,32 km	0,44°	-	Nul	Nul
	R24	Vue panoramique depuis la Chapelle Sainte-Agathe	Panorama	Saint-Désiré		Principal	Nulle	Nulle	21,32 km	0,44°	-	Nul	Nul
	R25	Ruines de Preuille	Tourisme	Audes		Significatif	Nulle	Nulle	22,28 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R26	La Preuille	Tourisme	Audes		Significatif	Nulle	Nulle	22,30 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R27	Puits et lavoir	Tourisme	Budelière	Basse Combraille	Significatif	Nulle	Nulle	8,62 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R28	Château de Lépaud	Tourisme	Lépaud		Significatif	Nulle	Nulle	8,85 km	1,04°	-	Nul	Nul
	R29	Chapelle Sainte Radegonde	Tourisme	Budelière		Significatif	Nulle	Nulle	10,34 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R30	Chapelle Sainte Marien	Tourisme	Évaux-les-Bains		Significatif	Nulle	Nulle	10,70 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R31	Eglise Saint Martial	Tourisme	Budelière		Significatif	Nulle	Nulle	9,93 km	0,19°	-	Nul	Nul
	R32	Château de Leyrat dit de Barbe Bleue	Tourisme	Chambon-sur-Voueize		Significatif	Nulle	Nulle	10,73 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R33	Moulin	Tourisme	Chambon-sur-Voueize		Significatif	Nulle	Nulle	11,77 km	0,00°	-	Nul	Nul

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Eloignée	R34	Moulin	Tourisme	Chambon-sur-Voueize	Basse Combraille	Significatif	Nulle	Nulle	11,95 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R35	Chambon-sur-Voueize et sa silhouette	Ponctuel	Chambon-sur-Voueize		Significatif	Nulle	Nulle	12,30 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R36	Vieux pont	Tourisme	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	12,42 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R37	Ancienne église Saint Martial du Châtelet	Tourisme	Budelière		Principal	Nulle	Nulle	12,52 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R38	Abbatiale Sainte Valérie	Tourisme	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	12,60 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R39	Vestiges du Château Guillaume	Tourisme	Chambon-sur-Voueize		Significatif	Nulle	Nulle	12,64 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R40	Viaduc sur la Tarde	Tourisme	Évaux-les-Bains		Principal	Nulle	Nulle	12,82 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R41	Château de Villemoleix	Tourisme	Chambon-sur-Voueize		Principal	Nulle	Nulle	14,51 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R42	Evaux-les-Bains	Ponctuel	Évaux-les-Bains		Significatif	Très faible	Nulle	14,65 km	0,72°	25	Très faible	Nul
	R43	Moulin	Tourisme	Lussat		Significatif	Nulle	Nulle	14,79 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R44	Château de Budelle	Tourisme	Évaux-les-Bains		Significatif	Nulle	Nulle	15,01 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R45	Abbatiale Saint Pierre - Saint Paul	Tourisme	Évaux-les-Bains		Principal	Très faible	Nulle	15,03 km	0,71°	25	Très faible	Nul
	R46	Moulin	Tourisme	Lussat		Significatif	Nulle	Nulle	14,98 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R47	Chambonchard village inachevé	Ponctuel	Lussat		Significatif	Nulle	Nulle	17,41 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R48	Fontaine et oratoire	Tourisme	Saint-Julien-La-Genête		Significatif	Nulle	Nulle	16,98 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R49	Eglise Saint Juien-de-Brioude	Tourisme	Saint-Julien-La-Genête		Significatif	Nulle	Nulle	17,13 km	0,38°	-	Nul	Nul
	R50	Moulin	Tourisme	Saint-Julien-La-Genête		Significatif	Nulle	Nulle	17,59 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R51	Moulin	Tourisme	Sannat		Significatif	Nulle	Nulle	21,73 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R52	Ecluse	Tourisme	Reterre		Significatif	Nulle	Nulle	21,81 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R53	Château de Sannat	Tourisme	Sannat		Significatif	Nulle	Nulle	22,08 km	0,34°	-	Nul	Nul
	R54	Ruines du Château de l'Ours	Ponctuel	Sainte-Thérence	Combraille Bourbonnaise	Principal	Nulle	Nulle	12,94 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R55	Eglise Sainte-Thérence	Tourisme	Sainte-Thérence		Principal	Nulle	Très faible	13,02 km	0,70°	-	Nul	Très faible
	R56	Les Modières	Tourisme	Villebret		Significatif	Nulle	Nulle	15,79 km	0,06°	-	Nul	Nul
	R57	Mallerée	Tourisme	Saint-Genest		Significatif	Nulle	Nulle	14,94 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R58	Le Chézeau	Tourisme	La Petite Marche		Significatif	Nulle	Nulle	14,89 km	0,67°	-	Nul	Nul
	R59	Panorama depuis la Chapelle Saint-	Panorama	Bois de Marcoing		Significatif	Nulle	Nulle	18,54 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R60	Eglise Saint Georges	Tourisme	Néris les Bains		Principal	Nulle	Très faible	18,91 km	0,52°	-	Nul	Très faible
	R61	La Romagère	Tourisme	Marcillat en Combraille		Significatif	Nulle	Nulle	21,55 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R62	Le Ludais	Tourisme	Marcillat en Combraille		Significatif	Nulle	Nulle	22,47 km	0,47°	-	Nul	Nul
	R63	Courtioux	Tourisme	Marcillat en Combraille		Significatif	Nulle	Nulle	22,57 km	0,10°	-	Nul	Nul
	R64	Bellechassagne	Tourisme	Chamblet	Foret et Bocage bourbonnais	Significatif	Nulle	Nulle	20,84 km	0,46°	-	Nul	Nul
	R65	Terrils des Ferrières	Ponctuel	Les Ferrières		Significatif	Nulle	Nulle	21,65 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R66	Les Forges	Tourisme	Commentry - Les Forges		Significatif	Nulle	Nulle	24,12 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R67	Monuments aux morts	Mémoire	Commentry		Principal	Nulle	Nulle	25,22 km	0,39°	-	Nul	Nul
	R68	Ancinet	Tourisme	Doyet		Principal	Nulle	Nulle	27,15 km	0,35°	-	Nul	Nul
	R69	Malicorne et son urbanisme circulaire	Ponctuel	Malicorne		Significatif	Nulle	Nulle	27,71 km	0,36°	-	Nul	Nul
	R70	Le Prieuré	Tourisme	Colombier		Principal	Nulle	Nulle	29,11 km	0,25°	-	Nul	Nul
	R71	Eglise Saint-Patrocle	Tourisme	Colombier		Principal	Nulle	Nulle	29,16 km	0,27°	-	Nul	Nul
	R72	Château de Périgord	Tourisme	Périgord	Bassin de Gouzon	Significatif	Nulle	Nulle	14,24 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R72	Château de Périgord	Ponctuel	Gouzon		Significatif	Nulle	Nulle	13,98 km	0,27°	-	Nul	Nul
	R73	Bois du Rateau	Ponctuel	La-Celle-Sous-Gouzon		Significatif	Nulle	Nulle	15,03 km	0,43°	-	Nul	Nul
	R74	Digue de l'étang	Tourisme	Lussat		Significatif	Nulle	Nulle	15,12 km	0,10°	-	Nul	Nul
	R75	Etang de la Forêt	Ponctuel	—		Significatif	Nulle	Nulle	16,93 km	0,49°	-	Nul	Nul
	R76	Château de Saint Julien le Chatel	Ponctuel	Saint-Julien-Le-Châtel		Significatif	Nulle	Nulle	22,78 km	0,01°	-	Nul	Nul
	R77	Eglise Notre Dame	Tourisme	Domérat	Vallée du Cher	Principal	Nulle	Nulle	10,69 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R78	Bien Assis	Tourisme	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	12,77 km	0,07°	-	Nul	Nul
	R79	Barrage de Rochebut	Ponctuel	Rochebut		Significatif	Nulle	Nulle	11,42 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R80	Les Etourneaux	Tourisme	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	13,34 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R81	Gouttière	Tourisme	Saint-Genest		Significatif	Nulle	Nulle	14,09 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R82	Saint-Jean	Tourisme	Montluçon		Significatif	Nulle	Nulle	14,50 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R83	Eglise Saint-Paul	Tourisme	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,49 km	0,21°	-	Nul	Nul
	R84	Eglise Saint-Pierre	Tourisme	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,74 km	0,33°	-	Nul	Nul

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Sous-unité paysagère	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Eloignée	R85	Le château des Ducs	Tourisme	Montluçon	Vallée du Cher	Principal	Très faible	Nulle	14,72 km	0,42°	23	Très faible	Nul
	R86	Anciens remparts jardin et trois Tours	JR	Montluçon		Principal	Très faible	Nulle	14,83 km	0,42°	23	Très faible	Nul
	R87	Notre Dame	Tourisme	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	14,88 km	0,30°	-	Nul	Nul
	R88	Passat	Tourisme	St Victor		Significatif	Nulle	Nulle	14,72 km	0,47°	-	Nul	Nul
	R89	Bisseret	Tourisme	Lavault Sainte Anne		Principal	Nulle	Nulle	15,23 km	0,58°	-	Nul	Nul
	R90	Château de la Louvière	Tourisme	Montluçon		Principal	Nulle	Nulle	15,75 km	0,58°	-	Nul	Nul
	R91	Le Cluzeau	Tourisme	Estivareilles		Principal	Nulle	Nulle	21,05 km	0,51°	-	Nul	Nul
	R92	Le Plaix	Tourisme	Chamblet		Significatif	Nulle	Nulle	20,61 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R93	Chouvigny	Tourisme	Haut-Bocage (Givarlais)		Principal	Très faible	Nulle	22,63 km	0,48°	-	Très faible	Nul
	R94	Prieuré Notre-Dame	Tourisme	Reugny		Principal	Nulle	Nulle	22,52 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R95	La Bourse	Tourisme	Haut-Bocage-Maillet		Significatif	Nulle	Nulle	24,96 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R96	Eglise Saint-Martin	Tourisme	Nassigny		Significatif	Nulle	Nulle	25,41 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R97	Le Château	Tourisme	Nassigny		Principal	Nulle	Nulle	25,43 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R98	Beauregard	Tourisme	Haut-Bocage-Maillet		Significatif	Nulle	Nulle	25,99 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R99	Champigny	Tourisme	Haut-Bocage-Maillet		Significatif	Nulle	Nulle	26,76 km	0,00°	-	Nul	Nul
	R100	Panorama depuis la Tour	Panorama	Toulx-Sainte-Croix	Massif de Toulx-Sainte-Croix	Significatif	Très faible	Nulle	15,41 km	0,72°	26	Très faible	Nul
	R101	Toulx-Sainte-Croix	Ponctuel	Toulx-Sainte-Croix		Significatif	Très faible	Nulle	15,48 km	0,69°	26	Très faible	Nul
Eloignée		Vallées du Cher de la Tardes et de la Voueïze	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	8,79 km	1,04°	-	Nul	Nul
		Vallée du Cher et canal du Berry	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	12,69 km	0,54°	-	Nul	Nul
		Pierres jaumatres Puy Mazaud	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	13,00 km	0,83°	-	Nul	Nul
		Réserve naturelle de l'étang des Landes	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	13,28 km	0,81°	-	Nul	Nul
		Vallée de la Creuse et affluents	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	16,19 km	0,46°	-	Nul	Nul
		Vallée du Cher	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	16,94 km	0,58°	-	Nul	Nul
		La Ville du Bois	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	20,99 km	0,53°	-	Nul	Nul
		Vallée de la Tardes	Remarquable	-	-	Principal	Nulle	Nulle	21,97 km	0,50°	-	Nul	Nul

D.IV-1e. Itinéraires touristiques

Plusieurs itinéraires touristiques sillonnent le territoire d'étude en traversant les paysages variés des vallées et plaines bocagères ou plus boisés. Les impacts du projet sont tout au plus faible, comme depuis la **petite boucle de Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers** *(photomontages n°2, 5, 17 et 29)*, la **boucle à vélo sur les traces des Maîtres sonneurs** *(photomontages n°18, n°19 et n°29)*, le **GRP des Maîtres Sonneurs** *(photomontages n°22 et n°34)* ou encore le **GR41 et le GR46** *(photomontage n°35)*.

Sur les autres tronçons de ces itinéraires le projet est bien intégré au paysage et les impacts sont très faibles selon la distance à nuls.

Tableau 98 : Synthèse des impacts du projet sur les itinéraires du territoire d'étude

Aire d'étude	Id	Nom	Catégorie	Localisation	Type de paysage traversé	Enjeu	Sensibilité visibilité	Sensibilité covisibilité	Distance au projet	ZIVpro verticale	Photomontage	Impact de visibilité	Impact de covisibilité
Immédiate	I001	De Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers	Boucle locale	-	Système mixte bocage	Particulier	Forte à nulle	-	0,09 km	69,74°	2-5-17-29	Faible	-
	I002	Boucle 18 - Sur les traces des Maîtres sonneurs	Boucle locale vélo	-	Système mixte bocage	Particulier	Modérée à nulle	-	1,89 km	5,21°	18-19-29	Faible	-
Rapprochée	I003	Tour des Maîtres Sonneurs	GRP	-	-	Significatif	Faible à très faible	-	5,59 km	1,24°	22-34	Faible à très faible	-
Eloignée	I004	GR41	GR	-	-	Principal	Faible à nulle	-	6,76 km	1,47°	35	Faible à nul	-
	I005	GR46	GR	-	-	Principal	Faible à nulle	-	7,29 km	1,47°	35	Faible à nul	-
	I006	Véloroute Est de la Creuse, entre Berry, Combrailles et Plateau de Millevaches	Véloroute	-	-	Principal	Très faible à nulle	-	9,29 km	1,36°	-	Très faible à Nul	-
	I007	V87 - Véloroute "Trans-Massif Central"	Véloroute	-	-	Principal	Très faible à nulle	-	12,56 km	0,80°	-	Très faible à Nul	-
	I008	V75 - Véloroute du Bourbonnais	Véloroute	-	-	Principal	Très faible à nulle	-	14,66 km	0,76°	-	Très faible à Nul	-
	I009	GR463	GR	-	-	Principal	Très faible à nulle	-	12,94 km	0,75°	-	Très faible à Nul	-
	I010	GR303	GR	-		Principal	Très faible à nulle	-	16,23 km	0,59°	-	Très faible à Nul	-
	I011	Liaison Véloroute Creuse-Est / Véloroute Creuse ouest	Véloroute	-	-	Principal	Très faible à nulle	-	16,14 km	0,44°	-	Très faible à Nul	-

D.IV-2. Impacts cumulés

Le territoire d'étude présente un nombre limité d'éoliennes avec **4 parcs éoliens construits et 3 parcs autorisés, non construits.** Les impacts cumulés sur le territoire d'étude sont également étudiés avec **2 parcs en instruction ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale (AE)**. Ces parcs se situent dans l'aire éloignée en dehors du parc construit du Plateau de Savernat et celui de Viersat-Quinssaines, localisés dans l'aire immédiate.

La zone d'influence visuelle cumulée en angle vertical rend compte de la prégnance maximale de l'éolien sur le territoire d'étude. Plusieurs espaces où l'éolien est peu perceptible s'intercalent entre des petits groupements de 2-3 parcs qui restent distants entre eux. Dans ces zones, **l'éolien est faiblement prégnant (angles d'environ 2° à 1°)**. Quelques espaces où les éoliennes sont absentes ou très peu perceptibles subsistent dans le sud-ouest et dans l'est de l'aire éloignée et dans la vallée du Cher. L'éolien y est plus faiblement prégnant (angle d'environ 1° à 0°).

Le projet de Nouhant s'inscrit à proximité de parcs existants. **Sa contribution à la prégnance de l'éolien sur le territoire d'étude est significative essentiellement sur la partie ouest de l'aire immédiate et sud-ouest de l'aire rapprochée et dans une moindre mesure, dans l'aire éloignée.** Le reste de l'aire immédiate présente une augmentation de la prégnance qui est moindre que l'ouest, de par l'emprise des parcs construits du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines.

Le projet occupe des angles horizontaux allant de 48° à 4°, **ce qui est peu important.** En effet, **l'implantation est restreinte à 3 éoliennes.** De plus, depuis les lieux de vie situés à l'ouest, il partage une part d'horizon avec les parcs construits du Plateau de Savernat ou de Viersat-Quinssaines. Il participe à la densification du contexte éolien mais n'engendre pas d'effet d'encerclement des lieux de vie autour de lui et très peu de situations avec du brouillage visuel entre les parcs.

Les photomontages ont montré que les impacts cumulés sont limités sur le territoire d'étude, notamment grâce à la faible densité de parcs éoliens ainsi que les très nombreux masques visuels du bocage présents sur le territoire d'étude. Les covisibilités entre les parcs ne sont pas régulièrement directes. Lorsque c'est le cas, les parcs sont sur des plans différents et se distinguent les uns des autres sans grande illisibilité du paysage.

Le projet se fond souvent dans le paysage. Ainsi, il initie ou augmente rarement les niveaux d'impacts cumulés, sans générer de brouillages. Ainsi, avec le projet les impacts cumulés sont, faibles pour 17 photomontages, très faibles pour 7 et nuls pour 11. A noter dans ces 11 situations, il n'y a pas d'impacts cumulés car seul le projet est visible pour 6 situations.

En conclusion, le projet diminue peu les espaces de respiration car il a une faible emprise horizontale. Cela est très positif pour limiter les effets d'encerclement des villages. Il respecte l'échelle des parcs éoliens environnant avec lesquels il ne crée pas ou rarement de brouillage visuel.

D.IV-3. Evolution probable du paysage

Tableau 99 : Evolution probable du paysage avec ou sans le projet

Thème	Scénario de référence	Avec le projet	ECART
Paysages du quotidien	Les paysages du quotidien sont principalement ruraux, bien qu'il y ait 2 pôles urbain, Montluçon et Commentry. Les villages autour du projet évoluent peu du fait d'un accroissement faible de la population, de même que les axes de déplacement.Les changements les plus importants concernent Montluçon ou d'autres petites villes qui peuvent connaitre un phénomène de périurbanisation.	Le projet éolien n'a pas d'influence sur l'évolution des paysages ruraux et urbains, même s'il conforte très localement la vocation agricole des parcelles dans lesquelles il s'insère.	**NON SIGNIFICATIF**
Paysages reconnus et patrimoines	Les protections au titre des monuments historiques sont relativement stables, de même que les éléments bénéficiant d'une valorisation touristique. Montluçon reste une cité aux nombreux monuments reconnus et appréciés. Les itinéraires touristiques permettent de faire découvrir les différents paysages du territoire d'étude. Si le nombre d'itinéraire reste stable, leur tracé évolue ponctuellement.	Les patrimoines historiques et sites s'insèrent généralement dans un contexte bâti ou sont préservés par le relief et le végétal environnant. Ils sont peu voire ne sont pas impactés par le projet. Celui-ci ne remet pas en question les pratiques de loisir telles que les randonnées vu qu'il s'intègre globalement bien au paysage.	**NON SIGNIFICATIF**
Contexte éolien	Avec les objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, de nouveaux parcs éoliens sont amenés à voir le jour et les parcs actuels les plus anciens pourraient être renouvelés	Le projet s'installe à plus de 2 km des parcs de Viersat-Quinssaines et du Plateau de Savernat. Le projet participe aux impacts cumulés de façon peu voire très peu significative. Il n'engendre pas de brouillage visuel et très peu de réduction des espaces de respiration du fait de sa faible emprise horizontale.	**NON SIGNIFICATIF**

E. MESURES

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Les mesures « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) concernent les éoliennes et leurs équipements connexes. **Les mesures d'évitement et de réduction sont principalement mises en œuvre lors de l'élaboration du projet.** Les mesures de compensation ne sont pas applicables dans le cadre du paysage. Cependant, des mesures d'accompagnement peuvent également être définies et sont adaptées au volet paysager car elles permettent de proposer des actions de valorisation du patrimoine et du cadre de vie en offrant des aménagements paysagers et environnementaux de qualité au territoire et aux habitants.

La méthode détaillée d'élaboration des mesures est décrite au chapitre A.II-5.

E.I. MESURES « EVITER, REDUIRE, COMPENSER »

E.I-1. PAY-MER1 : Mesures lors de la définition du projet

Objectif : proposer un projet de moindre impact environnemental
Localisation : zone d'implantation potentielle
Modalité de suivi : Contrôles réguliers par le Coordinateur environnemental (CE).
Estimation des dépenses : Pas de dépense associée (adaptation du projet en phase conception)

Le projet retenu est le fruit d'une confrontation d'une multitude d'enjeux et de l'intégration d'un panel de contraintes. Il tient compte des différentes recommandations formulées pour le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain et le paysage.
Le projet se localise dans un pays de bocage, au maillage régulier de haies bocagères, ponctués par de nombreuses petites vallées boisées. Il se situe non loin d'autres parcs éoliens, construits. De plus, le projet est éloigné des sites touristiques majeurs et des lieux emblématiques de la région. Le territoire d'étude ne contient pas de site reconnu ou patrimoine d'enjeu exceptionnel. Aucune incompatibilité n'a été relevée à proximité de la ZIP.

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction ont été prise lors de la définition du projet, par rapport à l'analyse de 3 variantes d'implantation :

- L'implantation du projet respecte les lignes structurantes du paysage et est cohérent avec les parcs du Plateau de Savernat et de Viersat-Quinssaines. Cela limite les effets de brouillage visuels.
- Le projet évite les covisibilités directes du monument qui marque la silhouette de Nouhant.
- Le projet ne s'implante que sur la partie sud-ouest de la ZIP, ce qui permet de limiter les effets d'encerclement, notamment sur la maison isolée de Beauséjour, la ferme des Combes, le hameau du Chiez et le village de Lamaids. Cela évite aussi de s'inscrire au sein du cône de visibilité depuis le parvis de l'église Saint Jean-Baptiste à Lamaids.
- Un projet à 3 machines permet de réduire l'emprise horizontale de l'éolien.
- Le gabarit des éoliennes retenues est cohérent avec le contexte éolien et le paysage.

E.I-2. PAY-MR2 : Identification des sensibilités archéologiques du site en amont du chantier

Objectif : vérifier le cas échéant la présence ou l'absence de sensibilités archéologiques avant le chantier
Localisation : tout ou partie de l'emprise du projet
Modalité de suivi : Respect des prescriptions et suivi par le Coordinateur Environnemental (CE)
Estimation des dépenses : À définir le cas échant.

Le Code du Patrimoine, livre V, titre II, a institué un régime juridique nouveau dans le domaine de l'archéologie préventive. Il confie aux services de l'État le rôle de prescripteur des opérations archéologiques. Le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 définit les procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive. Ainsi, entrent dans le champ d'application du Code du Patrimoine, livre V, titre II (article 4-5 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004), les installations classées et autres aménagements qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L.122.1 du Code de l'Environnement. Suite à la demande d'autorisation environnementale, le Préfet (DRAC/ Service Régional de l'Archéologie) fera connaitre ses prescriptions en la matière pour le parc éolien de Nouhant.

Avant le début des travaux, en concertation avec la DRAC, et conformément à la réglementation relative à l'archéologie préventive, une opération de diagnostic archéologique préalable pourrait être réalisée de façon à préciser le potentiel archéologique du secteur concerné. Ce diagnostic pourrait être éventuellement suivi d'une reconnaissance approfondie.

L'obligation de "déclaration immédiate de toute découverte fortuite susceptible de présenter un caractère archéologique conformément à la réglementation" figurera dans le cahier des charges des entreprises chargées de réaliser les travaux. Le calendrier des travaux pourra être dans ce cas modifié en conséquence des découvertes et de leur importance.

E.I-3. PAY-MR3 : Insertion paysagère des aménagement connexes au projet

Objectif : assurer l'insertion paysagère des aménagements connexes au projet
Localisation : emprise du projet
Modalité de suivi : Contrôles réguliers par le Coordinateur environnemental (CE).
Estimation des dépenses : Compris dans le coût global du chantier

Une grande partie des chemins d'accès aux éoliennes existe. Certaines sections seront à renforcer dans le cadre du projet, notamment pour desservir les éoliennes E1, E2 et E3. Ainsi, seules des petites portions perpendiculaires aux chemins existants sont à créer pour relier totalement les éoliennes. Celles-ci devraient bien s'intégrer au paysage agricole déjà pourvu de chemins de ce type. La gamme chromatique des équipements est choisie de manière à correspondre au site d'implantation, soit un revêtement en grave de couleur claire pour les pistes et les aires de levage.

Les postes de livraison s'implantent en bordure du chemin existant, ce qui limite également l'emprise du projet. Ils présentent également des mesures d'insertion paysagère, avec le choix d'un enduit de couleur vert feuillage pour se fondre dans le paysage. Leur couleur et leur position en bordure de chemin accompagné d'une haie seront à même de favoriser la discrétion de ces infrastructures dans le paysage.

E.I-4. PAY-MR4 : Mesures en phase de chantier de construction

Objectif : remettre en état les emprises après le chantier de construction, comme de démantèlement.
Localisation : ensemble de la zone de travaux
Modalité de suivi : Contrôles réguliers par le Coordinateur environnemental (CE).
Estimation des dépenses : Compris dans le coût global du chantier

Les mesures principales concernant le paysage en phase chantier sont :

- la réutilisation de la terre végétale issue du chantier, notamment pour l'habillage des éventuels talus réalisés lors de la création des plateformes des éoliennes et des pistes d'accès,
- la remise en état des parcelles dédiées au stockage des matériaux pour leur vocation initiale avant le chantier (principalement agricole).

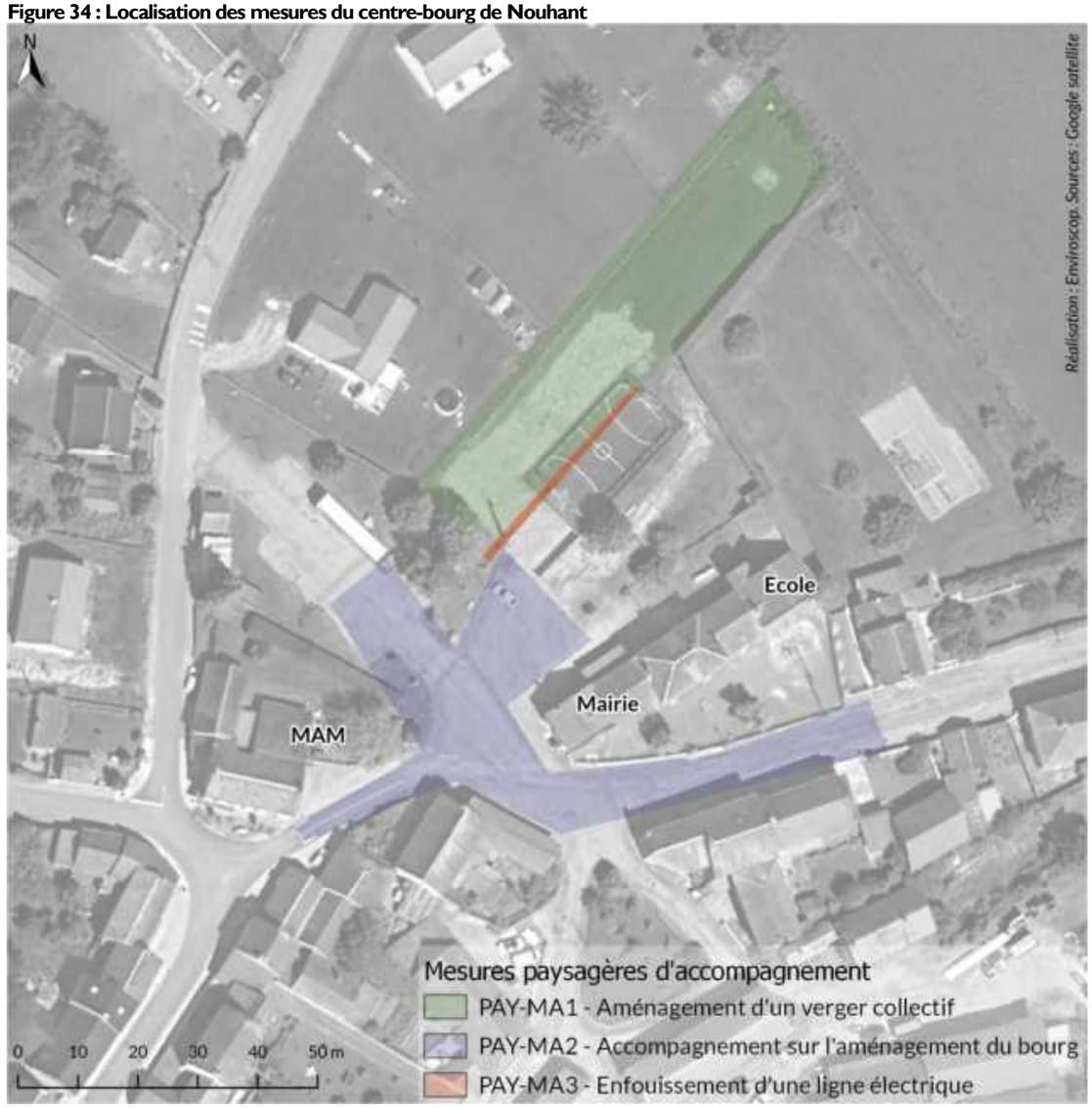
Le coût de ces mesures est intégré au coût de construction.

E.II. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement paysager en centre-bourg de Nouhant

La commune de Nouhant a pour projet de dynamiser et retravailler les espaces autour de la place du village, de l'école, de la maison des assistantes maternelles (MAM) et de son nouveau city-stade. L'objectif est de favoriser les mobilités douces entre les différents lieux de vie et d'améliorer le cadre de vie des habitants. A travers ses mesures, le porteur de projet souhaite accompagner la commune dans la réalisation de son projet en proposant plusieurs aménagements paysagers. Ces mesures ont été initiées puis travaillées au cours des groupes de travail ayant réuni plusieurs élus et habitants de la commune.

Figure 34 : Localisation des mesures du centre-bourg de Nouhant



E.II-1a. PAY/MN-MA1 : Aménagement d'un verger collectif

Objectif : améliorer le cadre de vie des habitants de Nouhant, plus-value environnementale et sensibilisation du public à l'environnement
Localisation : centre-bourg de Nouhant
Estimation des dépenses : 30 000€

Cette mesure vise à améliorer le cadre de vie des habitants de Nouhant et à favoriser la biodiversité en valorisant un site aujourd'hui en friche. Cet espace devrait également servir de support pédagogique et de lieu de détente aux habitants du village ainsi qu'aux élèves de l'école se trouvant aux abords du lieu. La mesure vise à créer un espace arboré de détente avec l'implantation d'un verger sous différentes formes (haie fruitière ou verger forêt) et à installer du petit mobilier en faveur de la biodiversité comme des gîtes à chiroptères, des murets en pierre sèche qui serviront de refuge à la petite faune, un hôtel à insectes etc. Un volet sensibilisation du public est également prévu avec l'installation de panneaux informatifs sur la biodiversité et les espèces à rencontrer dans le verger.

La mesure comprend également l'aménagement d'un espace abrité du soleil et de la pluie à proximité du city-stade qui servira de support aux panneaux d'information sur le verger. Les gîtes à chiroptères pourront être installés sur la structure afin de favoriser les espèces anthropophiles. L'espace accueillera également des animations locales et associatives.

Principe d'aménagement général de la parcelle

La parcelle se situant en longueur, le scénario ci-contre s'appuie sur une logique d'usages en longueur :

- La première partie au sud est la plus cultivée, avec la proposition d'un potager. Elle est délimitée par un muret en pierre sèche, pouvant recevoir dans le même temps des arbres palissés, soit une autre forme de port d'arbre, ainsi qu'un refuge et accumulateur de chaleur pour des insectes et certains reptiles.
- La deuxième partie se dessine autour du principe d'implantation de verger (de la haie fruitière au verger-forêt), avec un espace plus sauvage en fond de parcelle, proposant des micro-habitats pour la biodiversité.

Figure 35 : Illustration des strates et habitats d'une haie



Sources : Fiche thématique « La haie bocagère » du CAUE23

Au sujet de la limite parcellaire :

- Au sud, une limite dite « clôture poreuse visuellement » reprend l'idée d'avoir une limite pour les véhicules motorisés mais qui ne tombe pas dans la clôture type grillage. Elle peut prendre par exemple la forme de potelet bois à hauteur régulier ou disparate pour amener du rythme, ou encore une clôture bois claire-voie.
- Au nord-ouest, une haie vive (reprenant certaines essences des scénarios de vergers sous la forme d'un autre port) permet d'ajouter au verger une mixité végétale paysagère et écologique encore plus forte, de faire un effet brise-vent pour le verger et reprend le motif paysager du territoire, la haie bocagère.
- A l'est, une haie vive pourrait remplacer la haie de thuyas. Elle permettrait de passer d'un milieu monospécifique assez pauvre à un milieu riches pour la biodiversité.
- Au sud-est, la limite entre le projet de verger reste assez floue. Elle pourrait reprendre le code de clôture poreuse comme au sud, cependant, elle peut devenir aussi l'espace de liaison entre le verger collectif et le city stade.

Afin d'avoir une palette végétale adaptée au territoire et au climat local, cette dernière pourra être définie avec le concours du CAUE23 ou d'associations locales comme les Croqueurs du Limousin ou les Croqueurs de pommes de l'Allier, qui valorisent les essences locales anciennes.

En termes de matériaux, dans le cadre de cet aménagement, il faudra :

- Privilégier des matériaux naturels comme le bois pour la structure de l'aménagement
- Ne pas imperméabiliser la surface en posant si besoin des pas d'âne, des pavés à joints enherbés ou des gravillons

Figure 36 : Schéma d'exemple d'implantation sur la parcelle

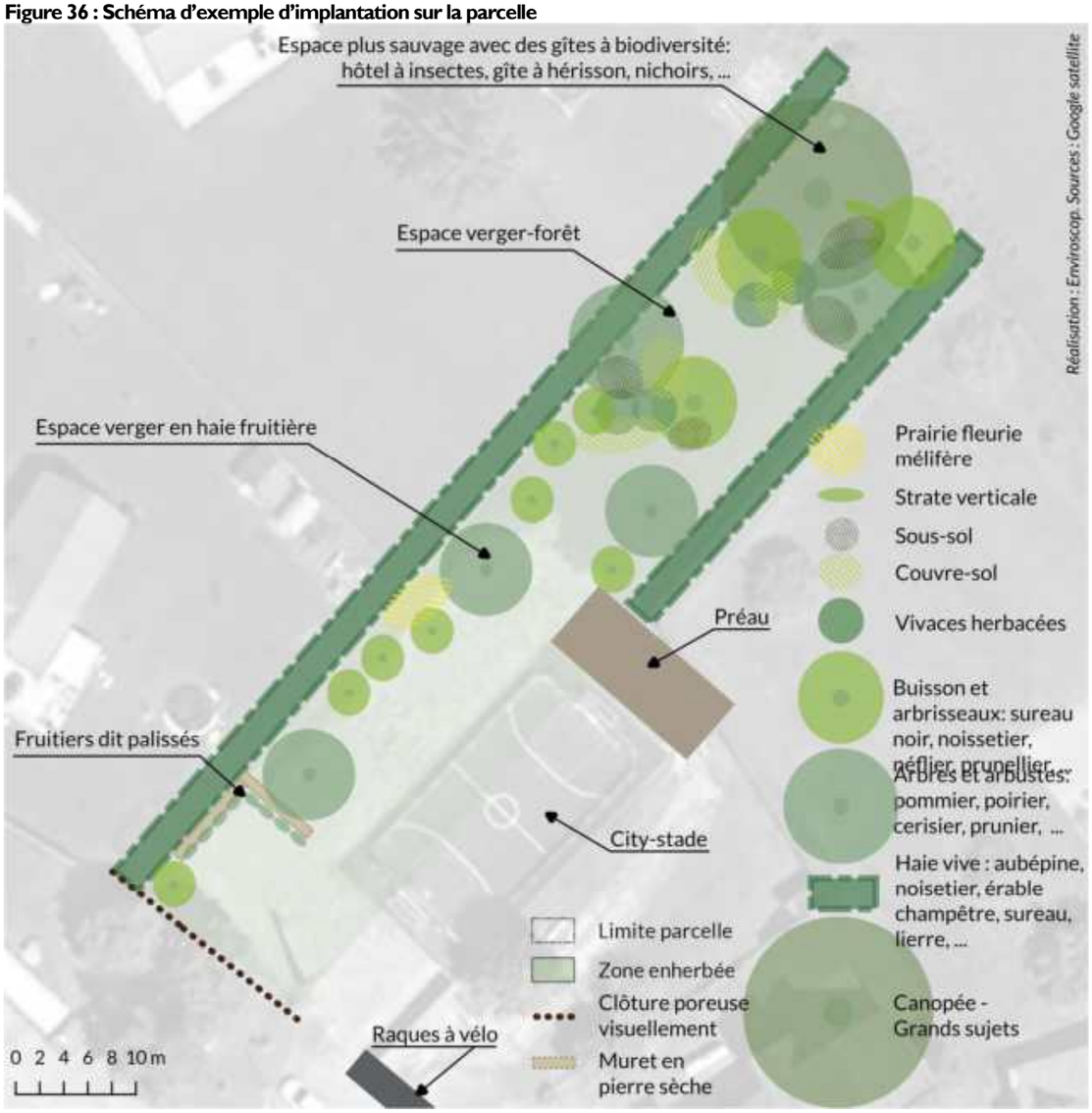
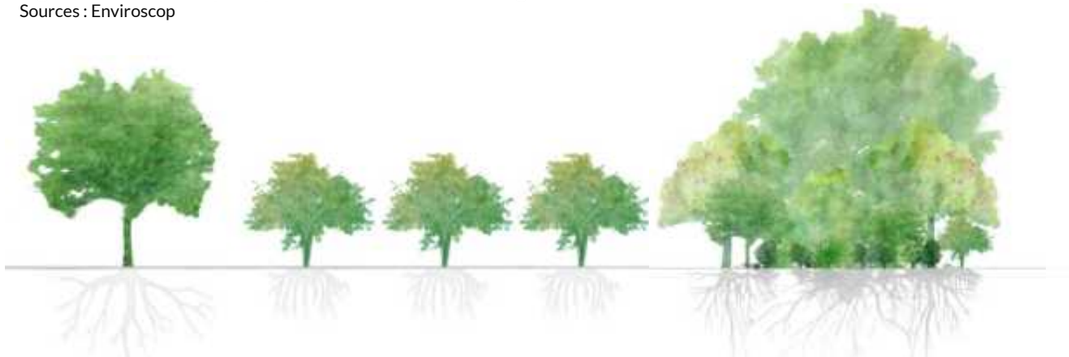


Figure 37 : Coupe de principe de la haie fruitière au verger forêt
Sources : Enviroscop



E.II-1a. PAY-MA2 : Accompagnement sur l'aménagement paysager du bourg de Nouhant

Objectif : améliorer le cadre de vie des habitants de Nouhant et valorisation des mobilités douces
Localisation : centre-bourg de Nouhant
Estimation des dépenses : 15 000€

La commune souhaite réaménager et sécuriser l'espace public et la circulation entre différents lieux de vie situés en centre-bourg : la MAM, l'école, l'espace de stationnement de la mairie et le city-stade. Le projet communal est d'installer des éléments de type ralentisseurs, rétrécissement de voies, marquages au sol et de désartificialiser le parking de la mairie.

Dans le cadre du développement du projet éolien de Nouhant, il est proposé un accompagnement paysager autour de ces futurs aménagements et de valoriser les mobilités douces. Au-delà de l'aménagement, cet accompagnement vise à intégrer une démarche paysagère dans les travaux envisagés par la commune.
Cet aménagement comprend par exemple :

- La fourniture et la plantation de massifs de fleurs.
- La fourniture et la plantation d'arbres.
- La mise en place de raques à vélo au niveau du parking de la mairie et du city-stade.

Dans le cadre de la désartificialisation du parking de la mairie, plusieurs aspects sont à prendre en compte :

- Eviter l'imperméabilisation des sols
- Privilégier les matériaux tels que le bois ou la pierre pour les équipements
- Intégrer des massifs, alignements de végétaux ou bandes enherbées

Figure 38 : Références typologies de revêtements



Figure 39 : Références typologies de support à cycle



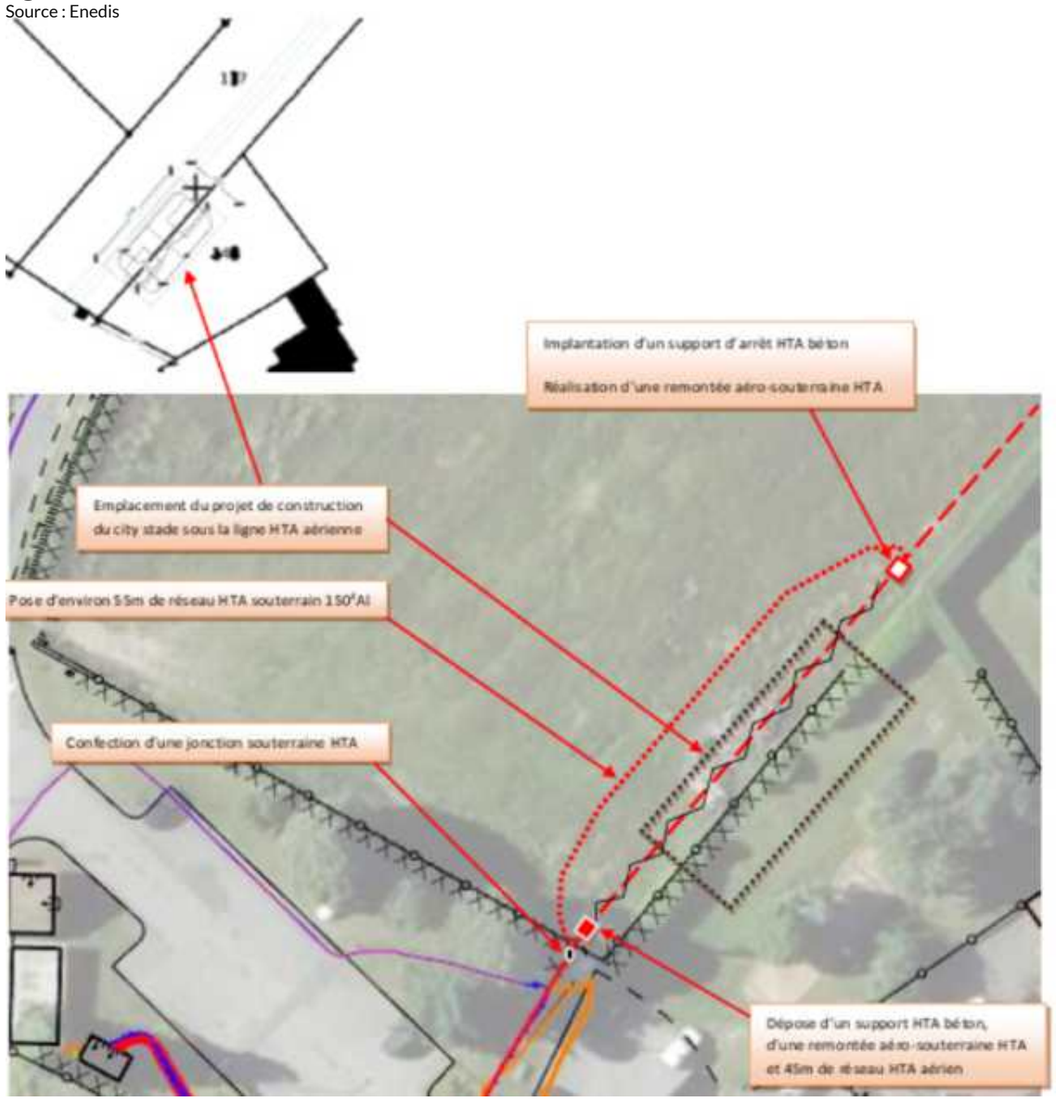
E.II-1b. PAY-MA3 : Enfouissement d'une ligne électrique

Objectif : améliorer le cadre de vie des habitants de Nouhant
Localisation : commune de Nouhant
Estimation des dépenses : 30 000€

Cette mesure s'inscrit en continuité de l'aménagement et de la valorisation du centre bourg que la commune a engagé avec la construction de son city-stade en 2024. En effet, à ce jour une ligne électrique haute-tension passe au-dessus du city stade récemment construit, ainsi qu'au-dessus du projet d'aménagement de verger collectif. La mesure consiste à enfouir cette ligne sur 55 m jusqu'au premier poteau.

La commune a fait la demande auprès du porteur de projet d'une participation au titre de l'enfouissement de la ligne, afin de pouvoir compléter le reste à charge non couvert par les subventions publiques, soit une enveloppe financière d'environ 30 000€.

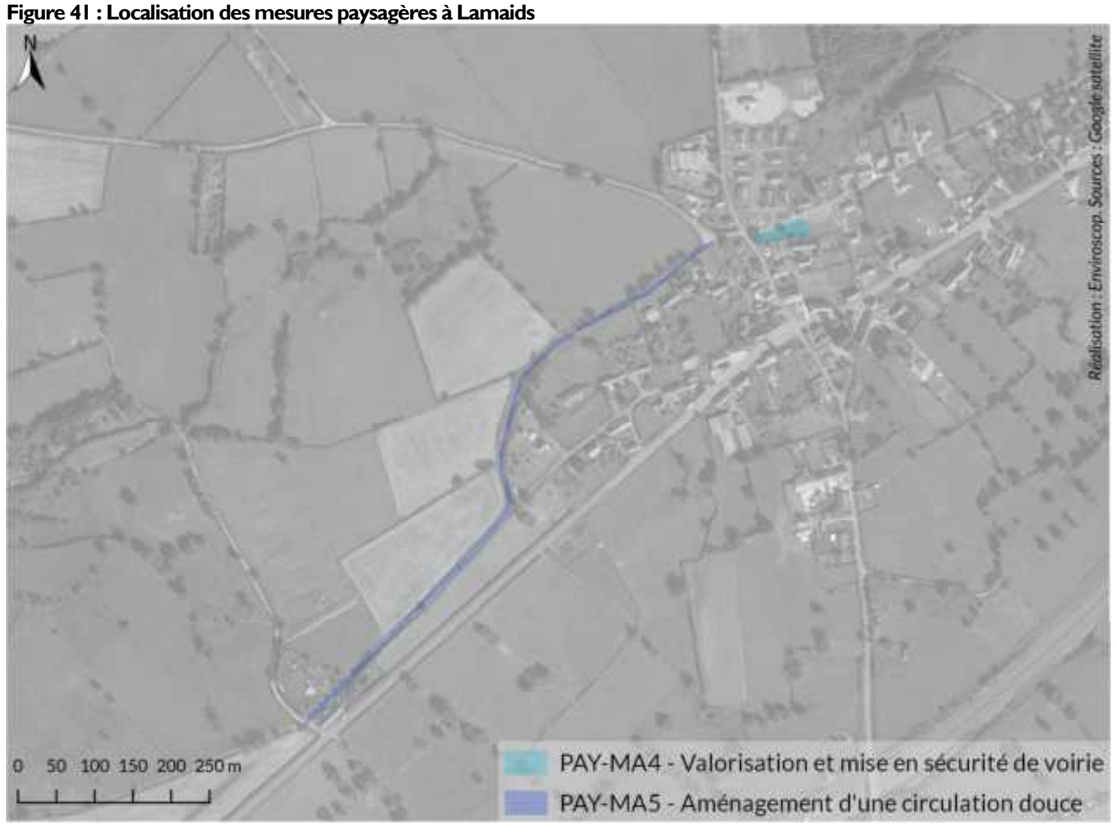
Figure 40 : Extrait du schéma d'Enedis
Source : Enedis



Accompagnement paysager sur la commune de Lamaids

À la suite des échanges ayant eu lieu avec la commune de Lamaids et lors des groupes de travail auxquels ont participé quelques élus et habitants, le porteur de projet s'est engagé à accompagner la commune autour d'aménagements paysagers de projets communaux et de valorisation de mobilité douce entre les villages de Lamaids et Nouhant.

Figure 41 : Localisation des mesures paysagères à Lamaids



E.II-1c. PAY-MA4 : Accompagnement paysager du projet communal de sécurisation de la voirie en centre-bourg de Lamaids

Objectif : améliorer le cadre de vie des habitants de Lamaids
Localisation : commune de Lamaids
Estimation des dépenses : 25 000€

La commune souhaite réaménager et sécuriser la partie haute de la rue des Templiers située en centre-bourg de Lamaids. A cette fin, il est prévu d'installer un ralentisseur, et de créer un rétrécissement de voie afin de faire ralentir les voitures à proximité des espaces de vie du village, notamment de l'espace de jeux et du départ d'un chemin de randonnée.

Dans le cadre du développement du projet éolien de Nouhant, il est proposé un accompagnement paysager autour de ces futurs aménagements. Cet accompagnement vise à intégrer une démarche paysagère dans les travaux envisagés par la commune. Il comprend par exemple :

- La fourniture et l'installation de massifs de fleurs
- La mise en place de lampadaires solaires afin d'éclairer le passage

La municipalité travaillera de concert avec le porteur de projet pour définir le cahier des charges précis de cette mesure.

Figure 42 : Exemple d'un avant/après de l'aménagement de la rue des Templiers
Source : WPD



E.II-1d. PAY-MA5 : Aménagement paysager d'un chemin thématique en faveur des mobilités douces

Objectif : améliorer le cadre de vie des habitants de Lamaids, favoriser les mobilités douces et améliorer la connectivité entre les villages de Lamaids et de Nouhant
Localisation : commune de Lamaids
Estimation des dépenses : 25 000€

La rue du Cimetière des chevaux sera empruntée lors du chantier pour acheminer sur site l'ensemble des éléments du parc éolien de Nouhant. A ce titre, la rue sera aménagée pour permettre le passage des convois. Une fois le chantier terminé, cette route pourra être utilisée en cas de maintenance du parc. Afin de valoriser cette voirie nouvellement refaite, la municipalité de Lamaids souhaiterait en améliorer la praticabilité à pied ou à vélo en créant un sentier piéton sécurisé en bordure de chemin. La mesure vise à accompagner passagèrement ce projet de valorisation des mobilités de faibles émissions.

Le chemin ayant un visuel direct sur le parc éolien de Nouhant, des panneaux d'informations pourront également être installés afin de sensibiliser ses utilisateurs sur les énergies renouvelables, l'éolien et les économies d'énergie.

Figure 43 : Exemple d'un avant/après de l'aménagement doux de la rue du cimetière
Source : WPD



Figure 44 : Exemple de panneaux d'information thématiques à mettre en place
Source : WPD



E.II-1e. PAY-MA6 : Création d'un sentier de promenade entre les villages de Lamaids et Nouhant

Objectif : améliorer le cadre de vie des habitants de Lamaids, favoriser les mobilités douces et améliorer la connectivité entre les villages de Lamaids et de Nouhant
Localisation : commune de Lamaids et/ou de Nouhant
Estimation des dépenses : 35 000€

Dans la continuité du chemin thématique de la rue du Cimetière des chevaux, le comité de pilotage a exprimé lors des groupes de travail son envie de dynamiser la connectivité entre les villages de Nouhant et Lamaids. Pour cela, un sentier de randonnée inter-régional est envisagé et permettra aux promeneurs de se déplacer d'un village à l'autre sans emprunter les voies de communication pratiquées par les véhicules à moteur, notamment la RN145. Ce sentier sera l'occasion pour les randonneurs de découvrir le bocage et la biodiversité qu'il accueille.

L'aménagement paysager du sentier comprend par exemple :

- La réouverture de sentiers non praticables et/ou la création de tronçons si nécessaire
- L'installation de petits poteaux directionnels pour baliser le chemin
- L'installation de panneaux d'information sur les thèmes de la biodiversité ou du bocage

Plusieurs sentiers sont aujourd'hui présents sur les deux communes et pourraient faire l'objet d'aménagements. La mesure sera adaptée selon l'évolution du projet inter-communal.

Figure 45 : Exemples de petits mobiliers paysagers pour le sentier de randonnée
Source : WPD



E.III.RECAPITULATIF DES MESURES ET LEUR COUT

Certaines des mesures énoncées n'ont pas de coût dédié, dans la mesure où elles sont intégrées soit dans le prix de l'éolienne, soit dans le fonctionnement normal du chantier et de l'exploitation du parc : conception du projet, la prévention des déchets et des pollutions notamment en phase chantier et exploitation. Certaines mesures sont mises en œuvre durant toute la durée de l'exploitation. **Les mesures chiffrées représentent un montant total de 160 000 € HT**.

Figure 46 : Synthèse des coûts des mesures ERC et d'accompagnement
Légende. ME : mesure d'évitement. MR : mesure de réduction. MER : mesure d'évitement et de réduction. MA : mesure d'accompagnement. | Coût : intégré = intégré dans les coûts du développement, du chantier et/ou/ de l'exploitation.

Code	Mesure	Estimation des dépenses
Mesures en phase de conception du projet		
PAY-MER1	Mesures lors de la définition du projet	Intégré
PAY-MR2	Identification des sensibilités archéologiques du site en amont du chantier	A définir
Mesures en phase de chantier		
PAY-MR3	Insertion paysagère des aménagements connexes au projet	Intégré
PAY-MR4	Mesures en phase de chantier de construction	Intégré
Mesures en phase d'exploitation		
PAY/MN-MA1	Aménagement d'un verger collectif	30 000 €
PAY-MA2	Accompagnement sur l'aménagement paysager du bourg de Nouhant	15 000 €
PAY-MA3	Enfouissement d'une ligne électrique	30 000 €
PAY-MA4	Accompagnement paysager du projet communal de sécurisation de la voirie en centre-bourg de Lamaids	25 000 €
PAY-MA5	Aménagement paysager d'un chemin thématique en faveur des mobilités douces	25 000 €
PAY-MA6	Création d'un sentier de promenade entre les villages de Lamaids et de Nouhant	35 000 €

E.IV. BILAN DES IMPACTS RESIDUELS

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse et les préconisations de l'état initial et présente les impacts résiduels après les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement. Les impacts sont tout au plus faibles. A noter qu'aucune mesure de compensation ne pourrait les diminuer plus encore. En effet, il n'existe pas de notion d'équivalence en paysage, on ne peut pas récréer un paysage qui a été modifié par un projet d'aménagement. Cependant, trois mesures d'accompagnement proposent des actions de valorisation du cadre de vie en offrant des aménagements paysagers et environnementaux de qualité au territoire et aux habitants.

Tableau 100 : Bilan des impacts résiduels

Enjeux	Sensibilités	Aire		Eléments	Préconisations	Mesures d'évitement et de réduction	Impacts bruts	Impacts résiduels	Mesures d'accompagnement
Lieu de vie	Très forte	Immédiate	Covisibilité et visibilité	**Visibilités:** Maison de Beauséjour, Ferme des Combes | Hameau de Chiez, des Montées | Villages de Lamaids	Limiter les effets d'encerclement	PAY-MER1: Projet concentré dans une partie de la ZIP qui réduit considérablement les effets d'encerclement	Faibles	Faibles	Amélioration du cadre de vie: - PAY/MN-MA1 - PAY-MA2 - PAY-MA3 - PAY-MA4 - PAY-MA5 - PAY-MA6
	Forte	Immédiate		**Visibilités :** Hameaux de la Vie, Bourgnon, la Correspondance, Montgiraud, Chaud, Lascoux, Bartillat, La Tuilerie de Bartillat, Le Pain Perdu, Le Grenouillat, Le Theil, l'Âge, Pressat, Fougère, Chaumette | Villages de Saint-Martinien **Covisibilités :** Village de Nouhant	Vérifier la cohérence des vues depuis les lieux de vie sensibles et limiter les effets de concurrence visuelle et de surplomb sur les silhouettes sensibles	PAY-MER1: * Emprise visuelle limitée à 3 machines * Pas de covisibilité directe avec la silhouette de l'église Saint-Martin * Evitement du cône de visibilité de l'église Saint Jean-Baptiste	Faibles à très faibles	Faibles à très faibles	
	Modérée	Immédiate et rapp.		**Visibilités :** Maisons du Breuil et Tournebride | Hameaux de la Bregère, la Plaix, les Terres Noires, le Vernet, les Trois Taillants, le Fressineau, la Belle-France, Laugère, la CHapelle, Auzanne, le Bouis, la Buissière, Aire, le Courret, Chandier, le Méry et les Parents | Villages de Nouhant et de Quinssaines			Faibles à très faibles	Faibles à très faibles	
	Faible	Immédiate et rapp.		**Visibilités :** Maisons du Quéroir de la Vie, la Sagne du Bourgnon, le Compas, Cancagnolle, Chante-Alouette, la Tuilerie, la Brande et les Quatre Vents | Hameaux de la Forêt Haute et le Roullet | Villages de Viersat et Archignat **Covisibilités :** Village de Quinssaines	-	-	Faibles à nuls	Faibles à nuls	
	Très faible à nulle	Imm. à éloi.		**Visibilités :** 11 autres lieux de vie **Covisibilités :** 64 autres lieux de vie	-	-	Très faibles à nuls	Très faibles à nuls	
Sites reconnus, patrimoines et urbanisme	Forte	Immédiate	Covisibilité et visibilité	**Visibilités :** Eglise Saint-Jean-Baptiste (P001) **Covisibilités** : Eglise Saint-Martin (P002)	Limiter les effets de concurrence visuelle et de surplomb sur le monument Vérifier la cohérence des vues depuis l'église Saint Jean-Baptiste et limiter les effets de concurrence visuelle avec la silhouette de l'église Saint-Martin	PAY-MER1: * Pas de covisibilité directe avec la silhouette de l'église Saint-Martin *Evitement du cône de visibilité de l'église Saint Jean-Baptiste	Faibles	Faibles	-
	Modérée	Rapprochée		**Visibilités :** Paysage reconnu des Châteaux de Bellefaye, du Claud, de Fressineau Bourg de Nouhant Bois de la Mazeire du Prieur **Covisibilités :** Paysage reconnu des Châteaux de Bellefaye, du Claud, de Fressineau Bourg de Nouhant Bois de la Mazeire du Prieur	-	-	Faibles	Faibles	
	Faible	Immédiate et rapp.		**Visibilités :** Eglise Saint-André-de-Bellefaye (P004), SPR d'Huriel (P007), Croix des âges (P008), Château d'Huriel (P009 et R09), Château de Châtel-Guyon (R04), Le Château (R06), Château du Mas (R07) **Covisibilités :** Le Château (R06), Château de Bartillat (R01) et le Château (R06)	-	-	Faibles à très faibles	Faibles à très faibles	
	Très faible à nulle	Imm. à éloi.		**Visibilités :** 107 autres sites et paysages reconnus, 118 autres patrimoines **Covisibilités:** 109 autres sites et paysages reconnus, 121 autres patrimoines	-	-	Très faibles à nuls	Très faibles à nuls	
Archéologie	Faible	ZIP	-	Aucun site archéologique recensé dans la ZIP	Eviter les sites archéologiques, les préserver des travaux	PAY-MR2	Faibles	Faibles	-
Vues dynamiques	Forte	Immédiate	Visibilité	Petites routes D745, D450, D100 | Petite boucle de Croix en Châteaux, dans les pas des Templiers | Route secondaire D40 | Voie rapide N145	Vérifier la cohérence des vues depuis les axes sensibles	-	Faibles	Faibles	-
	Modérée	Immédiate à rapprochée		Petites routes D242, D150, D66, D306, D66A | Petite boucle à vélo sur les traces des Maîtres Sonneurs			Faibles	Faibles	
	Faible	Rapp. à éloi.		Petite route D41 | GRP du Tour des Maîtres Sonneurs | GR41 et GR46	-	-	Faibles	Faibles	
	Très faible à nulle	Rapp. à éloi.		13 autres axes de déplacement et 6 itinéraires touristiques	-	-	Très faibles à nuls	Très faibles à nuls	

F. Conclusion

Le projet de Nouhant se situe sur la commune de Nouhant, Lamaids et Saint-Martinien dans les départements de la Creuse (23) et de l'Allier (03), à cheval sur les régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes.

L'évaluation des impacts paysagers du projet a été menée sur la base :

- de la définition d'un territoire d'étude de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet découpé en trois grandes aires d'étude (immédiate, rapprochée, éloignée) ;
- de la description de l'état initial du territoire et de ses enjeux ayant conduit à une hiérarchisation des sensibilités paysagères et patrimoniales sur ce territoire d'étude ;
- d'une réflexion autour des variantes de principe possibles pour l'élaboration de l'implantation du parc intégrant une démarche « éviter, réduire, compenser » ;
- de la simulation de zones d'influence visuelle maximale (au stade de l'état initial) et du projet (au stade de l'analyse des impacts) ainsi que de la modélisation d'une zone d'influence visuelle cumulée avec les parcs éoliens connus du territoire d'étude ;
- d'une analyse du risque d'encerclement pour 15 lieux de vie ;
- de l'analyse de 35 photomontages à 120° et de 15 photomontages à 360° réalisés à partir de prises de vue effectuées en février 2021.

Le projet s'implante au sein du Bas-Berry et de la vallée de la petite Creuse, dans un pays de bocage. Il s'implante dans un paysage rural où l'éolien parait à l'échelle, loin des paysages reconnus et emblématiques de la région. L'éolien est peu présent sur le territoire d'étude, néanmoins le projet s'inscrit à proximité de parcs déjà construits.

Il se compose de 3 éoliennes implantées sur un axe nord / sud, sous la forme en revanche d'une courbe à interdistance régulière. Le gabarit des éoliennes, non fixé pour le moment, aura les caractéristiques maximales suivantes :

- Un rotor de 150 m maximum de diamètre (avec une garde au sol de 30 m minimum),
- Une hauteur totale de 200 m pour les éoliennes E1 et E3 et de 190m pour l'éolienne E2,
- Une puissance nominale maximale de 16,8 MW.

L'analyse des impacts visuels du projet montre qu'il s'insère bien dans le paysage et y est à l'échelle. Les gabarits du projet à 190m pour l'éolienne E2 et 200m pour les éoliennes E1 et E3, sont à l'échelle du paysage, sans différence notable entre eux à l'œil nu et avec une faible emprise horizontale. Du fait des réseaux de haies plus ou moins hautes, rares sont les situations où le projet sera visible en pied dans les aires immédiate et rapprochée car la végétation et le relief assurent régulièrement des coupures de visibilité dans ces aires. Dans l'aire éloignée, les paysages peuvent offrir des points hauts aux vues plus ouvertes et lointaines où le projet peut être perçu. Il sera globalement très peu prégnant voire en très grande partie masqué depuis plusieurs espaces, notamment au nord, au sud-est et à l'ouest de l'aire éloignée du fait des grandes forêts qui s'étendent et dans le fond de la vallée du Cher. Dans ce contexte, les impacts bruts et résiduels sont peu importants. **Les éoliennes du projet présentent donc une bonne insertion paysagère depuis le territoire d'étude, notamment grâce à un nombre réduit de machines et à la mise en place de mesures d'évitement et de réduction pertinentes lors de l'élaboration du projet.**

En ce qui concerne les impacts cumulés, le projet s'insère dans un contexte éolien très peu dense, non loin d'autres parcs éoliens, qui ont aujourd'hui une large emprise horizontale. Une analyse poussée sur de potentiels effets d'encerclement a été menée pour 15 lieux de vie situés exclusivement dans l'aire immédiate. L'analyse théorique du risque d'encerclement, complétée par les photomontages à 360°, montre **qu'il n'y a pas d'effet d'encerclement marqué pour tous les lieux de vie autour du projet.** La présence de deux parcs construits et du projet implique des niveaux d'encerclement seulement faibles à nuls pour ces lieux de vie. De plus, le projet diminue peu les espaces de respiration car il a une faible emprise horizontale. Cela est très positif pour limiter les effets d'encerclement des villages. Il respecte l'échelle des parcs éoliens environnant avec lesquels il ne crée pas ou rarement de brouillage visuel.

Le maitre d'ouvrage s'est engagé à mettre en place **des mesures d'accompagnement** sur la commune de Nouhant et de Lamaids pour améliorer le cadre de vie des habitants autour du projet. Sur la commune de Nouhant, il s'agit de **l'aménagement d'un verger en centre-bourg de Nouhant**, afin de redonner de la place à la biodiversité et des espaces communs aux habitants ainsi que **l'enfouissement d'une ligne à haute-tension** située à proximité du site. Il servira pour des supports pédagogiques et de lieu de détente aux habitants et autres usagers du site. Sur la commune de Lamaids, il s'agit de **l'accompagnement paysager du projet communal de sécurisation de la voirie en centre-bourg de Lamaids**, avec la remise en état de la rue du cimetière des Chevaux entre Nouhant et Lamaids, ainsi que la rue des Templiers.

Figure 47 : Photomontage du projet

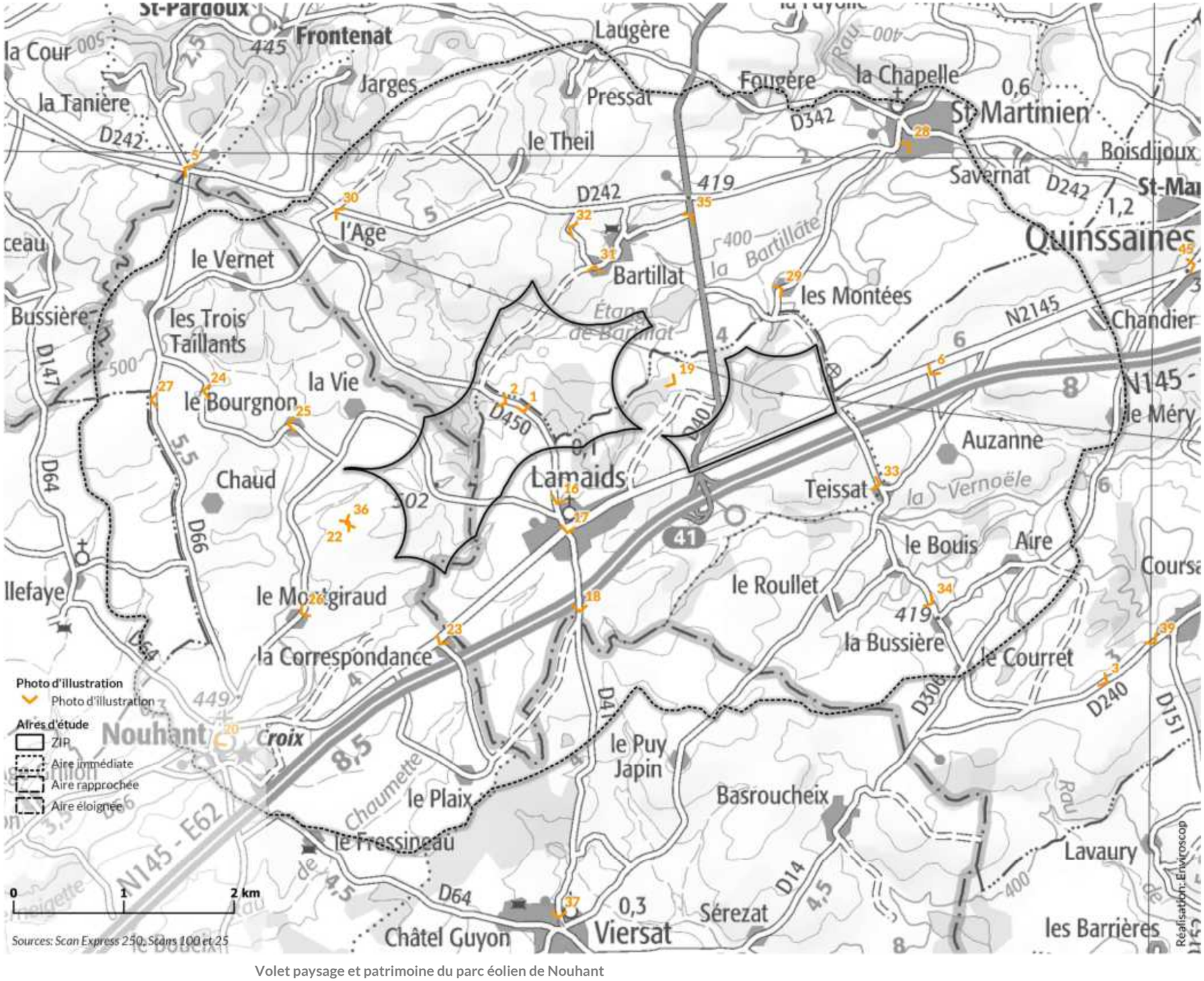


G. ANNEXES

G.I. ETAT INITIAL

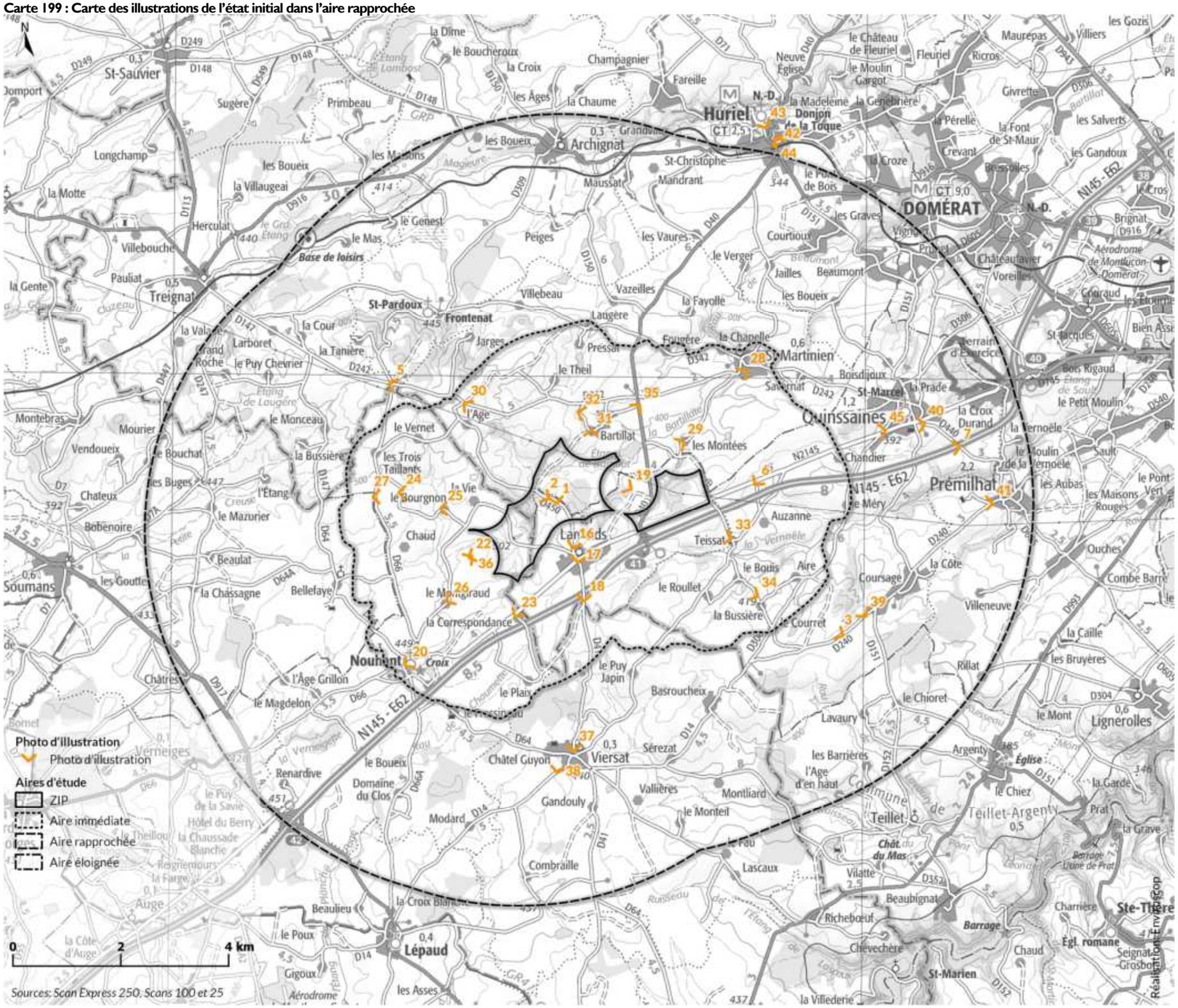
G.I-1. Points de vue d'illustration de l'état initial

Carte 198 : Carte des illustrations de l'état initial dans l'aire immédiate



Volet paysage et patrimoine du parc éolien de Nouhant

Carte 199 : Carte des illustrations de l'état initial dans l'aire rapprochée



Carte 200 : Carte des illustrations de l'état initial dans l'aire éloignée



G.II. IMPACTS VISUELS ET CUMULES

G.II-1. Compléments sur le risque d'encerclement

Sont représentés ci-dessous le détail des angles occupés par chaque parc éolien compris dans les périmètres d'analyse des lieux de vie dont le risque d'encerclement est étudié. Ces éléments sont complémentaires à l'analyse des effets d'encerclements présentés dans le chapitre D.III-2. Pour rappel, la méthodologie est explicitée au chapitre A.II-4b.

La Vie

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 18°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 48°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 13°

Lamaids

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 42°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 44°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 4°

La Correspondance

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 7°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 15°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 2°

La Bregère

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 5°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 15°

Parcs compris dans le rayon de 10km autour du lieu de vie :

- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 3°

Nouhant

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 15°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 7°

Parcs compris dans le rayon de 10km autour du lieu de vie :

- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 1°

Lascoux

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 10°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 22°

Parcs compris dans le rayon de 10km autour du lieu de vie :

- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 12°

Trois Taillants et Terres Noires

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 10°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 19°

Parcs compris dans le rayon de 10km autour du lieu de vie :

- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 12°

L'Âge

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 21°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 13°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 21°

Le Chiez

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 31°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 5°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 29°

Bartillat

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 40°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 9°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 40°

Beauséjour

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 53°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 12°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 64°

Le Theil

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 31°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 4°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 35°

Le Breuil

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 31°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 6°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 7°

Pain Perdu

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 43°
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 7°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 60°

Saint-Martinien

Parcs compris dans le rayon de 5km autour du lieu de vie :

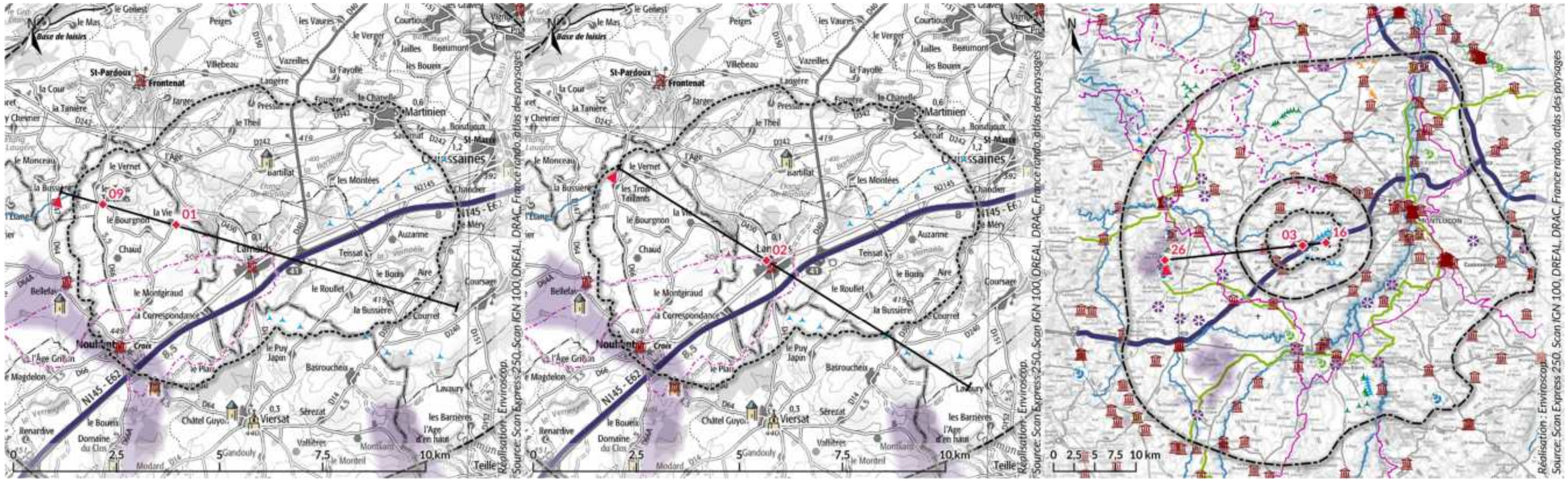
- Parc : Projet de Nouhant - Nombre d'éoliennes visibles : 3 /3 - Angle de vision : 6°
- Parc : Plateau de Savernat - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 88°

Parcs compris dans le rayon de 10km autour du lieu de vie :

- Parc : Viersat-Quinssaines - Nombre d'éoliennes visibles : 8 /8 - Angle de vision : 44°

G.II-2. Localisation des coupes des photomontages

Carte 201 : Localisation des coupes topographiques accompagnant les photomontages dans le chapitre D.III-2



Le début du sens de lecture de la coupe, de gauche à droite, est indiqué en plan par le marqueur représenté par une flèche rouge.

Légende des fonds de plan :

- Photomontage
- Trait de coupe et orientation

Aires d'étude
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

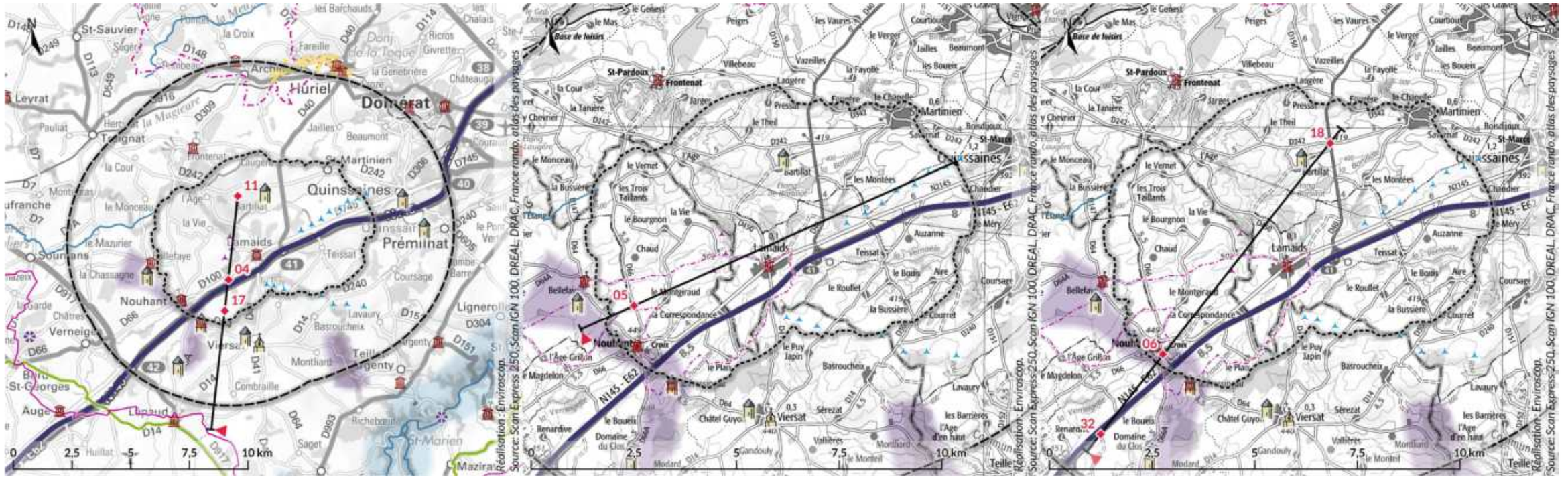
Parc éolien
- Construit
- Autorisé
- En instruction (avis AE)
- Projet

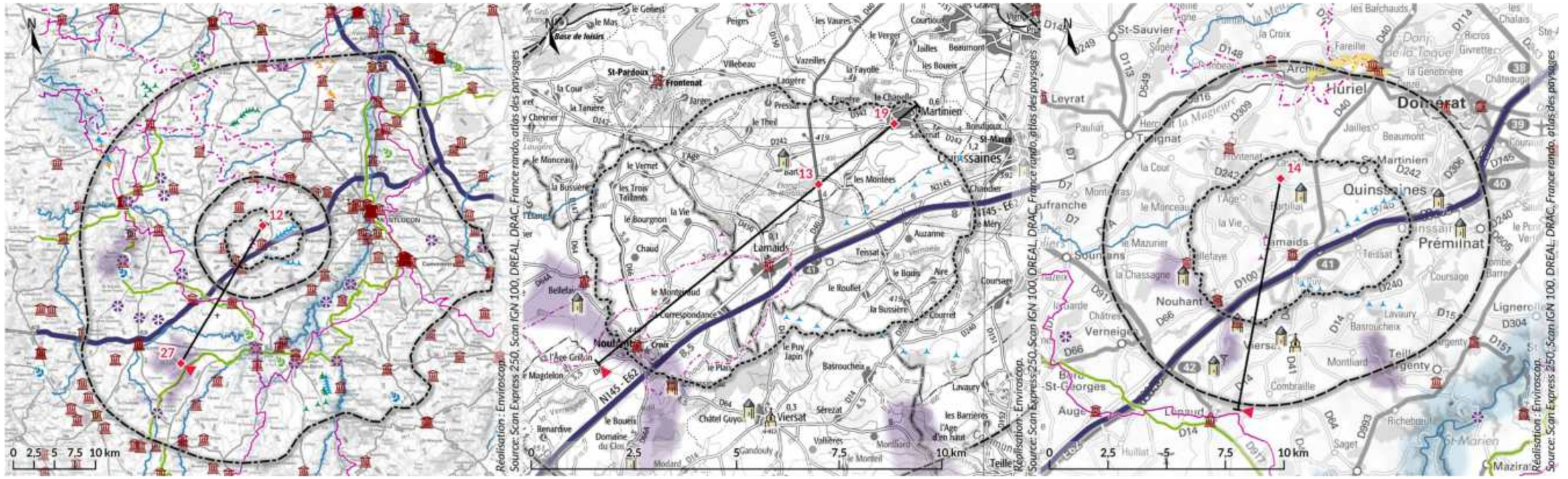
Sites et paysages reconnus
- MH
- Site inscrit
- Site classé
- Vallée reconnue
- Château ou forteresse
- Eglise ou abbaye
- Site naturel ou jardin
- Site remarquable

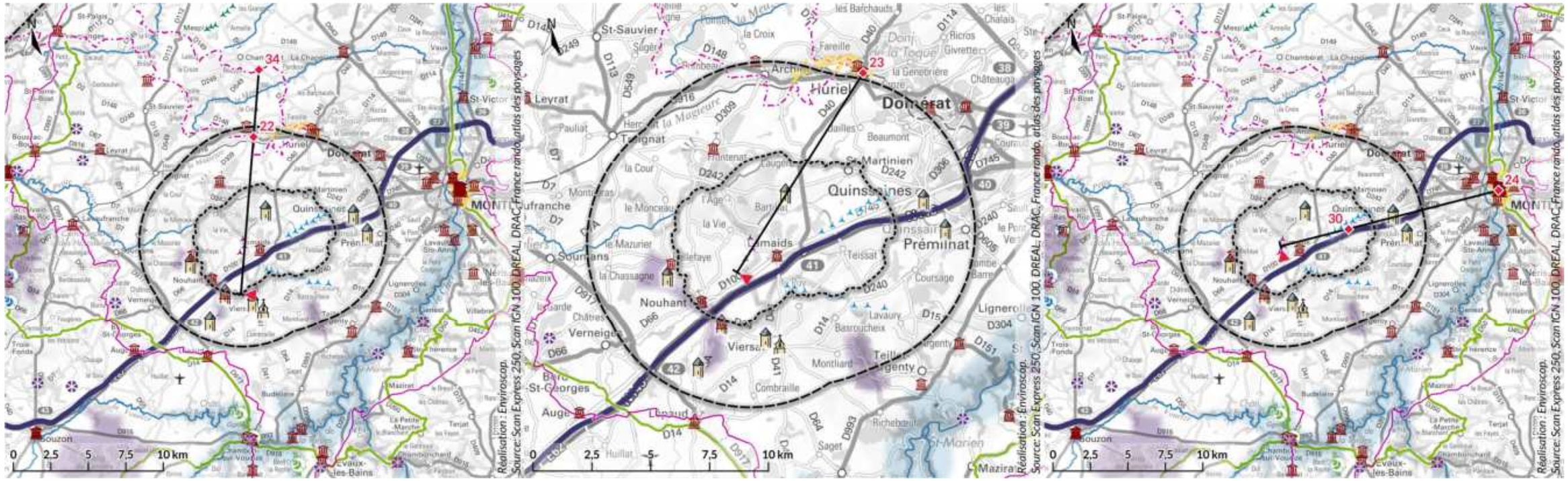
Itinéraire touristique
- GR
- GRP
- Route touristique

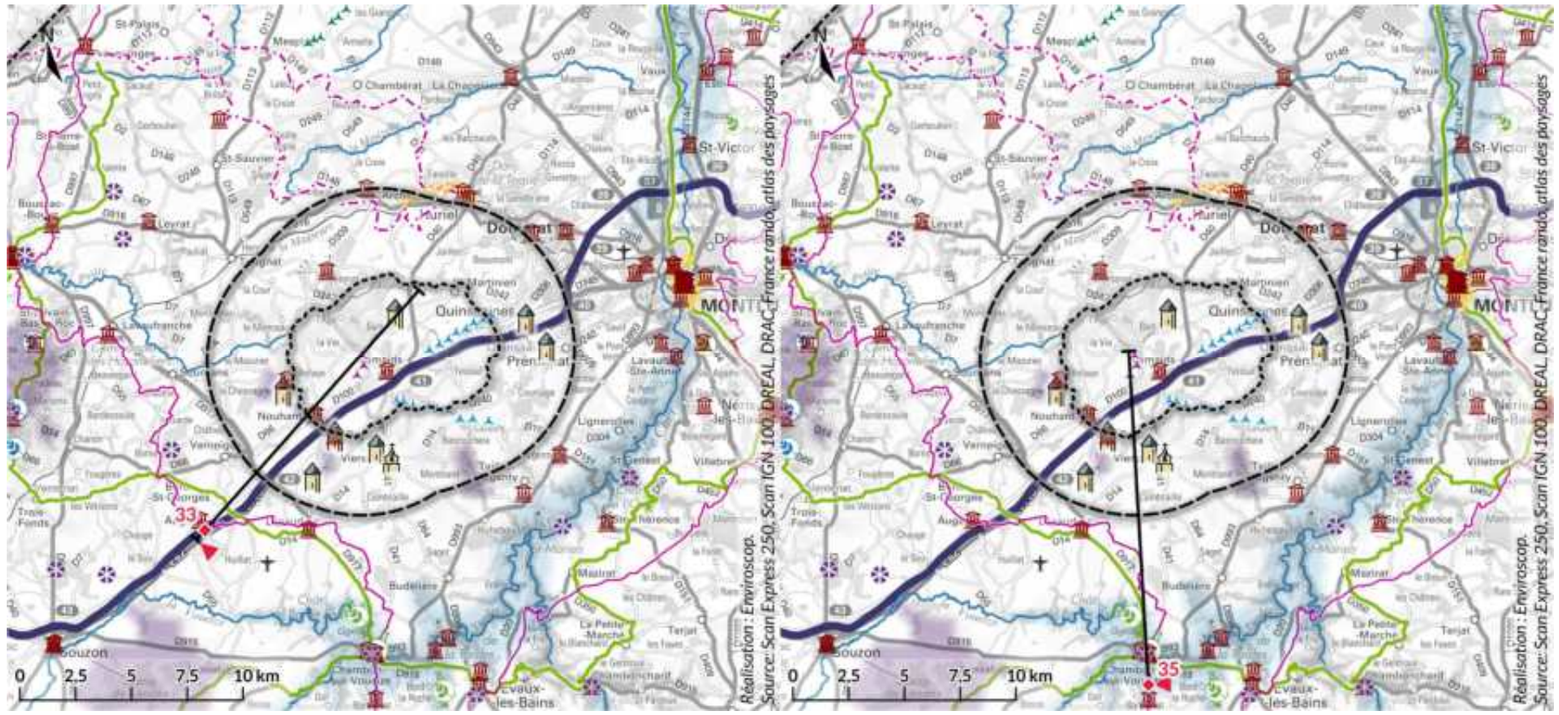
Légende des coupes :

- Trait de coupe
- Parc éolien construit
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en instruction
- Projet
- Lieu de vie
- Forêt


11
04
17
05
06
32
08
07
10
18
Réalisation : Enviroscop.
Source: Scan Express 250, Scan IGN 100, DREAL, DRAC, France rando, atlas des paysages


12
27
19
13
14
15
20
21
25
Nouhant
Lamaids
Viersat
Quinssaines
Prémilnat
Dornérat
Huriel
Martinien
Teillet
Argenty
Verneigeas
Auge
St-Sauvier
Leyrat
Teignat
St-Pardoux
Frontenat
Châtel Guyot
N145 - E62
0 2,5 5 7,5 10 km
Réalisation : Enviroscop.
Source: Scan Express 250, Scan IGN 100, DREAL, DRAC, France rando, atlas des paysages


22
34
23
24
30
28
29
31
Réalisation : Enviroscop.
Source: Scan Express 250, Scan IGN 100, DREAL, DRAC, France rando, atlas des paysages
0 2,5 5 7,5 10 km


33
35
0 2.5 5 7.5 10 km
Réalisation : Enviroscop.
Source: Scan Express 250, Scan IGN 100, DREAL, DRAC, France rando, atlas des paysages

G.III. TABLE DES ILLUSTRATIONS

G.III-1. Liste des figures

Figure 1 : Perception d'une éolienne en fonction de la distance et de la temporalité 5
Figure 2 : Structure du paysage au sud de Fécamp et son parc éolien 6
Figure 3 : Définition de la typologie des vues. 6
Figure 4 : Perception sociale des grands paysages 6
Figure 5 : Définition du niveau d'enjeu paysager 7
Figure 6 : Définition des sensibilités dans l'état initial 7
Figure 7 : Exemples de critères paysagers utilisés pour déterminer les scénarios d'implantation 8
Figure 8 : Exemple de critères d'analyse des impacts d'un projet éolien 9
Figure 9 : Code couleur des éoliennes sur les cartes, coupes topographiques et esquisses 12
Figure 10 : Exemples de différentes ZIV 13
Figure 11 : Exemple de ZIV cumulée 14
Figure 12 : Exemple de Carte du risque d'encerclement à l'état initial 14
Figure 13 : Mise en page de l'analyse des effets d'encerclement 15
Figure 14 : Exemple d'adaptation à réaliser sur le terrain concernant l'emplacement de la prise de vue 16
Figure 15 : Exemple de prises de vue 16
Figure 16 : Distance de lecture et de l'angle horizontal pour une vue « réelle » 17
Figure 17 : Exemple d'une esquisse avec les silhouettes des éoliennes visibles 17
Figure 18 : Gabarit de mise en page des photomontages dans la phase impact du volet paysager 17
Figure 19 : Gabarit de mise en page des photomontages en annexe du volet paysager 18
Figure 20 : Définition du niveau d'enjeu paysager 21
Figure 21 : Hiérarchisation des sensibilités 21
Figure 22 : Principaux éléments paysagers relevés par le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 22
Figure 23 : Principaux éléments paysagers relevés en Nouvelle-Aquitaine 22
Figure 24 : Répartition des nuitées en région Nouvelle-Aquitaine et du chiffre d'affaire lié au tourisme en région Auvergne-Rhône-Alpes 23
Figure 25: La haie bocagère s'amenuise sous l'influence de Montluçon 28
Figure 26 : Paysages de bocage de la vallée de la Voueïze vers Peyrat-la-Nonnière, dans la Combraille 28
Figure 27 : Parcs éoliens du territoire d'étude au 30/04/2024 31
Figure 28 : Formes urbaines 33
Figure 29 : La Petite Creuse – Monet 35
Figure 30 : Boussac en 1656 39
Figure 31 : Colorimétrie proposée pour le poste de livraison 130
Figure 32 : Photomontage du poste de livraison 131
Figure 33 : Hiérarchisation des impacts visuels et cumulés 133
Figure 34 : Localisation des mesures du centre-bourg de Nouhant 299
Figure 35 : Illustration des strates et habitats d'une haie 299
Figure 36 : Schéma d'exemple d'implantation sur la parcelle 300
Figure 37 : Coupe de principe de la haie fruitière au verger forêt 300
Figure 38 : Références typologies de revêtements 300
Figure 39 : Références typologies de support à cycle 300
Figure 40 : Extrait du schéma d'Enedis 301
Figure 41 : Localisation des mesures paysagères à Lamaids 301
Figure 42 : Exemple d'un avant/après de l'aménagement de la rue des Templiers 302
Figure 43 : Exemple d'un avant/après de l'aménagement doux de la rue du cimetière 302
Figure 44 : Exemple de panneaux d'information thématiques à mettre en place 302
Figure 45 : Exemples de petits mobiliers paysagers pour le sentier de randonnée 303
Figure 46 : Synthèse des coûts des mesures ERC et d'accompagnement 303
Figure 47 : Photomontage du projet 305

G.III-2. Liste des photos

Photo 1 : Paysage de l'aire immédiate depuis la D450 25
Photo 2 : Paysage de l'aire rapprochée, en direction de la ZIP 25
Photo 3 : Paysage de l'aire éloignée, à l'ouest depuis la Tour à Toulx-Sainte-Croix 25
Photo 4 : Sur la D450, au cœur de la zone d'implantation potentielle du projet (ZIP) 28
Photo 5 : Parc éolien du plateau Savernat 31
Photo 6 : Paysage de la D40 dans l'aire immédiate 34
Photo 7 : Paysage de la D745 34
Photo 8 : Paysage de la N145 en direction de Montluçon 34
Photo 9 : Chambon-sur-Voueïze nichée entre les gorges du Tarbes et de la Voueïze 37
Photo 10 : Réserve naturelle de l'étang des Landes 37
Photo 11 : Eglise de la Toulx-Sainte-Croix 39
Photo 12 : GRP Tour des Maîtres Sonneurs 39
Photo 13 : Eglise de Lamaids vers 1930 42
Photo 14 : Eglise de Nouhant 42
Photo 15 : Tour de Tulx-Sainte-Croix 42
Photo 16 : Vues en direction de la ZIP depuis le lotissement nord de Lamaids 49
Photo 17 : Vues en direction de la ZIP depuis le parvis de l'Eglise Saint Jean-Baptiste à Lamaids 50
Photo 18 : Vues en direction du village et vers la ZIP depuis la D41 au sud de Lamaids 50
Photo 19 : Vues de la ferme des Combes, en direction du nord-ouest 50
Photo 20 : Vues depuis le parvis de l'Eglise Saint-Martin à Nouhant 51
Photo 21 : Vues en direction de la ZIP depuis la D450 au sud-ouest de Nouhant 51
Photo 22 : Vues en direction de la ZIP depuis la Sagne du Bourgnon 51
Photo 23 : Vues en direction de la ZIP depuis la D100 à la Correspondance 52
Photo 24 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue principale de Lascoux 52
Photo 25 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue principale du Bourgnon 52
Photo 26 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue de Montgiraud 52
Photo 27 : Vues en direction de la ZIP depuis les Terres Noires 53
Photo 28 : Vues en direction de la ZIP depuis la rue des Tilleuls au sud de Saint-Martinien 53
Photo 29 : Vues en direction de la ZIP depuis les Montées 53
Photo 30 : Vues en direction de la ZIP depuis la D242, au sud des Quatre vents 54
Photo 31 : Vues en direction de la ZIP depuis Bartillat 55
Photo 32 : Vues en direction de la ZIP et du château en arrivant sur Bartillat 55
Photo 33 : Vues en direction de la ZIP en sortie nord de Teissat 56
Photo 34 : Vues en direction de la ZIP sur la route du Bouis, au nord de la Buissière 56
Photo 35 : A l'intersection de la D40 et de la rue des Guingauds 57
Photo 36 : Sur la petite boucle « Dans les pas des Templiers, en sortie de la Sagne du Bourgnon 57
Photo 37 : Vues en direction de la ZIP depuis la D41 au nord de Viersat 60
Photo 38 : Vues en direction du village et vers la ZIP depuis la rue de Brande au sud-ouest de Viersat 61
Photo 39 : Vues en direction de la ZIP et du parc du Plateau de Savernat depuis la D151 en sortie sud-ouest de Coursage 61
Photo 40 : Vues en direction de la ZIP depuis la D440 au sud de Quinssaines 61
Photo 41 : Vues en direction de la ZIP depuis la D240 en sortie ouest de Prémilhat 62
Photo 42 : Vues en direction de la ZIP depuis le Donjon de la Toque d'Huriel 62
Photo 43 : Le Donjon de la Toque Photo 44 : L'église Note-Dame 63
Photo 45 : La D745 en sortie ouest de Quinssaines 64
Photo 46 : Depuis la D915 en fond de vallée de la Tardes, au sud-est de Chambon-sur-Voueize en direction du nord-ouest 75
Photo 47 : Depuis la terrasse nord accolée au Couvent et à l'église vers la ZIP 76
Photo 48 : GR46 et GR41 à proximité du lieu-dit l'Arbre de Villemoleix, au sud de Chambon-sur-Voueize 77
Photo 49 : La Réserve naturelle de l'étang des Landes 93
Photo 50: Vue depuis la terrasse et jardins et trois Tours 99

Photo 51: Vue depuis la terrasse des Ducs 99
Photo 52 : Depuis le sommet de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, en direction de la ZIP 106
Photo 53 : Depuis le pied de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, en direction de la ZIP 106
Photo 54 : Depuis le pied de la Tour de Toulx-Sainte-Croix, en direction de la ZIP 106

G.III-3. Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre réglementaire du volet paysager 4
Tableau 2 : Composition du volet paysager 4
Tableau 3. Tableau de synthèse de l'analyse des impacts visuels du projet et des impacts cumulés 10
Tableau 4 : Sources et licences des illustrations 12
Tableau 5 : Données utilisées pour le calcul de la ZIV et caractéristiques associées 13
Tableau 6 : Niveau de risque de l'effet d'encerclement 14
Tableau 7 : Outils et méthodes utilisés pour la réalisation des photomontages 16
Tableau 8 : Détail de la mise en page des photomontages 17
Tableau 9 : Lieu de vie autour du projet 33
Tableau 10 : Axes de déplacements autour du projet 34
Tableau 11 : Paysages remarquables du territoire d'étude 37
Tableau 12 : Sites singuliers du territoire d'étude 38
Tableau 13 : Itinéraires touristiques du territoire d'étude 39
Tableau 14 : Patrimoines du territoire d'étude 41
Tableau 15 : Unités paysagères du territoire d'étude 45
Tableau 16 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 47
Tableau 17 : Analyse préalable des sites singuliers dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 48
Tableau 18 : Sensibilités dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse dans l'aire immédiate 58
Tableau 19 : Sensibilités dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse dans l'aire rapprochée 65
Tableau 20 : Sensibilités dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse dans l'aire éloignée 70
Tableau 21 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Basse Combraille 73
Tableau 22 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Basse Combraille 74
Tableau 23 : Sensibilités dans la Basse Combraille 78
Tableau 24 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Combraille Bourbonnaise 80
Tableau 25 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Combraille Bourbonnaise 80
Tableau 26 : Sensibilités dans la Combraille Bourbonnaise 83
Tableau 27 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Forêt et le bocage Bourbonnais 85
Tableau 28 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Forêt et le bocage Bourbonnais 85
Tableau 29 : Sensibilités dans la Forêt et bocage Bourbonnais 88
Tableau 30 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Boischaut Marche 90
Tableau 31 : Sensibilités dans le Boischaut Marche 90
Tableau 32 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Bassin de Gouzon 92
Tableau 33 : Analyse préalable des sites singuliers dans le Bassin de Gouzon 92
Tableau 34 : Sensibilités dans le Bassin de Gouzon 94
Tableau 35 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans la Vallée du Cher 96
Tableau 36 : Analyse préalable des sites singuliers dans la Vallée du Cher 97
Tableau 37 : Sensibilités dans la Vallée du Cher 102
Tableau 38 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix 105
Tableau 39 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix 105
Tableau 40 : Sensibilités dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix 107
Tableau 41 : Analyse préalable des patrimoines protégés dans le s Collines d'Aubusson 109
Tableau 42 : Sensibilités dans les Collines d'Aubusson 109
Tableau 43 : Inventaire des enjeux paysagers et patrimoniaux sur le territoire d'étude 110
Tableau 44 : Synthèse des sensibilités liées à l'éolien 110
Tableau 45: Synthèse des sensibilités liées aux lieux de vie dans l'aire immédiate 111
Tableau 46 : Synthèse des sensibilités liées aux axes de déplacement 111
Tableau 47 : Synthèse des sensibilités des sites singuliers 112
Tableau 48 : Synthèse des sensibilités liées aux paysages remarquables 112
Tableau 49 : Synthèse des sensibilités liées aux patrimoines 112
Tableau 50 : Synthèse des sensibilités liées aux itinéraires touristiques 112
Tableau 51 : Synthèse des sensibilités et préconisations paysagères 116
Tableau 52 : Intérets des points de vue choisis pour analyser les implantations 118
Tableau 53 : Synthèse de l'analyse des variantes 128
Tableau 54 : Dates des COPIL 129
Tableau 55 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison 130
Tableau 56 : Niveau de risque de l'effet d'encerclement 133
Tableau 57 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire immédiate 135
Tableau 58 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines de l'aire immédiate 136
Tableau 59 : ZIV en angle vertical du projet depuis les sites reconnus de l'aire immédiate 136
Tableau 60 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire immédiate 136
Tableau 61 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire rapprochée 138
Tableau 62 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines de l'aire rapprochée 138
Tableau 63 : ZIV en angle vertical du projet depuis les sites reconnus de l'aire rapprochée 138
Tableau 64 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire rapprochée 138
Tableau 65 : ZIV en angle vertical du projet depuis les lieux de vie de l'aire éloignée 140
Tableau 66 : ZIV en angle vertical du projet depuis les patrimoines de l'aire éloignée 140
Tableau 67 : ZIV en angle vertical du projet depuis les sites reconnus de l'aire éloignée 142
Tableau 68 : ZIV en angle vertical du projet depuis les axes de déplacements et itinéraires de l'aire éloignée 143
Tableau 69 : ZIV en angle horizontal du projet depuis les lieux de vie les plus proches 145
Tableau 70 : Contexte éolien pris en compte dans l'analyse des impacts cumulés au 30/04/2024 145
Tableau 71 : Sélection des lieux de vie analysés pour le risque d'encerclement 148
Tableau 72 : Présentation des points d'analyse du carnet de modélisation 153
Tableau 73 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 154
Tableau 74 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 160
Tableau 75 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 168
Tableau 76 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 174
Tableau 77 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 180
Tableau 78 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 188
Tableau 79 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 194
Tableau 80 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 200
Tableau 81 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 206
Tableau 82 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 212
Tableau 83 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 218
Tableau 84 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 224
Tableau 85 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 234
Tableau 86 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 240
Tableau 87 : Comparaison du risque = Etat initial / Etat initial + projet 246
Tableau 88 : Synthèse des impacts visuels du projet mis en évidence par l'analyse des photomontages 284
Tableau 89 : Synthèse des effets d'encerclement sur les lieux de vie présentant des vues en direction du projet 285
Tableau 90 : Synthèse des impacts cumulés mis en évidence par l'analyse des photomontages 286
Tableau 91 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie de l'aire immédiate 287
Tableau 92 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie de l'aire rapprochée 288
Tableau 93 : Synthèse des impacts du projet sur les lieux de vie de l'aire éloignée 289
Tableau 94 : Synthèse des impacts du projet sur les axes de déplacement du territoire d'étude 289
Tableau 95 : Synthèse des impacts du projet sur les sites reconnus et patrimoines de l'aire immédiate 290
Tableau 96 : Synthèse des impacts du projet sur les sites reconnus et patrimoines de l'aire rapprochée 290

Tableau 97 : Synthèse des impacts du projet sur les sites reconnus et patrimoines de l'aire éloignée 291
Tableau 98 : Synthèse des impacts du projet sur les itinéraires du territoire d'étude 296
Tableau 99 : Evolution probable du paysage avec ou sans le projet 297
Tableau 100 : Bilan des impacts résiduels 304

G.III-4. Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du projet à l'échelle nationale 21
Carte 2 : Présentation des aires d'étude 24
Carte 3 : Nature du sous-sol et unités paysagères du territoire d'étude 26
Carte 4 : Topographie et hydrologie sur le territoire d'étude 26
Carte 5 : Occupation du sol 27
Carte 6 : Typologie des paysages ruraux sur le territoire d'étude 28
Carte 7 : SRE du Limousin et de l'Auvergne et territoire d'étude, avec un contexte éolien au 30/04/2024 29
Carte 8 : Contexte éolien et infrastructures électriques au 30/04/2024 30
Carte 9: Localisation des lieux de vie et des axes de déplacements dans les trois aires d'études 32
Carte 10 : Evolution des paysages 35
Carte 11 : Paysages reconnus du territoire d'étude 36
Carte 12 : Patrimoines du territoire d'étude 40
Carte 13 : Patrimoine archéologique connu 42
Carte 14 : Plans locaux d'urbanisme connux dans l'aire immédiate 43
Carte 15 : Sensibilités à analyser dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 46
Carte 16: Aire immédiate dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 49
Carte 17 : Lamaids 49
Carte 18 : Le Point du Jour 50
Carte 19 : Chaumette 50
Carte 20 : Ferme des Combes 50
Carte 21 : Nouhant et les monuments historiques n°2 et n°3 50
Carte 22 : Le Quéroir de la Vie 51
Carte 23 : Chante-Alouette 51
Carte 24 : La Sagne du Bourgnon 51
Carte 25 : Le Compas 51
Carte 26 : Cancagnolle 51
Carte 27 : La Tuilerie 51
Carte 28 : Le Malvaud 51
Carte 29 : La Correspondance 51
Carte 30 : La Vie 52
Carte 31 : Chaud 52
Carte 32 : Lascoux 52
Carte 33 : Le Bourgnon 52
Carte 34 : Le Montgiraud 52
Carte 35 : La Plaix 52
Carte 36 : Les Terres Noires 52
Carte 37 : Le Breuil 52
Carte 38 : La Bregère 52
Carte 39 : Le Vernet 53
Carte 40 : Les Trois Taillants 53
Carte 41 : Le Fressineau 53
Carte 42 : Saint Martinien 53
Carte 43 : Les Montées 53
Carte 44 : La Brande 54
Carte 45 : La Forêt Haute 54
Carte 46 : Les Quatre Vents 54
Carte 47 : Le Moulin de Bartillat 54
Carte 48 : La Forêt 54
Carte 49 : Le Chiez 54
Carte 50 : L'Âge 54
Carte 51 : Pressat 54
Carte 52 : Fougère 54
Carte 53 : La Chapelle 54
Carte 54 : Beauséjour 54
Carte 55 : La Tuilerie de Bartillat 54
Carte 56 : Bartillat 55
Carte 57 : La Belle-France 55
Carte 58 : Tournebride 55
Carte 59 : Le Theil 55
Carte 60 : Le Grenouillat 55
Carte 61 : Le Pain Perdu 55
Carte 62 : Laugère 56
Carte 63 : Teissat 56
Carte 64 : Auzanne 56
Carte 65 : Le Roullet 56
Carte 66 :Le Bouis 56
Carte 67 : La Buissière 56
Carte 68 : Aire 56
Carte 69 : Le Courret 56
Carte 70 : Chandier 56
Carte 71 :Le Méry 56
Carte 72 : Les Parents 57
Carte 73 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire immédiate du Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 58
Carte 74: Aire rapprochée dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 60
Carte 75 : Viersat 60
Carte 76 : Coursage 61
Carte 77 : Quinssaines 61
Carte 78 : Archignat 62
Carte 79 : Prémilhat 62
Carte 80 : Huriel 62
Carte 81 : Monument historique n°4 63
Carte 82 : Site singulier n°03 63
Carte 83 : Site singulier n°08 63
Carte 84 : Monument historique n°6 63
Carte 85 : Site singulier n°07 63
Carte 86 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire rapprochée du Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 65
Carte 87: Aire éloignée dans le Bas-Berry et la Vallée de la Petite Creuse 66
Carte 88 : Monument historique n° 8 66
Carte 89 : Monument historique n° 10 66
Carte 90 : Monument Historique n°12 et site singulier n°12 66
Carte 91 : Monument Historique n°13 et site singulier n°13 67
Carte 92 : Monument historique n°14 et site singulier n°14 67
Carte 93 : Site singulier n°15 67
Carte 94 : Monument historique n°15 67
Carte 95 : Monument historique n°16 67
Carte 96 : Monument historique n°18 67

Carte 97 : Monument historique n°20 67
Carte 98 : Site singulier n°17 67
Carte 99 : Monument historique n°21 68
Carte 100 : Huriel 68
Carte 101 : Monument Historique n°29 68
Carte 102 : Monument historique n°32 68
Carte 103 : Sensibilités paysagères et patrimoniales dans l'aire éloignée du Bas-Berry et Vallée de la Petite Creuse 70
Carte 104 : Sensibilités à analyser dans la Basse Combraille 72
Carte 105 : Site singulier n°28 75
Carte 106 : Site inscrit n°33 75
Carte 107 : Site inscrit n°34 et Monuments Historiques n°33, 35, 36, 37 et 38 et sites singuliers n°32, n°36 et n°38 75
Carte 108 : Monuments Historiques n°40 et n°43 et sites singuliers n°42, n°44 et n°45 76
Carte 109 : Site inscrit n°40 76
Carte 110 : Monument Historique n°46 76
Carte 111 : Monument Historique n°47 76
Carte 112 : Site singulier n°49 76
Carte 113 : Sensibilités paysagères et patrimoniales de la Basse Combraille 78
Carte 114 : Sensibilités à analyser dans la Combraille Bourbonnaise 79
Carte 115 : Monument Historique n°52 et site singulier n°55 81
Carte 116 : Monument Historique n°53 81
Carte 117 : Site singulier n°58 81
Carte 118 : Monuments Historiques de Néris-les-Bains 81
Carte 119 : Site singulier n°62 82
Carte 120 : Sensibilités paysagères et patrimoniales de la Combraille Bourbonnaise 83
Carte 121 : Sensibilités à analyser dans la Forêt et le bocage Bourbonnais 84
Carte 122 : Site singulier n°64 86
Carte 123 : Commentry et son Monument Historique n°66 et singulier n°67 86
Carte 124 : Monument Historique n°67 et singulier n°68 86
Carte 125 : Malicorne et son Monument Historique n°68 et singulier n°69 86
Carte 126 : Monument Historique n°71 87
Carte 127 : Sensibilités paysagères et patrimoniales de la Forêt et bocage Bourbonnais 88
Carte 128 : Sensibilités à analyser dans le Boischaut-Marche 89
Carte 129 : Sensibilités paysagères et patrimoniales du Boischaut-Marche 90
Carte 130 : Sensibilités à analyser dans le Bassin de Gouzon 91
Carte 131 : Monuments historiques n°72 et n°73 93
Carte 132 : Monument historique n°74 93
Carte 133 : Site singulier n°73 93
Carte 134 : Site singulier n°71 93
Carte 135 : Sensibilités paysagères et patrimoniales du Bassin de Gouzon 94
Carte 136 : Sensibilités à analyser dans la Vallée du Cher 95
Carte 137 : Ville et Monument historique n°75 98
Carte 138 : Pôle urbain de Montluçon et ses Monuments historiques 98
Carte 139 : Site inscrit n°102, Monument Historique n°103 et site singulier n° 89 100
Carte 140 : Singulier n°88 100
Carte 141 : Monument Historique n°105 100
Carte 142 : Monument Historique n°107 100
Carte 143 : Monument Historique n°108 et site singulier n°91 100
Carte 144 : Monument Historique n°109 et site singulier n°93 100
Carte 145 : Site inscrit n°111 101
Carte 146 : Site classé n°114 et Monument Historique n°115 101
Carte 147 : Sensibilités paysagères et patrimoniales 102
Carte 148 : Sensibilités à analyser dans le Massif de Toulx-Sainte-Croix 104
Carte 149 : Monuments historiques n°118, n°119 et n°120 et sites singuliers n°100 et n°101 106
Carte 150 : Sensibilités paysagères et patrimoniales 107
Carte 151 : Sensibilités à analyser dans les Collines d'Aubusson 108
Carte 152 : Sensibilités paysagères et patrimoniales 109
Carte 153: Préconisations paysagères et points de vue d'analyse des variantes d'implantation 117
Carte 154 : Variantes d'implantation 118
Carte 155 : Eoliennes du projet retenu et emprises des aménagements connexes 130
Carte 156 : Prégnance attendue du projet dans l'aire immédiate 134
Carte 157 : Prégnance attendue du projet dans l'aire rapprochée 137
Carte 158 : Prégnance attendue du projet sur le territoire d'étude 139
Carte 159 : Prégnance attendue du projet à Montluçon 140
Carte 160 : Emprise visuelle du projet attendue dans les aires immédiate et rapprochée 144
Carte 161 : Zone d'influence cumulée sur le territoire d'étude 146
Carte 162 : Comparaison des zones d'influence cumulée sur le territoire d'étude avec et sans le projet 147
Carte 163 : Sites sélectionnés pour l'étude du risque d'encerclement et emprise horizontale du projet 149
Carte 164 : Sites sélectionnés pour l'étude du risque d'encerclement et ZIV cumulée en angle vertical 149
Carte 165 : Points de vue dans l'aire immédiate 150
Carte 166 : Points de vue dans l'aire rapprochée 151
Carte 167 : Points de vue dans le territoire d'étude 152
Carte 168 : Localisation du point d'analyse de la Vie 154
Carte 169 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de la Vie 155
Carte 170 : Localisation du point d'analyse à Lamaids 160
Carte 171 :Analyse du risque d'encerclement pour le village de Lamaids 161
Carte 172 : Localisation du point d'analyse à la Correspondance 168
Carte 173 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de la Correspondance 169
Carte 174 : Localisation du point d'analyse à la Bregère 174
Carte 175 :Analyse du risque d'encerclement pour la maison de la Bregère 175
Carte 176 : Localisation du point d'analyse à Nouhant 180
Carte 177 :Analyse du risque d'encerclement pour le village de Nouhant 181
Carte 178 : Localisation du point d'analyse à Lascoux 188
Carte 179 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Lascoux 189
Carte 180 : Localisation du point d'analyse aux Trois Taillants 194
Carte 181 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau les Trois Taillants 195
Carte 182 : Localisation du point d'analyse à l'Âge 200
Carte 183 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de l'Âge 201
Carte 184 : Localisation du point d'analyse à le Chiez 206
Carte 185 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau du Chiez 207
Carte 186 : Localisation du point d'analyse à Bartillat 212
Carte 187 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Bartillat 212
Carte 188 : Localisation du point d'analyse à Beauséjour 218
Carte 189 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau de Beauséjour 219
Carte 190 : Localisation du point d'analyse au Theil 224
Carte 191 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau du Theil 225
Carte 192 : Localisation du point d'analyse au Breuil 234
Carte 193 :Analyse du risque d'encerclement pour la maison isolée du Breuil 235
Carte 194 : Localisation du point d'analyse entre le Pain Perdu et Grenouillat 240
Carte 195 :Analyse du risque d'encerclement pour le hameau du Pain Perdu 241
Carte 196 : Localisation du point d'analyse à Saint-Martinien 246
Carte 197 :Analyse du risque d'encerclement pour le village de Saint-Martinien 247
Carte 198 : Carte des illustrations de l'état initial 306

Carte 199 : Carte des illustrations de l'état initial dans l'aire rapprochée _____ *307*
Carte 200 : Carte des illustrations de l'état initial dans l'aire éloignée _____ *308*
Carte 201 : Localisation des coupes topographiques accompagnant les photomontages dans le chapitre D.III-2 _____ *310*

G.I. BIBLIOGRAPHIE

G.I-1. Bibliographie générale

Code de l'Environnement, Contenu de l'étude d'impact, Légifrance. 2018

Guide de l'étude d'impact sur l'Environnement, Actualisation 2020, Ministère de la Transition Ecologique, 2020.

Atlas des Paysages du Morbihan, lexique. CD, Préfecture et CAUE du Morbihan, Région Bretagne, AMPM. 2011.

Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne, Département du Lot-et-Garonne, 2016.

Outil de cohérence patrimoniale et paysagère de l'éolien en Bourgogne Franche-Comté, DREAL Bourgogne-Franche-Comté. 2016

Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle, Préfecture de Moselle. 2006

Étude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens, DREAL Hauts-de-France. 2019.

L'éolien : l'apport d'un nouveau motif dans le paysage (GOURAUD, 2019)

Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe-et-Moselle (Préfecture de Moselle, 2006).

Villages de caractères (PNR du Pilat, 2021)

Glossaire, Centre de Ressources Régionale des Paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes, 2018

G.I-2. Bibliographie propre à l'étude

Fascicule des Règles, SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2020

Portrait des paysages en Nouvelle Aquitaine, SRADDET – Annexes, Région Nouvelle Aquitaine, 2019

État des lieux. SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes 2018

Rapport d'objectifs, SRADDET Nouvelle-Aquitaine –Atlas cartographique 2018, Région Nouvelle-Aquitaine, 2019.

Atlas des paysages du Limousin, Agence Bertrand FOLLEA – Claire GAUTIER, DIREN et Université Lettres SHS Limoges, 2006.

Atlas des paysages d'Auvergne, DREAL Auvergne, 2011-2012.

Atlas des paysages du Cher, Pierre GIRARDIN et DREAL du Centre, 2001-2002.